



**HAL**  
open science

**Une gestion jardinière des paysages : le "parc des Coteaux" en recherche et en projet : expérimentations, retours réflexifs et propositions d'actions sur la rive droite de Bordeaux**

Benjamin Chambelland

► **To cite this version:**

Benjamin Chambelland. Une gestion jardinière des paysages : le "parc des Coteaux" en recherche et en projet : expérimentations, retours réflexifs et propositions d'actions sur la rive droite de Bordeaux. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2019. Français. NNT : 2019BOR30033 . tel-02434438v2

**HAL Id: tel-02434438**

**<https://theses.hal.science/tel-02434438v2>**

Submitted on 3 Jul 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne  
École Doctorale Montaigne Humanités

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux  
Passages - UMR 5319 du CNRS

GIP Grand Projet des Villes Rive Droite

THÈSE DE DOCTORAT EN ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Cette thèse intitulée :

## Une gestion jardinière des paysages

*Le « parc des Coteaux » en recherche et en projet :  
expérimentations, retours réflexifs et propositions d'actions  
en rive droite de Bordeaux*

présentée et soutenue publiquement le 08 novembre 2019 par :

Benjamin Chambelland

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Martine Bergues, Chercheure associée au Centre d'Anthropologie Sociale de l'Université de Toulouse Jean Jaurès, ethnologue au Département du Lot  
Serge Briffaud, Professeur à l'ENSAP de Bordeaux, directeur de thèse  
Gilles Clément, Professeur émérite à l'ENSP de Versailles  
Bernard Davasse, Professeur à l'ENSAP de Bordeaux, co-directeur de thèse  
Pascal Nicolas-Le Strat, Professeur à l'Université Paris 8, rapporteur  
Etienne Parin, Architecte-urbaniste  
Anne Sgard, Professeure associée à l'Université de Genève, rapportrice



<b>Avant propos</b> .....	<b>9</b>
---------------------------	----------

<b>Prologue</b> .....	<b>11</b>
-----------------------	-----------

## Introduction

<b>Contexte d'émergence, objet et objectif de la recherche</b> .....	<b>14</b>
--	-----------

- <i>La fabrique des paysages : un cadre législatif européen à l'épreuve des pratiques locales</i> .....	14
- <i>Quatre raisons de coopérer</i> .....	15
- <i>Vers une « gestion jardinière des paysages »</i> .....	16

<b>Se questionner</b> .....	<b>18</b>
-----------------------------	-----------

- <i>Éléments de contexte</i> .....	18
- <i>Grands questionnements</i> .....	19
- <i>Suivre et poursuivre les chemins tracés par les autres</i> .....	22

<b>Jardiner</b> .....	<b>28</b>
-----------------------	-----------

## Chapitre 1.

### Fondements et démarche réflexive

<b>d'une « recherche-projet »</b> .....	<b>33</b>
---	-----------

<b>1.1. S'impliquer</b> .....	<b>34</b>
-------------------------------	-----------

1.1.1. Convention industrielle de formation par la recherche : une recherche-action ? .....	34
1.1.2. Le Grand Projet des Villes Rive Droite, un projet intercommunal .....	38
1.1.3. Le parc des Coteaux et le parcLAB .....	40
1.1.4. Une CIFRE entre réflexion théorique et expérimentation pratique .....	44
1.1.5. D'une posture de praticien à celle de praticien-chercheur .....	45
1.1.6. Apprentissage de la recherche .....	46

<b>1.2. S'outiller</b> .....	<b>47</b>
------------------------------	-----------

1.2.1. Être à l'écoute .....	47
1.2.2. Faire déguster.....	53
1.2.3. Mettre à l'épreuve les savoirs dans l'action .....	56

<b>Conclusion chap. 1 // Accompagner, encourager</b> .....	<b>67</b>
--	-----------

## Chapitre 2.

### La gestion jardinière des paysages, théorie et pratique d'une éthique appliquée au paysage..... 69

#### 2.1. Émergence d'une gestion jardinière des paysages..... 70

- 2.1.1. Projet de paysage, pratiques jardinières et gestion des paysages :  
si loin, si proche ? ..... 70
- 2.1.2. De la Sagesse des Jardiniers à la gestion jardinière des paysages... 74

#### 2.2. Une sagesse pratique jardinière ..... 78

- 2.2.1. « Observer pour agir » et « faire avec » ..... 78
- 2.2.2. Des médiations à l'œuvre ..... 81
- 2.2.3. Le « système » et le « monde vécu » ..... 90

#### 2.3. Un processus de sollicitude..... 97

- 2.3.1. Une attention portée envers « L'environnement » et  
envers « Notre environnement »..... 98
- 2.3.2. Une attention portée envers les « autres » et envers « soi »..... 101
- 2.3.3. Une attention portée envers « le paysage » et  
envers « les paysages » ..... 106

#### 2.4. Un paysage incertain ..... 114

- 2.4.1. Une fragilité permanente..... 114
- 2.4.2. Rationalisation, bricolage et jardinage ..... 116
- 2.4.3. De la nécessité d'un positionnement éthique et  
d'une posture jardinière partagée ..... 121

#### Conclusion chap. 2 // *Jardiner l'éthique* ..... 128

## Chapitre 3.

### États des lieux et perspectives d'évolution de la gestion des paysages # 1 : les pratiques de jardinage et les usages du parc des Coteaux ..... 133

<b>3.1.</b>	<b>Vous avez dit jardinier ? .....</b>	<b>134</b>
3.1.1.	Agents d'entretien des espaces verts .....	135
3.1.2.	Cantinier, taxi, barman... agents ou jardiniers .....	140
3.1.3.	Une passion, des métiers .....	146
3.1.4.	Une évolution de la gestion des services espaces verts .....	154
<b>3.2.</b>	<b>Jardinage d'hier, jardinage d'aujourd'hui .....</b>	<b>164</b>
3.2.1.	Faire beau .....	165
3.2.2.	Faire plus .....	171
3.2.3.	Faire trop, ou trop sans faire .....	176
3.2.4.	Savoir faire sans .....	182
3.2.5.	Cela en vaut-il la peine .....	184
<b>3.3.</b>	<b>Jardiniers et paysagistes .....</b>	<b>190</b>
3.3.1.	Je t'aime, moi non plus .....	191
3.3.2.	Aménagement et gestion des paysages, où se place t-on ? .....	194
3.3.3.	Le temps du chantier .....	199
3.3.4.	Une nouvelle posture de jardinier .....	204
3.3.5.	De nouveaux « modèles paysagers » .....	213
<b>3.4.</b>	<b>Jardiniers, habitants, habiter, habitats .....</b>	<b>217</b>
3.4.1.	Des conflits d'usages .....	218
3.4.2.	Une méconnaissance de l'autre .....	221
3.4.3.	Une méconnaissance des dynamiques naturelles .....	225
3.4.4.	« Coopération » ou « mutualisme » ? .....	229
<b>3.5.</b>	<b>Vivre, contempler et jardiner ces paysages si particuliers .....</b>	<b>238</b>
3.5.1.	« Un ailleurs proche » .....	241
3.5.2.	Courir, pédaler, marcher, profiter... jardiner .....	247
<b>Conclusion chap. 3 // Consolider l'action publique locale .....</b>		<b>259</b>

## Chapitre 4.

### État des lieux et perspectives d'évolution de la gestion des paysages # 2 : récit et retour critique des projets du parc des Coteaux, du parcLAB et de La Sagesse des Jardiniers..... 261

<b>4.1.</b>	<b>De la « gestion des espaces verts », à la « gestion des paysages » : <i>le parc des Coteaux en projet</i>.....</b>	<b>262</b>
4.1.1.	1976-2002 : « Politique de gestion des espaces verts » Vs « Politique paysagère » .....	264
4.1.2.	1984-2003 : « Politique de la ville » & « Politique paysagère » .....	270
4.1.3.	2004-2014 : « Politique paysagère » & « Politique de gestion des paysages » .....	283
<b>4.2.</b>	<b>Médiation, coopération, gestion, paysage : l'expérience du <i>parcLAB</i> .....</b>	<b>296</b>
4.2.1.	Comment se créer un socle commun ? .....	298
4.2.2.	Comment agir ensemble ? .....	303
4.2.3.	Quels sont les moyens et les perspectives d'actions ? .....	313
<b>4.3.</b>	<b>Frictions, ouvertures, communauté, bienveillance : l'expérience de <i>La Sagesse des Jardiniers</i> .....</b>	<b>325</b>
4.3.1.	Cloisonnements et frictions.....	331
4.3.2.	Ouvertures et limites .....	338
4.3.3.	Élargissement de la « communauté de gestion du parc des Coteaux » .....	344
4.3.4.	Une gestion partagée et bienveillante ?.....	349
4.3.5.	« La Sagesse des Jardiniers » ?.....	355
	<b>Conclusion chap. 4 // <i>Renouveler la gestion des paysages</i> .....</b>	<b>368</b>

<b>Chapitre 5.</b>	
<b>La gestion jardinière des paysages, une philosophie d'action .....</b>	<b>371</b>
<b>5.1. Moyens &amp; pouvoirs d'agir .....</b>	<b>372</b>
5.1.1. Les lieux.....	375
5.1.2. Les outils.....	393
5.1.3. L'organisation.....	398
5.1.4. Les finances.....	403
5.1.5. Les savoirs.....	408
5.1.6. Le temps .....	415
<b>5.2. Acteurs, réseau et positionnement éthique de la gestion des paysages .....</b>	<b>419</b>
5.2.1. La tempête, le laurier, le(s) jardinier(s) et le girobroyeur .....	420
5.2.2. Ce qui est le plus important dans le jardinage c'est ce qui ne se perçoit pas.....	425
5.2.3. « Prendre soin » du « jardin planétaire » .....	429
<b>5.3. Gestion jardinière des paysages et éthique paysagère : principes d'action.....</b>	<b>436</b>
5.3.1. <i>Faire l'expérience du jardin</i> .....	437
5.3.2. <i>Être à l'écoute</i> .....	441
5.3.3. <i>Prendre soin</i> .....	443
5.3.4. <i>Faire avec</i> .....	446
5.3.5. <i>Laisser faire</i> .....	447
5.3.6. <i>Partager</i> .....	449
<b>Conclusion chap. 5 // Jardiner l'éthique .....</b>	<b>453</b>
 <b>Conclusion générale ///</b>	
<b>La gestion jardinière des paysages : agir de façon partagée et bienveillante dans un paysage incertain .....</b>	<b>455</b>
 <b>Bibliographie .....</b>	<b>463</b>
<b>Acteurs .....</b>	<b>499</b>
<b>Partenariat .....</b>	<b>501</b>





## Avant propos

Il y a plus de dix ans, alors jeune étudiant en formation paysagiste, la lecture d'un livre intitulé « La Sagesse du Jardinier »<sup>1</sup>, m'a d'abord mis face à mon incapacité de me sentir moi-même jardinier. Ne possédant pas de jardin et ayant envisagé ceux des autres avant tout comme des lieux de plaisir pour les yeux et de détente pour le corps, me voici soudain pris d'un besoin de mettre les mains dans la terre et de me tenir « *à l'écoute des plantes et des animaux. Autant que je peux* » (Clément : 2004 ; 26).

Je n'étais pourtant pas engagé dans ces études par hasard. J'ai eu la chance de grandir auprès de jardiniers, il m'a juste fallu toutes ces années pour en prendre conscience. À mes grands-parents, à ma mère et mon père, je dois avant tout ce lien au monde du vivant.

D'autres lectures et d'autres rencontres ont également jalonné ce cheminement personnel. Louis Benech y jouera un rôle déterminant. Jardinier et paysagiste, amoureux et fin connaisseur des plantes, il a su déclencher en moi cette détermination à m'orienter vers la formation paysagiste. Peut-être sans trop savoir où cela pouvait me mener en fin de compte, mais avec la forte intuition que ma place se trouvait ici.

Ce lien intime au jardinage et aux jardiniers, à leurs savoirs, leur passion, mais aussi à leurs incertitudes et contradictions, m'interpelle et alimente ma pratique et mon esprit pleinement aujourd'hui. Ce travail de thèse en est le reflet.

---

<sup>1</sup> Clément Gilles, 2004, *La Sagesse du jardinier*, Collection « *Sagesse d'un métier* » dirigée par Jean-Claude Béhar, L'œil neuf édition, 109 p.



## Prologue

*« Pour être un bon jardinier il faut aimer les plantes. N'importe qui peut devenir jardinier, il faut juste être curieux et observateur. À partir de ce moment-là, tu deviens jardinier car tu pénètres le monde du vivant. »*

*Francis Demarty, jardinier municipal  
Ville de Bassens, le 18 août 2015*

À l'écoute de Francis je ressens, ce jour-là, toute son émotion à me parler de son métier qui s'ancre avant toute chose dans sa passion pour le jardinage. Son regard et ses gestes accompagnent ses paroles. Mais est-ce si simple de devenir un « *bon jardinier* » ? Et que signifient ces mots exactement ? Comment peut-on qualifier ce qui relève d'un « bon » ou d'un « mauvais » jardinier alors même que les pratiques de jardinage sont en grande évolution depuis quelques années et plus récemment soumises à l'injonction de se transformer depuis l'adoption de la loi Labbé ? Après plus de trente ans d'utilisation des pesticides dans l'entretien des espaces publics et privés, la loi Labbé, promulguée en février 2014, interdit leur emploi en France<sup>2</sup>. Cette dynamique d'« écologisation » des pratiques de jardinages induit de profonds changements dans les manières de faire. À l'aube de sa retraite, Francis est directement concerné. Il a lui-même vécu la prescription de « *bonnes pratiques phytosanitaires* » comme *stratégie marchande de légitimation et de banalisation des pesticides* » (Barrault, 2012). Pendant toutes ces années, « *Être un bon jardinier* » allait de pair avec la « bonne maîtrise » de l'emploi de ces produits pourtant néfastes pour la santé humaine, animale et végétale. Francis en a conscience, il ne rejette aucunement toutes ces années voilées et en témoigne librement avec regret. Son intention n'a jamais été de « mal agir » envers les plantes, les humains et les milieux naturels, au contraire

---

<sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les espaces publics et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les espaces privés.

*Figure 1. Page précédente. Francis Demarty, jardinier municipal, dans le parc Beauval à Bassens. Source : Benjamin Chambelland – Août 2015.*

ses propos indiquent son attachement au monde du vivant comme une condition *sine qua non* pour s'affirmer jardinier. « Être jardinier » c'est, selon lui, avant tout chose une manière d'être (*curieux et observateur*) et de penser (*connaître et aimer le monde du vivant*), permettant d'agir (*jardiner*).

Profitant de ce moment privilégié avec Francis, je m'interroge sur les effets de l'évolution des pratiques de jardinages au sein des collectivités. Dans ce contexte actuel de renouvellement et d'affirmation de l'acte de jardiner, ancré dans une approche « écologique », quelles conséquences cela a-t-il – et cela peut-il avoir – au quotidien sur la fabrique des paysages ?

Au détour de cette conversation, mon projet de thèse s'affine...



# Introduction

## **Contexte d'émergence, objet et objectif de la recherche**

### *La fabrique des paysages : un cadre législatif européen à l'épreuve des pratiques locales*

Le cadre fixé par les textes législatifs à une action politique en matière de paysage a fortement évolué, en France et en Europe, depuis les années 1990<sup>3</sup>, notamment en s'émancipant d'une vision strictement patrimoniale ou « pittoresque » de la valeur des paysages. La notion de paysage appelle aujourd'hui l'idée d'une quête, pour les territoires vécus au quotidien, d'un « *bien-être individuel et social* » (Convention européenne du paysage), lui-même perçu comme indissociable de la qualité environnementale des territoires. Sur ces bases, le paysage est devenu progressivement une catégorie de l'action publique et s'est imposé comme l'une des dimensions et l'un des outils de la mise en projet des territoires (Sgard, 2010). Agir sur le paysage, ou en son nom, ne serait donc plus aujourd'hui seulement, pour les aménageurs d'espaces et les gestionnaires de territoires, préserver ou (re)composer un tableau pittoresque. Ce serait agir au cœur même du complexe socio-écologique dont les paysages portent le reflet et s'engager, politiquement et moralement, dans une action réformatrice de la société. Les politiques du paysage dessinent ainsi, tout au moins potentiellement, un cadre de décision largement fondé sur l'implication des acteurs concernés, susceptible de favoriser l'émergence de paysages concertés, qui ne sont ni des œuvres conçues par un créateur particulier, ni non plus le produit spontané d'un rapport irréfléchi de la société au territoire. La question de savoir de quelle manière les acteurs locaux (élus, agents territoriaux, professionnels indépendants et habitants) s'approprient ces évolutions mérite néanmoins d'être posée.

---

<sup>3</sup> La loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et la Convention européenne du paysage, adoptée le 20 octobre 2000, à Florence par 29 États-membres.

Comment le paysage peut-il apparaître comme un objet transversal, partagé par différents domaines de décision relatifs au territoire ? Dans quelle mesure peut-il devenir un outil pour coopérer, c'est-à-dire pour faire ensemble des projets et pour harmoniser et décloisonner les politiques qui produisent le cadre de vie contemporain ?

La présente recherche fait suite à un parcours personnel professionnel bercé par ces questionnements depuis dix ans.

#### Quatre raisons de coopérer<sup>4</sup>

Jean-Marie Bergère expose trois raisons d'activer une action publique coopérative (i) « *La coopération existe, il faut la reconnaître et y travailler* », (ii) « *l'heure n'est plus aux spécialistes* », et sa contribution à (iii) « *la fabrique de citoyens* » (Bergère, 2015 ; 396). Ses propos n'ont pas pour objet d'évoquer la fabrique des paysages en tant que telle, mais ils reflètent pourtant pleinement ce qui constitua les fondements de la création de l'atelier « alpage » – atelier de paysage en partage – cofondé par Stéphane Duprat et moi-même sept ans auparavant en tant que paysagistes indépendants (2009). Pendant ces années qui ont précédé et fortement influencé ce travail de recherche (2009-2015), Stéphane, moi, et l'ensemble des personnes avec qui nous avons travaillé, avons mis à l'épreuve ces principes constituant les valeurs que nous associons à la conduite de projets de paysages. Progressivement, cette entrée sociale dans le domaine du paysage s'est également enrichie d'une approche écologique que Gilles Clément a largement inspirée.

*Le jardin en mouvement, Le jardin planétaire et le Manifeste du tiers paysage*, contribuent à reconsidérer le rapport de l'homme à la nature et, de fait, le métier de paysagiste. L'homme, « *citoyen planétaire* » (Clément, 1999), est envisagé comme un jardinier

---

<sup>4</sup> Ce titre s'inspire de celui d'un texte de Jean-Marie Bergère (2015) : « Trois raisons de coopérer ». In : *La 27e Région, Chantiers ouverts au public*, La Documentation française, pp. 396-404.



attentif à la diversité, aux interactions entre les êtres vivants. Il s'agit selon lui de « coopérer avec la nature » (Clément, 2011). Dès lors, notre pratique ne s'est plus limitée à l'étude et composition des éléments perceptibles en surface, ni à la seule coopération entre les hommes, elle s'est incarnée dans une entrée sociale dans l'environnement, considéré comme un processus dynamique d'interaction entre les facteurs naturels et sociaux (Kalaora, Vlassopoulos, 2013).

Cette recherche a été engagée sur ces bases théoriques et pratiques dont l'enjeu principal fut d'amorcer un regard critique permettant de construire de nouveaux savoirs et de proposer de nouvelles configurations d'action dans le domaine du paysage.

### *Vers une « gestion jardinière des paysages »*

Cette thèse a eu pour cadre une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Pendant trois ans<sup>5</sup>, j'ai travaillé au sein d'un groupement d'intérêt public composé de quatre communes situées sur la « rive droite »<sup>6</sup> de la métropole de Bordeaux : le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV). Mon rôle a consisté à mener un projet de paysage orienté vers l'accompagnement de l'évolution des pratiques de jardinage concernant un ensemble de parcs publics/privés, nommé le « parc des Coteaux » (240 ha). Il s'agit ici de rassembler les enseignements tirés de la conduite de cette expérience, elle-même fondée pour partie sur les prémices théoriques de cette thèse.

Ce projet de paysage a pris forme dans le cadre d'un processus de coopération impliquant les jardiniers des villes, mais également, des élus, des responsables de services, des chargés de projets des villes et du GPV, des paysagistes, des urbanistes, des écologues,

---

<sup>5</sup> De juillet 2015 à juillet 2018.

<sup>6</sup> Les termes « rive gauche » et « rive droite » sont couramment employés par les habitants de la métropole de Bordeaux pour distinguer les territoires situés de part et d'autre de la Garonne. Les quatre communes composant le Grand Projet des Villes Rive Droite sont Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.

des habitants et des « usagers ». Ce processus de coopération a pris pour nom le *Laboratoire du parc des Coteaux* ; le parLAB.

Le parLAB a pour objectif principal l'amélioration collective de la gestion de ce grand parc urbain, en lien avec la prise en compte de ses qualités écologiques et des usages qui y prennent place. Cette gestion fut initialement considérée comme un outil de réorganisation des composantes spatiales du parc, mais sa mise en pratique a rapidement révélé l'importance des interactions sociales et culturelles liées à la diversité des acteurs de cette gestion. Ces interactions ont notamment eu des conséquences sur la stabilité et la pérennité de ce projet en lien avec des enjeux humains, politiques, techniques et économiques. Ce constat fait en cours d'expérimentation m'a incité à porter une attention particulière à une modalité de l'action paysagère située à la croisée de ces différents enjeux dénommée la « gestion des paysages ».

Le retour réflexif sur les conditions même de cette expérience conduite pendant trois ans (2015-2018) – elle-même issue de ma participation à l'émergence de cette dynamique collective trois ans auparavant (2013-2015)<sup>7</sup> – m'a conduit à formuler l'hypothèse d'une *gestion jardinière des paysages*, dont je présente et mets en débat, ici, les principes et les orientations. Cette gestion jardinière des paysages se situe à l'intersection entre l'idée d'un jardinage planétaire compris comme principe de « coopération avec la nature » (Clément, 2011) et l'idée d'un paysage identifié comme un champ politique ouvert aux initiatives locales fondées sur la coopération, le mutualisme et la médiation entre des acteurs humains ou non, vivants ou matériels (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994 ; Vinck 2009). Elle permet d'interroger les référents éthiques sous-jacents aux pratiques paysagistes et de les mettre en perspectives. Plus pratiquement, elle se propose de relier les modalités d'action élaborées à l'échelle des « grands paysages » (Pernet, 2014) avec celles mises en place dans les parcs et les jardins. Elle tire parti des travaux scientifiques déjà menés en ces domaines et s'enrichit d'explorations théoriques et pratiques menés

---

<sup>7</sup> De 2013 à 2015, j'ai travaillé en tant que paysagiste indépendant sur le parLAB.

dans d'autres domaines disciplinaires : en écologie, en sociologie, en philosophie et dans les sciences de gestion. La réflexion se situe donc ici résolument à la croisée du monde de la recherche en paysage et de celui de l'action en ce domaine.

## **Se questionner**

### Éléments de contexte

Le projet du « parc des Coteaux », porté par le GPV, les quatre communes qui le compose et les institutions publiques locales<sup>8</sup> depuis quinze ans, associe l'échelle des parcs et des jardins à celle des grands paysages. Le « parc des Coteaux » est composé d'une dizaine de parcs publics et de quelques propriétés privées. Il possède un périmètre administratif distinct d'une surface de 240 hectares, mais il contribue à l'activation d'interactions sociales et culturelles qui vont bien au-delà. Il concerne les usagers de ses parcs et ceux des jardins limitrophes, les jardiniers des villes, les élus, les responsables des services « espaces verts », mais également ceux de la « culture », de la « jeunesse » et du « sport ». Il rassemble les chargés de projets des villes, ceux du GPV et des institutions publiques locales, ou encore, les paysagistes, les urbanistes, les écologues, les sociologues et les artistes intervenant à son sujet, etc. Par ailleurs, ce projet est issu de la construction progressive depuis les années 1970 d'une politique publique locale, fondée sur l'évolution de trois cadres de pensée et d'action correspondant à autant de moments distincts.

Le premier moment correspond à l'émergence d'une planification territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine à partir des années 1970, qui révèle un basculement paradigmatique entre la formulation d'une politique dite de « gestion des espaces verts », à une autre dite « paysagère » (Labat, 2009). Le deuxième moment, correspond à l'apport de l'émergence de cette politique « paysagère » à une autre spécifique aux quatre communes étudiées : « la politique de la

---

<sup>8</sup> Métropole de Bordeaux, Département de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine.

ville ». Une politique centrée sur l'action sociale dans les quartiers et les villes dits « sensibles », qui est à l'œuvre sur le territoire de la rive droite bordelaise depuis la fin des années 1980 et dont la création du GPV sera issue en 2002. Le troisième moment correspond à l'émergence progressive des composantes d'une « politique de gestion des paysages ». Cette nouvelle approche sera initiée par la création du parcLAB en 2013. Le projet du « parc des Coteaux » prend corps à la croisée de ces différents cadres de pensée et d'action.

## Grands questionnements

Cinq grands questionnements se sont progressivement dessinés et ont orienté cette thèse. Le premier a trait à la place et au rôle des jardiniers des collectivités dans la gestion des paysages du parc des Coteaux. Car si Francis Demarty incarne un « jardinier municipal » aux savoirs confirmés et passionné par le monde du vivant, cette posture n'est pas partagée par d'autres ni acceptée par tous. Le système dans lequel le métier de jardinier municipal s'est construit, depuis quarante ans, a contribué à l'émergence de services publics couramment nommés « services espaces verts » au sein desquels les pratiques de jardinage ont parfois été dévaluées. Cette orientation de recherche a ainsi permis d'interroger quelle place occupe Francis et les autres jardiniers municipaux dans le système sociotechnique dans lequel ils évoluent et d'appréhender en retour quelles étaient leurs positions dans ce système.

Alors qu'ils sont communément aujourd'hui nommés des « *agents d'entretiens des espaces verts* » ont-ils réellement une pratique du jardinage ? Et dans le contexte actuel d' « écologisation »<sup>9</sup> des pratiques de jardinage, quelles sont les évolutions en cours de leur

---

<sup>9</sup> La loi Labbé n° 2014-110 du 6 février 2014 interdit l'emploi des pesticides en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les espaces publics et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les espaces privés. La promulgation de cette loi a imposée aux collectivités d'engager un changement des pratiques de gestion dont les impacts sociaux, techniques et politiques ont été observés dans le cadre de ce travail de recherche.

métier ? Comment vivent-ils ces évolutions ? Quelles représentations ont-ils de leur travail – de ce qu'il faut faire ou ne pas faire – ainsi que celles des autres acteurs ? Quelle considération, implication ont-ils dans les projets d'aménagement des espaces publics ? Quelle place occupent-ils, *in fine*, dans la gestion des paysages du parc des Coteaux ?

Le deuxième questionnement a concerné la mise en place et le développement d'une politique de gestion des paysages du parc des Coteaux. Le projet du parc des Coteaux a été initié depuis plus de quinze ans (2002). Il est issu d'une dynamique politique et technique locale, elle-même influencée par une évolution des cadres de pensée et des pratiques au niveau national. L'intention fut de préciser l'émergence de cette politique de gestion des paysages à partir d'une étude de la mise en place du projet du parc des Coteaux et par la suite de celle du parcLAB.

Le troisième questionnement concerne la complexité des interactions à l'œuvre dans le cadre de ce projet. Comment rendre compte de la diversité des acteurs et de leurs interactions influant sur la gestion des paysages du parc des Coteaux ? Pour répondre à cela, j'ai mobilisé la théorie de l'« acteur-réseau » (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994). Cette approche a permis de considérer la gestion des paysages comme un processus actif engageant des interactions entre les communautés humaines, animales et végétales, mais également entre ces communautés relevant du vivant et les composantes matérielles qui y sont liées. L'acte de jardiner peut ainsi être conditionné par les relations entre les humains entre eux et par celles avec les autres êtres vivants, mais également par les relations établies avec l'ensemble des objets, outils, matériaux, influant – et susceptibles d'être influencés – par nos actions. De l'échelle du jardin à celle du territoire, ces interactions sont à l'œuvre. Elles s'inscrivent dans un réseau d'acteurs – humains ou non – dynamique et évolutif dont les représentations sociales sont le reflet. Ce, ou ces réseaux, et la complexité des jeux d'acteurs correspondant contribuent à la fabrication des paysages, à la construction des représentations sociales associées et, de fait, conditionnent la façon dont on gère ces paysages et dont se structurent les interactions écologiques, spatiales, culturelles, techniques et politiques sous-jacentes. Enrichi par cette théorie de l'« acteur-réseau », ce travail s'est intéressé à

explorer les « coulisses » de la fabrication et de la gestion des paysages du parc des Coteaux.

Le quatrième questionnement a trait aux valeurs mobilisées dans le cadre de la mise en place de cette gestion des paysages. Car le paysage souvent considéré comme un élément fédérateur (Sgard, 2010) ne peut-il pas également conduire à une instrumentalisation sociale, à un outil de pouvoir :

« *Le paysage peut-il devenir une arme, c'est-à-dire servir à porter intentionnellement un discours ou des actes de violence symbolique et/ou concrète ?* »

(Sgard, 2012 ; 172)

Mener un projet de paysage peut être aujourd'hui considéré comme un acte politique (Bédard, 2009). Cela suppose de s'interroger sur le/les positionnement(s) éthique(s) incarné(s) par ses acteurs. À cet égard, l'expérimentation d'une gestion des paysages est apparue comme une entrée privilégiée afin d'étudier les positionnements éthiques mobilisés, ou potentiellement mobilisables, dans la conduite d'un projet de paysage. L'exploration pratique des coulisses de la fabrication et de la gestion des paysages du parc des Coteaux a ainsi permis de mettre à l'épreuve du terrain une *éthique du paysage* (Bédard, 2009, Sgard, 2010, 2011, Donadieu, 2012, Paquot 2016).

Le cinquième et dernier grand questionnement concerne les nouvelles configurations d'actions issues de cette expérimentation de la gestion des paysages du parc des Coteaux. Ce travail a été alimenté, tout au long de cette recherche, par l'expérience concrète menée sur le terrain auprès d'une diversité d'acteurs, ainsi que par la mobilisation d'une pluralité de théories constituées issues de champs disciplinaires croisés. Les allers-retours menés entre la théorie et la pratique ont progressivement conduit à proposer une *gestion jardinière des paysages*, à la tester dans l'action afin de saisir comment ce positionnement singulier pouvait être capté par des acteurs diversifiés et se décliner dans un ensemble de pratiques.

Pour tenter d'aborder ces différents questionnements, il a été nécessaire de consulter les travaux de recherche précédemment réalisés à leurs sujets. Cet état de l'art ici proposé a pour objectif de situer mes réflexions dans un cadre plus large et de les positionner à la croisée de travaux provenant de disciplines ou de champs d'action diversifiés ou dans le sillage d'autres recherches interdisciplinaires.

### Suivre et poursuivre les chemins tracés par les autres

Tout au long de la thèse, au gré de l'avancement de l'action, de mes lectures et de mes participations à des colloques en tant qu'auditeur ou communicant, mon travail s'est régulièrement dispersé, affiné et/ou réorienté. Pour autant, trois « chemins » théoriques et pratiques bien identifiés ont été empruntés dès le commencement de cette recherche. Ces « chemins » ne m'ont pas empêché de me perdre – loin de là. Le passage de l'un à l'autre n'a également pas toujours été simple, mais ils m'ont tout de même permis de baliser mes pas en me donnant la possibilité de suivre ou de contourner ceux qui étaient déjà passés par là. Les trois voies empruntées renvoient (i) à la gestion des paysages, (ii) à l'évolution des pratiques de jardinage au sein des collectivités et (iii) à l'éthique du paysage.

Ces voies et chemins, prenant parfois l'allure de simples sentiers, ont déjà été tracées par le travail de précédents chercheurs. Voici les enseignements que j'ai pu en tirer.

#### *La gestion des paysages*

Bien que la « gestion » s'affirme comme un champ d'action lié au paysage, depuis les années 1990 – notamment grâce à la loi paysage (1993) – elle a peu été considérée comme un objet de recherche en soi. Il faut attendre le début des années 2000, pour qu'un travail de thèse prenne pour sujet d'étude « *la gestion des paysages ordinaires* » (Germaine, 2009). La recherche de Marie-Anne Germaine s'inscrit dans l'élan de la Convention européenne du paysage. Elle porte sur une identification des « *modes de gestion à l'œuvre dans les vallées bas-normandes* », afin d'« *évaluer la position occupée par ces espaces dans les différentes politiques d'aménagement et de développement* » (*Ibid* ; 533). La gestion des

paysages est considérée comme un champ d'action lié à la mise en œuvre des politiques publiques et questionné sur sa capacité à évoluer afin d'intégrer la « *complexité des problématiques territoriales actuelles propres aux territoires ordinaires* » (*Ibid* ; 533). Mais cette considération de la gestion s'apparente à la « gestion territoriale » (Carré 2010, Davodeau 2003, 2005). C'est-à-dire, à la gestion des paysages située à une échelle éloignée de celle des parcs et des jardins. La gestion des paysages est également questionnée dans un article de André Lericollais en 1990, presque vingt ans avant le travail de thèse de Marie-Anne Germaine. Cet article traitant de la « sahélistation, surexploitation et délaissement des terroirs "sereer" au Sénégal » aborde, de son côté, la gestion à différentes échelles. Il est, tout autant question de la « *gestion des ressources* », de la « *gestion du parc arboré* », que de la « *gestion spatiale* » (*Ibid*). Mais à défaut d'un positionnement clair sur le sens accordé à cette notion, il est parfois difficile d'identifier ce qui relève d'une gestion des paysages ou non. Dans le courant des années 1990, la gestion est également associée à une « gestion paysagère » (Sgard, 1990, Joliveau 1994, Joliveau, Michelin, 1998). Il s'agit d'une gestion assez proche de la gestion territoriale bien qu'elle soit spécifiquement orientée, dans ces travaux, sur l'« espace rural ». Dans ce sillage, la thèse de Dominique Henry (2012) aborde la « gestion des paysages pastoraux ». Il explore ce qu'il nomme l'acte d'« entre-tenir la montagne ». La gestion est perçue à différentes échelles intégrant une finalité d'« entretien » des paysages telle que la Convention européenne le formule<sup>10</sup>.

Cette rapide analyse bibliographique, non exhaustive mais représentative, met en évidence le faible nombre de recherches orientées sur la clarification de la notion de gestion des paysages depuis trente ans. Par ailleurs, ces travaux ont pour terrain de

---

<sup>10</sup> « Gestion des paysages » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. Source : Convention européenne du paysage et documents de référence. Consulté en mars 2018. Selon Dominique Henry « entre tenir » évoque à la fois le « faire tenir ensemble les espaces pastoraux à l'échelle des terroirs et de la vallée » et « tenir entre soi et les autres », lié à l'organisations sociales et aux rapports sociaux (Henry, 2012).



recherche un espace rural. Ils sont, à cet égard, assez éloignés de mon propre terrain. Pour autant, à travers eux, j'ai pu étudier d'autres jeux d'acteurs et les interactions sociales qui y sont liés. Les contextes ruraux et les échelles d'interventions spécifiques à ces travaux ont enrichi mon travail en complément d'autres recherches situées, à *contrario*, à l'échelle de la gestion de parcs et de jardins.

En complément, mon travail s'est intéressé à la « gestion » en tant que telle. Cette notion est un objet d'étude scientifique constitué dans lequel la dimension temporelle est largement présente et où les questions de coordination et de coopération entre acteurs prennent de l'importance. Si le projet de paysage peut être envisagé comme « *une manière d'interroger la société contemporaine sur son devenir* » (Donadieu, 2002), la gestion, de son côté, est considérée comme étant « *devenue une affaire de société* » (Metzger, Meyer, 2008). Il s'agit ainsi de puiser dans ces travaux de recherche, situés à la croisée des champs de l'économie, de l'écologie et de la sociologie, afin de contribuer à la formulation d'une gestion appliquée au projet de paysage. Enfin, si cette notion peut faire écho à une approche « administrative » et « mécaniste » (Pernet, 2014, 269), elle peut inversement être envisagée à comme une « approche relationnelle » (*Ibid*) et « agissante » que ce travail de thèse s'est attaché à explorer.

### *Le jardinage, ses pratiques et leurs évolutions*

Il faut attendre le début des années 2000, pour que l'évolution des pratiques de jardinage vers une approche écologique et le champ d'action correspondant – la « gestion écologique » ou la « gestion différenciée » – deviennent des sujets de recherche à part entière. La recherche doctorale de Gaëlle Aggeri (2004) s'attèle ainsi à contextualiser l'origine et la construction de la dynamique de « gestion différenciée » des espaces publics, mais également de saisir en quoi cette approche à la fois esthétique, écologique et philosophique, a contribué « *à la construction de nouveaux territoires urbains publics aux références champêtres et sauvages* » (Aggeri, 2004 ; 6). Quelques années après, la thèse de Patricia Le Crenn-Brulon (2010) explore le regard des jardiniers municipaux sur la métamorphose de leur métier influencée par les injonctions écologiques. Elle révèle en quoi ces nouvelles pratiques peuvent être perçues comme étant en désaccord « *avec l'image que les*

*jardiniers se feraient de leur travail* » (Le Crenn-Brulon, 2010 ; 14). La thèse de Claire Tollis (2012) a, de son côté, de multiples similitudes avec la méthodologie et l'ancrage théorique que je développerai ici. Elle a exploré ce que « *bien gérer les "espaces de nature"* » peut signifier à partir de l'observation de la mise en place de quatre initiatives se disant « éthiques » ou « responsables » sur des terrains variés, du plus urbain (espaces verts de Grenoble) au plus « sauvage » (Mt Jefferson Wilderness, en Oregon). À travers la conduite de multiples entretiens auprès de jardiniers municipaux, elle révèle que leurs pratiques « *construisent des compromis situés et précaires, selon une "éthique du faire-avec"* ». Selon elle, enfin :

*« la responsabilité du devenir de ces espaces n'est pas uniquement celle des gestionnaires : elle est distribuée le long d'une chaîne d'humains et de non-humains. Les acteurs comptent sur une pluralité de personnes, d'êtres et de choses pour maintenir ces "espaces de nature". »*

(Tollis, 2012 ; 1)

Elle fait le choix d'ancrer sa réflexion sur les pas de la « *géographie des associations hétérogènes* » développée par Jonathan Murdoch en 1997. Une pensée, elle-même, formulée sur les bases de la théorie de l'acteur-réseau (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994).

*« Une géographie des associations hétérogènes nous apparaît alors féconde pour rendre compte des liens, des emboîtements d'échelles et des événements éthiques fragmentaires qui se jouent dans le travail continu de ces collectifs qui œuvrent à construire un monde commun constamment renégré. »*

(Tollis, 2012 ; 1)

Mon travail se distingue de ces auteurs, principalement, d'abord, par la volonté d'aborder l'approche éthique en lien avec le paysage comme cadre théorique. Il s'agit d'explorer en quoi le paysage, en tant que concept, notion ou outil, et plus spécifiquement la gestion des paysages, peuvent être des cadres favorables à l'expression de ces « *compromis situés et précaires [...] distribuée le long d'une chaîne d'humains et de non-humains pour maintenir ces "espaces de nature"* » (Ibid ; 1). La théorie de l' « acteur-réseau » est pareillement mobilisé, mais en lien avec d'autres réflexions telles que celles développées par Gilles Clément (*Le jardin planétaire*, 1994, etc), qui serviront de support au développement théorique et à

l'expérimentation d'un positionnement éthique environnemental pragmatique. D'un point de vue méthodologique, ensuite, ma recherche se distingue par la mise en œuvre d'une « recherche-action » permettant d'être à la fois ou alternativement acteur et observateur. Il s'agit de s'inscrire au cœur d'un projet de paysage afin d'observer, de comprendre et d'en tirer des résultats généralisables, mais également d'interagir avec les dynamiques sociales, spatiales, écologiques, techniques et politiques à l'œuvre.

Les travaux de Marion Erwein – découverts plus tardivement grâce à un échange avec Claire Tollis – ont également enrichi ma thèse. Sa recherche doctorale traite « *de la nature en ville sous l'angle de sa fabrique, c'est-à-dire de l'agencement d'acteurs, d'outils et de discours qui concourent à la produire tant conceptuellement que matériellement* » (Erwein, 2015 ; 1). Enfin, d'autres travaux, orientés sur l'évolution des pratiques paysagistes face aux enjeux écologiques actuels, ont également contribué à affiner ma propre réflexion. Les thèses de Fanny-Anaïs Leger-Smith (2014) et de Marine Legrand (2015) abordent le processus de remplacement du modèle paysager institutionnel des espaces verts par celui de « l'espace naturel urbain » (Legrand, 2015 ; 17), ou comment l'écologie devient progressivement un outil de la démarche de projets de paysages et une opportunité de développement de la filière paysagiste (Leger-Smith, 2014 ; 245). Sans oublier les travaux menés depuis de nombreuses années sur les liens entre les pratiques de jardinage et la profession de paysagiste tels que ceux conduits par Françoise Dubost depuis les années 1980 et plus récemment ceux de Pierre Donadieu (2009, 2012).

### *L'éthique du paysage ou l'éthique paysagère*

Contrairement à l'éthique de l'environnement, l'éthique du paysage n'a fait l'objet que de peu de travaux de recherche. Mario Bédard interroge ainsi en 2009 la capacité à considérer le paysage comme :

*« Un projet politique fédérateur d'une identité partagée, à la fois une et plurielle, qui reposerait sur une véritable sagesse socioterritoriale, un "savoir habiter la Terre" renouvelé ? »*

*(Bédard, 2009)*

Cependant, si l'éthique du paysage, ou l'éthique paysagère (*Ibid*, 304), paraît pour lui une perspective théorique et pratique intéressante, elle ne fait pas vraiment l'objet de développement spécifique. Mario Bédard met l'accent sur l'approche politique du paysage en se concentrant davantage sur les questions de transformations sociales et économiques plutôt que sur celles touchant à la révision des principes éthiques devant conduire les relations entre sociétés et milieux.

Anne Sgard questionne, de son côté en 2010, la nécessité d'une éthique du paysage : « Une éthique du paysage est-elle souhaitable ? » (Sgard, 2010). Il s'agit, selon elle, d'être attentif au risque de la banalisation de l'éthique tout autant qu'au flou sémantique de la notion de paysage. De même :

*« le paysage, souvent envisagé comme élément fédérateur, consensuel, transversal, peut se révéler très déroutant. C'est toute la question de son acceptabilité qui est posée. »*

(*Ibid*)

L'association entre les notions éthique et paysage doit donc dépasser le statut discursif au sein duquel ces deux notions peuvent perdre de leur contenance. Peu de temps après (2011), le travail d'Anne Sgard contribue à poursuivre cette exploration théorique dans le cadre de son HDR<sup>11</sup>. La clarification du sens – ou de la pluralité des sens – accordée à la notion paysage envisagé à travers son propre cheminement réflexif, lui permet d'explorer les contours de l'éthique appliquée au paysage en privilégiant « *la piste de l'esthétique environnementale* » (Sgard, 2011 ; 179). Dans le même temps, Pierre Donadieu s'attèle également à étudier l'éthique du paysage (2012). En conclusion générale de « *Science du paysage. Entre théories et pratiques* », il développe une « *éthique du paysage et du paysagisme* » (Donadieu, 2012 ; 188). L'éthique du paysage relève, selon lui, de la mobilisation de quatre « *valeurs*

---

<sup>11</sup> « En France, l'habilitation à diriger des recherches (HDR), est un diplôme national de l'enseignement supérieur qu'il est possible d'obtenir après un doctorat - diplôme, travaux ou expérience d'un niveau équivalent ». Source : Site internet de l'université de Bordeaux – Consulté en janvier 2018. Ce diplôme permet d'assurer la direction de thèse de doctorat.

*paysagères* » : les « *valeurs perceptibles anthropocentrées* », les « *valeurs culturelles* », les « *valeurs récréatives* » et les « *valeurs écocentrées* » (*Ibid*). L'éthique paysagisme correspond à la mise en application de ces valeurs par les paysagistes.

Les récents travaux d'Anne Sgard et de Pierre Donadieu apportent de façon distincte, mais complémentaire, un nouvel éclairage à l'éthique du paysage. Au commencement de ma recherche, j'ai ainsi pu tirer parti de ces positionnements théoriques contribuant à fonder l'éthique du paysage comme un objet scientifique à part entière. L'année suivante (2016), Thierry Paquot en appelle à une « éthique des paysages ». Il dédie un court texte à ce sujet en formulant une réflexion très liée aux travaux sur l'éthique environnementale appelant à revoir nos manières d'être et d'agir face à l'injonction environnementale.

Parmi ces différents écrits (Bédard, 2009, Sgard, 2010, 2011, Donadieu, 2012, Paquot 2016), une diversité d'appellation s'exprime pour désigner l'éthique dans le domaine du paysage : l' « éthique du paysage », l' « éthique paysagère », l' « éthique des paysages ». Tout au long de ma recherche, j'ai moi-même employé ces trois termes sans être en capacité de les distinguer clairement. Cependant, l'éthique paysagère – l' « *éthique paysagère de l'action* », tel que Pierre Donadieu l'énonce – me semble aujourd'hui plus adaptée à l'expression d'un positionnement éthique pragmatique, dont j'explorerai les contours progressivement.

*« L'essentiel de l'éthique paysagère de l'action consisterait alors à accompagner les projets par lesquelles les acteurs publics et privés coproduisent leurs cadres de vie. »*

*(Ibid ; 193)*

## **Jardiner**

Une composition en cinq chapitres a été privilégiée pour rendre compte de ce travail de recherche. Parce que le jardinier ne peut pas agir sans ses savoirs et ses outils, le premier chapitre précise la méthode et le contexte spécifique de cette recherche. Ensuite, il est apparu nécessaire de commencer le développement de cette thèse

à partir d'une description des résultats et des doutes issus de ce travail de recherche. Le deuxième chapitre vise ainsi à explorer les fondements de la gestion jardinière des paysages soumis à l'expérience du parcLAB. Le troisième et le quatrième chapitre permettent de s'immiscer plus en détail dans les coulisses du processus de gestion des paysages du parc des Coteaux et de préciser ainsi la nature et le rôle de ce champ d'action. De quel(s) mode(s) de gestion est-il question précisément ? S'agit-il d'une gestion prenant en compte de façon entrecroisée les interrelations spatiales, sociales, écologiques, politique et économique ou s'agit-il d'une approche partielle et/ou sectorisée ?

Le troisième chapitre correspond à une immersion dans les nombreuses conversations de terrain engagées avec les jardiniers des villes et leurs responsables, mise en perspective avec d'autres terrains et travaux de recherches. Leurs regards et leurs discours sur l'exercice de leur métier sont apparus comme une clé d'entrée privilégiée permettant d'aborder les interactions à l'œuvre depuis quarante ans sur le territoire étudié. Suite à cette approche, le quatrième chapitre formule une mise en contexte du projet du parc des Coteaux à partir d'une analyse des politiques publiques conduites depuis quinze ans à l'échelle de la Rive Droite et plus largement à l'échelle de l'aire métropolitaine de l'agglomération de Bordeaux. Ce chapitre est également l'occasion de formuler un retour critique de l'expérience du parcLAB que j'ai accompagné depuis six ans et dont l'expérimentation d'une gestion coopérative des paysages a été l'un des fondements.

Enfin, après avoir exposé le contexte social, culturel et politique et après avoir engagé à travers cela un retour réflexif lié à la gestion des paysages menée sur le parc des Coteaux, le cinquième et dernier chapitre de la thèse vise à présenter la construction empirique et théorique de la gestion jardinière des paysages. En conclusion, sur la base du travail réflexif engagé, il s'agit d'énoncer la formulation d'une *éthique paysagère* appliquée à la gestion jardinière des paysages. Cet énoncé conclusif a pour objectif d'ouvrir le débat et d'inciter à poursuivre l'expérimentation.

..

Il est à noter que si l'observation des pratiques de gestion des paysages en lien avec les pratiques de jardinage est située au centre de ce travail de thèse, le *jardin*, entant que notion spécifique, ne sera pas clairement développé ici. En effet bien que le jardin soit assurément présent dans ces pages, il a semblé nécessaire de resserrer le corpus étudié afin de ne pas s'y perdre. Il est apparu qu'une thèse ne suffirait pas pour mener tout cela de front. Par ailleurs, de nombreux travaux ont déjà réalisés une exploration du *jardin* à partir d'approches multiples telles qu'historique, sociologique, anthropologique. Certains d'entre eux seront mobilisés dans ces pages.

Précisons également l'attention qui a été portée, tout au long de cette thèse, à ne pas employer le terme de « technicien » pour désigner les métiers environnant celui de jardinier municipal. Car si ce terme correspond à une catégorie socioprofessionnelle spécifique nommée « les professions intermédiaires » et dont certaines recherches ont exploré leur rôle d' « *interface au cœur des entreprises* » (Cadet, Guitton, 2013), il groupe des métiers bien distincts.

Dans le cas présent, deux métiers pouvant être désignés sous le vocable de « technicien » ont été identifiés : les responsables des services espaces verts et les chargés de projets municipaux. Les premiers sont en charge de l'aménagement et de l'entretien des espaces publics qualifiés d' « espaces verts ». Pour cela, ils ont la responsabilité de la gestion quotidienne d'une ou de plusieurs équipes de jardiniers et des moyens matériels et financiers correspondant aux actions engagées. Les seconds, tel que leur intitulé l'indique, sont en charge de la conduite de projets. Leur travail consiste à initier et suivre des projets en liens avec la protection et l'aménagement des espaces communaux. En cela, ils n'ont pas la responsabilité de la gestion quotidienne de ressources humaines.

Chacun d'entre eux induit des interactions sociales et des effets sur les configurations spatiales spécifiques auxquels il m'a paru nécessaire d'être attentif dans cette recherche.

~

Cette thèse s'est déroulée dans un cadre particulier. Là où la découverte du terrain et des acteurs peut constituer l'une des premières étapes d'une recherche, dans le cas présent le territoire d'étude et une part des acteurs locaux m'étaient déjà familiarisés. Cette recherche est née de la conduite d'un projet de paysage et a pris forme dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche. Mon implication et ma capacité à prendre du recul sur l'action entraînent de se faire en furent marquées. Précisons ainsi le contexte d'émergence de cette recherche, la méthodologie employée et les effets sur sa mise en œuvre.





# 1. Fondements et démarche réflexive d'une « recherche-projet »

Le contexte d'émergence de cette recherche comprend trois spécificités marquantes. La première concerne mon activité antérieure et la posture qui s'y rapporte. Pendant six ans, j'ai mené une activité de paysagiste libéral au sein d'un collectif intitulé *alpage – atelier de paysage en partage*<sup>12</sup>. Cette pratique professionnelle m'a amené à vouloir formuler un retour réflexif sur les projets de paysage réalisés à cette occasion et a, par la suite, fortement orienté la problématique de la présente recherche doctorale. La deuxième spécificité correspond au contexte de réalisation de ma thèse. Initiée depuis juillet 2015, dans le cadre d'une CIFRE au sein de l'Unité Mixte de Recherche Passages (UMR 5319) et du Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV), ce travail de recherche, ancré dans l'action est réparti équitablement entre le temps d'écriture de la thèse et le développement d'un projet de paysage intitulé *La sagesse des jardiniers*. Cette appellation illustrant à la fois une perspective concrète – la réalisation d'un plan de gestion intercommunal d'un ensemble de parcs publics nommé le parc des Coteaux (240 ha) – et l'orientation réflexive de cette recherche. La troisième spécificité renvoie aux liens noués entre ces deux postures. Précédemment engagé dans la conduite de projets de paysages en tant que paysagiste indépendant, j'ai été missionné de 2013 à 2015 par le GPV pour une mission d'accompagnement auprès d'élus, de responsables de services, de chargés de projets et de jardiniers municipaux. C'est dans la continuité de ce travail que la thèse a été pensée, conduisant à passer d'une position de praticien à celle de *praticien-chercheur* et de la conduite d'un projet à celle d'une « *recherche-projet* » (Findeli, 2004). Il est ainsi proposé de faire état d'un retour d'expériences, visant à montrer les interactions à l'œuvre entre une recherche doctorale et un projet de paysage. Mais pour cela, précisons en quoi cette recherche doctorale peut être apparentée, en premier lieu, à une *recherche-action*.

---

<sup>12</sup> « *alpage* » est cofondé en 2009 par Stéphane Duprat et moi-même.

## 1.1. S'impliquer

### 1.1.1. Convention industrielle de formation par la recherche : une recherche-action ?

Selon Christian Gonzalez-Laporte<sup>13</sup> la plupart des chercheurs concernés par la recherche-action s'accordent à faire état des travaux de Kurt Lewin (1947) et à le considérer comme étant l'un des précurseurs de cette démarche scientifique. Pour Lewin, la recherche-action :

*« est une démarche fondamentale dans les sciences de l'homme, qui naît de la rencontre entre une volonté de changement et une intention de recherche. Elle poursuit un objectif dual qui consiste à réussir un projet de changement délibéré et ce faisant, faire avancer les connaissances fondamentales dans les sciences de l'homme. Elle s'appuie sur un travail conjoint entre toutes les personnes concernées. Elle se développe au sein d'un cadre éthique négocié et accepté par tous. »*

*(Lewin, 1947, Liu, 1992)*

À partir de cette définition, il me semble possible d'interroger mon propre travail de recherche sur deux aspects. (i) Correspond-t-il à un besoin exprimé de production et de validation de connaissances pratiques (Gonzalez-Laporte, 2014) ? (ii) Inclut-il un processus démocratique dont l'enjeu est de répondre à des problèmes identifiés collectivement (*Ibid*) ?

Le dispositif CIFRE est développé en France depuis plus de trente ans. Il repose sur l'association de quatre acteurs<sup>14</sup> : une entreprise ou une institution publique, un laboratoire de recherche académique, un doctorant et l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), chargée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la mise en œuvre de ce dispositif. Dans le cas présent, cette relation quadripartite implique le Grand

---

<sup>13</sup> Christian Gonzalez-Laporte a réalisé en 2014 un état de l'art sur le sujet,

<sup>14</sup> Les Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE) ; Définition, mode d'emploi. Source : site internet ANRT – Consulté en mars 2018.

Projet des Villes Rive Droite (GPV), au sein duquel je suis salarié pour une durée de trois ans, l'Unité Mixte de Recherche Passages (UMR 5319), qui accueille mes travaux de recherche, moi-même, qui détient un double statut de « *salarié-doctorant* »<sup>15</sup>, et l'ANRT, qui a contracté avec le GPV la convention CIFRE sur la base de laquelle une subvention lui est versée pendant trois ans.

Pour le Ministère chargé de la recherche, l'enjeu de la mise en place des CIFRE est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée. Il est ainsi précisé que « *L'entreprise recrute en CDI ou CDD un diplômé de niveau M à qui elle confie une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique* »<sup>16</sup>. Une recherche développée dans le cadre d'une CIFRE positionne donc le doctorant dans une posture à la fois de chercheur et d'acteur dont l'objectif est de produire des connaissances ayant une visée pratique. Au sein du GPV, cela semble aller de soi. Je ne suis pas seulement considéré comme le « *chargé de mission nature du parc des Coteaux* ». Toutes les personnes avec qui je travaille ont connaissance de mon double statut, ainsi que de l'organisation de mon temps de travail correspondant<sup>17</sup>. Je (et mes collègues) me présente comme tel auprès des partenaires depuis le début de mon travail. Pour autant, malgré ce contexte favorable, il s'agit d'un exercice difficile, car la conduite de l'action est exigeante et peut rapidement prendre le dessus sur le travail de recherche.

Dans le cadre des CIFRE, la question de la posture du chercheur face à son terrain interpelle. Dans ce contexte de travail où l'action et la recherche sont intrinsèquement liées, comment peut-on associer les postures possiblement contraires de distanciation et d'implication ? Car si la recherche peut appeler à une prise de distance dans l'analyse de l'action, l'action appelle de son côté à une implication, à des choix, des prises de position au service du projet. Dans le cas présent, la méthode envisagée propose d'assumer pleinement ce double positionnement de

---

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Mon temps de travail est réparti équitablement entre le temps réservé à la recherche (50%) et le rôle de chargé de mission (50%) – constitutif de mon travail de terrain de la thèse.

*chercheur-acteur*, de ne pas essayer de s'en extraire mais au contraire de s'en saisir, de le considérer comme un mode de recherche au service de l'action, et inversement.

*« C'est cette prise de conscience qui appellerait un changement de conception de l'observation, prenant pleinement en considération la participation active du chercheur à son terrain, et en faisant un réel outil de connaissance. »*

*(Soulé, 2007 ; 132)*

Cette thèse met en œuvre une approche à la fois empirique et réflexive à travers un travail collectif, immersif et impliqué auprès d'élus, de responsables de services, de chargés de projets et de jardiniers municipaux dans une perspective pragmatique. En ce sens, la recherche et l'action se guident mutuellement. La recherche vient se greffer sur l'action avec une visée de transformation des pratiques des acteurs (Auziol, 2006), et réciproquement l'action tire parti de cette « *recherche-impliquée* » (Bretegnier, 2009). L'ensemble contribue à une évolution des politiques conduites, appliquées ici au paysage.

Pour autant, afin que la conduite d'une recherche-action puisse répondre pleinement au double objectif de contribuer à la construction de nouveaux savoirs et de proposer de nouvelles configurations d'action, il paraît nécessaire de clarifier en amont, et dans la durée, le rôle de chercheur au sein de l'action. À cet égard, une CIFRE peut être assimilée à un processus collectif dont l'enjeu est de répondre à des problèmes partagés. En amont de la mise en place de la convention, le doctorant, son ou ses directeurs(trices) de recherche, ainsi que l'entreprise ou l'institution publique accueillante, doivent trouver un point de convergence entre les intérêts de la recherche et ceux du développement socio-économique. Ce processus, déclenché pour le dépôt d'un dossier auprès de l'ANRT, doit se poursuivre tout au long des trois années afin d'assurer un rôle de veille de la part de chacune des parties prenantes. S'il s'agit là d'une des qualités des CIFRE, il peut tout autant être l'une de ses fragilités. Le bon déroulement de ce processus collectif repose sur une bonne compréhension des attentes de chacun et sur un engagement réciproque dans sa mise en œuvre. Si l'une des parties ne s'ouvre pas à la culture de l'autre – la conduite d'une recherche et celle d'une action – le doctorant peut se retrouver tiraillé entre les deux approches et perdre pied dans cet exercice qui nécessite un passage constant entre deux postures.

Au final, une CIFRE peut tout à fait être apparentée à une recherche-action. Il s'agit ici d'un partenariat quadripartite au long court mettant en jeux des objectifs partagés, mais également des relations humaines sur lesquelles repose le bon développement de ces liens noués entre la recherche et l'action. Si la présente recherche peut dès lors affirmer cet ancrage méthodologique, il semble possible de poursuivre en formulant l'hypothèse qu'elle relève également d'une *recherche-projet*. Dans le cas présent, cette CIFRE s'inscrit en effet dans la continuité d'un processus de projet déjà à l'œuvre au sein du GPV et qui se poursuivra après la fin de la CIFRE. Il s'agit dans ce travail de prendre en compte ce processus au long cours, d'en saisir toutes les inflexions et d'en interroger les influences potentiellement positives ou négatives sur la mise en œuvre de la réflexion scientifique. Comment, en somme, cette recherche a-t-elle pu être mise en place et se dérouler, d'un point de vue méthodologique et pratique, sur les bases d'un projet qui a débuté avant elle et qui va se poursuivre après elle ?

Pour répondre à cela, revenons d'abord, sur le contexte et la genèse de ce travail de thèse et essayons, ensuite, de saisir les liens éventuels de ce travail avec ce que Alain Findeli appelle une « *recherche-projet* ».

## 1.1.2. Le Grand Projet des Villes Rive Droite, un projet intercommunal

Le Grand Projet des Villes Rive Droite est défini ainsi :

*« Un grand projet de ville « GPV » est un projet de développement social et urbain visant à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans la dynamique de développement de leur agglomération. Cet outil, créé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999, vient renforcer le projet socio-économique élaboré en faveur des quartiers les plus en difficulté, dans le cadre de la politique de la ville. Par la mise en œuvre de vastes opérations de renouvellement urbain, les GPV ont pour objectif de transformer durablement l'image de ces quartiers et leur statut au sein de leur agglomération. Cinquante sites en France ont été labélisés grand projet de ville au début des années 2000. Labélisé par l'État en 2001, le Grand Projet des Villes Rive Droite a pour spécificité d'être intercommunal. Il s'inscrit sur le territoire des villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. »<sup>18</sup>*

Ce groupement d'intérêt public (GIP) a été créé il y a plus de quinze ans. Il illustre une tentative pour remédier aux externalités socio-environnementales négatives produites par l'extension urbaine de l'agglomération bordelaise à partir des années 1960<sup>19</sup>. Suite aux répercussions de cette croissance urbaine massive (figure 2), le territoire de la Rive Droite s'inscrit dans une dynamique de développement et de reconstruction avec l'aide de l'Etat, de la Région, du Département, de la Métropole de Bordeaux et des quatre collectivités qui le composent, en essayant de tirer parti de ses qualités et de ses potentialités sociales, culturelles, écologiques et économiques.

---

<sup>18</sup> Source : Site internet du Grand Projet des Villes Rive Droite – Consulté en mars 2018.

<sup>19</sup> « Lorsque le 30 juillet 1960 est prise la décision de bâtir la Zone à Urbaniser en Priorité des Hauts de Garonne, la rive droite est encore largement rurale, hormis une frange industrialisée le long des quais. Les 4000 logements qui vont y être construits de 1965 à la fin des années soixante-dix représentent un quart du parc HLM de l'agglomération bordelaise aujourd'hui » (Villechaise, 1997 ; 353).

En cela, le territoire d'intervention du GPV est particulièrement concerné par les politiques publiques nationales de préservation, d'aménagement et de gestion des milieux naturels et des paysages<sup>20</sup>. Il constitue un terrain privilégié pour leur mise en œuvre et constitue, de fait, un lieu exemplaire de la contradiction potentielle entre des politiques de protection/remise en état de continuités écologiques d'un côté, et de l'autre, une volonté locale de créer un large panel d'espaces publics ouverts à tous.



*Figure 2. Vue aérienne de la Rive Droite de Bordeaux Métropole. Cette vue permet de distinguer le développement urbain dense réalisé sur la plaine et le plateau au sein duquel la frange des coteaux a marqué une césure. Source : Jacques Rouaux – 2011.*

<sup>20</sup> Après la loi relative à la protection de la nature de 1976, la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « Grenelle 1 » de 2009 et loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » de 2010, la dynamique gouvernementale s'est poursuivie aboutissant à la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en août 2016.



### 1.1.3. Le parc des Coteaux et le parLAB

Le terrain d'expérimentation de la thèse s'inscrit dans ce contexte. Il porte plus précisément sur le projet du « parc des coteaux ». Ce « *grand projet* »<sup>21</sup>, composé principalement de dix parcs publics, répartis sur 240 hectares sur les coteaux de la rive droite de la métropole de Bordeaux (figures 3, 4), fait l'objet d'une action intercommunale portée depuis 2002 par les quatre villes composant le GPV.



*Figure 3. Vue de Bordeaux Métropole depuis le parc Panoramis ; l'un des dix parcs composant le parc des Coteaux. Ville de Bassens.  
Source : Grand Projet des Villes Rive Droit – Juin 2015.*

---

<sup>21</sup> Source : GPV Rive Droite, programme 2015-2025, Ville nature – Consulté en mars 2018.

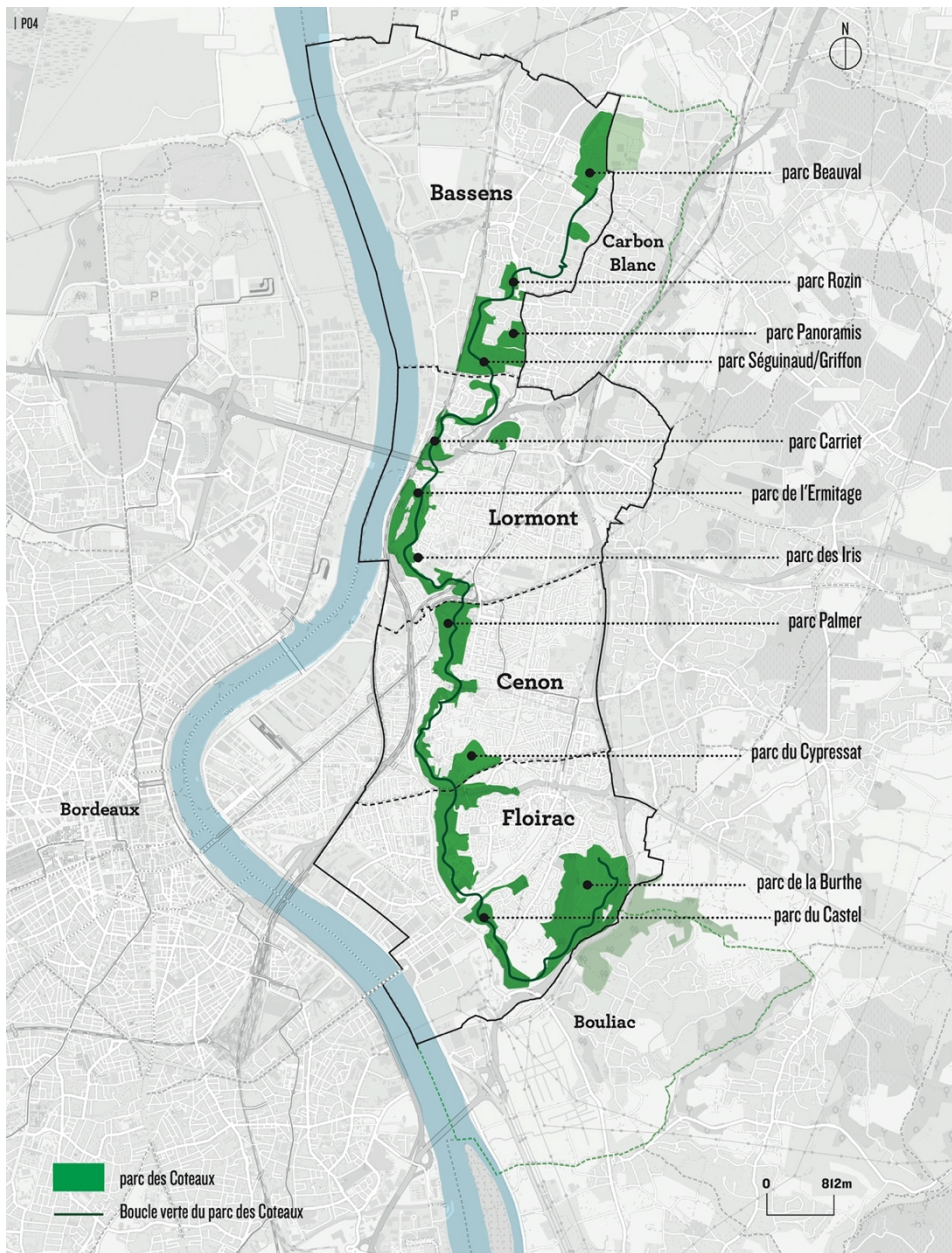


Figure 4. Carte de situation du parc des Coteaux.  
 Source : « La Sagesse des Jardiniers. Guide de gestion écologique du parc des Coteaux » p 4 – Octobre 2017.

À cet égard, après dix ans de développement de ce projet, les élus, les responsables de services et les chargés de projets municipaux, rassemblés en 2011 lors d'un séminaire dédié au devenir du parc des coteaux, ont convenu ensemble de la :

*« la nécessité d'avancer très concrètement dans la rédaction d'une charte intercommunale de gestion et d'usages du parc des Coteaux en associant le plus possible à ce travail les différents acteurs du parc. »<sup>22</sup>*

Dans ce contexte, une mission est confiée de 2013 à 2015 à un groupement d'indépendants composé de l'atelier alpage, paysagistes, de l'association Nous sommes, architectes-graphistes, et de Thomas Saint Upery, photographe, afin d'accompagner les acteurs de la gestion et des usages du parc des Coteaux dans la réalisation d'une *charte*. Après une année de rencontres et de partages d'expériences, la charte intercommunale de gestion et des usages a abouti à la création du « Laboratoire du parc des Coteaux » : le parLAB.

Le parLAB est un dispositif basé sur un cycle de quatre rencontres annuelles durant lesquelles les responsables et les jardiniers des services espaces verts des quatre villes concernées se retrouvent sur le terrain pour échanger sur les pratiques de chacun (figure 5). Il se définit ainsi :

*« Il ne s'agit pas d'un document figé dans le temps. Il s'agit d'un processus de rencontres basé sur l'écoute, le partage, l'expérimentation, la montée en compétence et la mutualisation de moyens, pour agir concrètement ensemble sur le parc des Coteaux. »<sup>23</sup>*

*Figure 5. Page suivante, une rencontre parLAB avec les jardiniers et les responsables des services espaces verts des quatre villes membres du GIP GPV Rive Droite sur la thématique des outils de communication. Cette rencontre est animée par l'atelier alpage, paysagistes, et documentée par l'association Nous sommes, architectes-graphistes, et Thomas Saint Upery, photographe, au parc de la Burthe à Floirac. Un élu introduit la rencontre. Source : Thomas Saint Upery – Novembre 2013.*

---

<sup>22</sup> Acte du séminaire du parc des coteaux, mai 2011 - Atelier : Vers une charte intercommunale.

<sup>23</sup> Source : site internet parLAB – Consulté en avril 2018.



C'est dans la continuité de l'expérimentation et de la mise en place du parLAB que la CIFRE voit le jour en 2015.

#### 1.1.4. Une CIFRE entre réflexion théorique et expérimentation pratique

D'un point de vue théorique, le montage de la CIFRE tire parti de la réalisation d'un mémoire de recherche élaboré en 2014<sup>24</sup>. L'énonciation de la problématique scientifique de la CIFRE s'inscrit ainsi dans la continuité de cette recherche. Au même moment, un bilan des trois années d'activité du parLAB est effectué avec l'ensemble des acteurs concernés. Il en ressort d'un point de vue plus empirique que la dynamique lancée par le parLAB s'essouffle et ne suffit pas à passer concrètement à l'action. Ce bilan a ainsi conduit, à l'automne 2015, à la formulation d'un besoin collectif<sup>25</sup> : la réalisation d'un *Plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux*. Pour cela, il est envisagé d'étudier le patrimoine faunistique et floristique présent sur l'ensemble du parc, de développer plus en avant la thématique des usages sociaux, jusqu'ici peu abordée, et d'envisager des modalités concrètes de passage à l'action. La CIFRE est ainsi réalisée sur la base d'une problématique de recherche et d'une perspective concrète toutes deux réunies sous l'appellation : « *La Sagesse des Jardiniers* ».

Le questionnement qui sous-tend cette appellation est de savoir si l'évolution nécessaire des pratiques de gestion – intégrant les dynamiques sociales, écologiques, techniques et spatiales à l'œuvre – peut être bâtie sur les bases d'une sagesse qui serait spécifique à l'acte de jardiner. Autrement dit, les jardiniers municipaux fondent-ils aujourd'hui leurs actions sur de nouvelles valeurs ? Et ces valeurs sont-elles susceptibles – ou pas – de contribuer à repenser la façon de mener la gestion des paysages ?

---

<sup>24</sup> Mémoire de recherche réalisé en vue de l'obtention de la mention recherche au diplôme de paysagiste dplg – Soutenu le 07 juillet 2014.

<sup>25</sup> A ce moment, le parLAB est composé des responsables des services espaces verts, des jardiniers, de chargés de projets des villes et des élus adjoints référents.

### 1.1.5. D'une posture de praticien à celle de praticien-chercheur

La concrétisation de la CIFRE permet ainsi d'effectuer un passage d'une position de praticien à celle de praticien-chercheur. Une dynamique qui va s'appuyer sur trois facteurs marquants. Le premier correspond à la possibilité de renforcer, et de faire perdurer dans le temps, la relation de proximité façonnée depuis trois ans avec les élus, les responsables et les jardiniers des collectivités – ce qu'Alexis Pernet nomme « la construction d'une expérience spatiale et relationnelle » (Pernet 2014 ; 302). Alors qu'habituellement le passage de relais se fait à ce moment précis avec la maîtrise d'ouvrage, l'opportunité de faire perdurer le projet en intégrant moi-même la maîtrise d'ouvrage contribue à renouveler l'approche. Le deuxième facteur marquant correspond à l'inscription de cette continuité du projet dans le cadre d'une recherche doctorale, permettant d'envisager un renouvellement des modalités de l'action et des pratiques associées, nourri par les retombées d'un travail de recherche. Le troisième facteur, enfin, correspond à la possibilité d'initier ce plan de gestion intercommunal, dont l'ambition est de sélectionner une équipe pluridisciplinaire pour son élaboration sur une durée de douze mois. Ce plan de gestion devient ainsi un élément central dans la mise en œuvre de la recherche-action. Il est tout à la fois le dispositif permettant l'action et le terrain d'observation et d'analyse.

Sur ces bases, je postule qu'il s'agit ici d'un nouveau positionnement personnel spécifique dans le processus de projet, mais, également, d'une possibilité de modifier ce processus en développant une capacité à construire une réflexion, d'ordre critique et épistémologique, sur la pratique du projet et sur l'action publique dans le domaine du paysage. L'objectif est de reformuler le cadre de l'action en lien avec l'élaboration de la problématique de ma thèse. Il semble possible de définir ce positionnement en s'appuyant sur la pensée d'Alain Findeli à propos de la recherche en design. Selon lui :

*« L'expérience montre que les candidats à un doctorat en design commencent par formuler leur projet de recherche sous la forme d'un projet de design. [...] Mais il s'agit dans un second temps – et c'est là une étape décisive – de transformer leur question de design en question de recherche.[...] Le passage d'une question*

*de design à une question de recherche ne s'effectue pas automatiquement : c'est un acte constructif. »*

*(Findeli, 2015 ; 54)*

On peut reconnaître là le processus à partir duquel ma recherche a vu le jour. Un peu plus loin, Alain Findeli précise son propos :

*« les chercheurs en design [...] sont imprégnés de la culture intellectuelle du design, la culture du projet. Ils ne font pas qu'observer, expliquer et/ou comprendre ce qui se passe dans le monde (visée gnoséologique), ils recherchent ce qui dysfonctionne dans le monde (visée diagnostique et améliorative). On appellera "projective" une telle visée épistémologique. »*

*(Ibid ; 52)*

L'hypothèse du basculement de la conduite d'un projet à une recherche-projet appliquée au parc des Coteaux semble trouver tout son sens à travers cette visée projective.

### 1.1.6. Apprentissage de la recherche

Après ces trois années, il est possible d'effectuer un retour d'expérience sur l'articulation souhaitée entre recherche et projet dans ce travail de thèse. La volonté de recul épistémologique nécessaire dont l'enjeu est de réussir à penser l'action en permanence avec une articulation théorique n'a pas été une chose facile pour quelqu'un dont la pratique professionnelle se situe initialement dans la conduite de projets de paysages. La construction des relations sociales entre les différents acteurs concernés auxquels le *chercheur-acteur* prend lui-même part nécessite, en contrepartie, une rigueur dans la prise de distance pour mettre à plat les matériaux récoltés et en tirer une analyse théorique. La formulation des objets et des problématiques de cette thèse se sont ainsi parfois un peu dissous dans une pensée intuitive plutôt que pleinement conscientisée par un travail de formalisation théorique du projet. En cela, le travail de la thèse joue un rôle d'apprentissage permettant de mesurer l'importance de la construction d'un cadre méthodologique pour une articulation fertile entre recherche et projet.

Par ailleurs, si cette injonction de prise de distance régulière de l'action paraît nécessaire comme cadre analytique méthodologique de la recherche, comment est-il possible - inversement - de « *ramener les pratiques et les langues scientifiques vers leur pays d'origine, "l'everyday life", la vie quotidienne* » (De Certeau, 1990 ; 19) ? Car si la recherche contribue à la construction de nouveaux savoirs, la question de son accessibilité paraît également centrale pour les acteurs impliqués. Comment conserver l'essence scientifique de ce travail de recherche tout en permettant son accessibilité à un large public ?

Cette perspective guide ce travail depuis son commencement. Pour mener cela, il a été nécessaire de faire des choix de méthodes et de postures, de les expérimenter, et selon les besoins, de les faire évoluer. De façon transversale, je propose ici plusieurs outils d'expérimentation à la construction d'un savoir co-construit, partagé et appliqué : *Être à l'écoute, faire déguster, mettre à l'épreuve les savoirs, documenter, accompagner et encourager.*

## 1.2. S'outiller

### 1.2.1. Être à l'écoute

Une des particularités de cette thèse est d'être positionnée en situation d'action directement en lien avec une pluralité d'acteurs du territoire étudié. D'un point de vue méthodologique, un lien apparaît ici avec le travail d'enquête ethnographique et plus particulièrement avec une grande forme de production de données nommée « l'observation participante » – caractérisée par l'insertion prolongée de l'enquêteur dans le milieu de vie des enquêtes – (Olivier de Sardan, 2007 ; 3). Il s'agit de « *se froter en chair et en os à la réalité étudiée* » (*Ibid*; 3). Dans ce cadre-là, la volonté de se mettre à l'écoute des acteurs de cette réalité semble aller de soi afin de récolter les matériaux nécessaires à l'analyse scientifique de l'action. Pour autant, la posture d'écoute est ici envisagée non pas seulement comme un outil de récolte, mais également comme un outil d'émancipation de la parole de l'autre, comme un instant de libre expression permettant de donner de la valeur à l'autre (Randin, 2008 ; 77).



Dans un contexte où les jardiniers des villes se plaignent d'un manque d'attention à leur égard, cette posture d'écoute a toute son importance. Elle peut permettre de les rendre partenaires dans les réflexions qui les concernent (*Ibid* ; 77), et c'est là tout l'enjeu de cette recherche-projet centrée sur la place et le rôle des jardiniers des collectivités dans le processus de gestion des paysages. « Être à l'écoute » relève ainsi tout autant d'une démarche de recherche – récolter et comprendre les représentations – que de projet – donner et recevoir de l' « empathie » (Name, 2010) pour développer la coopération. Cette approche fait référence aux recherches croisées dans le domaine des sciences sociales ; sociologie, ethnologie, psychologie, psychanalyse, mais également de la neuroscience. La mobilisation de compétences socio-émotionnelles – envers soi et les autres comme levier de développement des capacités relationnelles – fait écho aux travaux en neuroscience affective et sociale initiés depuis les années 1990 par Jaak Pansepp, eux-mêmes issus des explorations en neuroscience cognitive menées depuis les années 1970.

Ces travaux permettent de comprendre qu'écouter n'est pas une chose si facile, car écouter pleinement quelqu'un nécessite plus que d'entendre ce qu'il dit et de formuler une compréhension de sa parole. Il y a là le piège de se laisser entraîner par sa propre interprétation des mots et de la réalité observée, mais il y a aussi le risque de ne pas être dans une attitude de pleine attention et réception de la parole exprimée.

Jean Marc Randin distingue l'acte de se faire une « *idée de l'autre* », qui peut orienter faussement nos interactions, et la compréhension de « *la réalité de l'autre* ». Il est, selon lui, possible de « *se fabriquer toute une construction mentale, d'être convaincu de répondre aux réalités et besoins de l'autre, alors que l'on est en train de passer totalement à côté de ce qu'il ou elle exprimait réellement* » (Randin, 2008 ; 73). Mais alors comment concilier cette capacité de pleine écoute avec cette volonté d'analyse des discours nécessaire à cette recherche ?

Pour cela, j'ai privilégié la pratique de « *conversations de terrain* » plutôt que celle d'« *entretiens ethnographiques* » (Lapassade, 1992). Le principal objectif est d'essayer de ne pas se situer dans un face à face entre un enquêteur et un enquêté, car l'écoute nécessite avant toute chose « *de se laisser guider par l'autre* » (Randin, 2008 ; 77). En cela, la pratique des conversations de terrain – relevant d'échanges spontanés et dictés par les circonstances (Lapassade, 1992) – m'a permis de ne pas anticiper ce que je cherchais précisément dans les

échanges et de m'ouvrir pleinement à l'autre (figures 6, 7). Une prise de note et/ou un enregistrement de ces échanges ont, par ailleurs, systématiquement été réalisés afin d'être en mesure de les analyser par la suite. Ce choix méthodologique a donc été complété par la rédaction d'un journal de terrain permettant « *d'aider le chercheur à gérer ses impressions subjectives* » (Olivier de Sardan, 2007 ; 21). Au fil des jours et des échanges, j'ai pu annoter les prises de paroles considérées comme des « révélateurs » des représentations et des émotions.

L'analyse de ces conversations a par la suite été guidée par une approche transversale inspirée à la fois de l'ethnométhodologie (Garfinkel, 1967) et de la sociologie de la traduction (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994). L'objectif fut d'appréhender l'action à partir de l'analyse des pratiques et des représentations de ses acteurs, mais en allant au-delà de la prise en compte des humains et intégrant, pour cela, l'influence des autres « acteurs » (vivants ou non-vivants) dans les interactions à l'œuvre : tels que les liens entre les jardiniers, les plantes et les outils de travail, le temps qui passe et les démarches administratives, ou bien les usagers<sup>26</sup>, le climat, les animaux sauvages et les composantes spatiales des parcs.

---

<sup>26</sup> L'emploi de ce terme désigne ici toutes les personnes ayant une pratique spontanée ou encadrée des parcs composant le parc des Coteaux. Qu'il s'agisse des habitants de la Rive Droite et bien au-delà, des personnes travaillant sur le territoire et en profitant régulièrement, des organismes associatifs, privés ou institutionnels contribuant à l'organisation d'événements culturels ou sportifs, tous sont considérés comme des acteurs influant sur les pratiques socio-spatiales du parc des Coteaux.



*Figure 6. Conversation de terrain avec Paco Sanchez, chef d'équipe du secteur 3 de la ville de Cenon - Parc Palmer. Source : Benjamin Chambelland – Septembre 2015.*



*Figure 7. Conversation de terrain avec Didier Corade, jardinier de la ville de Floirac - Parc du Castel. Source : Benjamin Chambelland – Octobre 2015.*

Cette approche méthodologique justifie ainsi la présence de nombreux extraits de témoignages dans ce travail de thèse. Ils ont été l'un des principaux supports de cette recherche. Il est par ailleurs important de préciser que cette posture d'écoute a nécessité un travail personnel, car au commencement de cette thèse je cherchais à éclaircir des choses bien définies guidées par la formulation d'une grille d'entretien. Il m'a fallu comprendre que « *l'écoute relève d'une capacité humaine bien plus que technique. [Elle n'est] pas un outil qui s'acquiert, il faut devenir soi-même l'outil de l'écoute* » (Randin, 2008 ; 78). Le suivi d'une formation pendant la première année de la thèse, mettant en application les résultats des recherches en neuroscience affective et sociale, m'a aidé à faire ce travail sur soi avant de pouvoir le mener auprès des autres. Cette relation à soi et à l'autre n'est d'ailleurs pas sans rappeler des réflexions sur l'éthique développées depuis les années 1990, telle que l'éthique du *care* (Tronto, Fisher) ou les travaux de Paul Ricœur dont l'un des essais a pour titre : *Soi-même comme un autre*. Ces approches seront abordées dans le développement de la thèse. Je postulerai que les jardiniers, de la même façon qu'ils doivent être attentifs aux dynamiques naturelles (les plantes, les animaux, les insectes, l'eau, le climat, le sol), ainsi qu'à leurs outils (sécateur, pelle-bêche, tondeuse, tracteur, etc), doivent être attentifs à eux et aux autres afin d'appliquer une gestion « bienveillante » et « partagée » des paysages.

Enfin, dans la pratique, si les conversations ont facilement pu prendre forme là où je ne les attendais pas – lors d'une rencontre improvisée, d'un échange sur le vif, ayant lieu à l'extérieur, au téléphone, par mail ou au bureau – avec des personnes avec qui j'ai entretenu une relation de confiance au fil du temps, elles ont été plus difficiles à engager avec de nouvelles personnes. Lors d'une prise de rendez-vous les rôles sont davantage marqués, ne serait-ce que par l'énonciation nécessaire de mon statut et du sujet pour lequel je souhaite cet échange. Pour contrecarrer cette situation désavantageuse, il m'a fallu faire appel au sens du goût et au plaisir de déguster quelque chose spécialement réalisé pour l'occasion.

## 1.2.2. Faire déguster

De nombreuses rencontres, avec des jardiniers, des élus, des responsables de services ou des partenaires du projet, ont ainsi été l'occasion de partager une part de gâteau fait maison. Cette volonté de « faire plaisir », à travers des temps de dégustation, a été envisagée comme un outil contribuant à favoriser la convivialité et l'échange. Jean Decety évoque que :

*« notre capacité à partager et à comprendre les états émotionnels et affectifs des autres (empathie) et à ressentir une motivation orientée envers leur bien-être (sympathie) joue un rôle essentiel dans les interactions sociales. »*

*(Decety, 2010 ; 1)*

« Faire déguster » est donc envisagé ici comme une manière de déclencher de la sympathie de la part des personnes rencontrées. L'intention est de susciter un état émotionnel positif permettant de libérer une part des tensions liées à la méconnaissance de son interlocuteur. Quelqu'un qui prend le temps de préparer un gâteau dans la perspective de le partager s'inscrit dans une démarche de sympathie et peut en retour espérer en produire à son égard.

Cette approche a donc été régulièrement sollicitée dans les différentes rencontres que j'ai pu faire tout au long de ce travail. Elle a par ailleurs été complétée par un échange de recette à la fin des discussions. Sur la base de la recette du gâteau ainsi dégusté, je demandais aux personnes rencontrées si elles pouvaient me transmettre une recette personnelle qui leur venait à l'esprit sur le moment. Cette demande, très éloignée des sujets de nos discussions initiales, permettait de parler de choses non soumises à des tensions sociales, mais plutôt faisant appel à des souvenirs positifs. Cette démarche a contribué à créer une relation plus personnelle nécessaire à la mise en place de « conversations de terrain » permettant, par la suite, de revenir sur les sujets initiaux et de parfois déclencher des choses qui n'avaient pas encore été exprimées.

∴

Lors d'une rencontre, James Tastet, un jardinier de la ville de Bassens, me parla ainsi d'une recette de « Daal aux lentilles » (figure 8). Surpris par l'énonciation de cette recette Indienne, je l'interroge à ce sujet. Il évoque en retour ses nombreux voyages et les visites de jardins qui l'ont guidé à travers le monde. Je prends alors conscience de sa grande culture jardinière. Rien ne m'avait fait prendre conscience de cela auparavant.

Si partager un gâteau ou une recette contribue à enrichir l'approche relationnelle, cela permet aussi de s'immerger dans les paysages de notre quotidien. Le clafoutis aux poires, préparé pour la rencontre de Francis Demarty et de James Taster, m'a permis d'évoquer le poirier centenaire présent dans mon jardin, la variété étonnante des poires dont je ne connais pas le nom, la recette transmise par ma mère, mais également de revenir au parc des Coteaux en évoquant la présence d'anciens vergers dans les parcs de la commune de Bassens, leurs histoires passée et présente. Ces moments de partage participent à la co-construction des savoirs pouvant s'exprimer en lien avec la gestion des paysages (les savoir-faire et les savoir-être,). Il s'agit ensuite de les mettre à l'épreuve du projet conduit sur le parc des Coteaux.

## Recette de Daal aux lentilles de James Tastet

### ingrédients

- lentilles corail
- Cardamome fraîche ] 1 de chaque
- Clous de girofle ]
- oignons
- Cumin
- Curry (léger)
- Noix de coco liquide
- tomate
- Gingembre frais
- ail
- poivre / sel
- 4/5 morceaux de sucre

### Dans une sauteuse

- faire revenir l'oignon(s) dans de l'huile
- poivrer
- rajouter un peu d'eau si nécessaire
- retirer les épices
- noix de coco
- tomate
- sucre
- sel

### Cuisson 3-4 min

- rajouter de l'eau
- faire tremper les lentilles 6-15 min

Déguster !

Figure 8. Recette de Daal aux lentilles de James Tastet, jardinier de la ville de Bassens. Source : Benjamin Chambelland – Août 2015



### 1.2.3. Mettre à l'épreuve les savoirs dans l'action

L'objectif principal de cette recherche est de contribuer à l'animation du parcLAB, centrée sur l'expérimentation de l'amélioration de la gestion des paysages du parc des Coteaux, tout en construisant un regard critique sur l'action en train de se faire. Il s'agit d'effectuer une « *mise à l'épreuve réciproque* » (Nicolas-Le Strat, 2013 ; 21) des savoirs produits par le chercheur et par les acteurs du projet. Pour cela, trois orientations méthodologiques ont été expérimentées : (i) mener une étude comparée ; (ii) faire appel à des regards extérieurs et (iii) créer ou participer à des instances de partage et de débat.

#### *Mener une étude comparée*

Le territoire du parc des Coteaux est composé de quatre collectivités : Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. Depuis quarante ans, chacune d'entre elles a vécu son propre développement des services publics en lien avec l'aménagement et la gestion des paysages, tels que ceux de l'urbanisme, de l'environnement, de la culture, du sport et de la jeunesse. La variabilité de leur organisation humaine interne, des moyens techniques et financiers mobilisés, de leur portage politique, de leur développement urbain, de leur nombre d'habitant<sup>27</sup>, sont autant de composantes pouvant rentrer en compte dans l'évolution de la gestion des paysages du parc des Coteaux. Une comparaison entre ces quatre villes a ainsi été menée à partir de l'observation de la situation actuelle propre à chacune d'entre elles, mais également à partir d'une série de rencontres auprès de responsables de services et de jardiniers retraités ayant vécu les quarante ans de développement de ces services. Cette approche comparative fondée sur une analyse « historique » de la création et de l'évolution des services a permis de recontextualiser les situations observées. Cette étude a favorisé une prise du recul sur des observations parfois spécifiques à telle ou telle collectivité ou bien inversement elle a conforté d'autres observations faisant sens à l'échelle des quatre cas étudiés. La compréhension des situations particulières ou réciproques a guidé le travail scientifique tout autant que la conduite du projet. La capacité à mettre en évidence telle ou telle composante (sociale, culturelle, technique, écologique, financière,

---

<sup>27</sup> En 2016, Bassens (7 151 habitants), Lormont (23 247 habitants), Cenon (24 369 habitants), Floirac (17 182 habitants). Source : wikipedia

politique) a contribué à faire évoluer les savoirs par l'action et l'action par les savoirs.

### *Faire appel à des regards extérieurs*

Pendant ces trois années, j'ai également pu faire appel à d'autres regards, de la part d'apprentis praticiens, de praticiens et/ou de chercheurs extérieurs au projet du parc des Coteaux, afin d'enrichir l'analyse du terrain d'étude :

- dans le cadre de la mission de réalisation du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux (mai 2016 - juin 2017), Adrien Demay, designer de politique publique, Fabien Reix, sociologue, maître de conférence à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bx) et chercheur associé au laboratoire Pave, Rémi Bercovitz, paysagiste, maître assistant associé à l'ENSAP Bx et chercheur au laboratoire Passages (UMR 5319 du CNRS), Thomas Stricot et Hugo Levère, étudiants paysagistes, ont contribué à cette recherche-projet. Ils ont travaillé sur l'analyse des usages du parc des Coteaux, ainsi que sur une analyse de l'organisation des institutions en charge de l'animation et de la gestion du parc (figure 9). Leurs compétences variées, leurs méthodes de travail et leurs statuts liés au cadre de cette mission ont contribué à produire des savoirs complémentaires à ceux produits par moi-même. Leur travail a complété le mien et a permis de mettre en discussion nos analyses respectives des pratiques liées à la gestion du parc des Coteaux. Leurs regards extérieurs ont mis à l'épreuve mon propre regard et les interprétations effectuées. Par ailleurs, la majorité du temps de l'écriture de la thèse ayant eu lieu après la réalisation de la phase d'étude du plan de gestion (2018), j'ai pu éprouver une richesse dans la capacité à prendre du recul quelques mois après cette étude, tout autant qu'une forme de regret de ne pas être en capacité de confronter une nouvelle fois nos points de vue. La mise à l'épreuve des savoirs a ainsi éprouvé certaines limites liées à la divergence des temporalités entre la conduite de l'étude du plan de gestion (1 ans) et la temporalité de la thèse (3 ans).



*Figure 9. Réunion de travail sur le plan de gestion intercommunal avec – de gauche à droite – Rémi Bercovitz, paysagiste, Fabien Reix, sociologue, Adrien Demay, designer de politique publique, et Mathieu Molières, écologue. Source : Benjamin Chambelland – Novembre 2016.*

- la mise en place d'un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux a contribué à l'organisation d'un atelier pédagogique d'initiation à la recherche composé de huit étudiants en fin de cycle de la formation paysage (figure 10). Cet atelier coordonné par Bernard Davasse, géographe et professeur à l'ENSAP Bx, Dominique Henry, paysagiste et maître assistant associé à l'ENSAP Bx, Grégory Epaud et moi-même, paysagistes et enseignants vacataires à l'ENSAP Bx<sup>28</sup>, avait pour objectif d'initier les étudiants aux méthodologies de la recherche en matière de paysage et d'action en ce domaine. Il était proposé aux étudiants :

*« de mener une réflexion sur les pratiques jardinières "habitan­tes" (collectives ou privées) visant à réduire ou à arrêter l'utilisation de pesticides et de mesurer leurs effets sur la fabrique des paysages de la ville. Il était attendu de leur travail qu'il caractérise ces jardins (composition, aménagement, rôles et statuts) et qu'il identifie les pratiques jardinières dont ils font l'objet. Répartis sur les quatre villes composant le Grand Projet des Villes Rive Droite, dans des quartiers d'habitations limitrophes au parc des Coteaux, leur analyse a permis d'élargir le périmètre d'étude de cette recherche en questionnant les "limites" de l'ensemble paysager "parc des Coteaux". »*

*Note pédagogique du séminaire d'approfondissement  
« Formation à la pratique de la recherche scientifique dans le domaine du paysage », novembre 2016*

L'implication des étudiants a contribué à un apport ponctuel et ciblé dans cette recherche. Ce module pédagogique, intégré à un enseignement plus large, a cadré la présence et l'engagement des étudiants. Pendant plusieurs mois (février-mai 2017), par alternance entre ce module et d'autres situés à des échelles et des temporalités variables, les étudiants se sont immergés dans cette recherche-projet. La construction progressive de leur méthode de travail, sa mise en application et l'analyse des matériaux récoltés se sont étalées dans un temps à la fois long et contraint par le rythme

---

<sup>28</sup> Tous les quatre sont membres du laboratoire Passages (UMR 5319 du CNRS) en tant que chercheurs (Bernard Davasse et Dominique Henry) ou doctorants (Grégory Epaud et moi).

de leur formation. La plus value de leur travail réside dans l'élargissement du regard initié via la formulation d'un questionnement sur les pratiques jardinières habitantes. Un sujet qui met en exergue l'enjeu de la prise en compte d'autres pratiques de jardinage que celles propres aux jardiniers des collectivités et l'enjeu de l'exploration des interactions sociales, spatiales et environnementales correspondantes. Leur travail enrichit également l'étude comparée des quatre collectivités à partir de cet élargissement de l'observation des pratiques jardinières.

- une collaboration avec Anouchka Peyrucq, sociologue, a permis la réalisation d'une enquête auprès de quatre paysagistes ayant travaillé sur le parc des Coteaux. Cette analyse a apporté un autre regard ancré dans des expériences passées et formulé de la part d'acteurs majeurs dans les processus d'aménagement et de gestion des paysages du territoire étudié. Le travail d'Anouchka P a une fois de plus engagé un élargissement de l'analyse des interrelations entre les jardiniers des villes et les autres acteurs locaux du territoire (les élus, les usagers, les habitants et les paysagistes). Cette enquête a initié une prise de recul par rapport aux témoignages des jardiniers des villes. Elle a permis de les requestionner à partir de nouveaux regards et de nouvelles pratiques. À travers cela, ce travail a notamment mis en avant l'ambivalence des liens existants entre les jardiniers des villes et les paysagistes.
- l'accueil de stagiaires a également été une expérience enrichissante. La curiosité et les regards critiques et constructifs de Thomas Stricot, Hugo Levère, Yoann Clazure et de Chris Piviori, étudiants paysagistes, nous ont entraînés dans de longues discussions me permettant d'affiner mes points de vue et mes propres interrogations.



*Figure 10. Réunion de travail des étudiants de l'ENSAP Bx avec – de gauche à droite – Julien Virlouvét, Yu Liu, Marine Civel, Michael Sobrado, Chris Pividori, Elsa Tustes, Thibault Arnould, et Antoine Jallut qui n'est pas sur la photo – En résidence au domaine de Valmont à Lormont.  
Source : Benjamin Chambelland – Mars 2017.*

### *Participer à des instances de partage et de débat*

L'une des premières instances de partage et de débat est le parLAB en lui-même. Cet outil de coopération intercommunal a été fondé sur un principe simple : l'organisation de quatre rencontres annuelles (une par commune) sur le terrain afin que les jardiniers et les responsables de services puissent libérer leurs paroles en échangeant sur leurs problématiques respectives. Tout au long de la thèse, ces rencontres ont été l'une des sources principales de l'analyse des interactions socio-techniques à l'œuvre. En amont, pendant et après le déroulé de chacune de ces rencontres de nombreux échanges ont eu lieu avec les membres du parLAB (élus, responsables de services et jardiniers des villes). La tenue d'un journal de la thèse m'a permis d'annoter ces échanges et d'observer l'évolution éventuelle des positionnements et des points de vue de ces acteurs dans la conduite du projet.

En complément, cette recherche a été le support de l'organisation de deux journées de débats ouvertes à un large public et de la participation à trois séminaires de recherche :

- l'atelier pédagogique, mené auprès des étudiants paysagistes a donné lieu à l'organisation d'une « journée de partage » à laquelle les jardiniers, les responsables des services, les chargés de projets municipaux, les élus, les habitants et tout autre citoyen des quatre villes étaient conviés (figures 11, 12). Cette journée avait pour objectif de mettre en débat le résultat de l'analyse des étudiants et de le mettre en perspective avec le regard des acteurs du parc des Coteaux, mais également avec celui de chercheurs travaillant sur la thématique des pratiques « jardinières habitantes ». Cyrille Marlin, paysagiste et architecte, Pauline Frileux, ethnoécologue, et Mathilde Riboulot-Chetrit, géographe, étaient ainsi présents pour témoigner de leurs propres recherches et participer aux débats.

Suite à cette journée les étudiants ont repris et affiné leur travail afin d'être présenté à un colloque international<sup>29</sup> pour lequel leur proposition de communication avait été retenue (figure 13).

---

<sup>29</sup> *Jardins de demain*, colloque international organisé par l'IDEX Jardins, en juillet 2017 à Paris.



Figure 11. Présentation et mise en débat du travail des étudiants lors d'une « Journée de partage » organisée par eux et ouverte à tous – Espace culturel du Bois fleuri, ville de Lormont. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Juin 2017.



Figure 12. Ateliers d'échanges avec les participants à la « Journée de partage » organisée à l'Espace culturel du Bois fleuri sur la ville de Lormont. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Juin 2017.



Le déroulé de cet atelier pédagogique, rythmé par l'alternance des sessions de terrain, les rencontres effectuées, l'analyse des matériaux, l'organisation et la participation à cette « journée de partage » et enfin la préparation à une intervention dans un colloque scientifique, a été riche d'enseignement pour les étudiants et pour moi-même. Les conclusions formulées par les étudiants ont en partie alimenté mes avancées réflexives, mais elles ont aussi engagé de nouvelles pistes pouvant être le support à d'autres travaux de recherches.

- mon travail de recherche en cours a également été présenté et discuté lors d'un séminaire à Lille<sup>30</sup>, à Bordeaux<sup>31</sup> et à Versailles<sup>32</sup>. Trois articles publiés sont issus de ces temps de communication.

Un travail de synthèse écrit et oral a été nécessaire pour ces interventions. Cet exercice m'a aidé à canaliser ma pensée mais également à m'inscrire dans une démarche de retour critique vis-à-vis de l'avancée de mon travail. Ces interventions ont eu lieu lors de ma deuxième année de thèse (2016-2017). Cette temporalité a concouru avec un besoin de clarification/réadaptation de la méthodologie employée tout autant que la nécessité de faire des choix dans les cadres théoriques pouvant être mobilisés en lien avec l'avancée du projet. La participation à ces colloques a ainsi contribué à mettre en débat mon travail et à le clarifier.

- enfin, la deuxième année de la thèse a également été l'occasion d'organiser une seconde « journée de partage ». Ce temps d'échange, intitulée « Manifeste pour une gestion écologique du parc des Coteaux », a été organisé pour présenter le bilan et les perspectives du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux.

---

<sup>30</sup> *Recherche et projet : productions spécifiques et apports croisés*, organisé par l'ENSAP de Lille en novembre 2016 à Lille.

<sup>31</sup> *L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ?* co-organisé par l'ISIAT et l'IUT Bordeaux Montaigne, en janvier 2017, à Bordeaux.

<sup>32</sup> *Communs et paysage. Lieux, pratiques, projets*, Organisée par les laboratoires LAREP (ENSP Versailles), GGH-TERRES (EHESS, Paris) et l'UMR Géographiecités (CNRS/Paris I/Paris VII), en novembre 2017 à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles



*Figure 13. Communication des étudiants (Michael Sobrado, Chris Pividori et Elsa Tustes) au séminaire de recherche international « Jardin de demain », à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine. Source : Benjamin Chambelland – Juillet 2017.*

Cette journée fut l'occasion de mettre en débat les résultats de cette étude en présence d'un public varié<sup>33</sup>. La prise de parole de façon croisée et complémentaire par moi-même, par trois membres de l'équipe ayant travaillé sur le plan de gestion intercommunal, ainsi que par deux membres du parLAB<sup>34</sup>, a mis en avant la diversité des compétences et des approches en partie mobilisées dans cette recherche-projet. Ces présentations multiples ont contribué à la prise de parole de professionnels de l'aménagement, d'habitants-usagers et d'élus locaux présents ce jour-là. S'il m'a été difficile d'évaluer l'impact de cette journée sur les différents participants, d'une façon complémentaire à mes interventions dans des colloques scientifiques la même année, les débats initiés ont contribué à réajuster ma pensée et ma pratique.

L'ensemble de ces démarches avait pour ambition d'enrichir et de partager l'avancement de la recherche et du projet et d'instaurer des temps de croisement des deux approches. Dans les faits, bien que toutes ces rencontres et ces contextes aient été très riches autant d'un point de vue humain que réflexif, la dynamique relationnelle et coopérative a souvent été mise à mal par les tensions quotidiennes émergentes. Les études, les colloques et les « journées de partage » ne se sont pas situés pas dans la même temporalité que celle du quotidien des acteurs de la gestion des paysages du parc des Coteaux. La recherche ne faisait que s'épanouir mais le projet nécessitait un encouragement permanent.

---

<sup>33</sup> Sur ± 100 participants ¼ étaient des jardiniers des villes, ¼ étaient des élus et des techniciens des villes, ¼ étaient des professionnels (paysagistes, écologues, géographes, architectes) et ¼ étaient des habitants.

<sup>34</sup> Fabien Reix, sociologue, Rémi Bercovitz, paysagiste, Mathieu Molières, écologue, Emmanuel Nagoua, chargé de projet en écologie urbaine à la ville de Lormont, Pascale Wertheimer, chef de centre paysage et réseau à Bordeaux Métropole.

## **Conclusion chap. 1 // Accompagner, encourager**

D'un point de vue méthodologique, cette thèse a donc cherché à croiser une approche à la fois opérationnelle et scientifique fondée sur la construction de relations humaines. Et c'est bien là toute la difficulté, car la complexité des relations à l'œuvre dans un projet de paysage nécessite d'être attentif aux tensions sociales qui s'expriment et d'essayer autant que possible d'y apporter un soutien pour que le projet perdure. Après six années d'accompagnement du parcLAB ce projet reste encore soumis à de nombreuses fragilités dans les relations humaines (interactions sociales), mais également non-humaines (technique et financière). Dans le cadre de cette thèse, si j'ai pu explorer en quoi le champ d'action propre à la gestion des paysages peut être un outil fédérateur pour les acteurs du parc des Coteaux (élus, responsables de services, jardiniers, paysagistes, écologues et usagers), ce travail a également mis en exergue l'émergence d'attentes sociales plurielles en tension, liées aux interactions socio-culturelles en jeu. En complément de cette méthodologie d'observation, cette recherche-projet a ainsi tenté d'y apporter des éclairages et des solutions dans l'action.

~

Après avoir présenté les questionnements, le contexte et les outils méthodologiques constitutifs à cette thèse, il est désormais possible d'exposer le parcours réflexif qui m'a conduit à formuler et à expérimenter une gestion jardinière des paysages.

# Chapitre.2

## 2. La gestion jardinière des paysages, théorie et pratique d'une éthique appliquée au paysage

*« L'hypothèse fondatrice de ce projet est la suivante : le jardin et l'acte de jardiner constituent une source d'inspiration pour le plan de gestion du parc des Coteaux simplement par le fait que, par cet intermédiaire, se crée un lien sensible qui unit l'homme à son environnement. Le jardin et le jardinage ramènent en effet nos existences à cette question essentielle d'une certaine manière d'être au monde. À travers eux, se tisse entre l'homme et la nature une relation "d'amitié respectueuse"<sup>35</sup> propice au développement d'une nouvelle démarche éthique. »<sup>36</sup>*

Cette citation présente l'orientation initiale de cette thèse. Il s'agissait de mettre à l'épreuve « La Sagesse du Jardinier » (Clément, 2004) à l'échelle du parc des Coteaux. C'est-à-dire de tester dans la pratique la capacité à développer un positionnement éthique lié à la pratique du jardinage pouvant s'appliquer à la fois à l'échelle de la gestion spatiale des parcs composant le parc des Coteaux, mais également à l'échelle de la gestion de ce « grand paysage » et des dynamiques territoriales qui y sont liées.

Les difficultés rencontrées tout au long des trois années de l'expérimentation visant à gérer les paysages du parc des Coteaux, ont mis en avant la nécessité de repenser cette orientation. Après avoir expérimentée l'émergence potentielle d'une « Sagesse des Jardiniers » appliquée à la gestion des paysages du parc, dont la thèse portera le nom provisoire jusque dans les derniers mois d'écriture, cette recherche-projet a permis d'énoncer une nouvelle orientation réflexive située à la croisée des sciences de la nature, humaines et sociales. Après avoir tenté de fonder la réflexion sur l'émergence d'une attitude éthique basée sur la mise en place de

---

<sup>35</sup> André G. Haudricourt, 1962, Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui.

<sup>36</sup> La Sagesse des Jardiniers. Guide de gestion écologique du parc des Coteaux, p 26.

pratiques plus respectueuses des milieux et sur la coopération avec le vivant, les retours réflexifs effectués ont initié une nouvelle orientation prenant en compte les représentations sous-jacentes des acteurs et mettant au jour la nécessité d'une coopération fondée sur leur implication dans la durée. Cette ouverture théorique permet de formuler l'hypothèse que si la gestion des paysages doit intégrer la gestion des dynamiques écologiques et anthropiques – la « Sagesse du Jardinier » –, elle doit également s'élargir à la gestion des relations interpersonnelles et à celle de l'ensemble des composantes humaines et non-humaines, vivantes et matérielles. L'expérimentation des fondements théoriques et la formulation d'un retour critique d'une *gestion jardinière des paysages* ont constitué les nouvelles orientations de ce travail de recherche.

Ce deuxième chapitre est consacré à un travail de précision et de développement de cette nouvelle hypothèse.

## **2.1. Émergence d'une gestion jardinière des paysages**

### **2.1.1. Projet de paysage, pratiques jardinières et gestion des paysages : si loin, si proche ?**

Le paysage est un objet de recherche en soi auquel de multiples travaux se sont attelés depuis plusieurs années. Malgré cela, la gestion des paysages reste encore peu interrogée par la recherche et floue dans la pratique. Pourtant, cette modalité d'action semble faire partie intégrante de la dynamique de développement et d'affirmation des politiques publiques en ce domaine du paysage depuis les années 1990. Hervé Davodeau énonce, ainsi, à propos de la « loi paysage » (1993) qui fait date dans l'évolution de la prise en compte du paysage par les politiques publiques en France :

*« l'objectif est de sortir d'une approche restrictive de la protection des paysages (exceptionnels) pour s'intéresser au cadre de vie (quotidien). Dans cette perspective, cette loi procède d'une logique de territorialisation des politiques publiques qui consiste à transférer aux collectivités davantage de responsabilités en matière de gestion des paysages : les documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale et de planification à*

*l'échelle régionale sont les outils par lesquels, désormais, s'envisage le « projet de paysage ». Celui-ci sort du cadre étroit et protégé des parcs et jardins pour s'élargir à une dimension territoriale nouvelle... et problématique. »*

*(Davodeau, 2003)*

« Gestion » et « projet de paysage » semblent aller de pair dans cette dynamique de territorialisation, ici, décrite et analysée. Mais, dans les faits, ils suivent deux chemins à la fois distincts et liés entre eux. La « gestion », positionnée comme un champ d'action lié aux politiques publiques du paysage, s'extrait d'une approche jugée « conservatrice » pour s'orienter vers une attention portée au « cadre de vie ». Le « projet de paysage », positionné, de son côté, comme un champ d'action lié à la composition spatiale et à la conception, profite de cet élargissement des politiques publiques pour s'extraire du « cadre des parcs et jardins ».

Hervé Davodeau complète et conclut sa réflexion :

*« La reconnaissance de la valeur du paysage comme cadre de vie (loi de 1993 en France) nécessite d'abandonner une approche esthétisante (celle du cadre de vue) pour privilégier les usages sociaux et ainsi réévaluer la place du paysage dans un projet de territoire qui doit l'intégrer sans s'y confondre. »*

Ce basculement des pratiques paysagistes de l'échelle du jardin à celle du territoire est déjà engagé, en France, depuis les années 1960. Il est issu d'un revirement dans la culture de référence des paysagistes (Blanchon-caillot, 2007 ; 7) progressivement ouvert aux domaines de l'urbanisme et de l'écologie, dont l'évolution progressive de l'enseignement et des commandes publiques est le support. Pour autant, l'approche jugée « esthétisante », ainsi que le lien au jardin et aux pratiques qui s'y développent vont perdurer et évoluer.

Gilles Clément propose, entre autre, quarante ans après, une nouvelle approche du jardin lui permettant de sortir de son « cadre étroit » (Davodeau, 2003). Le jardin devient « planétaire » :

*« le jardin renvoie à la planète. Si, dans sa configuration initiale, il n'a jamais cessé d'accueillir les espèces venues du monde entier – et par là de constituer un index planétaire – le voici*



*désormais écologiquement lié à l'espace voisin, lequel se trouve à son tour lié à un autre, plus lointain et ainsi de suite, jusqu'à faire le tour de la Terre. Le jardin d'aujourd'hui ne saurait s'en tenir à l'enclos traditionnel, il oblige le voisinage au partage. »*  
(Clément, 1999, 2011)

La pensée de Gilles Clément invite à reconsidérer l'échelle du jardin et à proposer une nouvelle posture vis-à-vis des êtres vivants et des dynamiques écologiques qui y sont liées. Les trois principaux concepts qu'il a développés<sup>37</sup> – réunis dans « La Sagesse du Jardinier » (2004) – proposent de nouvelles manières de penser, de voir et de faire. Il s'agit, notamment, de « *coopérer avec la nature sans chercher à lui imposer un ordre* » (Clément, Brunon, 2016 ; 139). Dès lors, des questionnements émergent : « *jusqu'où ce modèle peut-il être suivi ? Peut-on véritablement se mettre à jardiner le monde ?* » (Ibid ; 139). Ces questionnements en appellent d'autres : de quelle façon la gestion des paysage peut-elle être envisagée à partir de nouveaux liens entre le « cadre de vie » des humains et celui de tous les êtres vivants ? Et par là-même, de quelle façon l'action et le projet dans le domaine du paysage peuvent-ils être envisagés à partir d'un réagencement des actions menées à l'échelle des parcs et des jardins et de celles conduites à l'échelle des territoires ?

Si les institutions publiques locales (communes, intercommunalités, métropoles, départements, régions) peuvent être considérées comme les « gestionnaires » des paysages, les élus, les chargés de projets, les responsables de services, les jardiniers des villes, ainsi que les autres citoyens – usagers et praticiens du quotidien –, y jouent également, à une autre échelle, un rôle prépondérant. La « gestion » prend corps à des échelles et des finalités variables. Elle peut être considérée comme un « cycle de projets » (Henocque, Kalaora, 2013) – la « gestion durable », la « gestion intégrée » – mais également comme un projet en soi, appliqué à une entité spatiale définie – la « gestion d'un espace naturel » ou « paysager ».

---

<sup>37</sup> Le « *Jardin planétaire* » (1999), le « *Jardin en mouvement* » (1997), le « *Tiers paysage* » (2004).

La gestion, récemment prise en compte dans les politiques publiques du paysage (loi paysage 1993, Convention européenne 2001), peut-être perçue comme une modalité d'action permettant de questionner d'autres cadres de pensée et d'agir parfois encore prédominant. La gestion envisagée comme un processus évolutif intégrant les incertitudes à l'œuvre rompt avec la logique de « conservation », comprise comme une soustraction du bien concerné au déroulé de l'histoire. Elle permet également de répondre au déficit de la « planification » à prendre en charge l'empreinte du temps et les interrelations à l'œuvre dans le déroulé de l'action. La gestion en tant que cycle de projet peut ainsi faciliter une fabrication négociée, voire participative, de l'action (Davasse, 2014). À contrario d'une approche « administrative » et « mécaniste » (Pernet, 2014, 269), elle peut être envisagée à la croisée d'une « approche relationnelle » (*Ibid*) et « agissante ». À l'échelle des parcs et des jardins, cette approche intégratrice s'applique par ailleurs à la prise en compte des interactions entre les être vivants dans son ensemble (humains ou non).

Des travaux de recherche, tels que ceux de Gaël Aggeri ou de Patricia Le Crenn-Brulon, mettent par exemple en évidence l'émergence après les années 1970 de nouveaux « *modèles de gestion alternative des espaces verts de ville, plus respectueux de l'environnement* » (Aggeri, 2004 ; 87). Ces expériences conduisent à la mise en place de modes de gestion dits « écologiques », qualifiée de « gestion différenciée »<sup>38</sup> à partir de la fin des années 1990. Les liens entre le cadre de vie des humains et celui de tous les êtres vivants constituent, ainsi, un support de gestion appliqué au paysage, depuis presque un demi-siècle. Cependant, l'émergence d'une pensée critique collective face à l'expansion du modèle moderniste des espaces verts, de la part de certains naturalistes, horticulteurs, paysagistes, architectes et jardiniers des villes, reste encore embryonnaire au tournant des années 1970 (Aggeri, 2004 ; 83). Les travaux de Gilles Clément se développent dans ce contexte. Ils contribueront, aux côtés de ceux d'autres praticiens paysagistes ou jardiniers, au développement et à l'affirmation d'une

---

<sup>38</sup> Terme utilisé pour qualifier les principes de gestion écologique préconisant des modes d'entretiens différents selon les types d'espaces.

nouvelle posture « jardinière » se voulant d'ordre éthique. Elle consiste notamment à se comporter « avec sagesse » à l'égard des êtres vivants et des milieux dans lesquels ils vivent. Une telle attitude implique aussi de ne pas intervenir sur certains espaces en raison de leur richesse en biodiversité (Clément, 2011). Mais cette posture est-elle suffisante pour aborder toute la complexité des jeux d'acteurs liée à la gestion des paysages et des environnements eux-mêmes ?

### 2.1.2. De la Sagesse des Jardiniers à la gestion jardinière des paysages

La pratique du jardinage, située à l'échelle des parcs et des jardins, incorpore une pluralité de modes de gestion : une gestion des graines et des plantes, une gestion des flux, du sol, de l'eau, du temps, une gestion des outils, des finances, du chantier, éventuellement une gestion des jardiniers, des élus, des usagers, une gestion des pratiques, des discours, des représentations. L'acte de jardiner dépasse le périmètre des interactions socio-écologiques. La conduite d'un projet de paysage, même initiée à l'échelle d'un parc, d'un jardin ou d'un massif de fleurs, nécessite de prendre en compte la diversité des interactions issues de l'activation d'un réseau d'acteurs vivants ou non (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994).

Dès lors, plus l'échelle d'intervention s'élargit, plus le réseau d'acteurs et les modes de gestion correspondant se complexifient. L'expérimentation d'une « Sagesse des Jardiniers », considérée comme un « savoir-être » et un « savoir-agir » (Augier, 2017), pouvant être développée par les jardiniers des villes, mais également par une diversité d'acteurs humains (élus, responsables de services, associations, usagers) s'est ainsi confrontée à la complexité et à la fragilité des interrelations et des modes de gestion à l'œuvre : une gestion spatiale, écologique, humaine, politique et financière.

Si la « Sagesse des Jardiniers » peut, ainsi, constituer une « *hypothèse fondatrice de ce projet* » et guider les actions collectives menées sur le parc des Coteaux, si l'intention de

« *jardiner le monde* » (Clément, Brunon, 2018) peut orienter nos relations socio-écologiques et avoir des effets concrets au quotidien, la complexité des interrelations propres à la conduite d'un projet de paysage paraît nécessiter de s'inscrire dans un processus de gestion conscient du système sociotechnique dans lequel il est engagé. Cette gestion peut prendre corps dans l'activation d'un positionnement éthique se revendiquant à la fois d'une attitude de sollicitude envers « L'environnement » – située à l'échelle planétaire – et envers « Notre environnement » – ce qui nous environne – , ainsi que dans une démarche empirique et expérimentale, propres à la pratique du jardinage. Une gestion dont les ressources théoriques et pratiques s'ancrent dans un positionnement éthique relevant du *care*. C'est-à-dire, une posture de sollicitude appliquée aux humains et aux non-humains, aux autres et aux objets (*Tronto, 2008 ; 244*). Le soin porté au bon fonctionnement de la tondeuse employée par un jardinier du parc Palmer à Cenon, par exemple, joue un rôle dans la diversité des interrelations propres à la gestion des paysages du parc des Coteaux (figure 14).

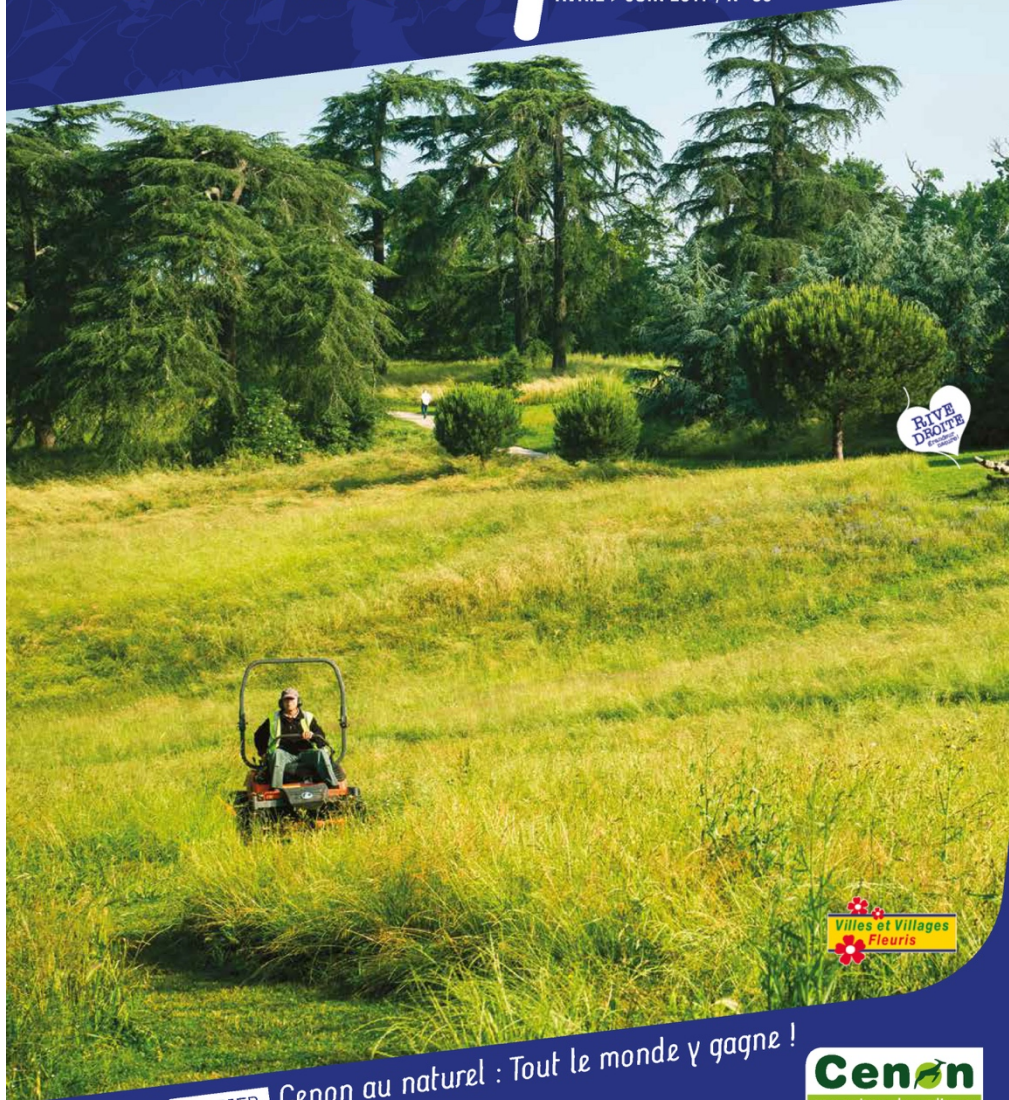
L'hypothèse ainsi formulée est que le projet du parc des Coteaux s'inscrit dans une démarche progressive de construction d'une *gestion jardinière de ces paysages*. Afin d'explorer cette hypothèse je développerai d'abord l'orientation empirique et pragmatique du positionnement éthique de cette gestion. Je poursuivrai ensuite le propos à partir de la déclinaison de deux dynamiques processuelles constitutives à la gestion jardinière des paysages : un « processus de sollicitude » et un « processus incertain ».

*Figure 14. Page suivante, le jardinier de la ville de Cenon dédié à la tonte du parc Palmer fait la une du journal municipal en avril 2017. La photographie choisie illustre l'acte de tondre qui est ici minoritaire par rapport à la présence des herbes hautes constituant les surfaces de prairies. Le rôle du jardinier, mais également celui de la tondeuse, sont mis en avant afin d'illustrer la gestion écologique. Ils représentent l'action municipale. Ils participent de la construction d'une « image sociale » (Goffman, 1975) de façon interne par rapport au service espaces verts dont ils dépendent et de façon externe vis-à-vis des habitants lecteurs du journal municipal. Il paraît possible d'énoncer que cette photographie illustre, en soi, la gestion jardinière des paysages du parc des Coteaux : sa gestion spatiale, écologique, technique, sociale, culturelle, politique et financière. Source : Ville de Cenon – Avril 2017.*

# tempo

CENON AU RYTHME DES SAISONS...

AVRIL > JUIN 2017 / N° 36



RIVE  
DROITE  
PRODIGES

Villes et Villages  
Flouris

DOSSIER Cénon au naturel : Tout le monde y gagne !

**Cénon**  
une nature, des cultures

## 2.2. Une sagesse pratique jardinière

La gestion jardinière des paysages renvoie à une modalité d'action attentive aux interrelations entre les processus écologiques et les pratiques sociales à l'œuvre dans la durée, mais aussi à la prise en compte des interrelations entre des acteurs hétérogènes (vivants ou non) dans un contexte donné<sup>39</sup>. Cependant, cette proposition soulève certains questionnements dans sa mise en œuvre : de quelle façon ce positionnement, issu et orienté vers une visée pratique, prend-il forme au quotidien dans la gestion des paysages du parc des Coteaux ? Comment les acteurs humains impliqués dans ce processus de gestion arrivent-ils à adapter leur action face à la diversité des dynamiques socio-écologiques et aux jeux d'acteurs en cours ? De même, comment les acteurs de la gestion des paysages du parc des Coteaux se positionnent-ils entre l'obligation de respecter un nouveau cadre législatif lié à la dynamique d'écologisation des pratiques jardinières (loi Labbé 2014) et la mobilisation de leurs propres valeurs ? Mobilisent-ils, ou sont-ils en capacité de mobiliser, une « sagesse pratique » (Ricœur, 1990) spécifique à la pratique du jardinage pouvant guider leurs actes dans l'instant vécu ?

Une analyse des pratiques et des discours permet de clarifier cela.

### 2.2.1. « Observer pour agir » et « faire avec »

*« "Observer pour agir" et "faire avec" jettent les bases du jardin planétaire, quelles que soient les échelles abordées. Chacun peut endosser la méthode, la développer selon ses capacités et ses besoins. »*

*(Clément, 1994 ; 88)*

---

<sup>39</sup> Ici le parc des Coteaux.

« Observer pour agir » fait appel, ici, au besoin d'être à l'écoute des dynamiques en place. « Faire avec » induit la capacité d'agir en tenant compte des moyens à disposition. L'intention exprimée est de « faire "avec" le plus possible, "contre" le moins possible » (*Ibid* ; 88). Ces attitudes, développées dans une pratique de jardinage respectueuse du vivant ou dans une agriculture qui se veut écologique<sup>40</sup>, peuvent être associées à l'expression d'une éthique environnementale pragmatique (Letrouneau, 2010 ; Larrère, 2010). L'action – observer, faire – est envisagée à partir du regard de l'homme vis-à-vis des interrelations socio-écologiques. Il faut engager des valeurs dans l'action (Letourneau, 2010 ; 7) : observer pour agir.

Dans le contexte du parc des Coteaux, l'étude des pratiques jardinières et paysagistes a révélé, à la fois, une affirmation progressive de ce positionnement, mais aussi un frein à son expression. L'activation d'un positionnement éthique environnemental pragmatique s'inscrit dans une posture opposée à celle qui a prédominé jusqu'à aujourd'hui dans les pratiques de jardinage. Les relations homme-nature se sont majoritairement établies à partir d'une volonté de maîtriser la nature afin de répondre à un idéal esthétique. Un jardinier, ou plutôt un « agent d'entretien des espaces verts » selon la qualification employée, est majoritairement considéré comme un exécutant de tâches régulières et répétitives qui ne nécessitent pas un processus fin d'observation guidant l'action. Or, la prise en compte des dynamiques socio-écologiques induit un changement de paradigme, un changement des modes de pensées et d'agir renouvelant les valeurs mobilisées. Malgré une évolution progressive de l'action publique allant dans ce sens depuis les années 1990 en France, le développement d'une idéologie hygiéniste et des pratiques horticoles correspondantes à partir des années 1950 (Bergues, 2004) imprègnent encore aujourd'hui les représentations sociales et orientent les modes de gestion au sein du parc des Coteaux.

---

<sup>40</sup> Les mêmes postures sont exprimées dans des courants de pratiques écologiques en cours de développement à l'échelle internationale, tels que l'« agroécologie » ou la « permaculture », selon les désignations employées.



Sur le territoire étudié, les pratiques jardinières écologistes se développent dans ce contexte et peinent à se démarquer de cet héritage sociale et culturel, de cette « *culture des fleurs* » (Bergues, 2004 ; 3) ayant bercée le développement des pratiques jardinières professionnelles et amateurs depuis 60 ans. Par ailleurs, l'action des jardiniers des villes et celles des élus délégués à l' « environnement » sont parfois reléguées à l'arrière-plan de l'action publique face à d'autres considérations politiques jugées plus importantes, telles que le développement des activités de loisirs, qui peut avoir lieu en dépit de la protection des espèces et des milieux. Ces considérations politiques ont des effets directs sur les modalités organisationnelles et financières des services espaces verts. Le système hiérarchique et administratif dans lequel l'action des jardiniers des villes prend forme conditionne également leurs façons d'agir parfois à rebours de leurs propres valeurs.

Suite à un travail d'enquête mené sur des terrains variés (espaces verts de Grenoble, Mt Jefferson Wilderness, en Oregon), Claire Tollis évoque l'émergence d'une « *éthique du faire avec* » (Tollis, 2012) de la part des jardiniers municipaux. Ce positionnement éthique correspond, selon elle, à une nécessité d'adaptation de leur part face à la diversité des dynamiques et des jeux de pouvoir en place. Pour les jardiniers, il s'agit avant tout de « faire ». Mais au quotidien, la complexité et la fragilités des interrelations leur impose de « *faire avec* » les moyens d'agir dont ils disposent. Les jardiniers adaptent leur positionnement éthique en prenant en considération la diversité des interrelations conditionnant leur action. La même observation a été faite au sujet du parc des Coteaux : les jardiniers et leurs responsables portent une attention aux moyens humains et écologiques, mais également matériels, financiers et politiques disponibles. Leur action quotidienne en dépend. De fait, ils activent un positionnement éthique environnemental pragmatique élargi, tel que Joan Tronto l'exprime au sujet de l'éthique du *care* : une posture de sollicitude appliquée « *non seulement aux autres, mais aussi à des objets et à l'environnement* » (Tronto, 2008 ; 244). Les habitants, les visiteurs ponctuels ou réguliers, les animaux et les plantes, ainsi que les outils, les objets, interagissent dans un système sociotechnique au sein duquel l'action des jardiniers, des responsables des services et des élus prend corps. Reprenons et précisons, ainsi, la pensée de Gilles Clément sur la base de laquelle notre action a été fondée :

*« faire “avec“ le plus possible, “contre“ le moins possible est une disposition d'esprit permettant d'orienter tout le jardinage en vue d'une économie maximum de moyens. Cela suppose d'accepter et parfois même de développer une collaboration avec les énergies en place, principalement celles qu'offre la nature en toutes circonstances et en toutes régions du monde. Cela implique d'engager les dépenses d' "énergie contraire" avec parcimonie et, si possible, de s'en dispenser. »*  
(Clément, 1994 ; 88)

L'application de cette pensée, dite jardinière, à la gestion des paysages du parc des Coteaux permet d'énoncer qu'il est nécessaire de développer une coopération avec les acteurs humains, mais également non-humains (vivants ou non). Par ailleurs, les « énergies contraires » s'imposent parfois d'elles-mêmes. Elles font partie intégrante du système sociotechnique. Il paraît donc nécessaire d'en prendre conscience, de « faire avec » ou de tenter de les faire évoluer. Pour cette raison, je postule que ce processus de collaboration induit un autre processus, celui de médiation, ou plutôt des processus de médiation.

## 2.2.2. Des médiations à l'œuvre

L'étude de l'émergence et du développement du parcLAB a mis en évidence l'activation de plusieurs processus de médiation. Il s'agit ici de les caractériser et d'étudier les liens potentiels existant avec la mise en pratique d'une gestion jardinière des paysages du parc des Coteaux.

L'un des processus principalement observé est lié à l'activation d'une « médiation paysagère » dans le cadre du parcLAB. Cet aspect de la médiation, étudié par des travaux de recherche<sup>41</sup>, ou expérimenté dans l'action depuis les années 1990 correspond à

---

<sup>41</sup> Tels que les travaux de Bercovitz 2010, 2016, 2017 ; Briffaud, 2013, 2014 ; Davasse, Henry, Rodriguez, 2017 ; Davodeau, 2010, 2012, Toublanc, 2010, 2015 ; Deffontaines, 1986, 2004 ; Donadieu, 2007 ; Michelin, 2005, 2016 ; Michelin, Candau 2009, Paradis, Lelli 2010 ; Pernet, 2008, 2009.

l'emploi du paysage – en tant que représentation et pratique sociale d'un espace donné – comme un outil de médiation. Selon Yves Michelin et Jacqueline Candau :

*« La médiation paysagère s'appuie particulièrement sur la notion de point de vue, dans les deux sens de ce terme : le regard (visuel) que portent les participants sur leur territoire, et leurs opinions qui varient selon leur position sociale et leur activité pratique sur le territoire. [...] L'objectif final vise à stimuler une réflexion collective qui produise deux choses : la définition des problèmes à traiter sur le territoire et la recherche de solutions pour les résoudre. »*

*(Michelin, Candau, 2009 ; 1)*

La « médiation » renvoie ici à une approche cognitive ayant pour objectif de co-construire une compréhension des situations en prenant en compte les savoirs et savoir-faire existants qu'elle que soit leurs origines (empirique, scientifique, amateur, professionnelle) (Davasse et al., 2012, Bercovitz et Briffaud, 2015). L'analyse menée dans le cadre de cette recherche permet de postuler que le parLAB s'inscrit dans cette approche. Les rencontres régulières organisées avec les jardiniers, les responsables de services et des chargés de projets ont pour objet de partager les « points de vue » de chacun, afin d'initier les échanges et de faire évoluer les pratiques collectivement. Les dynamiques paysagères – spatiales, écologiques, sociales, culturelles, mais également politiques et organisationnelles – sont au centre des discussions et constituent des outils de médiation au service de la construction d'une pensée et d'une action collective.

Cependant, qu'en est-il précisément ? Les rencontres du parLAB et le processus de « médiation paysagère » évoqué participent-ils réellement d'une démarche d'émancipation et de transformation sociale (Bacqué, Biewener, 2013) ? Par ailleurs, existe-t-il dans le projet du parc des Coteaux d'autres formes de processus de médiation à l'œuvre au sein du parLAB et au-delà ? Au final, l'objectif est d'appréhender la place que prennent les processus de médiation dans la gestion des paysages du parc des Coteaux et de montrer le ou les positionnement(s) éthique(s) correspondant(s).

Dans son texte intitulé « Le cadre éthique et déontologique de la médiation », Jacques Faget expose ce qu'il nomme « *les caractéristiques du processus de la médiation* ». Selon lui, le

processus de médiation est à la fois « *communicatif* », « *coopératif* » et « *directement participatif* » (Faget, 2010 ; 9-10). Il met en avant « *l'importance de la rencontre en face-à-face des personnes en conflit. Car c'est la communication directe entre les protagonistes qui constitue l'objectif du processus et le moyen de son accomplissement.* » (Ibid). De son côté, Jacky Bellerot précise le rôle de « médiateur ». Selon elle, il s'agit de :

*« jouer un rôle d'intermédiaire, celui d'un tiers plus ou moins reconnu comme neutre, en vue de créer ou de maintenir, entre des personnes, des groupes, des instances, des institutions, voire des Etats, des liens, qu'ils soient insuffisants ou inexistants ou qu'ils soient rompus. »*

(Bellerot, 2014 ; 1).

Les rencontres parLAB sont l'occasion de créer, ou de recréer, du lien entre les participants. Lors de ces rencontres, si tout le monde peut-être acteur – ou non – d'un processus de médiation, l'animateur du parLAB y joue un rôle spécifique. Il a pour rôle d'activer un processus de médiation entre les participants. Il est un « médiateur » identifié et reconnu comme légitime pour le faire. Cette posture fut à l'origine de la dynamique de création du parLAB. Les premiers temps d'échanges entre les participants, lié à ce qui deviendra par la suite le parLAB, mettent en avant le besoin de faire appel à une personne, ou à un groupement de personnes étant en capacité de les aider dans la gestion des configurations spatiales du parc des Coteaux, mais aussi dans la gestion des relations sociales propres à leur collectif. Dès lors, cette association entre la gestion des configurations spatiales et celle des relations sociales, n'est-elle pas le support à une gestion plus globale intégrant la gestion des acteurs humains et non-humains, vivants ou non ?

Pour répondre à cela, précisons les enjeux des rencontres parLAB. Tel qu'évoqué, l'enjeu principal de ces rencontres est de partager les « points de vue » – les « regards visuels » et « les opinions » portées sur les paysages du parc des Coteaux –, afin de repenser les manières de faire. Or, ces points de vue sont bâtis à partir de relations culturelles – évolution des représentations esthétiques et symboliques – et sociales – évolution des rapports sociaux entre les acteurs du parc des Coteaux – qui sont vécues au quotidien par les

participants aux rencontres. Ces relations, parfois convergentes, parfois divergentes, fédératrices ou conflictuelles, sont à la source de leur manière d'être et d'agir. L'enjeu des rencontres parLAB est donc également de s'assurer que ces relations puissent s'exprimer et éventuellement évoluer. Pour cela, ces rencontres offrent un espace d'expression des tensions et des conflits directement entre les personnes opposées – un « *processus communicatif* » – (Faget, 2010 ; 9-10) et permettent aux participants de s'impliquer dans la recherche d'une solution mutuellement satisfaisante – un « *processus coopératif* » et « *directement participatif* » – (*Ibid*). Le médiateur est là pour assurer ce rôle. Mais bien que l'ensemble des personnes soit ici dans une forme de « face à face » et que le rôle de l' « animateur-médiateur » soit de s'assurer que tous les avis et toutes les tensions s'expriment, il paraît impossible de relever pleinement ce défi. Entre les non-dits, les faux-semblants ou tout simplement les mauvaises interprétations, les avis et tensions semblent tout autant se faire que se défaire, empêchant de maîtriser les réels impacts positifs ou non du processus de médiation dans l'instant de ces rencontres. Un autre enjeu est donc de faire en sorte que le processus de médiation puisse se poursuivre au-delà de ces rencontres en tenant compte de la pluralité des acteurs humains concernés, mais également des interrelations agissant de façon plus large dans le système sociotechnique dont dépend la gestion des paysages du parc des Coteaux.

Un des éléments qui revient le plus souvent lors de ces journées est le manque de portage politique de l'action des jardiniers. Selon les participants, les élus ne soutiennent pas suffisamment le travail engagé, voire le remettent parfois en question. Or, si cela peut-être considéré comme dépendant des relations sociales et culturelles entre les membres du parLAB et les élus, cela peut également être considéré comme dépendant des moyens techniques et/ou financiers mobilisés pouvant agir sur ces représentations. Les représentations sociales ancrées dans une approche horticole, par exemple, sont un frein à la mise en place d'une gestion écologique, mais l'une des voies d'évolution de ces représentations est de disposer de moyens techniques, humains, matériels, financiers, adaptés. La gestion des prairies dans les parcs illustre cela. Les jardiniers expriment leur manque de moyens matériels actuels leur permettant de les entretenir comme ils le souhaitent. De leur côté, les personnes opposées à leur développement dans les parcs

mettent en avant des considérations esthétiques et sécuritaires qui ont du poids auprès des élus. Afin de remédier à cette situation, un projet de pâturage de ces prairies est en cours d'élaboration. Cela comporte la présence d'une bergère dont l'objectif est tout autant la gestion écologique des prairies que la gestion des représentations via la réalisation d'ateliers pédagogiques auprès des visiteurs. Ce projet de pâturage devient ainsi un projet écologique et social influant sur les interrelations culturelles et politiques. Il s'inscrit toutefois dans un processus au long court engageant une pluralité d'acteurs humains et non-humains, tels que les membres du parcLAB, les élus, des partenaires techniques publics et privés, des animaux, des clôtures fixes et mobiles, une bétailière, une nurserie, du foin, des finances, etc.

Tel que cela a été observé, la gestion des prairies est une pratique source de conflits. Le processus de médiation engagé à ce propos mobilise une diversité d'acteurs hétérogènes. L'évolution de la gestion des cimetières est un exemple équivalent : l'arrêt de l'emploi des pesticides pour les entretenir fait émerger des conflits de représentations. Jusqu'à aujourd'hui, les visiteurs ont été habitués à percevoir les cimetières sans herbes qualifiées de « sauvages » ou de « mauvaises ». L'arrêt de l'emploi des pesticides suppose soit d'intervenir régulièrement manuellement afin d'empêcher la pousse d'herbes – ce qui est une tâche jugée difficile par les jardiniers –, soit d'accepter une évolution des configurations spatiales et des modes de gestion liés. Or, une fois que les jardiniers mobilisent des moyens suffisants afin d'agir sur l'évolution des configurations spatiales et les modes de gestion correspondant (des moyens techniques, humains, financiers, ou parfois tout simplement du temps), les représentations évoluent (figure15). Ces deux exemples ont été originellement des sujets d'échange lors de rencontres parcLAB. Les points de vue se sont exprimés dans ces temps dédiés, mais il a fallu poursuivre le processus de médiation au-delà afin d'impliquer d'autres acteurs et de trouver progressivement des solutions.

Ces deux exemples permettent de formuler trois observations concernant l'activation de processus de médiation dans le cadre du parcLAB.

La première observation correspond au rôle des objets. Pour Dominique Vinck, les objets mobilisés peuvent être considérés comme des objets « *médiateur, opérateur de changement* » (Vinck, 2009 ; 59). Le panneau présentant la gestion différenciée menée par la ville de Floirac dans les cimetières contribue à cela. Il interagit avec les visiteurs et participe de l'évolution des relations entre eux et l'espace concerné. Ce panneau s'inscrit dans une médiation plus globale, une « médiation paysagère » centrée, ici, sur la problématique de gestion des cimetières. Sa création est une résultante de l'initiation de ce processus, mais également sa continuité. Le processus se poursuit à travers lui. Les paysages (les représentations, les pratiques et les interrelations socio-écologiques) évoluent en partie grâce à lui.

La deuxième observation concerne les rencontres parLAB et de façon plus large les relations sociales inhérentes à ce dispositif. L'animateur du parLAB est l'un des acteurs principaux du processus de médiation à l'œuvre lors des rencontres, mais il participe également à faire perdurer ce processus en dehors. Pour cela, il s'associe à d'autres personnes et emploie des moyens matériels dédiés (des objets, des lieux, des temps, des stratégies d'acteurs, etc). Emmanuelle Belin évoque à ce propos l'existence d'une « *médiation dispositif* » ou d'une « *médiation technique* », consistant dans la mise en place d'un environnement aménagé (Charlier, Peeters, 1999 ; 1). Si le processus de médiation paysagère peut prendre forme de façon autonome et se passer d'un médiateur entendu comme une tiers personne, tel que cela peut avoir lieu dans les rencontres parLAB et tel que l'exemple du panneau de présentation de la gestion différenciée vient de l'illustrer, le rôle d'animateur-médiateur, que j'ai moi même exercé dans le cadre de cette recherche, a également révélé toute son importance dans l'accompagnement de cette autonomie du processus. Le choix des lieux, des sujets, des intervenants, des outils d'animation, lors des rencontres du parLAB, tout autant que l'aide pouvant être apportée concernant les actions conduites par les jardiniers (choix techniques, communicationnels, etc) ont contribué à ce rôle d'intermédiaire permettant d'être acteur des dynamiques paysagère et des processus de médiation correspondant.

La troisième observation est liée à l'activation d'un processus de médiation culturelle en lien avec la médiation sociale. Les échanges entre les participants au parLAB visent à permettre l'expression des tensions, mais ils permettent également de forger progressivement une pensée commune liée à la mise en débat des savoirs. Ces deux processus de médiations entrecroisés – social et culturel – semblent constituer les fondements de la médiation paysagère. Il s'agit de partager les points de vue – les « regards visuels » portés sur les dynamiques spatiales, mais aussi et surtout les « opinions » relatives aux interactions à la fois sociales et culturelles – permettant de co-construire une compréhension des situations et de guider l'action à la fois individuelle et collective.

Il apparaît ainsi que le parLAB active une pluralité de processus de médiations inscrits dans des échelles, des temporalités et des réseaux d'acteurs variables. Les dynamiques spatiales, sociales, culturelles, écologiques, techniques, politiques et financières, en sont à la fois les sujets, les outils et les acteurs de leurs évolutions. S'il s'agit bien d'une « médiation par le paysage » (Briffaud, 2013) qualifiant le paysage comme un outil du processus de médiation permettant de co-construire les objets, les finalités et les méthodes de l'action (Ibid, 2013), il s'agit tout autant d'une « médiation paysagiste » (Pernet, 2009), déterminée par mon propre rôle d'animateur-médiateur concernant les interrelations sociotechniques à l'œuvre au sein de la dynamique du parLAB et plus largement du projet du parc des Coteaux. Ces deux formes de médiation sont intrinsèquement liées dans le cadre du parLAB.

Il s'agit désormais de questionner ces processus de médiation à l'œuvre dans le projet du parc des Coteaux vis-à-vis du – ou des – positionnement(s) éthique(s) mobilisé(s). Selon Jacques Faget, dans le cadre de l'action publique, la médiation peut être considérée comme une « *manière d'habiller d'un voile démocratique des mécanismes de pouvoir restés verticaux* » (Faget, 2012 ; 22). En réponse à cela, la médiation doit être porteuse d'une « *éthique de liberté* » et d'une « *éthique d'égalité* » :



*« La médiation est porteuse de valeurs humanistes consacrant une représentation idéale de l'être humain comme sujet libre et conscient. Il représente la valeur suprême et doit être protégé contre toutes les formes d'assujettissement politique, religieux ou économique. [...] Cette éthique de liberté se renforce d'une éthique d'égalité quand la médiation cultive la croyance que les individus, indépendamment de leurs caractéristiques sociales, culturelles et psychologiques, peuvent communiquer entre eux à la condition qu'on leur garantisse une possibilité formelle de le faire. »*

*(Ibid ; 22)*

Les rencontres du parcLAB offrent cette « garantie formelle de pouvoir communiquer ». Mais l'analyse de l'expérience du parcLAB révèle que la conduite du changement n'est possible que dans la continuité, dans des temporalités et des jeux d'acteurs dépassant le seul cadre de ces rencontres. À cet égard, si les jardiniers peuvent livrer librement leurs points de vue et les mettre en débat avec les autres participants lors de ces journées, ils font partie d'un système hiérarchique et administratif dans lequel leur prise de parole et leur capacité d'agir est réduite. Dans ce cadre-là, les postures de liberté et d'égalité ne paraissent pas pouvoir s'exprimer réellement. Cette analyse rejoint celle de Claire Tollis. Le quotidien des membres du parcLAB oriente la mise en pratique d'une *éthique du faire avec* (Tollis, 2012), comprise comme un positionnement éthique permettant de s'adapter au contexte sociotechnique en place.



Figure 15. Page suivante, cimetière de l'église St Vincent à Floirac. La ville de Floirac a fait appel à un prestataire extérieur afin d'enherber les espaces égravillonnés des cimetières de la ville. Cette prestation, comprenant la réalisation d'un semis de graines mélangé avec un peu de terre directement ajoutée aux gravillons, a permis de faire pousser de l'herbe rapidement. Des plantes vivaces ont également été plantées aux pieds des murs d'enceinte des cimetières. Cette action a été accompagnée d'un travail en partenariat avec le service communication de la ville afin de réaliser et de poser des panneaux d'information pour les visiteurs. Ces actions ont eu pour objet de faire évoluer les configurations spatiales, les pratiques et les représentations. Source : Benjamin Chambelland – Janvier 2017.

L'action publique est régie par un système hiérarchique et administratif conditionnant les relations de pouvoir. L'activation de processus de médiations socio-culturels dans le cadre du projet du parc des Coteaux ne peut s'astreindre à ce système, mais cette dynamique collective favorise l'activation d'un positionnement éthique ancré dans des valeurs de solidarité et d'entraide permettant de « faire ensemble » face à la contrainte.

Afin de poursuivre cette réflexion, je propose de revenir sur les relations hiérarchiques observées au sein des villes dont dépend en partie la gestion quotidienne des paysages du parc des Coteaux. Dans quel contexte et de quelle façon, les membres du parcLAB, arrivent-ils à mettre réellement en pratique une éthique du faire avec ? Et en quoi cela influe-t-il exactement sur la gestion des paysages du parc des Coteaux ?

### 2.2.3. Le « système » et le « monde vécu »

L'analyse de l'évolution du métier de jardinier au sein des communes étudiées dans le cadre de cette thèse a révélé un cadre organisationnel contraignant pour les membres du parcLAB. Or, bien que ce contexte socio-politique interfère sur les moyens et les capacités d'agir des jardiniers et de leurs responsables, il ne s'impose pas dans toutes les situations. Ce cadre de travail permet, voire favorise, l'expression d'une forme d'émancipation individuelle ou collective de la part des employés communaux. Des formes de prise d'autonomie ou de « résistance » s'expriment ainsi régulièrement dans les pratiques quotidiennes. Cette situation n'est pas nouvelle. Les diverses évolutions du métier de jardiniers – du « jardinier-horticulteur » à l'« agent d'entretien des espaces verts » et au, désormais, potentiel « jardinier-écologue » – ont respectivement mené à l'expression d'attitudes d'« obéissance », de « coopération » ou de « prise d'autonomie » par rapport à leurs responsables hiérarchiques. Tout au long de cette recherche, les échanges avec les jardiniers et leurs responsables ont montré que la plupart d'entre eux répondent aux exigences qui leur sont imposées tout en faisant des « pas de côté » lorsqu'ils le jugent nécessaire et que l'occasion se présente. Cette prise de liberté met en exergue les engagements individuels et collectifs des différents employés communaux vis-à-vis de la pratique de leur métier. Elle peut être

issue de l'émergence d'une volonté de « bien » ou de « mieux agir » dans leur pratique quotidienne, telle que les jardiniers qualifiés et passionnés par ce métier peuvent l'exprimer. Mais elle peut également être issue de l'émergence de revendications sociales centrées non pas sur les pratiques en soi, mais sur les conditions d'exercices du métier. Les jardiniers, ainsi que les employés se reconnaissant sous le titre d' « agent », peuvent se mobiliser individuellement ou collectivement afin de mettre en question leur condition de travail. Ces métiers aux difficiles conditions d'exercice ont besoin d'un levier social et culturel pour lequel les élus et les responsables jouent un rôle déterminant. Si les conditions de travail matérielles (les moyens d'agir) et humaines (le pouvoir d'agir) ne sont pas réunies, l'engagement quotidien des employés communaux est affaibli – inversement, leur engagement peut s'accroître dans un contexte matériel et humain répondant à leurs exigences sociales et culturelles.

Dans le livre intitulé « Les critiques de la gestion », Jean Nizet et François Pichault font référence aux travaux de Jürgen Habermas (1980), et à ceux plus récents de Patrick Brown (2011), afin d'exprimer les relations existant entre les « *dirigeants* » et les « *employés* ». Ils évoquent à ce propos les notions de « *système* » et de « *monde vécu* » :

*« Le système tend à coloniser le monde vécu : à imposer des normes produites par des dirigeants et experts à des individus qui se trouvent cantonnés dans des rôles passifs d'employés, de consommateurs, de citoyens. Le monde vécu résiste par le biais des groupes, des mouvements sociaux qui créent des espaces de discussion où ils remettent en question les normes anonymes et font valoir les valeurs d'autonomie, de responsabilité et de solidarité. »*

(Nizet, Pichault, 2015 ; 17)

À partir de cette proposition théorique, il est possible d'énoncer que face au « système » hiérarchique et administratif, régulièrement jugé par les jardiniers et leurs responsables comme défavorable à la pratique de leur métier, leurs engagements personnels et collectifs prennent corps dans le « monde vécu ». Ces dynamiques d'émancipations s'ancrent donc dans un processus réflexif et expérientiel – le « monde vécu » – fondé sur le partage de valeurs individuelles pouvant contribuer à la construction de valeurs

collectives. On retrouve, ici, la mobilisation d'une éthique pragmatique, à la fois, issue et guide de l'action.

*« l'expérience qui relie les individus constitue le contexte de leurs échanges et en fournit aussi les contenus »*

*(Ibid ; 16)*

Pour autant, cette situation n'apparaît pas spécifique au métier de jardinier. D'autres services, d'autres métiers, doivent se situer dans des dynamiques sociales et culturelles similaires. Ce qui distingue la situation vécue par les membres du parcLAB est l'objet même de leur action : la gestion spatiale et socio-écologique des paysages, dépendante en soi d'une pluralité d'autres modes de gestions.

Si un jardinier ou un groupe de jardiniers décide de ne plus tondre tel ou tel espace sur la base de l'activation de valeurs personnelles et professionnelles, les configurations spatiales, la présence des espèces animales et végétales, les pratiques et les représentations sociales des visiteurs, voire même les enjeux politiques et financiers, évoluent. La volonté d'un jardinier de la ville de Bassens de laisser un bosquet d'arbres se développer dans l'un des parcs composant le parc des Coteaux (figure 16) a contribué à l'évolution de milieux écologiques spécifiques (espace de pelouse évoluant progressivement en prairie, en espace arbustif, puis en sous-bois). Ces changements ont eu des effets sur les qualités spatiales, sur les espaces ouverts et fermés, sur les perspectives et les cheminements. Cet acte de ne pas tondre, inscrit dans la durée, a activé des interrelations sociales, spatiales et écologiques, mais il a également contribué à valoriser des choix techniques et politiques. Ce boisement en cours de restauration est progressivement devenu un support éventuel de valorisation de la gestion écologique des espaces publics initiée plus globalement par la collectivité. Des balades organisées sur la commune ont eu lieu dans ce parc afin de mettre en avant tout autant les savoir-faire des jardiniers que la gestion communale, voire la gestion intercommunale, initiée depuis quelques années. La « posture jardinière » engagée par ce jardinier qualifié a des répercussions sur l'évolution et la gestion des paysages allant au-delà de ce bosquet d'arbres.

Il paraît donc possible d'énoncer que les jardiniers mobilisent une « éthique pragmatique » pouvant-être apparentée à l'éthique du

« faire avec » exprimée par Claire Tollis. Cette éthique pragmatique est souvent énoncée sous l'expression du « bon sens du jardinier ». Ce positionnement éthique fondé sur une attention portée envers les configurations spatiales et les dynamiques socio-écologiques à l'œuvre s'inscrit dans des interrelations plus larges progressivement conscientisées par les jardiniers des villes, par leurs responsables, voire même par les décideurs de l'action publique. La mobilisation d'une éthique pragmatique paraît ainsi pouvoir être considérée comme une ressource à l'action portée sur les paysages. Les points de vue des jardiniers et de leurs responsables constituent une clé d'entrée dans la compréhension et l'évolution des dynamiques paysagères.

La pensée de Paul Ricœur peut-être évoquée afin d'alimenter cette réflexion. Dans ces travaux sur l'éthique, il formule l'existence d'une « *sagesse pratique* ». Cette proposition théorique est issue d'une distinction entre la « morale » et l' « éthique ». La morale est définie, selon lui, « *par le caractère d'obligation de la norme* ». Alors que l'éthique correspond à « *la visée de la vie bonne, avec et pour autrui, dans le cadre d'institutions justes* » (Ricœur, 1990 ; 1). Selon Paul Ricœur, l'éthique peut ainsi se soustraire à la morale – les normes – en vue de l'expression d'une « *visée éthique* ». La « *sagesse pratique* » correspond à cette capacité à mobiliser une « *visée éthique* » soumise à un cadre moral. Elle est suggérée « *par les conflits qui naissent de l'application même des normes à des situations concrètes* » (*Ibid*).

Dans le cas des jardiniers du parc des Coteaux, l'application de la pensée de Paul Ricœur, permet d'énoncer l'existence de l'activation d'une « *sagesse pratique jardinière* » inscrite dans une activité et un contexte en constante évolution – le « monde vécu » –, ainsi que dans un cadre moral – « le système ». Or, l'expression de cette « *sagesse pratique jardinière* » est variable et fragile. Elle est dépendante de l'engagement du/des jardiniers dans l'action en lien avec le cadre moral et les savoirs mobilisables. Elle est dépendante de leur capacité d'agir en contexte. Le cadre hiérarchique, administratif, juridique, politique, a son importance, tout autant que les compétences, les savoirs, ainsi que les valeurs mobilisées dans l'instant.



*Figure 16. Un bosquet d'arbres en cours de développement dans le parc Rozin sur la commune de Bassens. Il s'agit d'une action menée en autonomie de toute décision politique et n'ayant engagé aucun coût spécifique. Le jardinier initiateur de cette action a arrêté de tondre à cet endroit depuis quelques années. Son action est guidée par la mobilisation de valeurs écologiques, sociales et culturelles. Il s'agit, pour lui, de laisser se développer le bosquet d'arbres issu d'un semi naturel, afin de contribuer à la régénération progressive du boisement alentour, de faire évoluer la composition spatiale du parc et les pratiques qui s'y rapportent.  
Source photographique : Association Arbres et paysages 33 – Juillet 2016.*

## Conclusion synthétique

L'orientation pragmatique du positionnement éthique des jardiniers des villes et de leurs responsables a été mise en évidence. Elle permet de mettre l'accent sur la question du temps et des dynamiques à l'œuvre dans l'action. Ces dynamiques relèvent, en partie, d'interactions entre des processus écologiques (biophysiques) et des pratiques socio-spatiales. Mais elles comprennent aussi plus largement des interactions entre des acteurs hétérogènes (humains et non humains) ainsi que l'influence du contexte social et culturel, politique et hiérarchique, dans lequel leurs actions quotidiennes se situent. En réponse à cela, j'émetts l'hypothèse que les personnes impliquées dans le parcLAB activent une « *éthique du faire avec* » (Tollis, 2012). Cette éthique pragmatique leur permet de s'adapter à la diversité des dynamiques écologiques, aux contraintes institutionnelles et hiérarchiques, ainsi qu'aux conflits sous-jacents et aux jeux de pouvoir en place. Ce positionnement éthique est, par ailleurs, fondé sur l'activation d'une pluralité de processus de médiations – des médiations par les composantes spatiales, matériels, écologiques et sociales – intégrées à un processus plus global de médiation paysagère, comprise comme un approche intégratrice de la pluralité des savoirs et savoir-faire constitutifs à la fabrique des paysages. Au final, cette éthique pragmatique du « faire avec », peut être apparentée à l'affirmation d'une « sagesse pratique », en référence à la pensée de Paul Ricœur (1990), liée à la capacité d'agir des jardiniers et de leurs responsables en faisant valoir les valeurs d'autonomie, de responsabilité et de solidarité (Nizet, Pichault, 2015).

Pour les jardiniers du parc des Coteaux, cette éthique du « faire avec », que je propose d'appeler ici « sagesse pratique jardinière », leur permet de faire des choix relevant de leurs expériences et de leurs valeurs personnelles et professionnelles inscrites en lien ou en décalage avec le cadre normatif (hiérarchique, réglementaire, financier, politique) dans lequel leur action prend forme. Les jardiniers municipaux et leurs responsables respectent les règles propres au « système » au sein duquel ils agissent, mais ils expriment également le besoin de s'en extraire ponctuellement dans la mesure où leur engagement personnel et collectif prend corps dans le « monde vécu ». C'est à dire en devant faire face aux interactions à l'œuvre, aux réalités sociales, culturelles, écologiques,



techniques et financières. Cette sagesse pratique jardinière est dépendante du cadre normatif de l'action, ainsi que des savoirs et des valeurs engagées dans l'instant vécu.

Après avoir précisé le cadre dans lequel l'action des jardiniers prend forme, de nouveaux questionnements peuvent-être posés. Qu'en est-il précisément du – ou des – processus de mobilisation des savoirs et des valeurs engagées ? Quelles sont les sources et les ressources de cette sagesse pratique dont nous avons montré l'existence chez les jardiniers du parc des Coteaux ? Et cette sagesse pratique peut-elle s'élargir à d'autres acteurs du parc ?

Parmi les valeurs engagées dans l'action, ce travail de recherche a précédemment énoncé l'hypothèse de l'expression d'un processus de sollicitude vis-à-vis des humains et des non-humains de la part des acteurs de la gestion des paysages du parc des Coteaux. Interrogeons-nous ainsi d'abord sur cette hypothèse afin de clarifier la nature de ce processus de sollicitude et son interdépendance avec la gestion des paysages.

## 2.3. Un processus de sollicitude

L'activation d'un processus de sollicitude renvoie aux travaux de Carol Gilligan et Nel Noddings réalisé à partir des années 1980, qui associent la nécessité de « prendre soin » d'autrui, à l'entraide, au sentiment de responsabilité envers les autres. Cette approche prend corps à partir de la formulation d'une éthique spécifique : l'éthique du *care*. Dans les années 1990, Joan Tronto et Berenice Fisher suggèrent que le care soit considéré « *comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer le monde, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend notre corps, notre soi et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à entrelacer en un réseau complexe de soutien à la vie* ». Une des nouveautés exprimées de leurs parts est l'élargissement d'une attention portée à soi et aux autres, à une attention portée plus largement à « notre environnement ». Dans le cadre de cette thèse, l'étude des témoignages et des pratiques a révélé l'émergence d'un sentiment de responsabilité portée envers l'« environnement » de la part des membres du parLAB et des habitants-usagers engagés dans l'évolution des pratiques de jardinage. Mais l'emploi du terme « environnement » laisse apparaître une pluralité de sens, souvent source de confusion. Il s'agit, ici, d'abord de porter l'analyse sur cette pluralité sémantique en cherchant à en préciser les raisons et les effets. Pour mener cela, une distinction entre trois approches du terme « environnement » peut être énoncée : (i) l'environnement envisagé en tant que concept scientifique, considéré de façon variable selon l'approche disciplinaire mobilisée, (ii) l'environnement employé dans le langage courant pour désigner ce qui nous environne – « notre environnement » –, et enfin (iii) l'environnement envisagé comme une préoccupation contemporaine, comme une catégorie d'action à l'échelle planétaire – « L'environnement ». Je préciserai ensuite dans quelles conditions l'émergence d'un processus de sollicitude, plus spécifiquement consacré aux relations sociales, à une attention portée envers les « autres », se produit dans le cadre du parLAB. L'intention, ici, est d'explorer l'hypothèse selon laquelle cette attention portée envers les « autres » est également liée à une relation à « soi ». Où la position de jardinier se situe-t-elle exactement dans ce processus ? S'agit-il de jardiner pour les « autres » et/ou pour « soi » ? Et en quoi ces différentes relations peuvent-elles influencer sur la gestion des paysages ?

À la croisée de ces deux analyses, la clarification de l'attention portée envers l'environnement et celle portée envers les autres et soi-même, je questionnerai enfin les relations au *paysage* en tant que notion, concept et outil pouvant-être opérant – ou non – pour les acteurs locaux. Après six ans d'existence, d'ajustement et de développement (2013-2018), le parcLAB a-t-il permis de modifier le sens accordé au paysage de la part des acteurs locaux ?

### 2.3.1. Une attention portée envers « L'environnement » et envers « Notre environnement »

Dans le cadre du parcLAB, le terme « environnement » semble au centre des débats, mais ce qui pourrait se résumer à l'expression « *s'attacher à préserver notre environnement* » entretient un flou dans les pensées et dans les actes de la part des jardiniers des villes, de leurs responsables, des élus, des habitants et des autres usagers.

De multiples travaux de recherche ont exploré la pluralité des sens accordés à l'« environnement » en tant que concept scientifique. Ceux-ci varient en fonction des champs disciplinaires employés, tels que les sciences de l'environnement (Ramade 1993), les philosophies de l'environnement (Larrère, 1996, 2011), la sociologie de l'environnement (Kalaora, 1993, 2013), ou en tant que catégorie d'action, telle que dans le cadre des politiques publiques française (Lascoumes, Le Bourhis, 1997, Larrue, 2000, Charvolin, 2003, Lionel, Kalaora, 2003 ), ou encore en lien avec le domaine du paysage (Bertrand 1978, 2002, Davasse, 2014, Briffaud et al. 2012, Bercovitz, 2015). Cette dernière approche considère l'environnement comme un complexe socio-écologique influant sur les dynamiques d'évolution des paysages.

Il ne s'agit pas, ici, de mener une analyse approfondie de ce concept scientifique, mais plutôt de préciser quelles attentions les acteurs du territoire du parc des Coteaux manifestent envers ce terme employé dans le langage courant.

Dans le sens commun, il s'agit d'abord de considérer ce qui nous environne : « Notre environnement », situé à l'échelle humaine. Cependant cette qualification entretient elle-même un certain flou dans les discours et les actes. Car ce terme est tantôt perçu à partir d'une vision esthétique, hygiéniste et récréative – contribuant exclusivement au bien-être de l'homme – comme il est employé à partir des années 1970 dans le cadre de l'action publique de ce territoire. La création des « cités vertes » et des « espaces verts », s'est faite au nom de cette approche de l'environnement. Tantôt, il reflète un basculement sémantique entre « Notre environnement » considéré à l'échelle humaine et « L'environnement » situé à l'échelle planétaire. Le terme environnement est, par exemple, employé pour désigner la majorité des élus référents du parc des Coteaux<sup>42</sup>, tout comme il suscite un intérêt de la part des responsables de services afin d'initier un changement de l'emploi de la désignation « espaces verts ». Mais s'agit-il de « l'environnement-entourage » – *Notre environnement* – pouvant être considéré comme étant assez proche de la qualification « cadre de vie » ? Ou s'agit-il de « l'environnement-champ d'action » – *L'environnement* – envisagé à l'échelle planétaire et permettant de formaliser un cadre de pensée pour l'action située à l'échelle humaine, à l'échelle du « cadre de vie » ? Le soin accordé à « Notre environnement » est-il inscrit dans une attention portée plus globalement à la préservation de « L'environnement » ? Le processus de sollicitude engagé de la part des acteurs du parc des Coteaux est marqué par cette ambivalence.

---

<sup>42</sup> Trois des quatre élus référents possèdent cette désignation : Mme Dambrine, adjointe déléguée à l'habitat, à l'environnement et à l'urbanisme, ville de Lormont ; Mme Laouilleau, adjointe déléguée à l'environnement, au cadre de vie et au développement durable, ville de Cenon ; Mr Iglesias, adjoint délégué à l'environnement et au cadre de vie, ville de Floirac. Source : sites internet des collectivités – Consultés en juin 2018.

La diversité des regards portés sur l' « environnement » mérite donc d'être régulièrement clarifiée et précisée afin de ne pas entretenir de flou dans les dynamiques relationnelles entre les élus, les responsables de services, les jardiniers et les habitants. Cependant, comment est-il possible de lier ces deux approches de façon équilibrée ? Comment est-il possible de prendre soin tout à la fois d'un « environnement-entourage » – *Notre environnement* – et d'un « environnement-catégorie d'action » – *L'environnement* ?

La mobilisation d'une sagesse pratique jardinière dans un processus de gestion des paysages paraît pouvoir apporter des éléments de réponse à cette interrogation. Cette perspective théorique et pratique permet d'envisager un processus de gestion plurielle (une gestion à la fois spatiale, humaine, écologique, politique et financière) qui intègre une attention entrecroisée envers « L'environnement » et « Notre environnement » tel que l'acte de jardiner l'envisage aujourd'hui dans le cadre du parcLAB. Cette posture, que je qualifie de « posture jardinière », invite à prendre soin du sol que nous cultivons, tout en tenant compte des répercussions de l'action conduite sur la terre que nous habitons. Mais elle invite également à tenir compte des enjeux sociaux (développement d'une cohésion sociale, mise en place de nouvelles pratiques, création de formation, d'emplois), pouvant être liés à la mise en culture du sol, tout en maintenant une attitude de bienveillance envers les dynamiques écologiques en place. Pour autant, bien que cette « posture jardinière » offre de belles perspectives théoriques et pratiques, elle se confronte bien souvent à des réalités socio-culturelles et politiques en tension. Le fort développement contemporain des jardins partagés correspond, par exemple, à « *des aspirations sociétales à plus de nature en ville, mais aussi à plus de lien social, d'appropriation citoyenne* » (D'Andrea, Tozzi, 2014 ; 72). Toutefois, ce développement est confronté, de la part des décideurs publics, à « *un discours prosélyte et normatif, érigeant le jardinier en écocitoyen idéal et montrant des velléités de pilotage par leurs politiques émergentes* » (*Ibid*). Les recherches conduites dans le cadre du programme ANR PAGODE (« Participation, Animation et Gouvernance Dans les Ecoquartiers ») ont notamment permis de questionner la persistance des traces d'une idéologie hygiéniste dans la conception de la ville durable et des opérations emblématiques que sont les écoquartiers (Tozzi, 2013 ; 97). Dans la continuité de l'héritage d'une vision

hygiéniste et esthétisante du jardin, notamment ouvrier et familiaux, l'imprégnation actuelle d'une conscience environnementale – liée à une attention portée envers L'environnement –, contribue à l'émergence d'un discours pouvant être qualifié de « néo-hygiéniste » faisant des « trames », des « coulées » vertes et des jardins, les leitmotifs de la ville et du quartier durables (*Ibid* ; 105). Il faut donc prendre conscience que les projets à la fois sociaux et écologiques centrés sur la pratique du jardinage peuvent contribuer à une action défavorable à l'un, à l'autre, voire à ces deux enjeux initialement hybridés : les finalités sont parfois ambiguës, voire contradictoires. L'analyse portée sur le processus de sollicitude engagé – respectivement ou de façon hybridée – envers Notre environnement et L'environnement de la part des acteurs de la gestion des paysages du parc des Coteaux nécessite d'être complétée par une analyse du processus de sollicitude actif – ou non – envers les « autres » et « soi-même ».

### 2.3.2. Une attention portée envers les « autres » et envers « soi »

*« Passer des moments seul dans la nature c'est nécessaire, mais l'échange est aussi très important. »*

*(Jardinier municipal, mai 2016)*

Ce propos reflète la relation tripartite entre « soi », les « autres » et la « nature » liées à la pratique du jardinage. Jardiner apparaît comme une activité relevant avant tout d'une attention portée envers la nature pour soi. Néanmoins, l'acte de jardiner peut également s'exercer avec et/ou pour les autres, d'autant plus dans le contexte du métier de jardinier municipal. Le plaisir des jardiniers est conditionné par celui des autres. Les jardiniers à la retraite rencontrés dans le cadre de cette recherche ont témoigné de leur fierté d'avoir pu contribuer à l'embellissement des villes pendant quarante ans. Les actions de fleurissement et d'entretien des espaces publics, pouvant provoquer des attitudes de reconnaissance de la part des habitants, constituaient l'une de leur motivation principale face à la dureté du métier. Pourtant, cette attention portée envers les autres humains s'est faite pendant plus de quarante ans aux dépens des autres êtres vivants, via l'utilisation massive d'engrais de synthèse et de pesticides. Cela illustre la

contradiction possible entre l'attention portée envers Notre environnement et celle portée envers L'environnement. Dans ce contexte, la mobilisation d'une sagesse pratique jardinière a été guidée par une méconnaissance des dynamiques biophysiques – la méconnaissance des autres en tant qu'entités vivantes –, conditionnée par une culture horticole hygiéniste transmise jusque dans les écoles et autres centres de formation professionnelle liés au métier de jardinier. Cette méconnaissance a contribué à cette attitude ambivalente : une passion pour un métier relatif au monde du vivant, tout en contribuant à l'affaiblir. Les répercussions sur la santé animale et végétale, mais également sur la santé humaine sont avérées par les études récentes à ce sujet. Elles défrayent également régulièrement l'actualité au moment même de l'écriture de ces lignes, comme le montre la récente première condamnation de l'entreprise Monsanto – l'un des deux fabricants mondiaux de glyphosate – pour « *ne pas avoir informé (un jardinier) de la dangerosité de son herbicide Roundup* »<sup>43</sup>.

L'évolution contemporaine des pratiques de jardinage, aujourd'hui guidée par l'injonction de l'arrêt de l'emploi des pesticides<sup>44</sup>, engage un renouvellement des rapports aux autres (humains et non-humains), mais également envers soi. Il ne s'agit pas seulement de préserver la santé des autres (humains et non-humains), il s'agit de préserver sa propre santé ainsi que son propre milieu de vie. Il s'agit de préserver L'environnement tout autant que Notre environnement. Cette évolution des pratiques de jardinage initie un processus de sollicitude ancrée dans une approche socio-écologique. Mais cette évolution des pratiques reconconditionnant les savoirs n'est pas sans poser des difficultés aux jardiniers vis-à-vis des rapports sociaux vécus au quotidien. Ce qui a pu fonder la reconnaissance et la fierté de leur métier pendant quarante ans est désormais remis en question. Dans cette situation, le rôle de « passeur » assuré par les jardiniers expérimentés auprès des apprentis jardiniers – avec ou

---

<sup>43</sup> Massiot Aude, août 2018, « Dewayne Johnson, une pierre dans le jardin de Monsanto », Journal *Libération*.

<sup>44</sup> La loi Labbé n° 2014-110 du 6 février 2014 interdit l'emploi des pesticides en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les espaces publics et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les espaces privés.

sans qualification – est également fragilisé. Les postures de solidarité et d'entraide sont affaiblies dans la dynamique de partage des savoirs dans cette situation sociale déstabilisante pour tous. Lors des rencontres parLAB, les jardiniers expriment un ressenti à la fois individuel et collectif : comment peuvent-ils jardiner pour les autres, alors même qu'ils ressentent des difficultés à jardiner pour eux-mêmes ?

Le changement des pratiques imposé par la loi Labbé (2014) a troublé l'organisation, les moyens disponibles, les savoirs, les représentations, les rapports aux autres (élus, responsables de services, habitants, collègues et prestataires extérieurs), ainsi que les rapports aux ressources naturelles et matérielles. Ces changements peinent à prendre forme au sein des services concernés sous les pressions sociale, politique, juridique et financière qui en émanent. Alors même que cette situation déstabilisante vécue par les jardiniers et leurs responsables appelle l'activation d'un processus de sollicitude envers eux : une attention spécifique afin de les accompagner et de leur donner les moyens d'engager sereinement ce changement. La formulation d'une gestion jardinière des paysages du parc des Coteaux nécessite donc de ne pas négliger la complexité des interrelations sociales, culturelles, écologiques, politiques et financière dont dépend la conduite du projet du parc dans son ensemble.

À cet égard, progressivement, depuis deux ans, les habitants-usagers sont impliqués dans le parLAB. L'intention est notamment de dépasser le caractère public du parc des Coteaux et de créer des liens avec les habitants-usagers à partir de leurs propres pratiques de jardinage dans les espaces privés ou collectifs qui jouxtent les espaces publics. Une étude conduite par des étudiants de l'ENSAP Bx<sup>45</sup> a, par exemple, permis de constater que les pratiques de jardinage peuvent créer des liens mais aussi contribuer à les défaire.

---

<sup>45</sup> La mise en place d'un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bx) a contribué à l'organisation d'un atelier pédagogique d'initiation à la recherche composé de huit étudiants en fin de cycle de la formation paysage. Cette étude a eu lieu par alternance pendant 5 mois.



Un conflit de voisinage peut par exemple rapidement émerger ou s'accroître pour une branche qui dépasse ou un cabanon construit sans autorisation. Par ailleurs, les habitants rencontrés dans le cadre de cette étude ont exprimé le fait qu'ils jardinaient majoritairement pour eux : les murs, clôtures et haies denses, reflètent un besoin de se sentir chez soi. Au jardin, dans un contexte de gestion des dynamiques écologiques qui s'abstiennent des limites foncières, les rapports à l'autre et à soi sont accentués. De la part des habitants, le passage des pratiques de jardinage issues de savoirs horticoles à d'autres liés à l'écologie tend même à accentuer ces rapports sociaux pouvant devenir conflictuels. Le fait de laisser, tout ou partie, de son gazon devenir une prairie en vue de favoriser la présence de nouvelles espèces, peut être perçu de façon négative de la part des voisins (aspect esthétique non partagé, émergence d'un sentiment d'insécurité via la perception de la présence d'espèces animales jugées dangereuses pour soi et pour les autres).

La loi Labbé cadre le changement des pratiques de jardinage depuis 2015 pour les collectivités et 2019 pour les particuliers. Ce changement est justifié par les effets négatifs diffus provoqués par l'utilisation de produits chimiques sur la santé de l'homme et du monde vivant en général. Il a engagé ou renforcé des dynamiques sociales, à la fois, positives entre les hommes et les milieux, mais également conflictuelles entre les hommes entre eux. Il apparaît donc nécessaire que l'expression d'une sagesse pratique jardinière se renforce et s'exerce à servir d'outil de médiation entre les différents acteurs liés à la gestion des paysages du parc des Coteaux. Dans ce contexte, le parcLAB devait permettre d'engager une dynamique coopérative en se situant tout à la fois dans le cadre normatif de l'action des collectivités publiques et à sa marge afin de permettre aux membres actifs du parcLAB d'exprimer des valeurs d'autonomie, de responsabilité et de solidarité. Les rencontres parcLAB devaient permettre de conduire le changement progressivement, de l'intérieur et de l'inscrire dans la durée. Dans les faits, ce dispositif de coopération et de médiation n'a pas réussi à opérer pleinement ce changement. Les jardiniers des villes et leurs responsables ne sont pas encore considérés comme des acteurs centraux des processus d'aménagement et de gestion du parc des Coteaux. Des tensions sociales liées à des problématiques techniques (désaccord sur les pratiques de jardinage) hiérarchiques

(défaut de considération des jardiniers dans les prises de décisions) et financières (manque de moyen pour agir) persistent. Cependant la mise en œuvre du plan de gestion intercommunal engagée depuis 2018, confortée par l'acquisition d'aides financières pour un cycle de trois ans permettant de mener les actions (2018-2020)<sup>46</sup>, a initié une nouvelle étape plus opérationnelle dont les membres actifs du parLAB (élus, responsables de services et jardiniers des villes) sont partie prenante. Après six années d'existence, la dynamique du parLAB nécessite donc encore de se consolider, alors même qu'elle s'inscrit dans une incertitude permanente du contexte technique, financier et politique (évolution des pratiques, fragilité des aides financières et du portage politique).

Après avoir mené ces deux analyses, la clarification de l'attention portée envers l'environnement et celle portée envers les autres et soi-même, ce travail de recherche portant sur la façon dont le projet du parc des Coteaux s'est déroulé, tout particulièrement dans ses trois dernières années, permet aujourd'hui de faire un bilan sur l'attention portée envers le paysage en tant que catégorie d'action. De quelle manière les élus, les jardiniers des villes et leurs responsables ont-ils mobilisé cette notion ? À quelles modalités de réflexion et d'action se réfèrent-ils quand ils parlent de paysage ? Y a-t-il des évolutions en la matière ? L'intérêt de ce bilan réside dans la compréhension de la place et du sens accordé au paysage dans l'action publique de ce territoire, ainsi que des évolutions éventuelles dues à la conduite du parLAB.

---

<sup>46</sup> L'aide financière comprend une répartition à hauteur de 30% pour le Département de la Gironde et de 50 % de la métropole de Bordeaux. Les 20% restant sont à la charge des quatre communes composant le GPV.

### 2.3.3. Une attention portée envers « le paysage » et envers « les paysages »

De nombreux paysagistes ont été impliqués dans le développement du parc des Coteaux, contribuant à la qualification de la pluralité des paysages du parc. Pour autant, le paysage, en tant que notion, concept, outil, ne semble pas avoir été clairement mobilisé jusqu'à maintenant par les acteurs locaux.

Dans les faits, contrairement au terme environnement, le terme de paysage n'est que très rarement employé, au quotidien, par les élus, les jardiniers des villes et leurs responsables pour évoquer le parc des Coteaux, les actions qui y sont conduites et les projets qui y sont envisagés. Tout cela est, le plus souvent catégorisé dans la case des politiques d'« urbanisme », du « cadre de vie » et de l'« environnement »<sup>47</sup>. Et ce, malgré le fait que les différentes études réalisées par les municipalités, le GPV, la Métropole de Bordeaux et le Département de la Gironde, aient été considérées par ces commanditaires comme des « études paysagères ». Ces travaux se sont pourtant souvent réclamés d'un dépassement du « *paradigme classique de la notion de paysage comme la belle étendue de pays qui s'offre à notre vue* », considérant le paysage « *tout à la fois dans ses dimensions écologiques, physiques, symboliques et relationnelles, comme matrice d'expériences individuelles et sociales singulières.* » (Kalaora, 2006 : 166). Cette dynamique n'est pas apparue suffisante pour clarifier le sens accordé au paysage aux yeux de ceux qui gèrent et/ou fréquentent au quotidien le parc des Coteaux. À cet égard, l'objectif majeur n'est pas tant de mettre tout le monde d'accord sur un sens à donner à la notion de paysage, que d'initier un processus collectif de réflexion et d'action liant les dimensions écologiques, sociales et culturelles propres à ce territoire. Il s'agit bien, en fin de compte, de poser les bases de ce qu'il est permis d'appeler un « projet de paysage », mais en passant par un échange sur le terrain concret des pratiques

---

<sup>47</sup> Les élus des quatre villes engagés dans le suivi du projet du parc des Coteaux sont élus adjoints à l'« urbanisme », au « cadre de vie » et/ou à l'« environnement ».

et de l'action au quotidien plutôt que par un filtre conceptuel et un partage du vocabulaire

Dans le cadre du parcLAB, par exemple, la démarche a régulièrement eu tendance à mettre en avant une approche plus proche de l'« écologie »<sup>48</sup> que celle du « paysage ». Dès lors, à partir du moment où les acteurs en prennent conscience et que la démarche engagée ne fait pas obstacle ou n'en affaiblit pas une autre, il est possible de tirer parti de l'adhésion que cela suscite. Plutôt que de chercher à consolider l'affichage d'une politique paysagère dont l'analyse de l'impact des études précédentes révèle une forme de non appropriation de la notion paysage par les acteurs locaux, il s'agit de considérer la dynamique à l'œuvre comme une opportunité au développement transdisciplinaire du projet. La dynamique sociale peut ainsi potentiellement s'enrichir et devenir le support de la co-construction d'une action publique paysagère active et alimenter d'autres champs d'action tels que ceux de l'écologie, de l'urbanisme, de l'architecture, de la sociologie, et d'autres non encore envisagés.

Ce positionnement mérite cependant d'énoncer quelques limites. Ce postulat méthodologique repose, tout d'abord, sur le dynamisme du processus coopératif, alors même que nous avons mis en avant sa fragilité permanente (relationnelle, économique, technique et politique) dans le cadre du parcLAB. Il suppose, ensuite, une capacité d'ouverture des membres du collectif et des partenaires extérieurs (institutionnels ou privés) face à l'expérimentation d'un croisement des disciplines. Il faut être en mesure d'accepter l'adaptation/l'évolution des méthodes parfois figées dans leurs cadres normatifs respectifs. Cette posture semble également nécessaire vis-à-vis du dispositif coopératif en soi. La dynamique collective doit être en mesure de penser son renouvellement de méthode organisationnelle et opérationnelle afin de pouvoir

---

<sup>48</sup> Ce terme est utilisé localement sous deux acceptions à la fois distinctes et liées entre elles : l'« écologie scientifique », désignant la science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu et les interactions entre eux<sup>48</sup>, et l'« écologie politique », caractérisant l'intégration des préoccupations environnementales dans l'action politique et dans l'organisation sociale<sup>48</sup>.

s'adapter aux évolutions à l'œuvre. Ce positionnement nécessite, enfin, une clarification régulière des enjeux de la démarche. Car si l'affichage public du terme paysage n'apparaît pas comme un objectif en soi, il semble essentiel d'être en capacité d'évaluer et de réajuster la prise en compte des enjeux propres à la gestion des paysages (écologiques, sociaux, culturels, spatiaux, techniques et politiques). De même, il faut tenir compte de l'écueil de l'amalgame des argumentaires (Davodeau, 2003). Dans le cas contraire, la démarche peut prendre le risque de se laisser dominer par l'un de ces enjeux aux dépens des autres. La prise en compte de ces « rapports de forces » éventuels semble ainsi être une des exigences nécessaire à l'affirmation d'une action publique paysagère.

Par ailleurs, la conduite de cette recherche a été favorable à l'activation d'une attention portée envers le paysage et envers les paysages, tout particulièrement de la part du paysagiste apprenti-chercheur que je suis. Et par répercussion, j'émetts l'hypothèse que cela a eu progressivement des effets sur les considérations portées envers les paysages du parc de la part des autres acteurs du projet du parc des Coteaux.

Pendant six ans, j'ai eu l'opportunité de participer au développement du projet du parc des Coteaux, d'abord en tant que paysagiste indépendant (2013-2015), ensuite, en tant que paysagiste-doctorant en CIFRE (2015-2018). Préalablement à la thèse, j'ai réalisé un travail de recherche dans le cadre d'un mémoire permettant d'obtenir la mention recherche au diplôme de paysagiste (2014). Cette double posture de paysagiste-praticien et de paysagiste-apprenti-chercheur a conduit à porter une attention spécifique envers le paysage en tant que notion scientifique et catégorie d'action. Depuis cinq ans, il constitue pour moi un objet de recherche. Mais cette attention ne peut être qualifiée de processus de sollicitude portée directement envers le paysage. Il ne s'agit pas tant, en effet, de « prendre soin » du paysage en tant que notion ou concept, que de l'étudier, le questionner et participer à la construction d'apports de connaissances à son sujet, à partir de l'étude d'un cas concret : le projet de paysage du parc des Coteaux.

Ma réflexion a également été enrichie par l'étude visant à réaliser le plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux, dont l'équipe était en partie composée de deux praticiens-chercheurs<sup>49</sup>. Leur prise de recul sur l'action, la complémentarité des entretiens qu'ils ont pu mener auprès d'acteurs du parc des Coteaux et les échanges que nous avons pu avoir collectivement m'ont permis de mettre à l'épreuve et de reformuler mes propres réflexions. De même, la mise en œuvre d'un module d'enseignement de la formation paysage l'ENSAP Bx est venu compléter ce travail réflexif engagé. Ce module a initié l'implication de huit étudiants en fin de cycle de la formation paysage, de deux enseignants-chercheurs et d'un doctorant<sup>50</sup>. Le paysage, d'abord, en tant que notion scientifique et catégorie d'action, et les paysages du parc des Coteaux, ensuite, en tant que terrains de recherche mobilisés dans une perspective d'action, ont été au centre des préoccupations de ces travaux. Le paysage, étudié à partir de l'analyse des dynamiques paysagères actives dans le processus de gestion des paysages du parc des Coteaux, a été questionné en lien avec l'évolution des pratiques de jardinage, tel que Jean-Marc Besse l'a énoncé, à titre de « *proposition de pensée* ». Il s'agissait d'interroger :

*« Qu'est-ce que le jardinage, ou le jardiner, pourrait nous enseigner sur la "fabrication" du paysage ? »*

*(Besse, 2003 ; 18)*

Contrairement aux précédentes études paysagères, les réflexions et les actions engagées depuis six ans dans le cadre du parcLAB sont issues d'un dispositif coopératif au long court qui vise à faire travailler ensemble élus, professionnels, responsables de services, jardiniers, habitants et autres usagers. Il a été montré ici dans quel contexte et de quelle façon le développement d'une gestion

---

<sup>49</sup> Fabien Reix, sociologue, maître de conférences associé à l'ENSAP Bx et chercheur associé au laboratoire Pave, Rémi Bercovitz, paysagiste, maître de conférences associé à l'ENSAP Bx et chercheur au laboratoire Passages (UMR 5319 du CNRS).

<sup>50</sup> Bernard Davasse, géographe et professeur à l'ENSAP Bx, et Dominique Henry, paysagiste et maître de conférences associé à l'ENSAP Bx, tous deux chercheurs au laboratoire Passages (UMR 5319 du CNRS). Ainsi que Grégory Epaud, paysagiste en cours de préparation à un doctorat.

jardinière des paysages est en cours de co-construction. L'attention portée envers les paysages du parc des Coteaux est constitutive de l'évolution de cette manière d'être et d'agir, à sa capacité à se consolider et à dépasser l'échelle des parcs et jardins pour s'appliquer, se diffuser à l'échelle du « grand paysage » parc des Coteaux.

Enfin, le poste d'animateur du parLAB est associé à la compétence de paysagiste. Cela paraît avoir toute son importance, car la présence d'un écologue à ce poste – qui aurait pu être acceptée, voire soutenue par certains partenaires institutionnels de ce projet<sup>51</sup> – aurait probablement eu des effets différents sur l'accompagnement du projet et sur la dynamique collective. L'étude du plan de gestion du parc de l'Ermitage réalisé par des écologues ne prend pas, par exemple, en considération la complexité des interactions sociales à l'œuvre dans ce parc. Les usages ne sont notamment perçus qu'à partir d'une approche quantitative. De même, le « Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles », publié par l'ATEN<sup>52</sup>, ne prend en compte le paysage qu'à partir d'une approche esthétique et patrimoniale. Les « valeurs paysagères » y sont décrites comme des : « *structures de masses paysagères, motifs (arbres isolés, trame bocagère, mosaïque...), couleurs, variabilité saisonnière, contrastes, cônes de vision depuis l'extérieur, panorama de la réserve naturelle vers l'extérieur, points focaux (cascade, sommet, plan d'eau...)* »<sup>53</sup>.

Mon parcours antérieur de paysagiste-indépendant engagé dans l'expérimentation des démarches participatives au sein de l'atelier

---

<sup>51</sup> Le poste d'animateur du parLAB est subventionné à hauteur de 30% par le Département de la Gironde au titre du dispositif d'aide concernant « la gestion des espaces naturels sensibles ». Ces postes qualifiés de « gestionnaire d'espaces naturels » sont habituellement occupés par des écologues.

<sup>52</sup> « Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles ». Edité en 2006, ce cahier technique a été mis à jour par les réseaux de l'ATEN (atelier technique des espaces naturels) puis de l'Agence française pour la biodiversité et publié en ligne en janvier 2018 :

ct88.espaces-naturels.fr. Ce guide est une référence nationale.

<sup>53</sup> Source : « Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles » publié en ligne en janvier 2018 : ct88.espaces-naturels.fr.

alpage – atelier de paysage en partage<sup>54</sup>, a également eu des effets sur la conduite de cette recherche-action. L'approche interactionnelle entre les êtres vivants (humains ou non) pouvant être activée dans la conduite d'un projet de paysage est au centre de mes préoccupations et interrogations depuis 10 ans.

Le contexte d'émergence de cette recherche a ainsi été favorable à une plus-value pour la recherche et pour l'action (Tesson, 2014 ; 203). L'attention portée envers le paysage, en tant que notion scientifique et catégorie d'action, et les paysages du parc des Coteaux, en tant que terrains de recherche mobilisés dans une perspective d'action, se sont entrecroisés et enrichis mutuellement.

Le poste d'animateur-médiateur du parLAB que j'occupe a récemment été confirmé pour deux années supplémentaires (2018-2020)<sup>55</sup>. Cette perspective permet de poursuivre l'analyse de l'évolution du rôle accordé au(x) paysage(s) dans l'action publique locale.

---

<sup>54</sup> De 2009 à 2015, j'ai travaillé auprès de Stéphane Duprat, paysagiste, au sein de l'atelier « alpage » – atelier de paysage en partage – que nous avons co-fondé.

<sup>55</sup> Le poste d'animateur du parLAB a pu être reconduit jusqu'à décembre 2020. Ce poste concerne la poursuite de l'animation du parLAB ainsi que l'activation, le développement et le suivi de programmes de recherches en lien avec le domaine du paysage.



## Conclusion synthétique

L'analyse des attentions portées envers « L'environnement » et « Notre environnement », « les autres » et « soi », « le paysage » et « les paysages », m'a permis de mettre en avant les ambiguïtés et les contradictions à l'œuvre dans les discours et les pratiques. La co-construction en cours d'une démarche éthique pragmatique ancrée dans une approche à la fois sociale et écologique est une des clés d'évolution positive et partagée de la gestion des paysages du parc. Cependant, bien que la dynamique relationnelle engagée depuis six ans entre les membres du parcLAB et l'animateur-paysagiste-apprenti-chercheur a contribué à consolider progressivement l'action collective, elle n'a pas pour autant pleinement réussi à consolider le portage technique, politique et financier. Après cinq années de rencontre et de réflexion (2013-2018), la mise en œuvre des préconisations du plan de gestion initié depuis un an conforte et valorise la coopération auprès des décideurs de l'action publique, ainsi qu'auprès des partenaires financiers, mais cela reste fragile et incertain pour les jardiniers et leurs responsables dans la gestion quotidienne du parc des Coteaux. Une poursuite du présent travail de recherche pendant les trois années à venir pourrait permettre de mener une analyse de l'évolution des interrelations sociales, culturelles, écologiques, financières et politiques propres à l'affirmation – ou non – des processus de sollicitude observés.

Ces processus de sollicitude semblent respectivement nécessiter du temps et une capacité de prise de recul afin de clarifier les discours et les pratiques. Tel que Gilles Clément le suggère, il s'agit d'« observer pour agir » et de « faire avec » (Clément, 1994 ; 88). Mais il s'agit également de faire ensemble afin de participer collectivement à la fabrique et à la gestion des paysages. Le choix de privilégier telle ou telle dynamique paysagère (écologique, sociale, culturelle) doit faire l'objet, dans la mesure du possible, d'un débat collectif : un processus hybride entre une attention portée envers L'environnement et Notre environnement, et envers soi en lien avec les autres. La gestion jardinière des paysages en cours d'expérimentation sur le parc des Coteaux s'inscrit dans cette dynamique. Il est envisagé d'engager « *un effort de dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés* » et de contribuer tout autant

« à augmenter la biodiversité, qu'à satisfaire les usages et favoriser la cohésion sociale »<sup>56</sup>. Mais cette recherche a plusieurs fois mis en évidence le caractère fragile et incertain des actions et des relations engagées dans le cadre de la gestion des paysages du parc des Coteaux. Cette dynamique incertaine peut être identifiée comme l'une des composantes spécifiques aux projets de paysage nouant, une fois de plus, un lien avec l'approche éthique.

Précisons cela et revenons également au questionnement précédemment formulé : le parLAB peut-il conduire le changement dans la durée alors même que son avenir est jugé incertain ?

---

<sup>56</sup> La sagesse des jardiniers. Guide de gestion écologique du parc des Coteaux, p 26.

## 2.4. Un paysage incertain

*« Ça peut changer d'un moment à un autre ; les plantes, la nature dans un parc. Oui, mais les machines aussi, les hommes, les politiques. On ne sait pas comment ça va être aujourd'hui. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

L'activation d'une posture de sollicitude se confronte au caractère changeant de la situation vécue. Bien qu'il soit possible d'organiser ses actions à venir, l'évolution des interrelations entre les humains et les non-humains (vivants ou non) nous guette. Le projet de paysage du parc des Coteaux n'a pas fait exception : les acteurs, le projet, les paysages, ont été sujets à des changements permanents étant la cause de fragilités sociales et organisationnelles. Pourtant, l'incertitude paraît aussi alimenter la dynamique collective. Les aléas et les surprises ne sont pas toujours négatives. À y regarder de plus près, l'incertitude semble même être le propre du paysage et l'outil de sa gestion. Alexis Pernet propose ainsi de « flirter avec l'incertitude » (Pernet, 2014 ; 88). Cela suppose de conscientiser l'instabilité de l'action, de prendre en considération que la diversité des interrelations à l'œuvre ne peut se soumettre pleinement à une planification anticipée. Pour explorer cela, il s'agit d'abord de préciser la nature de ce processus incertain. Quelles sont les composantes inhérentes à l'instabilité du projet du parc des Coteaux ? Il s'agit ensuite d'interroger quelles sont les ressources de la « gestion de ce projet ».

### 2.4.1. Une fragilité permanente

*« De fait, une part d'incertitude accompagne tout projet d'aménagement, liée aux obstacles, aux difficultés, à l'imprévu qui peuvent surgir tout au long du processus qui débute avec la conception du projet jusqu'à la livraison du chantier. Il arrive, parfois, que le projet avorte avant même que les travaux commencent, que le projet débute puis s'enlise, s'arrête en cours de route. »*

*(Maccaglia, Ter Minassian, 2014 ; 1)*

Ces propos sont exprimés en lien avec le risque d' « *inachèvement de l'action publique* » (*Ibid*). Le projet du parc des Coteaux et par la suite celui du parcLAB l'ont subi dans leurs processus respectifs. Le parc des Coteaux, d'abord, a été sujet à des aménagements finalisés depuis quinze ans, mais également à d'autres qui n'ont pas encore vu le jour et/ou qui ont été arrêtés en cours. Le plan de gestion écologique du parc de l'Ermitage à Lormont, par exemple, réalisé en 2009, n'a jamais été mis en application. Le réaménagement du parc Beauval à Bassens, prévu en 2014, a été arrêté pour des raisons financières. Le réaménagement du parc Palmer à Cenon est un vœu régulièrement renouvelé de la part d'habitants, d'élus, de responsables de services et de jardiniers, mais il ne fait pas partie des priorités actuelles de la municipalité<sup>57</sup>. Le parcLAB, ensuite, malgré ses six années d'existence et la consolidation progressive de son champ d'action, reste soumis à une instabilité des choix politiques et économiques. Enfin, il s'agit également d'anticiper les effets de la démarche engagée.

Le parcLAB doit se rénover dans les années à venir afin de prendre en charge l'ouverture nécessaire à d'autres acteurs et de gérer toute la complexité entre les relations sociales que cela va induire. Les membres du parcLAB s'investissent actuellement dans l'implication d'autres acteurs du parc des Coteaux (associations locales, services municipaux, etc). Le dispositif coopératif va devenir toujours plus complexe à mettre en place. Ce qui en fonde la qualité actuelle peut ainsi tendre à s'affaiblir sous l'effet d'une diversité toujours plus grande d'attentes sociales. Il est aujourd'hui nécessaire de revoir les modalités de fonctionnement du parcLAB. Cette nécessité fait écho au besoin de consolider le poste d'animation lui-même en tension. La conduite de cette action collective intercommunale dans le domaine du paysage révèle ainsi une fragilité à la fois humaine et matérielle. Si la problématique de la gestion des paysages fédère indéniablement les acteurs du parc des Coteaux, elle révèle également des attentes sociales plurielles en tension qui font encore aujourd'hui obstacle à un véritable renouvellement des politiques publiques locales.

---

<sup>57</sup> Les différents parcs cités font partie de l'ensemble « parc des Coteaux ».

Comment est-il donc possible de poursuivre l'action dans un tel contexte ? Comment ne pas baisser les bras et se résigner face à l'instabilité du projet ? Quelles sont les ressources de la « gestion du projet » ?

La « gestion du projet » – ou « gestion de projet » – est l'un des objets de recherche des sciences de gestion. Cela correspond à un « modèle » de gestion des organisations privées ou publiques décliné en plusieurs courants et pratiques. Arrêtons-nous ainsi, un instant, sur ce mode de gestion afin de mettre au jour les éléments sur lesquels peut s'appuyer la proposition de gestion jardinière des paysages.

#### 2.4.2. Rationalisation, bricolage et jardinage

Dans ces travaux de recherche, Gilles Garel s'est attelé à esquisser « *une trajectoire historique* » de la « gestion de projet » (Garel, 2003 ; 77). Les origines éventuelles de ce mode de gestion, située selon lui à l'époque du Moyen âge, permettent de comprendre sur quels fondements réflexifs il s'est établi :

*« La création artisanale a longtemps confondu les temps d'élaboration et de réalisation en laissant une large place à l'improvisation, à une sorte de bricolage entre essais et erreurs. Bien qu'elle ne soit pas facile à dater précisément, la gestion de projet a franchi une étape quand les hommes se sont dotés d'outils leur permettant d'avoir la représentation intellectuelle prédictive d'un ouvrage encore à réaliser. C'est dans le domaine architectural qu'à la fin du Moyen âge, le "bricolage" se révèle de plus en plus inopérant dans l'acte de création face à la diversification des matériaux utilisés, au nombre croissant de corporations professionnelles de plus en plus spécialisées ou aux nouveaux modes de construction [Boutinet, 1999, p. 10]. L'improvisation fait place à une préparation rationalisée du travail de conception. »*

(Ibid ; 79)

L'objet de cette démarche paraît d'être en capacité de « maîtriser » « *ces processus uniques et parfois très complexes que sont les projets* » (Ibid ; 1). La rationalisation du travail, la division et la répartition des tâches permettraient-elles ainsi d'activer un

processus de projet plus stable ? Ce questionnement est vaste et s'immisce dans de nombreux débats déjà largement engagés dans le domaine des sciences de gestion. Je souhaite pouvoir modestement y contribuer, en tirant parti de l'expérience du parc des Coteaux. Pour cela, d'autres interrogations plus adaptées au contexte étudié peuvent être formulées : la gestion du projet du parc des Coteaux s'inscrit-elle dans cette « trajectoire historique » ? La rationalisation du travail est-elle effective et a-t-elle permis de dépasser l'écueil de la confusion entre le temps d'élaboration et de réalisation lié à la pratique du bricolage et de l'improvisation ? La gestion de ce projet correspond-elle à un modèle spécifique conscientisé ? Enfin, en quoi l'émergence d'une posture jardinière peut-elle contribuer de manière bénéfique à la gestion de ce projet ?

La gestion des paysages du parc s'inscrit dans un emboîtement de structures, de directions, de services et de secteurs<sup>58</sup>. Le contexte partenarial intercommunal (GPV), métropolitain (Métropole de Bordeaux), départemental (Département de la Gironde), régional (Région Nouvelle Aquitaine) et national, conditionne également le cadre administratif, politique et économique de ce projet. La « rationalisation » de l'organisation du travail a bien eu lieu et reste encore d'actualité. L'étude de l'évolution de la gestion des services espaces verts a, par exemple, permis de mettre en avant trois grandes étapes liées à cette dynamique : les années 1980, 2000 et 2014. Selon les injonctions émergentes « par le haut », les choix politiques, économiques et administratifs effectués, la gestion du projet du parc des Coteaux a fortement évolué, depuis quinze ans, avec des répercussions sur les dynamiques sociotechniques.

À cet égard, la gestion du projet du parc des Coteaux ne semble pas correspondre, jusqu'à maintenant, à un modèle spécifique conscientisé. Elle paraît plutôt soumise à une succession de modèles, situés à une pluralité d'échelles organisationnelles (services, directions, communes, métropole), eux-mêmes régulièrement en évolution. Le bricolage et l'improvisation n'ont pour

---

<sup>58</sup> Les communes de Cenon et de Floirac ont réparti les équipes de jardiniers en différents secteurs d'interventions. Chaque équipe a la responsabilité de son périmètre d'intervention.

autant pas totalement disparu. Ils semblent même constituer des moyens d'agir régulièrement mobilisés de la part des élus, des responsables de services, des jardiniers et des habitants-usagers, engagés dans l'évolution des pratiques de jardinage. S'ils essayent, eux-mêmes, de tirer parti du « système » afin d'initier un portage politique et économique viable et pérenne de leurs actions, le bricolage et l'improvisation font partie intégrante de leur quotidien. Ils paraissent constituer le moteur de leur émancipation face aux contraintes hiérarchiques et organisationnelles. L'étude de la gestion des outils, par exemple, a mis en avant la nécessité d'activer une approche malléable, évolutive et créatrice, afin ne pas se laisser dominer par la « *prolifération de calculs et de modèles les plus divers* » (Moisdon, 1997 ; 4). De même, l'exploration des positionnements éthique au sein des organisations privées ou publiques a révélé l'importance de privilégier un fonctionnement pragmatique pour « *éviter toute forme de rationalisme éthique* » (Saielli, 2000 ; 18). L'éthique au sein de ces organisations porte sur la corrélation entre le respect des normes, constitutif au développement de l'entreprise ou au respect des institutions, et le processus réflexif lié à la capacité des employés à arbitrer leur action par eux-mêmes.

La fusion des temps d'élaboration et de réalisation du projet peut ainsi être perçue de façon positive. Bernard Darras et Alain Findeli évoquent, à ce propos, les relations entre « savoir et faire ». Il s'agit, selon eux, de « *Savoir pour mieux faire et faire pour mieux savoir* » (Darras, Findeli, 2014). Ce positionnement, lié à la pratique du design<sup>59</sup>, semble proche de celui appliqué à la pratique du jardinage. Les jardiniers des villes rencontrés ont évoqué l'évolution permanente du cadre de leur travail (les dynamiques socio-écologiques), mais également de leur métier en soi :

---

<sup>59</sup> Darras Bernard, Findeli Alain, 2014, (dir.) *Design : savoir & faire. Savoir pour mieux faire et faire pour mieux savoir*, Lucie éditions, 242 p.

« Je pense que c'est un métier dans lequel il faut tout le temps se former. C'est un métier qui n'est jamais fini, qui est toujours évolutif. Il y a toujours une plante que tu ne connais pas et que tu vas apprendre. »

(Jardinier municipal, août 2015)

« Les plantes c'est un univers magique, on apprend à leur contact. »

(Jardinier municipal, février 2016)

« Je ne suis pas jardinier de formation, je suis mécanicien. J'ai été embauché à la mairie et j'y ai fait toute ma carrière. Je n'avais pas de base de jardinage, j'ai tout appris sur le terrain. »

(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)

« J'ai eu la chance de rencontrer des gens très intéressants. J'ai plus appris sur le terrain qu'à l'école. L'immense avantage de ce métier c'est que l'on apprend toute sa vie. »

(Responsable de service espaces verts à la retraite, mai 2017)

Ces témoignages confortent l'approche pragmatique formulé par John Dewey : « *Apprendre et agir sont indissociables et il ne peut pas y avoir d'apprentissage en dehors de l'expérience* (Dewey, 2011) » (Aiguier, 2017 ; 10). Selon les jardiniers et les responsables rencontrés, le « terrain » et la rencontre avec les « autres » (humains et non-humains) constituent les conditions d'apprentissage du métier de jardinier. L'acquisition des savoirs et leur évolution se font par la pratique jardinière quotidienne. La prise en compte, la compréhension et la gestion des dynamiques biophysiques et sociales se fait par l'expérience. Appliquée à la gestion des paysages, cette approche pragmatique conforte l'hypothèse d'une gestion jardinière des paysages.

Les pratiques de jardinage observées ont, par ailleurs, été soumises à une dynamique de rationalisation. Le développement des pratiques horticoles s'est fait en lien avec des logiques d' « efficacité », de « performance » (Pueyo, Zara-Meylan, 2012). Dans le contexte d'évolution des pratiques vers une approche écologique, une majorité des jardiniers interrogés aspirent désormais à une « *culture du droit à l'erreur* » (Cusin, 2011) leur permettant une plus grande liberté dans leur capacité à expérimenter et une appropriation progressive de cette nouvelle



gestion des dynamiques socio-écologiques. Cette approche pragmatique et expérientielle, plusieurs fois évoquée, peut alimenter la démarche du projet dans son ensemble. Elle peut être active bien au-delà de l'échelle des parcs et des jardins en permettant de se positionner différemment d'une « *vision linéaire, souvent mécaniste* » (Pernet, 2014 ; 88) de la conduite du projet. L'incertitude des effets du projet peut ainsi être envisagée de façon positive et créative :

*« Face à cette labilité, c'est comme si la démarche de projet se présentait comme une force positive, régulatrice, structurante : ce à quoi elle peut tendre, mais peut-être au prix d'un flirt plus prononcé avec l'incertitude, avec une appréhension du caractère mouvant des êtres et des choses, qui appelle une mise à jour constant d'une pensée de l'action. »*

(Ibid ; 88)

Cette incertitude, qui est à la fois ou alternativement déstabilisante et positive pour le projet du parc des Coteaux, n'est-elle pas le propre des dynamiques paysagères à l'œuvre ? Les interrelations socio-spatiales, les points de vue et les pratiques changent constamment. Jean Marc Besse l'exprime ainsi à propos de la nature processuelle du paysage :

*« Le paysage est un processus, et pas seulement parce qu'on y trouve des êtres vivants : il est l'élément d'une fabrication commune, il contient bien des chemins imprévisibles, beaucoup de situations informelles, et, au bout du compte, cela échappe en partie à tout programme. »*

(Besse, 2010 ; 285)

La gestion des paysages du parc des Coteaux s'inscrit dans un cadre ou plutôt une diversité de cadres. Les jardiniers des villes et leurs responsables de services les subissent tout autant qu'ils en tirent parti, ou s'en extraient, selon les valeurs engagées et leurs capacités à les exprimer au quotidien. Ils composent avec ces cadres et expérimentent une approche partagée de gestion de ce projet. Les rencontres régulières et la réalisation du plan de gestion intercommunal, l'ouverture progressive de la coopération à d'autres services et aux habitants-usagers contribuent de façon variable à cela. Dans cette dynamique relationnelle et expérientielle, ces membres du parcLAB co-construisent et mettent à l'épreuve de

nouvelles manières de penser et de faire. Mais si le bricolage et l'improvisation apparaissent constituer des moyens d'agir bénéfiques permettant de ne pas se laisser dominer par l'effet de rationalisation des cadres et des métiers à l'œuvre, il semble nécessaire d'accoler l'action à un positionnement éthique et à une posture, pouvant être, ici, qualifiée de « jardinière », permettant de guider les valeurs engagées, tout autant que la capacité à les engager dans la gestion de ces paysages, jugés incertains.

### 2.4.3. De la nécessité d'un positionnement éthique et d'une posture jardinière partagée

Malgré les efforts collectifs dans le cadre des rencontres parcLAB, il se peut que la ou les solutions formulées en réponse aux problématiques énoncées ne puissent voir le jour. Cela a régulièrement été vécu. Au fil des rencontres, un sentiment d'échec a parfois pris le dessus. Un jardinier l'exprime ainsi : « *nous n'avons rien fait depuis tout ce temps* ». Les décisions prises au sein du groupe nécessitent l'aval des élus, la mobilisation de moyens financiers et une organisation collective qui implique d'autres personnes, tels que des partenaires institutionnels et/ou des chargés de projets d'autres services municipaux, ce qui rend complexes, parfois longues et hasardeuses leurs mises en place, car dépendantes de multiples facteurs. Il faut en avoir conscience et assumer la part d'incertitude inhérente au processus d'évolution de l'action publique, sans toutefois se laisser abattre par la complexité de la situation. Car, a contrario, sans avoir pu l'anticiper, les choses se font parfois bien plus simplement. Un autre jardinier en témoigne :

*« Depuis que l'on en a parlé, j'ai changé les choses. Je ne crois même pas que les autres soient bien au courant, mais ça marche bien et ça ne dérange personne, alors. »*

*(Jardinier municipal, décembre 2016)*

La volonté d'accompagner la résolution collective des tensions et des conflits, ou tout simplement de (re)créer des liens entre des acteurs de la gestion (processus de médiations), guidée par la volonté de bien, ou de mieux faire les choses avec et pour autrui (positionnement éthique) s'exprime ici pleinement dans un

processus incertain. Claire Tollis l'évoque ainsi au sujet des jardiniers des villes rencontrés dans le cadre de sa thèse :

*« Les gestionnaires n'essayent pas de faire contre la complexité (en simplifiant "à tout prix") ou contre les incertitudes (en fabricant du vrai, de l'immuable, du définitif) : il "font avec" ces choses-là en doutant souvent d'avoir "bien" fait, en défaisant et en refaisant, et c'est ce qui donne un caractère proprement éthique à leurs actions. »*

*(Tollis, 2012 ; 582)*

L'incertitude liée à la conduite de l'action n'est donc pas propre au parcLAB, ni même au métier de jardinier des villes. Cela constitue l'un des plus grands dilemmes de la philosophie morale. L'enjeu est de savoir comment mobiliser au mieux la volonté de faire le bien, alors même que nous sommes dans l'impossibilité d'en prévoir toutes les conséquences. Edgar Morin évoque à ce propos ce qu'il nomme l'« *écologie de l'action* » indiquant :

*« que toute action échappe de plus en plus à la volonté de son auteur à mesure qu'elle entre dans le jeu des inter-rétro-actions du milieu où elle intervient. Ainsi, l'action risque non seulement l'échec, mais aussi le détournement ou la perversion de son sens. »*

*(Morin, 2004 ; 46).*

En réponse à cela, il s'agit selon lui de faire le « *pari éthique* » (*Ibid* ; 66), de ne pas rester passif devant un tel dilemme, mais de passer à l'acte en misant sur telles ou telles conséquences déterminées par l'honnêteté et la rigueur intellectuelle. Edgar Morin invite ainsi à reconnaître ces risques et à élaborer une stratégie. L'activation d'un positionnement éthique permet ainsi non seulement de guider l'action à travers la mobilisation de valeurs, mais aussi d'engager l'action face à l'incertitude – un « pari », une « stratégie » éthique.

Les jardiniers et leurs responsables ont régulièrement exprimé leur volonté de tester et de poursuivre dans la pratique les réflexions engagées. La maxime, « *Agir en pensant, penser en agissant* »<sup>60</sup>, employée dans le cahier des charges de l'étude du plan de gestion reflète ce positionnement collectif affirmé. Mais si cela a permis d'engager l'action et de guider l'expérience – d'apprendre en agissant – cela n'a pas suffi à clarifier les valeurs mobilisées. Les pratiques de jardinage néfastes pour les êtres vivants qui ont prédominé pendant plus de quarante ans sur ce territoire en sont le reflet. De même, bien que l'évolution actuelle des pratiques de jardinage soit orientée vers la prise en compte des dynamiques socio-écologiques, les pratiques écologiques ne sont pas nécessairement exemptes de relations de « conflit », d'« exploitation » ou de « domination » vis-à-vis des êtres vivants (Ernwein, Tollis, 2017). L'évolution de la posture de jardinier doit ainsi s'inscrire dans une démarche réflexive, fondatrice d'un positionnement éthique environnemental pragmatique. Enfin, l'enjeu est également d'être en capacité de partager ce positionnement éthique. L'intention est qu'il puisse être co-construit et approprié par les jardiniers, les responsables, les élus et les habitants sur le terrain, au quotidien. Mais l'implication de tous semble être un vaste chantier pour lequel le parcLAB a rapidement éprouvé des limites de moyens humains et matériels, pour que ces membres puissent s'y consacrer pleinement.

Bien que l'année 2016-2017 ait permis d'activer de multiples rencontres (figures 17, 20) cette année a été considérée par les membres du parcLAB comme un temps de réflexion plutôt qu'un temps d'action. Un bilan réalisé avec eux peu de temps après la fin de la mission du plan de gestion leur a permis d'exprimer leur attente pressente de pouvoir agir concrètement avec de nouveaux moyens (techniques, financiers, politiques). L'éthique du « *faire avec* » a révélé ses limites liées à l'engagement social des jardiniers et des responsables. L'intention de « *faire avec plus* » pour « *mieux faire* » et pour éventuellement consolider, conforter leur action est apparue comme une priorité. Faire avec plus de soutien politique constitue, par exemple, l'un des espoirs les plus marqués, énoncé

---

<sup>60</sup> Le cahier des clauses techniques particulières, p 05 – Janvier 2016.

de la part des membres du parLAB. Durant ces trois années de recherche, l'observation des contradictions apparentes entre les représentations d'une majorité des élus et celles des jardiniers et de leurs responsables, du faible encouragement exprimé de la part des premiers envers les seconds et du peu de moyens mis à dispositions pour conforter l'évolution des pratiques de jardinage permet d'énoncer que la gestion du projet du parc des Coteaux reste fragile. Il paraît nécessaire que la dynamique relationnelle et expérientielle du parLAB passe des étapes afin que la sagesse pratique jardinière prenne corps auprès de la diversité des acteurs concernés : les élus prioritairement.

### *Conclusion synthétique*

La gestion des paysages s'inscrit dans un processus incertain constituant tout autant sa fragilité et sa richesse. Une fragilité qui est éprouvée au quotidien par les membres du parLAB pouvant aller, pour certains d'entre eux, jusqu'à quitter leur emploi<sup>61</sup>. Et une richesse qui est issue de la nature même des dynamiques paysagères à l'œuvre, dont le parLAB contribue à travers l'activation d'un processus relationnelle coopératif et/ou mutualiste. Face à l'émergence de tensions sociales entre les élus, les jardiniers et leurs responsables, la solidarité et l'entraide, le partage et la bienveillance, constituent les ressources des membres du parLAB afin de persévérer dans la conduite du changement. « *Flirter avec l'incertitude* » (Pernet, 2014 ; 88) fait partie intégrante de la vie des

---

<sup>61</sup> En opposition avec son contexte de travail, un responsable de service a pris la décision de ne plus occuper son poste. Il a d'abord fait le choix de redevenir jardinier au sein du service. Il a ensuite engagé un départ progressif de la collectivité. Il est actuellement employé à 50%. Dans une autre commune, un directeur de service a également quitté son poste suite à un désaccord avec les élus. De même, certains responsables et jardiniers actuels envisagent de partir en lien avec l'émergence d'un découragement dans l'exercice de leur métier. Leur départ est conditionné par leur capacité à trouver un travail dans une autre collectivité. Certains ne font que l'envisager, d'autres ont d'ores et déjà engagé des démarches allant dans ce sens.

projets de paysages, mais cela doit être fondé sur un positionnement éthique expérimenté, ici, à partir de la mobilisation d'une posture jardinière – une sagesse pratique jardinière – ainsi que sur une approche éthique relative à un processus de sollicitude portée envers Notre environnement, L'environnement, les autres (vivants ou non) et soi-même. Ce positionnement éthique pragmatique situé à la croisée d'une éthique environnementale et d'une éthique du *care*, permet de guider la mobilisation des valeurs engagées dans la gestion incertaine des paysages.

Cette « éthique paysagère », source et ressource de la gestion jardinière des paysages, est en cours de co-construction entre les membres du parcLAB. Pour autant, dans ce chapitre il a aussi été démontré la nécessaire consolidation de cette approche afin de pouvoir conduire le changement dans la durée et être le support à une implication plus large d'autres acteurs, des habitants aux décideurs de l'action publique.



Figure 17. Comité de co-pilotage # 2 au GPV. Les membres du parLAB, hormis les jardiniers (élus, responsables de services) et les partenaires institutionnels étaient présents. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Juin 2016.



Figure 18. Rencontre parLAB dédiée à un temps d'échanges avec les jardiniers des villes pour leur présenter le projet de plan de gestion intercommunal et en débattre collectivement. Source : Benjamin Chambelland – Mai 2016.



*Figure 19. Journée de partage du bilan et des perspectives d'action du parcLAB, ouverte à tous. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Décembre 2017.*



*Figure 20. Ateliers d'échanges avec des membres du parcLAB et des habitants, organisés et animés par des étudiants paysagistes de l'ENSAP Bx. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Juin 2017.*



## Conclusion chap. 2 // Jardiner l'éthique

Ce second chapitre a permis de préciser les fondements de la gestion jardinière des paysages et d'énoncer la mise en pratique d'une « éthique paysagère ». L'hypothèse formulée est que l'évolution des paysages en tant que processus interactionnels entre des acteurs humains et non-humains, appelle la mobilisation d'une sagesse pratique, ici, qualifiée de « jardinière ». Cette posture jardinière fait référence à l'acte de jardiner, à la capacité à composer, à s'adapter en permanence face à l'incertitude propre aux dynamiques socio-écologiques. Le « bon sens du jardinier » ou l'« économie de bon sens » (Clément, 2014 ; 12), font écho à cette sagesse pratique jardinière. Cependant, cette approche relative à la prise en compte des dynamiques socio-écologiques montre des limites vis-à-vis des valeurs mobilisées dans l'action. L'attention est-elle portée envers Notre environnement et/ou envers L'environnement, envers les autres humains et/ou les non-humains, envers les vivants et/ou les non-vivants ? Et l'attention est-elle portée envers soi ?

L'étude du projet du parc des Coteaux et plus spécifiquement de la conduite du parcLAB a révélé la complexité des jeux d'acteurs hétérogènes (humains ou non, vivants ou non) propre à la gestion de ces paysages. De même, si la préservation de Notre environnement s'est avérée être une orientation prédominante dans ce contexte social spécifique<sup>62</sup>, la prise en compte de la préservation de L'environnement en tant que catégorie d'action située à l'échelle planétaire est également devenue une injonction réglementaire intégrée à la gestion quotidienne des paysages. Ce travail de recherche-action a ainsi mené au fondement d'une éthique hybride, qui doit pour s'adapter à la spécificité de la gestion des paysages,

---

<sup>62</sup> Les 4 communes concernées, qui représentent 9% de la population de la métropole (soit presque 75 000 habitants), concentrent ensemble 18% des logements sociaux de la métropole (les 4 communes ayant 43% de logements sociaux) et 25% du parc de logement social à bas loyer. Cette situation explique l'inscription ancienne des 4 communes dans les dispositifs de la Politique de la ville avec 7 quartiers « prioritaires ».

emprunter à différentes éthiques constituées : l'éthique environnementale et l'éthique du *care*.

Or, ce travail de recherche a mis en évidence à quel point cette philosophie d'action n'est pas encore partagée par tous. L'expérimentation d'une « éthique paysagère » se confronte à des interrelations socio-culturelles complexes, parfois ambiguës et contradictoires. L'enjeu est de réussir à mener l'action collective dans ce paysage incertain, de faire exister progressivement une gestion jardinière des paysages intégrant une attention portée à L'environnement, à Notre environnement, aux autres (vivants ou non) et à soi-même. Cette manière d'être et d'agir peut être fragilisée à tout instant. La dynamique collective, coopérative, doit donc être en capacité de la ressourcer afin de poursuivre l'engagement dans la durée. Il apparaît désormais nécessaire de jardiner collectivement l'éthique appliquée à l'action dans le domaine du paysage. L'expérimentation d'une gestion jardinière des paysages invite à cela malgré les difficultés rencontrées.

~

Après avoir exploré les fondements de la gestion jardinière des paysages soumis à l'expérience du parLAB, le chapitre suivant vise à préciser les interactions sociales, culturelles, écologiques, politiques et économiques à l'œuvre entre les acteurs du parc des Coteaux, à partir d'une analyse des discours, des pratiques et des dynamiques spatiales observées. Il s'agit de développer la formulation d'une approche éthique propre au processus de gestion des paysages en prenant le soin de clarifier, d'abord, les places et les rôles des jardiniers municipaux au sein des services espaces verts, ainsi que leurs liens avec les paysagistes et les « habitants » (humains et non-humains) du territoire étudié. Cette première approche permettra de préciser, ensuite, la place et les rôles des élus, des responsables de services, des jardiniers municipaux et des autres citoyens dans la dynamique du parLAB.

À partir des récits d'expériences des acteurs humains, mais également en tenant compte de la place des acteurs non-humains (vivants et matériels), je formulerai ici une analyse critique de la fabrique et de la gestion des paysages du parc des Coteaux. Les deux chapitres suivant reflètent la chronologie de cette recherche-projet qui m'a amené progressivement à passer d'une analyse et d'une mise en pratique de la gestion des paysages à l'énonciation et à l'expérimentation de la gestion jardinière des paysages.



# Chapitre.3

### **3. États des lieux et perspectives d'évolution de la gestion des paysages # 1 : les pratiques de jardinage et les usages du parc des Coteaux**

Le jardinage peut être considéré comme une activité ancrée dans une approche à la fois sociale, culturelle et écologique. À travers l'histoire, il a été pensé comme un art, comme une pratique physique, sensorielle, spirituelle et nourricière, et comme un outil d'épanouissement ou de régulation des relations sociales<sup>63</sup>. Il serait ainsi à la fois empreint de sagesse – partager, transmettre, se retirer, cheminer, contempler, prendre soin – (Brunon, 2014) mais également source de déraison – exploitation, pollution, surproduction, épuisement des ressources. Il est pluriel et contradictoire.

La pratique du jardinage peut être envisagée comme le reflet de notre manière d'être au monde (Larbey, 2013 ; 124), comme une manière de se penser et de penser nos relations avec le monde et d'agir sur les paysages. Dans le cadre de ce travail, il s'agit d'analyser quelles sont les natures, les conditions et les motivations actuelles des pratiques de jardinage. Ce travail d'analyse se porte en premier lieu sur les jardiniers municipaux des quatre villes concernées. Il consiste en second lieu à élargir l'enquête auprès des élus, des responsables de services, des paysagistes indépendants, des habitants et des usagers.

Comment peut-on qualifier « les jardiniers » du parc des Coteaux ? Quelles sont leurs pratiques ? Sur quelles approches culturelles, sociales et techniques s'ancrent-elles ? Quels liens existe-t-il entre les jardiniers municipaux et la pluralité d'acteurs (humains ou non-

---

<sup>63</sup> Jean Daniel Reynaud propose une distinction entre « la régulation de contrôle qui émane de la direction, de la régulation autonome qui provient du groupe qui applique avec plus ou moins de liberté ces règles, et qui s'en sert pour gérer l'organisation du travail. » (Reynaud, 1997). Source : Wikipedia – Consulté en février 2018.

humains) de ce territoire ? En quoi, en somme, leurs pratiques de jardinages, et la place accordée à ces pratiques, peuvent-elles refléter les manières d'être des jardiniers vis-à-vis de la gestion des paysages du parc des Coteaux ?

Afin de tenter de répondre à ces questionnements il paraît nécessaire, avant toute chose, de clarifier le sens de l'emploi du terme « jardinier ». Car derrière ce terme, de multiples pratiques et postures – parfois contradictoires – semblent s'exprimer.

### 3.1. Vous avez dit jardinier ?

*« S'il est un domaine dans lequel les enjeux environnementaux ont bouleversé la manière de faire, c'est bien celui des espaces verts. Et plus particulièrement le métier de jardinier qui a vécu, ces dix dernières années, une véritable révolution culturelle et technique. Le glissement quasi généralisé d'une gestion horticole à une gestion plus naturelle des espaces verts a fait disparaître la frontière entre le jardinier horticole et celui formé à l'entretien des espaces naturels. »*

*Maud Parnaudeau, La Gazette des communes  
Le 2 mars 2009*

Maud Parnaudeau<sup>64</sup> ne laisse ici aucun doute sur l'existence du métier de jardinier. Si elle nous interpelle sur la « *révolution culturelle et sociale* » vécue par ce métier depuis de nombreuses années, elle ne laisse pas penser, qu'avant cela, de profonds changements, liés à l'évolution des politiques publiques dans le domaine de l'urbanisme, mais également dans le domaine du social, ont pu contribuer à la dévalorisation de ce métier. Les précédents travaux de recherche abordant l'évolution du métier de jardinier municipal (Aggeri, 2004 ; Le Crenn-Brulon, 2010 ; Tollis, 2012 ; Arpin et al, 2015 ; Erwein, 2015) ont également centré leur attention sur le récent passage d'une gestion horticole à une gestion dite « écologique » sans pour autant questionner l'emploi initial du terme

---

<sup>64</sup> Maud Parnaudeau est journaliste spécialiste en ressource humaine, management et statut de la fonction publique. Source : site de La Gazette des communes – Consulté en mars 2018.

de « jardinier ». Pourtant, dès les premiers échanges réalisés avec les jardiniers et les responsables des services « espaces verts » travaillant sur le parc des Coteaux, un doute a rapidement émergé sur la place actuelle de ce métier. Une exploration des quarante années d'existence des services « espaces verts » liés à la gestion du parc des Coteaux a donc semblé nécessaire. Pour cela, des conversations de terrain ont été menées auprès des jardiniers actifs au sein des quatre municipalités, ainsi qu'auprès d'autres jardiniers récemment retraités. Leurs expériences respectives m'ont permis de mieux comprendre le contexte historique lié à la création de ces services et les évolutions sociales et techniques correspondantes.

À partir des témoignages des jardiniers municipaux, il a notamment été possible de mettre en évidence que l'un des éléments les plus significatifs de la dévalorisation du métier de jardinier est l'apparition progressive d'une nouvelle appellation pour le qualifier au sein des collectivités : « l'agent des espaces verts ».

Essayons de comprendre les raisons de ce changement...

### 3.1.1. Agents d'entretien des espaces verts

Un travail d'analyse des fiches de postes des quatre collectivités a, d'abord, permis de confirmer que le terme « jardinier » n'est jamais employé. Celui d'« *agent des espaces verts* » ou d'« *agent du service environnement* » lui est préféré. Ces mêmes termes sont également couramment employés oralement. Les élus et les responsables de services parlent des « *agents* » et non pas des « *jardiniers* ». Questionnés à ce sujet, les jardiniers eux-mêmes sont peu nombreux à se désigner comme tels. Sur la quarantaine de jardiniers travaillant sur le parc des Coteaux, seule une dizaine se considère comme jardiniers et le font en opposition claire avec le terme d'« agent des espaces verts ». Une reconnaissance qu'ils affichent, d'ailleurs, à la fois avec fierté et déception. Avec une fierté qui va de pair avec la passion qu'ils expriment pour ce métier, et avec une déception par rapport au peu de considération dont ils font l'objet au sein des villes. L'un d'entre eux en témoigne ainsi :



*« Jardinier, c'est ma passion et mon métier, malheureusement, j'ai parfois le sentiment de jardiner seulement une fois que je rentre à la maison. »*

*(Jardinier municipal, juillet 2015)*

Les quelques jardiniers travaillant dans les services ne se sentent pas toujours libres de pouvoir s'exprimer pleinement. Pourtant, il apparaît que cela n'a pas toujours été le cas :

*« En 2003, Gabriel m'a proposé de venir à Bassens pour que je puisse m'exprimer en tant que jardinier. James travaillait déjà là-bas. On se connaît depuis quarante cinq ans, on a fait nos études ensemble. On était libre de travailler, jusqu'il y a cinq ans où on nous a clairement dit qu'on était que des exécutants. »*

*(Jardinier municipal, mai 2017)*

Cette situation s'explique par l'accroissement d'un rapport de force entre les jardiniers et certains élus et/ou responsables de services. D'un côté, les jardiniers se sentent habilités à pouvoir apporter des conseils dans le cadre des projets d'aménagements paysagers. Mais du point de vue de certains élus et responsables de services, cela rentre en confrontation avec la culture de management hiérarchique et bureaucratique (Belet, 2013, Laoukili, 2009,) des collectivités. Le système n'est pas pensé pour qu'ils puissent donner leur avis. Malgré leurs compétences, les jardiniers sont parfois considérés comme des exécutants. Un élu l'exprime ainsi, un jour, auprès d'un jardinier :

*« Vous n'êtes pas là pour réfléchir, mais pour travailler. »*

Cette situation met à jour des tensions sociales conséquentes qui ont des répercussions directes sur la gestion des paysages du parc des Coteaux. Les jardiniers perdent de leur enthousiasme au quotidien et leurs responsables entretiennent parfois ces rapports de force, qui mettent en jeu leur positionnement managérial, malgré les effets contreproductifs que cela peut engendrer autant d'un point de vue social (affaiblissement de la cohésion des équipes), que spatial (baisse de la qualité de l'entretien des espaces végétalisés). Alors que le parLAB a été pensé initialement afin de mettre en place une « coopération » entre les jardiniers des quatre villes travaillant sur le parc des Coteaux, il s'avère rapidement comme une instance de libération de la parole entre les jardiniers, leur permettant de

partager non pas seulement leurs savoir-faire, mais également leurs ressentis et états d'esprit.

A l'inverse des revendications des jardiniers qualifiés, certains employés communaux acceptent pleinement le statut d'« agents d'entretien des espaces verts ». Cette appellation permet ainsi de valoriser ce qu'ils savent faire malgré leur manque de culture jardinière : « *Nous ne sommes pas des jardiniers mais des agents d'entretien* ». Considérés comme des personnes n'ayant pas de savoirs spécifiques pour ce métier mais capables, pour autant, de tailler et de tondre, ces « agents » n'en restent pas moins nécessaires aux services espaces verts, tels qu'ils se sont développés pendant toutes ces années :

*« Il y a quarante ans, on a commencé à trois à la création du service et par la suite on a été jusqu'à une trentaine de personnes. À ce moment-là, on disait que l'on allait "aux jardins", parce que l'on faisait du jardinage. C'était un terme familier qui pouvait être parfois péjoratif pour certains. Parce que dans les espaces verts on a des tâches, entre guillemets, qui sont un peu ingrates. Comme quand on taille les arbustes et qu'il faut balayer et ramasser les branches après. Pour faire ça, on n'avait pas besoin d'être très qualifié, c'est pour ça que tout le monde pouvait commencer par aller aux jardins. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Bien qu'il soit question de « faire du jardinage » les tâches « *un peu ingrates* » rendent ce métier accessible à des personnes sans formations ou compétences dans ce domaine. La désignation employée pour qualifier ce travail – « *aller aux jardins* » – peut être ainsi perçue de façons bien distinctes. « Aller aux jardins » en tant que « jardinier » ou bien « aller aux jardins » en tant qu' « agent d'entretien » ne décrit pas les mêmes intentions. Si pour les premiers, il s'agit d'un métier spécifique intégrant « *des tâches, entre guillemets, qui sont un peu ingrates* », pour les seconds, il s'agit d'un métier « *à leur portée* » caractérisé par une pratique d' « *entretien* » des espaces publics.

Pour autant, cette qualification d' « agent d'entretien des espaces verts » suffit-elle à caractériser le rôle de ces employés communaux ? Pour explorer cela, prenons une situation pouvant être vécue quotidiennement sur le territoire étudié.

La photographie, ici présentée (figure 21) illustre un « jardinier » et/ou un « agent » de la ville de Cenon en train de se préparer à intervenir aux abords d'un parc. Sur cette photographie, l'employé communal porte une tenue fluorescente jaune dont l'objectif est d'assurer sa sécurité en lui permettant une plus grande visibilité lors des interventions sur les espaces proches de la voirie. Dans cette situation, la tenue fluorescente, le camion municipal et l'outillage utilisés, mettent en scène le « jardinier » et/ou l' « agent » dans l'espace public. L'emploi de ces outils tend à renforcer le caractère techniciste du métier, car la tenue fluorescente et l'aspect graphique du véhicule communal sont des marqueurs visuels éloignés de la culture du jardinage. À cet égard, cette présence dans l'espace public interpelle les passants et contribue à partager une expérience sociale et spatiale. L'emploi de ces outils produit progressivement une « *image sociale* », créée et véhiculée par ces comportements ritualisés (Goffman, 1975, cité par Da Costa Gomes, Fort-Jacques, 2010 ; 1). En passant à pied, en vélo ou en voiture, chacun est imprégné, un bref instant, par cette mise en visibilité de l'action. Certains en profiteront pour aller à leur rencontre, d'autres continueront leur chemin. Dans cette expérience, il n'est plus en tout cas uniquement question d'entretenir l'espace, mais également d'interagir avec les gens qui passent. L'évolution des considérations du métier de jardinier influe non seulement sur les spécificités techniques propres à ce métier, mais elle contribue également à changer le regard porté sur lui par les usagers.

L'émergence de cette nouvelle considération pour le métier va également être renforcée par les choix politiques et techniques d'emploi pour ces postes :

*« À l'époque, j'aurais aimé qu'ils embauchent des personnes avec des CAP de jardinier, mais beaucoup d'embauches avaient un caractère social. C'est une bonne chose, mais parfois certains n'étaient vraiment pas motivés. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Ce retour d'expérience, propre à la création et au développement du service espaces verts de l'une des quatre communes liées à la gestion du parc des Coteaux, est confirmé par deux autres communes. Trois des quatre services espaces verts ont respectivement eu, depuis quarante ans, une vocation d'insertion sociale. Cela explique les parcours et/ou les formations initiales de la pluparts des employés passés et actuels de ces services.



*Figure 21. Un jardinier municipal entrain de se préparer à passer le rotofil aux abords du parc Palmer à Cenon. Source Benjamin Chambelland – Juillet 2015.*

### 3.1.2. Cantinier, taxi, barman... agents ou jardiniers

Les exemples sont nombreux d'une commune à l'autre. Ici c'est un ancien taxi qui a été embauché par la ville, là un ancien barman ou bien quelqu'un qui travaillait auparavant pour les cantines. Les services espaces verts ont toujours été une source d'emplois pour des personnes sans qualification, propre à la pratique du jardinage. L'enjeu est de pouvoir générer des emplois locaux à vocation sociale sur des communes où les taux de chômage sont plus élevés que la moyenne nationale<sup>65</sup>.

Les services espaces verts sont ainsi perçus comme permettant « d'avoir le pied à l'étrier » :

*« On embauchait des personnes qui n'étaient pas qualifiées, des sportifs des clubs de la ville, des jeunes sans diplôme, des personnes avec d'autres anciens métiers. Ça leur permettait ensuite de passer dans un autre service ou d'apprendre le métier de jardinier et de rester. Après, certains devenaient maçon, électricien, etc. C'était ainsi. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Dans ces conditions, les responsables d'équipes et de services ont un rôle primordial, car la gestion quotidienne spatiale (des espaces publics) et humaine (des équipes) repose sur eux. Cette forte responsabilité a pu parfois conduire à des situations complexes :

*« On a eu un responsable qui était mécano de formation. Avec du recul, quand on y pense, on a assisté à des choses étranges, tel que l'abattage d'arbre en ville. Heureusement on avait un chef d'équipe qui rééquilibrait tout ça. »*

*(Responsable de service espaces verts, avril 2017)*

---

<sup>65</sup> En 2014, par rapport à une moyenne nationale de 10,8%, les taux de chômage des 15 à 54 ans sont respectivement de 15,3% pour la ville de Bassens, 24,5% pour la ville de Lormont, 21,8% pour la ville de Cenon et 17,6% pour la ville de Floirac. Sources : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016.

Afin de comprendre ce qui a pu conduire à cet éloignement des cultures de métiers – ici un mécanicien responsable du service espaces verts –, il est nécessaire de préciser la nature de ce service au sein des collectivités. Contrairement à d'autres services bâtis sur des compétences spécifiques, le service espaces verts est considéré comme un service plus générique permettant le croisement des compétences :

*« Mon chef de service était maçon de métier, il ne connaissait pas grand chose aux jardins, mais il aimait bien ça. Il était responsable d'un service qui comprenait les espaces verts, mais aussi la voirie, les manifestations, le cimetière et les stades. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Ainsi assimilés à d'autres compétences et métiers, les services espaces verts se sont parfois construits sur les bases d'une approche polyvalente du métier :

*« On faisait d'autres choses que du jardinage. On s'occupait aussi de l'entretien de la voirie, de faire des déménagements, de passer les désherbants. On était des hommes à tout faire. Il y avait d'autres corps de métiers, tels que la plomberie, l'électricité, la maçonnerie, etc. Nous on était plus polyvalents. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

La polyvalence des tâches à réaliser et l'engagement politique dans une dynamique d'embauche à vocation sociale ont constitué les bases de l'émergence d'un nouveau métier : « agent d'entretien ».

Le passage d'une culture du « jardin » à celle de l'« espace vert » joue également un rôle tout aussi déterminant dans cette évolution culturelle, sociale et technique. À partir des années 1960, ces communes, situées en périphérie de la ville de Bordeaux et majoritairement encore rurales, ont connu un développement urbain massif dont la pensée planificatrice et architecturale a été bercée par la représentation d'une « société apaisée baignant dans la verdure pastorale. [...] Dès lors, les espaces "libres" des plans modernes vont être voués à la bienfaitante couleur verte avec la claire intention d'accomplir une révolution sociale » (Auricoste, 2003 ; 24 - 26). Cette dynamique hygiéniste va perdurer pendant de nombreuses années et constituer le socle fondateur de la création des services espaces verts.

Ces villes se développent ainsi sur le modèle des « cités vertes » (figure 22), dont l'émergence croissante d'espaces verts publics et privés est valorisée pour « *la qualité de vie* », et les bienfaits sur la santé : « *une pollution inexistante* » (*Ibid*). Mais ces villes sont également influencées par le développement de l'horticulture, par la volonté d'embellir la ville par les fleurs (Bergues, 2011), qui connaît un essor important à partir des années 1980. Dans le même élan, l'augmentation importante de la population va nécessiter la construction de nombreux équipements scolaires, de loisirs et sportifs, ainsi que les équipements de voiries correspondant. Les surfaces à « entretenir » augmentent et les services liés à leur gestion recrutent avec un changement dans les compétences attendues :

*« À la fin des années 1980, il y a eu le plan banlieue pour programmer la rénovation. Ce qui a conduit au développement des espaces verts. Pas forcément qualitatif mais néanmoins ça a apporté plus d'espaces verts dans la ville. On a donc recruté de nombreux agents en début des années 1990 qui n'était pas tous qualifiés pour le métier. On est rapidement passé à vingt personnes dans le service. À la fin des années 1990, le service a été renommé "service des espaces verts". »*

*(Responsable de service espaces verts, avril 2017)*



## LORMONT

UNE CITE VERTE EN PLEINE MUTATION

6.500... HABITANTS en 1965

20.000... HABITANTS en 1975

30.000... HABITANTS en 1980



Vue aérienne de Lormont : Cité CARRET (premier plan) et ZUP (arrière plan)  
Photo Michel Le Collen

### sommaire

Interview du Maire de Lormont  
200 hectares d'espaces verts... Une pollution inexistante...  
« Brevet de qualité de vie »

Page 1 et 2

Les Hauts de Garonne. Le ZUP de Lormont.

Page 3 et 4

Les écoles nouvelles : Les Alys de Lormont,  
Le Centre Social Central. Les activités sportives.

Page 5

Lormont à travers l'Histoire.

Page 7

Les nouvelles de Lormont. Un projet sur la législation  
de l'époque. Le Village Lormont.

Page 8



POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

- EN RÉSIDENCE PRINCIPALE
- OU RÉSIDENCE SECONDAIRE

N'hésitez pas — venez vous renseigner — nous sommes à votre entière disposition :

**TOIT GIRONDIN • AQUITAINE HABITATION**

18 à 20 rue Henri Expert — BORDEAUX — Tél. 44.15.26 (10 lignes)

Figure 22. Couverture du journal France Aquitaine, n°9 février 1975, valorisant le développement de la commune de Lormont – Sommaire : Interview du Maire de Lormont – 200 hectares d'espaces verts... Une pollution inexistante... « Brevet de qualité de vie ». Source : Les 40 ans de Génilor, Habitat Jeunes des Hauts de Garonne, p 24.



C'est dans ce contexte que la création des services oscille entre une culture « jardinière » et une culture hygiéniste de l'espace vert. En l'espace de vingt années (début 1980/fin 1990) les quelques « jardiniers » des villes sont rejoints par des personnes capables d'entretenir les nombreux linéaires d'arbustes et les vastes surfaces de gazons : « *des tondeurs d'herbes et des tailleurs de haies* ».

Seule une commune suivra un modèle totalement différent avec l'emploi presque systématique de jardiniers de métiers. Il s'agit de celle qui connaîtra le développement urbain le moins important. Cette observation n'est peut-être pas suffisante pour tirer des conclusions, mais cela permet de mettre en lumière que d'autres choix et postures sont possibles.

Par ailleurs, si la faible présence de « jardiniers de métier » est rapidement apparue dans trois des quatre commune étudiées, cela n'exclut pas pour autant la montée en compétence progressive des « agents » :

*« Sur les onze agents de mon secteur, il y en a un du métier et un qui a fait une formation pour adulte. Parmi les autres, certains sont curieux. Ils ont envie, je pense qu'ils peuvent devenir des jardiniers, d'autres sont plutôt des exécutants. Ils sont moins sensibles, moins intéressés, ils font et puis c'est tout. Mais il faut les impliquer pour leur donner envie, c'est le rôle du manager. »*  
(Responsable d'équipe, octobre 2015)

Le témoignage de ce responsable met en avant sa volonté d'encourager son équipe quelles que soient les compétences ou diplômes de chacun. Il compte sur « *la curiosité* » et « *l'envie* » pour susciter un engouement éventuel de leur part. Il s'agit ainsi tout autant de leur transmettre un savoir-faire (compétences techniques) qu'un savoir-être (compétences sociales) dont il porte une part de responsabilité en tant que « manager ». Son rôle de « gestionnaire » s'affirme donc ici non pas seulement vis-à-vis de l'entretien de l'espace, mais intègre, selon lui, un rôle d'aide à l'émancipation et de transformation sociale (Bacqué, Biewener, 2013).

Les employés communaux ayant vécu ce passage d'« agent » à « jardinier » insistent sur le rôle de leurs responsables :

*« Quand je suis arrivé à la mairie de Lormont c'était pour mon lien avec le sport. Je faisais du handball. J'avais juste un diplôme de cariste. Si après j'ai passé des CAP pour apprendre le métier, j'ai surtout beaucoup appris sur le tas. Mon chef d'équipe était une personne extraordinaire, sans lui je ne serais pas resté. Bernard, c'est une bible du jardin et il a su nous montrer les facettes agréables du métier malgré qu'il fût très difficile à l'époque. Il m'a donné la foi dans ce métier. »*

*(Responsable de service espaces verts, avril 2017)*

La transmission du savoir-faire repose ici pleinement sur la transmission du savoir-être. Le chef d'équipe est considéré comme une personne « *extraordinaire* » pour sa connaissance des plantes – « *c'est une bible du jardin* » –, mais aussi et surtout pour sa capacité à montrer les « *facettes agréables du métier* », pour ses qualités de gestionnaire d'une équipe. La « *foi* », mais également, la « *passion* », la « *fibres* », sont ainsi souvent évoquées comme des conditions nécessaires à cette compréhension du métier de jardinier :

*« Il faut être passionné par ce métier pour bien le comprendre. Certains trouvent que bêcher un massif c'est une punition alors que lorsque l'on est vraiment un jardinier, que l'on connaît la technique et l'utilité que cela va avoir après, cela ne dérange pas. On a une vision plus globale. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Explorons ainsi un peu plus les spécificités à la fois techniques et sociales du métier de jardinier et les déclinaisons émergentes au sein des collectivités.

### 3.1.3. Une passion, des métiers

Malgré les conditions difficiles d'exercice du jardinage, les jardiniers témoignent avoir « *tous envie de mettre les mains dans la terre, c'est inscrit dans nos gènes* ». Ce « *lien fort avec la nature* », avec « *les éléments* », en fait selon eux « *le plus beau métier du monde* ».

Pour autant, la qualification de jardinier « *devrait être une récompense* », car il s'agit, selon eux, d'un métier nécessitant une « *grande expérience* » :

*« J'espère que je suis un jardinier, je le revendique complètement. Par contre je trouve que c'est un métier qui nécessite une grande expérience, beaucoup d'usages, de savoirs, beaucoup de savoir transmis, pas que du savoir acquis. Il faut avoir le sens de l'observation, de la curiosité. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Être jardinier suppose de connaître les plantes et d'avoir « *cette vision, cette capacité d'observation* ». Les jardiniers peuvent « *voir les fleurs et les plantes que les autres ne percevront peut-être pas* ». Les premiers fleurissements des pruneliers au commencement du printemps sont évoqués pour parler du « *regard* » du jardinier. La capacité à parler du nom des arbres, du cycle des végétaux et de la vie du sol, fait partie des savoirs du jardinier, mais également sa capacité à le transmettre aux autres, à partager son savoir :

*« Passer des moments seul face à la nature c'est nécessaire, mais l'échange est aussi très important. On a envie de partager nos connaissances. Quand on se balade dans un bois avec quelqu'un qui ne connaît pas, on a envie de lui transmettre les choses, de lui expliquer. »*

*(Responsable de service espaces verts, avril 2017)*

Le métier de jardinier au sein des collectivités met plus spécifiquement en avant la solidarité face à la pénibilité du travail à accomplir. L'entraide permet de s'encourager et de se soutenir. Il s'agit, autant que possible, d'une pratique collective ; d'une pratique des jardiniers et non pas du jardinier. De même, le « *plaisir et la satisfaction* » sont revendiqués comme des composantes nécessaires à l'exercice de ce métier :

*« Lorsqu'un jardinier tond une pelouse il a la jouissance d'avoir accompli son devoir. Il est content de son travail. Il se dit ; grâce à moi, la ville a un beau terrain de sport. Le plaisir et la satisfaction sont les bases de notre métier, sinon cela n'a aucun intérêt. Ce plaisir du travail bien fait compense la pénibilité du travail. À quoi ça sert d'être sous la pluie, si c'est pour ne pas être content, si c'est pour se prendre des remarques. Les efforts sont récompensés par la satisfaction. Sinon après le jardinier se sent atteint. Il faut donc dialoguer avec lui, le soutenir, c'est très important. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Une fois de plus, le rôle du responsable est évoqué, ici, mais également celui des élus et des citoyens. Les jardiniers des collectivités travaillent pour leur propre plaisir, avec parfois un sentiment d'appropriation personnelle des espaces publics – *« j'ai toujours considéré que les espaces verts m'appartenaient. Je m'en occupe comme chez moi »* –, mais leur travail a surtout un impact sur le regard des autres. Leur « plaisir » passe par celui des autres. Or leur travail n'est pas toujours reconnu comme ils le souhaitent. Ils déplorent un manque d'attention et de valorisation de leur effort. Cette dynamique interfère ainsi sur la motivation des jardiniers de métier, mais également sur celle des agents qui ont besoin de s'émanciper et de cultiver leur plaisir et leur envie à la tâche :

*« Il faut avoir l'envie des personnes sur le terrain, sinon les choses se font à contre-cœur. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Par ailleurs, le métier de jardinier n'est pas homogène. La diversité des espaces aménagés, tels que les parcs, les jardins, les boisements, les ronds-points, les terre-pleins de voirie, décline une pluralité de pratiques de jardinage à partir desquelles des spécialisations du métiers ont émergé. Certains se reconnaissent plutôt dans les savoir-faire liés à la production florale, d'autres à la composition, ou bien à la gestion de milieux plus « naturels », tels que les prairies et les sous-bois. D'autres métiers ont également émergé au sein des services espaces verts, tels que ceux

d'élagueur, de berger<sup>66</sup> ou bien de responsable de ferme pédagogique :

*« Mon métier n'est pas celui de jardinier, je ne sais pas comment le décrire, je suis un peu hors cadre. Ma formation, mon parcours professionnel a un peu été comme ça en fin de compte. Ce n'est peut-être pas un hasard. J'ai une formation de forestier avec une spécialisation sur la gestion de l'arbre en milieu urbain. Je m'occupe initialement du patrimoine arboré de la ville. Je suis arrivé pour ça. Mais comme j'ai aussi fait une formation agricole, je m'occupe aussi de la ferme pédagogique. »*

*(Responsable de service espaces verts, septembre 2017)*

À l'image de la création de cette ferme pédagogique sur l'une des quatre communes du parc des Coteaux (figure 23), la présence de quelques moutons, poules et dindons, contribue à renouer des liens entre les humains et les animaux au sein des espaces verts.

La question de la place des animaux dans la fabrique de la ville est d'ailleurs un sujet en soi (Estebanez, 2015, 2016). Il est possible d'y contribuer en identifiant deux grands types d'interactions impliquant les humains et les autres êtres vivants liés à la gestion des paysages du parc des Coteaux. Les représentations sociales observées auprès des acteurs humains de cette gestion (jardiniers, responsable de services, élus et usagers), mettent, d'abord, en évidence des rapports ambivalents avec les animaux sauvages. Les petits mammifères, tels que les oiseaux, les lapins, les écureuils et les hérissons, sont perçus de façon positive<sup>67</sup>, alors que les gros mammifères, tels que les sangliers, les chevreuils et les blaireaux,

---

<sup>66</sup> La ville d'Evreux possède un berger municipal depuis 2004. Les villes du Grand Projet des Villes Rive Droite réfléchissent depuis 2017 à l'emploi d'un berger intercommunal.

<sup>67</sup> En complément des conversations de terrain menées avec les agents, les jardiniers, les techniciens et les élus, une enquête participative en ligne a été réalisée pendant un an (2016-2017) auprès des habitants-usagers du parc des Coteaux afin de les questionner sur la présence de ces petits mammifères dans leurs jardins privés et sur leur ressenti à l'égard de cette cohabitation.

peuvent susciter des réactions négatives en fonction des « conflits d'usages » émergeant.

Un sanglier qui reste dans les boisements est perçu de façon positive, car il ne pose pas de contrainte. Mais dès que sa présence a un impact sur les espaces gérés par les jardiniers, tel qu'un retournement d'une surface de gazon à la recherche de nourriture, il devient un « nuisible » aux yeux des responsables de la gestion.



*Figure 23. Le responsable de la ferme pédagogique de la ville de Lormont vient voir les jeunes agneaux nés récemment à la ferme pédagogique de la ville. Jardinier ou fermier, le responsable de la ferme ne sait pas trop comment se décrire.  
Source : Benjamin Chambelland – Septembre 2015.*

Plus la ville s'étend, plus les espaces de refuge s'amenuisent et plus ces tensions sociales, liées à des composantes culturelles et spatiales, augmentent (figure 24). L'animal le plus représentatif de ces tensions est le serpent. Il canalise à lui seul toutes les craintes exprimées liées aux rapports entre l'homme et l'animal. La présence des serpents cultive le risque de la morsure et de la mort qui s'ensuit. Concernant le parc des Coteaux, la réalisation d'un inventaire de l'herpétofaune<sup>68</sup> a permis de mettre en évidence la présence de couleuvres verte et jaune, *Hierophis viridiflavus* (figure 25). Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national dont la morsure ne produit pas de venin. Pour les jardiniers, il ne s'agit donc plus seulement d'être en mesure de tondre la pelouse, mais aussi de pouvoir identifier cet animal, de comprendre son rôle dans les dynamiques écologiques à l'œuvre et d'être en capacité d'informer les usagers à ce sujet.

Ensuite, les représentations sociales mettent en évidence des liens spécifiques avec les animaux d'élevages. Placés derrière leurs enclos ou laissés en libre circulation, les animaux tels que les moutons, les ânes, les chevaux, les lapins et les poules, provoquent un sentiment positif à leur égard et deviennent en cela un outil de sensibilisation des usagers. La création de la ferme dite « *pédagogique* » à proximité d'un centre de loisirs sur la ville de Lormont, illustre cela. Mais les animaux d'élevage, qui contribuaient autrefois à la gestion des espaces de prairies via la pratique de l'agro-pastoralisme, sont également aujourd'hui envisagés comme un outil de gestion des espaces verts :

« *Chèvres, vaches et moutons sont les nouveaux outils de la gestion différenciée des espaces verts.* »

(Frileux, 2018 ; 1)

---

<sup>68</sup> L'herpétofaune ou faune herpétologique est la partie de la faune constituée par les amphibiens et les reptiles. Source : Wikipedia – Consulté en avril 2018.



*Figure 24. Un chevreuil mâle, *Capreolus capreolus*, tapi (au centre de l'image) dans les hautes herbes du domaine de l'Observatoire à Floirac. Dans ce domaine, non accessible aux publics, les grands mammifères peuvent vivre paisiblement. La publicisation progressive des parcs composant le parc des Coteaux, engagée depuis 25 ans afin de les préserver de l'urbanisation et de les rendre accessibles aux public, a conduit à exercer une pression sur les habitats de ces animaux. La cohabitation entre les hommes et les animaux induit des tensions socio-spatiales qu'il est nécessaire d'anticiper et de gérer. Source : Benjamin Chambelland – Mai 2018.*





*Figure 25. Un combat entre deux mâles de Couleuvre verte et jaune, Hierophis viridiflavus – Parc du Cypressat à Cenon.  
Source : Une habitante de la Rive Droite – Mai 2015.*

Dans cet élan, un projet de mise en place d'un pâturage itinérant voit le jour sur le parc des Coteaux. Sur les 240 ha de surface totale du parc, 60 ha de prairies sont identifiés comme pouvant accueillir un troupeau de brebis. Ces espaces sont caractérisés comme tels à partir d'une analyse des qualités écologiques des différents milieux (sous-bois, lisières, prairies, gazons) et des usages présents dans les parcs (de détente, sportifs, ponctuels ou permanents). Les qualifications de gestion des « espaces verts » et de gestion des espaces qualifiés de « naturels » s'entrecroisent. Par ailleurs, s'il s'agit en premier lieu d'un projet de gestion des configurations spatiales et des milieux écologiques, il implique également une interaction forte avec les usagers nécessitant une évolution du métier de jardinier. De nouveaux métiers apparaissent ainsi à la croisée de l'agriculture et du

jardinage, en lien avec la gestion des milieux, des usages et des composantes spatiales : jardinier-fermier, jardinier-berger, jardinier-apiculteur (figure 26). Tous ces métiers renouvellent les façons d'aménager, de gérer et de percevoir les paysages.

Après avoir évoqué l'émergence de ces nouveaux métiers et avoir mis en évidence l'importance des relations sociales entre les acteurs de la gestion du parc des Coteaux, poursuivons notre analyse à partir d'une exploration plus fine des dynamiques sociales, mais également économiques, à l'œuvre au cœur des services espaces verts.



*Figure 26. Un des employés de la ferme pédagogique de Lormont doit rentrer tous les jours le petit troupeau dans son enclos pour que les brebis puissent y passer la nuit. Cet employé est considéré à la fois comme « animateur pédagogique » et « fermier municipal ». Source : Stéphane Duprat – Avril 2013.*

### 3.1.4. Une évolution de la gestion des services espaces verts

L'émergence et l'accroissement des services espaces verts, pendant quarante ans au sein des collectivités, ont nécessité un positionnement à la fois politique et managérial conditionnant l'action publique. Il s'agit donc de déterminer quelles évolutions organisationnelles et administratives ont connu les services publics étudiés, afin de clarifier quels impacts cela a eu sur la gestion des paysages du parc des Coteaux. À partir de cette analyse, deux faits marquants ont été mis en évidence : (i) un positionnement entre internalisation et externalisation des compétences, (ii) et la mutualisation des services, du point de vue des collectivités mais également de la métropole de Bordeaux.

Dans la dynamique du développement urbain, les surfaces à entretenir n'ont fait que s'accroître. Pour faire face à cette augmentation, deux possibilités sont envisagées : augmenter le nombre d'employés communaux via une campagne de recrutement dont le positionnement technique et politique est de valoriser l'internalisation des compétences, ou bien, d'envisager la délégation des tâches à accomplir auprès de prestataires extérieurs. Entre internalisation et externalisation des compétences, chaque commune est face à des choix politiques, techniques et financiers qui vont déterminer pour de nombreuses années les modes de gestion des paysages et les acteurs qui y sont liés :

*« On m'a demandé de m'occuper de l'externalisation. C'est-à-dire que l'on m'a demandé de voir si cela avait un intérêt. J'ai étudié les possibilités, fait mon propre audit, et développé ça par la suite jusqu'à aujourd'hui. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Sur les quatre communes, l'une fera tout particulièrement le choix de l'externalisation dès les années 2000. Une personne sera ainsi dédiée au sein de la commune aux relations avec les prestataires extérieurs. De leur côté, les trois autres communes privilégient majoritairement la montée en compétence de leur propre service espaces verts. Majoritairement, car malgré l'emploi de nouveaux jardiniers ou agents pour intégrer les services, ces communes vont tout de même externaliser certaines tâches auprès de prestataires

extérieurs. Par ailleurs, si l'une des communes fait le choix de l'externalisation principale, cela n'exclut pas de devoir accompagner les prestataires afin de les faire monter eux-mêmes en compétence :

*« L'entreprise avec laquelle nous travaillons depuis toutes ces années était plutôt mal considérée avant. Maintenant, on nous dit qu'il faut que l'on fasse comme eux. Quand j'entends ça, je me dis que l'on a bien fait notre boulot, parce que c'est grâce à nous s'ils en sont là aujourd'hui. On les a poussés vers le haut. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Le choix des prestataires se porte en grande partie sur des entreprises d'insertion sociale. Si l'argument d'insertion à l'emploi est mis en avant dans un contexte de taux de chômage élevé, l'argument économique est également évoqué, car ces entreprises travaillent pour un coût moins élevé que les autres entreprises. Par contre, elles ne sont pas qualifiées pour réaliser tous les travaux de jardinage. Les communes font surtout appel à elles pour réaliser les tâches considérées comme « *ingrates* », telles que la tonte et la taille. Car hormis les chefs d'équipe, les « *ouvriers* » de ces entreprises ne sont généralement pas du métier. L'enjeu est de les accompagner dans un processus d'insertion socio-professionnel dont la pratique du jardinage est le support. Il s'agit de « *favoriser l'apprentissage de la vie en société et plus encore la "remise au travail" des personnes exclues du marché de l'emploi* » (Fortier, 2003 ; 86). Si le choix de travailler avec ces entreprises permet de valoriser une démarche sociale, il peut, par contre, être mis en défaut dans sa relation de proximité avec le « *territoire* » et avec les « *personnes qui y vivent* » :

*« L'externalisation n'induit pas les mêmes relations. C'est des relations un peu froides, parce que les ouvriers changent tout le temps. Les jardiniers des villes sont plus attentifs au territoire et aux personnes qui y vivent. Les équipes dédiées sont là tout le temps. Elles apprennent à connaître les personnes qui viennent régulièrement. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Après avoir démontré précédemment que la présence des jardiniers dans l'espace public relève tout autant d'une fonction d'entretien des espaces que de l'interaction avec les gens qui passent, on comprend que la permanence des jardiniers municipaux peut permettre de nouer des liens sociaux. Inversement, bien que l'insertion par la pratique du jardinage soit envisagée comme « *permettant de développer, notamment la solidarité, les liens communautaires, la créativité, la responsabilisation, la reconnaissance personnelle* » (Viau, 2004 ; 197), la contractualisation de courte durée des salariés des entreprises d'insertion permet difficilement de créer des liens avec les habitants et usagers.

Le choix de l'externalisation interpelle ainsi sur la plus-value sociale. Car si elle peut être valorisée du côté des salariés de ces entreprises – quand bien même une étude complémentaire sur ce sujet permettrait de le préciser –, elle se fait aux dépens des liens avec les autres citoyens. Par ailleurs, cette perspective de délégation des services publics n'est pas non plus sans conséquences sur le plan social au sein des collectivités (Clerc, 2008). Le choix de transférer les tâches à des prestataires extérieurs peut contribuer à développer des tensions sociales au cœur des services publics déjà existants.

L'enjeu est d'envisager les choix politiques de mise en place de l'externalisation de la gestion des espaces verts en prenant conscience des enjeux sociaux ainsi évoqués. Car bien que la délégation de service public à des acteurs privés puisse être une option complémentaire au travail des jardiniers des collectivités, il est nécessaire de prendre la mesure des conséquences de ce développement sur le plan social :

*« On m'a récemment demandé de faire un comparatif pour voir si l'externalisation de la gestion des parcs serait plus économe. Heureusement, les chiffres ont montré que cela n'avait pas d'avantages pour nous. Car cela aurait remis en cause tout le travail que nous avons mis en place avec les équipes. »*

*(Responsable de service espaces, décembre 2017)*

Pour ce responsable de service, il s'agit avant de tout de valoriser et d'encourager le travail accompli plutôt que de le remettre en question.

Pour bien comprendre cette dynamique politique, économique et sociale, il est par ailleurs important d'évoquer le contexte d'évolution de l'action publique depuis les années 1980. Sans rentrer dans une étude développée sur ce sujet, je propose de mettre en évidence trois grandes périodes ayant joué un rôle déterminant dans la création et l'évolution des espaces verts : les années 1980, 2000 et 2014.

Les années 1980 correspondent, en premier lieu, à « l'acte I »<sup>69</sup> de l'engagement dans un processus de décentralisation de l'action publique. La loi du 2 mars 1982, « *marque institutionnellement et politiquement une date dont les observateurs s'accordent à souligner la portée* » (Thoenig, Dupuy, 1983 ; 966). Un des objectifs principaux de cette loi et des autres textes relatifs qui s'ensuivent, est de contribuer au renforcement des moyens techniques, administratifs ou financiers des collectivités locales. En cela, la dynamique de développement des services « jardins », « fleurissement » ou « espaces verts » en cours à la même période, correspond pleinement à ce besoin de renforcement des moyens techniques et humains. Cette dynamique est ainsi confirmée par la loi :

*« Pour les grandes villes, ou même les villes moyennes, le problème s'est trouvé résolu avant la loi : dotées d'un secteur administratif de plus en plus étoffé en qualité et en quantité, ces villes ont les moyens de la loi. »*

*(Thoenig, Dupuy, 1983 ; 966)*

---

<sup>69</sup> Source : site internet « Vie publique » – Consulté en avril 2018.

Dans cet élan, les quatre villes accroissent progressivement leurs services publics respectifs dont la dynamique était déjà effectivement engagée depuis une dizaine d'année :

*« Je suis rentré à la mairie en 1973. Je me suis retrouvé responsable du service espaces verts et du fleurissement. C'était le début du fleurissement sur la commune, il n'y avait qu'un massif à l'époque. On a commencé à trois et trente ans après on a été jusqu'à une trentaine de personne dans le service. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Les années 2000, sont marquées par une dynamique d'évolution des modalités de gestion et d'organisation des services publics connue sous le terme de « New public management » (Belorgey, 2010 ; Eymery, 2005 ; Piron, 2003 ; Cités par Ernwein 2016, 2) :

*« Ce dernier diffuse dans les administrations de nouveaux mots-d'ordre tirés des entreprises privées tels que l'efficience, la compétitivité et la gestion par projet. Dans les services d'espaces verts, cela se traduit par une hiérarchisation accrue entre le niveau décisionnel et le terrain, et par des modes de gestion permettant le suivi constant des tâches et de leur efficacité. »*

*(Ernwein, 2016 ; 2)*

Or, les interrogations émergentes concernant les perspectives d'externalisation des compétences des services espaces verts se situent justement dans cette période. Les années 2000 vont ainsi contribuer à des changements importants dans l'organisation des services avec des répercussions sur les dynamiques sociales à la fois internes et externes aux services ; entre les jardiniers, leurs responsables et les élus, mais également entre les habitants, les usagers et les jardiniers travaillant pour les entreprises privées d'insertion. Selon les choix politiques, économiques et administratifs effectués, la gestion des paysages de ces collectivités s'inscrit dans des dynamiques sociales contrastées.

Enfin, si les différents services espaces verts se sont progressivement constitués sur la base des ces orientations politico-administratifs pendant quarante ans, depuis 2014, la mise en place

d'une nouvelle réforme territoriale nationale<sup>70</sup> a conduit à une remise en question des modalités d'organisation administratives et financières aux conséquences importantes sur les enjeux sociaux et spatiaux de la gestion des paysages. Dans le cadre de cette réforme, la communauté d'agglomération de Bordeaux doit évoluer vers le statut de « métropole ». On parle ainsi d'une démarche de « métropolisation » intégrant, entre autre, un processus de « mutualisation des services » décrit comme tel :

*« Avec la mutualisation, les moyens de la commune et de la Métropole sont mis en commun afin de mettre en œuvre les compétences, mais c'est bien la commune qui reste décisionnaire des objectifs à atteindre sur son territoire. La Métropole est chargée, quant à elle, d'organiser les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs, sur la base des moyens mutualisés par l'ensemble des communes. »<sup>71</sup>*

Il est important de considérer que cette évolution de la communauté d'agglomération, intégrant ce processus de mutualisation des services, s'inscrit dans un objectif national affirmé de « redressement économique du pays » (gouvernement.fr, 2017). S'il s'agit ainsi d'œuvrer dans un « souci d'optimisation des moyens et d'amélioration de la qualité de service aux usagers » (Schéma de mutualisation de Bordeaux métropole, 2014 ; 3), il est également nécessaire d'optimiser les dépenses publiques dans un contexte budgétaire sous tension entre l'état et les collectivités. Cet enjeu économique est ainsi avancé auprès des collectivités composant la Métropole de Bordeaux, car ce processus de mutualisation des services a pour finalité d'alléger les dépenses publiques des communes.

Pour autant, bien que cet argument ait du poids dans le contexte évoqué, les quatre collectivités étudiées ne vont pas s'orienter vers les mêmes choix politiques concernant la mutualisation des services

---

<sup>70</sup> La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Source : gouvernement.fr – Consulté en mai 2018.

<sup>71</sup> Source : site internet de Bordeaux Métropole – Consulté en mai 2018.



espaces verts. Deux d'entre elles vont faire le choix de la mutualisation majoritaire de leur service (70%), tandis que les deux autres vont préférer attendre et ne pas engager ce processus (0%), car selon elles :

*« La métropole n'est pas prête pour assurer ce transfert en conservant le même niveau de qualité de gestion des espaces verts. »*

*(Elu, octobre 2017)*

L'enjeu de conservation du « *niveau de qualité de gestion des espaces verts* » est d'autant plus important pour ces collectivités que l'image de leurs communes pâtit d'une représentation négative de la part de nombreux habitants de la métropole, en partie suite à la construction de nombreuses Zones Urbaines Prioritaires (ZUP) sur leurs territoires respectifs. La qualité du « cadre de vie » est donc un atout sur lequel de nombreux efforts et investissements ont été menés depuis quarante ans pour palier ce déficit attractif.

Outre l'investissement dans l'aménagement de nombreux espaces verts, dont les parcs composant le parc des Coteaux, et la création des services espaces verts nécessaires à leurs gestions, la création du Grand Projet des Villes Rive Droite a justement été pensée en 2002 dans cet objectif d'accompagnement des quatre communes dans une dynamique d'amélioration de la qualité de leur « cadre de vie ». La mise en place de cet outil d'accompagnement des projets architecturaux, paysagers, urbains, mais également culturels, sociaux et par la suite économiques, a permis de développer une coopération territoriale centrée sur cette volonté d'amélioration des composantes spatiales (qualité des usages et des modes d'habiter), environnementales (qualité du potentiel écologique et des dynamiques sociales), esthétiques (qualité des représentations sociales de ce territoire) et économiques (capacité de développement des emplois locaux et de l'attractivité du territoire).

Le projet du parc des Coteaux illustre cette dynamique de coopération intercommunale que le processus de mutualisation des services va contribuer à fragiliser. Car la divergence de points de vue des quatre communes sur l'engagement dans ce processus peut conduire à une gestion partagée non plus entre les quatre communes réunies au sein du GPV, mais entre les communes

n'ayant pas fait le choix de cette mutualisation et Bordeaux Métropole, devenant gestionnaires pour les autres. Pour éviter cette situation, les élus se sont accordés sur une perspective commune concernant la gestion humaine et administrative du parc des Coteaux. Les deux communes engagées dans une mutualisation importante de leurs services publics ont fait le choix de ne pas mutualiser la gestion des parcs composant le parc des Coteaux. Les 70% des services mutualisés comprennent ainsi la gestion de tous les autres types d'espaces, tels que les accotements de voiries, les ronds-points, les massifs situés à proximité des bâtiments publics et les arbres d'alignements, mais pas les parcs publics.

Ce processus a engendré une réorganisation importante pour ces deux communes, aux conséquences directes vécues par les jardiniers municipaux. Pendant des mois, l'intégration incertaine des uns et des autres au sein de la métropole a produit des tensions sociales conséquentes. Le choix du transfert des jardiniers a été réalisé en tenant compte de leurs volontés personnelles respectives, mais également en tenant compte des niveaux de compétences de chacun d'entre eux. L'objectif était de ne pas transférer tous les jardiniers de métier afin de conserver une équipe de qualité pour la gestion des parcs. Certains jardiniers ayant fait le choix de rester ont pensé que ce processus de mutualisation allait être bénéfique :

*« On pensait que l'on allait être soulagé de nombreuses tâches et que grâce à cela on allait pouvoir passer beaucoup plus de temps dans les parcs, mais ce n'est pas du tout le cas pour le moment. On doit encore être là pour reprendre une partie du travail effectué par Bordeaux Métropole. »*

*(Responsable de service espaces verts, septembre 2017)*

Les craintes des élus sur la capacité de la Métropole à mener à bien cette réforme territoriale se sont vérifiées dans les faits. Ce changement important a supposé une réorganisation conséquente comprenant une répartition des jardiniers dans de nouvelles équipes et sur de nouveaux espaces à gérer, laissant une impression d'« échec » du point de vue des collectivités :

*« Avec la mutualisation de la compétence, je ne sais pas si la métropole n'a pas appauvri le service. [...] Le management s'est crucial. Et là c'est une situation d'échec, car les gars se retrouvent trop peu nombreux pour une charge de travail conséquente. »*

*(Responsable de service espaces verts, septembre 2017)*

Du côté des services de la Métropole, malgré un commencement difficile, les jardiniers semblent pour autant parfois satisfaits de leur situation et tendent à motiver ceux qui n'ont pas accepté le transfert à la Métropole de s'y engager prochainement :

*« Mes deux frères sont allés à la Métropole et ils sont très contents. J'ai vraiment très envie de les rejoindre, car pour nous ça n'a fait qu'empirer ici. »*

*(Jardinier municipal, janvier 2016)*

Au fil des années, qu'il s'agisse des phénomènes d'externalisation, d'internalisation ou bien de mutualisation des services, les choix politiques, techniques, administratifs, économiques et sociaux qui y sont liés ont eu des répercussions directes sur la gestion des paysages du parc des Coteaux. Les conséquences sociales jouent, en cela, un rôle déterminant dans la motivation des jardiniers. Leurs inquiétudes sur leur devenir et la fragilité de leur cohésion collective influent pleinement sur leur engagement quotidien. Ce métier aux conditions difficiles a pourtant besoin d'un levier social et culturel pour lequel les élus et les responsables jouent rôle déterminant.

Le métier de jardinier des collectivités en cache ainsi beaucoup d'autres, tels qu'agents d'entretien, jardinier-horticulteur, jardinier-forestier, jardinier-fermier, jardinier-animateur. Tous ces métiers sont conditionnés par la motivation et l'envie de jardiner malgré la dureté de cette pratique soumise aux intempéries. Les hommes et les femmes présents dans les services espaces verts ne sont également pas tous des jardiniers de métier. Ils sont barman, taxis, cariste, cantiniers, coutelier, etc. Mais quelles que soient leurs compétences initiales, ils peuvent se prendre de passion pour cette pratique collective offrant un lien avec la « nature » et un plaisir de le communiquer aux autres. À cet égard, la qualité du contexte de travail est un facteur clé, dont l'enjeu pour les élus et les responsables est de réussir à ne pas faire ressentir les contraintes administratives et financières aux employés des services.

## Conclusion synthétique

En conclusion, je postule donc que le métier de jardinier a vécu, depuis quarante ans sur le territoire étudié, une évolution culturelle et sociale équivoque oscillant entre une forme de dévalorisation de ces compétences socio-techniques spécifiques et un élargissement de ses compétences dans des champs nouveaux. Alors que le passage du titre de « jardinier » à celui d' « agent d'entretien des espaces verts » s'ancre dans une culture hygiéniste de la pratique du jardinage et une vocation d'insertion sociale du métier, dans le même temps, de nouvelles formes du métier apparaissent, issues d'un engagement dans le renouvellement des façons d'aménager, de gérer et de percevoir les paysages – jardinier-fermier, jardinier-berger, jardinier-apiculteur. Pour autant, après avoir identifié l'importance du rôle des « responsables des équipes » – chefs d'équipe, de secteurs ou de services – dans leur rôle d'aide à l'émancipation et de transformation sociale (Bacqué, Biewener, 2013) l'analyse de l'évolution de la gestion des services espaces verts révèle des tensions sociales croissantes issues de dynamiques d'externalisation et de mutualisation des compétences au sein desquelles la place de ces « passeurs » de savoirs est fragilisée.

Ces métiers liés à la gestion des paysages évoluent ainsi dans un contexte social, politique et technique en constante mutation. Or, inversement, après s'être développé dans un contexte culturel relativement stable pendant quarante ans lié au développement de l'horticulture, les jardiniers, les élus, les responsables et les autres citoyens font désormais face à une évolution majeure des critères culturels liés à la pratique du jardinage :

*« Le critère n'est plus ni l'importance de la production ni la visibilité du travail mais la qualité environnementale des pratiques »  
(Pluvinage, 2003 ; 148)*

D'un métier à un autre, examinons ainsi un peu plus cette évolution qui conduit au passage d'une pratique du jardinage « horticole » à celle dite « écologique ».

### 3.2. Jardinage d’hier, jardinage d’aujourd’hui

*« Les gars, ils ne comprennent plus rien. On leur enlève leurs savoir-faire, mais on ne leur donne pas les moyens de s’en réapproprier un autre. Ils n’ont pas tous évolué dans leur tête. Comment ils peuvent ainsi faire évoluer leur métier ? Il faut les accompagner. Il faut définir les capacités et les envies de chacun. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Les pratiques de jardinage doivent faire preuve d’une remise en question importante au sein des collectivités, impliquant un changement culturel de la part des jardiniers (Aggeri, 2004 ; Le Crenn-Brulon, 2010 ; Tollis, 2012 ; Ernwein, 2015). Après avoir développé pendant quarante ans une pratique ancrée dans un savoir horticole, leurs savoir-faire sont aujourd’hui questionnés face aux injonctions écologiques émergentes. Mais comment en sommes-nous arrivés là ? N’y a-t-il pas eu d’autres changements dans les pratiques de jardinage pendant toutes ces années ? Les jardiniers doivent-ils réellement tout changer, ou existe-t-il des liens entre le jardinage d’hier et le jardinage d’aujourd’hui ? Et que peut-on observer sur les effets de ce changement concernant la gestion des paysages ?

Au commencement, il y a plus de quarante ans, les « *jardiniers des villes se font les héritiers d’une “culture des fleurs”<sup>72</sup>* » (Bergues, 2004 ; 3) dont l’ambition est d’embellir les espaces publics.

---

<sup>72</sup> Titre de l’ouvrage de : Jack GOODY, La culture des fleurs , Paris, Éditions du Seuil, 1994, 627 p. Cité par Martines Bergues.

### 3.2.1. Faire beau

Si le fleurissement est entre les mains des jardiniers, il est conditionné par les décisions politiques. « *Au cours du 20e siècle, [...] le développement conjoint du tourisme, de l'idéologie hygiéniste et de l'horticulture* » (Bergues, 2004 ; 3) contribue à l'émergence d'une culture nationale du fleurissement dont les élus se saisissent pour valoriser leurs villes. Pour mener cela à bien, les élus emploient des jardiniers formés à l'horticulture :

*« En 1982, la ville a recruté cinq jardiniers liés à la volonté de fleurir la ville. On a été embauchés dans le service jardin. Le terme jardinier était utilisé pour décrire un travail technique de production florale et arbustif. Les espaces publics étaient la vitrine de la commune. »*

*(Responsable de service espaces verts, avril 2017)*

Cette volonté de « *fleurir la ville* » s'inscrit dans un contexte national où, au gré des concours et du développement de l'horticulture, la France tend à devenir depuis les années 1960, un vaste « *jardin fleuri* » (Bergues, 2004 ; 277). Le fort engagement des villes, durant les années 1970-1980, à participer au salon international des « *Floralies* » illustre cette culture du fleurissement. Aujourd'hui encore des photographies des plus belles réalisations sont exposées dans les services techniques (figures 27, 28). Les jardiniers ayant participé à ces réalisations en parlent avec nostalgie. Les autres félicitent les compétences techniques tout en exprimant le décalage avec les pratiques actuelles.

*Figure 27. Page suivante en haut, photographie grand format d'une réalisation du service espaces verts de la ville de Lormont dans le cadre du salon des Florales internationales – non datée. Cette scène ornementale qui représente le pont d'Aquitaine et la rive de la Garonne est affichée dans la salle de réunion du centre technique de la ville de Lormont. Les coupes, situées en premier plan, ne sont pas liées à des concours floraux mais à des concours sportifs auxquels certains employés communaux ont contribué. Cet ensemble (coupes et photographie) permet de valoriser l'engagement passé des employés communaux. Aucun objet et photographie plus récents ne sont présents dans le service pour valoriser le travail accompli aujourd'hui.*  
Source : Benjamin Chambelland – Mai 2017.

*Figure 28. Page suivante en bas, photographie grand format d'une réalisation du service espaces verts de la ville de Cenon dans le cadre du salon des Florales internationales – non datée. Cette scène ornementale met en avant les compétences techniques des jardiniers, telles que l' « arbre à Géranium » situé en arrière-plan à gauche de la composition. Cette photographie est affichée au mur du réfectoire du service espaces verts de la ville de Cenon. Pour les jardiniers, elle illustre « un autre temps, qui faisait la fierté du service ». De la même façon que pour la ville de Lormont, aucun objet et photographie plus récents ne sont présents dans le service pour valoriser le travail accompli aujourd'hui.*  
Source : Benjamin Chambelland – Novembre 2017.





Dans les années 1970-1980, ces villes ne manquent pourtant pas d'espaces de « nature » sur leur territoire. La présence d'anciens vastes domaines viticoles, accompagnés de leurs « *somptueuses résidences entourées de parcs* » (Bériac, 1990), implantés depuis la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, ainsi que de nombreux habitats ouvriers, participe d'une culture du jardin issue à la fois de cette vie agricole passée et de cette vision esthétique – pittoresque –, héritée de l'implantation de ces domaines paysagers (figure 29). Le développement urbain massif engagé depuis les années 1960 mobilise ainsi de nouvelles références. Ces villes s'inscrivent dans le passage du « *jardin paysan* » – et du jardin pittoresque – au « *jardin fleuri* » (Bergues, 2004) avec pour référence des villes plus importantes qui ont déjà opéré ce changement culturel depuis quelques années.



Figure 29. Château des Iris construit en 1864 avec son parc paysager sur la commune de Lormont.  
Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Juin 2013.

La proximité avec la ville de Bordeaux a ainsi noué des liens étroits à travers l'histoire. S'il s'agit autrefois du développement, par l'élite bordelaise, de ces domaines à la fois agricoles et de villégiature ayant contribué à façonner ces paysages, dans les années 1970-1980, en complément de la politique nationale de fleurissement à l'œuvre, la ville de Bordeaux influence fortement les pratiques jardinières locales dans laquelle celle-ci s'est engagée depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle :

*« Une ornementation florale nouvelle, issue du développement de l'horticulture et du savoir-faire des jardiniers municipaux, se généralisera dans les parcs urbains à partir des années 1860, jusqu'à devenir en France une "décoration conventionnelle" (Nourry, 1997 ; 53). »*

*(Bergues, 2004 ; 233)*

La création du lycée horticole Camille Godard au Haillan en 1953, rattaché à la direction des Parcs et jardins de la ville de Bordeaux, consacre le travail engagé par la ville :

*« À Bordeaux, ils étaient bien organisés. Quand j'y travaillais, mes collègues venaient la plupart de la formation du Haillan, à croire que la ville avait une école pour elle. Ils étaient tous jardiniers. [...] Quand je suis arrivé à la mairie de Cenon en 1974, c'était le début du fleurissement, il n'y avait qu'un massif. Tout était à faire. »*  
*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

L'engagement dans cette volonté de « fleurir la ville » exprime ainsi une « rupture consommée » (Bergues, 2004 ; 3) entre la « campagne » d'hier et la « ville moderniste » d'aujourd'hui. Cependant, le décalage apparent avec des grandes villes telle que Bordeaux est très marqué, et ces villes en plein développement manquent de moyens pour mener à bien leurs ambitions. Un ancien jardinier ayant travaillé trois ans à la ville de Bordeaux évoque de nombreux gestes, outils, savoirs et liens sociaux issus de son expérience de jardinier là-bas, alors que lorsqu'il se remémore son arrivée dans l'une des quatre villes, il évoque une difficulté à exprimer ces savoirs et ces liens sociaux :

*« Dans les serres du Haillan, il y avait des grands coffres faits de briques et de parpaings avec des châssis vitrés. On faisait nous-mêmes les couches de substrat avec une couche de fumier, une de feuille, une de fumier, une de feuille et 20 cm de terreau.*

*On positionnait nos godets en ligne. On faisait rentrer l'air progressivement avec une cale en bois. D'abord à plat, puis sur la tranche, puis sur la hauteur. S'il faisait trop chaud, on chaulait les vitres. Quand les plantes étaient prêtes, on sortait les châssis.*

*J'ai eu la chance de travailler avec des vieux jardiniers. Ils étaient très, très, très qualifiés. Je suis vraiment content d'avoir appris mon métier à la ville de Bordeaux. [...]*

*À Cenon, on avait une petite serre de production, mais elle n'a pas vraiment marché. Les gars n'étaient pas motivés. »  
(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Cette volonté politique de fleurissement des villes – ayant contribué à l'emploi de quelques jardiniers de métier dans les quatre villes au court des années 1970-1980 – a dû progressivement faire face aux besoins pressants de gestion des importantes surfaces végétalisées issues des aménagements urbains. La construction de nombreux habitats collectifs et pavillonnaires, ainsi que celle d'équipements éducatifs et de loisirs, guidée par une politique fonctionnaliste, va contribuer à l'aménagement de nombreuses surfaces de gazon, d'arbustes et d'arbres à entretenir. La culture des « espaces verts » se substitue à la « culture des fleurs » :

*« Au début, dans les années 1970, j'étais tout seul. Après un, puis deux gars m'ont rejoint. Ils n'étaient pas du métier comme moi. On faisait au départ surtout de l'entretien. Mais en 20 ans, il y a eu la construction de beaucoup de choses ; vingt écoles et les stades par exemple. Ça a évolué très vite avec des bonnes et des moins bonnes conditions. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Le passage du « jardin paysan » au « jardin fleuri » (Bergues, 2014), du métier de « cantonnier », à celui de « jardinier » municipal, a été supplanté dans ces villes par « l'explosion quantitative du patrimoine vert » (Aggeri, 2004 ; 86) issue du mouvement moderne (Auricoste, 2003 ; 25). En vingt ans, les services des « jardins » créés en 1970 deviennent progressivement les services « espaces verts » (courant

1990). Les qualifications attendues des nouveaux employés communaux évoluent. Les villes ne recherchent plus spécifiquement des jardiniers, mais des « agents d'entretien des espaces verts ». L'ampleur des surfaces de gazon et des linéaires d'arbres et de haies à entretenir va également opérer un transfert du développement de la mécanisation des outils et de la technologie issue de la chimie – développé pour l'agriculture depuis l'après guerre – vers les pratiques de jardinage.

Il y a beaucoup à faire. Il faut faire plus.

### 3.2.2. Faire plus

*« J'ai connu un temps où c'était la force humaine qui faisait les choses, pas les machines. »*

*(Responsable de service espaces verts, avril 2017)*

Ce témoignage évoque une période où les pratiques de jardinage reposaient essentiellement sur l'utilisation d'outils manuels. « La force humaine » est ici opposée aux « machines », entendue comme des gestes, mais également des outils, relatifs à des savoir-faire maîtrisés par l'homme et non pas guidés par les machines :

*« On a perdu une bonne partie du savoir.*

*Tu demandes à un jeune de faire un bêchage, je ne suis pas sûr qu'il sache faire, pourtant ce n'est pas très compliqué.*

*Pour la taille de la haie c'est pareil, si tu demandes quel outil il faut, il va te prendre le taille haie électrique, alors qu'il faut le faire au sécateur normalement. Il faut même deux sécateurs, un pour tailler et un qui "trempe" pour être désinfecté pendant ce temps là. »*

*(Jardinier municipal, mai 2017)*

Cette opposition entre le manuel et le mécanique, renvoie à une perte de savoir-faire mais également selon certains jardiniers à une perte de savoir-être :

*« Quand je suis retourné au service espaces verts, en 2000, les choses avaient évolué. Les outils mécaniques étaient là (taille haie, souffleur) et je pense que ça a changé les mentalités. »*

*(Responsable de service espaces verts, avril 2017)*

Les outils évoluent et les « *mentalités* » avec. Et si les gestes et les outils ne sont plus les mêmes, l'« *image sociale* » (Goffman, 1975) véhiculée par les jardiniers dans l'espace public évolue aussi. Les jardiniers municipaux confirment progressivement leur statut d'« *agent d'entretien* », non seulement sur leurs fiches de poste mais également aux yeux des habitants et des usagers. Cette évolution des pratiques et des savoirs s'inscrit dans une dynamique d'accroissement des tâches à accomplir. Les jardiniers n'ont plus le temps de tailler les haies avec « *deux sécateurs* ». Les linéaires d'arbustes se sont massivement développés et malgré l'augmentation progressive du nombre d'employés communaux, il n'est plus possible pour eux de jardiner ainsi. Il faut faire plus et la taille haie électrique reflète le contexte sociotechnique engendré par les politiques de modernisme fonctionnaliste (figure 30).



*Figure 30. Intérieur d'un camion de jardinier de la ville de Cenon. Les outils mécaniques tels que les tondeuses, rotofil et taille haie, ont pris place dans les véhicules des jardiniers des villes aux côtés des cisailles, des râteaux et des autres outils manuels.*

*Source : Benjamin Chambelland Septembre 2015.*

De la même manière, l'aménagement de nombreux trottoirs, voiries et places publiques va nécessiter l'utilisation de nouveaux outils pour leur gestion :

*« J'ai connu le développement des pesticides pour nettoyer les trottoirs. Evidemment c'était très efficace. On faisait un passage et on était tranquille pour un moment. [...] Il faut avoir à l'esprit qu'il y a 70 kilomètres de trottoir sur la commune. Même avec les produits, on y passait du temps. »*

*(Responsable d'équipe, mars 2017)*

Le terme « *nettoyage* » remplace celui d' « *entretien* ». Ce glissement sémantique conduit aussi à utiliser la qualification d' « *agent de la propreté des voiries* » pour désigner les employés en charge de la gestion spatiale de ces espaces. De nombreux échanges avec des habitants-usagers confirment cet ancrage socio-culturel. Il s'agit pour eux de « *rendre propre* » les trottoirs en tuant les « *mauvaises herbes* » qui s'y développent. De même, les pesticides sont nommés avec un qualificatif générique « *les produits* », révélant qu'il n'y a pas qu'un seul produit, mais plusieurs utilisés selon les tâches à réaliser :

*« Lorsque l'on employait les engrais spécifiques, c'était formidable parce que les plantes poussaient immédiatement. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Si les surfaces de gazon et d'arbustes ont augmenté au point de nécessiter d'y consacrer, pour les jardiniers, une majeure partie de leur temps de travail, les surfaces de massifs fleuris se sont également déployés dans les villes, tels qu'aux abords des bâtiments publics, sur les ronds-points et les terre-pleins centraux de voirie. La production florale profite aussi tout autant des évolutions de la chimie afin de permettre une production plus importante en quantité.

Cette évolution des pratiques est perçue tout à la fois de façon négative et positive par les jardiniers municipaux. S'ils reconnaissent une perte de savoir-faire et de savoir-être, ils évoquent pour autant une amélioration des conditions de travail nécessaire, selon eux, face à l'accroissement des tâches à accomplir (Le Crenn Brulon, 2010 ; 35) :

*« J'ai connu l'utilisation de la faux pour entretenir les prairies. Aujourd'hui ça n'est plus envisageable. On ne peut pas revenir en arrière et demander aux gars de faire ainsi. Ils utilisent le rotofil aujourd'hui et malgré ça le travail est difficile. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

L'ancrage culturel forgé par « l'hygiénisme fonctionnaliste des espaces verts [s'est ainsi fait] au détriment des références culturelles, humaines, artistiques des créations antérieures de jardin sinon des savoir-faire liés au monde du vivant » (Aggeri, 2004 ; 83). L'amélioration des conditions de travail est justement l'argument majeur véhiculé par les *lobbying* de cette pensée<sup>73</sup>, alors même que la santé des jardiniers a inversement été mise à mal pendant toutes ces années via l'utilisation des pesticides sans consigne de sécurité :

*« Concernant la réglementation pour le passage des produits par exemple, on faisait ça un peu n'importe comment. Il n'y avait pas de stockage, ni de tenue adaptée. »*

*(Responsable de service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Cette utilisation des pesticides sans protection contribuera également à banaliser leur utilisation par les habitants eux-mêmes :

*« Si on avait passé les produits pendant toutes ces années avec la tenue réglementaire d'aujourd'hui ; la combinaison blanche intégrale, les bottes, les gants et le masque, on auraient pris conscience du danger. [...] Les habitants aussi d'ailleurs, parce qu'à nous voir les passer en short et tee-shirt ils ne pouvaient pas se dire autre chose que ce n'était pas nocif pour eux. »*

*(Jardinier municipal, février 2016)*

---

<sup>73</sup> « L'arrivée des premiers désherbants en 1959 avait marqué une première révolution dans les pratiques en reléguant progressivement l'usage de la binette. Le premier salon des outils de Jardins, en février 1962, fut inauguré sous les mêmes hospices, annonçant des gains de productivité conjugués à l'allègement physique des tâches » (Le Crenn Brulon, 2010 ; 35).

La banalisation de ces pratiques de « nettoyage » va avoir des répercussions directes sur les pratiques paysagistes. La simplification des méthodes de gestion des massifs et des surfaces minérales par l'utilisation des herbicides va orienter les aménagements paysagers en conséquence. L'exemple de l'utilisation massive pendant des années – et encore aujourd'hui – des surfaces en grave calcaire illustre cela :

*« C'est bien joli d'avoir réalisé tous ces trottoirs et toutes ces places en grave. Ça coûte moins cher, c'est sûr, mais pour les entretenir, pour que les herbes n'y poussent pas, on utilise des produits. Sinon les gens ne sont pas contents et se plaignent à la mairie. »*

*(Jardinier municipal, mars 2016)*

Si certains paysagistes se sont pourtant positionnés en opposition au développement de ces outils et de ces pratiques dès les années 1970, via l'expression d'une « *sensibilité sociale dite écologique [et en mettant] en avant des solutions moins technologiques et moins rationalistes au profit de recherche de projets de parcs plus naturalistes et moins agressifs pour l'environnement* » (Aggéri, Donadieu, 2003 ; 179), les aménagements réalisés dans les villes étudiées n'ont que très rarement pris en compte ces problématiques de gestion spatiale et humaine. Les aménagements paysagers se font régulièrement sans prendre en compte la charge de travail des jardiniers.

Mais la société évolue et cette « *sensibilité écologique* » émergente dans les années 1970 va prendre progressivement de l'ampleur jusqu'à s'inscrire dans le cadre législatif français via l'adoption de la loi Labbé en 2014, visant à interdire l'emploi des pesticides en France<sup>74</sup>. Après avoir été employés dans les espaces publics de façon massive et non sécuritaire pendant plus de quarante ans, les pesticides font désormais l'objet d'une politique publique nationale affirmant des « *enjeux environnementaux et de santé publique* »<sup>75</sup>.

---

<sup>74</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les espaces publics et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les espaces privés.

<sup>75</sup> Source : site internet de l'Agence de l'eau – Consulté en mai 2018.



Après avoir subi des injonctions politiques et sociales leur imposant d'en faire plus, les jardiniers prennent aujourd'hui conscience qu'ils en ont fait trop.

### 3.2.3. Faire trop, ou trop sans faire

*« On prend ce virage parce que l'on se rend compte que l'on a pris une direction qui n'était pas la bonne. Quand je repense à tous les trucs que l'on a fait dans les serres, je me demande si ça va avoir des répercussions sur ma santé. »  
(Responsable d'un service espaces verts, avril 2017)*

Les jardiniers des villes s'inquiètent aujourd'hui pour leur santé après avoir utilisé ces « *produits miracles* » (Le Crenn Brulon, 2010 ; 34) sans précaution. Mais prennent-ils également conscience des répercussions sur la santé des milieux naturels ? Est-ce partagé par tous ? Et pour quelle raison cette prise de conscience est-elle aussi tardive, alors même qu'une pensée écologique à la fois scientifique et politique se fait entendre dès les années 1970, mettant en évidence, et formulant une critique des dommages produits par le progrès sur l'environnement (Mormont, 2009 ; 143) ?

Au tournant des années 1970, face à l'expansion du modèle moderniste des espaces verts, l'émergence d'une pensée critique collective de la part de certains naturalistes, horticulteurs, paysagistes, architectes et jardiniers des villes, reste tout de même embryonnaire (Aggeri, 2004 ; 83). Il faudra de nombreuses années pour que les jardiniers des villes prennent majoritairement « *ce virage* », car l'ancrage culturel est profond. Les jardiniers témoignent ainsi de la place du machinisme horticole, des engrais et des pesticides, dans l'enseignement qu'ils ont suivi durant cette même période :

*« On nous a raconté n'importe quoi. C'est pas difficile, quand j'ai passé les examens du CAP horticole, production florale, en 1975, j'ai présenté 120 produits phytosanitaires. Aujourd'hui, il y en a plus un sur le marché, plus un ! Or, on m'avait dit : Tu sais Francis, avant qu'un produit soit sur le marché, il est testé et contrôlé. »  
(Jardinier municipal, août 2015)*

Deux mouvements sociétaux commencent ainsi à s'opposer ; une approche industrio-horticole « qui a fait ses preuves » (Le Crenn Brulon, 2010 ; 228) et une nouvelle approche dite « écologique ». Or, bien que les démarches écologiques s'inscrivent progressivement dans une prise de conscience collective croissante<sup>76</sup>, cette conscientisation est complexe et conduit à des confusions dans les esprits. Sur le territoire étudié, des dynamiques associatives citoyennes – souhaitant influencer sur les politiques publiques – prennent corps pour revendiquer un retour « à la nature dans la ville »<sup>77</sup>, alors que dans le même temps le passage régulier des pesticides sur les trottoirs et les terrains de sport ne crée aucune opposition. De la part des habitants-usagers et des jardiniers des villes, la prise de conscience des effets néfastes des modes de gestion spatiale en place est difficile car elle suppose une remise en question de la culture esthétique et hygiéniste sur laquelle la société contemporaine s'est bâtie. L'usage des « produits » est vécu comme un moyen de « faire beau et plus », dont les effets sur la santé humaine et celle des milieux naturels sont encore aujourd'hui voilés dans les esprits par le poids du *lobbying* industriel (Vallet, 2017).

*« Chez moi, j'utilise encore des engrais pour mes plantes, parce que sans ça, ce n'est pas pareil. On ne peut pas avoir le même résultat. Moi je trouve mon jardin magnifique comme ça. C'est mon plaisir. »*  
(Responsable d'un service espaces verts à la retraite, avril 2017)

Ce témoignage met en avant un positionnement mitigé face à l'arrêt des pesticides et des engrais de synthèse, pouvant être vécu comme une perte du « plaisir au jardin ». Doit-on vraiment sacrifier les effets positifs de la modernité ? Quelles alternatives sont proposées pour « avoir le même résultat » ? Et au fond, est-ce que l'on n'en fait pas un peu trop concernant les effets de ces pratiques sur l'environnement ?

---

<sup>76</sup> Telle que « la résonance mondiale qu'elles acquièrent suite à la conférence de Rio sur le développement durable et la convention sur la biodiversité (1992) » (Charles, Kalaora, 2007 ; 125).

<sup>77</sup> Source : site internet de l'association des Vieux amis de Lormont – Consulté en mai 2018.

Des travaux de recherche, tels que ceux de Gaël Aggeri et de Patricia Le Crenn Brulon, mettent ainsi en évidence les différents courants de pensée et les expériences qui contribueront à faire émerger, après les années 1970, de nouveaux « *modèles de gestion alternative des espaces verts de ville, plus respectueux de l'environnement* » (Aggeri, 2004 ; 87) :

*« On peut observer qu'un grand nombre de villes françaises et européennes se sont engagées dans une nouvelle démarche de mise en œuvre d'espaces verts dits plus naturels, qualifiée de « gestion différenciée », au sens de gestion écologique alternative, différente de la gestion horticole intensive, banalisée, et de gestion diversifiée revendiquant une palette variée de formes, d'ambiances, d'usages, de milieux écologiques dans le patrimoine vert urbain. »*

(Ibid ; 4)

Pourtant, la mise en place de cette « gestion différenciée », qui se développera rapidement en Europe, au point de devenir un nouveau référent pour les métiers de jardinier (Le Crenn Brulon, 2010 ; 247), ne prendra forme qu'à partir de 2014 sur les quatre communes étudiées. Quarante ans après les premières expérimentations, ce mode de gestion spatiale et écologique – fondé sur une critique de la gestion horticole des espaces verts – fait ses premiers pas dans les espaces publics de ces villes.

Cette observation est cependant à nuancer, car à défaut de la mise en place d'une « gestion différenciée » ces villes se sont engagées vingt ans auparavant – à partir des années 1990 – dans l'aménagement de parcs urbains faisant écho à une politique de « reconquête de la nature ». Certains de ces parcs, tel que le parc de l'Ermitage à Lormont, font même aujourd'hui référence à l'échelle de la Métropole de Bordeaux pour leur haute qualité écologique.

Le parc de l'Ermitage illustre, par ailleurs, cette prise de conscience à la fois importante et partielle, de la part des élus et des habitants, de l'impact de la politique industrielle sur la qualité environnementale. Ce parc est aménagé en lieu et place d'une ancienne cimenterie qui fut exploitée de 1967 à 1983 (figure 31) :

*« À l'aube des années 80, ce site était voué à devenir une décharge ! C'est grâce à la mobilisation des habitants et d'élus lormontais, que le site des anciennes cimenteries Poliet et Chausson, qui employa jusqu'à 1200 personnes, changea de destination »*

*(www.surlarivedroite.fr, 2010)*



*Figure 31. Vue aérienne de la cimenterie Poliet et Chausson – non datée, estimée à la fin des années 1970. Source : Fonds de l'association Les amis du vieux Lormont.*

Ce lieu, autrefois source d'emplois et de dynamisme économique pour la commune, devient dans les années 1980 le symbole des excès de l'industrie sur l' « environnement ». Un projet de reconversion de l'ancien site d'extraction en déchetterie voit le jour, mais l'activation d'une importante mobilisation citoyenne aboutit à un arrêt de ce projet. La ville achète le lieu à la fin des années 1990 et initie un projet d'aménagement paysager qui sera réalisé de 2003 à 2006 par une équipe regroupant à la fois les compétences de paysagiste et d'écologue<sup>78</sup>. La friche de la cimenterie, symbole de l'ancienne activité industrielle, devient un parc paysager au sein duquel les traces de l'activité passée et le développement d'une nature « spontanée » (Banzo, Prost, 2009 ; 14) sont mis en scène (figures 32 et 33).

Cependant, malgré cet engagement politique et citoyen, la gestion spatiale plus globale de l'ensemble des espaces publics de la commune s'inscrit encore dans une démarche horticole privilégiant une tonte et une taille régulière des surfaces de gazon et des linéaires de haie. De même, l'usage des pesticides sur les espaces de voirie, ainsi que dans la gestion des installations sportives et des cimetières persiste pareillement jusqu'en 2014. Si une prise de conscience écologique est à l'œuvre dans le courant des années 1980, elle n'est que partielle.

Le basculement vers une « gestion différenciée » se fera ainsi de façon tardive dans ces quatre communes comparativement à la dynamique européenne émergente depuis les années 1970. Le contexte politico-économique des années 2010 (Ernwein, 2016 ; 2) et l'abrogation de la loi Labbé en 2014 confirmeront ce basculement progressif.

Il s'agit désormais pour les jardiniers des villes de s'adapter à ce changement.

---

<sup>78</sup> L'atelier Paysages Graziella Barsacq, en collaboration avec Anne Delarche Joli, écologue.



Figure 32. Le plan projet du parc de l'Ermitage réalisé par l'atelier Paysages Gratielle Barsacq. Source : Ville de Lormont – Septembre 2003.



Figure 33. L'ancien site d'extraction de la cimenterie a été mis en eau afin de créer un lac au cœur du parc. Après le développement d'une intense activité industrielle, ce lieu est devenu un refuge pour une faune et une flore jugées remarquables. Source : Benjamin Chambelland – Juin 2017.

### 3.2.4. Savoir faire sans

*« L'écologie urbaine, on n'arrête pas de nous en parler à la télévision, mais pour bien faire, il nous faut un plan de gestion. Moi en tout cas, j'aimerais que l'on explique bien l'écologie urbaine, avant de l'appliquer partout. Parce que sinon, personne ne va vraiment comprendre ce que l'on fait et cela va desservir notre travail.*

*Oui, on peut en faire, mais il faut bien se demander ; où, quand et comment ? »*

*(Responsable d'un service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

Les jardiniers expriment des craintes concernant les répercussions sur « *la qualité de leur travail* ». Il s'agit pour eux de remettre en question la pratique quotidienne de leur métier sous le regard des habitants, mais également sous leur propre regard, lié à des considérations esthétiques. Comment passer d'une gestion associée à des qualificatifs tels que « *maîtrisée* », « *propre* », « *efficace* », à une gestion dite « *naturelle* » et « *sauvage* », avec la compréhension de tous ? *In fine*, quelle place reste-t-il au jardinier ?

Dans ce contexte, un des débats se porte particulièrement sur l'utilisation des plantes annuelles dans les compositions des massifs. La ville de Bordeaux, par exemple, malgré son riche héritage de production horticole, fait le choix de ne plus produire et de ne plus planter de plantes annuelles. Ce choix est fait dans le but d'économiser les quantités d'eau, d'engrais et de gaz, utilisées pour les produire dans les serres, ainsi que pour réduire le gaspillage de matériaux et de plantes qui en résulte. Les jardiniers de la ville se sont progressivement formés afin d'opérer ce changement culturel et technique. Mais ce changement n'est pas compris de tous, voire même, vécu comme une perte de savoir :

*« Je suis pour et contre l'utilisation exclusive des vivaces. Les vivaces peuvent vraiment être très intéressantes pour les massifs, mais un massif s'il est bien raisonné peut aussi inclure des annuelles.*

*Il faut faire cela de façon précise, c'est très technique. Et à la fin, on a un résultat, un fleurissement de qualité.*

*Et puis les vivaces ce n'est pas forcément moins de travail, il faut les défleurer, les entretenir, les diviser, les désherber, les sarcler, les arroser.*

*Ce qui me navre, c'est que l'on n'est pas en face d'un jardinier débile qui ferait pousser des annuelles et d'un jardinier sage qui ferait pousser des vivaces. C'est deux choix différents qui nécessitent tous les deux du travail. »*

*(Jardinier municipal, juillet 2015)*

Les savoirs du jardinier sont ici valorisés tout autant du côté de la technique (savoir faire) que de la « sagesse » (savoir-être). L'utilisation exclusive ou non des vivaces se pose ainsi différemment, car elle repose sur une capacité d'adaptation et de choix professionnels et personnels du jardinier afin de tendre vers « un résultat, un fleurissement de qualité ». Mais l'évolution vers une gestion plus respectueuse de l' « environnement » suppose, tout de même, selon les jardiniers des villes, de faire évoluer ses représentations concernant le résultat attendu.

*« Arrêter les produit phytosanitaire c'est une bonne chose, nécessaire pour la santé des gars et des administrés, mais on ne pourra jamais obtenir les mêmes résultats. Pour que ce soit "propre", bien que passer des produits ce n'est pas très "propre" en soi, il faut y passer beaucoup de temps.*

*On a mis en place un quartier test dans lequel on passe le bruleur pour tuer les mauvaises herbes. Il faut deux gars pendant huit à neuf heures avec le bruleur. Et dix jours après ça commence déjà à repousser. On ne peut pas continuer comme ça. Il faut que les gens acceptent la présence des herbes qui poussent pour que l'on passe moins régulièrement. »*

*(Jardinier municipal, septembre 2015)*

Cet exemple illustre le changement culturel important nécessaire à la mise en place d'une gestion dite « écologique ». Les habitants ont été habitués à considérer les trottoirs « propre » grâce à leur entretien régulier par les employés communaux. La présence des herbes, qualifiées de « sauvages » et d'« indésirables » ne correspond pas aux critères esthétiques et symboliques de tous les citoyens, voire même, aux critères des décideurs de l'action publique : les élus.



*« Je n'accepte vraiment pas la présence de ces herbes sauvages sur les trottoirs. À Bordeaux sur les boulevards, il y a de l'herbe qui pousse aux pieds des arbres. Je trouve cela vraiment très sale. Ça fait abandonné. Je ne souhaite pas que l'on fasse ainsi sur notre commune. »*

*(Elu, mai 2017)*

Le changement des pratiques de jardinage a des effets sur les configurations spatiales. En conséquence, les jardiniers témoignent être parfois face à des contradictions issues d'un décalage culturel émergeant entre la volonté de changer les pratiques, tout en souhaitant garder un même niveau d'exigence dans le résultat :

*« La gestion différenciée c'est une chose, mais sur la commune c'est plutôt qu'il faut que tout soit propre ! Si ça ce voit, ça doit être propre ! »*

*(Responsable d'équipe, septembre 2015)*

Les jardiniers rencontrés durant ce travail de recherche s'interrogent ainsi sur les perspectives de ce changement.

### 3.2.5. Cela en vaut-il la peine

*« Pendant quarante ans, on a été trompés, et grandement trompés par les chimistes. Utiliser les produits comme ça, c'était une mauvaise chose. Mais aujourd'hui, gratter pendant cinq heures les routes ou les chemins en grave à la binette, ce n'est pas non plus notre métier. Si c'est pour faire ça, moi j'arrête. »*

*(Jardinier municipal, avril 2017)*

Les démarches et expériences de mise en place d'une gestion dite « écologique » ne dépendent pas uniquement des prises de conscience des jardiniers. Elles nécessitent tout autant un soutien important par les élus locaux et une médiatisation vers le grand public (Aggeri, 2004 ; 88). La commune de Bordeaux – engagée elle-même assez tardivement dans l'arrêt des pesticides, à partir de 2006 – a pris conscience de cela. Suite à la réalisation d'une

« *Charte de l'écologie urbaine* »<sup>79</sup>, qui trace les contours de la politique municipale en 2007, un « *plan de formation* » est mis en place, la même année, pour les jardiniers de la ville :

*« On a souhaité former tous les jardiniers et promouvoir ceux qui sont motivés et expérimentés. [...] L'intention était de mettre les personnes en situation de responsabilité, d'autonomie, pour identifier les compétences et envies de chacun. »*

*(Directeur adjoint du service espaces verts de la ville de Bordeaux, juillet 2016)*

Revoir les pratiques de jardinage a donc nécessité un engagement de la part des élus locaux, mais également une capacité d'évolution des logiques de management de la part des responsables du service espaces verts de la ville. L'intention était de prendre en considération les « *compétences et envies de chacun* » jugées ici nécessaires à la conduite de ce changement. Or, il s'agit là d'une des craintes principales exprimées par les jardiniers des villes étudiées. Alors même que leur métier n'a pas été pleinement valorisé jusqu'à aujourd'hui, quelle place et quelle considération vont-ils avoir dans cette dynamique de changement ? Vont-ils vivre, tout à la fois, une évolution et une revalorisation de leur métier ou bien s'agit-il d'une nouvelle évolution « vers le bas », constitutive d'une plus grande pénibilité de leur travail ?

Les jardiniers témoignent ainsi d'une « *perte de savoir* », d'un « *métier galvaudé* », et mettent en doute une évolution positive de leur métier issue de cette orientation vers de nouvelles pratiques qualifiées d'« *écologiques* » :

*« L'évolution du métier est très désespérante.*

*Sauf un retournement majeur, le savoir-faire est perdu. »*

*(Jardinier municipal, février 2017)*

---

<sup>79</sup> Aujourd'hui la ville est dotée d'une politique d'« *Agenda 21* » et d'une « *Charte des paysages* ». Source : site internet de la ville de Bordeaux – Consulté en mai 2018.

Il ne s'agit donc pas uniquement d'engager une évolution des pratiques, mais bien de prendre conscience de la situation actuelle du métier de jardinier au sein des collectivités. L'engagement des élus locaux et des responsables de services dans une gestion « écologique » nécessite une prise en compte de ce décalage. Il faut envisager une évolution des modes de gestion humaine des services espaces verts, comme un outil d'accompagnement du changement et de revalorisation du métier.

Les premières expériences menées en Europe à partir des années 1970 se sont ainsi inscrites, selon Gaëlle Aggeri, dans une « *pensée écologique globale* » intégrant un programme d'actions concrètes, tel que celui mis en place à Fribourg :

*« À Fribourg, Harald Rehbein, paysagiste de la ville, a formulé dans les années 1980 dix règles concernant la pensée écologique globale dans les espaces verts, notamment la revalorisation de la culture du jardinier public, la participation citoyenne aux projets de parcs, la prise en compte des réclamations écologiques des promeneurs, le respect des exigences écologiques de chaque plante, la formation des agents sur le terrain, l'information et l'éducation du public à l'écologie. »* (Aggeri, 2004 ; 88)

Il s'agit de changer le regard envers les plantes et les milieux, mais également envers le métier de jardinier. La « *revalorisation de la culture du jardinier public* » a toute son importance, car cela peut constituer la base d'une amélioration des relations sociales au sein des services publics concernés, favorable à l'évolution des pratiques. Certains jardiniers acceptent pleinement, d'ailleurs, le caractère évolutif de leur métier :

*« Je pense que c'est un métier dans lequel il faut tout le temps se former. C'est un métier qui n'est jamais fini, qui est toujours évolutif. Il y a toujours une plante que tu ne connais pas et que tu vas apprendre. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Bien qu'ils soient attachés à leurs habitudes de travail, les jardiniers doivent composer avec les dynamiques écologiques, telles que la météo et le cycle des plantes, et être dans une posture de compréhension et d'acceptation du changement. Le développement des pratiques horticoles a contribué à faire émerger des outils de

contournement important du cycle des plantes. La création et la diffusion des engrais de synthèse, des pesticides et des outils mécaniques, combiné à l'accroissement d'une sensibilité sociale ancrée dans une esthétique de la fleur et du gazon, ont bouleversé les pratiques de jardinage. Pour autant, les jardiniers expérimentés possèdent un savoir-faire et un savoir-être ancrés dans un lien étroit avec le monde du vivant. Il s'agit de le mobiliser et de le développer dans cette évolution dite « écologique » des pratiques. Il paraît donc nécessaire de les impliquer afin de les rendre acteurs de cette nouvelle évolution de leur métier.

*« J'ai vécu deux phases :*

*- La première, l'âge d'or, avec un chef qui nous disait ; on a telle chose à faire, et nous on le faisait. On avait une grande liberté qui nous permettait de mettre en pratique notre savoir de jardinier. On avait une attitude de jardinier à part entière.*

*- La deuxième phase, a eu lieu avec l'arrivée d'un chef qui était ingénieur et qui se succédait à une multitude de strates jusqu'au maire. Il y avait des personnes jeunes et incompétentes qui ont conduit à une démobilité, à une frustration. Il fallait attendre l'ordre, puis le contre -ordre, pour que finalement rien ne se fasse. »*

*(Jardinier municipal, octobre 2016)*

Une des principales attentes sociales des jardiniers des villes est de pouvoir exprimer librement leurs savoir-faire et de ne pas être contraints par un processus de « non-décision » (Lascoumes, Le Galès, 2012 ; 51). Il s'agit donc de donner aux jardiniers les moyens d'expérimenter et de s'approprier cette nouvelle gestion des espaces publics, afin qu'ils puissent mener collectivement, par la pratique, l'évolution et l'adaptation de leurs savoirs.

## Conclusion synthétique

En conclusion, après avoir énoncé que les pratiques de jardinages font preuve depuis vingt ans d'une remise en question importante en France et plus largement en Europe impliquant un changement culturel de la part des jardiniers des villes (Aggeri, 2004 ; Le Crenn-Brulon, 2010 ; Tollis, 2012 ; Ernwein, 2015), nous pouvons remarquer que ce changement ne prend forme que depuis cinq ou six ans sur les quatre communes étudiées. Dès lors, face à ce changement récent, désormais imposé par la mise en application de la loi Labbé, les jardiniers expriment des craintes concernant cette rapide remise en question de leurs pratiques quotidiennes sous le regard des habitants, mais également sous leur propre regard. La place des « responsables des équipes » – chefs d'équipe, de secteurs ou de services – se retrouve ainsi renforcée dans le rôle d'accompagnement des jardiniers face à cette évolution tout autant culturelle (symbolique, technique et esthétique), que spatiale et sociale, exigée par la mise en pratique d'une gestion dite « écologique ».

Face à la situation actuelle des services espaces verts, fragilisée par quarante années de basculement du métier de jardinier à celui d'agent d'entretien des espaces verts et du transfert d'une partie des compétences auprès d'entreprises extérieures ou bien, plus récemment, auprès de la Métropole de Bordeaux, la mise en place d'une gestion qualifiée d'écologique nécessite un engagement des élus locaux et des responsables de services dans une évolution des modes de gestion humaine des services actuels. L'évolution des pratiques jardinières au sein des collectivités peut ainsi s'inscrire dans une « *pensée écologique globale* » (Aggeri, 2004 ; 88) permettant de rendre les jardiniers, mais aussi les élus, les responsables de services et les usagers, acteurs de ce changement.

Après quarante années de pratiques jardinières horticoles fondées sur une gestion associée à des qualificatifs tels que « *maîtrisée* », « *propre* », « *efficace* », cette nouvelle approche suppose une capacité d'ouverture au changement de la part des élus, des usagers et des habitants qui semble encore difficile à

accepter aujourd'hui. Les jardiniers aspirent ainsi à une « *culture du droit à l'erreur* »<sup>80</sup> (Cusin, 2011) leur permettant une plus grande liberté dans leur capacité à expérimenter et une appropriation progressive de cette nouvelle gestion des espaces publics.

Cette perspective met en débat la place et le rôle des jardiniers municipaux dans les processus d'aménagement des paysages. Après avoir abordé leurs liens avec les élus et les responsables des services espaces verts, interrogeons-nous sur leurs liens avec l'un des principaux acteurs de l'aménagement et de la gestion des paysages : les paysagistes ?

---

<sup>80</sup> Un atelier pédagogique de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles s'intitule : « *Conduire le vivant ou le droit à l'erreur* ». Source : site internet de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles – Consulté en mai 2018.

### 3.3. Jardiniers et paysagistes

Au fond, jardinier et paysagiste ne sont-elles pas deux professions assez similaires ? D'ailleurs, pour la majorité des personnes l'énonciation de la seconde renvoie à la première :

« - *Vous faites quel travail ?*  
- *Je suis paysagiste*  
- *C'est fabuleux, vous êtes tout le temps dehors au contact des plantes.* »

*(Conversation avec une promeneuse, juillet 2017)*

Cependant, si ces deux professions – déclinées à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle comme jardinistes, architectes de jardins et architectes paysagistes (Donadieu, 2012 ; 25) – ont des liens de pensée et de pratiques, elles se sont constamment différenciées à travers l'histoire. Les professions de jardinier et de paysagiste s'entremêlent et se distancient ainsi l'une et l'autre depuis plus de deux cents ans.

Il ne s'agit pas, ici, de faire un bilan historique de ces relations, tel que cela a été mis en avant par certains travaux de recherche (Dubost, 1984, 2010 ; Aggeri, 2004, Donadieu, 2009, 2012, Leger-Smith, 2014). Il est souhaité mettre en lumière ces relations à partir du vécu des jardiniers des villes étudiées et de celui des paysagistes qui sont intervenus dans l'aménagement du parc des Coteaux depuis une vingtaine d'années. Quels liens ou prises de distance existe-t-il entre ces acteurs dont dépendent l'aménagement et la gestion du parc des Coteaux ? Quelles considérations ont-ils les uns pour les autres ? Et comment vivent-ils, communément ou distinctement, l'émergence des injonctions écologiques dans la gestion des paysages ?

### 3.3.1. Je t'aime, moi non plus

*« Les architectes paysagistes<sup>81</sup> c'est une catastrophe. »  
(Jardinier municipal, septembre 2015)*

*« Quand les personnes qui entretiennent ne savent pas ce qu'elles entretiennent, elles font plus de mal que de bien. »  
(Paysagiste concepteur, octobre 2017<sup>82</sup>)*

L'observation des relations entre les jardiniers municipaux et les paysagistes missionnés par les villes met majoritairement en avant une difficulté à travailler ensemble. Malgré l'expression d'une considération positive réciproque, ils se confrontent, les uns les autres, sur le terrain, à des contextes techniques, administratifs et humains défavorables à leur pleine coopération. Les jardiniers municipaux témoignent ainsi d'une admiration pour le métier d'« architecte-paysagiste », tout en regrettant certains projets menés au sein des villes :

*« Des jardins, j'en ai visité, alors là c'est bon. En Angleterre, en Irlande, en Amérique du Sud, en Islande, en Inde, ... Je suis allé visiter des jardins partout. Certains architectes paysagistes ont*

---

<sup>81</sup> L'appellation « architecte paysagiste » est utilisée dans le langage courant pour qualifier les paysagistes. Mais cette appellation est interdite d'usage officiel en France, du fait de la protection juridique du titre d'« architecte » par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Le titre de « paysagiste concepteur » a récemment été créé par la loi du 8 août 2016 ; la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

<sup>82</sup> Entretien mené par Anouchka Peyrucq, sociologue. Lors d'une série d'entretiens conduite de juin à octobre 2017, Anouchka Peyrucq a rencontré quatre paysagistes étant intervenus sur le parc des Coteaux ou aux abords : Agnès Brugeron pour l'aménagement paysager de la plaine des sports Griffon-Seguinaud (2013-2014), Graziella Barsacq pour l'aménagement du parc de l'Ermitage (2004-2006) et l'aménagement du fil vert à Floirac (2014-2015), Freddy Charrier pour l'aménagement du parc et des abords des Akènes (2010-2017), et enfin Paul Trouillot et Margot Savornan pour le plan guide pour l'aménagement du quartier Carriet (2017). Sept autres paysagistes ont été sollicités, mais leur rencontre n'a pu avoir lieu : Chavannes & associés, Christophe Bouriette & Marion Vaconsin, Jean Pierre Clarac, Anouk Debarre, Ook paysages, Jean Noël Tournier, Woodstock Paysage.



*vraiment du talent. Mais franchement quand je vois ce qui se fait ici, je ne comprends pas. C'est pour ça que l'on est agacés. On arrive à des choses. Franchement, on se pose des questions. Et après c'est nous qui en avons la gestion. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Pareillement, les paysagistes rencontrés témoignent de l'importance, à leurs yeux, du rôle des jardiniers des villes dans le processus de gestion spatiale des espaces publics, tout en évoquant des limites de compétences apparentes de la part de certains d'entre eux :

*« Bon au début, il y eu une déception. On avait fait une ligne de plantes, des iris notamment. L'entreprise est passée et a fauché, alors que les plantes étaient juste plantées. Les plantes sont mortes. Elles n'ont jamais repoussé. »*

*(Paysagiste concepteur, octobre 2017)*

Les choix politico-administratifs et financiers menés depuis quarante ans par les collectivités ayant conduit à la contractualisation avec des entreprises d'insertions et/ou à l'emploi en interne de personnels faiblement qualifiés ont contribué à altérer les relations avec les paysagistes. La perte de savoir-faire, ainsi engendrée, ne facilite pas la prise en main par les employés communaux des projets conçus par les paysagistes.

Ce respect mutuel, constamment mis à l'épreuve, suscite une appréhension de part et d'autre lors des nouveaux projets. Pour autant, les enjeux ne semblent pas avoir la même portée du côté des paysagistes et de celui des jardiniers. Si les paysagistes expriment quelques regrets vis-à-vis de la gestion spatiale mise en œuvre sur certains projets, ils s'inscrivent également dans une posture d'ouverture et de compréhension liée au caractère vivant et évolutif des espaces travaillés par les jardiniers :

*« Pour le parc de l'Ermitage, c'est l'entreprise d'insertion des Coteaux des Hauts de Garonne qui s'en occupe et qui le gère de façon extrêmement simple. Par contre, ça pose un peu problème aujourd'hui. On a des espaces qui se referment. Même si c'est un espace brut et rustique, il faut maintenir les prairies ouvertes, entretenir les cheminements.*

*Ça fait dix ans là, je constate qu'il y a des points de vue qui se ferment, des cheminements qui commencent à être envahis par*

*la végétation, des érosions qui viennent s'écouler sur certains cheminements. C'est dommage. C'est des petites choses, mais bon. Après, il y a des plantes qui disparaissent, d'autres qui arrivent, ça c'est fascinant. »*

*(Paysagiste concepteur, septembre 2017)*

Les changements constatés constituent ainsi parfois une forme de déception sans pour autant susciter d'inquiétudes particulières de la part des paysagistes. Inversement, du côté des jardiniers qualifiés, de fortes craintes peuvent s'exprimer, à la fois sur l'impact des aménagements sur les milieux vivants existants et sur le devenir des nouvelles plantations. Pour les jardiniers, le non-respect des règles de « *bon sens de jardinier* » peut conduire à l'affaiblissement et à la perte d'arbres pluri-centenaires, à la gestion d'arbres et d'arbustes en mauvaise santé, et/ou bien à l'augmentation de la charge de travail, faute d'une anticipation des moyens humains et matériels nécessaires :

*« Lorsque je me présente et que j'ai l'intention de faire quelque chose qui touche les végétaux, j'essaie de me comporter en jardinier, ce qui n'est pas le cas de tous les architectes paysagistes.*

*Pour bien faire les choses, il faut tout simplement un peu de bon sens de jardinier, et arrêter de partir dans des trucs, des concepts ! Car sinon, ça débouche sur des impasses totales, du gaspillage. C'est incompréhensible. »*

*(Jardinier municipal, avril 2017)*

Les jardiniers expriment, ici, les tensions existant entre les savoirs liés à la gestion du vivant et les savoirs liés à la créativité. S'ils reconnaissent pleinement les compétences spécifiques de conception des paysagistes, ils témoignent une incompréhension que cela se fasse, parfois, aux dépens des milieux vivants. Les paysagistes doivent avant tout, selon eux, se « *comporter en jardinier* ». Pour illustrer cela, ils relatent des expériences dont ils gardent des souvenirs douloureux :

*« Ils ont planté des trucs morts, quand on le dit, on nous prend pour des dingues. Ils ont planté jusqu'à la fin du mois de juillet. Les gars du chantier nous ont dit ; c'est pas grave, on reviendra changer au mois d'octobre ceux qui seront morts. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Ces relations ambivalentes entre les jardiniers et les paysagistes amènent à formuler trois observations : (i) la première concerne la répartition des rôles de chacun dans les processus de projet de paysages ; aménagement et gestion des paysages, où se place-t-on ? (ii) La seconde correspond à la spécificité accordée au temps du chantier. Un temps où les savoirs pratiques des jardiniers peuvent contribuer à donner forme à la créativité des paysagistes – et où la créativité des jardiniers peut alimenter celle des paysagistes. (iii) La troisième, enfin, porte sur l'émergence d'une nouvelle posture de jardinier intégrant une démarche esthétique, technique et politique, ancrée dans une approche environnementale.

### 3.3.2. Aménagement et gestion des paysages, où se place t-on ?

*« Le jardinier, on fait appel à lui quand on n'a pas beaucoup d'argent. Si on a des moyens on fait appel à des architectes paysagistes. Ils prennent des architectes paysagistes lorsque c'est des gros chantiers, et là, on n'a pas besoin de nous. »*  
(Responsable d'un service espace vert à la retraite, avril 2017)

L'échelle du projet est mise en avant pour justifier de l'intervention des jardiniers ou des paysagistes dans la phase d'aménagement. Mais pour quelles raisons ne travaillent-ils pas ensemble, alors même qu'ils partagent cette envie de collaboration ?

*« J'aurais aimé travailler avec un architecte paysagiste, mais c'était toujours pour le directeur et l'élu. Je n'ai pas eu cette chance. »*  
(Responsable d'un service espaces verts à la retraite, avril 2017)

Les jardiniers expriment ainsi être mis à l'écart des processus de conception et d'aménagement des espaces publics. Les liens entre le paysagiste et la collectivité se limite, selon eux, aux élus et aux directeurs de services. Ce témoignage fait écho à la culture de management hiérarchique et bureaucratique (Belet, 2013, Laoukili, 2009) des collectivités, évoquée précédemment, concernant l'implication des jardiniers dans les processus de décisions. Un paysagiste rencontré se remémore, de son côté, avoir aussi vécu un manque d'implication de la part des élus et des responsables de services :

*« Alors déjà certains élus avaient du mal, les services techniques ne se sont pas du tout impliqués ou très peu. Mais parce que ce n'était pas une volonté. J'ai plein d'autres projets où je travaille avec les jardiniers des villes, mais ça dépend des contextes. »*

*(Paysagiste concepteur, septembre 2017)*

Si le manque de relations entre les jardiniers et les paysagistes peut s'expliquer par une problématique managériale et/ou par une faible volonté d'implication des élus et des responsables, cela peut aussi se justifier par une dépréciation des compétences des jardiniers :

*« Quand c'est des architectes de renom, alors là vous savez, on n'est pas grand chose en face. »*

*(Responsable d'un service espaces verts à la retraite, avril 2017)*

*« On ne nous écoute pas. On n'a pas notre mot à dire. »*

*(Jardinier municipal, janvier 2016)*

Cette constatation de la place accordée aux jardiniers dans les processus d'aménagement crée un lien avec les travaux de recherche en sociologie de Jérôme Denis et David Pontille. Depuis quelques années, ils mènent un travail d'enquête sur les activités de maintenance et de réparation. Lors d'une enquête sur la signalétique du métro parisien, ils ont mis en évidence le « *travail invisible* » des personnes en charge de la maintenance. Ils considèrent que les ouvriers agissent en tant qu'opérateurs au nom de toute l' « *écologie matérielle de la station* » (Denis, Pontille, 2010 ; 137) :

*« Ces opérations, largement invisibles, voire dénigrées, sont assurées par des femmes et des hommes qui ne laissent pas leur marque dans les comptes rendus officiels, mais jouent pourtant un rôle crucial dans les conditions d'existence même des technologies. »*<sup>83</sup>

---

<sup>83</sup> Denis Jérôme, « Enquêter sur les activités de maintenance et de réparation ». Source : site internet CSI Mines Paristech – Consulté en mai 2018.

Les jardiniers des villes ont le même statut social. Malgré leur présence très remarquée dans l'espace public – via le port de leur tenue jaune fluorescente – ils constituent la part invisible du travail quotidien nécessaire à la pérennisation des aménagements dans le temps. Si, dans le cas des travaux de Jérôme Denis et David Pontille, il s'agit de « *l'écologie matérielle de la station* », je propose d'évoquer ici « l'écologie matérielle et vivante » du parc des Coteaux. Alors que leur travail est crucial dans la gestion quotidienne des espaces publics, les jardiniers ne sont pas considérés, comme des acteurs pouvant apporter une plus value dans les processus de conception. Les jardiniers des villes sont cantonnés aux « *coulisses* » (*Ibid*) de la gestion des paysages (figure 34).

D'autre part, si les jardiniers ne sont pas acteurs des processus d'aménagement, les paysagistes, de leur côté, sont souvent exclus des processus de gestion des configurations spatiales ultérieures à leur mission.

Une des difficultés, pour les paysagistes, est d'être en capacité de suivre, de façon contractuelle, la gestion des aménagements réalisés. La séparation de ces deux activités – l'aménagement et le suivi de la gestion spatiale – est accentuée par les marchés publics (Dris, 2018 ; 115). Les missions des paysagistes n'intègrent ainsi que très rarement ces deux temporalités :

*« En général, le travail de gestion ne fait pas partie du processus de projet et correspond plus à des phases d'anticipation que d'accompagnement du projet sur une longue période. »*

*(Ibid ; 115)*



*Figure 34. Conversation de terrain avec deux jardiniers de la ville de Cenon. Ce jour-là, ils prennent le temps d'expliquer leur travail. Une déambulation dans le parc s'improvise et les jardiniers sortent des « coulisses » pour expliquer leurs choix de mise en scène à partir de la tonte des surfaces de gazon et de prairie – Source : Adrien Demay – Juillet 2016.*

Les paysagistes doivent s'en remettre aux responsables des services, aux jardiniers des villes, ou aux entreprises prestataires, et aux élus locaux dans la prise en charge de la gestion spatiale du projet réalisé. Cette étape décrite comme le « *passage de flambeau* » par les paysagistes rencontrés est importante à leur yeux, car elle détermine la qualité du suivi. Pour mener cela à bien, les paysagistes travaillent à la réalisation de documents de présentation des modes de gestion envisagés. Ces documents sont réunis dans ce qu'il est couramment nommé un « plan de gestion » :

*« On a passé le flambeau à Loresvert sous tutelle de la ville et de Clairsienne<sup>84</sup>. J'ai donné un plan de gestion sur lequel il y avait un code avec cinq couleurs ; une pour les surfaces minérales, une pour les tontes, une pour les espaces de prairies, etc. Et sur chaque entité, on a une fréquence et un type d'entretien spécifique. On a eu une réunion de deux heures où on a bien expliqué le projet et quelle était ma vision de ce projet. Parce que bien souvent on est déçus et on n'obtient pas ce qu'on imaginait. Là, on a eu l'occasion de passer le flambeau, de faire comprendre la logique du projet et les ambitions en termes de biodiversité. »*

*(Paysagiste concepteur, octobre 2017)*

Ce processus n'est pas sans poser certains questionnements concernant sa mise en œuvre. Le paysagiste n'a ici que deux heures pour transmettre sa vision des choses, la suite du processus ne dépend pas de lui. Cette situation interpelle sur la capacité à inscrire la gestion spatiale envisagée dans la durée. Seuls les élus locaux et les directeurs de services participent au projet de l'amont à l'aval. L' « écologie globale du projet » – sa conception, sa réalisation et sa gestion spatiale – dépend ainsi principalement de ces acteurs :

*« Il suffit pas de faire des plans de gestion. Il ne suffit pas de faire participer les jardiniers. Il faut qu'il y ait une continuité, à la fois dans le temps politique, dans le temps technique et ça ce n'est pas toujours facile.*

*Pour cela, je les ai rencontrés, en dehors de ma mission. On a parlé et on se parle encore du lieu qu'ils entretiennent et qu'ils gèrent. »*

*(Paysagiste concepteur, septembre 2017)*

Face à cette situation, les paysagistes peuvent s'impliquer en dehors de leur mission en dépit de la non rémunération du temps qu'ils y consacrent. Si la coopération entre les jardiniers et les paysagistes est ainsi contrainte par le contexte politico-administratif,

---

<sup>84</sup> Clairsienne est un bailleur social. Les aménagements d'espaces publics ont ici été réalisés dans le cadre d'une opération de construction de logements privés à vocation sociale.

elle peut prendre forme à travers l'expression de relations humaines bâties à la marge du cadre.

Par ailleurs, bien que la continuité de la gestion spatiale paraisse dépendre principalement du suivi et de la prise en main par les élus, les responsables et les jardiniers des villes, une étape importante de la phase d'aménagement s'avère également déterminante. Entre la conception et la gestion des configurations spatiales, le temps du chantier donne vie aux composantes du projet.

### 3.3.3. Le temps du chantier

*« L'entreprise, forcément, elle est actrice dans le projet. Je leur dis à chaque début de chantier : j'ai fait la moitié du travail, maintenant c'est à vous de faire l'autre moitié. C'est-à-dire que moi, je peux faire de jolis dessins, si ça ne trouve pas d'écho chez l'entreprise ça ne sert à rien. Donc, il faut vraiment qu'elle comprenne quels sont mes souhaits et du projet dépend aussi beaucoup de son envie de bien faire. »*  
(Paysagiste concepteur, octobre 2017)

Le temps du chantier est considéré par les paysagistes et les jardiniers comme une étape déterminante, car la qualité de l'aménagement et de son suivi dépendent avant tout de la qualité de sa mise en œuvre. Le rôle de ou des entreprise(s) qui réalise(nt) les travaux est donc importante à leur yeux. Mais ce processus de gestion spatiale dépend, en lui-même, d'autres processus de gestion. Le contexte administratif, financier, mais également humain, influe grandement sur cette mise en œuvre.

Avant même l'arrivée des premiers engins de travaux, un long processus administratif se met en place. Le choix des entreprises est conditionné par le cadre juridique des marchés publics. La collectivité initie un appel d'offres précisant les modalités techniques des travaux à réaliser (choix des matériaux et des plantes, détails de mise en œuvre, temporalité du chantier, etc). Il se crée à ce moment précis un dialogue technique entre les paysagistes et les directeurs des services de la collectivité – aidé par des ingénieurs spécialisés selon les besoins –, dont le résultat prend forme dans un document nommé le « cahier des clauses techniques et particulières » (CCTP). Ce document définit toutes les composantes techniques de



réalisations des travaux. Une autre pièce administrative précise, de son côté, tous les coûts associés. Il s'agit de la « décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF). Si rien n'a encore spatialement pris forme, tout est détaillé ici avec précision. Le CCTP et le DPGF deviennent des pièces principales de l'appel d'offre permettant aux entreprises de comprendre la nature des travaux et de soumettre leur candidature en indiquant leur proposition technique et financière. Les entreprises sont ensuite sélectionnées selon des critères d'évaluation à la fois technique (qualité des prestations proposées) et financières (coût des travaux). Une grille d'analyse et de notation permet de les départager et d'engager la contractualisation avec celles retenues. Reste à planifier le lancement et l'organisation des travaux dans le temps et dans le lieu. L'aménagement et la gestion des configurations spatiales sont donc, en premier lieu, dépendants de processus de gestion humain, administratif et financier.

La mission du paysagiste se poursuit, car il doit accompagner et orchestrer la bonne conduite des travaux<sup>85</sup>. Il porte ainsi la responsabilité de la qualité des opérations. De la première visite de chantier, à l'inauguration du projet, de nombreuses réunions sont marquées par des temps d'échanges – et de négociations – entre les paysagistes, les directeurs de services, les élus locaux et les entreprises qui réalisent les travaux. Le temps du chantier est déterminant pour le développement du projet de paysage. Il contribue à le faire évoluer, parfois en profondeur, et à le mettre à l'épreuve des dynamiques naturelles et matérielles du lieu. Le chantier est une aventure technique et administrative, tout autant qu'humaine. Il constitue une part importante des dimensions sociale, technique et écologique des projets de paysages.

---

<sup>85</sup> Dans certains cas la collectivité prend à sa charge le suivi du chantier.

Je n'explorerai pas, ici en profondeur ce sujet qui mérite un travail de thèse dédié – et que certains travaux de recherche ont récemment commencé à aborder<sup>86</sup>. Je m'attarderai seulement sur ce qui me préoccupe ici, la place des pratiques de jardinage dans ce moment voué à la concrétisation du projet. Car si les jardiniers des villes étudiées témoignent ne pas être impliqués dans cette étape des projets d'aménagement, ils restent cependant attentifs aux gestes et aux techniques mises en œuvre par les entreprises. Au détour d'une intervention à proximité du chantier, ou furtivement lors d'un passage en camion, les jardiniers gardent un œil sur les travaux réalisés :

*« Sur le chantier, il n'y a eu aucune préparation du sol. On l'a dit mais on ne nous a pas écoutés. C'est contre le bon sens. On n'a pas besoin d'être jardinier pour savoir qu'il ne faut pas faire ça. Il y a des moments où on a vraiment l'impression d'être des personnes pour empêcher de tourner en rond. Alors que pour nous, c'est une évidence. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Les jardiniers des villes mettent ainsi en cause le travail des entreprises, mais également le suivi du chantier par les paysagistes. Ils font une nouvelle fois appel au « *bon sens* » qui selon eux n'est pas respecté. Dans ce cas de figure, les jardiniers dénoncent non seulement les savoir-faire, mais également les savoir-être mobilisés, car il s'agit pour eux d'une « *évidence* » et cela traduit un acte délibéré de non respect des « bonnes pratiques ». Les jardiniers des villes considèrent majoritairement les ouvriers des entreprises comme des jardiniers qualifiés. Certains d'entre eux ont même passé une partie de leur carrière dans le secteur privé avant de travailler dans le public. Le problème ne se situe donc pas dans le manque de compétences, mais dans les choix de mise en œuvre, déterminés, d'après eux, par des logiques financières.

Les entreprises sélectionnées pour réaliser les travaux le sont sur la base de critères techniques et financiers. Or, dans un souci

---

<sup>86</sup> En 2017, le numéro 32 des Carnets du paysage, édité par l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles et Actes Sud, est dédié au « Chantier ».

d'économie, les collectivités recherchent régulièrement l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères de notation peuvent favoriser ainsi les propositions les plus basses, dites « moins-disantes »<sup>87</sup>. Et dans un contexte concurrentiel assez marqué, les entreprises abaissent leurs coûts de prestation dans l'espoir d'obtenir les marchés. L'équilibre entre qualité et rentabilité des prestations tend à s'affaiblir.

*« Dans le CCTP, il demande de changer la terre, ce que ceci dit, je n'aurais pas demandé, moi. Mais l'entreprise non seulement elle ne le fait pas, mais en plus, elle ne fait aucun travail du sol en compensation. Elle a gagné de l'or. Et c'est sûr que le gars, il fait comme ça, car quand il répond au marché il sait déjà qu'il ne pourra pas tout faire.*

*Les prix sont tellement bas qu'il doit faire des économies partout pendant le chantier. Un entrepreneur honnête ne peut pas rivaliser en terme de coûts, car s'il met les vrais prix, cela représente beaucoup d'argent, ce n'est plus la même chose.*

*Alors que tout ça dépend juste de cette idée de changer la terre. On aurait vraiment pu faire autrement. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Selon les jardiniers des villes le « bon sens du jardinier » est sacrifié dans un souci de rentabilité. Dans ce contexte, ils mettent en avant la responsabilité de l'entreprise, mais aussi et surtout celle du paysagiste dont dépendent les choix techniques de mise en œuvre et les coûts qui en découlent. Les orientations de conception déterminent les interventions des entreprises, mais également le suivi du chantier. Car si les choix techniques sont faits en amont afin d'essayer d'anticiper toutes les composantes techniques, temporelles et financières du chantier, sa mise en œuvre permet de faire de nouveaux choix et de réorienter ces composantes à partir de la mise en place d'un dialogue entre le paysagiste, la collectivité et les entreprises intervenantes. Dans le faire, les savoirs de chacun s'expriment et on peut considérer que leur association est de la responsabilité du paysagiste :

---

<sup>87</sup> Circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics. Source : site « [marchepublic.fr](http://marchepublic.fr) » – Consulté en juin 2018.

*« Sauf s'il y a des malfaçons avérées, c'est pas la faute des entreprises s'il y a des soucis derrière. Un maître d'œuvre, un paysagiste, il décrit un projet, des façons de faire et des façons de gérer, donc c'est lui le principal responsable. Après, les entreprises, sur les chantiers, ce sont des gens qui ont des préoccupations économiques, c'est normal, mais ce sont aussi des gens qui ont un savoir-faire et une passion des milieux vivants. Il y a peut-être des entreprises qui ne sont pas extraordinaires, mais la plupart, en tout cas, dans le milieu qui nous concerne, sont passionnés par des métiers et des savoir-faire. Ils apportent un plus évident aux projets. C'est une aventure humaine de technicité. Le travail de maître d'œuvre c'est de faire avec les entreprises et leurs savoir-faire. »*

*(Paysagiste concepteur, septembre 2017)*

Le suivi d'un chantier nécessite donc une compétence particulière liée à une capacité d'animer cette « *aventure humaine de technicité* ». Or, dans le cadre de la mise en œuvre d'un aménagement paysager, il peut s'agir du lieu de l'expression du « bon sens du jardinier ». Le paysagiste et les ouvriers de l'entreprise peuvent mobiliser un savoir-faire technique (savoir composer l'espace et savoir planter un arbre) et un savoir-être (savoir échanger sur la meilleure manière de le réaliser) afin de mener à bien le projet. S'inscrire dans une posture de jardinier peut-être une des clés pour la conduite des projets de paysages. Du point de vue des jardiniers des villes, c'est bien cela qui a porté préjudice lors de la réalisation de certains projets.

*« Le but d'un jardinier, c'est de planter quelque chose et de le faire pousser. Ce n'est pas compliqué, j'ai un pied de tomate. Je bêche. Je mets un peu de fumier et un peu de calcaire. Je plante. Je mets un tuteur et je sais que je viendrai de temps en temps sarcler et arroser un petit peu, moyennant quoi j'aurai des tomates. Voilà ça y est, je suis un jardinier !*

*Alors que là, si on peut planter le pied de tomate (ici l'arbre) depuis le camion, le jeter ! On le fait.*

*Le problème c'est que c'est ce qu'ils font et qu'on l'admet.*

*On méprise notre métier !*

*Dans ces conditions, l'architecte (paysagiste) ne se comporte pas en jardinier. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Un jardinier municipal témoigne, ici, d'un geste simple et d'une attitude évidente à ses yeux qui, malgré le contexte – la réalisation d'un chantier par des jardiniers d'une entreprise privée sous la responsabilité d'un paysagiste –, n'ont pas été respectés faute d'avoir été en capacité de « *se comporter en jardinier* ». Cela contribue ainsi à entretenir une mauvaise image du métier de jardinier (privé et public) tout autant que de celui de paysagiste.

L'exploration du temps du chantier interpelle donc non seulement sur la place et le rôle des jardiniers des villes, mais également sur la place et le rôle de la posture de jardinier pouvant être mobilisée par les paysagistes et par les entreprises réalisant les chantiers. Dès lors, dans le contexte actuel d'évolution des pratiques de jardinage, ancrées dans une approche dite « écologique », quelle influence cela a-t-il sur cette posture ?

### 3.3.4. Une nouvelle posture de jardinier

Certains travaux de recherche ont déjà mis en évidence l'affiliation de la profession de paysagiste à une approche à la fois « jardinière » et « écologique ». Les travaux de Gaëlle Aggeri et de Pierre Donadieu évoquent ainsi les liens avec le mouvement nommé le « *wild garden* » :

*« Les parcs publics issus de la gestion différenciée, illustrent aujourd'hui la nouvelle tendance à restaurer la nature sauvage dans la ville ou dans les franges urbaines selon des principes proches du wild garden anglo-saxon du XIXème siècle. »*

*(Aggeri, Donadieu, 2003 ; 185)*

Fanny-Anaïs Leger-Smith a formulé, de son côté, une analyse des discours de paysagistes praticiens selon la manière dont le mot ou concept d'« écologie » est compris dans leur travail et la posture qu'ils adoptent par rapport à ce mouvement (Leger-Smith, 2014 ; 225). Six catégories prennent ainsi forme, mettant en avant la prise en compte de l'écologie comme « *bons sens, sous entendu* » et/ou comme facteur d'« *inspiration* » de la profession. Une approche de l'écologie qui permet également de s'inscrire dans une « *connaissance fine des milieux* » et de s'engager dans une posture « *politique* ». Deux autres catégories de paysagistes conçoivent,

enfin, l'écologie comme une approche « *techniciste, avec ses bons et ses mauvais côtés* » ou bien considèrent que « *la gestion à long terme de leurs projets est fondamentale à une approche paysagiste écologique* » (*Ibid ; 225*).

Les témoignages des paysagistes rencontrés dans le cadre de ma recherche correspondent à cette analyse. Selon eux, l'approche dite « *écologique* » ou « *environnementale* »<sup>88</sup> se situe au « *cœur* » des projets. Elle fait partie intégrante de leur métier :

*« Il faut connaître les milieux vivants, si on les connaît pas, pour moi, on fait pas un métier de paysagiste ; être fasciné par les milieux vivants, les observer, apprendre à les comprendre, et avoir des connaissances scientifiques sur ces éléments-là, notamment le végétal, c'est un élément important. Après, je ne suis pas spécialiste du domaine animal, mais je suis sensibilisée à la question animale. »* (*Paysagiste concepteur, septembre 2017*)

-

*« La richesse de notre métier c'est vraiment l'écologie, les sols c'est passionnant, ce qui grouille sous terre c'est incroyable. »*  
(*Paysagiste concepteur, juin 2017*)

-

*« Faire paysage, c'est vraiment gérer l'eau, travailler avec l'ensoleillement pour que ça ne vienne pas perturber les logements. L'environnement est vraiment au cœur des projets. »*  
(*Paysagiste concepteur, octobre 2017*)

Dans son texte intitulé « *Les paysagistes sous la bannière de l'écologie* », Françoise Dubost exprime ces liens de pensée entre les pratiques paysagistes et les principes de l'écologie :

*« Les paysagistes n'ont pas manqué de s'inscrire dans ce grand courant de pensée : parce qu'ils travaillent avec le matériau naturel – le sol, l'air, l'eau, le végétal – ils sont évidemment concernés au premier chef par l'idée que les ressources naturelles sont fragiles, pas forcément renouvelables, et que la solidarité de destin entre l'homme et la nature implique un nécessaire changement de leurs*

---

<sup>88</sup> L'emploi des mots « *écologie* » et « *environnement* » est souvent entremêlé avec une signification peu claire.

*relations. Ils se sont appropriés cette idée, ils ont eux-mêmes contribué à la lancer et à l'enrichir. »*

*(Dubost, 2010 ; 629)*

L'ancrage de la profession dans cette approche « écologique » exprime non seulement un lien avec le monde végétal et animal, mais également avec les êtres vivants dans leur ensemble. Cet élargissement de la pensée devient une des « valeurs fondamentales » de la profession :

*« L'hybridation entre le naturel et le culturel est une des valeurs fondamentales qui est en lien avec notre métier. [...] Le culturel c'est l'homme, le social, l'histoire, la géographie. Mais l'homme considéré comme une composante de la nature et non pas à part. Je suis plutôt adepte d'une écologie où l'homme participe d'un tout, pas d'une écologie où l'homme serait à part de la nature et où la nature sans l'homme serait meilleure. Je ne partage pas du tout ça. Il y aura une survie de l'homme que s'il est dans et avec la nature, en toute modestie, en lâchant prise sur notre contrôle sur la nature. »*

*(Paysagiste concepteur, septembre 2017)*

*« D'abord la valeur humaine, avant tout, c'est essentiel, construire un cadre de vie le plus en adéquation possible avec les besoins des populations, et aussi en respect des valeurs environnementales. »*

*(Paysagiste concepteur, juillet 2017)*

*« Dans la profession, on est tous portés par cette même envie de faire du beau, du beau pour les gens, du beau écologique, du beau durable. Parce qu'on est quand même là pour faire de l'esthétique et du fonctionnel. »*

*(Paysagiste concepteur, juin 2017)*

Ces témoignages mettent en avant une posture assez proche de la pensée « jardinière » exprimée par certains jardiniers des villes. Car s'il s'agit avant tout d'une approche en lien avec le monde du végétal, il s'agit aussi de pratiquer ce métier pour son plaisir et celui des autres. Se « comporter en jardinier » suppose également d'être attentif aux êtres vivants dans leur ensemble, pour des raisons esthétiques (faire beau) et technico-politique (prendre soin des êtres vivants). Bien que le métier de jardinier des villes ait été conditionné pendant quarante ans par une pensée horticole hygiéniste, la

« *passion* », le « *plaisir* » et l'engagement dans ce métier de la part de certains jardiniers, s'ancrent également dans une « *fascination pour les milieux vivants* » :

*« À mon avis tout ce qui fait un bon jardinier, c'est quelqu'un qui a un peu du sang vert, quelque part, et qui à un intérêt incontesté pour les plantes. »*

*(Jardinier municipal, août 2015)*

Face aux préoccupations écologiques émergentes, s'il est donc question de changer les pratiques développées depuis quarante ans – le désherbage et l'enrichissement chimique des plantes, ainsi que la gestion intensive des milieux –, cette évolution des pratiques de jardinage n'a pas pour objectif de remettre tous les savoirs – savoir-être et savoir-faire – en question. Elle a pour intention de puiser dans ce qui constitue les bases de ces savoirs en lien avec les dynamiques des êtres vivants, afin de les alimenter, de les enrichir et de les adapter selon les besoins. Dans ce contexte, les jardiniers des villes les plus expérimentés acceptent majoritairement de façon positive ce changement des pratiques. Leur principale préoccupation est surtout que cela ne se fasse pas, une fois de plus, aux dépens de la qualité de leur métier :

*« En fin de compte, on revient à ce que l'on faisait avant. Je suis d'accord, les anciens m'ont appris comme ça. Par contre, il faut voir le métier différemment. On ne peut plus faire tout ce qu'on était capable de faire avec les produits. »*

*(Jardinier municipal, mars 2016)*

Les paysagistes, de leur côté, ont tout autant contribué à l'épanouissement de la démarche environnementale qu'au développement des pratiques de jardinages hygiénistes et rationalistes engagées pendant quarante ans. Françoise Dubost évoque ainsi le « *paysage des aménageurs* » (Dubost, 1991 ; 226). Les pratiques des jardiniers des villes et l'expression de leur posture de jardinier dépendent grandement des aménagements et des modes de gestion conçus, diffusés, voire imposés, par les paysagistes. Or, si cette approche environnementale s'affirme depuis quelques années dans les discours des paysagistes, elle éprouve parfois certaines limites dans sa mise en œuvre. Il semble ainsi possible de distinguer la « *pensée environnementale* », relevant avant tout du discours et de la conception, de la « *posture*



du jardinier », relevant de savoirs pratiques acquis par l'expérimentation. Cette distinction permet de clarifier le décalage observé entre les témoignages des jardiniers des villes concernant la réalisation de certains projets – jugés non respectueux du « *bon sens du jardinier* » – et le discours des paysagistes qui les ont réalisés – mettant en avant une approche écologique engagée, mais non effective dans la pratique<sup>89</sup>.

Savoir et savoir-faire sont deux choses bien distinctes qui s'identifient dans la pratique du jardinage. Certains chercheurs mettent ainsi en évidence que l'activité de jardinage a été « *réintroduite* » dans l'enseignement de la formation paysagiste en France (Donadieu, Fleury, 2003) :

*« En France, l'activité de jardinage, qui dans les écoles maternelles et primaires est courante, pénètre cependant peu l'enseignement général secondaire et encore moins l'enseignement supérieur. Des initiatives existent cependant ; comme celle [...] de Marc Rumelhart, Gabriel Chauvel et Jean-Luc Brisson qui, à l'École Nationale Supérieure du paysage de Versailles, ont réintroduit depuis huit ans la pratique du jardinage comme une des bases indispensables de la formation des paysagistes. »*

(Ibid ; 162)

Mais qu'en est-il des autres écoles de formation paysagiste ? Et quel impact cet enseignement a-t-il sur les pratiques des paysagistes diplômés de ces écoles ? Il s'agit là d'un vaste chantier de recherche que d'autres ont sûrement initié. Je n'ai pas, ici, la capacité à explorer plus avant ce propos concernant la formation des paysagistes dans l'enseignement supérieur. Seul le témoignage d'un paysagiste également enseignant dans l'une de ces écoles révèle le possible désintérêt de certains étudiants pour l'acquisition des savoirs liés à l'approche environnementale et de leur mise en pratique :

---

<sup>89</sup> Sur neuf aménagements paysagers recensés, réalisés sur le parc des Coteaux et ses abords entre 1990 et aujourd'hui, six d'entre eux révèlent un décalage entre la « pensée environnementale » et la « posture du jardinier ». Soit 2/3 des projets.

*« Ça paraît être le b.a.-ba, mais je sais qu'il y a des étudiants à l'école de paysage, où j'enseigne, qui n'ont pas ces connaissances-là et qui n'ont parfois pas le souci d'avoir ces connaissances. Je trouve ça particulièrement dommage parce que je pense qu'on passe à côté de l'essentiel : ce qui fait la fonction de la vie, le vivant et les dynamiques du vivant. Alors que c'est fascinant, pour moi c'est l'essentiel de notre activité. Et bien sûr, en lien avec le culturel. »*

*(Paysagiste concepteur, septembre 2017)*

Par ailleurs, un temps d'échange mené avec une vingtaine d'apprentis en formation BTS aménagement paysager, a révélé un autre aspect de la prise en compte de la posture du jardinier (figure 35). Cette formation permet aux étudiants de travailler dans des entreprises privées – c'est d'ailleurs déjà majoritairement le cas en ce qui concerne les apprentis rencontrés – ou bien dans des collectivités en tant que jardinier de ville. Mais cette formation peut également leur permettre de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur afin d'être paysagiste diplômé d'état<sup>90</sup>. Trois des cinq paysagistes rencontrés dans le cadre de ce travail de recherche ont suivi ce parcours, soit en continu, soit en apprentissage. Cet enseignement a donc un impact important sur les professionnels du paysage.

---

<sup>90</sup> Le diplôme d'État de paysagiste remplace le diplôme de paysagiste DPLG. Un cursus rénové en trois ans inscrit dans la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD). Source : site « culture.gouv.fr » – Consulté en juin 2018.



*Figure 35. Animation d'un temps d'échange auprès d'une promotion d'apprentis en BTS Aménagement Paysagers du CFAA de Blanquefort (33), dans le cadre d'un module pédagogique abordant la notion de « Développement durable ».*  
Source : Stéphane Duprat – Novembre 2013.

Interrogés sur leur perception de l'appellation « jardinier », la plupart des apprentis énoncent :

*« Le jardinier, c'est celui qui ramasse les feuilles. »*

Ce terme signifie, pour eux, la personne qui exécute les « tâches ingrates ». Cette représentation s'incarne dans une comparaison avec le métier de paysagiste :

*« Jardinier ça fait partie du métier, mais on est paysagiste. »*

Par ailleurs, une faible minorité exprime – inversement – que leurs « patrons » se revendiquent jardiniers et non pas paysagistes :

*« Mon patron, il ne se dit pas paysagiste, mais jardinier, il dessine plutôt à la main. Il n'a pas de diplôme. »*

Cette considération leur semble liée à des personnes plus âgées pour qui l'appellation de « jardinier » correspond à une vision plus « noble » du métier :

*« Les anciens, ils savaient de belles choses, ils avaient du bon sens, un regard. Ils avaient un vrai savoir de jardinier. »*

Ces témoignages s'expriment pourtant en décalage avec la majorité des représentations des apprentis qui positionnent le terme de jardinier comme :

*« Ceux qui exécutent sans trop réfléchir, qui font ce qu'on leur dit de faire. »*

La posture du jardinier est donc positionnée à deux extrémités relevant, d'un côté, d'un travail d'exécution sans mobilisation de savoir particulier et, de l'autre, relevant d'un savoir spécifique associée à une génération plus ancienne. Après avoir mis en évidence que le terme de jardinier n'était plus employé au sein des collectivités – ni sur les fiches de postes, ni dans les discours –, les témoignages des apprentis révèlent, ici, une évolution négative de l'emploi de ce terme dans le secteur privé. De même, alors que pour les jardiniers des villes expérimentés les gestes manuels liés à la pratique du jardinage – plus éprouvants et moins gratifiants à court

terme – font partie de la richesse du métier, les apprentis considèrent ces gestes comme des « sous-tâches » jugées dévalorisantes pour leur métier de paysagiste. Ces échanges révèlent toute l'ambivalence du terme et les représentations sociales qui y sont liées. Cela met également en évidence que, pareillement aux témoignages des jardiniers des villes, les considérations positives concernant les savoir-faire et les savoir-être spécifiques au métier de jardinier émanent de personnes âgées, proches ou déjà en retraite.

L'analyse de l'évolution du métier de jardinier dans le secteur du public et dans celui du privé met ainsi en évidence que les jardiniers des villes ont progressivement été considérés comme des « agents d'entretien des espaces verts », tandis que les jardiniers du privé se sont progressivement considérés comme des « paysagistes ». Cette vision, un peu marquée, a le mérite de questionner une fois de plus la place et le rôle de la posture de jardinier. L'approche écologique permettra t-elle une renaissance de cette posture fragilisée depuis de nombreuses années ?

Les échanges avec les apprentis se concluent en abordant l'impact de l'approche écologique sur l'évolution des pratiques des paysagistes et de celles des jardiniers. Selon eux, bien que les mentalités évoluent, les demandes de jardins écologiques restent minoritaires de la part des clients. Néanmoins, ils voient se développer de nouvelles références esthétiques en lien avec l'approche écologique, influencées, selon eux, par les médias. Ils témoignent, par exemple, d'un léger changement des palettes végétales chez les horticulteurs ou bien de l'émergence d'objets à la fois décoratifs et pédagogiques, valorisés au nom de la protection des espèces animales.

Ces échanges conclusifs interpellent. L'évolution des pratiques paysagistes et jardinières se bâtit-elle ainsi sur de nouveaux « *modèles paysagers* » (Cadiou, Luginbühl, 1995) pouvant être qualifiés d'« écologiques » ?

### 3.3.5. De nouveaux « modèles paysagers »

En 1995, Nathalie Cadiou et Yves Luginbühl formulent l'hypothèse de « l'existence de "modèles paysagers" qui alimentent une culture sensible du territoire et organisent sa lecture ». Nos références culturelles et notre vécu social influencent nos perceptions. Nous interprétons ainsi ce que nous voyons au prisme de nos expériences sensorielles, symboliques et sociales. Cette interprétation perpétuelle et évolutive constitue notre représentation sociale des paysages :

*« Il est maintenant avéré que le paysage n'est pas un donné géographique, mais un mode de représentation, susceptible d'éclairages historiques et sociologiques. Ce qui sert de filtre entre le réel et la perception que l'on en a, c'est la référence au modèle paysager qui informe notre lecture de l'espace. C'est en fonction de ces modèles qu'un lieu est perçu ou non comme paysage, mais c'est aussi en fonction d'eux que certaines de ses caractéristiques vont être survalorisées au détriment d'autres qui correspondent moins bien aux composantes paysagères du modèle qui sert de référence. »*

(Cadiou, Luginbühl, 1995 ; 34)

Intéressons-nous donc, plus en détail, à l'influence de l'approche « écologique » sur les pratiques paysagistes et jardinières à partir d'une analyse de l'émergence de nouveaux « modèles paysagers ». Il ne s'agit pas, ici, d'explorer tous les modèles émergents, mais d'en examiner un en particulier, car révélateur de l'influence des représentations sociales sur la matérialité des pratiques. Explorons, pour cela, la figure de la « prairie fleurie ».

Le site internet d'une entreprise de commercialisation de semences la présente ainsi :

*« Une prairie fleurie est un mélange de graines de fleurs champêtres pour embellir votre jardin. Naturelles et parfaitement écologiques, il existe une diversité importante de prairies fleuries qui répondent aux problématiques de votre jardin (zone ombrée, sols rocailleux, terrain sec). Que vous souhaitiez attirer la biodiversité, fleurir votre jardin, ou limiter l'entretien de ce dernier, la prairie fleurie s'avère être la meilleure solution et possède bien d'autres avantages. Parfaite aussi bien pour les grandes et petites surfaces, elle permet de*

*concilier esthétique et utilité. Adoptez le bon réflexe, optez pour le jardin de demain ! »*

*(Site de Nova-Flore, consulté le 05 avril 2018)*

Selon cet argumentaire, la prairie fleurie permet, tout à la fois, de répondre aux enjeux écologiques de préservation de la nature et d'embellissement de l'espace. Elle concilie « *esthétique et utilité* ». La prairie fleurie constitue en cela progressivement un « modèle paysager écologique » employé par de nombreux paysagistes dans des projets d'aménagement.

Or, si la prairie fleurie constitue progressivement un « *schème culturel structurant les représentations sociales des paysages* » (Luginbühl, 2006 ; 64), reflétant une dynamique « *naturelle* », un fleurissement « *champêtre* » et une approche dite « *parfaitement écologique* » (Site de Nova-Flore, 2018), elle nécessite, pour autant, une certaine technicité dans sa mise en œuvre et un suivi régulier (eau, réensemencement), si l'on souhaite garder son aspect abondamment fleuri, tel que cela est présenté couramment par les iconographies de prairies fleuries<sup>91</sup>.

Les élus et les habitants-usagers apprécient l'effet produit par la prairie fleurie la première année, mais le cycle naturel de la prairie est de changer d'aspect, car en fonction des semis réalisés (mélange d'annuelles ou de vivaces) les fleurs disparaissent d'une année sur l'autre. Pour renouveler le fleurissement initial, il faut l'intervention d'un jardinier pour travailler le sol et ressemer. La prairie fleurie perd ainsi de sa valeur écologique.

*« On avait prévu à un endroit des prairies fleuries. Ça marche vachement bien sur le papier les prairies fleuries, en étude aussi, mais à la réalisation ça ne marche pas du tout. Monsieur le Maire était très déçu de la prairie fleurie, parce que ce n'est pas en fleurs tout le temps. La diversité colorée n'est pas toujours au top. Dès la première année, alors qu'il faut du temps pour qu'elle s'installe une prairie fleurie, on a eu beau militer, ils ont tout tondu. »*

*(Paysagiste concepteur, septembre 2017)*

---

<sup>91</sup> Une recherche sur internet réalisée à partir du mot clé « prairie fleurie » fait apparaître de nombreuses iconographies de prairies abondamment fleuries.

-

*« C'est une énormité la prairie fleurie. Il faut voir le temps que l'on y a passé et les litres d'eau que l'on a mis dessus pour qu'elle soit bien fleurie tout l'été. C'est sûr, elle était très jolie, mais l'année d'après il fallait tout refaire pour qu'elle garde cet aspect que tous les habitants et les élus avaient gardé en tête. On a dit stop et on a planté des vivaces à la place. On a arrosé au début, mais beaucoup moins et maintenant elles se sont bien développées. On aura beaucoup moins de temps à y consacrer et l'effet est tout aussi réussi. »*

*(Jardinier municipal, avril 2016)*

Ce « modèle paysager » très présent dans les pratiques paysagistes dites écologiques se confronte ainsi aux pratiques jardinières. Il s'inscrit en décalage avec la réalité du terrain et produit une dynamique inversement bienfaisante envers les être vivants (humains et non-humains). La posture du jardinier, ici adoptée, est d'arrêter l'entretien de la prairie fleurie au profit de la mise en place de plantes à la gestion jugée plus pérenne et écologique.

Cet exemple nécessite sûrement d'être mis en perspective avec d'autres « modèles paysagers » relevant d'une approche écologique afin de préciser et de vérifier le propos, mais il permet tout de même de mettre en débat l'importance de la prise en compte des savoirs pratiques constitutifs de la posture du jardinier. La profession de paysagiste engagée dans une démarche environnementale ne doit-elle pas évoluer en intégrant un lien étroit avec ces savoirs ?

### *Conclusion synthétique*

L'étude des relations sociales entre les paysagistes et les jardiniers des villes révèle que malgré l'expression d'une considération positive réciproque, ils se confrontent, les uns les autres, sur le terrain, à des contextes techniques, administratifs et humains défavorables à leur pleine coopération. Ce respect mutuel, constamment mis à l'épreuve, suscite ainsi une appréhension de part et d'autre lors des nouveaux projets.



Ces relations ambivalentes entre les jardiniers et les paysagistes ont amené à formuler trois observations. Tout d'abord, (i) bien que les jardiniers des villes soient identifiés comme les principaux acteurs de l'« *écologie matérielle et vivante* » du parc des Coteaux, ils expriment être mis à l'écart des processus de conception et d'aménagement des espaces publics. De leur côté, les paysagistes révèlent être difficilement en capacité de suivre, de façon contractuelle, la gestion des aménagements réalisés. La séparation de ces deux activités – l'aménagement et le suivi de la gestion – est ainsi accentuée par les marchés publics (Dris, 2018 ; 115). Dans ce contexte, (ii) le temps du chantier pourrait être un espace d'implication des jardiniers aux côtés des paysagistes (chargés du suivi du chantier) et des « paysagistes entrepreneurs » (chargés de la mise en œuvre du chantier). Ce temps peut ainsi permettre l'expression des savoirs pratiques des jardiniers et des entrepreneurs en lien avec l'expression de la créativité des paysagistes – et où la créativité des jardiniers peut aussi alimenter celle des paysagistes. Enfin, (iii) les échanges menés auprès de ces différents acteurs de la gestion des paysages ont permis d'évoquer l'émergence d'une nouvelle « posture de jardinier » intégrant une démarche esthétique, technique et politique, ancrée dans une approche environnementale. Le développement de cette nouvelle posture nécessite ainsi de mobiliser un regard critique et constructif pouvant être employé, par ailleurs, dans l'observation et l'analyse du développement de nouveaux « modèles paysagers » (Cadiou, Luginbühl, 1995) dits « écologiques » dont les paysagistes sont parmi les principaux acteurs.

Afin de poursuivre cette analyse de l'évolution et de la place de cette posture du jardinier, explorons les interactions existant entre les processus écologiques et les pratiques sociales au sein du parc des Coteaux. Car, si les paysagistes et les jardiniers des villes contribuent depuis de nombreuses années à l'aménagement et la gestion spatiale du parc des Coteaux, quel rôle et quelle place les autres être vivants ont-ils dans ce projet ?

### 3.4. Jardiniers, habitants, habiter, habitats

« Oiseaux, fourmis, champignons, insectes et graines légères ne connaissent pas les frontières entre le territoire policé et l'espace sauvage. Pour eux, tout est habitable. »

(Clément, 2004 ; 10)

Gilles Clément invite ici à considérer les animaux, les insectes et les plantes comme des « habitants » à part entière des jardins et bien au-delà. Mais qui sont ces « habitants » exactement ? Comment pouvons-nous qualifier leurs espaces et leurs habitudes de vie – leurs « habitats » selon le terme employé dans le domaine de l'écologie ? Quelles interactions les habitants humains et non-humains entretiennent-ils dans la fabrication des paysages ? Et l'évolution actuelle des pratiques de jardinage contribue-t-elle à rénover ces interactions ?

Dans le cadre de cette recherche, un travail d'inventaire naturaliste et un diagnostic sociologique ont conjointement été menés pendant douze mois sur le parc des Coteaux et ses abords<sup>92</sup>. À partir des éléments récoltés, je mettrai, ici en évidence quatre interactions entre les habitants humains et non-humains. En premier lieu, il s'agit d'aborder (i) les « conflits d'usages » émergents, considérés comme « *des moments incontournables de la vie des territoires et des processus de développement, avec leurs avancées et leurs résistances* » (Melot, Torre, 2012 ; 4). En second lieu, j'aborderai, (ii) la problématique de la « méconnaissance de l'autre » considérée comme un des facteurs clés des dynamiques conflictuelles. Dans la continuité, j'explorerai (iii) un questionnement sur la

---

<sup>92</sup> Entre mai 2016 et mai 2017, l'association Cistude Nature a réalisé un inventaire faune/flore sur le terrain, complété par la mise en place d'une enquête participative à l'attention des habitants via un questionnaire en ligne. Fabien Reix, Rémi Bercowitz et Adrien Demay ont réalisé un diagnostic sociologique des usages du parc des Coteaux en partenariat avec Thomas Stricot et Hugo Levère, étudiants en fin de cycle de la formation paysage à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bx). Une étude des pratiques « jardinières habitantes » a également été réalisée par huit étudiants en formation paysage à l'ENASP Bx pendant quatre mois (février à mai 2017).

« méconnaissance des dynamiques naturelles », abordé à partir d'une analyse des savoirs jardinés et des savoirs écologiques mobilisés. Enfin, il s'agit d'évoquer une dynamique de résolution et de régulation éventuelle des conflits, envisagée à partir (iiii) de la mise en pratique d'un « mutualisme créatif » entre les humains et non-humains.

### 3.4.1. Des conflits d'usages

*« Il y a des étourneaux, c'est infernal, un fléau. Ils se mettent dans le pin et d'un coup, comme ça, ils piquent dans le cerisier !  
[...]*

*Oh, regarde ! Le chevreuil a dû venir. Ça fait un bout de temps qu'il n'a pas fait de crottes. Avant on les voyait tous les jours. On ne leur en veut pas. Par contre, ce serait un sanglier, ça fait longtemps qu'on lui aurait collé un coup ! »*

*(Habitants de la ville de Floirac, mars 2017)*

*« Mon mari n'arrête pas de me dire, je vais foutre en l'air cette plante, moi je lui dis laisse la vivre. »*

*(Habitante de la ville de Floirac, mai 2017)*

Les humains et les non-humains se partagent l'occupation des territoires, mais avec des formes d'habiter distinctes et révélatrices de tensions sociales. Si une attitude accueillante peut-être observée envers certains êtres vivants, une posture d'exclusion peut tout autant s'exprimer. Ces relations, parfois extrêmes, sont en majeure partie liées à des conflits d'usage.

Selon Philippe Averlant et Richard Sabatier, l'acte d'habiter suppose de considérer ses lieux de vie et ses modes de vie en lien avec ceux des autres :

*« Habiter est un acte constituant. Il structure l'espace de soi et des autres. Il dispose d'un dedans et d'un dehors, ce qui m'appartient et ce qui appartient à autrui. Ce qui est de l'ordre du public et ce qui est de l'ordre du privé. Cette transformation se manifeste dans un avant, un maintenant, et donc interfère sur un avenir. Transformer un espace habité, c'est s'inscrire dans une histoire, c'est conjuguer son histoire à celles des autres. »*

*(Averlant, Sabatier, 2008 ; 29)*

« Habiter » induit des rapports à l'espace mais également des rapports sociaux. À cet égard, si les humains peuvent définir leurs rapports sociaux en lien avec des considérations foncières – « *ce qui est de l'ordre du public et ce qui est de l'ordre du privé* » –, les autres êtres vivants ne partagent pas ces considérations spatiales. Les habitants non-humains définissent leurs « habitats » à partir de leurs relations avec tous les êtres vivants – y compris les humains – et les milieux naturels dans lesquels ils évoluent. Les étourneaux qui « *piquent dans le cerisier* » et le chevreuil qui laisse une trace de son passage dans le jardin, considèrent ce jardin privé comme un lieu de ressource alimentaire accessible au même titre que les jardins et les parcs publics voisins. Les limites du jardin n'ont pas de sens pour eux, seules les limites de leur « habitat » comptent. Les habitants non-humains définissent ainsi leur « habitat » à partir des limites spatiales dans lesquelles leurs relations comportementales avec les autres êtres vivants et les ressources alimentaires disponibles leur permettent de vivre au quotidien. Si ces conditions ne sont pas réunies, les animaux, les insectes et les plantes mobilisent leurs capacités physiques, biologiques et comportementales pour essayer de redéfinir leur espace de vie ; leur « habitat ».

*« Depuis quelques temps des blaireaux viennent retourner la terre du terrain de sport d'entraînement. Je pense que c'est lié aux travaux que l'on fait là-bas pour agrandir les terrains de tennis. Ils devaient être peinards et nous on ne savait pas qu'ils étaient là, mais ils ont été dérangés et maintenant ils nous dérangent. »*

*(Jardinier municipal, décembre 2016)*

Les habitants humains et non-humains peuvent ainsi empiéter sur leurs modes d'habiter respectifs. Les conflits d'usage prennent forme dans ces conditions et participent de l'évolution des configurations spatiales. L'installation de clôtures pour empêcher certains animaux de passer, ou bien – inversement – la création d'un bassin, d'une mare, afin de favoriser l'habitat des amphibiens, sont autant d'interventions plus ou moins grandes qui modifient nos relations socio-spatiales. Selon Romain Melot et André Torre, l'étude des conflits permet ainsi :

*« de mieux comprendre les recompositions territoriales qui accompagnent et sont induites par les phénomènes de développement ou de repli des espaces ruraux et périurbains, autrement dit, les mécanismes par lesquels le conflit, non seulement crée du lien social, mais "fabrique" du territoire. »*

*(Melot, Torre, 2012 ; 4)*

Les conflits d'usage influent donc sur les interactions sociales tout autant que sur les configurations spatiales. Dès lors, il paraît possible de postuler que l'émergence ou l'apaisement de conflits détermine, ou est déterminé par l'aménagement et la gestion des paysages – considérés comme l'aménagement et la gestion d'un complexe socio-spatial. Pour préciser cela, intéressons-nous à l'influence des pratiques jardinières sur l'aménagement de l'espace et sur les relations entre les humains et les non-humains.

*« Les herbes hautes, c'est bien de les laisser pousser comme elles veulent. Cela permet aussi de faire venir les insectes. »*

*(Habitante de la ville de Lormont, avril 2017)*

-

*« Quand c'est propre comme ça, c'est agréable. C'était envahi, j'en ai enlevé. »*

*(Habitante de la ville de Lormont, mars 2017)*

Ces témoignages expriment deux interactions socio-spatiales bien distinctes. D'un côté, il est accepté de « *laisser faire la nature* » tandis que de l'autre il s'agit de « *faire propre* » et de ne pas se laisser « *envahir* ». La première habitante s'inscrit ici pleinement dans l'évolution actuelle des pratiques de jardinage intégrant une approche écologique plus respectueuse des êtres vivants et de leurs modes d'habiter. Ses intentions d'aménagement tiennent compte des dynamiques naturelles. Le deuxième témoignage correspond à une approche horticole révélant un « *esthétique hygiéniste* » (Bergues, 2004 : 249) dont l'objectif est de maîtriser autant que possible les processus naturels. Si la première posture peut induire un rapport de « *co-habitation* » favorable à l'apaisement des conflits, la seconde correspond à une posture d' « *exploitation* » et/ou d' « *exclusion* » favorable au développement des dynamiques conflictuelles vis-à-vis des autres êtres vivants. Cependant, ces approches extrêmes méritent d'être nuancées, car dans un cas comme dans l'autre – l'approche écologique et l'approche horticole – les deux postures peuvent s'entremêler et évoluer régulièrement.

L'habitante, attachée à ce que ses massifs de plantes soient « *propres* », témoigne ainsi, par ailleurs, laisser les violettes se développer. Cela lui rappelle son enfance :

*« Les violettes je les laisse se propager.*

*Quand j'allais à l'école je les cueillais en chemin. »*

*(Habitante de la ville de Lormont, mars 2017)*

L'expression d'une posture d'accueil ou d'exclusion des autres êtres vivants, et les modalités d'aménagement qui y sont liées sont déterminées par des représentations sociales complexes et évolutives. À cet égard, les études réalisées sur le parc des Coteaux et ses abords ont mis en évidence deux facteurs déterminants dans cette évolution des représentations : la « méconnaissance de l'autre » et la « méconnaissance des dynamiques naturelles ».

### 3.4.2. Une méconnaissance de l'autre

*« Tenez, regardez, ça c'est une grosse bête, un genre de capricorne, qui cherche à rentrer dans la véranda. Il vient souvent, mais je n'arrive pas à savoir exactement ce que c'est. »*

*(Habitant de la ville de Floirac, mars 2017)*

Cette « *grosse bête* » intrigue cet habitant. Doit-il la laisser entrer, ou faut-il au contraire lui barrer la route, voire la tuer ? Une autre option serait de la prendre et de la déplacer dans le jardin. Mais quelle est-elle exactement ? Quoi faire, face à cette inconnue ? Cet instant met en scène un processus de reconnaissance et de familiarisation éventuel de cet insecte. Au jardin, comme à la maison, cette scène se répète régulièrement. La méconnaissance de l'« autre » suppose de clarifier rapidement les intentions et les besoins de cet « étranger » qui « *cherche à rentrer dans la véranda* ».

Concernant nos relations envers un « étranger », Benjamin Boudou formule que :

*« L'étranger peut être vécu sur différents modes, tels la différence (à comprendre), l'anomalie (à corriger), le danger (à éliminer), le nouveau venu (à initier), l'ennemi (à combattre), le voyageur (à protéger), l'invité (à accueillir), plus globalement le tabou (à éviter ou contrôler), le mystère (à démystifier ou à respecter), l'étrange (à*

*familiariser), etc. La diversité de ces qualifications implique une diversité d'hospitalités, toutes relatives aux acteurs étudiés ; et bien souvent, différents modes coexistent et changent au long du rite. »*  
(Boudou, 2012 ; 269)

Le terme « étranger » n'est jamais employé par les personnes rencontrées pour qualifier les autres êtres vivants, pour autant, d'autres termes tels qu'« *indésirable* », « *envahissante* », « *exotique* », – et inversement – « *autochtone* », « *plante de chez nous* », « *bienvenue* », sont employés couramment. Ce vocable traduit l'expression d'une tension sociale entre les habitants humains et les non-humains ; l'exploration du concept d'« hospitalité » peut permettre de mieux saisir ces tensions. De nombreux travaux de recherche dans les domaines de la philosophie, de l'anthropologie ou encore de la science politique ont exploré ce concept. Parmi ces travaux, je tirerai partie de la pensée de Jacques Derrida afin d'explorer les mécanismes d'activation de la posture d'hospitalité face à l'« autre ».

Jacques Derrida énonce deux formes d'hospitalités en tension ; une « hospitalité conditionnelle » et une « hospitalité inconditionnelle ». L'hospitalité conditionnelle est pensée comme un droit conditionné par la reconnaissance de l'« étranger » en tant que tel. Pour exprimer cela, Jacques Derrida propose une différence subtile entre l'« étranger » et l'« autre absolu » (Derrida, 1998 ; 3), car selon lui :

*« On n'offre pas l'hospitalité, dans ces conditions, à un arrivant anonyme et à quelqu'un qui n'a ni nom ni patronyme, ni famille, ni statut social, et qui dès lors est traité non pas comme un étranger mais comme un autre barbare. »*

(*Ibid* ; 3)

L'hospitalité conditionnelle est ainsi envisagée dans sa capacité à reconnaître l'« autre », lui permettant de passer du statut de l'« autre absolu » – inconnu, anonyme – à celui d'« étranger » – dotés d'une identité nommable (*Ibid* ; 4). L'hospitalité inconditionnelle est envisagée en rupture avec l'hospitalité conditionnelle. Elle suppose d'être en capacité de dire :

*« oui, à l'arrivant, avant toute détermination, avant toute anticipation, avant toute identification, qu'il s'agisse ou non d'un étranger, d'un immigré, d'un invité ou d'un visiteur inopiné, que l'arrivant soit ou non le citoyen d'un autre pays, un être humain, animal ou divin, un vivant ou un mort, masculin ou féminin. »*

*(Ibid ; 4)*

Sans poursuivre plus loin la réflexion de Jacques Derrida – dont la pensée est plus riche et complexe – je me permets de tirer parti de cette base théorique afin d'énoncer deux niveaux d'interactions entre les processus naturels et les pratiques sociales au sein du parc des Coteaux : la capacité à « reconnaître l'autre » – constitutive de l' « *hospitalité conditionnelle* » – et la capacité à « accepter l'autre absolu » – constitutive de l' « *hospitalité inconditionnelle* ».

Au jardin, ces deux approches peuvent évoluer quotidiennement selon l'environnement dans lequel elles s'expriment, mais également selon l'enjeu de la rencontre entre soi et l'autre. Le premier niveau – la capacité à reconnaître l'autre – évoque la capacité des jardiniers à faire preuve d' « *hospitalité* » en lien avec leur aptitude à développer leur savoir. L'acceptation de l'autre passe par sa reconnaissance. Ce premier niveau d'interaction permet ainsi de faire preuve d'*hospitalité* – ou non – en connaissance de cause. À cet égard, l'acquisition des savoirs et sa transmission sont régulièrement évoqués dans les témoignages des jardiniers :

*« On est amené à avoir beaucoup d'échanges. On parle des plantes entre jardinier, mais avec les autres aussi. On apprécie de transmettre sa connaissance des choses. »*

*(Jardinier municipal, avril 2017)*

La capacité à reconnaître – ou la volonté d'essayer de reconnaître – les autres êtres vivants se révèle être une des aptitudes nécessaire à l'obtention de la qualification de « *jardinier* ». Le témoignage déjà cité de Francis Demarty, jardinier municipal aujourd'hui en retraite, présenté en introduction de cette thèse, illustre cela :

*« Pour être un bon jardinier il faut aimer les plantes. N'importe qui peut devenir jardinier, il faut juste être curieux et observateur. À partir de ce moment-là, tu deviens jardinier car tu pénètres le monde du vivant. »*



Par ailleurs, ces interactions engagées vis-à-vis des autres êtres vivants sont conditionnées par la nature-même du savoir mobilisé. Les pratiques de jardinage développées pendant de nombreuses années se sont ancrées dans la transmission d'un savoir horticole centré sur une approche esthétique et productiviste du vivant. De même, tel qu'évoqué précédemment, le métier de jardinier a progressivement été dévalué au sein des collectivités. Leurs savoirs – mêmes horticoles – ont perdu de leur contenance. La capacité à reconnaître les autres êtres vivants s'est affaiblie à travers le temps. L'évolution de ce métier depuis quarante ans contribue ainsi à un renforcement d'une « méconnaissance de l'autre » favorable à l'activation de conflits d'usage entre les habitants humains et les non-humains.

Le deuxième niveau d'interactions – la capacité à « accepter l'autre absolu » – exprime l'exigence d' « ouvrir son chez-soi » à l'autre quel qu'il soit. Ce niveau d'interactions permet de lever le frein de l'acquisition du savoir et le processus de reconnaissance de l'autre lié, mais il suppose l'activation d'une posture d'hospitalité sans limite.

Les habitants humains témoignant d'une volonté de « *laisser faire la nature* » éprouvent parfois, malgré tout, des limites dans leur acceptation de l'autre. L'acceptabilité d'une plante ou d'un insecte peut ainsi être (re)jugée selon l'impact sur son espace de vie et selon l'impact sur l'espace de vie des autres êtres vivants.

*« Ça attire les abeilles, c'est plaisant et ça sent très fort ... Mais on a craint pour l'enfant, on a préféré la retirer. »*

*(Habitante de la ville de Floirac, mars 2017)*

Cette plante méconnue – qualifié de « ça » – est acceptée pour ses qualités esthétiques et sensorielles, mais à partir du moment où elle met en jeu la santé des enfants, elle n'est plus acceptée de la même façon au jardin. L'hospitalité est provisoire et évolutive selon les critères de jugement mobilisés. Pour autant, le jugement porté nécessite d'avoir une vision plus globale des dynamiques naturelles afin d'être en mesure d'évaluer pleinement les répercussions positives ou négatives sur le milieu dans son ensemble – intégrant les espaces de vie des habitants humains et celui des non-humains.

Dans le cas présent, « *les abeilles* » ne constituent pas réellement, par exemple, un danger pour les enfants, car une abeille en train de butiner peut être approchée de près sans risque de piqûre<sup>93</sup>. Cette situation peut même être l'occasion d'informer les enfants sur les modes de vie des abeilles et leur rôle dans les processus naturels tels que leur vie en « colonie organisée » ou leur rôle dans la pollinisation des plantes. Et si l'on reconnaît plus couramment la qualité pollinisatrice de l'abeille domestique, *Apis mellifera*, bon nombre d'autres espèces d'insectes volants jouent également ce rôle tels que les papillons, les bourdons, les mouches, les coléoptères ou encore des abeilles sauvages souvent méconnues<sup>94</sup>. Le risque pour les enfants aurait donc pu être relativisé dans cette situation. De même, les effets produits sur les dynamiques écologiques liés à la présence de cette plante auraient pu être appréciés en connaissance de cause.

Au jardin, la méconnaissance de l'autre dépend aussi de la méconnaissance des dynamiques naturelles.

### 3.4.3. Une méconnaissance des dynamiques naturelles

*« Le cycle biologique de cette espèce (comme les autres du genre Maculinea) est très particulier. La femelle pond ses œufs un à un, sur les boutons floraux d'origan (Origanum vulgare). Les chenilles se nourrissent des fleurs de cette plante-hôte, avant d'être recueillies par une espèce de fourmi spécifique (Myrmica sabuleti) au moment du dernier stade larvaire. Cette espèce hiverne donc au stade de chenille, dans une fourmilière. Elle va*

---

<sup>93</sup> « L'abeille ne pique pas par simple agressivité ou gratuitement, il s'agit pour elle de se défendre ou de protéger sa ruche. C'est ainsi qu'elle ne pique que rarement loin de la ruche, tout au plus lorsqu'elle se retrouve coincée dans les plis d'un vêtement ou prisonnière des cheveux. Toutefois les abeilles sont sensibles aux odeurs, comme certains parfums ou la transpiration, et leur agressivité peut s'en trouver augmentée, de même que par temps d'orage ». Source : site internet « [musee-du-miel.com](http://musee-du-miel.com) » – Consulté en juin 2018.

<sup>94</sup> Source : site internet « [ecologique-solidaire.gouv.fr](http://ecologique-solidaire.gouv.fr) » – Consulté en juin 2018.

*s'y nourrir de larves, pendant que les fourmis se délectent de ses sécrétions sucrées.  
La nymphose (passage au stade de chrysalide) se fait à l'intérieur de la fourmilière. »<sup>95</sup>*

Cette espèce est un papillon nommé l'Azuré du serpolet, *Phengaris arion* (figure 36). Il a été observé sur le parc des Coteaux lors de l'inventaire naturaliste réalisé en 2017. Il est considéré par les écologues comme une espèce dite « parapluie ».

*« Une espèce parapluie (umbrella species, en anglais) est "une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté" (Ramade, 2002). »<sup>96</sup>*

Le « *domaine vital* » de l'Azuré du serpolet se caractérise par des prairies sèches présentes sur des versants chauds favorables au développement de l'origan, *Origanum vulgare*, et de colonies de fourmis spécifiques, *Myrmica sabuleti*. La protection du domaine vital de l'Azuré du serpolet permet de protéger non seulement deux espèces liées à son cycle de vie, mais également « *d'autres espèces appartenant à la même communauté* », telles que les papillons, les fourmis, et plus largement les plantes adaptées au milieux écologiques que constitue les prairies sèches.

---

<sup>95</sup> Source : site internet « naturemp.org » – Consulté en avril 2018.

<sup>96</sup> Source : site internet « inpn.mnhn.fr » – Consulté en avril 2018.



Figure 36. Cycle biologique de l'Azuré du Serpolet. Source : Association Cistude Nature

Le regard des écologues permet ainsi de prendre connaissance de dynamiques naturelles entremêlées. Ce papillon bleu volant au dessus d'une prairie, inconnu jusque-là aux yeux des promeneurs du parc des Coteaux, peut devenir un « emblème » de la valorisation et de la protection de l'ensemble des communautés animales et végétales liées aux prairies sèches spécifiques aux coteaux calcaires du parc. Cette approche permet d'influer sur les usages du parc et ses modes de gestion. Il change le regard et les pratiques des jardiniers.

Gilles Clément, de son côté, invite également à modifier son point de vue, lié à la fois au regard et aux savoirs mobilisés. Il l'exprime ainsi :

*« Oui, je me tiens à l'écoute des plantes et des animaux. Autant que je peux. Cependant il me serait impossible de les atteindre sans les approcher par leur nom. C'est pourquoi, au-delà de ces maîtres silencieux, je dois tout aux passeurs : enseignants,*

*scientifiques, philosophes, dont le rôle est de soumettre à notre étonnement une diversité fragile que le jardin<sup>97</sup> rassemble. »  
(Clément, 2004 ; 26)*

Gilles Clément défend ici une posture de jardinier nécessitant une démarche d'observation fine et quotidienne des autres êtres vivants et des processus naturels qui y sont liés, mais également l'importance du rôle des « passeurs » de savoirs. Un jardinier municipal en témoigne pareillement :

*« J'ai rencontré trois personnes très marquantes dans ma vie en lien avec ma passion pour le jardinage :  
- Le premier est un alsacien, un chef de culture qui était un dieu du végétal. Il avait un don, de la chlorophylle dans les veines ;  
- Le second, M. Bouchon, un jardinier qui était voisin de mon père passionné de jardinage. Il avait une grande connaissance du greffage, c'était une vraie encyclopédie. J'étais tout le temps fourré avec lui pour apprendre. Je crois qu'il est le meilleur jardinier que j'aie connu dans ma vie. Il avait une connaissance intuitive ;  
- Le troisième, M. Passerin, était un ingénieur à la retraite. Il m'avait contacté pour l'aider à entretenir son jardin. Il était complètement fou de jardin, il avait lu beaucoup de choses, mais il manquait de technique. On a beaucoup discuté ensemble, surtout sur la question des arbres. Cela fait trente ans que nous nous côtoyons et on parle toujours de jardin. »*

*(Jardinier municipal, avril 2017)*

Le regard et les gestes du jardinier peuvent se construire grâce à ceux des écologues, des enseignants, des parents, des amis, des voisins, mais également grâce à celui des autres êtres vivants. Cette posture de jardinier s'inscrit dans un enrichissement des savoirs pratiques et théoriques ancré dans une capacité à se mettre à l'écoute, à reconnaître et à accepter l'« autre ». Cette attitude permet d'acquérir progressivement la compréhension des dynamiques naturelles et d'anticiper autant que possible les conflits d'usages émergeant. La connaissance de l'autre et des dynamiques naturelles qui y sont liées permet d'envisager une démarche aux bénéfices réciproques.

---

<sup>97</sup> Note de l'auteur – « Entendre : la planète (le Jardin Planétaire) ».

### 3.4.4. « Coopération » ou « mutualisme » ?

*« Alors qu'avant on mettait un pesticide sélectif sur nos pelouses sportives pour contrôler le développement du trèfle, aujourd'hui, avec la démarche écologique que nous avons mis en place, on sème du trèfle sur les pelouses. On sait maintenant qu'il enrichit le sol en azote. Il agit comme un engrais azoté. Grâce aux formations que nous avons faites, on a inversé notre regard. »*  
(Responsable des installations sportives de la ville de Bordeaux, octobre 2016)

Les sportifs et les jardiniers des villes sont en attente d'un gazon « *plus beau et plus résistant au piétinement* »<sup>98</sup>. L'esthétique et la résistance des terrains de sport cristallisent les esprits depuis de nombreuses années, et de multiples moyens techniques se sont développés pour y répondre. La méconnaissance du cycle de vie du trèfle, *Trifolium*, a conduit à le considérer comme une plante concurrentielle au développement du gazon. Aujourd'hui encore sur certains sites spécialisés, il est conseillé de « *le traiter tâche par tâche* »<sup>99</sup>. Inversement, le témoignage de ce responsable de service révèle la mise en place d'une démarche – intégrant une approche plus globale (figure 37) – pouvant être qualifiée de « coopérative » entre les jardiniers des villes et le trèfle. Les jardiniers et le trèfle participent d'une action commune visant à améliorer les qualités biologiques des pelouses. Le trèfle fixe naturellement l'azote atmosphérique et le restitue au sol, tandis que les jardiniers favorisent son implantation en lien avec un travail d'observation et d'accompagnement des dynamiques naturelles dans leur ensemble. Lors d'un entretien avec l'historien Hervé Brunon, Gilles Clément définit cette relation ainsi :

*« Le jardinier coopère avec la nature sans chercher à lui imposer un ordre. »*

(Clément, Brunon, 2016 ; 138)

---

<sup>98</sup> Source : site internet « pelouse-sport.com » – Consulté en avril 2018.

<sup>99</sup> *Ibid.*



*Figure 37. Rencontre parcLAB sur la thématique de la gestion des terrains de sport. Lors de cette rencontre le responsable des installations sportives de la ville de Bordeaux est venu témoigner de son expérience de mise en place d'une gestion écologique des pelouses sportives. Il a évoqué la gestion du trèfle, la connaissance et l'observation de la nature du sol, l'économie de l'eau et la nécessité de suivre des formations. Source : Benjamin Chambelland – Octobre 2016.*

Mais s'agit-il réellement, ici, de l'activation d'une démarche coopérative entre les jardiniers et le trèfle ? Car s'il y a bien une volonté d'agir ensemble en vue d'un objectif commun (Dubreuil, 2016 ; 1) – l'amélioration de la nature du sol –, les « intentions » du jardinier et celle du trèfle sont distinctes. Suite à une formation, le jardinier a acquis un savoir spécifique lui permettant de conscientiser sa démarche. Après avoir lutté, par le passé, contre la présence et le développement du trèfle, le jardinier accepte désormais sa présence et adapte ses gestes en conséquence. De son côté, le trèfle agit par nécessité via l'activation d'un processus naturel d'enrichissement du sol. Dès lors, selon Benoît Dubreuil :

« lorsque deux personnes travaillent sans le savoir à la réalisation d'un même objectif, on ne dira pas qu'elles coopèrent. Une deuxième condition veut que la coopération repose sur ce que l'on appelle des "motivations mixtes", c'est-à-dire que les gens doivent avoir une raison de coopérer, mais aussi une raison de ne pas le faire.»

(Ibid ; 1)

Benoit Dubreuil propose ainsi une distinction entre la coopération et ce que les biologistes appellent le « mutualisme ». Le mutualisme – développé en biologie, mais aussi en économie et en sciences de gestion – décrit une interaction aux bénéfices mutuels. Dans le cas observé, cette approche semble donc plus adaptée. Les liens entre les jardiniers et le trèfle relèvent d'une démarche de mutualisme. Au jardin, ces interactions aux bénéfices réciproques ne sont pas nouvelles, elles s'activent régulièrement de façon inconsciente entre les jardiniers et les autres éléments naturels en présence. Pour autant, les pratiques de jardinage écologiques se distinguent des pratiques horticoles de part leur volonté de comprendre et de développer ces interactions autant que possible. La compréhension du rôle des vers de terre et plus largement de tous les micro-organismes dans l'amélioration de la vie du sol permet, par exemple, d'envisager très différemment la gestion des espaces végétalisés. Gilles Domenech, pédologue, désigne, par exemple, cette pratique sous le terme de « *Jardiner sur sol vivant* »<sup>100</sup>.

Cette démarche n'est pourtant pas nouvelle : en 1882, en effet, Charles Darwin publiait un ouvrage intitulé « *Rôle des vers de terre dans la formation de la terre végétale* » (figure 38). Mais, selon Gilles Clément, l'écologie a longtemps été « *mal aimée, mal entendue, mal transmise car culpabilisante avant d'être éclairante* » (Clément, Brunon, 2016 ; 138). Suite à des années de méconnaissance et/ou d'ignorance des principes écologiques qui la sous-tend, cette démarche devient une des perspectives d'évolution de la posture actuelle de jardinier : le développement d'une approche mutualiste conscientisée.

---

<sup>100</sup> Du nom d'un ouvrage paru en avril 2015 chez Larousse et d'un blog qu'il anime « *Jardinons Sol Vivant ! Ensemble, apprenons à jardiner avec la vie du sol* ». Source : site « [jardinonssolvivant.fr/](http://jardinonssolvivant.fr/) » – Consulté en avril 2018.



ROË  
DES  
**VERS DE TERRE**  
DANS LA FORMATION  
DE LA  
**TERRE VÉGÉTALE**



PAR  
**CHARLES DARWIN, LL.D.; F.R.S.**

TRADUIT DE L'ANGLAIS  
PAR **M. LEVÊQUE**

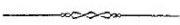
**PRÉFACE**

DE

**M. EDMOND PERRIER**

Professeur au Muséum d'Histoire naturelle

Avec 15 gravures sur bois, intercalées dans le texte



PARIS

**C. REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR**

15, rue des Saints-Pères, 15

1882

*Tous droits réservés.*



Figure 38. Charles Darwin, 1882, *Rôle des vers de terre dans la formation de la terre végétale*. Traduit de l'anglais par M. Lévêque ; Paris : C. Reinwald. Source : gallica.bnf.fr - Bibliothèque nationale de France.

À cet égard, l'observation de l'évolution des pratiques de jardinage appliquées au parc des Coteaux, permet d'énoncer l'hypothèse de la formulation d'une approche « mutualiste créative », dont l'enjeu est l'activation d'interactions aux bénéfices mutuels créatifs.

« - Elles sont jolies ces fleurs bleues.

- Ce sont des Chicorée sauvage. C'est l'un des jardiniers du parc qui les a mise en valeur comme ça. Il a tondu autour et les a laissées se développer. »

(Echange avec un usager du parc Palmer à Cenon, juillet 2017)



Figure 39. Massif de chicorée sauvage, *Cichorium intybus*, dans le parc Palmer à Cenon – Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Juillet 2017.

Le jardinier qui a entretenu cette surface a consciemment laissé cet espace fleuri (figure 39). Il s'agit ici d'un acte ancré dans une approche « créative ». Car si ce jardinier a été sensibilisé aux enjeux écologiques et à l'importance de laisser des espaces de prairies favorables aux dynamiques naturelles (pollinisations, nidification, reproduction, etc), il n'a pas pour autant connaissance, à ce moment précis, du nom et des spécificités biologiques de cette plante ; la chicorée, *Cichorium intybus*. Son choix de laisser ce massif a été motivé par l'aspect esthétique produit au moment de la floraison. Si le jardinier était passé avant ce stade d'épanouissement des inflorescences, il aurait tondu ces chicorées, car il aurait été dans l'incapacité de leur attribuer une qualité écologique ou esthétique.

Il paraît donc possible de postuler que le jardinier a mobilisé un « mutualisme créatif », dans le sens où ce qui a motivé son geste est une démarche de création, de composition de l'espace, bénéfique non seulement pour lui et les usagers, mais également bénéfique à l' « évolution créative » (Bergson, 1907) de la Chicorée.

Bergson défend la capacité des être vivants à évoluer en mobilisant une dynamique créative :

*« Indiquons tout de suite le principe de notre démonstration. Nous disons que la vie, depuis ses origines, est la continuation d'un seul et même élan qui s'est partagé entre des lignes d'évolution divergentes. Quelque chose a grandi, quelque chose s'est développé par une série d'additions qui ont été autant de créations. »*

Le développement de la chicorée, permise par le geste et le regard du jardinier, va induire des interactions sociales et biologiques propices à l'évolution de la chicorée, aussi infime soit-elle. Cette interaction entre le jardinier et le massif de chicorée active ainsi des bénéfices mutuels jugés créatifs. Par ailleurs, dans cette situation la motivation première du jardinier – qualifiée de créative – est basée sur un jugement esthétique. Or la pratique du jardinage écologique semble pouvoir intégrer, avant cela, un jugement non pas basé sur des critères esthétiques, mais sur d'autres critères pouvant-être qualifiés d'écologiques. C'est-à-dire, que la conscientisation des dynamiques écologiques – connues ou non, perçues ou non – telle que la capacité des chicorées sauvages à se développer, peut être

considérée comme un outil de composition au service de cette approche esthétique, au service de l'expression d'un « mutualisme créatif ». Le concept de « jardin en mouvement », développé par Gilles Clément, va dans ce sens. Selon lui, la forme maîtrisée de la nature doit laisser place au :

*« flux naturel des végétaux, s'inscrire dans le courant biologique qui anime le lieu, et l'oriente, [...] le jeu des transformations bouleverse constamment le dessin du jardin. Tout est entre les mains du jardinier. C'est lui le concepteur. Le MOUVEMENT est son outil, l'herbe sa matière, la vie sa connaissance. »*

*(Clément, 2001)*

La conscientisation et l'acceptation du « mouvement » biologique – sans nécessairement prévaloir du résultat obtenu, ni des effets actuels ou en cours – peuvent devenir les outils de conception du jardinier. Et inversement la composition du jardin peut devenir un support d' « évolution créative » des plantes et des animaux (Bergson, 1907).

Si l'approche écologique n'est donc pas nouvelle, sa prise en compte actuelle renouvelle les savoirs et les pratiques de jardinage dans une démarche aux bénéfices réciproques pour les jardiniers et les autres être vivants. Pourtant, le « mutualisme créatif », ici évoqué entre les jardiniers et le massif de chicorées, porte peut-être malgré tout préjudice à d'autres êtres vivants. Cette démarche écologique n'exclut pas toutes interactions néfastes – conscientisées ou non – envers d'autres végétaux, certains insectes et animaux. De même, comme le signalent Marion Ernwein et Claire Tollis, elle peut aussi orienter les pratiques de jardinage vers le développement d'une « *relation d'exploitation* » (Ernwein, Tollis, 2017 ; 24) :

*« À titre d'exemple, certaines larves d'auxiliaires sont mises au réfrigérateur lorsqu'elles sont réceptionnées (après avoir été commandées sur catalogue) afin que leur développement soit bloqué. Ainsi, l'utilisation des compétences vitales des auxiliaires reste liée à une perspective dominatrice des humains qui jouent sur leur rythme biologique (Cooper 2015). »*

*(Ibid ; 24)*

Cette analyse permet d'insister sur l'importance à accorder à nos

relations avec les non-humains au prisme d'une approche éthique. Conflit, tension, exploitation sont des « *risquent relationnels* » (Puthod, Thévenard-Puthod, 2006 ; 1) dont l'approche écologique peut tout autant faire l'écueil. L'évolution de la posture de jardinier vers la mise en pratique d'un mutualisme créatif conscientisé doit ainsi s'inscrire dans une démarche réflexive critique et constructive.

### *Conclusion synthétique*

Le rôle et la place des autres êtres vivants ont été explorés, ici, à partir de l'observation des conditions d'émergence ou d'apaisement de « conflits d'usage ». Les pratiques jardinières étudiées – déterminées par des représentations sociales ancrées dans une approche horticole et/ou écologique – contribuent ainsi à « *la fragilité et la reconfiguration permanente des jeux d'alliances* » (Melot, Torre, 2012 ; 4) entre les différents habitants des territoires. L'expression d'une posture d'accueil ou d'exclusion des autres êtres vivants, et les modalités d'aménagement qui y sont liées, sont, par ailleurs, déterminés par des représentations sociales complexes et évolutives. À cet égard, deux facteurs clés d'activations, et/ou de régulation, de ces dynamiques conflictuelles ont été observés ; la « méconnaissance de l' autre » et la « méconnaissance des dynamiques naturelles ».

En lien avec la pensée de Jacques Derrida, le concept d' « hospitalité » a été employé afin d'explorer les interactions socio-spatiales inhérentes à la « méconnaissance de l'autre ». Deux niveaux d'interactions ont ainsi été formulés : la capacité à « reconnaître l'autre » – constitutive de l' « *hospitalité conditionnelle* » (Derrida, 1998 ; 3) – et la capacité à « accepter l'autre absolu » – constitutive de l' « *hospitalité inconditionnelle* » (*Ibid* ; 3).

En complément, après avoir énoncé en quoi la « méconnaissance de l'autre » est un facteur déterminant dans le processus d'acceptation des autres êtres vivants, un autre facteur complémentaire, qui tend à affaiblir ce processus, a été révélé ; la « méconnaissance des dynamiques naturelles ». Les relations entre les habitants humains et non-humains déclinent une diversité

d'interactions qui peuvent échapper à la connaissance et orienter la posture d'hospitalité. Dès lors, il s'agit de mobiliser une capacité d'observation et de mise à l'écoute des autres afin d'acquérir progressivement la compréhension des dynamiques naturelles et d'anticiper autant que possible les conflits d'usages émergeant.

Enfin, une dynamique de résolution et de régulation éventuelle des conflits a été envisagée à partir de la mise en pratique d'un mutualisme créatif entre les humains et non-humains. Après avoir postulé que l'acquisition de la connaissance envers l'autre et des dynamiques naturelles qui y sont liées permet d'envisager cette démarche aux bénéfices mutuels créatifs, il s'agit de considérer cette évolution de la posture de jardinier dans une approche réflexive critique et constructive.

Dans la continuité de l'exploration des pratiques jardinières à partir du regard et des gestes des jardiniers des villes, de celui des paysagistes, et enfin à partir des relations entre les habitants humains et non-humains, poursuivons l'analyse en abordant les usages quotidiens du parc des Coteaux. Quels usages et représentations les habitants humains ont-ils de cet ensemble de parcs et de jardins ?

### 3.5. Vivre, contempler et jardiner ces paysages si particuliers

*« Comment vivez-vous les parcs de la Rive Droite ? »*

C'est par ces mots que Thomas Stricot et Hugo Levère, alors étudiants en fin de cycle de la formation paysage à l'Ensap Bx, sont allés à la rencontre des usagers du parc des Coteaux. Pour cela, ils ont expérimenté pendant trois mois une « station mobile » leur permettant d'échanger avec les passants. Cette station, nommée la « *Station parcLAB* » (figures 40 et 41), s'est intégrée dans une démarche plus globale pilotée par Adrien Demay, designer de politique publique, Fabien Reix, sociologue, et Rémi Bercovitz, paysagiste.

La deuxième année de cette recherche-action (2016) a donc, en partie, été consacrée à la réalisation d'une « étude des pratiques et des représentations des usagers du parc des Coteaux ». La méthodologie de travail mise en place par cette équipe pluridisciplinaire se définit ainsi :

*« Notre étude vise dans un premier temps à établir un inventaire raisonné des pratiques et à saisir la diversité des représentations socio-culturelles des usagers qui se déploient tout au long des coteaux de la rive droite. Pour ce faire, nous avons distingué usages encadrés et usages spontanés. Dans chacun des cas, une méthodologie spécifique a été mise en œuvre.*

*- Par usages « encadrés », on entend les pratiques de gestion mais aussi d'organisation et d'animation d'activités, diverses et variées, portées par des structures de droit privé (associations, sociétés, bailleurs,...).*

*L'objectif est ici de mettre à jour le foisonnement des projets et la diversité des initiatives locales. La méthode est celle de l'entretien semi-directif individuel auprès des acteurs associatifs du territoire. Dans cette perspective, nous avons rencontré plus une quinzaine de porteurs de projets associatifs aussi bien dans les domaines sportifs, culturels et patrimoniaux, qu'environnementaux. Nous avons également rencontré cinq Association Syndicale Libre (ASL), un bailleur social ainsi qu'une régie de quartier.*



*Figures 40. Hugo Levère en discussion avec des usagers du parc Palmer à Cenon dans le cadre de la mise en place de la « Station parcLAB ».*



*Figures 41. Thomas Stricot assis à la Station parcLAB. La Station parcLAB est composée d'une table et de deux tabourets pliants, d'un grand parasol, d'une grande carte du parc des Coteaux sur laquelle les usagers peuvent écrire leurs remarques éventuelles, d'un thermos et de tasses permettant d'offrir du café.*

*Source : Thomas Stricot et Hugo Levère – Octobre 2016.*



*- Par usages « spontanés », on entend les pratiques menées individuellement ou en groupe de manière autonome et libre par les habitants et les usagers. L'objectif est ici de mettre à jour les pratiques du quotidien ainsi que les représentations socio-culturelles qui président à ces pratiques. Il s'agit de s'enquérir des petits gestes de tous les jours qui font le vécu d'un espace (balade, cueillette, pique-nique ou apéro, baignade, rendez-vous amoureux ou interdits ...) La méthode est celle de l'observation de ces pratiques par la mise en œuvre d'un dispositif de rencontre auprès des habitants et des usagers. Pour ce faire, deux stagiaires par ailleurs étudiants à l'ENSAP Bx (Thomas Stricot et Hugo Levère) ont arpenté le terrain et sont partis à la rencontre de ceux qui, tous les jours, parcourent les coteaux. Au cours des mois de juin et juillet, puis des mois d'octobre et de novembre 2016, ce sont plus d'une cinquantaine de personnes qui a été interrogées in situ. »*

*(Bercovitz, Demay, Reix, Stricot, Levère, 2016 ; 5)*

Dans cette partie, il s'agit de revenir sur les composantes de cette étude et de les explorer à partir de mes propres observations menées pendant six ans sur le terrain (2013 – 2018). À la croisée des usages « encadrés » et « spontanés », quelles perceptions les usagers ont-ils de ce territoire et quels effets cela a-t-il sur la gestion de ces paysages ? Et inversement, quels effets l'évolution de la gestion des paysages a-t-elle sur les représentations des usagers ?

### 3.5.1. « Un ailleurs proche »<sup>101</sup>

*« Je suis originaire de Dordogne et j'ai besoin d'aller dans la nature tous les jours. Ici, ça me fait penser à ma cambrousse. »  
(Usagers d'un parc, octobre 2016)*

Une majorité des usagers du parc des Coteaux considère les parcs qui le composent comme des espaces leur permettant de vivre une expérience spatiale et sociale en décalage avec le contexte urbain dans lequel ils vivent (figure 42). Cela est dû en partie à la nature des qualités spatiales de ces parcs qui contraste avec les espaces urbains environnants, telles que leurs grandes surfaces (entre 8 et 70 ha), la présence de vastes espaces ouverts végétalisés ponctués de grands arbres, ainsi que de boisements situés sur les pentes des coteaux (figure 43). Les usagers comparent également ces parcs avec ceux de la ville de Bordeaux, qu'ils considèrent comme étant « *trop urbains, trop fréquentés* » (Stricot, Levère, 2016 ; 70). Le parc des Coteaux permet quotidiennement, selon les témoignages, une forme de « *dépaysement* » (*Ibid* ; 17).

Mais cela est également renforcé par l'évolution actuelle des modes de gestion spatiales de ces parcs. Car après avoir appliqué jusqu'en 2013 une gestion horticole sur l'ensemble du parc des Coteaux, contribuant à une homogénéisation des espaces via l'entretien de toutes les surfaces enherbées par de la tonte (figure 44), la mise en place d'une gestion dite « différenciée » dont l'objectif est « *de ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins* »<sup>102</sup> a permis de développer une plus grande diversité de qualités spatiales. Il s'agit pour les jardiniers de ne plus tondre toutes les surfaces régulièrement et de contribuer, à travers cela, à la création de prairies semi-naturelles (figure 45), à la constitution de lisières en bord des boisements et au développement de sous-bois.

---

<sup>101</sup> Titre formulé par Thomas Stricot et Hugo Levère

<sup>102</sup> Source : Wikipedia – Consulté en mai 2018.



*Figure 42. Vue de la commune de Lormont depuis la fenêtre d'un appartement d'un immeuble de logements collectifs.*

*Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – 2015.*



*Figure 43. Vue d'ensemble du parc Palmer à Cenon. Un grand espace ouvert, situé dans les pentes du vallon, permet d'accroître le sentiment de grandeur du parc. Les arbres pluricentennaires, majoritairement présents depuis l'aménagement du domaine au XVII<sup>ème</sup> siècle, agrémentent le lieu et cadrent les vues. Les logements collectifs, très présents visuellement en dehors du parc, disparaissent, ici, derrière les masses boisées.*

*Source : Benjamin Chambelland – Juillet 2016*



*Figure 44. Au premier plan, un espace tondu régulièrement dans le parc Beauval à Bassens. Source : Thomas Saint Upery – Octobre 2013.*



*Figure 45. Le même espace dans le parc Beauval géré en prairie semi-naturelle. Source : Benjamin Chambelland – Avril 2018.*

*« Un parc sauvage comme ici, à deux pas de chez nous, c'est de l'or ! »*

*(Usagers d'un parc, juillet 2016)*

Les usagers expriment y trouver « *une nature sauvage* », « *la campagne* », « *la cambrousse* ». Chaque parc bénéficie, par ailleurs, de représentations paysagères spécifiques, telles que « *un coin de Provence* » au parc du Cypressat, « *une forêt* » ou « *un bois* » au parc de la Burthe (*Ibid ; 70*).

Les spécificités paysagères de ces lieux – leur diversité socio-spatiale – peuvent, également, induire un questionnement sur la qualification employée pour les désigner, des « parcs ».

*« Lorsque l'on m'a dit que je pouvais aller courir dans le parc Palmer à proximité, je ne m'attendais pas à ça. En comparaison avec les parcs publics tels que ceux de la ville de Paris où j'habite, ici on pourrait plutôt parlé de " bois " ou de " grands espaces de nature ". »*

*(Usagers d'un parc, mai 2016)*

Pour autant, ces lieux, bien que très variés d'une commune à l'autre et actuellement en évolution concernant leurs modes de gestion spatiale, constituent désormais les références socio-culturelles des habitants et des usagers. L'emploi de la qualification de « parc » fait partie du langage quotidien.

*« Je vais au parc Palmer pour la qualité des jeux pour enfants, sinon je vais au parc de l'Ermitage pour balader mon chien près du plan d'eau. »*

*(Usagers de plusieurs parcs, juin 2016)*

La signalétique routière mise en place par les villes révèle également une appropriation de cette terminologie (figure 46).



*Figure 46. Panneau signalétique du « parc Cypressat » à Cenon. La ville a installé plusieurs panneaux similaires permettant d'orienter les passants vers les différents parcs publics de la ville.  
Source : Benjamin Chambelland – Avril 2018.*

S'il ne paraît donc pas nécessaire de mettre en questionnement cette qualification auprès des usagers réguliers, l'emploi de ce terme pour nommer l'ensemble « parc des Coteaux » révèle, par ailleurs, une incompréhension du grand public.

*« L'enquête après des habitants et des usagers révèle en premier lieu que le terme « parc des coteaux » ne fait pas nécessairement sens pour les personnes interrogées. Pour les usagers et les habitants, il ne constitue pas une réalité territoriale identifiée. »  
(Bercovitz, Demay, Reix, Stricot, Levère, 2016 ; 14)*

Malgré les efforts du GPV Rive Droite et des quatre villes qui le compose pour faire connaître cette entité depuis plus de dix ans – via l'organisation d'événements culturels, l'édition et la diffusion gratuite de carte (20 000 exemplaires depuis 2012) – la qualification de « parc » pour désigner cet ensemble s'inscrit en décalage avec les représentations des usagers.

*« Je ne connais pas le "parc des Coteaux". Il est où ? Je ne pense pas qu'il soit sur la commune de Cenon, car je n'en ai jamais entendu parler. »*

*(Usager d'un parc, mai 2016)*

Deux raisons principales peuvent être énoncées pour expliquer cette abstraction. En premier lieu, il y a l'absence d'éléments communicationnels concrets sur le territoire permettant d'explicitier la nature du parc des Coteaux. En second lieu, il y a les références culturelles mobilisées propre à la création du parc des Coteaux qui sont éloignées de celles du grand public.

L'effort de marquage de la signalétique des parcs, engagé dans chaque ville, ne permet pas aujourd'hui de clarifier le sens de cette entité « parc des Coteaux ». Aucun panneau n'évoque cette ambivalence entre « les parcs » et l'« ensemble de parcs ». Une étude graphique a pourtant été engagée en 2009 afin de remédier à cette situation, mais la volonté de superposer des indications concernant à la fois les parcs individuels et l'ensemble « parc des Coteaux » s'est confrontée à une normalisation restrictive des panneaux routiers ne facilitant pas cette démarche. Presque dix ans après, depuis début 2018, une nouvelle dynamique concernant cette problématique s'est mise en place. Une nouvelle étude graphique a été engagée en lien avec la perspective d'installer des panneaux à l'entrée de chaque parc, permettant d'informer tout à la fois sur le lieu concerné et sa situation dans l'ensemble « parc des Coteaux ». La conduite de nouveaux entretiens suite à l'installation de ces panneaux permettra de prendre la mesure de leur impact sur les représentations des usagers.

Par ailleurs, si le parc des Coteaux « *ne constitue pas une réalité territoriale identifiée* » pour une partie des usagers, il s'agit d'un projet identifié et porté depuis plus de quinze ans par une partie des élus et des responsables de services des villes et du GPV. Pour autant, sa création s'ancre dans une culture spécifique nécessitant une appropriation progressive. Ce projet fait notamment référence aux travaux d'urbanistes et de paysagistes considérant l'aménagement des villes à partir de la structuration de « continuité verte » (*parkway*) ou de « systèmes de parcs » (Banzo, Prost, 2009 ; 5).

Law Olmsted (1822-1903) et Jean-Claude-Nicolas Forestier (1861–1930) sont identifiés comme les pères fondateurs de cette pensée développée depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (*Ibid* ; 5). Un ouvrage écrit par Jean-Claude-Nicolas Forestier, publié dès 1908 sous le titre de « Grandes villes et systèmes de parcs », forge les bases de cette

approche à la fois théorique et empirique. Cette approche, connue des urbanistes et des paysagistes, est éloignée des références culturelles du grand public. Le projet du parc des Coteaux a donc nécessité une implication particulière des élus et des chargés de projets municipaux en lien avec l'intervention successive de paysagistes et d'urbanistes indépendants, leur permettant de s'approprier cette pensée. Il est donc aujourd'hui nécessaire de poursuivre l'implication de ces acteurs dans le portage du projet, mais également de l'élargir aux usagers afin qu'ils puissent prendre connaissance et participer, de façon consciente et collective, à l'évolution des enjeux paysagers (sociaux, culturels, spatiaux, écologiques et politiques) propre à cet ensemble de parcs et de jardins.

Le parc des Coteaux est aujourd'hui face à une contradiction. Si les parcs qui le composent constituent un « ailleurs proche », il constitue lui-même un grand projet urbain et paysager encore faiblement mis à la portée de ses usagers.

Pour explorer cela, interrogeons-nous plus précisément sur la nature et la place des usages dans le parc des Coteaux. Car si cette entité ne fait pas sens dans les esprits, n'existe-t-elle pas autrement via les usages qui y prennent forme quotidiennement ?

### 3.5.2. Courir, pédaler, marcher, profiter... jardiner

L'étude des usages des parcs révèle trois formes d'attractivités sociales et spatiales contribuant à des représentations multiples de l'ensemble « parc des Coteaux ». Tout d'abord, il est possible de distinguer une attractivité ancrée dans une relation de « proximité ». Tel qu'évoqué précédemment, les parcs constituent des lieux proches permettant aux habitants de s'y promener quotidiennement. Leurs usages (balade individuelle ou collective, sortie du chien, footing, etc) ont lieu dans des parcs bien définis situés à proximité des lieux d'habitations (figure 47).



*« La valeur accordée aux espaces publics qui composent le parc des Coteaux réside dans le fait qu'ils constituent l'espace vécu, le paysage intime d'une partie importante de la population de la rive droite. Parcs de proximité, ils sont pour les habitants des quartiers riverains, le prolongement de l'espace domestique où l'on a ses "petits coins". »<sup>103</sup>*

Cette forme d'attractivité se développe ainsi de façon autonome par rapport à l'entité « parc des Coteaux ». Les habitants-usagers profitent d'un parc proche, voire de deux, sans ressentir le besoin d'aller au-delà pour répondre à leurs besoins quotidiens. Ces usagers montrent un attachement particulier pour ces lieux au sein desquels ils ont forgé leurs habitudes en lien avec leurs pratiques socio-spatiales. Malgré cela, lors des entretiens, certains d'entre eux éprouvent de la curiosité pour les autres parcs et dévoilent une envie de varier de temps en temps leurs habitudes. Le parc des Coteaux ne préexiste donc pas à partir de leurs usages quotidiens, mais il peut prendre plus de sens si ces usagers prennent connaissance de l'existence des autres parcs et des liaisons entre eux.

La deuxième forme d'attractivité socio-spatiale observée est en lien avec l'une des spécificités les plus marquantes du parc des Coteaux : son relief. La topographie du parc, variant d'un lieu à l'autre et pouvant atteindre 70m de dénivelé, contribue au développement d'usages spécifiques qui sont attractifs bien au-delà du territoire de la rive droite.

*« Dans le même temps, les coteaux renvoient à un espace propice à certaines pratiques spécifiques, principalement culturelles et sportives, fréquenté par un public averti qui dépasse largement le simple cadre des riverains de la rive droite. L'exemple typique étant ici celui des trailers qui privilégient ce site plutôt qu'un autre pour sa verticalité et sa topographie mouvementée. »*

*(Ibid ; 10)*

---

<sup>103</sup> Guide de gestion écologique du parc des Coteaux, « L'espace du quotidien », p. 10.



*Figure 47. La promenade de son chien est l'un des usages les plus répandus dans les parcs composant le parc des Coteaux. Cet usage peut être la source de liens sociaux entre plusieurs usagers ou bien d'un temps d'isolement privilégié.  
Source : Chris Pividori – Juillet 2017.*

Les pratiques du VTT dans les pentes (bien qu'interdites dans les règlements intérieurs des parcs), de la course à pied de type « trail »<sup>104</sup> (figure 48) et de la randonnée se développent de façon croissante dans le parc des Coteaux. Les entretiens menés dans le cadre de l'installation de la « Station parLAB » ont permis de révéler qu'une partie de ces usages s'inscrivent déjà aujourd'hui

---

<sup>104</sup> « Le trail, la course nature ou plus rarement la course en sentier est un sport de course à pied, sur longue distance, en milieu naturel, typiquement sur des chemins de terre et des sentiers de randonnée en plaine, en forêt ou en montagne. Trail est l'abréviation, propre aux francophones, de l'anglais trail running. Depuis quelques années, le trail rencontre un succès grandissant en Amérique du Nord, en Europe et au Japon<sup>1</sup>. Aux États-Unis, le nombre de coureurs de trail est passé de 4,5 à 6 millions entre 2006 et 2012<sup>2</sup>. En Europe, les pratiquants seraient huit millions ». Source : Wikipédia – Consulté en juin 2018.

dans une logique de liaison entre quelques parcs (figure 49). Les sportifs rencontrés n'ont que très rarement connaissance de l'entité « parc des Coteaux », pour autant, ils profitent déjà en partie de certains liens existants entre les parcs. La capacité à cheminer d'un lieu à l'autre correspond ainsi à leurs besoins.

Les liens entre les parcs constituent d'ailleurs l'un des objectifs principaux d'aménagement du parc des Coteaux depuis quelques années. Une étude globale spécifique a été réalisée en 2008<sup>105</sup> afin d'envisager un cheminement piéton permettant de circuler d'une extrémité à l'autre du parc. Ce parcours intitulé le « *fil vert* » (figure 50), d'une longueur potentielle de 27 km, nécessite la création de cheminements permettant de relier les parcs entre eux.

La comparaison entre le projet du « *fil vert* » de 2008 et les usages observés en 2016 met en avant une faible part de pratiques inter-parcs à l'échelle du parc des Coteaux. Cela est dû principalement au manque de liaisons entre certains parcs dont les études et les travaux nécessaires à leurs aménagements sont encore en cours de programmation. Chaque commune s'est engagée dans cette démarche, mais presque dix ans après le « *fil vert* » – devenu entre temps « *GR Métropolitain* »<sup>106</sup> – n'est pas encore totalement opérant. Une autre raison est la méconnaissance des liaisons déjà existantes, voire des parcs proches. Les échanges avec les sportifs sur le terrain ont notamment mis en avant un fort intérêt de leur part pour la carte du « *fil vert* », perçue comme une opportunité de développer leurs pratiques sur un plus large territoire.

---

<sup>105</sup> Étude pré-opérationnelle de projet d'ensemble du parc des Coteaux (juillet 2008) – réalisée par l'atelier Bourriette & Vaconsin, paysagiste, architecte et urbaniste.

<sup>106</sup> La métropole de Bordeaux a mis en place un partenariat avec la Fédération Française de Randonnée (FFR) afin de créer un « GR Métropolitain » à partir des cheminements déjà existant et des nouveaux tracés pouvant être envisagés.

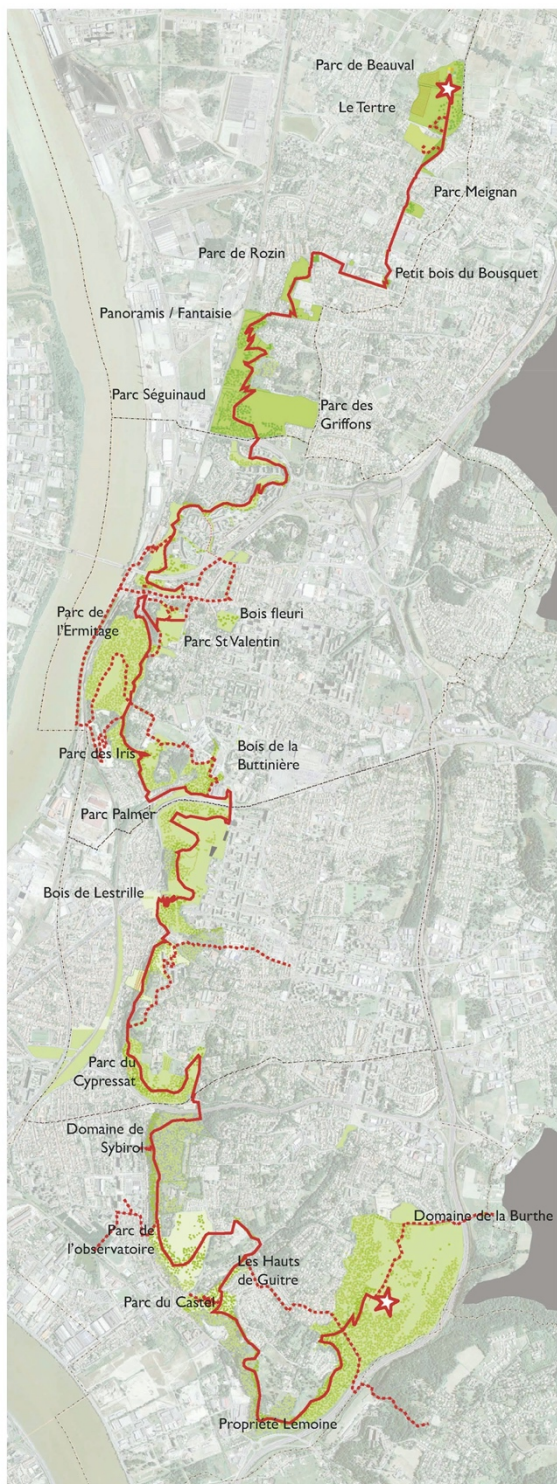
*« Dans la perspective de favoriser l'appropriation sociale du "parc des Coteaux" et de permettre l'expression d'une diversité d'expérience et d'usages, la question des liaisons entre les parcs constitue donc un enjeu de taille. Ces liaisons offrent en effet pour les habitants et les usagers la possibilité de construire des parcours inédits, de prolonger des balades et de découvrir des espaces proches mais inconnus. Elles facilitent ainsi le développement des aménités autour des coteaux. »*  
(Bercovitz, Demay, Reix, Stricot, Levère, 2016 ; 14)



*Figure 48. Un coureur pratiquant le « trail » dans les pentes ombragées du parc de la Burthe à Floirac. Un passage proche, situé sous la rocade, permet de rejoindre le domaine du « Dragon » sur la commune de Bouliac. Ce domaine privé est actuellement en friche et accessible au public. La pratique du VTT et du trail s'y sont développés en lien avec le parc de la Burthe. Source : Chris Pividori – Juillet 2017.*



Figure 50. Carte du « fil vert ».  
Projet d'un cheminement piéton  
intercommunal dans le parc des  
Coteaux reliant l'ensemble des  
parcs. Source : atelier Bourriette et  
Vaconsin – Juillet 2008.



Le parc des Coteaux préexiste donc en lien avec certaines pratiques sportives et est en mesure de prendre tout son sens une fois que l'ensemble des liaisons entre les parcs sera réalisé. Par ailleurs, un effort de communication semble déjà une étape importante permettant de renforcer la matérialité du parc des Coteaux auprès de ces usagers.

La troisième forme d'attractivité socio-spatiale correspond à la programmation culturelle et sportive développée dans le parc des Coteaux. De nombreux organismes publics ou privés organisent des événements à l'attention d'un public plus ou moins important dans les parcs (événements sportifs, artistiques, musicaux, pédagogiques, etc). À cet égard, la majorité d'entre eux considère les parcs comme les « supports » de leur événement et non comme les « sujets ». Ces événements sont organisés ici pour profiter du relief, de l'ombre des arbres, des grandes surfaces, etc. Et bien que certains de ces événements aient pour centre d'intérêt des sujets tels que le « *développement durable* » (figure 51) ou le « *respect de l'environnement* » via la promotion de la pratique du vélo<sup>107</sup>, Les spécificités paysagères (sociales, culturelles, spatiales et écologiques) ne sont pas mises en avant ni à l'échelle des parcs, ni à l'échelle de l'ensemble parc des Coteaux. Les parcs sont considérés comme des « décors » favorables à l'organisation de ces événements publics. Ces événements s'inscrivent ainsi parfois en contradiction à la fois avec les usages quotidiens et les pratiques jardinières qui s'y déploient.

*« Pour mettre ce barnum géant, ils ont planté des grandes fiches en métal dans le sol. À aucun moment, ils ne se sont souciés des racines des arbres. »*

*(Responsable de service espaces verts, avril 2018)*

Ces pratiques peuvent ainsi aller jusqu'à mettre en péril les qualités spatiales originellement recherchées (figure 52).

---

<sup>107</sup> Organisation de la 22e édition de la Fête du vélo métropolitaine dans le parc Palmer à Cenon – juin 2018.



*Figure 51. « Barnum » implanté à l'ombre des grands platanes du parc Palmer à Cenon afin d'accueillir les « Juniors du développement durable ».*  
Source : Mairie de Cenon – Non datée.



*Figure 52. Traces du passage des véhicules de manutention utilisés pour le transport et l'installation du matériel nécessaire à l'organisation des « Juniors du développement durable » sous les grands platanes dans le parc Palmer à Cenon*  
Source : Benjamin Chambelland – Mai 2018.



L'organisation de ces évènements concerne les services sport, culture, enfance ou animation locale. Les responsables et les jardiniers des services espaces verts sont peu, voire pas impliqués dans les choix de programmation et d'aménagement. Ils témoignent subir cette attractivité socio-spatiale aux dépens de la qualité de leur travail et du « *bon état* » des parcs. Or, cette opposition apparente entre le travail des jardiniers et celui des organisateurs d'évènements relève principalement de « cultures de métiers » différentes. Si les jardiniers sont en capacité de comprendre les effets néfastes sur les arbres, les organisateurs en charge des évènements n'en prennent pas tous réellement conscience. La culture de métier des uns est la gestion des arbres, celle des autres est l'installation d'un équipement permettant l'accueil de public en toute sécurité. Une rencontre organisée en mai 2017 entre des jardiniers et des organisateurs d'évènements a permis de mettre cela en débat (figure 53). Les échanges amorcés ont démontré l'intérêt de prendre le temps de partager ces cultures de métiers afin que les évènements puissent avoir lieu dans les meilleures conditions sans avoir un impact négatif sur les paysages dans lesquels ils prennent forme.



Pour les membres du parcLAB, l'enjeu est justement de se saisir de l'organisation de ces événements afin de faire coexister et de valoriser toute la diversité des qualités socio-spatiales de ces parcs et de l'ensemble qu'ils constituent sur ce territoire : le parc des Coteaux.

D'autres événements culturels s'inscrivent, par ailleurs, déjà dans cette démarche. La biennale d'art et de paysage panOrama, pilotée par le GVP depuis 2010, vise à : « rendre visible les qualités paysagères du parc des Coteaux et à initier et pérenniser des usages alternatifs pour le parc ». <sup>108</sup> De même, dans le cadre de la manifestation « arts et territoires », intitulé « Été Métropolitain » et pilotée par Bordeaux Métropole, les actions programmées ambitionnent de « croiser création artistique et approche paysagère ». Dans ces cadres-là, le parc des Coteaux se veut à la fois, le « sujet » et le « support » de la programmation artistique et culturelle. Les usagers sont invités à parcourir et (re)découvrir à la fois les parcs et l'entité « parc des Coteaux ». Or, malgré cela, l'expression des différentes « cultures de métiers » a parfois engendré des désagréments dans les parcs. Le développement des usages actuels ou la création de nouveaux, en plein cœur de ces espaces aux usages et qualités écologiques spécifiques, révèle la nécessité de mobiliser une posture d'observation et une capacité d'écoute entre les responsables de services, les chargés de projets et les jardiniers.

*Figure 53. Page précédente, rencontre parcLAB sous les grands platanes dans le parc Palmer à Cenon. Cette rencontre a lieu sur la thématique : « Organisation d'événements culturels et sportifs, quels liens avec la gestion ? ». Elle a lieu en présence des jardiniers, des responsables des services environnement et culture des quatre villes, de l'association Musique de nuit et du régisseur de la biennale panOrama. Dans ce cadre là, chacun a pu exprimer sa « culture de métier ». Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Mai 2017*

---

<sup>108</sup> Fiche de poste de Charlotte Hüni, chargée du développement culturel GPV Rive Droite et directrice artistique de panOrama – mai 2018.

## *Conclusion synthétique*

À partir de l'analyse de trois formes d'attractivités socio-spatiales, liées (i) à la « proximité », (ii) au « relief » et (iii) à la « programmation culturelle et sportive » des parcs, j'ai pu mettre en avant que le parc des Coteaux prend aujourd'hui faiblement sens pour les usagers alors même que la mise en œuvre d'actions – dont certaines sont déjà engagées – pourrait permettre aux usagers de mieux s'approprier concrètement cet ensemble de parcs.

L'analyse des usages et des représentations réalisée révèle également la nécessité de faire évoluer, tout à la fois, la gestion des configurations spatiales (protection, aménagement et entretien de l'espace) au sein et entre les parcs, et la gestion des relations humaines entre les personnes concernées par leurs entretiens et par leurs aménagements. L'objectif affiché de maintien, d'amélioration et de valorisation, des qualités écologiques des parcs en lien avec le développement des usages<sup>109</sup> dépend ainsi de la capacité des acteurs du projet du parc des Coteaux (élus, responsables de services, jardiniers, paysagistes, habitants et autres usagers,) à prendre en compte de façon entrecroisée les enjeux sociaux, culturels, spatiaux, écologiques, politiques et économiques de ce processus de projet. Il s'agit, ici, d'une clarification du champ d'action de la gestion des paysages pouvant s'appliquer au parc des Coteaux.

---

<sup>109</sup> Guide de gestion écologique du parc des Coteaux – Gouvernance et philosophie du plan de gestion, p 24 – Consulté en juin 2018.

## **Conclusion chap. 3 // Consolider l'action publique locale**

En conclusion de ce chapitre, il est possible d'énoncer que la gestion des paysages envisagée à la croisée des interrelations spatiales, sociales, culturelles, écologiques, politiques et économiques constitue un levier permettant de consolider l'action publique locale dans le domaine du paysage et plus largement.

Cette orientation permet notamment d'engager une (re)valorisation du métier de jardinier, aujourd'hui au centre de nouveaux enjeux ainsi que d'activer un renouvellement des représentations sociales des usagers et des acteurs de l'action publique de ce territoire : les élus, les responsables des différents services municipaux concernés (espaces verts, sport, culture, jeunesse), les jardiniers et les paysagistes (maîtres d'œuvres et entrepreneurs). L'évolution actuelle du métier de jardinier des villes et des représentations sous-jacentes des acteurs de l'entité parc des Coteaux est, par ailleurs, considérée comme une des clés de l'amélioration de la régulation des conflits d'usage entre les habitants humains et non-humains.

Poursuivons désormais cette exploration théorique et pratique à partir de la formulation une analyse critique du contexte politique locale de mise en œuvre du projet du parc des Coteaux, de celui du parcLAB et de La Sagesse des jardiniers.

# Chapitre.4

## **4. État des lieux et perspectives d'évolution de la gestion des paysages # 2 : récit et retour critique des projets du parc des Coteaux, du parLAB et de La Sagesse des Jardiniers**

Ce travail de thèse, situé au cœur de l'accompagnement et du suivi de la création du parLAB depuis six ans, a permis de mener une observation de la transformation des pratiques des acteurs (Auziol, 2006) et des effets éventuels de l'évolution de ces pratiques sur l'action publique appliquée au parc des Coteaux.

Dans le développement qui suit, il s'agit, d'abord, de présenter les fondements sur la base desquels s'est construit et développé le projet d'ordre paysager aujourd'hui identifié sous l'intitulé « parc des Coteaux ». Quels rôles les élus, les professionnels de l'aménagement et du paysage, ainsi que les autres acteurs locaux concernés, y ont-ils joué ? Quels discours et quelles représentations sous-jacentes ont-ils mobilisés ? Il s'agira ensuite de présenter les premiers effets de cette action collective singulière sur le renouvellement des politiques publiques locales, à partir d'une analyse de l'évolution des positionnements, des rapports entre les acteurs et des modalités de prises de décision.

Pour mener cela, j'envisage d'employer deux focales méthodologiques : une première sollicitant un « regard sur l'histoire » (Pernet, 2014 ; 20) et une seconde sollicitant un « regard sur le processus de projet ». La première focale se distingue de la seconde par le fait que les matériaux sollicités pour l'analyse ne sont pas des matériaux issus de situations vécues. Le travail rétrospectif a reposé à la fois sur des archives écrites et sur des témoignages oraux d'acteurs associés au projet <sup>110</sup>, ainsi que sur l'apport de

---

<sup>110</sup> Un entretien avec Etienne Parin, architecte-urbaniste, fondateur et ancien directeur du GPV a pu être réalisé. Cet entretien a, par ailleurs, été complété par l'analyse des échanges entre les élus, les paysagistes et les urbanistes, présents lors des ateliers-débats du séminaire de bilan du parc des Coteaux en 2011.

travaux de recherche centrés sur l'action publique dans le territoire de la métropole bordelaise (Villechaise, 1997, Bodier, 2009, Labat, 2009, 2011, Banzo, Prost, 2009, Dubost, 2010). La seconde focale correspond, de son côté, à une analyse de situations vécues, dont j'ai conservé la mémoire à travers des notes prises au fil des jours, rassemblées au sein d'un « Journal de recherche ».

La poursuite de l'état des lieux de la mise en pratique de la gestion des paysages et de l'énonciation de ces perspectives d'évolution sera conduite un trois temps. Il s'agit, d'abord, d'explorer l'émergence et le développement du projet du parc des Coteaux dans le contexte local situé à l'échelle de l'aire métropolitaine de Bordeaux. Il s'agit, ensuite, de faire un retour critique du projet du parcLAB et enfin de celui de la Sagesse des Jardiniers dont la présente recherche-projet a fait les objets principaux d'étude et d'expérimentation.

#### **4.1. De la « gestion des espaces verts », à la « gestion des paysages » : *le parc des Coteaux en projet***

Le projet du parc des Coteaux a été initié suite à la création du Grand Projet de Villes Rive Droite en 2002, mais sa mise en œuvre s'intègre dans une dynamique plus ancienne dont l'un des points d'ancrage est l'apparition sur les coteaux de la Garonne à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle de domaines voués tout à la fois à la villégiature et à la production agro-viticole. Les jardins paysagers constituant aujourd'hui les parcs publics composant le parc des Coteaux font dans ce contexte leur apparition dans le paysage. Le parc des Coteaux, qui s'installe sur l'emprise de certains de ces domaines, en

porte une part d'héritage<sup>111</sup>. Cette exploration historique ne sera pourtant pas celle privilégiée, car le questionnement qui oriente cette recherche est de clarifier la place et le rôle accordés à la gestion des paysages dans l'action publique menée sur ce territoire. Le « regard sur l'histoire », ainsi développé, prend pour cadre d'étude l'évolution de l'action publique, constitutive au projet du parc des Coteaux, entre les années 1970 et 2010.

Dans cette temporalité, trois évolutions à la fois spécifiques et entrecroisées ont été identifiées :

1 – Il s'agit, d'abord, d'exposer l'émergence d'une planification territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine à partir des années 1970, qui révèle un basculement paradigmatique progressif. Une politique dite de « **gestion des espaces verts** », passe alors à une autre dite « **paysagère** » (Labat , 2009).

2 – J'envisage, ensuite, de mettre en lumière ce basculement paradigmatique à partir de l'analyse de l'application d'une politique locale spécifique recentrée sur l'action sociale dans les quartiers et les villes « sensibles ». Cette politique publique nommée « **politique de la ville** » est à l'œuvre sur le territoire de la rive droite depuis la fin des années 1980. L'hypothèse formulée est que cette politique de la ville a joué un rôle prépondérant dans l'émergence et le développement d'une politique paysagère sur ce territoire. Elle contribuera notamment à la création du GPV en 2002.

3 – Enfin, j'exposerai l'émergence progressive des composantes d'une politique de « **gestion des paysages** ».

---

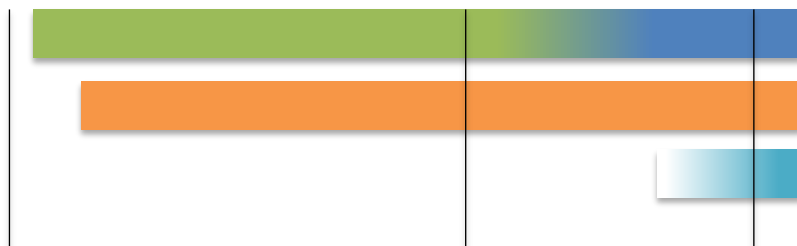
<sup>111</sup> Dans le cours de cette thèse, un mémoire du Master « Jardins Historiques, Patrimoine et Paysages », réalisé par Guillaume Duhamel à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles et à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a questionné « *les valeurs patrimoniales des parcs hérités des domaines comme ferment du changement d'image des Hauts de Garonne* ». À l'heure de la rédaction de la thèse, ce mémoire est en cours et est ainsi envisagé comme un riche complément pouvant peut-être conduire à l'énoncé d'un futur projet de thèse pour son auteur.



1970

2000

2015



Politique publique qualifiée de :  
« *gestion des espaces verts* »  
« *paysagère* »  
« *politique de la ville* »  
« *gestion des paysages* »

Source : Benjamin Chambelland

Le projet du parc des Coteaux prend corps et se reformule au fil de ces évolutions et interrelations ordonnant la perception de ses finalités, les besoins auxquels il répond et la nature même de la gestion actuelle et future de ses paysages.

#### 4.1.1. 1976-2002 : « Politique de gestion des espaces verts » Vs « Politique paysagère »

*« Il y avait la coulée verte composée de domaines privés ou publics. Nous avons pensé à un grand parc structurant la ville par l'environnement. »*

Ces propos tenus en 2016 par Etienne Parin, architecte-urbaniste, fondateur et ancien directeur du GPV, évoquent la vision originelle ayant contribué à la création du projet du parc des Coteaux. Une approche qui s'ancre dans les premières études urbaines réalisées à partir des années 1970 à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise. Le schéma directeur de 1976, qualifie alors de « coulée verte » les coteaux de la Garonne situés en rive droite. Une vision qui n'affiche pas directement une politique du *paysage*, mais qui se rapporte plutôt à une planification urbaine orientée vers la préservation d'« espaces verts », qu'ils soient privés (terres agricoles, forêts, jardins), ou publics (parcs et jardins). Ces espaces

sont considérés comme une « aménité publique » (Labat, 2011 : 159) à préserver de l'urbanisation massive, engagée depuis les années 1950 dans la métropole bordelaise, qui peut contribuer ainsi à la qualité du « cadre de vie » via la prise en compte des dimensions « sanitaire » – liée à la qualité de l'air –, « esthétique » et « récréative » – liées aux usages de détente et aux activités sportives (*Ibid* ; 160). Les parcs, répartis sur les quatre communes composant le GPV, situés aux abords des coteaux face au centre historique de Bordeaux, représentent en 2002 une surface de 190 ha appartenant au domaine public. Dans une perspective de préservation et d'acquisition progressive de domaines privés situés aux abords, le parc des Coteaux pouvait potentiellement atteindre à terme une surface de 400 ha. C'est à ce titre qu'il a été considéré comme l'une des principales « coulées vertes » de l'agglomération bordelaise.

Le projet actuel s'inscrit donc dans l'héritage d'une politique urbaine qui ne se positionne pas, tout au moins initialement, sur la préservation des spécificités écologiques de ce territoire, via un travail d'inventaire qualitatif et quantitatif des milieux écologiques et de leurs interactions, ni sur la prise en compte des pratiques et des représentations des acteurs de ces espaces publics et privés (élus, responsables de services, jardiniers, habitants et usagers). Cette politique de gestion des espaces verts, qui évolue progressivement dans les discours vers une « politique de gestion des espaces naturels » (Labat, 2009 ; 5), relève d'une approche hygiéniste, esthétique et récréative. Bien que les valeurs défendues soient avant tout sociales, cette politique limite le champ de la « gestion » à la prise en compte des configurations spatiales. La gestion des paysages, considérée comme un outil projectuel tenant compte des interactions à la fois sociales, culturelles, spatiales, techniques et écologiques, ne constitue pas la matrice réflexive de cet outil de planification. Didier Labat énonce, par ailleurs, les limites opérationnelles des orientations de gestion spatiale du schéma directeur de 1976 :

*« Si la définition spatiale précise des coulées vertes ne présente pas de difficulté particulière, la capacité à respecter les orientations est jugée aléatoire tant les modalités de gestion des espaces protégés ne sont pas clairement explicitées. »*

*(Ibid ; 7)*

Or, malgré la distance observée entre les préconisations de gestion des espaces et la réalité du terrain, les propos d'Etienne Parin révèlent l'influence du concept de « coulée verte » dans la création du projet du parc des Coteaux. Cette « *figure rhétorique* » correspondant à une « *recherche de solutions originales et d'expressions langagières inédites* » (Dubost, 2010 ; 630) a marqué les esprits au point de devenir, à la fois, un support de projet pour les architectes, les urbanistes ou les paysagistes, ainsi qu'un élément de langage courant permettant de désigner, encore aujourd'hui, cet ensemble de parcs. Les échanges avec les jardiniers des villes mettent en avant cette appropriation :

« *Le parc des Coteaux ? Oui, je connais. C'est la coulée verte. C'est ça ?* »

(Jardinier municipal, mars 2017)

« *Heureusement que nous avons cette coulée verte, sinon il y aurait des logements partout.* »

(Jardinier municipal, février 2016)

Si ce schéma directeur n'a pas eu les effets escomptés sur l'aménagement du territoire – la pleine préservation des « coulées vertes » de l'agglomération bordelaise – il a contribué à développer une représentation sociale partagée – ou partageable – grâce à la promotion d'un concept imagé accessible à un large public.

Dans la continuité du schéma directeur de 1976, des travaux ont été réalisés pendant vingt ans, répondant à des objectifs contenus dans les concepts de « *trame verte* », d'« *espace naturel urbain* », de « *charpente paysagère* » (figure 54) et de « *grand paysage* »<sup>112</sup>. Le schéma directeur de la Métropole Bordelaise réalisé en 2001 rompt ainsi avec l'approche quantitative des années 1970 et s'engage dans la mise place d'une politique dite « paysagère ». Cette dynamique est due à la nouvelle place qu'occupe le paysage dans les esprits du public (Dubost, 2010 ; 631). La loi paysage de 1993, mais aussi la Convention européenne du paysage contribuent à préciser le sens accordé à cette notion et à la promouvoir (Pernet, 2014 ; 49), renforçant son statut d'outil employé dans la planification

---

<sup>112</sup> Schéma Directeur de la Métropole Bordelaise, 2001.

urbaine, tout en lui faisant endosser des rôles différents. Ce changement de paradigme – de l' « espace vert » au « paysage » – dont les professionnels de l'aménagement deviennent les promoteurs prend corps dans les études urbaines de la métropole à partir d'une représentation qui oscille entre une approche écologique, plus ou moins référencée à l'écologie du paysage, et celui d'un urbanisme paysagiste pour lequel la dimension visuelle et culturelle du paysage demeure essentielle. Le paysage, ainsi ballotté entre des identifications multiples, n'apparaît pas encore comme une catégorie d'action aux contours nets. Cela fait sa richesse, mais constitue aussi un frein pour cette dynamique de changement des cadres de pensée et d'action.

Le schéma directeur de l'aire métropolitaine réalisé en 2001, bien que positionné sur les bases d'une politique paysagère que l'on peut juger innovante (Labat, 2009 ; 19) révèle encore certaines limites dans sa mise en œuvre. La méthodologie employée ne mobilise pas les représentations sociales des habitants et des usagers des territoires de la métropole, en dépit des injonctions de la Convention européenne du paysage<sup>113</sup>. Cette approche soulève, au reste, des questionnements quant à sa capacité à être mise en œuvre à cette échelle et son rapport aux jeux de gouvernance locale qui y sont liés (Labat, 2011 ; 14). Le cadre opérationnel, d'autre part, présente des difficultés dans la mise en œuvre des orientations lors du passage à l'échelon communal (Labat, 2009 ; 19).

Malgré les évolutions apparentes entre le schéma directeur de 1976 et celui de 2001 en faveur de la prise en compte d'une politique publique dite « paysagère », cette nouvelle approche ne permet pas aux élus, aux responsables de services, aux jardiniers, aux habitants et usagers de la métropole bordelaise de se saisir pleinement, ni dans sa réalisation, ni dans sa mise en œuvre d'une politique paysagère. Je remarque pourtant l'apport du schéma directeur de 2001 et de toutes les instances de débats entre les professionnels

---

<sup>113</sup> Le texte de la Convention européenne du paysage énonce les valeurs de « *bien-être individuel et social, de mémoire et de transmission, de respect du vivant, d'éducation et de participation des populations* ». Dans *Convention européenne du paysage et documents de référence*, 2008.

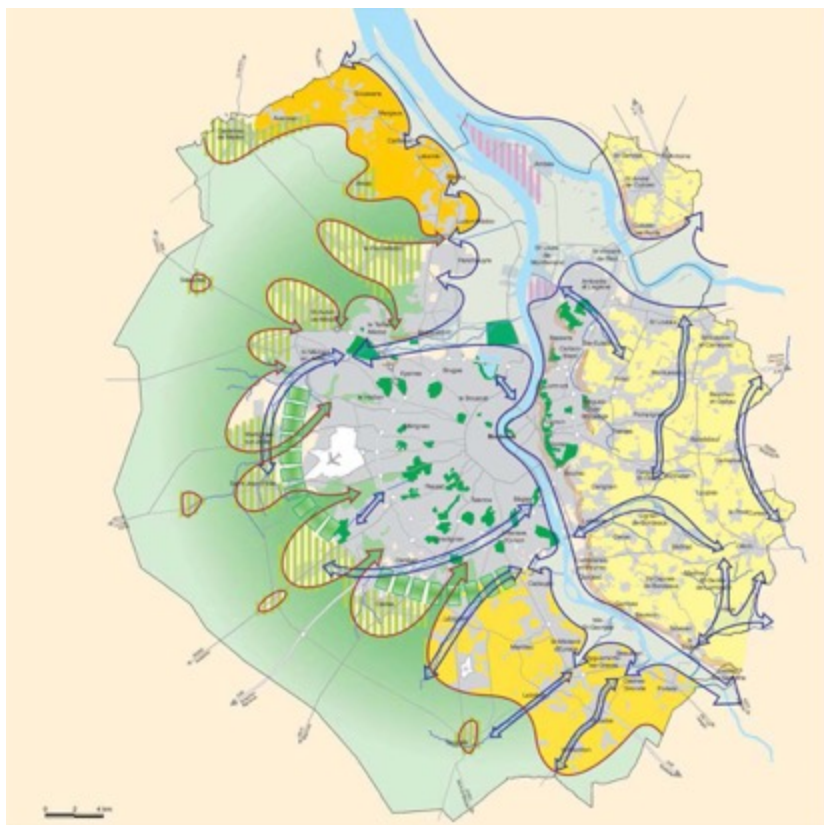
de l'aménagement qui découleront de son élaboration, au projet du parc des Coteaux. La poursuite de l'identification des coteaux de la rive droite comme une composante – écologique, paysagère et/ou urbanistique – à préserver et à valoriser à l'échelle de la métropole bordelaise, permet aux acteurs de la création du GPV en 2002 de s'en saisir pour en faire l'un des axes majeurs de leur projet de développement social et urbain<sup>114</sup>. Le projet du parc des Coteaux s'engage sur des bases certes un peu floues, mais qui apparaissent pourtant motrices dans sa mise en œuvre locale.

Il s'agit donc de clarifier la manière dont s'est réalisé ce basculement d'une politique de gestion des espaces verts vers une politique paysagère, qui s'est opéré localement alors même que le bilan à l'échelle de la métropole révèle certaines limites dans son opérationnalité.

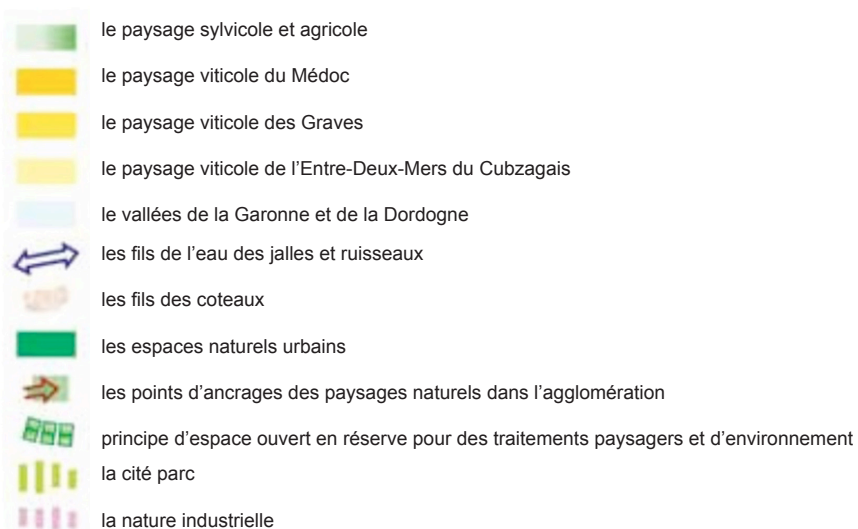
*Figure 54. Page suivante, représentation de « La charpente paysagère » de l'aire métropolitaine de Bordeaux. Cette figure a été produite dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement urbain de 2001 (SDAU). Source : a'urba – révision du SDAU. Il a également été employé en tant qu'outil de communication dans les médias professionnels afin de valoriser le caractère « innovant » de la politique dite « paysagère » du SDAU. Françoise Dubost développe, en partie, son article intitulé « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine » à partir de la publication de ce schéma en 2005 dans un document de Mairie-Conseils (organisme de la Caisse des dépôts spécialisé dans l'aide aux élus). Cette*

---

<sup>114</sup> À côté de l'enjeu du renouvellement urbain, du développement des politiques d'accompagnement en termes d'économie et d'emploi, d'éducation, de culture, de lutte contre les discriminations et de la revalorisation de l'image de la « Rive Droite », le développement et la valorisation du parc des Coteaux est identifié comme un atout majeur du territoire. Source : site internet du GPV – Consulté en juin 2018.



## La charpente paysagère



#### 4.1.2. 1984-2003 : « Politique de la ville » & « Politique paysagère »

La création du GPV est issue d'un processus collectif au long court, impliquant les élus des communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, l'Etat, les bailleurs sociaux actifs sur ces communes et la communauté d'agglomération de Bordeaux. Cette dynamique intercommunale est engagée à partir des années 1980 dans le cadre de la politique gouvernementale dite « politique de la ville », visant à revaloriser certains quartiers urbains considérés comme « sensibles »<sup>115</sup> et à réduire les inégalités sociales entre les territoires<sup>116</sup>. Ces quatre villes bénéficient ainsi en 1984 d'un contrat de « Développement Social des Quartiers » (DSQ) qui constitue l'un des premiers dispositifs visant « à améliorer tous les aspects de la vie quotidienne des habitants de quartiers cumulant des handicaps sociaux, culturels et urbains »<sup>117</sup>. Or, bien que le développement urbain massif vécu par ces communes depuis les années 1960 et les orientations de requalification urbaine de ces villes à partir des années 1980 intègrent l'« espace public » comme l'une des clés d'amélioration de la qualité de vie de la population, dans un cas comme dans l'autre, les cadres de pensée sont éloignés d'une politique paysagère telle que la loi paysage de 1993 et la convention européenne du paysage le formuleront par la suite. Par ailleurs, si la « charpente paysagère » des coteaux de la rive droite constitue un objet de planification – engageant, tout au moins, un dialogue entre plusieurs champs professionnels – il n'est pour autant pas pleinement partagé par les élus et les responsables de services municipaux de ce territoire.

À cet égard, plusieurs facteurs ont joué pour permettre à cette politique paysagère de trouver un écho favorable sur ce territoire –

---

<sup>115</sup> Les communes composant GPV ont accueilli une des plus importantes Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) de la Région à partir de 1965 : « la ZUP des Hauts de Garonne couvre 550 hectares sur trois communes et regroupe 4 000 logements répartis sur une douzaine de cités. » (Villechaise, 1997 ; 352)

<sup>116</sup> « L'évolution de la politique de la ville » – Source : site internet de La documentation Française – Consulté en juin 2018.

<sup>117</sup> *Ibid.*

concrétisée par la création du parc des Coteaux. Le premier facteur est lié au rôle d'Etienne Parin dans ce processus collectif. Cet acteur-clé travaille auprès des quatre communes depuis les années 1980. Il fait notamment partie des acteurs principaux du contrat « Développement Social des Quartiers ». Ses compétences d'architecte et d'urbaniste, associées à son expérience passée d'élus<sup>118</sup>, lui permettent de participer aux réflexions inhérentes à la mise en œuvre des études urbaines à l'échelle de l'aire métropolitaine. Lors de la création du GPV en 2002 – dont il prend la direction – Étienne Parin contribue à l'écriture du programme d'actions de ce groupement public. Le projet du parc des Coteaux constitue l'une des perspectives d'actions les plus importantes à ses yeux, malgré sa faible appropriation par les élus locaux.

*« Les gens n'y croyaient pas ! Les élus disaient que c'était mon projet. Celui d'Etienne. »*

*(Etienne Parin, février 2016)*

Le deuxième facteur identifié est la constance d'un portage technique bienveillant de la part des chargés de missions de l'agglomération de Bordeaux et du département de la Gironde dans la création du projet du parc des Coteaux. La « coulée verte » des coteaux est présente dans les documents de planification urbaine depuis vingt cinq ans (1976-2001). La perspective opérationnelle proposée dans le cadre de la création du GPV trouve donc un écho positif de la part des institutions.

La troisième composante est le soutien de l'Etat dans la création du GPV. Fort des vingt années de portage collectif de ces quatre communes (1980-2000) dans un projet de renouvellement social et urbain, la création du GPV est encouragée dans l'élan de la loi « d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire » de 1999, dite loi Voynet.

---

<sup>118</sup> Etienne Parin a été élu du Parti Socialiste dans l'opposition du conseil municipal de la ville de Bordeaux durant deux mandats sous Jacques Chaban Delmas.



De ces trois composantes, il ressort tout de même une forte personnalisation de ce projet en la personne d'Etienne Parin et, à contrario, un faible portage politique local. Par ailleurs, Etienne Parin est architecte-urbaniste, son « regard » sur ce projet paysager aux contours encore flous peut orienter favorablement l'approche urbanistique aux dépens d'autres, telles que les approches écologique et paysagère. Ces freins ont-ils été levés ?

Dans son travail de thèse, Patrice Bodier identifie quatre volets thématiques constituant le programme d'action du GPV à sa création : un volet habitat (lié à une dynamique de renouvellement et de diversification de l'offre résidentielle), un volet social (lié à la mise en réseau et au renforcement des politiques sociales, éducatives et sanitaires), un volet culturel (lié à la mise en place d'équipements publics à vocation culturelle) et un volet paysager (lié à une valorisation des qualités paysagères exceptionnelles des sites pour opérer une amélioration du cadre de vie et engager un changement d'image de ce territoire) (Bodier, 2009 ; 163). La politique paysagère est ainsi formulée aux côtés de la politique de la ville. Mais qu'en est-il exactement ? À quelles formes concrètes de projets d'aménagements et de gestion des paysages cela a-t-il conduit ? Le projet du parc des Coteaux a-t-il su s'inscrire dans cette perspective ambitieuse ?

La carte illustrant ce programme d'action ne représente pas les limites communales (figure 55). L'interprétation qui peut en être faite est la volonté de mettre en avant le « *projet de territoire* » collectif plutôt que les intérêts particuliers. Pourtant, c'est bien sur ce point que le projet du parc des Coteaux a été mis en question par les élus locaux : quels intérêts communaux sont portés par ce projet communautaire ? Si ce type de représentation permet de mettre en avant l'intention du projet, il ne facilite pas la projection dans la réalité des lieux.

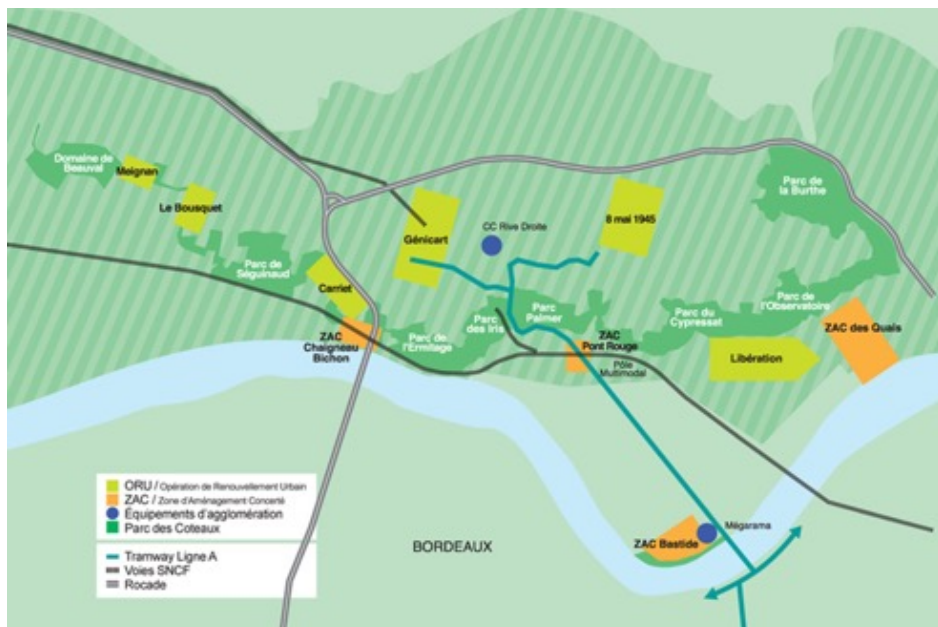


Figure 55. Carte du « projet de territoire 2000-2006 » du GPV. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite.

La réalisation d'un « workshop » l'année de la création du GPV conviant cinq équipes à réfléchir pendant une semaine sur le projet du parc des Coteaux, correspond à une volonté de l'équipe du GPV de travailler plus en avant sur ce projet<sup>119</sup>. Ce workshop permet de retenir une équipe, composée du groupement Jean-Pierre Clarac, paysagiste, Laurent Fagar, architecte-urbaniste, Claude Allier, écologue<sup>120</sup>, qui réalise l'année suivante un « *Plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du parc des Coteaux et de son articulation aux quatre quartiers d'habitat riverains* », (juin 2003). L'un des enjeux formulés de cette étude est de « *Naturaliser cette idée* ». Ce propos devenu central dans la démarche est ici compris sous deux aspects : la volonté de rendre cette « idée »

<sup>119</sup> Les équipes participantes au workshop sont composées de paysagistes, d'urbanistes, d'écologues et de sociologues, issues de la région et au-delà.

<sup>120</sup> Lors du workshop, cette équipe est également composée de Catherine Charles, paysagiste, de Bernard Bouzou, architecte, Daniel Mandouze, sociologue et Klaus Peklo, écologue.



Dans un premier temps, cette étude re-contextualise le projet du parc des Coteaux à l'échelle de l'agglomération Bordelaise (figure 56). Elle réalise, ensuite, un diagnostic – nommé « *La constitution des paysages des coteaux* » – comprenant une approche historique et topographique (figures 57, 58).



Figures 57 et 58. Cartes de « *La constitution des paysages des coteaux* ». A gauche, Extrait de la carte de « Cassini » du XVIIIème siècle. A droite, carte de l'orographie des coteaux. Source : *Plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du parc des Coteaux et de son articulation aux quatre quartier d'habitat riverains* – Juin 2003.



Ce travail est complété par une analyse – intitulée « *La perception des paysages des coteaux* » – centrée sur la place des coteaux de la rive droite de Bordeaux dans la littérature et la peinture contemporaines (figure 59) et caractérisée ensuite par la réalisation d'une carte des « *unités paysagères* » (figure 60). Enfin, ce diagnostic est complété d'une analyse du « *Système géophysique des coteaux* » (figures 61, 62) et du « *Contexte contemporain* » (figures 63, 64).



Figures 59, 60. En haut page précédente, cartes de « *La perception des paysages des coteaux* » illustrée par un tableau de André Lhote et un autre de Jean-Paul Alaux.

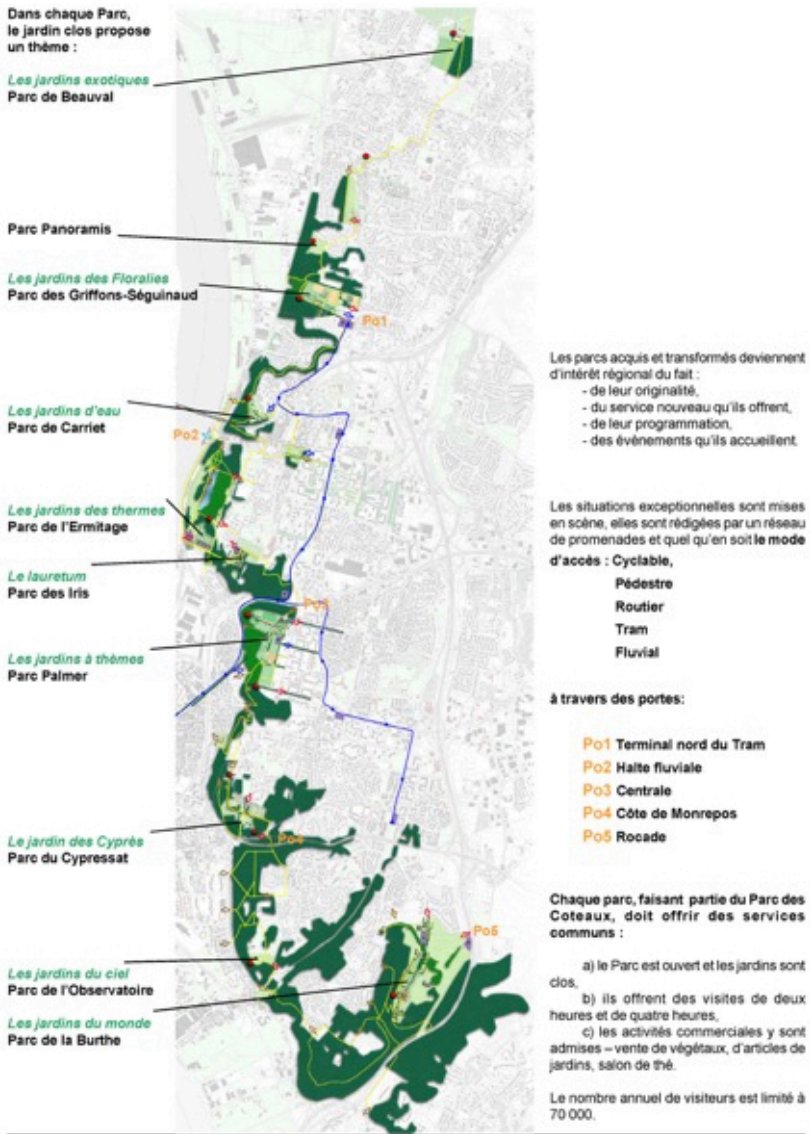
Figures 61, 62. En bas page précédente, cartes issues de l'analyse du « *Système géophysique des coteaux* » réalisée à l'échelle régionale et locale (pour chaque parc). Cette étude comprend les composantes géologique, géomorphologique, hydraulique, climatique et végétale.

Figures 63, 64. Cartes issues de l'analyse du « *Contexte contemporain* » comprenant les réseaux viaires, la densité urbaine, la nature du foncier, l'identification des bâtiments publics. Source : Plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du parc des Coteaux et de son articulation aux quatre quartier d'habitat riverains – Juin 2003.

L'ensemble de ce travail permet de préciser les matérialités physiques, écologiques et historiques de cette entité parc des Coteaux, de l'échelle régionale à l'échelle communale. Sur la base de cette analyse, des « orientations partagées » sont énoncées et un « plan guide » est réalisé.

L'une des particularités de cette étude est la complémentarité des compétences réunies. La collaboration d'un paysagiste, d'un architecte-urbaniste et d'un écologue s'inscrit dans la continuité de l'élaboration du schéma directeur de 2001. Néanmoins, si cette étude relève d'une approche pluridisciplinaire riche permettant la collaboration de ces compétences, elle ne franchit pas le cap d'une démarche transdisciplinaire permettant un décloisonnement des regards et des méthodes. Chaque spécialité a contribué à construire un savoir spécifique. La co-construction ne semble avoir eu lieu qu'après coup dans une dynamique de compilation et de croisement éventuel des résultats obtenus. Le premier « regard paysager » dédié au projet du parc des Coteaux s'ancre ainsi dans une démarche qui peine à s'extraire d'une approche sectorielle et d'une conception du paysage encore ancrée dans une dimension visuelle et culturelle.

Plusieurs éléments de réponses aux questionnements précédemment formulés peuvent être identifiés. Tout d'abord, l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire dans un travail de précision et de redéfinition du projet du parc des Coteaux a contribué à amoindrir l'effet de personnalisation du projet en la personne d'Etienne Parin. Le niveau de précision de l'analyse et la proposition d'esquisses d'aménagements pour chaque parc composant le parc des Coteaux (figure 65) ont contribué à une meilleure appropriation de la part des acteurs locaux (élus et responsables de services des quatre communes composant le GPV). Concernant le lien avec la conduite de la politique de la ville menée sur ce territoire, une étude sociologique est commanditée auprès de l'atelier Arcus – Daniel Mandouze – dès le lancement du workshop sur le parc des Coteaux. Cette étude permet de clarifier et de préciser les orientations à prendre. Le parc des Coteaux y est décrit comme un projet « *en soi* », dont l'enjeu n'est pas qu'il se



## LES PARCS A THEMES PROGRAMME GENERAL

Figure 65. Carte du « plan guide du parc des Coteaux ». Une déclinaison de « parcs à thèmes » est proposée comme « programme général » d'aménagement. Pour cela, des esquisses ont été réalisées pour chaque parc composant le parc des Coteaux. Source : Plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du parc des Coteaux et de son articulation aux quatre quartier d'habitat riverains – Juin 2003



substitue aux différents projets d'aménagement et de renouvellement des quartiers, ceux-ci intégrant « *une dimension paysagère propre à chaque site* ». Le parc des Coteaux est plutôt envisagé comme un projet permettant de « *produire à l'échelle de la rive droite et des coteaux une "qualité de site", une image positive globale qui en valorise chaque sous-ensemble en tant qu'élément d'un secteur remarquable* » (plan directeur p 93). Ces préconisations feront sens pour l'ensemble des acteurs du GPV et guideront le développement du projet du parc des Coteaux pendant plusieurs années. L'exploration théorique et empirique menée dans le cadre de l'expérience de parcLAB et, par la suite, de « *La Sagesse des Jardiniers* » contribuera à re-questionner cette approche. Nous l'aborderons par la suite.

Concernant la mise en œuvre d'une politique paysagère, bien que la démarche engagée ait permis de poursuivre l'élan du schéma directeur de 2001, la méthode employée ne mobilise pas les représentations sociales des habitants et des usagers de ce territoire d'étude. L'approche culturelle et sociale proposée – « *La perception des paysages des Coteaux* » – est formulée à partir d'une exploration historique menée dans l'art contemporain et les activités humaines passées. Cette étude s'inscrit ainsi dans une dynamique d'enrichissement de l'action publique paysagère, sans pour autant être pleinement en adéquation avec l'évolution du sens accordé au paysage, tel que la Convention européenne du paysage le qualifie.

Enfin, concernant le champ d'action de la « *gestion des paysages* », des éléments spécifiques sont identifiables. La présentation du parc des Coteaux en dix points (figure 66), énonce deux principes en lien avec la thématique de la gestion : « *7. Assurer l'héritage de la gestion précédente "rurale"* » et « *10. Une gestion H.Q.E* ». Le premier point tire parti de l'approche historique mobilisée dans l'analyse en faisant référence à des figures d'aménagements de

## Le Parc des Coteaux c'est :

1. Naturaliser une idée.
2. Inscrire les symboles du temps présent.
3. Permettre de réconcilier l'Homme et la Nature, grâce à l'éthno-botanique.
4. Donner à voir et à comprendre les fondements des territoires concernés - les falaises - les sources - les arbres séculaires - les chemins creux.
5. Scintiller - Eclairer - Surprendre, grâce aux installations spécifiques.
6. Décliner une même approche formelle :
  - "la clairière"
  - "l'horizon"
  - "le jardin"
7. Assurer l'héritage de la gestion précédente "rurale"
  - des sentes en haut,
  - des fossés en bas,
  - des vignes parfois,
  - la forêt comme fond de décor (la mise en culture a été la priorité des plateaux, la forêt, matelas protecteur, celle des coteaux)
8. Accueillir toute forme de pratiques qui peuvent se dérouler dans l'espace ouvert et péri-urbain.
9. Une programmation des événements
10. Une gestion H Q E.

## LE CONCEPT GENERAL

page 42

D P V - PARC DES COTEAUX DE GARONNE • ATELIER JP. CLARAC - L. FAGART - C. ALLIER - JUIN 2003

*Figure 66. Enonciation du projet du parc des Coteaux en dix points proposé dans le cadre du plan guide. Ces principes seront ensuite déclinés dans les esquisses proposées pour chaque parc. Source : Plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du parc des Coteaux et de son articulation aux quatre quartier d'habitat riverains – Juin 2003.*

l'espace issues de l'activité rurale passée. Le second renvoie à une référence récente. Une gestion H.Q.E définit une gestion « Haute Qualité Environnementale ». Cette approche est développée et médiatisée au début des années 2000 et principalement employée pour décrire une gestion dite « respectueuse de l'environnement » dans les bâtiments. Elle vise à « *limiter à court et à long terme les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation, tout en assurant aux occupants des conditions de vie saine et confortable* »<sup>121</sup>. Dès lors, si ces deux approches révèlent une prise en compte de la future gestion spatiale, elles n'évoquent pas réellement la future gestion humaine propre à ce projet : la gestion organisationnelle et relationnelle entre les acteurs de l'aménagement et ceux de l'entretien quotidien du parc des Coteaux. Pareillement, bien que la déclinaison du plan guide en « Parcs à thèmes » fasse référence à une culture jardinière (figure 52) : « *Les jardins exotiques* », « *Les jardins des floralies* », « *Les jardins d'eau* », le diagnostic ne décrit pas le contexte socio-technique dans lequel il peut prendre forme.

Ce « regard sur l'histoire » permet donc de formuler que dans la continuité des démarches engagées à l'échelle de l'aire urbaine de Bordeaux et plus largement de celle du département, cette étude a contribué, au début des années 2000, à poursuivre la mise en place d'une politique paysagère en prenant en compte la nécessité de son appropriation et de son opérationnalité à l'échelle locale. Cependant, cette démarche ne correspond pas encore pleinement au basculement paradigmatique dont fait preuve la notion de *paysage* dans la même temporalité, ni même ne prend en compte la gestion des paysages, tel que cela est formulé dans le cadre de cette thèse – une gestion intégrant à la fois les interactions spatiales, sociales, culturelles, techniques et écologiques qui y sont liées.

Il est également à noter que la déclinaison locale de la « charpente paysagère des coteaux de l'entre deux mers » a été possible grâce à la création du GPV. Cet outil de gouvernance intercommunale, soutenue par les quatre villes, les institutions publiques locales (communauté urbaine de Bordeaux, Département, Région) et l'Etat,

---

<sup>121</sup> Source : Wikipédia – Consultée en juin 2018.

dirigé par Etienne Parin et piloté par des élus partageant une histoire collective, a permis d'initier et de développer dans les années qui suivent cette action publique paysagère locale.

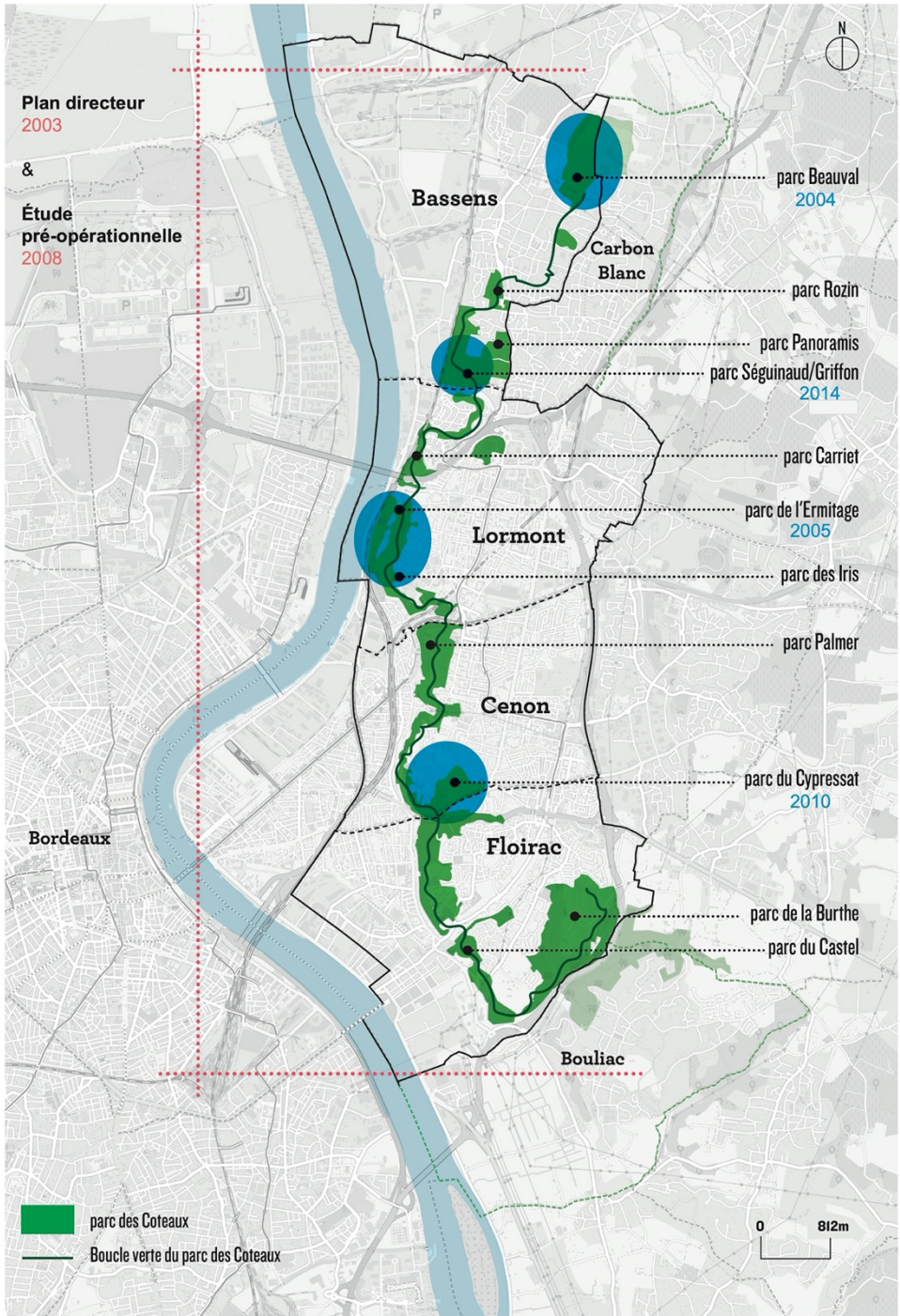
#### 4.1.3. 2004-2014 : « Politique paysagère » & « Politique de gestion des paysages »

Les dix années qui suivent la réalisation du plan directeur, en 2003, permettent l'aménagement – ou le réaménagement – d'une partie des parcs publics composant le parc des Coteaux : le « parc Beauval » (15 ha) et le « parc Griffon-Seguinaud » (16 ha) à Bassens, le « parc de l'Ermitage » (30 ha) à Lormont et le « parc du Cypressat » (12 ha) à Cenon (figure 67). Le GPV a pour objet d'accompagner les villes dans la mise en œuvre de ces projets. L'aménagement et la gestion des parcs sont réalisés par les services municipaux propres à chaque commune. Le GPV les aide individuellement dans cette démarche et assure les liens entre eux. Pour autant, si ces aménagements contribuent à la concrétisation du parc des Coteaux, le manque de liaisons piétonnes entre les parcs – liées à la présence de coupures urbaines (grands axes routiers, zones commerciales, etc) –, est identifié comme un frein à son appropriation par les habitants et les autres usagers :

*« L'évolution du projet de territoire et les premières réalisations effectuées depuis 2003 laissent à penser que l'idée originelle d'un lien signifiant et fonctionnel fort, de nature végétale, développé du nord au sud sur près de 12 km, constitue un enjeu opérationnel et symbolique déterminant. »*

*(Cahier des Charges « Projet d'ensemble du parc des Coteaux : étude pré-opérationnelle de mise en place des dispositifs intercommunaux »)*

L'aménagement d'une continuité piétonne entre les parcs est l'une des idées principales énoncées dans le plan directeur, intitulé le « lien vert » (12km). En complément des projets d'aménagements réalisés ou en cours, une autre étude intercommunale est ainsi



initiée par le GPV dès 2006 afin de travailler spécifiquement sur ce « *lien signifiant* ». Ce travail a pour objectif de « *mettre à jour* » et de préciser les préconisations du plan directeur, ainsi que de définir le tracé et la faisabilité opérationnelle (choix d'aménagements, opportunités foncières, coûts, capacités de financements, calendrier d'exécution, etc) de ce « *lien vert* ».

Cette étude est menée jusqu'en 2008 par l'atelier Bouriette et Vaconsin, paysagiste et architecte-urbaniste. Le « *lien vert* » devient « *fil vert* » et les grands principes d'aménagements sont précisés, complétés d'estimations des travaux spécifiques à chaque secteur à aménager. Cette étude qualifiée de « *pré-opérationnelle* » doit permettre aux villes de prendre la mesure des travaux à engager et de mener par la suite les aménagements nécessaires.

La réalisation de cette étude et des projets d'aménagements des parcs s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre d'une politique paysagère pendant dix ans sur ce territoire. Chacun de ces projets est l'occasion de faire appel à des paysagistes associés à des architectes-urbanistes et/ou à des écologues. Les institutions publiques locales (communauté d'agglomération, département de la Gironde, Région) poursuivent également leur soutien technique et financier en lien avec leurs politiques respectives d'accompagnement des projets valorisant une approche paysagère

*Figure 67. Page précédente, carte de présentation des parcs publics composant le parc des Coteaux dont ceux qui ont été aménagés ou réaménagés entre les années 2004 et 20014. Dans l'ordre chronologique de réalisation :*

- *Plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site du parc des Coteaux, GPV, Atelier Jean Pierre Clarac, Laurent Fagart, Claude Allier, en 2003 ;*
  - *Étude préalable d'aménagement du parc de Beauval, ville de Bassens, Atelier de paysage B. et J.N Tournier, en 2004 ;*
  - *Aménagement du parc de l'Ermitage, ville de Lormont, Atelier Paysage Graziella Barsacq, Gereaa, en 2005 ;*
  - *Etude pré-opérationnelle de projet d'ensemble du parc des Coteaux, GPV, Atelier Bouriette & Vaconsin, en 2008 ;*
  - *Aménagement du parc du Cypressat, ville de Cenon, Vegetude, 2010 ;*
  - *Aménagement paysager de la plaine des sports Griffon-Seguinaud, ville de Bassens, Agnes Brugeron, en 2014 ;*
- Source : Benjamin Chambelland – Juin 2018.*

et/ou environnementale<sup>122</sup>. Mais l'ensemble de ces travaux éprouve encore des difficultés à dépasser le cercle des élus et des responsables de services dans leur phase de conception et de réalisation. Dix ans après l'émergence de la Convention européenne du paysage, la politique paysagère mise en œuvre sur le parc des Coteaux ne prend pas pleinement en compte les représentations sociales de la population, y compris celles des acteurs principaux de la gestion des paysages : les jardiniers des villes.

Précédemment, j'ai montré en quoi les relations entre les jardiniers des villes et les paysagistes étaient ambivalentes<sup>123</sup>. Malgré un respect réciproque entre ces deux métiers, le contexte du parc des Coteaux a révélé les limites de leur collaboration dans les projets paysagers. Ces relations interpellent ainsi sur le sens et la place accordés à la gestion des paysages de la part des paysagistes, mais également de la part des élus et des responsables de services municipaux, ainsi que des élus et des chargés de missions des institutions publiques acteurs de ces projets. Par ailleurs, d'autres événements viennent alimenter cette réflexion sur la place accordée à la gestion des paysages dans la dynamique du parc des Coteaux.

En 2009, trois ans après la réalisation du projet du parc de l'Ermitage à Lormont (2005), un « plan de gestion » du parc est réalisé par un cabinet d'écologues (Biotope). Cette étude a pour objet de faire un diagnostic des qualités et des dynamiques écologiques du parc et de formuler des préconisations en vue d'améliorer leur gestion quotidienne. Ce travail peut être plus précisément qualifié de « plan de gestion d'espace naturel », car il est réalisé en prenant pour référence le « Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles » (figure 68). Il s'agit d'une démarche fondée sur une approche écologique qui s'éloigne de l'approche paysagère précédemment mise en œuvre. L'enjeu

---

<sup>122</sup> Une thèse portant sur l'étude de l'évolution de l'action publique de la métropole Bordelaise est en cours de finalisation au moment de la rédaction de ma propre thèse : Touchard Ophélie, 2018, Le plafond de verre écologique : les dynamiques ville-nature dans l'action spatiale de Bordeaux Métropole. Thèse de doctorat.

<sup>123</sup> 3.3 « Jardiniers et paysagistes » p 190.

principal de cet outil de gestion est la préservation et la valorisation des milieux. Les aspects sociaux (pratiques et usages) et culturels (approches historique et esthétique) – bien que pris en compte – sont considérés comme secondaires. La différence d’approche va même aller jusqu’à exclure la participation de la paysagiste et de l’écologue<sup>124</sup> qui ont travaillé sur le projet paysager initial. La réalisation de ce plan de gestion est pourtant soutenue par les élus et les chargés de projets de la ville de Lormont, ainsi que par ceux des institutions publiques qui ont, pour la plupart, précédemment soutenu le projet paysager.



*Figure 68. « Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles ». Edité en 2006, ce cahier technique a été mis à jour par les réseaux de l'ATEN (atelier technique des espaces naturels) puis de l'Agence française pour la biodiversité et publié en ligne en janvier 2018 : [ct88.espaces-naturels.fr](http://ct88.espaces-naturels.fr). Ce guide est une référence nationale.*

---

<sup>124</sup> Graziella Barsacq, paysagiste (Atelier Paysage) et Anne Delarche Joli, écologue (Gerea).



L'intention de réaliser un « plan de gestion d'espace naturel » peut s'expliquer par la haute valeur écologique associée au lieu où a pris forme le parc de l'Ermitage. Cette ancienne carrière, devenue une friche industrielle pendant quelques années, accueille par la suite une diversité de milieux considérés comme remarquables à l'échelle de la métropole et au-delà (jusqu'au niveau Européen concernant la protection de certaines espèces). Mais cela ne suffit pas à expliquer cette démarche contradictoire engagée entre l'approche écologique et l'approche paysagère, alors même que le projet paysager intégrait initialement l'approche écologique. Au sujet de cette situation, plusieurs observations peuvent être faites.

Elle révèle, d'une part, une fragilité dans le projet initial d'aménagement concernant le champ de la gestion spatiale et écologique<sup>125</sup>. Sur ces bases, la réalisation du plan de gestion trois ans plus tard peut être perçue comme une démarche complémentaire par les acteurs locaux impliqués depuis l'origine du projet (élus et chargés de projets des villes et des institutions publiques locales). Telle qu'elle était énoncée, l'intention était peut-être bienveillante et non contradictoire. Cette situation révèle, d'autre part, l'ambivalence existant entre ces deux politiques (paysagère et écologique) dont certains acteurs de l'aménagement (élus, responsables de services municipaux, paysagistes, architectes, urbanistes et écologues) sont porteurs. Malgré le dynamisme de la mise en place d'une politique paysagère sur ce territoire, des tensions avec d'autres approches, telles que l'approche écologique, mais également culturelle et sportive, peuvent émerger et contribuer à affaiblir la cohérence de l'action publique.

---

<sup>125</sup> Il ne s'agit pas ici d'énoncer que le champ de la gestion spatiale et écologique n'a pas été pris en compte dans le projet paysager initial du parc de l'Ermitage, car de nombreux éléments de la vie de ce projet sont inconnus. Il s'agit plutôt de formuler que malgré sa prise en compte, cela n'a, semble-t-il pas, suffi à répondre aux attentes des acteurs locaux – peut-être pour des raisons financières, techniques et politiques – et, de fait, cela a mené à l'initiation d'une nouvelle démarche dédiée peu de temps après.

Un autre événement apporte, en 2010, un éclairage sur la prise en compte de la gestion des paysages dans l'action publique de ce territoire. Sous l'égide du GPV, une étude est commanditée afin de réaliser une « *Définition des outils de gestion du parc des Coteaux* », car selon les termes employés dans le cahier des charges :

*« La création et l'aménagement progressif du parc des Coteaux appellent la mise en place d'un outil de gestion du parc et des parcs qui le composent. »*

Cette dynamique n'est pourtant pas nouvelle. L'une des perspectives de mise en œuvre du parc des Coteaux, proposée dans le plan directeur d'aménagement de 2003, est la création d'un « établissement public »<sup>126</sup> dédié à l'aménagement et la gestion du parc des Coteaux. Car le GPV n'a pas vocation ni compétence à assurer la mise en œuvre opérationnelle et la gestion spatiale du parc. Cette compétence relève des communes. Cette proposition n'avait pas vu le jour, et elle revient sept ans après dans un contexte où cette compétence a pris de l'ampleur – notamment liée aux nouveaux aménagements réalisés. Il s'agit donc aujourd'hui de :

*« faire des propositions sur la création d'une structure gestionnaire (ou d'une structure en binôme, le cas échéant), en précisant toutes les composantes : compétences et missions, calendrier de mise en place, financements, critères de répartition de représentants et des financements. »*

*(Cahier des charges, Définition des outils de gestion du parc des Coteaux)*

Pour la première fois, le champ de la gestion n'est pas envisagé du seul point de vue de la gestion des configurations spatiales (protection, aménagement et entretien des espaces), mais

---

<sup>126</sup> « Un établissement public (EP) est une personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune). Il dispose donc d'une certaine souplesse qui lui permet de mieux assurer certains services publics ». Source : Vie-publique.fr – Consulté en juin 2018.

également du point de vue des composantes humaines. Pour autant, l'équipe qui réalise cette étude est composée d'une société « *de conseil en Environnement et Développement* »<sup>127</sup> – Oréade-Brèche – et d'un cabinet spécialiste du droit des ressources humaines et de la fonction publique – Le Bris avocat. Dès lors, malgré cette évolution vers une prise en compte des ressources humaines et techniques inhérentes à la gestion du parc des Coteaux (organisation, nombre, compétences, matériels et statut des « agents » des collectivités en charge de l'entretien des parcs), cette approche ne prend pas en compte les interactions sociales et culturelles qui y sont liées, telle qu'une approche sociologique aurait pu les étudier. Pareillement, l'approche écologique est privilégiée pour décrire les composantes spatiales du parc. Les interactions sociales et culturelles liées à la gestion des milieux écologiques identifiés ne sont pas évoquées.

La réalisation de cette étude correspond ainsi à une étape dans l'évolution des cadres de pensée, mais ne permet pas d'identifier les contours de la mise en œuvre d'une gestion des paysages dans l'action publique de ce territoire : une gestion intégrant les enjeux à la fois sociaux, culturels, spatiaux, techniques et écologiques. Par ailleurs, parmi les différentes propositions de cette étude, les élus feront le choix de l'établissement d'une « entente intercommunale »<sup>128</sup> comme « outil de gestion » du parc des Coteaux. Il s'agit d'un outil décrit comme « *un système peu contraignant qui ne conduit à aucun transfert de compétence* »<sup>129</sup> (figure 69). Le choix se porte donc sur une forme administrative et juridique qui ne remet pas en question l'organisation actuelle de la gestion – partagée entre les quatre collectivités composant le parc des Coteaux. Mais cette dynamique en entraîne une autre. Un an plus tard, les membres du GPV organisent un séminaire de bilan des dix années du projet du parc des Coteaux (figure 70). Les élus et les responsables des différents services publics des quatre communes, tels que ceux des espaces verts, du sport, de la culture et de la jeunesse, les associations locales, ainsi que les

---

<sup>127</sup> Source : site internet Oréade-Brèche – Consulté en juin 2018.

<sup>128</sup> Rapport final de la phase 1 – Cabinet Le Bris. Septembre 2010.

<sup>129</sup> *Ibid.*

paysagistes, les architectes, les urbanistes, les écologues et les organisateurs d'événement culturels et sportifs indépendants, travaillant ou ayant travaillé sur le parc, y sont conviés.

## CABINET LE BRIS

Fiche N°1	ENTENTE INTERCOMMUNALE
-----------	------------------------

### AVANTAGES

- Facilité de création et de mise en œuvre
- L'entente permet de définir des orientations
- Pas d'autorisation du Préfet
- Pas de transfert de compétence

### INCONVENIENTS

- Pas de mise en commun du matériel, ni du personnel
- Prise de décision à l'unanimité
- Absence d'organe de gestion
- Pas de transfert de compétence

*Figure 69. Schéma comparatif des avantages et des inconvénients de la proposition d'outil de gestion « Entente intercommunale » – Source : Grand Projet des Villes Rive Droite, dans le cadre de l'étude du cabinet Le Bris – Septembre 2010.*

Cette journée est décrite comme :

*« une journée d'information et de travail consacrée au parc des Coteaux, à ses aménagements, sa gestion, son animation, sa promotion, son rôle dans le développement et le rayonnement de la Rive Droite et dans la préservation du cadre de vie. »*

*(Acte du séminaire du parc des Coteaux, mai 2011)*

Lors de ce séminaire, dédié à la réalisation d'un bilan des actions engagées et à la définition de nouvelles perspectives d'actions, quatre ateliers de réflexion<sup>130</sup> sont organisés dont l'un spécifiquement sur la thématique de la gestion. Car, dans l'élan des réflexions sur la mise en place d'un outil de gestion du parc des Coteaux, les élus, les responsables de services et les chargés de projets municipaux, évoquent :

*« la nécessité d'avancer très concrètement dans la rédaction d'une "Charte intercommunale de gestion et d'usages du parc des Coteaux" en associant le plus possible à ce travail les différents acteurs du parc : élus, techniciens des communes à qui incomberont l'entretien des espaces et la mise en application de la charte, associations et professionnels qui seront soumis dans leurs actions et leurs usages du parc, au respect de la charte. »*

*(Ibid)*

Le séminaire inaugure ainsi une dynamique intégrant trois nouvelles approches ; (i) l'engagement dans la création d'une « *Charte intercommunale* », (ii) la prise en compte des liens entre la « *gestion* » et les « *usages* » et (iii) l'implication des « *différents acteurs du parc* » dans le cadre de l'élaboration de cette charte. Ces trois nouvelles approches paraissent pouvoir enrichir la réflexion sur la mise en place d'un outil de gestion du parc des Coteaux et contribuer au développement d'une politique de gestion des paysages. Car bien que « *l'entretien des espaces* » reste la finalité affichée, il s'agit désormais d'intégrer, pour cela, les interactions

---

<sup>130</sup> Ateliers de réflexion du séminaire de bilan et de perspectives du parc des Coteaux (mai 2011) : vers une charte intercommunale ; sensibilisation, formation, éducation ; culture et événements dans le parc ; sports et loisirs nature dans le parc.

sociales et culturelles (entre les usagers et les jardiniers) en complément des approches écologique (identification des qualités biologiques) et technique (organisations des ressources humaines et bilan matériel) précédemment étudiées. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Qu'est qu'une « charte intercommunale » et comment l' « ensemble des acteurs du parc des Coteaux » peuvent-ils travailler collectivement sur ces liens entre la gestion et les usages ?



*Figure 70. Introduction du Séminaire du parc des Coteaux en présence de Jean Pierre Turon, maire de la ville de Bassens, de Jean Touzeau, maire de la ville de Lormont et de Vincent Feltesse, président de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB). Le public présent ce jour-là est assez diversifié : responsables de services et jardiniers municipaux, chargés de mission des institutions publiques locales (CUB, Département de la Gironde, région Aquitaine), paysagistes, architectes, urbanistes et écologues indépendants, ainsi que des membres d'associations locales. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Mai 2011.*

## *Conclusion synthétique*

En conclusion, je postule donc que l'émergence d'une politique de gestion des paysages appliquée au parc des Coteaux s'inscrit dans une dynamique progressive de mise en place, depuis la fin des années 1990, d'une politique paysagère dont l'analyse a permis de mettre en évidence à la fois les atouts politiques et techniques de ce territoire dans l'activation de cette dynamique, mais également la persistance de freins dans le changement des cadres de pensée et d'action. Le basculement d'une politique de gestion des espaces verts à une politique paysagère (1976-2002), engagé dans le cadre de la planification de l'aire urbaine bordelaise, a été facilité sur le territoire de la rive droite grâce à la création du GPV en 2002. Fort d'un bagage collectif dans la conduite d'une action publique intercommunale centrée sur le social et l'urbain – dit « politique de la ville » – depuis quinze ans (1984-2002), les élus des quatre communes ont pu créer le GPV avec le soutien des collectivités publiques locales (CUB, Département de la Gironde, région Aquitaine) et de l'Etat. Le projet du parc des Coteaux constitue l'un des quatre axes principaux du programme d'action du GPV depuis sa création. La mise en place d'une politique paysagère est ainsi envisagée comme une dynamique favorable au développement de la politique de la ville appliquée à ce territoire. L'une et l'autre s'enrichissent mutuellement. Pour autant, si le projet du parc des Coteaux a permis l'expérimentation et le développement d'une politique paysagère pendant dix ans (2004-2014), des difficultés persistent dans l'évolution du sens accordé au paysage en tant que notion et outil d'action. Notamment dans le manque de mise en pratique de l'une des valeurs fondatrices de la Convention européenne du paysage depuis 2000 ; la prise en compte des représentations sociales des habitants et des usagers locaux.

Par ailleurs, l'émergence de « rapports de forces » entre les approches écologique et paysagère, voire entre celles de la culture, du sport et de la jeunesse, tel qu'évoqué précédemment<sup>131</sup>, a été observée. Ces rapports constituent un facteur d'affaiblissement de la cohérence de l'action publique, dont les acteurs locaux (élus et

---

<sup>131</sup> 3.5.2. Courir, pédaler, marcher, profiter... jardiner, p 247.

chargés de projets municipaux) peuvent être porteurs de façon inconsciente.

Enfin, après dix années de développement d'une politique paysagère propre à ce territoire, les élus et les responsables de services mettent en avant la nécessité de se doter d'un outil de gestion du parc des Coteaux (entendu comme un outil de gestion des configurations spatiales et des ressources humaines et techniques dédiées). Cette intention – qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, car elle fut exprimée sept ans auparavant lors de la première étude intercommunale dédiée au parc des Coteaux, en 2003 – ne va pas se concrétiser à court terme. Mais elle va être le déclencheur d'un nouveau processus collectif qui va progressivement se saisir de ce questionnement de la mise en place d'un outil de gestion. La dynamique de rédaction de la charte intercommunale, impliquant des élus, des responsables de services, et plus tardivement des jardiniers municipaux, va conduire à la co-création du parcLAB ; un processus collectif qui se révèle propice à l'expérimentation d'une action publique de gestion des paysages.

Il s'agit ainsi désormais de faire le récit de la création et du développement du parcLAB afin d'en formuler un retour critique en lien avec cette hypothèse de la mise en place d'une politique de gestion des paysages.



## 4.2. Médiation, coopération, gestion, paysage : l'expérience du *parcLAB*

Dans les mois qui suivent l'organisation du séminaire de bilan du parc des Coteaux en 2011, une instance de réflexion est mise en place afin de poursuivre cette dynamique. Charlotte Hüni, chargée du développement culturel au GPV<sup>132</sup>, anime un groupe composé des responsables des services espaces verts des quatre collectivités. Après une année de rencontres et de partage d'expériences, la charte intercommunale de gestion et des usages s'incarne, en 2013, dans la création du Laboratoire du parc des Coteaux : le *parcLAB*.

Le *parcLAB* est un dispositif basé sur un cycle de quatre rencontres annuelles durant lesquelles les responsables et les jardiniers des services espaces verts des quatre villes se retrouvent sur le terrain et en salle pour échanger sur les pratiques de chacun (figures 70, 71). L'objectif affiché est que les participants apprennent à mieux se connaître afin d'envisager des moyens de travailler collectivement. Car après dix années de développement du parc des Coteaux les services des espaces verts des quatre communes n'entretenaient toujours pas la moindre relation. Responsables et jardiniers ne se connaissaient pas, n'avaient parfois jamais visité les parcs des autres communes, voire, pour certains d'entre eux, n'avaient pas connaissance du « parc des Coteaux ». Chacun contribuait ainsi, au sein de sa commune, à la gestion des paysages du parc sans avoir une véritable conscience de l'ensemble paysager plus vaste auquel il appartient. Comment, sur cette base-là, faire évoluer le parc des Coteaux vers un projet de paysage fondé sur une véritable coopération entre les acteurs ?

---

<sup>132</sup> Charlotte Hüni est aussi directrice artistique de la biennale panOramas. Un événement d'art et de paysage qui a lieu tous les deux ans dans le parc des Coteaux depuis 2010.



*Figure 70. Rencontre parLAB # 4 de l'année 2013. Cette quatrième rencontre de l'année a eu lieu au parc de la Burthe à Floirac sur la thématique des outils de communication. Le matin de chaque rencontre les jardiniers et les responsables de services municipaux se retrouvent sur le terrain pour échanger sur les problématiques de chacun. Source : Thomas Saint-Upery – Novembre 2013.*



*Figure 71. Rencontre parLAB # 1 de l'année 2013. Cette première rencontre de l'année a eu lieu sur la commune de Cenon. Après avoir passé la matinée dans le parc Palmer pour échanger sur la thématique de la gestion des lisières, les responsables de services se sont retrouvés en salle pour échanger sur leurs capacités à mettre en pratique les pistes d'actions évoquées le matin même. Source : Thomas Saint-Upery – Février 2013.*

#### 4.2.1. Comment se créer un socle commun ?

« *Comment apprendre à mieux se connaître ?* » et « *Comment se créer un socle commun ?* » sont deux autres interrogations qui émergent de cette démarche. Ces questionnements sont adressés, en premier lieu, aux responsables des services espaces verts des collectivités. Car si l'intention initiale était d'impliquer les « *différents acteurs du parc* », <sup>133</sup> les élus donnent prioritairement le mandat aux personnes à qui « *incomberont l'entretien des espaces et la mise en application de la charte* » <sup>134</sup>. Au commencement, les usagers sont ainsi une nouvelle fois mis de côté. Mais, alors que ce choix est limitant par rapport à la démarche énoncée – et par rapport à la mise en place d'une politique paysagère tel qu'évoqué précédemment –, il révèle tout de même un changement de méthode de la part des élus et des membres du GPV. Contrairement aux études intercommunales précédentes, il ne s'agit pas, ici, de faire appel à un cabinet ou un bureau d'étude extérieur pour la rédaction de la charte. Il s'agit d'y travailler en « *régie* » à partir d'une mobilisation des compétences des responsables de services et des chargés de projets municipaux. Leurs expériences de l'entretien des espaces en lien avec leurs connaissances des usages sont mises en avant pour justifier leur implication dans la rédaction de la charte. Le GPV accompagne la formation de ce groupe en 2013 et anime les premiers échanges. Un an après, un premier bilan met en avant une faiblesse méthodologique dans la démarche.

La mobilisation du regard des responsables de services et des chargés de projets municipaux peut être jugée novatrice dans la poursuite de la mise en place d'une action paysagère appliquée au parc des Coteaux – et constituer l'une des bases fondatrice d'une action publique de gestion des paysages –, mais la méthode employée révèle une difficulté à mettre en débat la pluralité de ces regards. Les responsables de services engagés dans les échanges sont en capacité d'exprimer leurs représentations sociales liées à la gestion et les usages des parcs dont ils ont la responsabilité, mais ils sont plus en difficulté pour mettre en questionnement leurs

---

<sup>133</sup> Acte du séminaire du parc des Coteaux, mai 2011.

<sup>134</sup> *Ibid.*

regards respectifs. Et bien que Charlotte Hüni, chargée de mission culture au GPV, soit là pour animer les échanges, elle énonce rapidement ses propres limites dans l'accompagnement du groupe à « prendre du recul » sur ces pratiques et les représentations qui y sont liées. Cette observation vaut tout autant pour le fond que pour la forme des échanges. Dans le sens où Charlotte Hüni éprouve à la fois des limites dans sa capacité à alimenter les débats portant sur un sujet dont elle a peu de connaissance – la gestion des configurations spatiales des parcs (protection, aménagement, entretien) – ainsi que dans l'animation des relations humaines au sein du groupe – la gestion des interactions sociales – dont les compétences techniques participent des rapports sociaux. Son regard extérieur et complémentaire, issue du monde de la culture, enrichit le travail du groupe, mais ne permet pas de réaliser un travail en profondeur nécessaire à la rédaction collective de la charte.

Sur la base de ce premier bilan, les membres du groupe de travail constitué décident de renforcer leur démarche par la mobilisation d'un prestataire extérieur. Il s'agit pour cela de missionner un prestataire cumulant une expérience dans le domaine de la gestion des configurations spatiales des espaces publics et de la gestion des interactions sociales au sein d'un groupe. L'équipe composée d'*alpage*, paysagistes – dont je fais partie à ce moment-là –, de Thomas Saint Upery, photographe, et de l'association, Nous sommes, architectes-graphistes, est retenue pour accompagner la démarche pendant deux ans.

Quatre intentions constituent le socle méthodologique de cette équipe :

- « - **une co-construction** d'un programme annuel de quatre rencontres avec les techniciens du groupe de travail ;
- **une découverte** des pratiques et usages des autres collectivités pour alimenter les connaissances, réflexions et actions ;
- **une prise de recul** pour prendre le temps d'analyser, de comprendre, d'interroger collectivement ce qui a été découvert sur chacun des territoires ;
- **une restitution** pour partager et capitaliser l'ensemble des échanges ; rendre compte du déroulement et du contenu auprès des élus, techniciens et autres acteurs non participants. »<sup>135</sup>

Les trois premières correspondent à la démarche préalablement engagée par le groupe de travail depuis un an. Il s'agit ainsi de s'inscrire dans la continuité de la méthode employée jusque-là et de la consolider. La quatrième intention est nouvelle. Elle est soumise afin d'essayer de pallier une des faiblesses de la démarche : entretenir un lien avec les autres acteurs liés à la gestion et les usages des parcs, non participants au groupe de travail<sup>136</sup>. La présence d'un photographe et de graphistes dans l'équipe correspond à cette approche. Un travail documentaire de récolte et de synthèse du processus collectif est ainsi mis en place afin d'être en capacité de le communiquer à un plus large public.

Les membres du groupe de travail recherchaient un prestataire en capacité de mobiliser les compétences dans le domaine de la gestion des configurations spatiales et de la gestion des interactions sociales afin de les accompagner dans la rédaction collective de la charte. Dans l'équipe retenue, ces compétences sont mises en avant par des paysagistes. Ce positionnement se distingue ainsi des

---

<sup>135</sup> Note méthodologique : « Mission d'accompagnement des quatre collectivités dans la rédaction de la charte intercommunale de gestion et des usages du parc des Coteaux ». Les parties en gras sont issues du texte original. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Février 2013.

<sup>136</sup> Les élus et les autres techniciens des collectivités liés à d'autres domaines que celui des espaces verts, tels ceux du sport, de la culture, de la jeunesse, ainsi que les membres d'associations et autres citoyens.

études paysagères déjà réalisées sur le parc des Coteaux. Car si la gestion des configurations spatiales était bien au cœur des études précédentes (protection, aménagement, entretien des espaces publics), la gestion des interactions sociales entre les différents acteurs du parc des Coteaux n'était pas exprimée comme un outil de projet. Il s'agit donc d'un changement méthodologique de l'approche paysagère propre à ce territoire dont les communes concernées et le GPV sont les commanditaires. La gestion des interactions sociales devient, ici, l'outil principal du projet – la rédaction collective d'une charte – et la compétence concernant la gestion des configurations spatiales devient un outil au service du premier. Les paysagistes sont en capacité d'animer les échanges grâce à leur expérience acquise dans ce champ d'action, mais aussi grâce à leur capacité à comprendre et à alimenter les échanges en tant que professionnels de l'aménagement de l'espace. Les paysagistes membres de l'équipe ont fait une tentative d'explicitation de leur approche quelques années auparavant. Ils évoquent :

*« au côté d'un "savoir-comprendre le paysage" et d'un "savoir-agencer l'espace", est-il devenu nécessaire, à notre sens, de développer la compétence paysagiste vers un "savoir-partager le processus de projet". »*

*(Chambelland, Duprat, 2008 ; 189)*

Cette démarche empirique et réflexive interroge ainsi sur la place et la nature des savoirs mobilisés par les paysagistes dans le processus de projet. Dans le cadre de cette mission, les paysagistes sont sollicités pour animer une démarche pouvant être qualifiée de « participative » dont l'objectif est d'aider les membres du groupe de travail à la rédaction de la charte intercommunale. Pour cela, les paysagistes doivent être en capacité d'adapter leurs savoir-faire et surtout de les mettre en partage avec les autres personnes impliquées. De même, dans ce contexte si la gestion des paysages peut-être considérée comme « l'objet » de l'action – mettre en place une gestion collective du parc des Coteaux intégrant les interactions sociales, culturelles, écologiques, techniques et spatiales –, elle peut aussi être considérée comme « l'outil » de l'action en train de se faire – être le support de la co-construction de la charte.

Cette évolution de méthode développée dans le cadre du projet du parc des Coteaux n'est pas nouvelle. Dès les années 1960, le paysagiste américain Lawrence Halprin (1916-2009) rend compte, dans des livrets autoédités et intitulés « Take part », de l'expérimentation de processus de projets dits « participatifs » (Pernet, 2014 ; 98). D'autres praticiens issus des domaines de l'architecture (Macaire, 2012), de l'urbanisme (Bacqué, Gauthier, 2011), du paysage (Davodeau 2013, Keravel 2008, Pernet, 2009), de la géographie, de l'agronomie (Michelin, Joliveau, 2005), et du sociale (D'Andrea, Tozzi, 2011, Roux, 2011), etc<sup>137</sup>, expérimentent depuis cinquante ans des méthodes de projets participatifs. Des travaux de recherche et de recherche-action explorent plus spécifiquement, depuis les années 1990<sup>138</sup>, une approche du projet de paysage – ou du « projet de territoire » (Michelin 2005) – par ce qui est identifié comme une « médiation paysagère » ou une « médiation par le paysage ». Si certains de ces travaux interrogent l'évolution des compétences paysagistes, telle que l'émergence d'une « médiation paysagiste » (Pernet, 2009), la plupart d'entre eux explorent l'évolution de la place du paysage dans les processus de projet :

*« La médiation paysagère aborde le paysage non pas d'abord comme un objet, mais comme un outil de l'action, c'est-à-dire précisément comme un moyen d'en co-construire les objets, les finalités et les méthodes. Elle ne disqualifie pas le projet de paysage, mais fait de lui l'un des débouchés possibles du projet par le paysage. »*

*(Briffaud, 2013)*

---

<sup>137</sup> Le champ de la participation est vaste et les recherches conduites à ce sujet multiples. Les auteurs cités constituent des points de repères éventuels, mais le sujet nécessite un approfondissement

<sup>138</sup> Tels que les travaux de Deffontaines, 1986, 2004 ; Michelin, 2005, 2016 ; Donadieu, 2007 ; Pernet, 2008, 2009 ; Paradis, Lelli 2010 ; Davodeau, 2010, 2012, Toublanc, 2010, 2015 ; Bercovitz 2010, 2016, 2017 ; Briffaud, 2013, 2014 ; Davasse, Henry, Rodriguez, 2017.

Dix ans après l'initiation du projet du parc des Coteaux (2003-2013), la dynamique collective engagée dans la rédaction de la charte intercommunale du parc devient un support d'expérimentation de renouvellement de l'action publique paysagère locale interrogeant non seulement la place et le rôle des acteurs de la gestion et des usages du parc, mais également ceux des paysagistes et du paysage dans le processus de projet. Afin de mener l'analyse de cette expérimentation, il s'agit de préciser le contexte et les modalités de sa mise en œuvre. Quels acteurs ont-ils été impliqués *in fine* ? Quels positionnements le paysage, en tant que notion et outil, a-t-il eu précisément dans ce projet ? Et vers quelles perspectives théoriques et pratiques ce travail a-t-il mené en lien avec l'hypothèse de la mise en place d'une politique de gestion des paysages ?

#### 4.2.2. Comment agir ensemble ?

*« Il serait malhonnête de laisser croire que toutes les situations sont favorables à une démarche de médiation par le paysage. Il serait aussi dangereux de penser que n'importe quel conseiller puisse les mettre en œuvre facilement. De toute façon, la médiation paysagère ne se décrète pas. Elle se met en œuvre si le contexte s'y prête et si des acteurs ont envie de tenter l'expérience. »*

*(Michelin, Candau, 2009 ; 8)*

Le lancement du projet de charte intercommunale du parc des Coteaux répond originellement à une volonté technique et politique d'impliquer l'ensemble des acteurs liés à la gestion et aux usages du parc. Mais qu'en est-il dans sa mise en œuvre ? Ces acteurs ont-ils eu l'envie et les moyens « de tenter l'expérience » ?

Du côté des élus, leur implication peut être perçue tout à la fois comme centrale et modérée. Centrale, parce que les décisions finales sont restées de leur ressort. Modérée, parce que leur rôle s'est plutôt joué, de façon consciente, dans les coulisses de la démarche. Les élus initialement concernés ont été ceux rattachés aux délégations de l'urbanisme, de l'environnement, du cadre de vie, du développement durable et/ou du fleurissement, selon la répartition et les termes employés dans chacune des quatre



communes<sup>139</sup>. De part leurs délégations respectives, ces élus ont eu la responsabilité du suivi et de l'accompagnement de ce projet. Pour autant, lors de la mise en place des quatre rencontres annuelles dédiées aux échanges et à la rédaction de la charte, leur rôle a délibérément été contenu. Selon Charlotte Hüni, chargée de mission au GPV, l'enjeu était de « *faire en sorte que les techniciens et les jardiniers puissent s'exprimer librement* ». La présence des élus dans ces rencontres fut ainsi considérée comme un frein potentiel à la participation de ces acteurs. Cela peut s'expliquer par la culture de management hiérarchique et bureaucratique (Belet, 2013, Laoukili, 2009) des collectivités, mise en avant précédemment<sup>140</sup>. Les rapports sociaux entre les élus, les responsables de services et les jardiniers sont soumis à un système hiérarchique au sein duquel un « *modèle démocratique ou coopératif fonctionne rarement* » (Laoukili, 2009 ; 103). L'expression de cette situation de la part des responsables de services, mais aussi et surtout sa conscientisation et son acceptation de la part des élus concernés, a permis d'anticiper des répercussions éventuelles sur le processus collectif et de soumettre à tous des modalités d'organisation adaptées. Les élus ont ainsi accepté de ne pas participer aux rencontres – ou bien a minima au commencement de chacune d'entre elles en guise d'introduction – afin de ne pas influencer sur les échanges.

Pour autant, tout au long de l'avancement de la réflexion, les membres du groupe de travail ont régulièrement rappelé le rôle déterminant des élus et l'importance qu'ils soient en accord avec les actions envisagées. Leur rôle est donc resté central. La poursuite de la démarche, activée dans ce système hiérarchique et bureaucratique, est restée dépendante de leur soutien.

---

<sup>139</sup> Mr Jean-Louis Bouc, adjoint délégué à l'urbanisme, ville de Bassens ; Mme Claude Dambrine, adjointe déléguée à l'habitat, à l'environnement et à l'urbanisme, ville de Lormont ; Mme Anne Laouilleau, adjointe déléguée à l'environnement, au cadre de vie et au développement durable, ville de Cenon ; Mr Didier Iglesias, adjoint délégué à l'environnement et le cadre de vie, et Mr Christophe Bagilet, élu ville propre et fleurissement, ville de Floirac. Source : sites internet des collectivités – Consultées en juin 2018.

<sup>140</sup> 3.1 Vous avez dit jardinier, p 134 ; 3.3 Jardiniers et paysagistes, p 190.

« La décision finale appartient toujours aux élus, sans leur adhésion nous ne pouvons rien faire. »  
(Responsable d'un service espaces verts, mars 2016)

Afin de pallier cette « prise de distance » de la part des élus, les responsables de services ont tiré parti des réunions régulières existant entre eux et les élus pour les informer des avancements éventuels et les faire participer aux réflexions en cours. Mais l'expérimentation de cette nouvelle modalité d'organisation s'est confrontée aux malaises et tensions émergents ou latents entre les acteurs des collectivités.

La qualité esthétique et usuelle de l'espace public est un sujet sensible. L'« *image de la commune* »<sup>141</sup> en dépend. Et, en raison de la présence de nombreux logements sociaux sur leurs territoires, les quatre communes composant le GPV ont un déficit d'image autour duquel elles se mobilisent. La « revalorisation » ou la « promotion » de la Rive Droite<sup>142</sup> fait partie des axes principaux de ces communes et du GPV. Les élus sont attentifs aux regards extérieurs portés sur leur territoire, mais également aux regards et avis des habitants. L'écologisation des pratiques jardinières en cours de développement sur ces communes induit un nécessaire changement culturel de la part des habitants, des usagers et des élus eux-mêmes. Les responsables et les jardiniers des services espaces verts sont ainsi situés au centre d'enjeux sociaux et politiques qui peuvent se traduire par des pressions sociales dans leurs pratiques quotidiennes. Les responsables et les jardiniers sont parfois ballotés entre les discours et les actes des élus. Les changements de décisions politiques, ou tout simplement les changements des politiques – lors des élections municipales, ou en cours de mandat, par exemple – peuvent induire des contradictions contreproductives vis-à-vis de l'engagement des responsables de services et des jardiniers.

---

<sup>141</sup> Expression employée par un élu lors d'un échange sur le terrain pour évoquer l'importance du regard des habitants, des travailleurs et des gens de passage – Janvier 2016.

<sup>142</sup> Source : site internet du GPV – Consulté en juin 2018.

*« On nous dit que ce que l'on fait pour le parc des Coteaux s'est bien et puis tout d'un coup, du jour au lendemain, on nous demande de désherber tous les trottoirs pour que ce soit "propre". Ils (les jardiniers) y ont passé cinq jours au roto-fil, c'était le baigne. Et c'était complètement l'inverse de ce que l'on avait discuté ensemble. »*

*(Responsable d'un service espaces verts, avril 2018)*

La dynamique collective a régulièrement été mise en défaut par le système hiérarchique dans laquelle elle a pris forme. Malgré la consolidation des échanges et des perspectives d'actions entre les participants au groupe de travail, les élus ont eu la capacité de les remettre en question rapidement. Sur les quatre communes étudiées, deux d'entre elles ont su garder une forme de stabilité. Les deux autres ont régulièrement révélé une instabilité dans le suivi de la démarche et dans les prises de décisions correspondantes. Enfin, si le positionnement des élus référents peut être considéré comme une fragilité potentielle de la démarche, le rôle des maires de chaque commune peut également être perçu comme une contrainte éventuelle à son équilibre. Car les élus référents ont un rôle d'information auprès des maires et dans ce système hiérarchique, les décisions finales leurs appartiennent. Non seulement les maires suivent les décisions prises, mais ils peuvent également les influencer. Le solide soutien des élus référents de deux des quatre communes a parfois été mis à mal par les avis contraires des maires. L'analyse de l'action publique suppose ainsi de s'attacher à ce que les acteurs font et non pas à ce qu'ils disent qu'ils font (Latour & Woolgar 1979).

Dans ce contexte relationnel, si les paysagistes missionnés pour accompagner la « co-construction » de la charte ont pu être en capacité d'identifier une part des rapports sociaux en jeu entre les participants et les personnes environnantes, leur champ d'action a été limité aux membres du groupe de travail. Leur rôle a éprouvé des limites dans ce système socio-politique, alors même que les interactions sociales, dont dépendent les décisions inhérentes à l'aménagement et la gestion des paysages, dépassent le cadre de la mission. Cette analyse permet d'énoncer qu'il s'agit là d'un premier écueil de la mise en place de cette démarche participative et de la conduite éventuelle d'une médiation paysagère. Pour dépasser cela, il paraît nécessaire de prendre en considération la « *gestion*

*politique du projet* » (Navaro Flores)<sup>143</sup>. Il s'agit d'être en capacité de « *naviguer à travers sa complexité bureaucratique, technocratique et organisationnelle* » (*Ibid*). Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, évoquent, de leur côté, la possibilité d'analyser l'action publique « *par le bas* » (Lascoumes, Le Galès, 2012 : 34). Cette démarche consiste à étudier les modalités de participation des acteurs de l'action publique : leur appropriation, leur rejet et les évolutions qui s'y rapportent.

Poursuivons ainsi l'analyse en précisant désormais quels ont été les participants au groupe de travail et leurs rôles respectifs dans la conduite de l'action publique.

Originellement, ce collectif était composé des responsables des services espaces verts, d'un chargé de projet municipal, et d'une chargée de projet du GPV<sup>144</sup>. Les prestataires extérieurs retenus pour accompagner ce projet et les jardiniers des villes ont été intégrés au groupe l'année suivante. Chacun des membres du groupe de travail a contribué à des interactions sociales et des effets sur les configurations spatiales du parc des Coteaux, spécifiques dans le processus de projet. Il ne s'agit pas, ici, d'explorer en détail ces relations sociales et spatiales, mais d'en expliciter les contours. Les responsables de services, les chargés de projets et les jardiniers sont en prise directe avec les réalités sociotechniques du territoire, mais chacun à des niveaux d'intervention différents. Les responsables de services sont en charge de l'aménagement et de

---

<sup>143</sup> Cette notion fait l'objet d'un cours au centre d'études et de recherches internationales de l'université de Montréal. Olga Navaro Flores est la responsable de ce cours. Mais aucun écrit précisant ou développant cette notion n'a été identifié dans le cadre de la recherche bibliographique menée au cours de cette thèse. Source : site « [cerium.umontreal.ca](http://cerium.umontreal.ca) » – Consulté en juillet 2018.

<sup>144</sup> Ville de Bassens – Gabriel Lombardo, responsable adjoint des Services Techniques ; Bertrand Vincent, responsable service espaces verts // Ville de Cenon – Claire Lasserre, responsable service espaces verts // Ville de Floirac – Pascale Wertheimer, responsable service espaces verts // Ville de Lormont – Rodolphe Carre, responsable service espaces verts ; Emmanuel Nagoua, chargé de projet écologie urbaine // Grand Projet des Villes de la Rive Droite – Charlotte Hüni - Chargée de mission responsable du développement culturel du parc des Coteaux.

l'entretien des espaces publics. Pour cela, ils ont la responsabilité de la gestion quotidienne d'une ou de plusieurs équipes de jardiniers et des moyens matériels et financiers correspondant aux actions engagées. Le travail des chargés de projets consiste, de leur côté, à initier et suivre des projets en lien avec la protection et l'aménagement du territoire. Pour cela, ils n'ont pas la responsabilité quotidienne de la gestion de ressources humaines. L'un comme l'autre travaille en lien étroit avec les élus municipaux liés à leurs délégations, mais avec cette différence que les responsables de services se situent à l'interface entre les jardiniers et les élus. Ce positionnement les met parfois face à des contradictions. Car d'un côté, ils assurent un « management de proximité » (Codo, Cintas, 2011), dont j'ai précédemment mis en avant<sup>145</sup> l'importance vis-à-vis de la qualité de l'aménagement et de l'entretien de l'espace, mais également vis-à-vis d'un rôle d'aide à l'émancipation et de transformation sociale (Bacqué, Biewener, 2013) des jardiniers. Et d'un autre côté, ils doivent répondre aux attentes des élus, dont nous venons d'aborder l'instabilité et le manque de cohérence possible par rapport aux dynamiques collectives engagées avec les jardiniers.

Dans ce contexte, les responsables de services et les jardiniers ont témoigné être dans l'attente de la création d'un outil leur permettant de préciser et de consolider le cadre de l'action publique. Ce travail d'échange de pratiques, de prise de recul et de co-construction engagé pourrait être valorisé auprès des élus et constituer un outil de cadrage de leur politique locale. Pareillement, par ces travaux, les chargés de projets ont exprimé leur volonté d'aider les élus dans leur prise de décisions et d'inscrire dans la durée une politique cohérente et affirmée. Ces attentes sont au cœur du processus collectif depuis l'initiation des travaux sur la charte, car aux yeux des responsables de services, des chefs de projets et des jardiniers, elles déterminent leurs engagements respectifs : « *leur envie de tenter l'expérience* » et de la poursuivre.

---

<sup>145</sup> 3.1.2. Cantinier, taxi, barman... agents ou jardiniers, p 140

Le positionnement des jardiniers est un cas particulier, car comme je l'ai évoqué précédemment<sup>146</sup>, le statut même de « jardinier » n'a plus/pas réellement d'existence au sein de ces collectivités. La lecture de la note méthodologique présentée par l'équipe illustre, par ailleurs, le positionnement ambigu de ce métier. Dans cette note, le terme de « jardinier » est employé, mais il ne l'est pas pour évoquer les travailleurs au sein des collectivités. D'un côté, le terme de « technicien » est utilisé de façon générique pour qualifier tout à la fois les responsables de services, les chargés de projets et les jardiniers des villes, et d'un autre côté, le terme de « jardinier » est employé pour décrire des personnalités extérieures pouvant être sollicitées :

*« Des professionnels extérieurs seront conviés pour enrichir les échanges et les connaissances : écologues, ingénieurs agronomes et/ou forestiers, sociologues, jardiniers, etc. »<sup>147</sup>*

Malgré les références mises en avant par les membres de l'équipe dans l'accompagnement d'autres collectivités sur la thématique de la gestion (figure 72), le métier de jardinier est exprimé, ici, dans une forme d'externalité par rapport aux collectivités. Mais ce positionnement confus sur les jardiniers des villes va rapidement émerger dans les échanges, de la même façon qu'est mis en avant un questionnement sur la qualification « service espaces verts ». Dans le compte rendu du premier atelier de travail avec les membres de l'équipe retenue, il ressort qu' :

*« un travail pourra être effectué sur la sémantique :  
- Le terme de "Service Environnement" est préféré à celui de "Service Espaces verts" par les quatre collectivités.  
Les habitants comprennent-ils, utilisent-ils ce terme ?  
Quel terme faut-il employer pour désigner les "agents des services Environnement" au regard de l'évolution de leurs pratiques : jardiniers, agents, autres... Quel terme aimeraient-ils qu'il soit utilisé ? »<sup>147</sup>*

---

<sup>146</sup> 3.1. Vous avez dit jardinier ? p 134.

<sup>147</sup> Note méthodologique : « Mission d'accompagnement des quatre collectivités dans la rédaction de la charte intercommunale de gestion et des usages du parc des Coteaux ». Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Février 2013.



*Figure 72. Extrait d'une illustration de la note méthodologique : « Mission d'accompagnement des quatre collectivités dans la rédaction de la charte intercommunale de gestion et des usages du parc des Coteaux » – p 06. Bien que les jardiniers municipaux soient identifiables sur cette photographie, ni la légende, ni aucun texte de la note méthodologique n'emploie ce terme pour les désigner. La qualification « Atelier de gestion » est, par ailleurs, peu précise. S'agit-il d'une gestion spatiale et/ou écologique et/ou humaine, etc ?  
Source : Grand Proiet des Villes Rive Droite – Février 2013.*

Suite à cette première rencontre, les jardiniers des villes seront systématiquement associés aux journées d'échanges. Les matinées seront dédiées à cela. Il s'agit de leur permettre de se rencontrer sur le terrain afin de partager leurs points de vue et leurs savoirs. Mais si une relation de proximité s'est forgée au fil du temps entre les responsables des services et les chargés de projets, les liens ne se nouent pas aussi facilement entre les jardiniers. Cela peut être dû au fait que les jardiniers témoignent ne pas percevoir de changements pérennes dans leurs pratiques quotidiennes et montrent ainsi une baisse de motivation à participer aux processus collectif. Les responsables de services et les chargés de projets montrent également une forme d'impatience, mais ils prennent la mesure des délais d'attente parfois nécessaires, tel qu'ils le vivent eux-mêmes dans la conduite de leurs projets.

Pour le moment, il s'agit plutôt de petites réussites, voire de petits « actes de résistance »<sup>148</sup>, que les membres du groupe de travail obtiennent progressivement. Mais cela reste fragile, encore, et l'expérience des jardiniers les plus anciens (quarante ans de métier) donne à voir leur méfiance envers la capacité des responsables de services et des élus à tenir les propositions dans la durée. Pour le moment, ces rencontres offrent ainsi a minima aux jardiniers des temps de libération de la parole. Il s'agit désormais de réussir à mettre en œuvre des actions concrètes pour instaurer une confiance en ce processus collectif.

Concernant les « usagers » du parc des Coteaux, dès les premiers travaux de réflexion sur la charte intercommunale, et par la suite lors des premières années du parcLAB, la décision a été prise de ne pas les impliquer directement. Ce choix fut justifié par l'évaluation d'un

---

<sup>148</sup> Un jardinier témoigne, un jour, ne pas avoir fait ce que le maire de la commune lui demandait. Il s'agissait de couper un arbre qui venait de tomber sur un point d'eau. Le maire avait mis en avant l'aspect sécuritaire pour les usagers et demanda à ce que l'arbre soit tronçonné. Mais de l'avis du jardinier, il n'y avait pas de dangerosité et le plan d'eau en question accueillait des salamandres en pleine période de reproduction. Il n'était pas d'accord avec la demande du maire et a jugé possible de ne pas la respecter. Il témoigna avoir eu le sentiment de faire de la « résistance ».



manque de moyen humain et matériel suffisant pour le faire. Selon les membres de l'équipe :

*« Pour le moment, il est préférable de ne pas faire participer les usagers, plutôt que de mal le faire. Il faut assumer ce choix, car une implication citoyenne mal organisée et mal suivie peut être contreproductive et discréditer les autres démarches participatives. »*

*(Echanges entre les paysagistes et les membres du groupe de travail – Février 2013)*

L'intention était, dans un premier temps, de concentrer le processus participatif auprès des élus, des responsables de services, des chargés de projets et des jardiniers des villes, et d'envisager l'implication des usagers dès que cela aurait été possible. Ce décalage met en lumière la difficulté de répondre aux ambitions initiales formulées par les élus lors du séminaire de bilan de 2011. L'implication des différents acteurs du parc nécessite un investissement humain et matériel auquel les communes et le GPV éprouvent des difficultés à faire face. L'animation des deux premières années (2013-2014) a été possible grâce à la présence d'une équipe extérieure missionnée pour accompagner ce processus participatif. Pour autant, cette mission, conduite sur les bases d'un budget jugé restreint par l'équipe retenue<sup>149</sup>, a éprouvé des limites dans sa mise en œuvre.

La mise en place de ce processus participatif met en avant la complexité des relations socio-techniques à l'œuvre en lien avec le champ de l'aménagement et de la gestion des paysages au sein de ces collectivités. Malgré la volonté politique et technique affichée

---

<sup>149</sup> Un budget de 20 000 € a été alloué à cet accompagnement pour deux années (2013-2014) ; 10 000 €/an. Ce budget a permis de réaliser l'animation et l'aide à l'organisation d'un programme de quatre rencontres, ainsi que le travail de documentation (photographies et production de livret de synthèse des échanges) correspondant. La mise en place d'une participation élargie, à l'attention des responsables d'autres services publics concernés, de membres d'associations et d'autres citoyens, aurait nécessité d'autres modalités d'intervention, telle que l'organisation de temps d'échanges en extérieur et en salle dans chaque commune.

d'expérimenter une nouvelle modalité d'organisation, le système social, hiérarchique, économique et politique institué, dans lequel a pris forme cette expérimentation, fragilise la cohérence des prises de décision. L'élargissement des participants à ce processus collectif et l'évolution des pratiques jardinières et des configurations spatiales souhaités soulèvent, dans ce contexte, des questionnements dans leurs capacités à être mis en œuvre vis-à-vis des jeux de gouvernance locale qui y sont liés (Labat, 2011 ; 14).

Le projet de rédaction d'une charte intercommunale était envisagé comme une première hypothèse d'évolution de la politique locale vers la mise en place d'une gestion des paysages. Cette première intention s'est incarnée ensuite dans la création du parcLAB. Il s'agit désormais de préciser les raisons et les modalités de ce basculement. Quelles évolutions/adaptations cette démarche collective a-t-elle eu ?

#### 4.2.3. Quels sont les moyens et les perspectives d'actions ?

Un autre questionnement est au cœur des premiers échanges : « *qu'est-ce qu'une charte exactement ?* »<sup>150</sup>. En quoi cet outil peut-il répondre à l'enjeu partagé par des responsables de services, des chargés de projets et des jardiniers des villes, et servir de cadrage de l'action publique à l'échelle de chaque commune et à l'échelle du parc des Coteaux ? Car, si les participants tirent parti de l'organisation d'un cycle de rencontres pour apprendre à mieux se connaître, il s'agit, *in fine*, d'être en mesure de rédiger collectivement la charte.

L'organisation des quatre journées d'échanges tient compte de ces deux objectifs entrecroisés : créer une dynamique relationnelle et travailler collectivement à la formalisation de la charte. Le matin est dédié à un temps de partage des expériences de chacun concernant la gestion spatiale des parcs (figure 73). L'après midi est dédié à des

---

<sup>150</sup> Ce questionnement reviendra souvent de la part des participants aux rencontres.

échanges sur le contenu et sur la forme de la charte. Dès lors, si cette démarche révèle ses limites dans sa capacité à mener un processus participatif élargi ainsi que des faiblesses vis-à-vis du rôle des élus, il semble possible d'énoncer qu'il s'agit de l'émergence d'un processus coopératif, c'est-à-dire de la construction et de la consolidation d'une dynamique collective engagée dans un but commun (Dubreuil, 2016) : la rédaction d'une charte intercommunale en vue de l'amélioration de la gestion spatiale du parc des Coteaux. Mais une coopération ne « *tombe pas du ciel [...] elle est le fruit d'un processus et de dispositifs* », il faut « *la reconnaître et y travailler* » (Bergère, 2015 ; 398-399). Le basculement entre la charte et le parcLAB a lieu suite à une prise de conscience des participants de l'importance de la pérennité et du développement de l'approche relationnelle initiée. Les travaux précisant la nature et les rôles potentiels d'une charte vont contribuer à l'activation de cette dynamique.

Une charte se définit, de la façon la plus courante, par un écrit établissant un ensemble de règles à respecter. Sur cette base, l'outil « charte » a été décliné en France dans des domaines tels que ceux de l'urbanisme, du paysage et de l'écologie, afin de donner un cadre à l'action sur l'« espace » et les « milieux ». Ces outils ont parfois même conduit à la formulation de méthodes spécifiques relayées et affirmées dans un processus d'institutionnalisation<sup>151</sup>.

---

<sup>151</sup> Telle que la « Charte paysagère » devenue un référent méthodologique au service de l'aménagement de l'espace à l'échelle intercommunale, depuis le début des années 1990. Un ouvrage publié à la Documentation française en 1995 s'intitule : *La charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*.

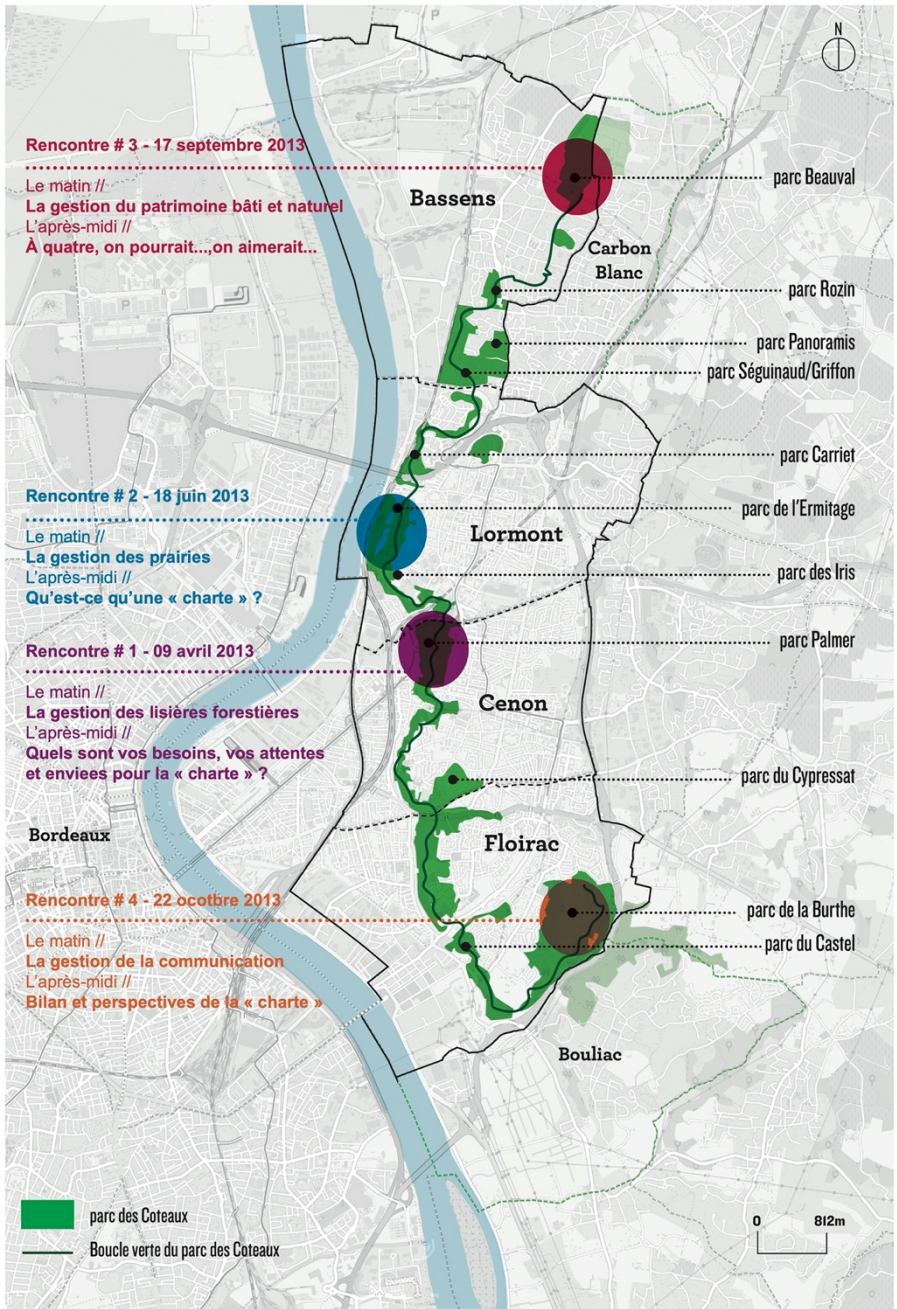


Figure 73. Programme des quatre rencontres ayant lieu en 2013 dans le cadre des premiers travaux de réalisation de la « charte intercommunale de gestion et des usages du parc des Coteaux ». Une rencontre a été programmée par commune principalement orientée sur la gestion spatiale du parc. Source : Benjamin Chambelland – Juillet 2018.

Dans le cadre des rencontres, une analyse comparée de quatre chartes existantes a été menée (figure 74). Il s'agissait de se familiariser avec cet outil, de se faire un avis sur les contenus et les formes qu'il peut prendre, ainsi que d'imaginer « *quelle serait la charte idéale* ».

	forme		contenu	
<b>A</b> Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels	+ sommaire clair objectifs bien énoncés	- impersonnelle peu lisible monotone	+ engagement précis exemples fournis et exhaustifs	- trop systématique trop directif trop réglementaire
<b>B</b> Charte générale de Gestion Urbaine de Proximité	+ obligation de ratification	- répétitive peu illustrée	+	- trop contractuel
<b>C</b> Étude de définition d'une stratégie d'éco-développement sur le lac du Bouchet	+ hiérarchie visuelle établissement de principes fondateurs	- format photos trop présente absence de sommaire	+	-
<b>D</b> Charte régionale pour la réduction des pesticides	+ incitation à participer objectifs bien énoncés	- absence de sommaire peu illustré objectifs peu valorisés	+ évolutivité principe d'évaluation extérieure progression	- quel engagement

Ce travail fut partiel et empreint de biais d'analyse, car étudié sur une temporalité courte et sur la base de documents : sans témoignages formulant des retours d'expériences, par exemple. Mais il a permis au groupe d'exprimer et de mettre en débat ses attentes.

<p>une charte idéale serait ...</p>	<p>claire dans l'énoncé de ses engagements et de ses principes fondateurs</p>
	<p>un acte fort nécessitant une ratification</p>
	<p>un outil pratique et évolutif</p>
	<p>un support qui engage la réflexion commune</p>
	<p>lisible et illustrée afin d'être accessible et compréhensible par tous</p>

*Figure 74. Tableau de présentation de la synthèse des échanges liée à l'analyse comparée de quatre chartes existantes. Le travail a été réalisé par sous-groupes. Chaque groupe avait pour objet d'étudier une charte sur le fond et la forme. Leur analyse a ensuite été présentée à l'ensemble des participants afin d'alimenter les échanges. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Juin 2013.*

Cette dynamique va initier une prise de conscience de la part des responsables de services et des chargés de projets de l'importance de ces temps d'échanges entre eux. Car les membres du groupe expriment leurs craintes vis-à-vis du caractère non opérationnel éventuel des chartes ou, si tel est le cas, de leur non mise en œuvre de la part des élus locaux. Que va-t-il se passer concrètement après ? Et, alors qu'ils commencent tout juste à prendre le temps d'échanger et de partager sur leurs pratiques respectives, que va-t-il advenir de cette dynamique collective émergente ?

En réponse à leurs craintes, avec l'aide des prestataires extérieurs, ils mettent en avant que le processus collectif engagé peut constituer les bases de la conduite de l'action publique à venir. Les membres du groupe décident de faire de ces rencontres annuelles le socle d'une démarche qualifiée de « *pratique et évolutive* » à contrario « *d'un document ou d'une étude figée dans le temps* »<sup>152</sup>. Ils soumettent cette approche aux élus et aux partenaires institutionnels impliqués dans ce projet (figure 75) après avoir cherché une nouvelle désignation permettant d'exprimer le sens qu'ils lui accordent. Ils choisissent de le nommer parLAB :

*« En s'écartant de la terminologie réservée au paysage, à la nature, tout en s'appuyant sur les mots "partage, échanges, évolutif, mutualisation, expérimentation, collectif, communauté, savoir-faire, ouverture" et en s'inspirant des Fab Lab le terme Parc Lab est né pour illustrer la méthodologie, le processus, la philosophie souhaités par le groupe de travail. »*

*(Livret de présentation du parLAB aux élus – Décembre 2013)*

---

<sup>152</sup> Source : site internet de présentation du parLAB – Consulté en juillet 2018.



*Figure 75. Présentation de la proposition de création du parcLAB. Cette présentation fait suite aux réflexions collectives engagées depuis deux ans (2011) sur la rédaction de la charte intercommunale de gestion et des usages du parc des Coteaux. Elle est réalisée par les paysagistes, mandataires de la mission d'accompagnement, en présence des responsables de services, des chargés de projets des villes, de chargés de missions et du directeur GPV, de deux des quatre maires, des élus référents et d'autres élus représentant les deux maires absents, des directeurs généraux des services et des partenaires institutionnels soutenant le projet (Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde). Il est à noter que les jardiniers ne sont pas présents lors de cette rencontre. Ils n'ont pas été associés à la prise de décision.  
Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Décembre 2013.*



Les membres du groupe cherchent, ici, à consolider l'approche relationnelle au service d'une approche opérationnelle. L'éloignement du domaine du paysage et de celui de l'écologie est envisagé afin se rapprocher de nouvelles références. Les Fab Labs – « laboratoires de fabrication » –, désignent des espaces qui proposent un accès ouvert à des outils de construction et de fabrication. Ils se caractérisent par une culture reposant sur le partage de connaissances, de ressources et d'outils (Capdevila, 2016 ; 1). L'orientation vers cette référence participe de la consolidation d'une approche coopérative. Il s'agit de mettre en avant le processus de co-construction considéré comme un outil de l'aménagement et de la gestion des paysages. La gestion des interactions sociales n'est pas que la résultante du projet, elle est sa force vive. De même, la capacité d'adaptation et d'évolution exprimée pour cette démarche fait écho aux propos de Jean-Marie Bergère. Selon lui, une coopération induit une « *capacité à prendre des initiatives* » :

*« Elles sont à la fois ce qui permet d'ajuster ou d'inventer les réponses à des questions inédites et ce qui permet de répondre aux aspirations de ceux qui agissent de concert à un "enrichissement des tâches". »*

*(Bergère, 2015 ; 401)*

Les responsables de services et les chargés de projets vivent une évolution permanente des dynamiques paysagères ; sociales, culturelles, écologiques, spatiales, techniques et politiques. Dans ce contexte, il semble difficile d'envisager la démarche de projet de façon linéaire, voir « mécaniste » (Pernet, 2014 ; 88). La capacité d'ajuster ou d'inventer les réponses est une perspective d'autant plus espérée dans le système hiérarchique et bureaucratique dans lequel les membres du collectif travaillent quotidiennement. Le basculement de la charte vers le parLAB révèle ainsi l'affirmation de la dynamique collective auprès des élus et la volonté de poursuivre son expérimentation.

La première année, le parLAB se met en place. La deuxième année, les membres du groupe essayent d'anticiper l'arrêt de la mission des prestataires extérieurs et testent une prise d'autonomie liée à l'organisation et à l'animation du cycle de rencontres. Cette tentative se solde par un bilan mitigé et la conviction que

l'accompagnement réalisé par le GPV doit se poursuivre. Car si l'implication de chacun lors des rencontres paraît comprise et assurée par tous, elle ne suffit pas à faire vivre la démarche. Entre chaque rencontre, il faut faire le bilan de la précédente, organiser la suivante, participer à des réseaux locaux pour se tenir informé de ce qui se fait ailleurs ou bien – inversement – partager ce qui se fait pour le parc des Coteaux. Il faut faire en sorte que les échanges issus des rencontres puissent se transformer en actions concrètes. Pour cela, il faut préciser les choses, trouver les moyens de les financer et les co-organiser, en dehors des temps de rencontres avec les personnes concernées (élus, responsables de services, jardiniers, associations, habitants et autres partenaires publics ou privés). Les responsables de services et les chargés de projets sont très pris par leurs engagements respectifs au sein de leur commune. Le peu de temps qu'ils peuvent accorder au parLAB ne leur permet pas d'en assurer son animation. Rapidement, il est convenu que ce processus coopératif conserve le soutien du GPV afin d'activer ou de réactiver la dynamique collective tout au long de l'année. C'est dans ce cadre-là que cette recherche-action voit le jour.

Il s'agit d'un tournant particulier pour le parLAB, car la Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE), contractualisant ce travail de thèse, permet de dédier 50% du temps de travail à son accompagnement pendant trois ans (2015-2018) au moment même où ses membres en expriment le besoin. Si cette contractualisation n'avait pas vu le jour, le parLAB aurait probablement été affaibli et aurait éprouvé des difficultés à aller plus loin. Malgré la dynamique collective en place, le parLAB est donc un processus fragile à la pérennité incertaine. Il s'agit-là d'un nouvel écueil pour la démarche initiée. Ce processus qualifié de coopératif, n'est pas uniquement dépendant de la gestion politique du projet, tel qu'évoqué précédemment, mais dépend aussi de la gestion du projet dans son ensemble : technique, économique et politique. Or, ce projet collectif s'applique, ici, à une amélioration de la gestion des paysages du parc des Coteaux. Son manque d'autonomie a ainsi des répercussions sur la capacité d'évolution des pratiques jardinières et des configurations spatiales qui y sont liées.

Au commencement de cette recherche-action (2015), cela fait quatre ans que les jardiniers entendent parler de la création d'un outil de gestion du parc des Coteaux – depuis le séminaire de bilan du parc

en 2011. Et malgré l'initiation et le développement d'un processus coopératif dédié, ils n'en perçoivent pas encore au quotidien les effets concrets. La dynamique relationnelle est à l'œuvre mais nécessite encore de consolider ses moyens d'agir (organisationnel, matériel, financier). L'action publique se situe ainsi dans une situation délicate dont le manque de moyens peut conduire à son « inachèvement » (Maccaglia, Ter Minassian, 2014).

Dès lors, « *pour comprendre l'inachèvement, il nous faut d'abord comprendre l'achèvement* » (*Ibid* ; 1). Cela suppose de savoir quelle est la finalité de l'action. Dans le cas présent, si l'ambition générale peut être énoncée comme la volonté de créer un outil permettant l'amélioration collective de la gestion du parc des Coteaux, ses contours restent encore assez flous et sont soumis à des attentes diversifiées de la part des acteurs impliqués (élus, responsables de services, chargés de projets et jardiniers des villes, chargée de mission du GPV<sup>153</sup>, ainsi que moi-même, à la fois, en tant que chargé de mission et doctorant au GPV). À cet égard, il s'agit désormais de poursuivre l'analyse du développement processuel<sup>154</sup> du parLAB.

---

<sup>153</sup> Lors de la mise en place de la CIFRE, Charlotte Hüni, chargée de mission du développement culturel du parc des Coteaux au GPV, reste impliquée dans la démarche à mes côtés.

<sup>154</sup> « Relatif au processus. Désigne ce qui se construit en cheminant ou en se déroulant » Source : « [wiktionary.org](http://wiktionary.org) » – Consulté en juillet 2018.

## Conclusion synthétique

L'analyse du processus de création du parcLAB a permis de montrer que la dynamique collective engagée dans la rédaction de la charte intercommunale du parc des Coteaux est devenue le support d'une expérimentation de renouvellement de l'action publique paysagère locale, interrogeant non seulement la place et le rôle des acteurs de la gestion et des usages du parc, mais également ceux des paysagistes et du paysage dans le processus de projet. Cette démarche s'apparente ainsi à une « médiation paysagère », dont il a paru nécessaire de détailler les rôles, les discours et les représentations sous-jacentes des acteurs impliqués dans ce processus de médiation (les élus, les responsables des services espaces verts, les chargés de projets, les jardiniers des villes, les paysagistes et les usagers).

L'étude des positionnements respectifs de ses acteurs et des interactions sociales entre eux a mis en avant le poids du système hiérarchique et bureaucratique (Belet, 2013, Laoukili, 2009) dans lequel cette dynamique collective a pris forme. Malgré la consolidation des échanges et des perspectives d'actions entre les participants au groupe de travail, les élus ont la capacité de les remettre en question rapidement. Le cadre de la mission des paysagistes, limité à l'accompagnement des membres du groupe a entraîné des limites dans la mise en œuvre de la démarche de médiation. Pour dépasser cet écueil, il apparaît nécessaire de prendre en considération la « *gestion politique du projet* » (Navaro Flores). Il s'agit d'être en capacité de « *naviguer à travers sa complexité bureaucratique, technocratique et organisationnelle* » (*Ibid*).

Dans ce contexte, les responsables de services et les jardiniers ont témoigné être dans l'attente de la création d'un outil leur permettant de préciser et de consolider le cadre de l'action publique. Dans le sens, où ce travail d' « *échange de pratiques* », de « *prise de recul* »

et de « *co-construction* »<sup>155</sup> engagé puisse être valorisé auprès des élus et constituer un outil de cadrage de leur politique locale. Pour cela, les membres du collectif ont cherché à consolider l'approche relationnelle (Pernet, 2009) au service d'une approche que je qualifierai d'« agissante ». Il s'agit, pour eux, de mettre en avant le processus coopératif engagé (Bergère, 2015, Dubreuil, 2016) et de faire des rencontres annuelles le socle d'une démarche qualifiée de « *pratique et évolutive* », a contrario « *d'un document ou d'une étude figée dans le temps* »<sup>156</sup>. Mais, malgré la dynamique collective existante, le parLAB est un processus fragile, à la pérennité incertaine. Ce processus n'est pas uniquement dépendant de la gestion politique du projet, mais de la gestion du projet dans son ensemble : technique, économique et politique. Or, cette démarche collective a pour objet l'amélioration de la gestion des paysages du parc des Coteaux. Son manque d'autonomie a ainsi des répercussions sur la capacité d'évolution des pratiques jardinières et des configurations spatiales qui y sont liées.

Ce travail de thèse a été le cadre de la poursuite de la dynamique du parLAB. Durant ces trois années d'accompagnement, un projet spécifique a canalisé toute l'attention des membres du parLAB et des partenaires institutionnels locaux. La réalisation d'un « plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux » intitulé *La Sagesse des Jardiniers* fut l'occasion de poursuivre la mise en pratique et l'analyse de la place de la gestion des paysages dans l'action publique locale. Il s'agit désormais d'engager un retour critique de cette approche empirique ayant contribué à la formulation et la mise à l'épreuve de la gestion jardinière des paysages.

---

<sup>155</sup> Note méthodologique : « Mission d'accompagnement des quatre collectivités dans la rédaction de la charte intercommunale de gestion et des usages du parc des Coteaux ». Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Février 2013.

<sup>156</sup> Source : site internet de présentation du parLAB – Consulté en juin 2018.

### **4.3. Frictions, ouvertures, communauté, bienveillance : l'expérience de *La Sagesse des Jardiniers***

Au commencement de cette recherche-action (2015), un bilan des trois années d'activité du parcLAB (2013-2015) est effectué avec les membres du collectif. Il en ressort que la dynamique initiée s'essouffle et ne réussit pas à passer concrètement à l'action. La création du parcLAB, intégrant la poursuite du programme de rencontres annuelles entre ses membres, a été entérinée par les élus, mais dans les faits, l'approche relationnelle est mise à mal par le manque de moyens opérationnels. Dans le cas présent, après trois années de rencontres, les participants sont dans l'attente d'un changement visible et confirmé des pratiques jardinières. Ils agissent respectivement au quotidien pour faire évoluer ces pratiques, mais ils expriment manquer, pour cela, de moyens techniques, financiers et politique. Dès lors, il apparaît nécessaire de trouver des leviers permettant de réactiver la démarche.

À l'échelle de la métropole Bordelaise et du Département de la Gironde, nous l'avons vu<sup>157</sup>, le parc des Coteaux est intégré aux dynamiques de planifications territoriales depuis quarante ans. À ce titre, ce projet bénéficie d'une forme de soutien de ces institutions. Un bilan des dispositifs d'aides publiques correspondant à la dynamique engagée est ainsi réalisé auprès d'eux. Suite à cela, plusieurs opportunités apparaissent.

La thématique de la gestion correspond à leurs attentes mais de façon distincte. Si la « gestion des paysages » – entendue comme un champ d'action énoncé par la Convention européenne du paysage – peut correspondre à leurs dispositifs d'aides, la « gestion des milieux naturels » – entendue comme un programme d'actions visant à la préservation et à la valorisation des milieux naturels –

---

<sup>157</sup> 4.1. De la « gestion des espaces verts », à la « gestion des paysages » : le parc des Coteaux en projet, p 262.

permet d'obtenir une aide plus conséquente en lien avec le projet du parc des Coteaux<sup>158</sup>.

Dans le même temps, un autre pan du champ de la gestion s'affirme : « la gestion écologique » – dans le sens d'une gestion respectueuses des milieux naturels et de la santé humaine. En août 2015, la législation française impose l'arrêt de l'emploi des pesticides dans les espaces publics à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (loi Labbé). Les collectivités ont six mois pour se mettre en règle vis-à-vis de la législation. Des organismes publics chargés d'aider techniquement et financièrement les collectivités dans cette démarche, tel que localement l'agence de l'eau Adour-Garonne<sup>159</sup>, adaptent à la hausse leur dispositif de financement afin de faciliter l'initiation de démarches d'accompagnement des jardiniers des villes dans le changement de leurs pratiques.

Dans ce contexte, une étude est initiée, début 2016, intitulée :

*« La Sagesse des Jardiniers »  
Vers une gestion partagée et bienveillante de  
l'espace naturel sensible « parc des Coteaux »  
- Un plan de gestion intercommunal pour le parc des Coteaux -<sup>160</sup>*

---

<sup>158</sup> Le Département de la Gironde dispose de dispositifs d'aides publiques distincts pouvant être sollicités dans le cadre du projet du parc des Coteaux : l'un concernant l'aménagement et la valorisation des paysages, l'autre concernant la préservation et la valorisation des milieux naturels. Mais comparativement, le dispositif concernant la gestion des milieux naturels est plus complet et permet d'activer une aide financière plus importante. Ce dispositif, intitulé « aide à la préservation et à la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) », permet d'accompagner l'acquisition foncière, la réalisation d'études et de travaux, ainsi que la prise en charge des coûts liés au salariat d'un « gestionnaire » des espaces naturels. Le parc des Coteaux n'a pas encore le statut ENS en juillet 2015, mais il correspond aux critères correspondants. Le projet peut ainsi bénéficier de ce dispositif. Source : <http://www.nature33.fr/les-espaces-naturels-sensibles-en-gironde/> – Juillet 2018.

<sup>159</sup> « L'agence de l'eau Adour-Garonne est l'une des six agences françaises chargées de la lutte contre la pollution et de la protection des milieux aquatiques. Elle exerce ses missions sur le territoire du bassin versant Adour-Garonne ». Source : Wikipédia – Juillet 2018.

<sup>160</sup> Cahier des clauses techniques particulières, p 01 – Janvier 2016.

Cette mission propose de mettre en œuvre une méthodologie intégrant trois approches :



- La réalisation d'un outil de gestion permettant :
  - > d'envisager une préservation des espèces animales et végétales et une ouverture au public, telle que définie par le "Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles" ;
  - > de définir des modes d'aménagement et d'entretien écologiques des parcs ;
  - > d'envisager une amélioration des modes d'organisation et de management des jardiniers et de tous les autres techniciens pouvant être liés à la gestion et aux usages du parc des Coteaux, tels que les services environnement, sport, jeunesse, petite enfance, culture, urbanisme, etc.
  
- La réalisation d'outils de communication, afin de créer une dynamique collective et efficiente du plan de gestion,
  
- La réalisation d'outils de pédagogie et de formation permettant de favoriser des liens entre théorie et action, de nourrir le projet par une prise de recul et, inversement, d'alimenter la pédagogie par un passage à l'action. »<sup>161</sup>

---

<sup>161</sup> Cahier des clauses techniques particulières, p 07 – janvier 2016.



Une des particularité de ce travail est d'avoir intégré dans la commande une analyse de l'action publique, afin « *d'envisager une amélioration des modes d'organisation et de management* ». Les co-auteurs<sup>162</sup> de cette mission ont mis en avant le fait que les méthodologies référentes pour la réalisation des « plans de gestion », tels que ceux pour les espaces naturels ou bien ceux qualifiés d' « écologiques »<sup>163</sup>, abordent principalement des questionnements d'ordre technique (diagnostic des milieux, des espaces, des équipements, des pratiques et des usages) à partir desquels ils fondent leurs préconisations d'action. Dès lors, l'évolution des représentations et de l'organisation sociale dont dépend le changement des pratiques de gestion spatiale est peu, voire pas, abordée. Il s'agit donc, ici, d'essayer de répondre à cette attente en intégrant, d'une part, la compétence sociologique, et d'autre part, la compétence dite de « design des politiques publiques »<sup>164</sup>, dont l'objectif est de réaliser cette analyse de l'action publique et d'en formuler des préconisations. Dans le cadre de cette commande, la compétence de design des politiques publiques a été positionnée en mandataire. Ce choix révèle l'importance accordée à l'analyse de l'action publique dans cette étude.

---

<sup>162</sup> Les membres du parLAB et les partenaires institutionnels sollicités.

<sup>163</sup> Le *Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelle* fait référence au niveau national pour la réalisation des plans de gestion d'espaces naturels. Il est cité dans la commande publique pour cette raison, mais également parce que le respect de cette méthodologie fut une des conditions au soutien financier du département de la Gironde. Les plans de gestion « écologiques », ou dits « différenciés », disposent pareillement de méthodologies faisant référence au niveau national, tels que *La gestion différenciée : méthodologie de mise en œuvre*, réalisé par l'association Plante & Citée.

<sup>164</sup> Le design des politiques publiques est une compétence émergente depuis le début des années 2000 en France. L'association la 27ème Région créée en 2008 qui « *entend jouer le rôle de "laboratoire de transformation publique"* » illustre cette dynamique. Un ouvrage collectif, orchestré par Pauline Scherer et édité en septembre 2015 (deux mois après le commencement de cette thèse), introduit et développe ce nouveau champ d'action : *Design des politiques publiques. Chantier ouvert au public*, publié à la Documentation Française.

Les matériaux issus de cette analyse seront majoritairement mobilisés dans ce chapitre. L'intention est de les explorer au prisme des effets produits sur l'action publique appliquée au parc des Coteaux. Une équipe pluridisciplinaire est retenue pour réaliser cette mission (figure 76). Elle est composée de praticiens indépendants, dont certains avec une activité de praticien-chercheur.

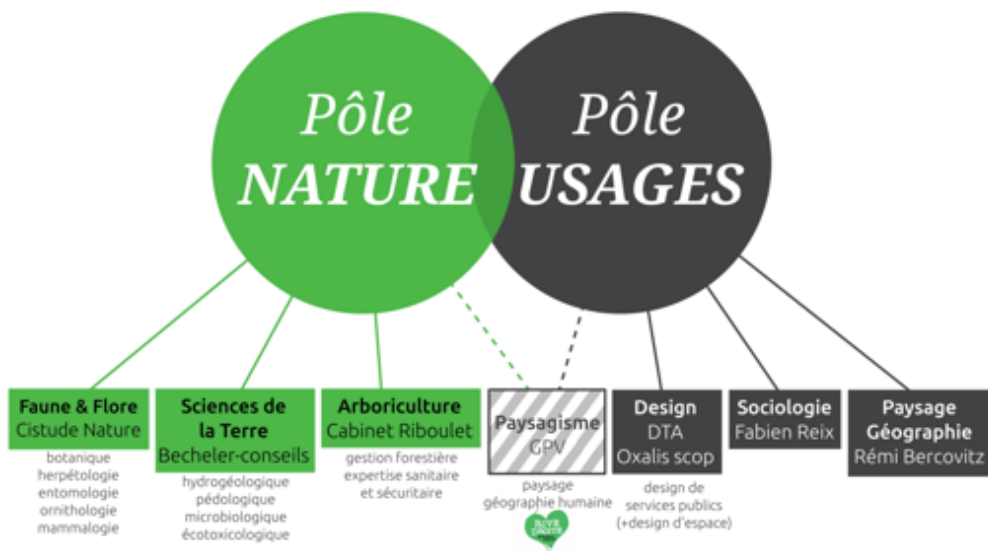


Figure 76. Schéma de présentation de l'équipe retenue pour la réalisation du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux. Cette illustration distingue les compétences relevant de la compréhension des milieux naturels et celles des interactions sociales. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Mars 2016.

- Cistude Nature, écologues ;
- Becheler-conseils, pédologues et hydrogéologues ;
- Cabinet Riboulet, experts forestiers ;
- Design Territoire Alternative, Adrien Demay, designer de politique publique ;
- Fabien Reix, sociologue, maître de conférence à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bx), chercheur associé au laboratoire Pave ;
- Rémi Bercovitz, paysagiste, maître assistant associé à l'ENSAP Bx, chercheur au laboratoire Passages (UMR 5319 du CNRS).

Cette étude occupe une place particulière dans la poursuite de l'expérimentation d'une gestion des paysages du parc des Coteaux. Elle est initiée dans la continuité des trois années de développement du parLAB (2013-2015) et du commencement de cette recherche. Elle a ainsi été réalisée à la croisée des attentes des partenaires institutionnels sollicités – la mise en place d'une « gestion des milieux naturels » et d'une « gestion écologique » –, de celles des membres du parLAB – la mise en place d'un outil de « gestion intercommunale du parc des Coteaux comme guide à l'action publique sur le territoire » –, et de celles de cette recherche-projet<sup>165</sup> – l'expérimentation d'une « gestion des paysages » envisagée comme une contribution éventuelle à une « éthique du paysage ». L'intitulé et le contenu de la commande publique correspondant à cette mission<sup>166</sup>, ainsi que le processus collectif ayant mené à leur rédaction, sont de riches matériaux auxquels j'aurais pu accorder un temps d'analyse<sup>167</sup>. Mais à l'heure de faire des choix, il m'a semblé plus opportun d'explorer les résultats produits par les membres de cette équipe, en lien avec les interactions sociales, culturelles, spatiales, techniques et politiques qui ont été à l'œuvre. Pour mener cela, il est proposé d'observer ce processus de projet à partir de trois clés de lecture : (i) les effets de *cloisonnements et de frictions*, (ii) les effets d'*ouvertures et de services rendus* et (iii) les effets d'*élargissement de la « communauté de gestion du parc des Coteaux »*<sup>168</sup>. Ces trois dynamiques processuelles seront, par ailleurs, étudiées de façon transversale à partir d'un questionnement sur le sens accordé à une gestion qualifiée de « partagée et bienveillante ». Que peut signifier cette approche et quelle opérationnalité peut-elle avoir dans le cadre du parLAB ?

---

<sup>165</sup> 1.1.1. Convention industrielle de formation par la recherche : une recherche-action ?, p 34

<sup>166</sup> Le cahier des clauses techniques particulières

<sup>167</sup> L'élaboration de cette commande a duré trois mois. Le croisement des attentes et des expériences respectives a été le support de nombreux échanges avec les membres du parLAB et les partenaires institutionnels. Le document de présentation de la commande, le *cahier des clauses techniques particulières*, en est le reflet. Il est accessible à cette adresse : <https://parclab.wordpress.com/la-commande/>

<sup>168</sup> Les membres de l'équipe ont proposé cette qualification dans le cadre de leur étude. Il s'agit d'en expliciter les contours et d'en formuler un retour critique.

### 4.3.1. Cloisonnements et frictions

Le diagnostic de l'action publique<sup>169</sup>, menée sur le parc des Coteaux, a mis en évidence des pratiques et des représentations distinctes selon les services publics concernés. Trois représentations et aspirations ont été énoncées :

« – **Le parc « Nature et patrimoine »** : représentation principalement partagée au sein des services « environnement ». Les parcs sont principalement vus comme un réservoir de biodiversité et le reflet d'une relation culturelle et patrimoniale à l'environnement.

– **Le parc « Habitat et développement local »** : représentation principalement partagée au sein des services urbanisme et développement social. Les parcs sont perçus comme un vecteur de qualité permettant d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants actuels mais aussi d'attirer de nouvelles populations et de nouvelles activités.

– **Le parc « Terrain de jeux »** : représentation principalement partagée par les services « Sport » mais aussi « Culture » ou encore « Vie associative ». Le parc des Coteaux constitue un support pour les activités de plein air ou d'expression culturelle. »

L'identification de ces représentations qualifiées de « sectorisées »<sup>170</sup> a révélé des répercussions sur les pratiques spatiales, techniques et politiques. Selon les représentations mobilisées, les services utilisent des espaces spécifiques dans les parcs sans pour autant toujours tenir compte des enjeux propres à chacun. Tel qu'évoqué précédemment, les services ne partagent pas les mêmes « cultures de métiers »<sup>171</sup>. Cet écart de pratiques pose ainsi « *le problème du dialogue entre services* »<sup>172</sup>.

---

<sup>169</sup> Bercovitz Rémi, Demay Adrien, Reix Fabien, (avec l'aide de Stricot Thomas et Levère Hugo), juin 2017, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, 44 p.

<sup>170</sup> *Ibid* ; p 29.

<sup>171</sup> 3.5.2. Courir, pédaler, marcher, profiter... jardiner, p 247.

<sup>172</sup> Bercovitz Rémi, Demay Adrien, Reix Fabien, (avec l'aide de Stricot Thomas et Levère Hugo), juin 2017, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, p 29.

Or, cela s'exprime notamment par une certaine prédominance de la prise en compte des pratiques sociales, au détriment de la préservation des milieux naturels (figure 77).

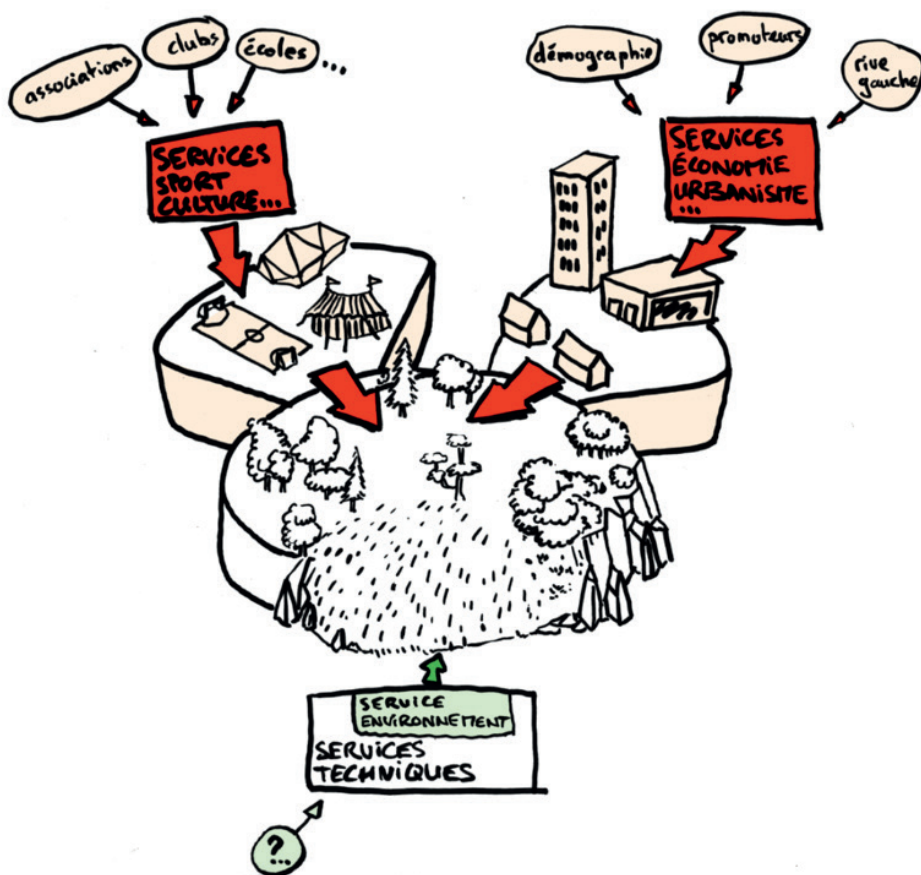


Figure 77. Schéma de présentation des « rapports de forces » entre les différents services publics liés aux usages et la gestion du parc des Coteaux. Les actions culturelles ou sportives exercent une pression sociale – et donc politique – forte par rapport aux enjeux environnementaux.

Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, p 30 – Juin 2017.

Ces différentes représentations peuvent également conditionner l'action publique de façon contradictoire par rapport aux orientations politiques énoncées :

*« Si tous nos interlocuteurs (quels que soient leur service et leur fonction) reconnaissent volontiers être sensibles aux préoccupations environnementales (qui sont de toute manière de plus en plus partagées collectivement) et que les enjeux de préservation du parc des Coteaux semblent bien portés politiquement dans chaque commune au plus haut niveau, les “petits” arbitrages semblent rarement se faire en faveur des préconisations portées par les services environnement en matière de gestion et d’entretien du parc. La question de l’entretien et de la gestion en lien avec les pratiques sportives et culturelles qui ont lieu dans le parc en sont une parfaite illustration. Empêcher ou ne serait-ce que réglementer la tenue d’évènements sportifs et culturels semble une chose très compliquée à assumer, politiquement parlant. Pour le dire autrement, la politique environnementale ne paraît pas faire le poids face aux politiques sportives et culturelles localement. »<sup>173</sup>*

Cette analyse tend à se justifier du fait du déséquilibre apparent entre le nombre d'associations, de citoyens ou groupements de citoyens en lien avec les pratiques sportives et culturelles pouvant influencer sur les décisions politiques, et le faible nombre de personnes mobilisées localement pour la cause environnementale.

Ces « *rapports de forces* » peuvent, également, avoir des répercussions sur les moyens économiques des différents services. La répartition des moyens financiers entre les différentes délégations municipales et les services qui y sont liés reflète les réelles orientations politiques guidant l'action publique. Le poids des élus et leur capacité à défendre les budgets a été une dynamique régulièrement observée. D'une année sur l'autre, d'un élu à un autre – s'il y a changement de mandat – les répartitions peuvent varier de manière assez conséquente. Ces dynamiques peuvent conduire à la remise en question des actions engagées. Ces actions nécessitent pourtant de s'inscrire dans une certaine temporalité : « ces

---

<sup>173</sup> *Ibid* ; p 30.

*changements prennent du temps* »<sup>174</sup>. Et elles entraînent des relations sociales fragiles (implication des responsables de services, des chargés de projets, des jardiniers, voire d'usagers), dont nous avons évoqué l'importance concernant l'engagement des membres du parLAB dans une démarche de « *médiation paysagère* » (Michelin, Candau, 2009 ; 8)<sup>175</sup>. Jusqu'à quel point les participants au parLAB vont-ils rester engagés dans la démarche, si leur attente principale concernant l'émergence d'actions concrètes et de leur pérennité dans le temps n'est pas satisfaite ?

En réponse à cela, les membres de l'équipe préconisent de :

*« renforcer le portage politique des questions environnementales pour leur redonner du poids dans les arbitrages de politique locale. »*<sup>176</sup>

Cette perspective se situe à deux niveaux. Le « *portage politique* » peut être envisagé du côté des citoyens ou bien de celui des élus –, l'un pouvant influencer sur l'autre. La dynamique du parLAB tente d'agir sur ces deux niveaux. La volonté de mettre en place des « *outils de communication, [...] de pédagogie et de formation* », tel que cela a été énoncé dans la commande publique du « *plan de gestion intercommunale* », correspond à cet enjeu. Ces outils sont envisagés tout autant pour les usagers, les habitants, les jardiniers des villes, que pour les élus des communes, notamment ceux correspondant aux autres délégations. Car, comme l'exprime l'un des élus à l'environnement membre du parLAB :

*« On est convaincu de tout cela, mais on se sent un peu seul. Il faut surtout convaincre les autres élus. »*

---

<sup>174</sup> Plante & Citée, 2014, *La gestion différenciée : méthodologie de mise en œuvre*, « II.D. Piloter le changement de pratiques », p 15.

<sup>175</sup> 4.2.2 Comment agir ensemble ? p 303.

<sup>176</sup> Bercovitz Rémi, Demay Adrien, Reix Fabien, (avec l'aide de Stricot Thomas et Levère Hugo), juin 2017, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, p 31.

Dans les faits, malgré les actions de communication, de pédagogie et de formation mises en œuvre depuis trois ans, le déséquilibre entre les attentes sociales liées aux activités sportives, culturelles et celles liées à la protection de l' « environnement » reste apparent. Cela peut en partie être justifié par l'action publique d'insertion mise en œuvre depuis quarante ans sur le territoire du GPV. Dans le cadre de la politique de la ville, l'insertion par les activités sportives, culturelles et de loisirs est considérée comme un axe prioritaire. Ces quatre communes disposent d'un réseau d'associations, d'équipements, ainsi que d'une programmation d'événements, importants pour lesquels les services publics dédiés se sont développés depuis toutes ces années. Par ailleurs, un autre élément d'analyse de cette étude tend à confirmer cette composante. Il s'agit de la « *place incertaine* » des services espaces verts – ou « environnement » selon le terme employé – dans les « *circuits de décisions entre les services* » (figure 78) :

*« Au fil des entretiens menés avec les techniciens et les responsables des différents services, il est en effet apparu que dans beaucoup de cas, les services "Environnement" constituent une instance technique plutôt chargée de répondre aux besoins des autres services que le bras armé d'une politique environnementale volontariste. »<sup>177</sup>*

Cette analyse permet de faire un lien avec le positionnement de ces services dans la politique d'insertion sociale menée par ces communes. L'étude de l'évolution du métier de jardinier réalisée dans les premiers chapitres de cette thèse a mis en évidence le rôle social initial de ce métier. Il s'agissait de former des personnes sans compétences particulières, à un métier rattaché à des valeurs identifiées : un savoir-être et savoir-faire liés au « monde de l'horticulture ». Ces valeurs ont évolué par la suite. Le métier de jardinier est devenu celui d' « agent d'entretien des espaces verts », en partie dominé par l'emploi d'outils mécaniques, et dont le rôle est majoritairement devenu celui d' « exécutants ». La politique d'insertion par l'emploi dans ces services perdure encore aujourd'hui, mais son identification à un métier spécifique s'est

---

<sup>177</sup> *Ibid* ; p 31.



affaiblie. Sur les bases de ce constat, l'évolution des pratiques jardinières engagée dans le cadre du parcLAB semble une piste d'action favorable à un renouveau de la politique d'insertion qui s'y rapporte. La mise en place d'une nouvelle action publique d'insertion par l' « environnement »<sup>178</sup> – ou par la gestion des paysages pourrait-on dire – permettrait de redonner du poids politique à la dynamique collective engagée sur le parc des Coteaux, et au-delà.

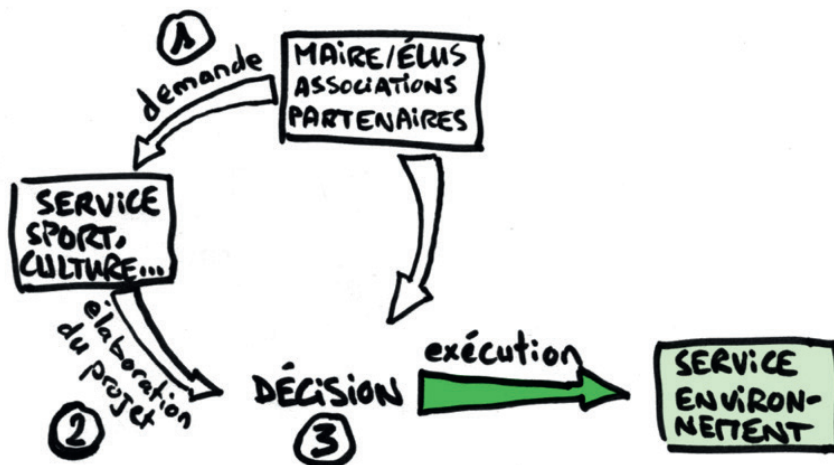


Figure 78. Schéma de présentation du cycle de prise de décision au sein des communes composant le GVP. Le service environnement est, ici, considéré comme un exécutant. Contrairement aux autres services, il ne participe pas à la décision. Par ailleurs, la décision semble pouvoir être directement prise par les élus en lien avec les usagers et être ensuite adressée au service environnement pour sa mise en œuvre. Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, p 32 – Juin 2017.

<sup>178</sup> Cette qualification est privilégiée, ici, car elle correspond aux attentes actuelles des membres du parcLAB concernant le changement du nom des services espaces verts, ainsi qu'aux attentes des partenaires institutionnels soutenant le projet. Mais comme cela à été abordé précédemment, il nécessite pour cela une clarification dans son emploi.

En résumé, la diversité des représentations et des attentes concernant le parc des Coteaux, ainsi que le système social, technique et politique dans lequel elles s'expriment depuis quarante ans, tend à produire des effets de cloisonnements et de frictions entre les services publics et les délégations municipales de ces communes. Le portage politique des questions « environnementales » nécessite, d'une part, un éclaircissement de ses orientations – de quel environnement parle-t-on ? – ainsi que la construction d'une relation plus étroite entre les services et les délégations (habitat, cadre de vie, culture, sport, jeunesse, etc). Enfin, ce portage politique ne concerne pas que les élus. Il doit se construire avec les citoyens : les habitants et les usagers du territoire. Le parcLAB doit ainsi travailler à une dynamique d'ouverture du processus coopératif au sein du système institutionnel de ces quatre collectivités, mais également en dehors, auprès de la « société civile ». Dès lors, nous revoilà au point de départ. Car initialement, il s'agissait d'associer :

*« le plus possible à ce travail les différents acteurs du parc : élus, techniciens des communes à qui incomberont l'entretien des espaces et la mise en application de la charte, associations et professionnels qui seront soumis dans leurs actions et leurs usages du parc, au respect de la charte. »*

*(Séminaire de bilan et de perspectives d'action du parc des Coteaux – 2011)*

Les communes et le GPV, animateurs du parcLAB, ont pourtant déjà montré certaines limites dans la mise en œuvre d'une démarche pouvant être qualifiée de « participative ». Mais à défaut de mettre en place des « processus complexes désignés sous "participation de la société civile" ou "participation du public" » (Raymond, 2009 ; 26), le parcLAB peut permettre de travailler à construire un changement dans les manières de gérer les paysages à partir de la poursuite de l'expérimentation et de la consolidation d'une approche croisée « relationnelle et agissante ». Cette approche doit s'inscrire dans une dynamique d'ouverture de l' « autre » (humain ou non-humain) – à travers un processus de coopération et/ou de mutualisme – et, si le besoin s'en fait sentir, être en capacité de sortir du cadre institutionnel dans lequel le parcLAB a pris corps.

Dès lors, malgré le contexte évoqué, l'approche relationnelle se développe progressivement en lien avec la gestion quotidienne du parc des Coteaux. Explorons ainsi ces rapports sociaux et les contextes de leur expression en cherchant à déterminer quelles en sont les ouvertures et les limites éventuelles.

#### 4.3.2. Ouvertures et limites

Les effets d'ouvertures peuvent être observés à deux échelles : (i) au sein des quatre collectivités (échelle communale) et (ii) entre les quatre collectivités (échelle intercommunale).

À l'échelle communale, les rapports entre les services et les délégations illustrent parfois une volonté d'améliorer le dialogue :

*« On observe une volonté affirmée par beaucoup de responsables d'améliorer le dialogue entre les services afin d'inclure plus directement les attentes environnementales et patrimoniales dans la gestion de la politique locale, qui plus est lorsqu'elle concerne les coteaux. Un désir de transversalité et de concertation semble émerger. Certains responsables de services apparaissent conscients que la politique environnementale de gestion ne peut pas seulement constituer une variable d'ajustement des autres politiques. Ils affichent alors la volonté de travailler de manière plus collaborative :  
"L'organisation a été changée ces dernières années. Le service environnement est prévenu plus en amont. [On] organise des réunions techniques avec [tous les services concernés] pour la gestion et l'organisation des gros évènements" »<sup>179</sup>*

Si cette observation permet de mettre en avant l'émergence de nouveaux rapports relationnels entre les responsables de services, elle questionne tout de même sur les moyens mis en œuvre pour qu'ils s'expriment. L'engagement dans une démarche coopérative peut être le support au développement de nouvelles pratiques.

---

<sup>179</sup> Bercovitz Rémi, Demay Adrien, Reix Fabien, (avec l'aide de Stricot Thomas et Levère Hugo), juin 2017, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, p 32.

Pour cela, la consolidation et l'enrichissement des rapports sociaux – l'approche relationnelle –, orientés vers la recherche de nouvelles capacités d'agir – l'approche agissante –, doit s'inscrire dans une remise à plat collective des modalités organisationnelles existantes. Dans le cas présent, l'organisation de « *réunions techniques* » peut être interprétée comme révélatrice de la persistance du système socio-technique des collectivités. De quelle manière la diversité des « cultures métiers » peut-elle s'exprimer dans ce cadre-là ? Selon Jean-Marie Bergère, les processus coopératifs génèrent :

*« la complicité et la confiance [...] (ils) donnent envie d'entreprendre à nouveau et envie de prendre le risque d'explorer des méthodes alternatives, le risque de se tromper, loin du confort des solutions toutes prêtes. »*

*(Bergère, 2015 ; 403)*

L'organisation de « *réunions techniques avec tous les services concernés* » est une étape importante dans la mise en place d'une gestion collective des paysages du parc des Coteaux, mais la mise en œuvre d'une démarche coopérative ne semble pas, ici, encore active, voire même conscientisée.

À l'échelle intercommunale, bien que le parLAB soit identifié comme un processus coopératif en développement, cette démarche montre également certaines limites dans sa capacité à renouveler l'approche agissante entre ces membres, en dehors des rencontres annuelles (figure 79) :

*« À un niveau plus macro, il apparaît qu'il y a peu ou pas de relations entre les services environnement des communes : "Il n'y a pas de relations. Rien sur les méthodes, ni sur l'échange de pratiques. Rien non plus d'un point de vue technique. Alors que comme l'a montré la "formation sur les terrains de sport", c'est très utile".*

*Si certaines personnes interrogées avançaient la spécificité de leur "terrain" laissant sous-entendre qu'il y a "des parcs dans le Parc" et que leur gestion peut s'avérer sensiblement différente, l'explication d'un simple manque d'habitude à travailler ensemble l'emporte largement. Il est frappant de voir à quel point*

tous le constatent mais aussi le regrettent, citant en exemple l'intérêt évident à dialoguer ensemble lors des réunions du parcLAB ou encore lors des comités de pilotage liés à cette étude. »<sup>180</sup>

Si cette dynamique tend à évoluer, car les responsables de services prennent désormais contact entre eux afin de se prêter du matériel ou partager des expériences sur le montage de projets (recherche de subventions, préconisations techniques, etc), cela reste encore très ponctuel. Cette démarche amène à s'interroger sur l'absence de

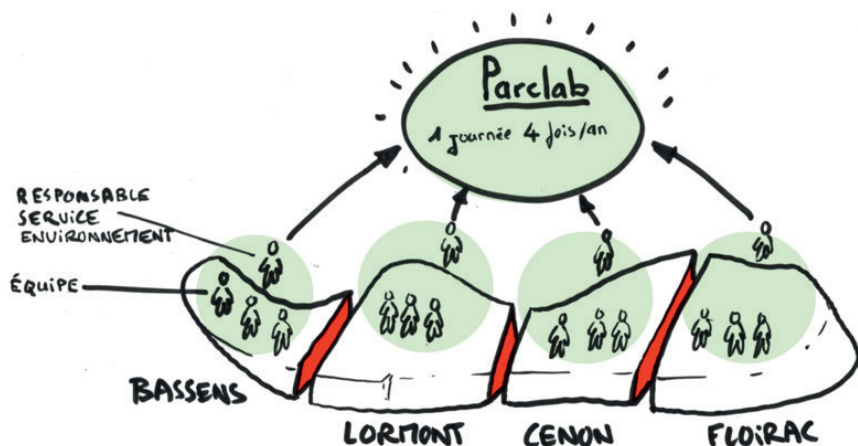


Figure 79. Schéma de présentation des relations entre les membres du parcALB. Les responsables de services et les jardiniers des villes se rencontrent régulièrement quatre fois par an dans le cadre du parcLAB, mais n'entretiennent peu/pas de relations en dehors. Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, p 33 – Juin 2017.

<sup>180</sup> Bercovitz Rémi, Demay Adrien, Reix Fabien, (avec l'aide de Stricot Thomas et Levère Hugo), juin 2017, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, p 33.

cadre institutionnel de leurs échanges. En dehors du cadre de leur activité communale et en dehors du cadre du parcLAB, rien n'a été pensé pour faciliter leurs rapports. Lors d'un prêt de matériel, par exemple, comment les assurances d'une commune peuvent-elles couvrir l'autre ? De la même façon, concernant les frais de réparation et d'entretien éventuels, comment peuvent-ils être pris en charge collectivement en l'absence d'organe juridique et administratif collectif ?

Le choix politique de la mise en place d'une « entente intercommunale », en 2010, mène aujourd'hui à ces interrogations pratiques qui paraissent limiter la coopération. Dès lors, dans le contexte actuel de « mutualisation des services » au sein de la métropole de Bordeaux, l'équipe préconise « *la création d'un service dédié au parc des Coteaux* »<sup>181</sup>. L'intention est de réunir l'ensemble des jardiniers dans un service de la métropole dédié à la gestion des paysages du parc des Coteaux. Mais cette perspective – non portée politiquement par les élus des communes pour l'instant – interroge sur la capacité de développer la démarche coopérative dans le système hiérarchique et bureaucratique de la métropole. Le parcLAB peut-il continuer à s'enrichir et se renouveler une fois intégré à la métropole de Bordeaux ?

La mutualisation a, d'ores et déjà, été partiellement réalisée par trois des quatre communes, sans pour autant concerner la gestion du parc des Coteaux<sup>182</sup>, et elle n'a pas été perçue de façon positive par les membres du parcLAB :

*« Nous n'avons pu que constater les conséquences pour l'instant plutôt négatives de la mutualisation des services à l'échelle intercommunale allant de la simple "perturbation" des habitudes de travail à la désorganisation complète de services "environnement" en particulier. »*<sup>183</sup>

---

<sup>181</sup> *Ibid* ; p 33.

<sup>182</sup> Les jardiniers des villes de Bassens, Lormont et Floirac, travaillant sur les espaces publics tels que les ronds-points et les accotements de voiries, ont été mutualisés. Ceux travaillant à la gestion des parcs publics sont restés dans les services municipaux.

<sup>183</sup> *Ibid* ; p 33.

Il s'agit donc, à la fois, de l'une des ouvertures et des limites actuelles du parLAB. Ce partenariat intercommunal non structurée par un organisme gestionnaire commun laisse de la souplesse dans les relations sociales, mais ne facilite pas la mise en œuvre d'actions dont les membres du collectif éprouvent un besoin immédiat, tel que l'entraide entre les jardiniers ou l'achat d'un matériel en commun. Hormis les quelques prêts de matériel accordés entre eux, chaque service intervient avec les moyens dont il dispose. Dans ce contexte, la capacité à jardiner en commun devient un enjeu à surmonter. Il s'agit d'imaginer et de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'actions. Dans le cadre du « plan de gestion », les rencontres parLAB, ont ainsi été repensées afin de devenir le support à des chantiers collectifs impliquant des jardiniers des quatre collectivités et – autant que possible – d'autres structures ou organismes, tels que des établissements scolaires et des associations (figure 80). Cette démarche illustre la nécessaire adaptation de cette dynamique collective, contrainte par le contexte dans lequel elle prend forme, et dont la coopération s'enrichit. Mais cette démarche met également en évidence le risque d'un affaiblissement de l'engagement des membres du collectif par rapport aux moyens humains que cette organisation suppose. Le parLAB a déjà montré les limites de l'implication de ses membres, car ils sont très occupés au sein de leurs services respectifs. L'engagement des responsables de services, des chargés de projets et des jardiniers des villes sera-t-il progressivement compris et accepté ? Jean-Marie Bergère évoque à ce propos la production d' « externalités » :

*« Ces externalités sont positives lorsque les dispositifs mis en place produisent des apprentissages et des innovations et lorsque le plaisir éprouvé dans le cycle des échanges est plus intense que la peine qu'on s'est donnée. »*

*Elles ne constituent pas seulement une boîte à outils ou un répertoire de techniques. Elles modifient en profondeur la communauté des acteurs, elles forment un patrimoine de ressources pour vivre ensemble, de ressources politiques pour construire un monde commun. »*

*(Bergère, 2015 ; 403)*



*Figure 80. En octobre 2017, un chantier collectif a été organisé lors de l'une des quatre rencontres annuelle du parcLAB. Des jardiniers des quatre villes ont participé à ce chantier ainsi que de dix-huit élèves de BTSA, section Aménagements paysagers du Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Blanquefort (33). Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Octobre 2017.*



Le processus engagé tend à mettre en évidence que les rôles et implications des membres du parcLAB se consolident progressivement, malgré la permanence ou l'émergence de certains effets de cloisonnements et de frictions.

À l'instar des propos de Jean-Marie Bergère, il est possible d'observer la création d'autres effets d'ouvertures liés à la production d' « externalités » dans le cadre de cette démarche. La modification de la « communauté des acteurs » peut-être notamment l'un des axes privilégiés afin de poursuivre cette analyse. De façon analogue, dans le cadre du « plan de gestion intercommunal », l'équipe a énoncé le développement d'une « communauté de gestion du parc des Coteaux ».

#### 4.3.3. Élargissement de la « communauté de gestion du parc des Coteaux »

Le terme « communauté », employé dans le cadre de cette étude, n'a pas fait l'objet d'une réflexion approfondie en lien avec la diversité des courants de pensée auxquels il fait écho (D'Almeida, Lourdes Oliveira, Salgueiro Marques, 2017). Il s'agit, pour autant, de clarifier, ici, le sens qui lui est accordé. Si dans le fond, cette approche questionne sur les modalités d'un vivre ensemble dont le parc des Coteaux est le support, elle oriente plus précisément le débat sur comment agir ensemble sur la gestion des paysages du parc des Coteaux. Cette communauté est ainsi constitutive des paysages du parc et comporte une finalité : la gestion de ses paysages. Dès lors, mon intention est de préciser quels sont les acteurs de cette démarche, ainsi que leurs rôles dans la prise en compte des composantes écologiques, sociales, culturelles, techniques, spatiales, économiques et politiques du parc des Coteaux. Cette communauté dite « de gestion » intègre les différentes organisations publiques et privées, institutionnelles et citoyennes, ainsi que les acteurs actifs à titre individuel en lien avec cette dynamique agissante de gestion des paysages du parc. Elle a été pensée afin de formaliser les interactions à l'œuvre entre tous ces acteurs, ainsi que leurs rôles respectifs vis-à-vis des dynamiques organisationnelles et spatiales sur le territoire. À partir de cette approche, les membres de l'équipe ont mis en évidence en

quoi la démarche engagée, depuis un an, avait contribué à un processus d'élargissement de cette communauté. Deux représentations schématiques ont permis d'illustrer son état initial au commencement du parLAB et son état idéal à terme (figures 81, 82).

Le parLAB y est positionné comme un outil d'accompagnement à l'amélioration de la gestion des paysages du parc. L'intention est d'identifier de quelle manière la dynamique coopérative en cours peut-elle s'ouvrir à d'autres acteurs liés à la gestion, tel qu'évoqué précédemment.

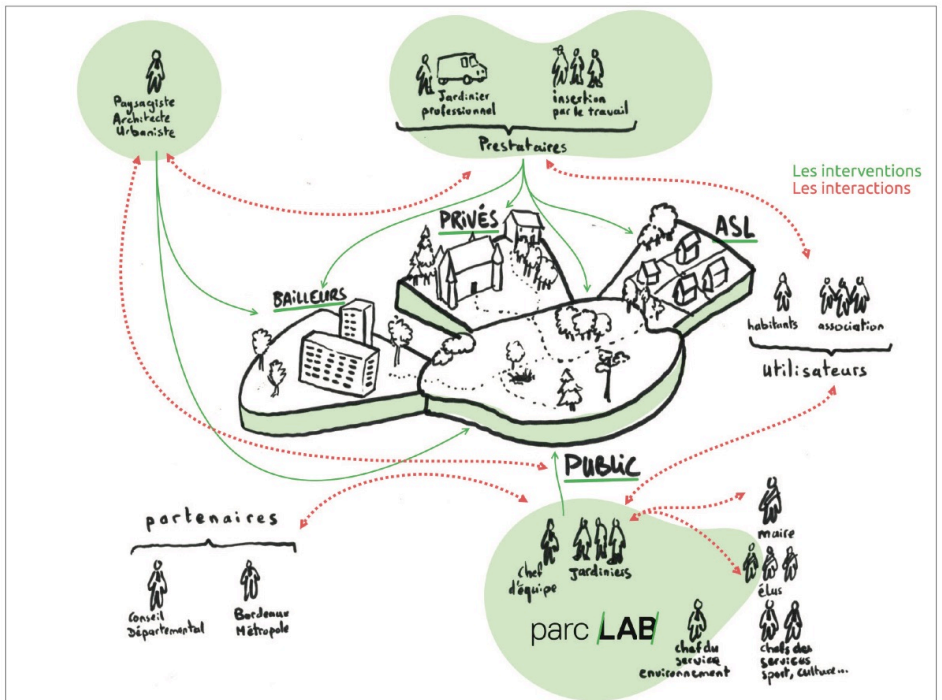
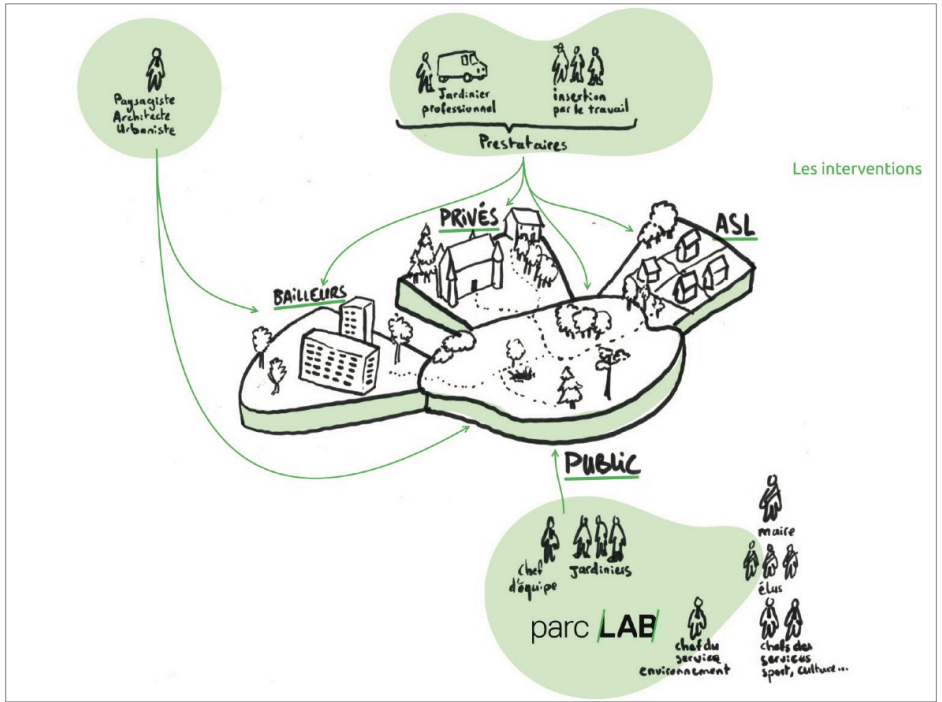
Ce travail a permis d'identifier certaines spécificités spatiales et organisationnelles de la gestion du parc des Coteaux. Les limites du parc ont, par exemple, été questionnées et repositionnées. Il a été énoncé que la gestion des paysages du parc des Coteaux dépasse les limites des espaces publics qui le composent. Les espaces privés limitrophes, gérés par des organismes privés (bailleurs sociaux, associations, entreprises) ou des habitants, participent des interactions écologiques, sociales, culturelles, techniques, spatiales, économiques et politiques du parc.

Dans le cadre de cette étude, un partenariat avec l'ENSAP Bx a permis de mettre en place un module pédagogique au sein duquel huit étudiants en formation paysage sont allés à la rencontre de ces acteurs gestionnaires d'espaces privés pour échanger avec eux sur leurs pratiques jardinières. Ce travail a notamment permis de préciser les interactions en jeux. Sur ces bases-là des préconisations de gestion ont pu être formulées.

*Figures 81 et 82. Page suivante, représentation simplifiée de la « communauté de gestion du parc des Coteaux ». Le premier schéma, situé en haut, illustre la communauté au commencement du parcLAB. Le second schéma, situé en bas, représente la communauté telle qu'elle pourrait idéalement être active.*

*Au centre, les différents types d'espaces supports de la gestion sont représentés. En périphérie, les différents acteurs, leurs liens entre eux (interactions), ainsi que ceux vis-à-vis de ces espaces (interventions) sont représentés. Les « ASL » et les « bailleurs » sont des organismes liés à la gestion d'espaces spécifiques. Les ASL sont des associations syndicales libres regroupant des propriétaires privés, et éventuellement, publics. Les bailleurs dits « sociaux » sont des organismes regroupant des locataires liés à des logements à vocation sociale. Ces deux organismes doivent assurer la mise en place d'une gestion des espaces privés/publics communs, propre à leur patrimoine foncier.*

*Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, p 35 – Juin 2017.*



Les schémas présentés contribuent pourtant à restreindre la démarche globale engagée dans le cadre du « plan de gestion intercommunal ». Car dans cette proposition le terme « communauté » se limite aux acteurs humains. Il ne tient pas compte des interactions entre tous les êtres vivants. Pour reprendre la proposition formulée par Aldo Leopold, l'ouverture des frontières de la « *communauté-humaine* » à la « *communauté-terre* » permet d'intégrer le « *sol, l'eau, les plantes et les animaux ou collectivement, la terre* » (Leopold, 1949 ; 258). La prise en compte des interactions écologiques est un des éléments clés de la mise en place d'une gestion des paysages. De la même façon, l'intégration de la gestion politique du projet n'est pas clairement identifiable sur ces représentations schématiques, alors même que nous avons mis en avant toute son importance dans les interactions sociales et les répercussions que cela peut avoir sur les enjeux techniques et économiques du projet. Les interactions spatiales sont également peu explicitées. Elles se jouent à des échelles multiples dont la caractérisation proposée ici ne constitue qu'une composante.

Enfin, la prise en compte des acteurs humains mais également des acteurs non-humains (vivants ou non), liés à la gestion des paysages du parc, permet d'ouvrir une nouvelle perspective théorique et empirique. Car si les milieux naturels, les animaux et les plantes peuvent être intégrés aux acteurs non-humains, la mobilisation de la théorie de l'« acteur réseau » (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994) permet d'intégrer également tous les « objets » considérés comme des « *actants* » du « *réseau hétérogène* » (*Ibid*). Les interactions sociales et spatiales produites par les tenues des jardiniers des collectivités, par exemple<sup>184</sup>, contribuent aux dynamiques propres à la gestion des paysages du parc des Coteaux. De multiples autres exemples ont été observés pendant ce travail de recherche. Il est ainsi proposé de formuler l'hypothèse d'un dépassement de la communauté de gestion du parc au profit de la construction d'un « réseau d'acteurs de la gestion des paysages du parc des Coteaux ».

---

<sup>184</sup> 3.1.1. Agents d'entretien des espaces verts, p 135.

Pour aller dans ce sens, le parc des Coteaux peut également être, considéré comme un « dispositif », dont le parLAB aurait pour objectif de prendre en charge la complexité des composantes hétérogènes. Michel Foucault fait un lien entre le « dispositif » et le « réseau ». Selon lui, le « dispositif » décrit :

*« un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. »*

*(Foucault, 1994)*

La suite de cette thèse permettra de préciser et de justifier les contours de ce réseau. Mais avant cela, poursuivons l'exploration de la mise en place du « plan de gestion intercommunal », en cherchant à préciser le sens accordé, dans ce travail, à une gestion qualifiée de « *partagée et bienveillante* ».

#### 4.3.4. Une gestion partagée et bienveillante ?

Deux attitudes liées entre elles peuvent être identifiées : « le partage » et « la bienveillance ». La première attitude a plusieurs fois été évoquée précédemment concernant la démarche initiale du parLAB. La volonté de mettre en place une dynamique collective, voire « participative », a, tout à la fois, éprouvé certaines limites et constitué l'un des axes principaux de la méthodologie du parLAB. Le parLAB est identifié comme une démarche coopérative en cours de développement. La mise en place d'une gestion partagée correspond aux relations engagées entre ses membres et, autant que possible, vis-à-vis d'autres acteurs. Les membres du parLAB s'investissent ainsi actuellement dans la consolidation de leurs relations et l'implication d'autres acteurs du parc des Coteaux (associations locales, services municipaux, etc). Dans ce contexte, la démarche coopérative peut tendre à s'affaiblir sous l'effet d'une diversité toujours plus grande d'attentes sociales à prendre en compte. L'attention portée à l'état de bien-être et d'épanouissement des membres de la coopération est l'une des conditions de

l'opérationnalité et de la pérennité de cette dynamique dans le temps. La mise en place d'une gestion partagée – savoir faire ensemble et savoir partager les savoir-faire – est conditionnée par les savoir-être mobilisés. Il s'agit ainsi d'une première clarification du sens de la deuxième posture : « la bienveillance ».

Cette attitude correspond à la mobilisation d'un savoir-être « *marqué du souci de l'autre* » (Réto, 2016 ; 6). Selon Jean-Pierre Cléro :

*« la bienveillance est l'acte de tendre vers ce qui, pour l'autre, est le bien, sans que ce bien coïncide nécessairement avec ce que l'acteur considère comme tel pour sa propre vie. »*

(Cléro, 1996)

Certains travaux de recherche ont mis en avant les liens théoriques apparents entre la « bienveillance » et le « care », (Gaussel, 2013, Réto, 2016, Roux-Lafay, 2016) permettant de déterminer « *éthiquement la bienveillance* » (Roux-Lafay, 2016 ; 9). Ces liens sont notamment développés dans les sciences de l'éducation en tirant parti des travaux de la philosophe Nel Noddings (1984, 2008) :

*« Les contributions de la philosophe Nel Noddings à l'éthique du care appliquées à l'éducation sont particulièrement éclairantes sur le sujet et définissent ainsi les composantes du care :*

- être attentionné ;
- être enclin à détecter le besoin des autres ;
- avoir la volonté/responsabilité de répondre à ce besoin ;
- avoir les compétences pour répondre à ces besoins ;
- prendre en compte les sentiments des autres (se mettre à la place de).

(Gaussel, 2013)

Cette définition des composantes du *care* confirme la nécessité de mobiliser des savoir-être (*être attentionné, être enclin à, avoir la volonté de, se mettre à la place de*), mais elle révèle également la capacité à mobiliser un savoir-faire (*avoir les compétences pour répondre à ces besoins*). L'emploi d'une compétence spécifique liée à l'expression d'une attitude de bienveillance peut renvoyer à la mobilisation des savoir-être. Car ces savoirs nécessitent une capacité personnelle à les mettre en œuvre. L'écoute et la détection des besoins sont des attitudes qui ne vont pas de soi et dont il paraît utile de conscientiser la démarche et les modalités relationnelles de leur mise en application. Cela est vrai dans un contexte personnel,

mais d'autant plus conséquent dans un contexte professionnel. Cette remarque permet d'envisager différemment la posture de bienveillance selon le contexte, l'échelle et la temporalité de son application. Elle permet également de préciser la relation étroite entre savoir-être et savoir-faire, constitutive de la posture de bienveillance.

L'attitude de bienveillance – ou de *care* – peut-être analysée sous différents aspects dans le cadre du parLAB. Je considère qu'elle n'est initialement pas habituelle, ni conscientisée par ses membres. Elle suppose une démarche d'apprentissage. Or cette démarche est constamment mise à mal par le système dans lequel elle évoluera (les communes). Elle suppose donc une attention régulière à sa mise en pratique. De ce point de vue, si mon rôle au sein du parLAB a été d'assurer, depuis trois ans, un rôle d' « animateur »<sup>185</sup> de la dynamique collective, il a aussi été nécessaire de mobiliser une compétence de médiateur déclinée sous deux approches entrecroisées. Une médiation relative à la gestion des représentations plurielles que possèdent les acteurs du parc des Coteaux vis-à-vis de la gestion de ses paysages a d'abord été activée. Cette médiation correspond à la mise en place d'une « médiation paysagère »<sup>186</sup> dans le cadre du parLAB. Les paysages du parc des Coteaux et les interactions plurielles liées à sa gestion ont été positionnés à la fois comme les objets et les outils de l'action – une médiation par le paysage (Briffaud, 2013) –, dont l'acte de médiation a tiré parti afin de construire collectivement les perspectives d'action. Mais cette médiation a nécessité le déploiement d'une autre médiation en lien avec l'attitude de bienveillance : une médiation dans les rapports sociaux. Nous l'avons vu, la gestion des paysages met en exergue des rapports de forces et des dissonances entre ses acteurs. L'enjeu est de

---

<sup>185</sup> Le terme d' « animateur » est, ici, privilégié à celui de « coordonnateur ». En effet, selon Jean-Marie Bergère, la coordination se distingue de la coopération. Mon rôle ne se situe pas dans la conception de « l'organisation du collectif indépendamment des personnes et des acteurs concernés » (Bergère, 2015 ; 401), mais dans l'organisation du collectif à partir d'une écoute de leur attentes et de leurs représentations respectives. Mon rôle peut plus précisément être qualifié d' « animateur-médiateur ».

<sup>186</sup> 4.2.1. Comment se créer un socle commun ? p 197.



s'assurer que ces tensions et conflits puissent s'exprimer. La compétence de bienveillance s'exprime, ici, afin d'être à l'écoute des besoins et des attentes émergents, mais également dans le cadre de leurs reformulations.

Dans les faits, le déséquilibre important entre le temps dédié au parLAB par ses membres (de quatre et dix journées par an) et celui dédié à leurs autres activités professionnelles (le reste de l'année), a eu des répercussions sur les états d'esprit. D'un côté, ce rôle d'animateur-médiateur a pu être assuré avec une forme de prise de recul par rapport aux interactions sociales quotidiennes à l'œuvre au sein des collectivités. D'un autre côté, cette prise de distance a complexifié la compréhension des besoins exprimés lors des rencontres entre les membres du parLAB. L'exacerbation des relations sociales se joue parfois à des détails – une parole, un geste et désormais un mail – qui peuvent remettre en question les efforts accomplis pour apaiser certaines tensions sociales ou bien rendre délicat leur compréhension. L'écoute et la détection des besoins des membres du parLAB ont dû constamment être remobilisées pour essayer de tenir compte de l'évolution permanente et incertaine des relations, dont certaines composantes pouvaient être mal comprises ou méconnues de la part de l'animateur-médiateur. Une fois de plus, le choix de ne pas créer d'instance « gestionnaire » dédiée au parc des Coteaux a contribué à produire des effets à la fois positifs et négatifs, dont la mise en place d'une démarche partagée et bienveillante a été tributaire.

Dans le cadre du parLAB, la posture de bienveillance peut également être perçue à partir d'un élargissement des savoir-être vis-à-vis des autres êtres vivants. Dans leur travaux sur le *care*, Joan Tronto et Berenice Fisher suggèrent :

*« que le care soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend notre corps, notre soi et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à entrelacer en un réseau complexe de soutien à la vie. »*

*(Tronto, Fischer, 1990 ; 40)*

Selon elles, l'activité de soin est ainsi envisagée non seulement à l'échelle du milieu de vie humain, mais également à l'échelle de « notre environnement ». Dans le cadre du parcLAB, la consolidation collective d'une volonté de « prendre soin » des corps et des milieux (éthique du *care*) a été l'une des composantes principales dans l'activation du processus de médiation en lien avec la gestion des paysages du parc des Coteaux. L'attitude de bienveillance et la démarche de médiation correspondante peuvent ainsi être considérées comme des approches à la fois sociale et écologique.

Enfin, en considérant le parcLAB en tant que « dispositif », cette attitude de bienveillance peut être considérée à partir des travaux d'Emmanuel Belin (1999) sur la « *bienveillance dispositive* » :

*« qui opposent à une conception de la bienveillance "entendue comme l'attitude morale fondée sur l'indulgence et l'acceptation de l'autre" une conception nouvelle, celle de la "bienveillance", où le sujet reconnaît qu'il est "bien veillé" parce que les conditions appropriées ont été mises en œuvre, qu'il est pris en considération et reconnu comme responsable, et que les processus d'apprentissage se développeront au sein d'un espace accueillant, d'un environnement tolérant et supportant l'expérience cognitive où s'exerce la capacité pour le sujet d'accepter ou de refuser l'intervention.*

*[...]*

*l'intervention éducative ne vaut que dans la mesure où elle offre cet espace potentiel de bienveillance où l'action de l'intervenant est de "bien veiller" à mettre en place les conditions (...) qui susciteront des activités d'apprentissage de la part de sujets. »*

*(Lenoir, 2014 ; 225, cité par Réto, 2016 ; 7)*

Cette approche enrichit l'exploration de la posture de bienveillance. Le parcLAB peut ainsi être considéré comme le lieu permettant de « bien veiller » au processus d'apprentissage de la part de ses membres. À partir de cet ancrage théorique, un nouveau retour critique peut être formulé. Ce processus souhaité partagé et bienveillant permet-il de mener un travail d'émancipation, de prise de conscience (individuel et/ou collectif) de ses membres (Bacqué, Biewener, 2013 ; Scocuglia, Régnier, 2007) pouvant conduire à une évolution des modalités de gouvernance de l'action publique appliquée au parc des Coteaux ? En d'autres termes, cette

« bienveillance dispositive » permet-elle de donner une nouvelle place aux jardiniers, telle que nous l'avons envisagée précédemment, mais également aux responsables de services, aux chargés de projets, et aux usagers dans la gestion quotidienne des paysages du parc des Coteaux ?

L'attitude de bienveillance peut ainsi être envisagée de manière plurielle, décrivant à la fois le soin porté envers son « environnement » – conçu comme un complexe socio-écologique – et la mise en place d'un dispositif permettant de « *bien veiller* – conçu comme un « *espace potentiel de bienveillance* ». Cette ouverture théorique permet de nouer un lien avec l'évolution des pratiques jardinières souhaitée depuis la création du parcLAB et renforcée par la réalisation du « plan de gestion intercommunal ». L'apprentissage et l'activation de ces postures de partage et de bienveillances peuvent constituer l'une des perspectives de développement des relations entre les jardiniers et leur « environnement ». L'expression employée, depuis trois ans, pour intituler cette démarche – *La Sagesse des Jardiniers* – semble refléter cette hypothèse.

Il s'agit désormais de préciser le sens accordé à cette expression, ainsi que son opérationnalité observée dans le cadre de cette recherche-action.

#### 4.3.5. « La Sagesse des Jardiniers » ?

Au commencement de ce projet, dans le cadre de la commande publique du « plan de gestion intercommunal » (figure 83), cette expression est définie comme une orientation méthodologique : « *Agir en pensant, penser en agissant !* ».

*« La sagesse des jardiniers est avant tout une sagesse pratique. “Le but d’un jardinier, c’est de planter quelque chose et de le faire pousser“. Notre intention est ainsi de mener ce projet de plan de gestion en mettant tout en œuvre pour passer rapidement et régulièrement à l’action. Si une phase de diagnostic des pratiques, des usages et de l’inventaire des espèces semble nécessaire à l’élaboration de ce projet d’amélioration de la gestion, il est souhaité de la mener à travers une implication des acteurs locaux, dans le but de les rendre actifs dans ce changement. Mais la sagesse des jardiniers est aussi une sagesse de la pensée. Le jardin, lieu de contemplation, invite à l’activation des sens et à la réflexion. Jardiner, c’est prendre la mesure de ces actes immédiats dans une perspective d’avenir. On plante un arbre aujourd’hui en imaginant sa taille, son port, son ombrage de demain. La sagesse des jardiniers souhaite ainsi mobiliser une orientation méthodologique maîtresse tout au long du projet : agir en pensant, penser en agissant ! »<sup>187</sup>*

Cette expression ne désigne donc pas, ici, uniquement les relations des jardiniers des villes vis-à-vis de leur « environnement ». Elle énonce que tous les acteurs de la gestion des paysages du parc des Coteaux peuvent mobiliser une « sagesse », à la fois pratique et réflexive, propre à la pratique du jardinage. Cette expression est considérée comme une « *philosophie* » pouvant servir de « *cadre méthodologique* »<sup>188</sup> à l’action. La posture de partage est énoncée dans ces quelques lignes – « *une implication des acteurs locaux* » – mais aucun élément de précisions de sa mise en œuvre ne sont formulés.

---

<sup>187</sup> Le cahier des clauses techniques particulières, p 05 – Janvier 2016.

<sup>188</sup> *Ibid.*

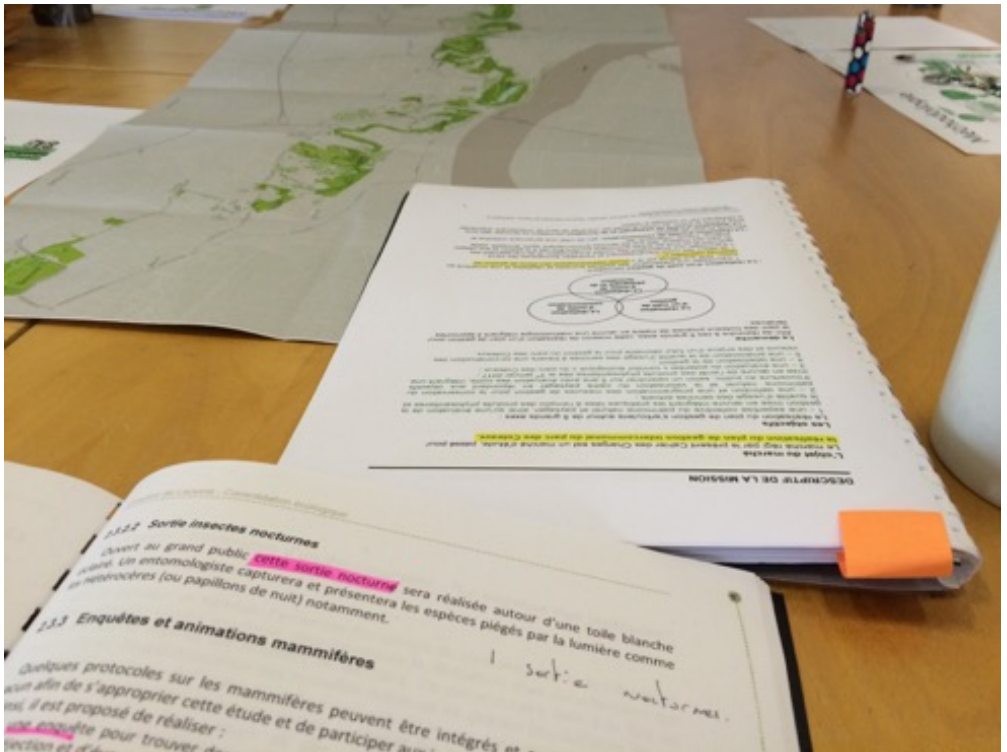


Figure 83. La commande publique du plan de gestion du parc des Coteaux a été réalisée par les membres du parCLAB en lien avec les partenaires institutionnels (Métropole de Bordeaux, Département de la Gironde, agence de l'eau Adour-Garonne). L'aide au financement de cette étude était conditionnée par le respect des attentes techniques de ces partenaires dans le contenu de la commande. Mais ce document a également été considéré comme un outil favorisant les échanges entre toutes les personnes impliquées. Il a ainsi été le support d'intégration des attentes individuelles, ainsi que celui de la définition d'attentes collectives. Trois mois ont été nécessaires à sa rédaction. Source : Grand projet des Villes Rive Droite – Janvier 2016.

Concernant la « bienveillance », la commande de cette étude évoque la nécessité de mettre en place une « *évolution bienveillante* » :

*« Cette évolution des modes de gestion du parc des Coteaux doit se faire dans une dynamique positive et collective, à travers à la fois une identification et une valorisation des savoir-faire existants, mais également, selon les besoins, de favoriser une montée en compétence des jardiniers des villes. »*

Cette posture est décrite à partir d'une « *dynamique* » qualifiée de « *positive* ». Elle correspond à une attitude de bienveillance considérée comme une attention portée aux jardiniers des villes et à leurs savoirs. L'intégration des autres acteurs, ni même l'intention de mettre en place une « bienveillance dispositive » ne sont explicitées.

Au terme de la réalisation du « plan de gestion », un outil à visée communicationnel et pédagogique envers les membres du parcLAB et au-delà, est réalisé. Envisagé sous la forme d'un livret, cet outil conserve le titre principal de l'étude « La Sagesse des Jardiniers », mais il est aussi le support à une évolution de l'emploi de la désignation de « *Plan de gestion* » au profit de celle de « *Guide de gestion* » (figure 84). Ce changement peut illustrer une volonté de considérer la gestion non pas comme un processus uniquement « opérationnel », mais également comme un processus « relationnel », qu'il s'agit plutôt de « guider » que de « planifier ».

Dans ce livret, un texte précise le sens accordé à la « Sagesse des jardiniers » :

*« L'hypothèse fondatrice de ce projet est la suivante : le jardin et l'acte de jardiner constituent une source d'inspiration pour le plan de gestion du parc des Coteaux simplement par le fait que, par cet intermédiaire, se crée un lien sensible qui unit l'homme à son environnement. Le jardin et le jardinage ramènent en effet nos existences à cette question essentielle d'une certaine manière d'être au monde. À travers eux, se tisse entre l'homme et la nature une relation "d'amitié respectueuse"<sup>1</sup> propice au développement d'une nouvelle démarche éthique. Dès lors, si l'on considère l'ensemble du parc des Coteaux comme un espace à jardiner, alors il convient d'y apporter la même attention bienveillante et les mêmes soins que ceux qu'un jardinier prodiguerait à son jardin. »<sup>190</sup>*



*Figure 84. Ce livret comprend trois parties. Deux parties textuelles présentent, d'une part, le parc des Coteaux et, d'autre part, la démarche du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux. La troisième partie a été pensée comme un « abécédaire » permettant de présenter des conseils de jardinages écologiques en lien avec le parc des Coteaux. Ce livret a été édité à 475 exemplaires et distribué aux jardiniers des villes, aux responsables de services, aux élus et à des usagers intéressés.*

*Source : Grand projet des Villes Rive Droite – Décembre 2017.*

Cette proposition théorique énonce un élargissement des liens entre « *le jardin et l'acte de jardiner* » au « parc des Coteaux et à sa gestion ». Le parc des Coteaux est pensé comme un « jardin », sa gestion comme « un acte de jardinage » et les acteurs de cette gestion « des jardiniers ». De ce point de vue, l'attitude de bienveillance, marquée d'une activité de soin envers son « environnement », est considérée comme constitutive à l'acte de jardiner. Le texte se poursuit en précisant les modalités de la mise en œuvre de ce « *processus complexe* » :

*« Tel que nous l'entendons ici, le jardinage ne peut en effet être considéré comme une simple opération d'entretien ou d'embellissement. Il s'agit plutôt d'un processus complexe fondé sur des allers-retours incessants entre observation et action. Jardiner consiste en premier lieu à examiner attentivement les lieux et notamment à considérer les interactions entre les milieux, le vivant (plantes, animaux, air, sol, eau, atmosphère) et les pratiques sociales (usagers réguliers et occasionnels, d'aujourd'hui et de demain). Dès lors, le rôle du jardinier consiste à interpréter ces interrelations et leurs dynamiques afin de choisir, en fonction des moyens à disposition, quelles actions mettre en œuvre. Sur la base de cette familiarité avec le réel, le jardinier choisit d'intervenir (ou pas) sur l'espace afin de favoriser la biodiversité, de mettre en valeur des vues ou un élément remarquable ou encore de favoriser le développement de pratiques sociales. Il observe ensuite les effets de ses actions et peut, le cas échéant, être amené à ajuster et réorienter ses manières de faire. »<sup>189</sup>*

Pour illustrer le propos, la pensée de Gilles Clément est mise en avant :

*« "Mieux comprendre avant d'intervenir, observer pour agir, faire avec plutôt que contre la nature"<sup>190</sup> résume l'orientation méthodologique de "La sagesse des jardiniers". »<sup>191</sup>*

---

<sup>189</sup> *Ibid.*

<sup>190</sup> LA sagesse des jardiniers. Guide de gestion écologique du parc des Coteaux, p 26.



Enfin, le texte conclut à travers l'énoncé de la démarche méthodologique proposée au terme des travaux du plan de gestion (figure 85) :

*« La sagesse des jardiniers » est donc une démarche qui vise à renouveler nos manières d'observer, d'être et de faire. Elle constitue une philosophie et un engagement qui guident nos interventions. Dans cette perspective, une action est considérée comme équitable, efficiente et durable si – comme nous l'indiquons dans le schéma ci-contre – elle est fondée sur un effort de dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés et si, de manière transversale, elle contribue tout autant à préserver l'environnement et augmenter la biodiversité qu'à satisfaire les usages et favoriser la cohésion sociale. »<sup>192</sup>*

*In fine*, cette proposition méthodologique peut être considérée comme une attitude de « bienveillance dispositive » au service de la posture de « bienveillance » – comprise comme une attention portée au soin de l' « environnement ». L'attitude de « partage », de son côté, peut être considérée, à la fois, comme ce qui permet d' « aller vers » et d'impliquer « les autres », de construire le « dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés », et comme un outil favorable à la mise en place de la « transversalité » énoncée. Il s'agit de mettre en place un savoir-être et un savoir-faire partagés.

*Figure 85. Page suivante, schéma de présentation des trois axes généraux du plan de gestion, des objectifs correspondants et du principe de leur mise en œuvre. Source : La sagesse des jardiniers. Guide de gestion écologique du parc des Coteaux, p 27 – Décembre 2017.*

---

<sup>191</sup> Clément, 1999, Le jardin planétaire : réconcilier l'homme et la nature, Albin Michel, Paris.

<sup>192</sup> *Ibid.*

**AXE 1  
AUGMENTER ET PRÉSERVER  
LA BIODIVERSITÉ DU PARC**



- Augmenter les niches écologiques
- Diversifier et conserver les habitats naturels
- Maintenir des conditions écologiques favorables aux espèces "parapluies" et aux espèces végétales protégées
- Contrôler et suivre le développement des espèces envahissantes
- Favoriser la création de corridors écologiques
- Gérer durablement l'eau et les déchets

**AXE 2  
CONTRIBUER  
À LA COHÉSION SOCIALE**

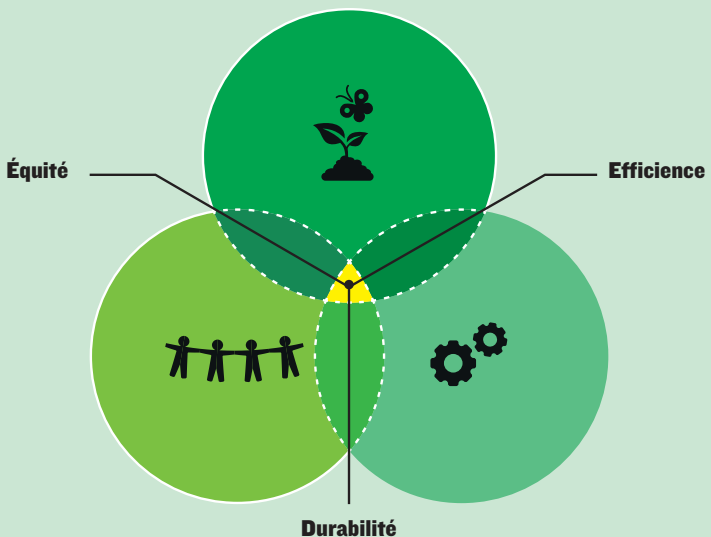


- Assumer la multi-fonctionnalité des parcs
- Parer aux discontinuités
- Développer l'alimentation de proximité
- Favoriser et développer l'implication citoyenne

**AXE 3  
ORGANISER LA CONCERTATION  
ET OUTILLER LA "COMMUNAUTÉ  
DE GESTION"**



- Mettre en œuvre le plan de gestion
- Améliorer et partager la connaissance sur la biodiversité et les usages
- Partager les réflexions et savoir-faire
- Mettre en place une méthode d'évaluation de la gestion



L'analyse de l'évolution du sens accordé à « *La Sagesse des Jardiniers* » révèle les apports de la mise en place de cette étude et des échanges collectifs qu'elle a provoqués. Pour autant, l'énoncé de cette proposition méthodologique se confronte aux réalités sociales, techniques et politiques de ce territoire. La place et le rôle accordés au métier de jardinier des villes au sein des quatre communes, étudiés au commencement de cette thèse, illustrent, par exemple, le décalage apparent vis-à-vis de cette proposition. Cette thèse a ainsi permis d'alimenter cette exploration théorique tout en mettant à l'épreuve les intentions méthodologiques qui en sont issues. Dans le contexte fragile et incertain du parLAB – instabilités du portage politique et manque de moyens techniques –, la dynamique s'est parfois affaiblie, de façon individuelle et collective, et a nécessité de trouver des ressources humaines, techniques et politiques, pour se consolider. Dans cette situation, les approches « relationnelle et agissante » ont révélé leur interdépendance.

L'étude du « plan de gestion intercommunal » a été pensée comme une opportunité permettant d'enrichir la démarche collective. Elle a permis de (re)mettre<sup>193</sup> à plat une part des composantes écologiques, sociales, culturelles, techniques, spatiales, économiques et politiques du parc des Coteaux, de reformuler le sens et les enjeux de cette démarche et de définir des préconisations d'actions. La présence des membres de l'équipe a également permis de prendre du recul sur l'action du parLAB et d'envisager de nouvelles modalités d'organisations. Mais ce travail n'a pas permis d'assurer de façon immédiate la pérennité de la dynamique collective. Une année de remobilisation des partenaires institutionnels et des élus locaux a été nécessaire afin d'acquérir de nouveaux moyens financiers permettant de mettre en œuvre le plan de gestion pendant trois ans (2018-2020).

Cette situation fait ainsi écho au risque d'« inachèvement de l'action publique » (Maccaglia, Ter Minassian, 2014) mettant en jeu les approches « relationnelle et agissante », ainsi que les attitudes de

---

<sup>193</sup> Certaines ressources déjà existantes ont pu être mobilisées, mais il a fallu parfois les mettre à jour, voire les reconstruire, car les données (notamment concernant les études naturalistes) étaient trop datées.

partage et de bienveillances évoquées. La mise en place d'une gestion collective des paysages expérimentée au sein du parcLAB contribue peut-être progressivement à l'évolution de l'action publique du parc des Coteaux et à l'émancipation de ses membres, mais elle reste encore à la marge de la politique globale de ces communes et peine à se pérenniser dans le temps.

De même, un regard critique porté sur le processus de réalisation du plan de gestion intercommunal me permet d'énoncer que cette étude n'a pas réussi à dépasser l'écueil du difficile passage d'une approche pluridisciplinaire à une autre transdisciplinaire. L'analyse menée au sujet des précédentes études réalisées sur le parc des Coteaux a pourtant guidé l'élaboration du plan de gestion intercommunal. L'intention affichée était d'engager un renouveau dans la diversité des compétences mobilisées ainsi que dans leur capacité à co-construire les méthodes et les savoirs. Le cadre administratif et financier porté par des acteurs institutionnels<sup>194</sup> attachés à certaines méthodes, tel que le « guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelle », a contribué à contraindre cette perspective de croisement des compétences et des savoirs. Mais la rédaction collective du cahier des charges, la co-construction du montage administratif entre ces acteurs institutionnels et le choix de l'équipe retenue laissait entrevoir une capacité de renouvellement méthodologique. Dans l'action, les membres de cette équipe ont activé leurs méthodes respectives (diagnostic écologique, sociologique, pédologique, forestier). Des temps d'échanges des approches et des savoirs produits ont bien eu lieu régulièrement tout au long de cette étude, car cet écueil du manque de transdisciplinarité fut partagé par les membres de l'équipe. Des propositions ont été formulées dans cet objectif. Dans la forme, le plan de gestion intercommunal produit reflète cette ambivalence. Les éléments rendus correspondent à une succession des diagnostics enrichie d'une synthèse commune et d'une proposition de croisement des modes de pensée et d'agir à posteriori de cette étude. À défaut d'avoir pu réussir à activer une approche transdisciplinaire effective durant l'étude, l'enjeu est que

---

<sup>194</sup> La métropole de Bordeaux, le département de la Gironde, l'agence de l'eau Adour-Garonne

les membres du parcLAB (élus, responsables de services, jardiniers des villes, habitants-usagers) puissent l'expérimenter au quotidien dans la mise en œuvre des actions. Il est nécessaire d'activer les attitudes de partage et de bienveillance afin d'enrichir et de consolider le projet du parc des Coteaux dans la durée.

Dans le dernier chapitre de la thèse, je préciserai les cadres de cette action et de formuler une nouvelle approche théorique et pratique de la gestion des paysages permettant de s'adapter aux enjeux identifiés.

## *Conclusion synthétique*

L'analyse du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux, centrée sur les résultats du diagnostic de l'action publique du parc, a d'abord permis de mettre en avant des effets de cloisonnements et de frictions entre les services publics et les délégations municipales de ces communes. La diversité des « cultures de métiers » entre les services, ainsi que les choix politiques favorisant depuis quarante ans une politique d'insertion sociale favorable aux services sport, jeunesse, animation, culture sur ces communes, produisent un déséquilibre technique, politique et économique, qui tend à desservir les actions en faveur de la préservation des milieux naturels. Le renforcement du portage politique local des questions « environnementales » concerne les élus et les citoyens. Les membres de l'équipe ayant travaillé à la réalisation du plan de gestion ont ainsi rappelé l'enjeu d'ouverture du parLAB à d'autres acteurs issus des collectivités (élus et services), ainsi qu'à ceux de la « société civile » (associations, entreprises, usagers, habitants). Les communes et le GPV, animateurs du parLAB, ont pourtant déjà montré certaines limites dans la mise en œuvre d'une démarche pouvant être qualifiée de « participative ». Mais à défaut de mettre en place des « processus complexes désignés sous le terme de "participation de la société civile" ou "participation du public" » (Raymond, 2009 ; 26), le parLAB peut permettre de travailler à construire un changement dans les manières de gérer les paysages à partir de la poursuite de l'expérimentation et de la consolidation d'une approche croisée « relationnelle et agissante ». Cette approche doit s'inscrire dans une dynamique d'ouverture à « l'autre » (humain ou non-humain) – à travers un processus de coopération et/ou de mutualisme.

Cette analyse a, ensuite, permis d'énoncer des effets d'ouvertures et les limites qui y sont liées. Ces effets ont été situés, d'une part, à l'échelle communale et, d'autre part, à l'échelle intercommunale.

À l'échelle communale, si les rapports entre les services et les délégations ont parfois illustré une volonté d'améliorer le dialogue entre eux, un questionnement est posé sur leur capacité à s'inscrire dans la dynamique coopératrice à l'œuvre. Cette ouverture du dialogue peut-être perçue comme l'opportunité d'activer la consolidation et l'enrichissement des rapports sociaux – l'approche

relationnelle –, orientée vers la recherche de nouvelles capacités d'agir – l'approche agissante, mais cette démarche ne paraît pas encore active, voire même conscientisée.

À l'échelle intercommunale, bien que le parcLAB soit identifié comme un processus coopératif en développement, cette démarche montre également certaines limites dans sa capacité à renouveler l'approche « agissante » entre ces membres, en dehors des rencontres annuelles. Le choix politique de la mise en place, en 2010, d'une « entente intercommunale », est ainsi favorable au développement de l'approche relationnelle, mais tend à affaiblir l'opérationnalité de la coopération. Dans ce contexte, la capacité à jardiner en commun devient un enjeu à surmonter. Des propositions d'actions ont été formulées dans le cadre du plan de gestion afin de surmonter cet écueil de la démarche coopérative, mais cela questionne désormais la capacité des membres du parcLAB à faire reconnaître l'enrichissement individuel et collectif produit par leur engagement dans la démarche collective – la production d'« externalités » (Bergère, 2015 ; 403). Un engagement qui peut ainsi s'affaiblir s'il n'est pas reconnu et accepté.

Ces effets d'ouvertures ont été le support à l'énonciation de la création et de l'élargissement d'une « communauté de gestion du parc des Coteaux ». Dès lors, un approfondissement théorique et pratique de cette formulation a permis de formuler l'hypothèse d'un dépassement de la communauté de gestion du parc au profit de la construction d'un « réseau d'acteurs de la gestion des paysages du parc des Coteaux ». La théorie de l'« acteur-réseau » (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994) a été mobilisée pour cela.

Par ailleurs, une attention a été portée sur la volonté d'activer une « gestion partagée et bienveillante » du parc des Coteaux. Un travail d'analyse de ces deux attitudes a notamment mis en avant le nécessaire entrecroisement entre la capacité à « savoir-faire ensemble » et à « savoir partager les savoir-faire » – l'attitude de partage –, envisagée, ici, comme étant conditionnée par l'activation de « savoir-être » – la bienveillance. L'attitude de bienveillance a, ensuite, été explorée en lien avec le *care*. La mobilisation des travaux de Nel Noddings (1984, 2008), ainsi que ceux de Joan Tronto et Berenice Fisher (1990), a permis d'ancrer la notion de bienveillance dans l'activité de soin envisagée à l'échelle du milieu

de vie humain et de celui de tous les êtres vivants. La posture de bienveillance et la démarche de « médiation sociale » correspondante peuvent ainsi être considérées comme des approches à la fois sociales et écologiques.

Enfin, une ouverture théorique a été formulée à partir de la mobilisation de la « bienveillance dispositive », développée par les travaux d'Emmanuel Belin. L'attitude de bienveillance s'inscrit ainsi dans une perspective différente, mais peut-être complémentaire :

*« La bienveillance est pour nous une expérience, l'impression d'être "bien veillé". Elle n'est pas ce qui fait voir le monde sous un jour amical, mais le fait de voir le monde sous un jour amical. »*  
(Belin, 1999 ; 256)

Pour conclure, un retour sur les intentions méthodologiques formulées au sujet de l'intitulé du plan de gestion – « *La Sagesse des Jardiniers* » – a été réalisé. Il s'agissait de repositionner l'intention initiale afin de la mettre en perspective avec l'analyse de la démarche processuelle effectuée et d'introduire la démarche réflexive à venir.



## **Conclusion chap. 4 // Renouveler la gestion des paysages**

Ce chapitre a, d'abord, permis d'explorer l'évolution des politiques locales (1976-2003) dans les domaines de l'urbanisme de l'environnement et du paysage ayant contribué à la création du parc des Coteaux en 2003. Ce chapitre a également été dédié à l'analyse de la réalisation de la « charte intercommunale de gestion et des usages du parc des Coteaux », qui s'incarnera par la création du « parcLAB » en 2013. Enfin, il a permis d'étudier la réalisation du « plan de gestion intercommunal », menée dans le cadre de cette thèse (2015-2018).

Ce travail a mis en évidence les atouts et les faiblesses du contexte de la mise en place du parcLAB. Si une politique paysagère s'est ainsi progressivement développée sur ce territoire, elle a, d'une part, été questionnée vis-à-vis de sa capacité à se renouveler, notamment en tenant compte de la mutation du sens de cette notion réalisée lors de la rédaction collective de la Convention européenne du paysage au début des années 2000. D'autre part, elle a été questionnée par rapport à sa réelle appropriation locale.

De même, bien que le parcLAB ait été identifié comme une dynamique coopérative reflétant un engagement de ses membres et offrant de nouvelles perspectives d'actions suite à la réalisation du plan de gestion intercommunal, son devenir reste fragile et incertain. Il s'agit donc de tirer parti du bilan théorique et empirique de ses trois années d'expérimentation permettant de construire de nouveaux savoirs et de proposer de nouvelles configurations d'actions. Dans ce contexte, le développement d'un processus de gestion jardinière des paysages peut-être envisagé comme un guide au renouvellement de l'action publique sur le parc des Coteaux.



# Chapitre.5

## 5. La gestion jardinière des paysages, une philosophie d'action

Les chapitres précédents ont fait un bilan des politiques conduites depuis quinze ans dans le cadre du projet de paysage « parc des Coteaux ». À travers cela, l'objectif principal était de clarifier l'émergence, la mise en pratique et les évolutions potentielles du champ d'action de la gestion des paysages appliqué à ce projet. Sur ces bases, ce cinquième et dernier chapitre vise à exposer les fondements d'une gestion jardinière des paysages considérée comme une philosophie et un engagement permettant de guider l'action portée sur les paysages. La gestion jardinière des paysages vise à conscientiser les effets du temps sur le processus de projet et l'incertitude des « inter-retro-action » (Morin, 2014) qui en émanent. L'intention est de prendre en compte toute la complexité des interrelations sociales, écologiques, spatiales, politiques et économiques propre à la conduite des projets en ce domaine du paysage, ainsi que leurs imbrications, mais également de clarifier les valeurs et les stratégies éthiques mobilisées dans l'action. Il s'agit à travers cette formulation de proposer une nouvelle manière d'être et d'agir spécifique à la conduite de projets de paysage, tel que cela a pu être expérimenté dans cette recherche-projet.

Après avoir avancé dans le précédent chapitre l'hypothèse d'un dépassement de la « communauté de gestion du parc des Coteaux » au profit de la construction d'un « réseau d'acteurs de la gestion des paysages du parc », j'envisage ici de clarifier cette approche. Pour cela, l'objectif est d'abord de préciser de quelle façon les acteurs, humains et non-humains, vivants ou non, interagissent pour construire ce réseau. L'hypothèse proposée est que ce processus s'inscrit dans un réseau sociotechnique activant une diversité de modalités de gestion dont il paraît nécessaire de clarifier la nature du – ou des – positionnement(s) éthique(s) mobilisé(s).

J'effectuerai ensuite un croisement des approches et je formulerai une proposition d'évolution et de consolidation de la gestion jardinière des paysages pouvant être activée au service de la poursuite du projet du parc des Coteaux en particulier, et de projets

de paysage de grande ampleur d'une manière générale. Cette partie de synthèse exposera, également, en quoi la gestion jardinière des paysages peut être considérée comme l'une des sources de l'émergence d'un positionnement éthique adapté aux actions menées, de façon plus large, dans le domaine du paysage : une éthique paysagère.

## 5.1. Moyens & pouvoirs d'agir

Dans le cadre du parcLAB et de la mise en place du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux, les différentes expérimentations mises en œuvre ont montré la place essentielle que prennent les acteurs humains « publics et privés » dans la gestion des paysages du parc des Coteaux. Des entretiens ont été réalisés auprès d'élus, de responsables de services publics variés, de jardiniers des villes, de paysagistes indépendants, de membres d'associations, d'habitants riverains et d'usagers du parc.

Il s'agit, ici, de remobiliser et de poursuivre ce travail engagé afin de montrer à quels moyens matériels ou cognitifs les acteurs humains de la gestion des paysages du parc des Coteaux font appel dans leurs interrelations quotidiennes. L'intention est de saisir ici les effets que cette mobilisation de moyens spécifiques produit sur les « pouvoirs d'agir » de ces acteurs humains actuellement impliqués – ou potentiellement impliqués – dans la gestion des paysages du parc des Coteaux.

Le concept de « pouvoir d'agir » se développe à l'international depuis quelques années. Plusieurs sources théoriques et cadres d'actions sont actuellement en cours de développement (Gouédard, Rabardel ; 2012). Il peut être employé en lien avec le concept nord-américain d'*empowerment*. L'expression « développement du pouvoir d'agir » est l'une de ces traductions éventuelles (Le Bossé ; 2003, cité par Gouédard, Rabardel ; 2012). Ce concept désigne à la fois un état (le pouvoir) et le processus d'apprentissage pour y accéder. Le pouvoir d'agir de tel ou tel acteur peut être déterminé et développé à partir des moyens matériels et cognitifs dont il dispose. Le processus d'apprentissage ou la prise de conscience (Freire, 1967), liée à la capacité individuelle ou collective de développement

de ces moyens, détermine le « pouvoir d'agir » – ou les pouvoirs d'agir – du ou des acteur(s) concerné(s).

L'étude des moyens et des pouvoirs d'agir correspondants invite également à identifier d'autres acteurs matériels ou non, ainsi que les effets que cela peut avoir sur les représentations et les dynamiques sociales. À travers cela, il est possible de mobiliser l'une des notions clés de la théorie de « l'acteur-réseau » à laquelle les moyens et les pouvoirs d'agir sont étroitement liés : la « controverse ». Ce concept désigne les débats sur des connaissances scientifiques ou techniques qui ne sont pas encore assurés. Les choix opérés par la suite sont déterminés par – et déterminent à leur tour – les dynamiques socio-techniques à l'œuvre. Dans la théorie de l'acteur-réseau (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994) « la controverse » est située à la source des faits exposés par la sciences et le politique. Il s'agit donc de remonter à cette source afin d'étudier le processus de développement du réseau d'acteurs.

Dans ce chapitre, l'analyse porte ainsi sur « les controverses, les conflits d'interprétation, les doutes, les coups de force » (Callon, Latour, 1991) qui peuvent être à l'œuvre entre les acteurs de la gestion des paysages du parc des Coteaux. L'objectif est de mettre en lumière la diversité des points de vue et des choix effectués, les éventuelles évolutions/adaptations engagées, ainsi que les jeux de pouvoir dont dépend la fabrique des paysages du parc. Cette analyse permet également de poursuivre la réflexion déjà engagée concernant la capacité de la gestion des paysages à intégrer des attitudes de « partage » et de « bienveillance » dans l'action. Alimenté par ces différentes attitudes et notions, il m'est possible de nouer un lien avec une pluralité de courants de pensées éthiques constitutifs d'une éthique appliquée au processus de gestion des paysages, tels que l'éthique environnementale, l'éthique du *care*, l'éthique en entreprise, l'éthique dans le service public ou l'éthique organisationnelle.

Pour développer cette analyse d'une manière exhaustive, je propose une exploration en six étapes correspondant à autant de moyens, à la fois, distincts et entrecroisés influant sur les pouvoirs d'agir des acteurs humains de la gestion des paysages du parc des Coteaux :

- *les lieux,*
- *les outils et les matériaux,*
- *l'organisation,*
- *les finances,*
- *les savoirs*
- *le temps.*

Chacune de ces entrées réflexives peut faire appel à de multiples théories constituées. Il ne s'agit pas, ici, d'ouvrir pleinement ces champs théoriques, mais d'y faire une première incursion afin d'explicitier et de fonder les rôles de ces acteurs (vivants ou matériels) dans la construction permanente des relations humaines liées à la dynamique d'évolution et de gestion des paysages du parc des Coteaux. Cette orientation méthodologique permet également de révéler la diversité des modes de gestion – spatiale, écologique, humaine, financière, politique – pouvant être à l'œuvre dans le cadre d'un projet de paysage, et d'étudier la possibilité de les réunir dans une pensée hybride : la gestion jardinière des paysages. L'ambition est de proposer une nouvelle manière d'appréhender le projet de paysage.

À la manière d'un jardinier face à son jardin, explorons d'abord *les lieux...*

## 5.1.1. Les lieux

Le concept de « lieu » désigne, ici, les composantes spatiales spécifiques à un espace, mais également les interactions sociales – les dynamiques relationnelles entre les humains et les non-humains –, ainsi que les interactions culturelles – portée esthétique et symbolique – qui en dépendent (Levy 2003, Lussault, 2003, 2007, Younes 2012). Les lieux peuvent-être déclinés en tant que lieux de travail, de repos, de loisirs ou plus largement comme des lieux de vie. Mais ils peuvent aussi être envisagés comme des lieux de passage, ou bien qualifiés de temporaires, de permanents, de refuge ou d'exclusion, de liberté ou de pouvoir, etc<sup>195</sup>. À travers la mobilisation de certains d'entre eux, mis en relation avec le sens accordé ici à ce concept, il s'agit d'analyser en quoi les relations sociales et culturelles correspondantes influent sur le processus de gestion des paysages du parc des Coteaux.

### *Lieu de refuge ou lieu d'exclusion ?*

Le premier exemple de lieu concerne les parties du parc des Coteaux gérées en prairie. Ces lieux particuliers sont le résultat de la mise en place d'une « gestion écologique » à partir de 2013. Ils concernent une surface de 60 ha sur les 240 ha du parc des Coteaux. Soit un quart de sa superficie totale. Ces prairies correspondent à des espaces qui ne sont plus tondus régulièrement. Selon les cas, un à deux broyages de ces prairies sont réalisés chaque année afin de laisser une majorité de la diversité des espèces suivre un cycle de vie complet (semi naturel, jeune plant, plant mature, floraison, pollinisation, montée en graine et développement racinaire, pour les plantes herbacées par exemple). Analyser ces lieux et la diversité des expériences qui y sont liées permet d'aborder la question de la « gestion spatiale » du parc des Coteaux en lien avec celle de la « gestion écologique ». Le choix de laisser, ou non, se développer une prairie haute gérée de façon extensive influe sur la répartition spatiale des « usages » des êtres vivants (humains ou non-humains). Concernant les 60 ha du parc des Coteaux gérés en prairie, la primauté est donnée aux êtres

---

<sup>195</sup> [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr)



vivants non-humains. Ces prairies hautes sont aujourd'hui envisagées par les jardiniers, leurs responsables de services et les élus comme des « lieux de refuge » permettant d'agir sur la préservation ou la (ré)installation d'une faune et d'une flore spécifiques. La présence des « visiteurs » humains est possible, mais l'objectif est de la canaliser en aménageant des cheminements où l'herbe est régulièrement tondue permettant de circuler d'un espace à un autre (figure 86).



*Figure 86. Un espace géré en prairie haute dans le parc Beauval à Bassens en limite avec la Plaine du Faisan à Carbon Blanc. Une dame se promène avec deux jeunes enfants dans une poussette sur un cheminement proposé par les jardiniers où l'herbe est plus régulièrement coupée.  
Source : Chris Pivodori – Juillet 2017.*

Cependant, cette gestion différenciée ne fait pas l'unanimité. Depuis sa mise en œuvre, des avis contraires s'expriment. Ils émanent aussi bien des usagers/visiteurs que des élus ou de responsables de services municipaux, voire même des jardiniers eux-mêmes<sup>196</sup>. Les regards portés sur les évolutions des pratiques et sur les portées esthétiques et symboliques qui en émergent sont au cœur des débats. Les herbes hautes ne sont pas du goût de tout le monde et ces lieux gérés comme des refuges pour la biodiversité sont inversement considérés par certains comme des « lieux d'exclusion » pour les humains. Les controverses issues de la mise en place de cette gestion différenciée n'ont, pour autant, pas engendré de mouvement citoyen d'ampleur. Aucune association ou autre groupement de citoyens ne s'est constitué en opposition à cette démarche. Les divergences de points de vue s'expriment de façon diffuse par courrier – ou courriel – adressés aux édiles, ou de vive voix lorsque cela est possible. Les pressions sont importantes, ou tout au moins ressenties comme telles par les responsables des services espaces verts et les jardiniers à l'origine de ces choix. Elles proviennent principalement des élus ou d'autres responsables de services tels que ceux de la jeunesse, du sport et de l'animation locale, qui accordent de l'importance aux avis divergents exprimés, même s'ils sont peu nombreux<sup>197</sup> au final, et/ou qui projettent leurs propres représentations culturelles vis-à-vis de la gestion spatiale des parcs.

Chaque année, dans le parc des Coteaux, les surfaces dédiées aux prairies sont ainsi sujettes à des divergences de points de vue auxquels les responsables des services espaces verts et les jardiniers des villes sont nécessairement attentifs. Sur le terrain, les responsables de services et les jardiniers sont à l'écoute des usagers. Ils s'exercent au quotidien à répondre aux interrogations soulevées par ces nouvelles pratiques de jardinage. L'objectif est de réussir à bâtir progressivement une culture collective de la gestion

---

<sup>196</sup> 3.2. Jardinage d'hier, jardinage d'aujourd'hui, p 164.

<sup>197</sup> Les services des mairies témoignent avoir reçu peu de retours négatifs de la part des habitants. Mais ces retours sont parfois considérés avec importance, car ils sont jugés révélateur d'une pensée collective, malgré le fait qu'ils émanent de quelques personnes isolées.

de ces paysages en lien avec la prise en compte des enjeux à la fois écologiques, sociaux et culturels spécifiques à tel ou tel lieu. Certains lieux sont plus soumis à des relations conflictuelles que d'autres. Les plus exposés sont ceux situés à proximité des bâtiments et des équipements accueillant des activités culturelles et/ou sportives. Les prairies hautes situées non loin des centres de loisirs, par exemple, sont le fait de craintes concernant la prolifération de serpents et autres « animaux sauvages » jugés dangereux pour les enfants. Pour résoudre ces conflits, les responsables de services et les jardiniers des villes sollicitent le soutien des élus adhérents à cette démarche et celui d'autres services stratégiques, tels que ceux de la communication et de la culture. La création et l'implantation de panneaux d'informations, la publication d'articles dans la revue municipale, l'organisation de sorties pédagogiques gratuites et ouvertes à tous et l'engagement dans la labellisation de la démarche à l'échelle régionale (Villes et Villages Fleuris<sup>198</sup>) et nationale (Ecojardin<sup>199</sup>) sont autant de moyens mis en œuvre pour conforter ces pratiques de gestion différenciée, à la fois spatiale et écologique. L'intention est de faire en sorte qu'elles recueillent l'assentiment de l'ensemble des élus, des responsables de services et des usagers.

Cependant dans ce contexte, l'expression diffuse et non structurée des avis contraires ne paraît pas favorable à l'émergence d'une démarche collective fondée sur la mise en débat des avis respectifs. Certains auteurs l'expriment à propos des bienfaits potentiels de « la

---

<sup>198</sup> Le label Villes et villages fleuris a été créé sous la forme d'un concours « *en 1959 pour promouvoir le fleurissement et les espaces verts urbains* » (wikipedia). Selon le site officiel, ce label « *s'engage aujourd'hui sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics* ». Source : Wikipedia et le site internet Villes et villages fleuris – Consulté en juillet 2018.

<sup>199</sup> « *Le label EcoJardin est un label certifiant une gestion écologique des espaces verts. Il concerne tous les types d'espaces verts ouverts au public, comme les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, camping et sites d'hébergement vacances...* ». Source : site internet « *vedura.fr* » – Consulté en juillet 2018.

controverse ». L'expression de la diversité des points de vue peut être la source d'un processus de délibération collective guidant l'action à la croisée de la construction de nouveaux savoirs et d'un nouvel engagement politique :

*« La controverse intègre les conflits, en favorise le surgissement et du même coup enrichit la démocratie. De même que la démocratie représentative délègue le pouvoir politique à des représentants, la science délègue la production de connaissance à des spécialistes. La controverse va remettre en cause cette délégation pour explorer de nouvelles configurations entre savoir et politique. »*

*(Durand, Callon, Lascoumes, Barthe, 2012)*

Concernant la mise en place d'une gestion différenciée des espaces prairiaux du parc des Coteaux, la non-prise en compte de la controverse et le manque de délibération collective qui s'en suit pose problème. Bien qu'elle semble avoir l'adhésion du plus grand nombre et qu'elle soit justifiée, par ses défenseurs, vis-à-vis des enjeux environnementaux actuels de préservation et de valorisation des ressources naturelles, elle suscite des remarques, qui faute de pouvoir être mises en débat, peuvent interférer sur la gestion quotidienne du parc. Cécilia Claeys explore, à ce propos, une controverse liée à la prise en compte des « bonnes » ou des « mauvaises » plantes proliférantes sur le territoire Camarguais. Elle évoque, d'abord, les controverses taxonomiques qui animent la communauté scientifique au sens large, puis, l'ouverture de ces controverses à la société locale, dont les discours et pratiques hétérogènes contribuent à définir des proliférations « légitimes » ou « illégitimes » (Claeys, 2010).

La préservation ou l'éradication de telle ou telle espèce ne relève pas tant d'une « bonne » ou d'une « mauvaise » pratique en soi, mais plutôt d'un choix délibéré de privilégier cette espèce plutôt qu'une autre. Il ne s'agit pas d'une vérité immuable. L'action est déterminée par un point de vue subjectif dont les arguments formulés à ce propos méritent d'être ouverts au débat et à la délibération collective afin de conforter l'action dans la durée.

Cécilia Claeys conclut, par ailleurs, que les différents acteurs rencontrés jouent un même rôle : celui de « jardinier de la nature » dont le biocentrisme parfois proclamé n'est à ce jour parvenu qu'à instituer une autre forme d'anthropocentrisme :

*« Les mésententes les plus rudes sont souvent celles qui opposent des acteurs ayant des centres d'intérêt proches. Écologues-gestionnaires et jardiniers-paysagistes ont en effet en commun la volonté de sublimer la nature. Ils ont en commun l'héritage des sociétés savantes d'acclimatation des siècles passés. »*

(Ibid ; 118)

Les divergences de points de vue sont liées, ici, à la diversité des pratiques de jardinage engagées afin de mettre la nature en scène. Le bagage culturel propre à chacun influe fortement sur cela. Malgré certaines divergences apparentes les écologues, les jardiniers et les paysagistes partagent une culture commune ancrée dans une vision anthropocentrée issue des siècles passés. Selon Cécilia Claeys, l'enjeu est de réussir à passer du biologique au social et du social au biologique à partir d'un « système socio-naturel » fait d'hybridations, de compromis et d'arrangements (Ibid ; 101). Depuis 6 ans, les élus, les responsables de services, les jardiniers des villes, les usagers des parcs, les chargés de projets du GPV et ceux de la métropole de Bordeaux et du département de la Gironde, acteurs du parLAB s'exercent à cela. Le processus de médiation social et culturel spécifique à cela a été abordé précédemment dans la thèse. Cependant, il semble nécessaire de préciser les stratégies éthiques mobilisées et mobilisables dans le cadre de ce processus dont l'objectif est de développer la coopération située à l'échelle intercommunale. L'hypothèse de la mise en pratique d'une gestion jardinière des paysages du parc des Coteaux correspond à cela.

Les travaux de recherche menés sur l'éthique liée au domaine de l'environnement ont, notamment, mis en exergue la diversité des opinions pouvant s'exprimer à travers une démarche jugée respectueuse des êtres vivants.

*« Ce courant [l'éthique environnementale] a fait l'objet d'une analyse critique approfondie de la part des chercheurs français depuis les années 1990 : Catherine Larrère (1997 et 2002) l'a particulièrement analysé dans ses fondements et ses ramifications, Augustin Berque (1996) s'est livré à une critique méthodique, de même que Luc Ferry qui a dénoncé le « nouvel ordre écologique » (1992) ou Philippe Pelletier qui s'est élevé contre l' « imposture écologiste » (1993). »*

*(Sgard, 2011 ; 177-178)*

L' « écologie » et l'éthique en ce domaine ont plusieurs facettes. Il faut être en capacité de le comprendre et de se positionner. L'éthique de l'environnement peut envisager les relations entre l'homme et la nature de façon variables et opposées. Catherine Larrère parle ainsi des « éthiques environnementales » (2006) ou des « éthiques de l'environnement » (2012). Trois d'entre elles sont couramment distinguées : l'éthique anthropocentrique, biocentrique et écocentrique.

*« L'éthique anthropocentrique, en donnant une place centrale aux humains et en n'accordant de la valeur à la nature que suivant ce qu'elle peut leur apporter, dissocie l'être humain de la nature. La nature est posée comme extérieure (parfois vue comme une nature sauvage) aux êtres humains. Le biocentrisme et l'écocentrisme, quant à eux, placent les êtres humains à l'intérieur de la nature. En effet, le biocentrisme considère tous les êtres vivants sur le même pied d'égalité, alors que l'écocentrisme considère que les humains font partie d'un système où sont entremêlés des aspects naturels et sociaux. Cette dernière perspective propose également de protéger la nature sans que cela soit au détriment des humains.»*

*(Rousseau, 2013 ; 4)*

Les acteurs liés à la gestion du parc des Coteaux doivent donc prendre conscience de la diversité de ces approches et des modes de pensée et d'agir qui en dépendent. La gestion différenciée à visée écologique du parc des Coteaux doit être envisagée à partir d'une réflexion prenant en compte toute la complexité des interactions sociétés-environnements. Il s'agit également avant d'agir de faire en sorte que cette réflexion puisse être partagé par tous.

L'ambition de donner la parole à la diversité des acteurs et de faire en sorte qu'ils puissent exprimer leurs points de vue est l'un des axes principaux du parLAB<sup>200</sup>. Néanmoins, ce dispositif coopératif a éprouvé certaines difficultés à engager au quotidien et dans la durée cette ambition.

Au final, cette analyse permet de mettre en avant les liens existants entre la gestion spatiale, la gestion écologique et la gestion humaine, elles-mêmes toutes liées à la gestion des paysages du parc des Coteaux. Le choix de laisser tel espace en prairie haute (gestion différenciée visant à préserver ou à retrouver un niveau élevé de biodiversité) induit des interactions sociales et culturelles constitutives à la fabrication des paysages. Il ne suffit pas de décréter une façon d'agir et de programmer l'intervention d'un jardinier pour en assurer la réalisation et l'entretien. Il faut tirer partie de la diversité des points de vue, de l'émergence de controverses pour activer les débats et enrichir la visée éthique et démocratique de l'action. L'analyse fine des regards portés sur le « lieu de refuge ou lieu d'exclusion » fait émerger des réseaux d'acteurs liés à des représentations plurielles et changeantes. Il faut en être conscient, les accepter et contribuer à leur expression.

D'autres lieux illustrent ce propos. Poursuivons leur étude afin de préciser la diversité des acteurs (humains ou non) et des modes de gestions qui s'y rattachent.

---

<sup>200</sup> « Le parLAB a pour ambition de croiser les savoirs et les manières de faire des techniciens des services municipaux de l'environnement, de la culture, des sports, de la vie associative, de la jeunesse, de l'enfance, de l'animation, du numérique... mais également des associations et des habitants usagers du parc des Coteaux. Il associe également les collectivités et organismes publics impliqués notamment dans les questions d'environnement et de paysage... Ensemble, ils relèvent le défi d'associer la préservation des qualités de cet espace de nature en ville avec le développement des usages qui s'y ancreront ». Source : Site internet du parLAB – Consulté en août 2018.

### *Lieux de travail ou lieu de repos ?*

Le deuxième exemple concerne les lieux de travail et/ou de repos des jardiniers des villes de Cenon et de Floirac. La ville de Cenon possède un centre technique récemment construit (2008) regroupant plusieurs services (espaces verts, propreté, logistique, etc). Quant au service espaces verts de la ville de Floirac, il occupe un bâtiment ancien et ses abords, exclusivement utilisés par ce service.

Le centre technique de Cenon a fait l'objet d'un parti-pris architectural « privilégiant une perception positive et ordonnée du bâtiment depuis la route et depuis les accès », en rejetant vers l'arrière les zones de stockage et en évitant les grandes aires de manœuvre dévoreuses d'espace.<sup>201</sup> Ce parti-pris pose plusieurs difficultés aux jardiniers municipaux (figure 87). Selon eux, ce lieu dédié au travail n'est pas adapté à l'usage du service espaces verts. Ils mettent, par exemple, en avant l'absence d'un espace de stockage suffisant, permettant de conserver et d'utiliser à la demande des matériaux divers : terre, paillage ou tout simplement végétaux. À Floirac, les locaux qui abritent le service des espaces verts correspondent à une partie d'un ancien domaine voué aux XVII<sup>ème</sup> siècle à l'agriculture et à la villégiature, nommé la « Burthe »<sup>202</sup>. L'installation du service dans ces bâtiments a été accompagnée d'aménagement environnants. Le service espaces verts de la ville de Floirac dispose notamment d'une serre horticole de 600m<sup>2</sup> et d'un espace de stockage des matériaux (figure 88).

---

<sup>201</sup> Source : site internet « hessamfar-verons.fr » – Consulté en août 2018.

<sup>202</sup> Le domaine de la Burthe est l'un des parcs composant le parc des Coteaux. D'une superficie de 70 ha, dont 40 ha de boisement, il comprend un parc, des installations sportives, un centre équestre et un centre de loisir.





Figure 87. Le centre technique de la ville de Cenon a été réalisé par les architectes Marjan Hessamfar & Joe Vérons en 2008. Source : Marjan Hessamfar & Joe Vérons.



Figure 88. Le service espaces verts de la ville de Floirac situé dans le parc de la Burthe. Source : Benjamin Chambelland – Juillet 2017.

Dans la pratique, l'aménagement et l'entretien des espaces apparaît plus difficile sur la commune de Cenon, ou tout au moins cela nécessite de la part des employés municipaux de s'adapter régulièrement à cette situation en cherchant des moyens alternatifs, souvent précaires, leur permettant d'agir au mieux. Tout nouvel aménagement a des répercussions sur cette organisation. Là où il est assez simple de commander des végétaux et de les stocker dans de bonnes conditions à Floirac, cela est plus compliqué à Cenon. Mais ces lieux révèlent une autre composante influant sur l'état d'esprit des employés communaux. À Floirac, les jardiniers et le responsable du service disposent à proximité d'un lieu leur permettant de jardiner, en expérimentant et en partageant savoirs et savoir-faire. Ils possèdent, également, un lieu de repos extérieur comprenant des tables de pique-nique en bois installées dans un espace enherbé (figure 89). Les jardiniers peuvent se détendre sur les temps de repas et de pause en profitant d'un environnement végétalisé. À Cenon, faute de place et/ou de prise en compte de ce besoin, tous les espaces extérieurs sont dédiés au parking. Le lieu de repos extérieur se limite à des bancs positionnés face aux véhicules (figure 90).

Cet exemple permet d'aborder la gestion humaine à partir de l'importance accordée à la qualité des lieux de travail. Les conditions de travail, comprenant les temps et les lieux de repos, influent sur l'engagement des employés dans leur activité quotidienne. Certes, ce n'est pas le seul facteur qui entre en compte, d'autres doivent être pris en compte dans la gestion des ressources humaines, pourtant, les relations sociales conditionnées par les configurations spatiales font partie intégrante de cette gestion. Il paraît ainsi possible de postuler que la fabrique et la gestion des paysages du parc des Coteaux s'initient également à partir de ces lieux de travail et de repos. Les configurations spatiales et les objets qui les composent, tables de pique-nique dans l'herbe à Floirac, bancs de repos face aux véhicules à Cenon, agissent dans le réseau d'acteurs et ont des répercussions sur la dynamique collective.



*Figure 89. L'espace de repos extérieur du service espaces verts de la ville de Floirac situé dans le parc de la Burthe. Source : Benjamin Chambelland – novembre 2018.*



*Figure 90. L'espace de repos du service espaces verts de Cenon situé aux abords du parking des véhicules de service. Source : Benjamin Chambelland – Juillet 2017.*

Il est à noter qu'à Floirac un projet de restructuration de l'ensemble des services municipaux a été un moment envisagé. Dans le cadre de cette réflexion, il a été évoqué que pour des raisons financières et organisationnelles, le service espaces verts quitte ses locaux pour rejoindre le centre municipal regroupant tous les autres services techniques (maçonnerie, électricité, logistiques, etc). Les employés municipaux concernés et, sous leur impulsion, l'élu référent à l'environnement se sont mobilisés afin de ne pas perdre les conditions de travail actuelles. D'un côté, il s'agit d'associer lieu de travail et lieu de repos pour le bien-être des agents de la collectivités, de l'autre, il s'agit d'optimiser l'espace disponible et les finances publiques. Les débats activés par cette controverse peuvent être guidés, une fois de plus, par la visée éthique sur laquelle l'ensemble des acteurs peuvent statuer collectivement.

Ces avis divergents font valoir des enjeux distincts situés au cœur des travaux de recherche menés sur l' « éthique en gestion » ou l' « éthique en entreprise » (Saielli, 2000, Boyer 2002, Lauriol et Mesure, 2003, Mercier, 2004, Cardot 2006). Ainsi, les logiques financières interfèrent sur l'approche éthique :

*« Du point de vue des entreprises, l'éthique de gestion doit concilier le profit et l'éthique. L'éthique de gestion est donc tiraillée entre les injonctions de l'éthique individuelle (la conviction, la raison et la responsabilité de chacun d'entre nous) et de l'éthique collective (la citoyenneté, le sens de l'intérêt général). »*

*(Boyer 2002)*

Dans le cas de Floirac, il n'est pas question de « profit » mais d'une intention de « faire des économies » et de baisser les dépenses publiques. Les difficultés budgétaires de la commune ont été mises en avant pour justifier cette volonté d'unification des services techniques de la ville. L'équilibrage de la prise de décision se situe donc entre la gestion des finances publiques et la gestion des ressources humaines. Ce débat est complexe et nécessite de ne pas porter un jugement uniquement basé sur des indices d'évaluations quantitatifs. On peut intégrer des indices qualitatifs plus difficiles à évaluer mais tout aussi importants dans la prise de décision. Bien que cela reste à démontrer, les locaux du service espaces verts de la ville ont peut-être un coût important pour la

collectivité, mais les effets positifs que cela peut avoir sur les employés doit être pris en compte. Inversement, à l'instar du service de la ville de Cenon, l'économie des dépenses publiques peut mener à une forme de mal-être au travail pouvant s'avérer contre-productif.

Il est, par ailleurs, intéressant de constater que cette gestion ne fait pas l'objet d'un débat public. Au contraire, elle est confinée et traitée par des instances décisionnaires situées aux plus hauts niveaux de l'organisation de la collectivité (les directeurs de services et les élus). Les jardiniers et les responsables de services s'engagent ainsi dans des stratégies d'acteurs afin de faire entendre leurs voix. Au détour d'une réunion portant sur un tout autre sujet, ou bien suite à l'organisation d'un temps d'échange dédié à laquelle les personnes portant un avis contraire ne sont pas conviés, chacun essaye de consolider ses arguments et de les diffuser. Cette situation influe sur les conditions de travail et sur les relations entre les élus, les responsables de services et les jardiniers. Les controverses émergentes à partir de la difficulté d'associer la mise en place de lieux de travail en capacité de répondre au bien-être des jardiniers des villes – lieux de repos – et l'enjeu d'économie des finances publiques mettent en avant une diversité de modes de gestion déterminant dans l'évolution de la gestion des paysages : la gestion spatiale, humaine, financière et politique. Je reviendrai prochainement sur ces relations.

Un troisième exemple permet de poursuivre la réflexion menée sur les liens entre la gestion humaine et la gestion des paysages du parc des Coteaux. L'objectif est d'aborder la capacité à créer des « lieux de partage » entre les acteurs humains de cette gestion.

#### *Lieux de partage ou lieux de pression*

Dans le cadre du parcLAB, nous avons mis en place quatre rencontres annuelles à partir de 2013. Elles permettent de rassembler régulièrement les jardiniers des villes, les responsables de services, les chargés de mission des villes et ceux du GPV en lien avec le parc des Coteaux. L'objectif principal pour moi a été de favoriser un temps d'échange et de partage d'expérience en situation. Une date, un lieu et une thématique de réflexion sont choisis collectivement. Les responsables de services, les jardiniers

et d'autres personnes invitées en fonction des thématiques abordées se retrouvent le temps d'une demi-journée. Le groupe se déplace dans le parc où la rencontre a lieu. Des temps d'échanges collectifs à l'arrêt alternent avec des temps de déplacement plus favorables à des discussions par petits groupes. À l'arrêt, le positionnement du groupe en cercle est régulièrement rappelé aux membres, afin de favoriser la prise de parole et l'écoute de tous. Dans cette alternance, un dedans et un dehors se dessine. Des lieux de partage éphémères, mobiles et évolutifs, prennent ainsi forme dans les parcs (figure 91). Mais l'échange ne se décrète pas. La prise de parole prend plus ou moins forme selon les envies et les attentes des personnes en présence à tel ou tel instant. En tant qu'animateur-médiateur de ces rencontres, j'ai encouragé la création de lieux pouvant être favorable au partage, cependant, cette démarche peut inversement être ressentie comme une injonction à participer de la part de certains acteurs des journées du parcLAB. Cela peut être ressenti comme un poids, comme une attitude de non prise en compte d'un besoin de retrait et de non participation de la part de certains participants. Selon un point de vue, la disposition des participants en cercle est favorable à la prise de parole et à l'écoute de tous, mais selon un autre point de vue, elle met en avant des personnes qui souhaitent inversement rester en retrait. Julien Charles évoque à ce propos l'émergence éventuelle de « charges de la participation » (Charles, 2012). Dans le cadre des rencontres parcLAB, les postures d'écoute et de prise de parole alternent constamment. Il s'agit donc de laisser la possibilité à chacun de pouvoir les exprimer.

Bien qu'il soit difficile de savoir si les personnes situées à l'extérieur du cercle de discussion éprouvent des difficultés à l'intégrer ou bien si elles souhaitent délibérément rester aux abords, il est nécessaire de constater et de respecter la diversité des positionnements pris à cette occasion par les participants. Ces rencontres doivent être favorables à l'expression d'une double attitude de bienveillance. Pour l'animateur-médiateur, il s'agit tout autant de s'assurer de l'activation de relations bienveillantes entre les personnes présentes, que de s'assurer que le dispositif en soi permette de « bien-veiller » à ce que les personnes puissent accepter ou refuser de participer (Lenoir, 2014 ; 225, cité par Réto, 2016 ; 7).



*Figure 91. Les membres du parcLAB sous l'injonction de former un cercle « lieu de partage ». À noter que certains d'entre eux se positionnent à l'extérieur du cercle d'échange. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Mai 2017*

Sur ces bases, un lien entre éthique et participation peut être formulé. Le lieu de l'éthique, propose Bourgeault, est celui de la discussion et du débat, avec la diversité des convictions et des options qui s'y croisent et qui se confrontent, entrant en conflit, et non, d'emblée, dans le consensus même provisoire, qui peut en résulter<sup>203</sup> (Massé, 2005 ; 3). L'expérience du parcLAB met également en avant l'importance du positionnement des corps dans l'espace et de la capacité de chacun à pouvoir s'exprimer. Dans ses travaux de recherche, Claire Tollis défend l'idée que l'espace en soi peut orienter la posture éthique et l'action qui en émane.

*« L'intention même d'agir éthiquement semble être inspirée, initiée, sollicitée par l'espace, dans un rapport sensible de mise à disposition de cet environnement qui deviendrait alors déclencheur de l'éthique et de sa mise en acte dans un rapport finalement proche de la sollicitude où l'espace, dans la singularité de son besoin, devient un motif en soi pour agir. »*

*(Tollis, 2010 ; 9)*

Par « espace », Claire Tollis évoque les « espaces de nature », tels que les réserves naturelles, les parcs ou les jardins. Les moteurs de l'éthique sont, selon elle, liés à une volonté de « *prendre soin de la nature* » :

*« Nous faisons l'hypothèse que ces espaces, étant reconnus, entretenus, et fréquentés pour leurs caractéristiques naturelles, affichent une intention éthique (prendre soin de la nature). »*

*(Ibid ; 2)*

Il s'agit, selon elle, de développer une sollicitude envers l'espace en soi, envers ce qu'il représente en tant qu' « espace de nature », mais également vis-à-vis de ses usages et par là-même, ses usagers. Cette posture s'inscrit également dans la durée, dans le vécu et l'activation d'interrelations « entre des entités hétérogènes (humaines et non humaines) » :

---

<sup>203</sup> Note de l'auteur : G. Bourgeault, « Éthique et santé publique ; à propos des conflits de valeurs », *Ruptures. Revue transdisciplinaire en santé*, vol. 5, no 2, 1998, p. 237.



*« L'éthique acquiert une dimension spatiale forte dans sa mise en action. L'intention d'agir bien se frotte à l'espace. Les acteurs s'équipent auprès d'espaces singuliers qui réagissent, c'est-à-dire qui résistent ou qui répondent à leurs attentes, ce qui nous a fait dire que la mise en action de l'éthique était une épreuve qui se déroulait avec l'espace et pas simplement dans un espace. »  
(Ibid ; 9)*

L'espace peut ainsi être envisagé comme un moyen d'agir (positionnement des corps), mais également comme un acteur à part entière contribuant à l'émergence d'une pensée et d'un agir éthique. Or, si Claire Tollis n'emploie pas la notion de paysage dans ses recherches, il semble possible de distinguer l'espace en tant que matérialité physique dans laquelle les corps sont en mouvement, matérialité qualifiée d' « espace de nature » ou, par opposition, d' « espace urbain », selon ses principales composantes matérielles.

Le paysage peut être considéré comme une portion d'espace sur lequel se construisent des représentations et des dynamiques sociales. L'intention d'agir bien ne se frotte-t-elle pas, ainsi, plutôt au paysage, c'est-à-dire, non pas seulement à une portion d'espace, mais à toute la complexité des interrelations à l'œuvre révélée dans le cadre de cette recherche ? Ce qui ferait dire que la mise en action de l'éthique est une épreuve qui se déroule avec le paysage et pas simplement dans un espace.

Cet apport réflexif mérite d'être approfondi.

Ces différentes relations entre les notions d'éthique, d'espace, d'action et de participation, constitutives d'une gestion des lieux (une gestion spatiale et des acteurs humains ou non en présence), permettent de formuler un lien avec la gestion des paysages. À la fin d'une rencontre parLAB, les avis se sont affinés, enrichis, confirmés. La déambulation dans un parc et les temps d'échanges contribuent à activer et à mettre à l'épreuve les postures éthiques personnelles et collectives. Les regards et les modes de gestion portés sur les paysages évoluent.

Explorons maintenant l'étude des moyens et des pouvoirs d'agir à partir d'une analyse des outils et des matériaux pouvant être considérés comme des acteurs à part entière de la gestion des paysages.

## 5.1.2. Les outils

Précédemment, j'ai mis en évidence le rôle de la tenue fluo portée par les jardiniers dans leurs relations sociales avec les usagers des parcs. Il est proposé, ici, de développer cette réflexion à partir d'autres outils employés par les jardiniers.

La tondeuse, par exemple, est un outil permettant d'aborder de multiples relations sociales auxquelles cet objet participe. De la même façon que la tenue fluo portée par les jardiniers lors des travaux sur la voie publique, la présence de la tondeuse contribue à la production d'une « *image sociale* » (Goffman, 1975, cité par Da Costa Gomes, Fort-Jacques, 2010 ; 1). Cette image est créée et véhiculée par la tondeuse, ainsi que par les comportements des jardiniers. Comparativement avec la tondeuse employée par le plus grand nombre pour entretenir les jardins, la tondeuse municipale est caractérisée par sa marque et sa taille (figure 92).



Figure 92. Une tondeuse du service espaces verts de la ville de Cenon dans le parc Palmer à Cenon. Source : Benjamin Chambelland

Cet objet est perçu comme un outil technique nécessitant une maîtrise, un savoir-faire. La présence de cette tondeuse dans l'espace et l'herbe fraîchement tondu à ses abords contribuent à la formulation d'une représentation sociale positive de l'action publique de la part des usagers des parc. Cet espace est « bien entretenu ». La ville met les moyens nécessaires pour réaliser cela. Inversement, les espaces laissés en prairie et la non présence de la tondeuse et des jardiniers interpellent les passants et questionnent sur l'action publique à l'œuvre. Cet espace est-il laissé à l'abandon ? Que fait la ville ? Où sont les jardiniers ? La tondeuse est-elle en panne ?

Dominique Vinck (2009) évoque à ce propos une théorisation de l'objet, nommé « objet intermédiaire ». Les objets sont considérés comme étant inscrits dans un processus de représentation. Selon lui, l'objet tire une partie de son sens de ce qui est inscrit par les acteurs situés en amont et en aval de l'objet. En amont, l'objet intermédiaire représente ceux qui l'ont conçus – leurs intentions, leurs habitudes de travail ou de pensée. En aval, l'objet intermédiaire est aussi chargé d'une part des projections et attentes des acteurs quant aux résultats scientifiques à venir ; il est une promesse ou une hypothèse de résultat scientifique potentiel (Vinck, 2009 ; 56).

L'image véhiculée par la tondeuse correspond à cela. Mais les objets participent également à un deuxième processus qui échappe à l'intention initiale portée par ses auteurs, ainsi que par les personnes en présence :

*« Le second processus théorisé à propos de l'objet intermédiaire est la traduction. Il renvoie à l'idée selon laquelle le passage d'un registre à l'autre, par exemple, le passage de l'intention à la réalisation ne se fait pas sans transformation. L'objet intermédiaire ne se réduit pas à l'intention de son auteur. La matérialisation introduit quelque chose de nouveau, un glissement, qui n'est pas nécessairement voulu ni contrôlé, voire une trahison. L'objet résultant réalise autre chose que ce qui était voulu. »*

*(Ibid ; 56–57)*

La tondeuse du service espaces verts de la ville de Cenon contribue à activer des relations sociales spécifiques non anticipées par ses auteurs et non perceptibles par les usagers du parc. À propos de l'emploi de cette tondeuse, un jardinier témoigne :

*« Je me suis blessé l'épaule en faisant de l'encombrant, j'attends ma requalification.  
Je suis un boulet pour l'équipe maintenant. Je peux aussi faire des jaloux car je suis sur la tondeuse. Mais ils sont sympa Mika et Cyrille, ils ne disent rien. »*

La tondeuse reflète, ici, un confort de travail pouvant générer des conflits sociaux au sein de l'équipe de jardiniers. Mais la situation physique délicate de ce jardinier et le confort de travail véhiculé par la tondeuse vont activer une posture de sollicitude de la part de ses collègues, dont l'équipe va tirer des avantages progressivement. Quelques mois après, le responsable du service espaces verts l'exprime ainsi :

*« Il sait ce qu'il a à faire. On en parle rapidement et après je le laisse prendre des initiatives. Il connaît par cœur le parc et maîtrise la tondeuse. »*

Cette tondeuse a contribué à l'évolution de la gestion spatiale mais également à celle de la gestion humaine. Dominique Vinck poursuit la théorisation de l' « objet-intermédiaire » en le considérant comme un objet « médiateur, opérateur de changement et marqueur temporel » (Vinck, 2009 ; 59).

*« Les objets produits et mobilisés dans les interactions entre acteurs interviennent dans une gamme étendue de registres d'action : facilitation, induction, rapprochement, empêchement, dissuasion, etc. Ils participent à la construction de compromis et de savoirs partagés entre les acteurs. L'objet peut alors être théorisé en tant que médiateur dans la mesure où il interagit avec les acteurs en présence. »*

*(Ibid ; 59)*

Cet apport théorique permet d'alimenter les débats concernant les outils employés dans la gestion des organismes privés ou publics (figure 93). La gestion des outils doit s'ouvrir à une approche malléable, évolutive et créatrice et ne pas se laisser dominer par la

« *prolifération de calculs et de modèles les plus divers* » (Moison, 1997 ; 4). Pourtant, encore aujourd'hui, la gestion des paysages paraît dominée par la réalisation de plans, de chartes, de schémas et d'atlas. Le projet du parc des Coteaux a vécu cela. La dynamique partenariale (technique et financière) auprès des institutions publiques locales n'a été possible qu'en raison de la mise en place d'un « plan de gestion intercommunal » correspondant à des référents techniques, tels que le « *Guide méthodologique des plans de gestion de réserve naturelle* ». Est-ce la bonne voie ?

Cette expérience, envisagée à partir du concept d' « objet-intermédiaire », permet tout de même de mettre en avant l'intérêt de mobiliser un outil participant à un processus de « représentation ». L'emploi d'un objet identifiable par les personnes impliquées permet d'initier la dynamique collective. Ce n'est pas tant l'outil qu'il faut nécessairement remettre en question mais l'usage qui en est fait – le processus de « traduction », de « médiation » et de « conduite du changement ». Le « plan de gestion intercommunal » aurait pu être réalisé sans aucune implication des jardiniers, des responsables de services, ni même des usagers, par exemple. Et l'évolution que cet outil a pris tout au long de ces mois a été le fruit d'échanges fertiles avec les mêmes partenaires attachés à ce que la méthode initiale soit respectée. Ce plan de gestion a été un outil permettant d'agir sur les représentations de chacun. De la même façon, la tondeuse dans le parc Palmer, acquise par la ville pour tondre de vastes surfaces enherbées, sert également aujourd'hui à tracer des chemins dans les espaces de prairie. Cet outil est devenu un outil de composition.



*Figure 93. Bureau du service espaces verts de la ville de Floirac. Les responsables de services sont amenés à utiliser des logiciels permettant d'organiser les plannings, de planifier les tâches à réaliser. Mais l'emploi de ses outils est parfois mis de côté au profit de l'investissement dans la gestion humaine. Source : Benjamin Chambelland – Octobre 2015.*

Les recherches en science de gestion abordent généralement le rôle des outils en lien avec « *l'organisation qui est censée les accueillir* » (Ibid ; 4). Afin d'approfondir cette analyse étudions maintenant l'organisation liée à la gestion des paysages du parc des Coteaux.

### 5.1.3. L'organisation

Dans le cadre de cette recherche-projet la réalisation d'un diagnostic de l'action publique a été menée sur le parc des Coteaux. Cette étude a permis d'étudier la place accordée aux services espaces verts – ou « environnement » selon le terme employé – dans l'organisation hiérarchique des quatre collectivités. Ce diagnostic reposait sur l'hypothèse que l'évolution des pratiques de jardinage induit, ou peut induire, une évolution de l'organisation humaine au sein des services. S'il s'agit d'une orientation pratique liée à une évolution des savoir-faire, il s'agit également d'une évolution socio-technique plus globale liée à une mutation des savoir-faire et savoir-être. Pour mener cela, ce travail a pris pour cadre d'analyse les organigrammes des quatre collectivités, complétée par des entretiens menés auprès des responsables des services concernés (figure 94). Il a ainsi été constaté que les services concernés par la gestion des parcs constituent des services « mineurs ». Hiérarchiquement, ils sont tous intégrés à un service plus vaste : le « service technique », lié à une diversité de cultures de métiers (électriciens, maçons, menuisiers, agents de propreté). Contrairement à d'autres services, eux aussi pleinement concernés par la gestion des parcs en lien avec les usages qui y prennent forme, les services espaces verts de ces quatre villes ne font pas l'objet d'une organisation et d'une politique spécifique. Cet état de fait met en lumière que si l'organisation administrative des différentes communes ne rend pas impossible en soi la mise en œuvre de politiques innovantes de gestion, elle n'en favorise cependant pas forcément un déploiement ambitieux et volontariste<sup>204</sup>.

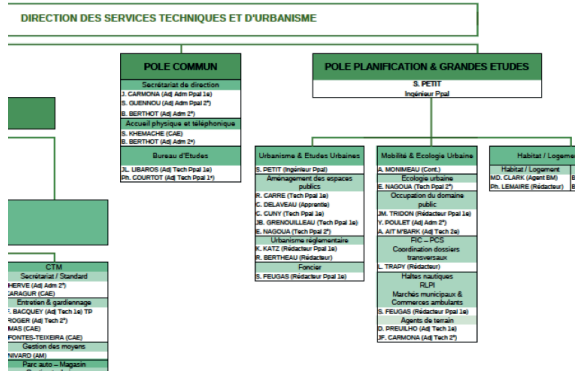
---

<sup>204</sup> Diagnostic des usages et des services publics sur le parc des Coteaux, p 27.

## Lormont :

Bien qu'il existe un service « mobilité et écologie urbaine » qui fonctionne un peu « à part », là encore il n'existe pas de service « environnement » à proprement parler, ce dernier étant

intégré à la direction des services techniques et de l'urbanisme / Pôle Planification & Grandes Etudes / Service Urbanisme & Etudes urbaines / Aménagement des espaces publics / ...



## Cenon :

Si l'appellation « service environnement » existe officiellement dans l'organigramme, celui-ci reste pris dans les Services techniques et ne

bénéficie pas de la même position hiérarchique que les services « culture », « sport », ... par exemple.

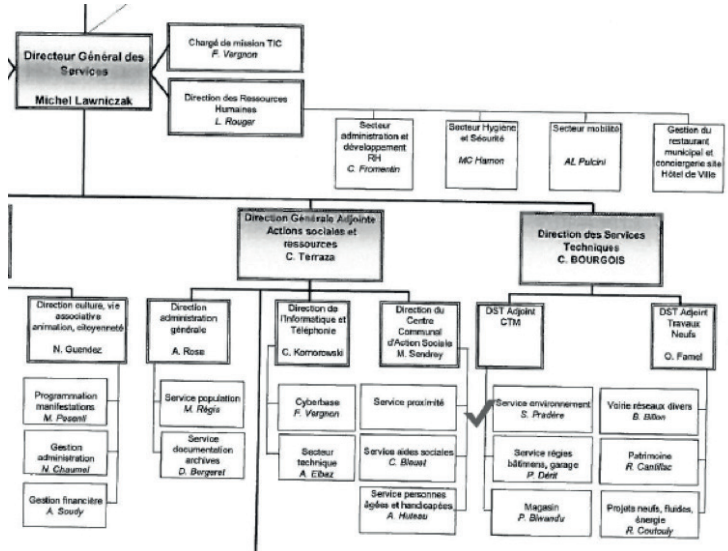


Figure 94. Extrait de l'analyse des organigrammes des collectivités intitulée : « À la recherche du service environnement ». Source : Diagnostic des usages et des services publics sur le parc des Coteaux, p 26 – Décembre 2017.



De fait, les positionnements respectifs des services espaces verts dans la hiérarchie administrative interpellent sur leur capacité d'agir. Comme cela a été évoqué précédemment, les responsables de ces services doivent, pour se faire entendre auprès des élus, faire appel à des stratégies d'acteurs complexes<sup>205</sup>. Ce constat a par la suite été mis en débat auprès des élus et des directeurs généraux des services. Des avis opposés se sont exprimés. Les partisans d'une « hiérarchie égalitaire » ont défendu leurs difficultés actuelles à être intégrés dans les processus décisionnaires. D'autres avis ont fait valoir l'ancienneté structurelle de l'organisation en place, les difficultés possibles d'un remaniement et les revendications éventuelles d'autres services. Le débat a été de courte durée. L'enjeu revendiqué n'est pas apparu être à la hauteur d'une réorganisation des services de la part des directeurs généraux des services. Selon eux, le déficit d'implication des responsables et des jardiniers des services espaces verts peut-être résolu en leur accordant une place dans les processus décisionnels.

Une prise de recul sur cette situation et sur le fait qu'une remise en cause de la hiérarchie existante soit difficile permet de mettre en évidence une forme d' « héritage » organisationnel dont dépend aujourd'hui la fragilité des services espaces verts. Ce positionnement ne s'est pas fait en un jour, et la comparaison entre les quatre collectivités révèle une organisation similaire. Elle est le résultat d'un bagage culturel commun : les services espaces verts sont avant tout pensés comme des services ayant une « fonction technique ». L' « entretien des espaces verts » est l'objectif qui leur est attribué. Le changement de paradigme en cours depuis 6 ans sur ces communes, permettant de positionner les jardiniers comme des acteurs clés des interrelations spatiales, sociales, culturelles, économiques et politiques liées à la gestion des paysages, n'a pas encore eu d'effet sur l'organisation des ressources humaines au sein des collectivités, ni sur la clarification et l'affirmation des politiques locales. Malgré les injonctions législatives de préservation et de valorisation de l'environnement et des paysages, portées par les

---

<sup>205</sup> 5.1.1 Les Lieux, p 373.

politiques publiques nationale et européenne<sup>206</sup>, la gestion durable des paysages ne constitue pas (encore) une priorité et un objectif principal induisant une organisation humaine spécifique.

Pour autant, le parcLAB, à sa manière, est un dispositif organisationnel hybride qui n'a pas de pouvoir d'agir sur la hiérarchie en place, mais qui peut contribuer à initier des temps et des lieux de débat entre les différents services. Les paysages du parc des Coteaux et les enjeux de leur gestion deviennent une forme d' « outils-intermédiaires » dont les membres du parcLAB peuvent se saisir. Dès lors, dans une perspective d'action, la gestion des paysages peut être envisagée comme un outil de médiation permettant de conduire le changement. Les préconisations du plan de gestion intercommunal peuvent, par exemple, être les supports à des actions collectives impliquant une pluralité de services : les services espaces verts, culture, jeunesse.

Par ailleurs, ce n'est peut-être pas tant la place du service espaces verts qui doit être questionnée que le système hiérarchique qui le régit. Dans ces travaux de recherche menés sur la « démarche éthique en gestion », Philippe Saielli (2000) signale deux façons de mener une réflexion en ce domaine. Selon lui, cela peut prendre forme soit par l'intermédiaire de la formalisation d'une « éthique organisationnelles », soit en mettant l'accent sur le processus réflexif qui préside aux choix (Saielli, 2000 ; 1). L'éthique organisationnelle a pour fonction de définir des normes guidant la conduite morale des collaborateurs. Mais de la même façon que les organigrammes de ces quatre communes ne permettent pas de prendre la mesure de la diversité des jeux d'acteurs qui se jouent de cette hiérarchie, l'éthique organisationnelle ne reflète pas nécessairement les réalités psychologiques ou les pratiques quotidiennes de l'organisation, qui ont une importance dans la manière dont les acteurs construisent leur identité (*Ibid* ; 1).

---

<sup>206</sup> loi Paysage 1993, Convention européenne du paysage 2000, loi Labbé 2014, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages 2016.

Le système hiérarchique en place et l'éthique en gestion ne doivent donc pas donner la primauté au contrôle des avis et des manières de faire. La gestion des conflits et le processus de développement de l'action engagée doivent être guidés par une capacité d'écoute et de construction de la prise de décision fondée sur des valeurs partagées entre les acteurs impliqués :

*« Le problème de formalisation d'une éthique organisationnelle repose sur le fait que rien ne pourra jamais remplacer la capacité de l'acteur à arbitrer lui-même les situations qui lui posent des problèmes de conflits et/ou d'ajustement de valeurs. C'est pourquoi de nombreux auteurs préfèrent mettre l'accent sur la nécessité pour les managers de délibérer par eux-mêmes en intégrant une démarche éthique qui leur soit propre. Il s'agit alors de clarifier les éléments avec lesquels ceux-ci entrent en débat pour construire leurs choix éthiques. »*

(Ibid ; 1)

L'organisation hiérarchique, et bien plus encore le processus relationnel entre les acteurs du parc des Coteaux, ont des répercussions sur la gestion des paysages. Les conflits sociaux parfois émergents dans le système hiérarchique se font ressentir au quotidien. L'enjeu est de réussir à les apaiser afin de ne pas affaiblir la dynamique collective. Le rôle d'animateur-médiateur du parcLAB que je mène depuis 3 ans correspond à cet objectif. Cela ne permet pas d'apaiser toutes les tensions émergentes, mais d'activer une veille quotidienne via une posture d'écoute et de bienveillance permettant de résoudre certaines mésententes. Cette posture est en partie favorisée par l'absence de fonction hiérarchique spécifique vis-à-vis des responsables de services et des jardiniers des villes. Le statut hybride actuel du parcLAB et du poste d'animateur-médiateur dédié constituent un cadre favorable à la coopération entre ses membres (les élus, les responsables de services et les jardiniers des villes).

S'il paraît essentiel de porter une attention particulière à l'organisation et aux relations sociales entre les acteurs du parc des Coteaux, une autre composante a été prégnante tout au long de cette recherche : la « gestion financière ».

## 5.1.4. Les finances

Des travaux de recherche se sont intéressés aux liens entre paysage et économie et font actuellement l'objet de divergences de réflexions (Vollet, Guerin, 2005 ; 577). Le paysage correspond-il à une « *valeur beaucoup plus sociale qu'économique* » ? Les aménités paysagères représentent-elles une « *opportunité de développement et une source d'emplois* » ? Quels sont les « *flux financiers engendrés par le paysage* » ? Et quelles sont les « *retombées économiques du paysage* » (Ibid ; 578) ?

Dans le cas du projet du parc des Coteaux, ces questionnements ont été évoqués, notamment, de la part des élus délégués à l'environnement des quatre villes. Mais ces réflexions sujettes à des points de vue différents n'ont pas fait l'objet de temps de débats spécifiques réguliers et n'ont pas été poursuivis. Cependant, durant ces trois années de recherche, une relation entre paysage et économie a constamment été d'actualité. Cette relation ne semble pas encore avoir été abordée en tant que sujet de recherche en soi<sup>207</sup>, alors même qu'elle apparaît conditionner, au quotidien, non pas les « flux financiers engendrés par le paysage », mais une part de l'action menée sur le paysage. Le projet du parc des Coteaux a été confronté à des logiques financières inhérentes à l'action publique engagée. L'intention, ici, est de questionner en quoi la « gestion financière » influence la gestion des paysages.

Un des exemples permettant d'illustrer cette relation est la réalisation même de ce travail de recherche. Menée dans le cadre d'une CIFRE, elle n'a été possible que grâce à l'aide financière de l'ANRT, mais également grâce à l'élaboration d'un plan de financement intégrant d'autres aides financières. Cette recherche-action a pu voir le jour avec l'aide des quatre villes composant le GPV, de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ces partenaires ont participé à la prise en charge directe de la CIFRE. Ils ont également financé les

---

<sup>207</sup> Une recherche bibliographique dans la littérature scientifique française n'a pas permis d'identifier des travaux de recherche portant sur ce sujet. Elle mérite, néanmoins, d'être poursuivie et élargie à l'international.

prestataires extérieurs ayant réalisé le plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux, expérimentation sur laquelle se fonde le travail de recherche proprement dit.

L'enjeu a été d'activer une démarche scientifique utilisant le parc des coteaux et le parcLAB comme terrain de recherche, tout en poursuivant la dynamique collective initiée antérieurement à la création du parcLAB. L'intention était de mettre en place une recherche-projet permettant de développer, de questionner et de consolider l'action publique intercommunale engagée, concernant la gestion des paysages du parc des Coteaux, d'en tirer des enseignements transformables en résultats de recherche et sur ces bases de produire de nouveaux savoirs.

Une année et demi a été consacrée à cette démarche (juin 2014-décembre 2015). De même, une fois l'étude du plan de gestion terminée, un autre cycle de recherche de financement s'est engagé dont l'enjeu était de pouvoir pleinement mettre en œuvre les préconisations d'actions du plan de gestion. Ce cycle a duré une autre année (juillet 2017- juillet 2018). Certaines de ces actions ne nécessitent pas nécessairement de budget spécifique. Le plan de gestion réalisé véhicule une philosophie d'action portant sur une approche relationnelle ne pouvant être réduite à des logiques financières ; pourtant, dans la pratique, les moyens financiers occupent une place importante dans la conduite du projet du parc des Coteaux.

Le premier budget portant sur les trois années de cette recherche (2015-2018), intégrant la convention CIFRE, la réalisation du plan de gestion intercommunal, la prise en charge de stagiaires et l'organisation d'un workshop, a été d'un montant total de 350 000 €.

Le deuxième budget portant sur les années qui suivent (2018-2020), intégrant la prise en charge de l'ingénierie de l'animateur du parcLAB et la mise en œuvre des actions préconisées dans le plan de gestion, est d'un montant total de 750 000 €.

Le propos n'est pas, ici, de limiter la démarche engagée sur le parc des Coteaux à une approche économique, il faut être attentif à ne pas sur-interpréter ces montants. Une étude économique détaillée et comparative, croisée avec une approche sociale, permettrait d'en

dire plus. L'énonciation de ces montants et des processus qui les a conduits permet principalement de mettre en avant le rôle de la gestion financière en tant que moyen d'agir sur les paysages. Il s'agit de rendre visible – bien que partiellement – un autre élément moteur de la gestion des paysages.

La gestion financière s'inscrit dans des dynamiques complexes à multiples échelles (les finances publiques nationales, régionales, départementales, communales, de service, de secteur), conditionnée par des lois, des règlements, des « dispositifs ». Mais elle implique également de nombreuses relations humaines inhérentes à des jeux de pouvoir, de collaboration ou de coopération. Les finances font partie intégrante du système socio-technique. Elles interagissent avec les acteurs (humains ou non). Elles influent sur les relations et les conduites de l'action.

Certaines recherches en économie se réfèrent ainsi à la conduite d'une « *bonne gouvernance financière* » (Leiderer, Wolff, 2007) qu'il est possible de lier aux travaux en science sociale explorant l'« *éthique au sein du service public* » (Bernier, 2002, Girard, 2002) ou l'« *éthique administrative* » (Piroux 2008). En 2000, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie un ouvrage intitulé « *Renforcer l'éthique dans le service public* ». Les services publics y sont décrits comme devant être « *équitables et fiables* » permettant d'« *inspirer confiance à la population* ».

Cette formulation permet de mettre en évidence ce qui peut principalement distinguer l'« éthique en entreprise » de l'« éthique dans le service public ». L'éthique en entreprise porte sur la corrélation entre le respect des normes, constitutif au développement de l'entreprise, et le processus réflexif lié à la capacité des employés à arbitrer leur action par eux-mêmes. Il s'agit « *d'éviter toute forme de rationalisme éthique* » (Saielli, 2000 ; 18). Les recherches comparatives entre l'éthique en entreprise et celle au sein du service public révèlent une approche similaire, à la différence près que l'éthique dans le secteur public appelle à une transparence vis-à-vis des citoyens. Dans un article, les économistes allemands Stefan Leiderer et Peter Wolff présentent les « *Principes de la bonne gouvernance appliqués aux finances publiques* » (figure 95).

---

### Encadré 1 : Principes de la bonne gouvernance appliqués aux finances publiques

- *Légitimité.* Elle désigne la légitimation démocratique des décisions de politique financière. Elle englobe également une participation appropriée, équilibrée et non discriminatoire de la population (égalité entre femmes et hommes).
- *Obligation de rendre compte.* Ce principe comprend la responsabilité et l'obligation des instances étatiques de rendre compte aux citoyens de leurs actes et passe par la transparence sur les activités de l'Etat. L'efficacité et l'efficience de l'administration des finances publiques dépendent en effet de la possibilité dont bénéficient et usent la société et ses citoyens de demander des comptes à l'Etat.
- *Légalité.* Ce principe oblige la politique et l'administration financières publiques à respecter un cadre légal valable pour tous, équitable et impartial (obligation de l'administration de respecter le droit). La légalité des finances publiques garantit principalement leur prévisibilité et leur contrôle en toute fiabilité.
- *Efficacité.* Ce principe décrit la volonté et la capacité des organes et institutions publics d'accomplir leurs tâches. L'amélioration de l'efficacité dans le cadre de la bonne gouvernance financière passe avant tout par le renforcement des capacités des institutions publiques à gérer les ressources publiques.
- *Action de l'Etat axée sur le développement.* Ce principe se réfère aux valeurs fondamentales qui régissent l'activité étatique : justice sociale, durabilité écologique et économie de marché. Ces valeurs doivent transparaître non seulement dans les recettes, mais aussi dans les dépenses de l'Etat.

Source : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), *Good Financial Governance – Good Governance in Public Finance*, Fiscal Studies, n° 3, Eschborn, 2006.

---

Figure 95. Leiderer Stefan, Peter Wolff, 2009, « *Gestion des finances publiques : une contribution à la bonne gouvernance financière* », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 26, n° 2, p 176.

Selon ces auteurs, si les principes de « *légitimité* », de « *légalité* », d'« *efficacité* » et d'« *action axée sur le développement* » peuvent correspondre à la formulation d'une éthique de l'entreprise, le principe d'« *obligation de rendre compte* », contrairement aux entreprises, paraît s'imposer à l'action publique<sup>208</sup>. La gestion des ressources publiques exige une transparence par rapport aux citoyens. David Heald, précise que la transparence des dépenses publiques est essentielle mais difficile à atteindre (Heald, 2012 ; 53). Elle contribue à formuler une éthique de l'action publique ancrée sur une démarche d'ouverture au débat public, à la mise en lumière des actes et des moyens financiers employés.

Or, jusqu'à maintenant, le parLAB ne s'est pas engagé pleinement dans cette démarche. Les coûts employés ont été discutés avec les responsables de services, les chargés de projet, les élus, les partenaires institutionnels locaux et certains jardiniers, mais ils n'ont pas fait l'objet d'un débat public, ou a minima d'une mise en transparence de ces informations via le site internet dédié. Ce constat met en évidence que les actions portées par les membres du parLAB ne sont discutées qu'entre eux. Le parLAB ne s'inscrit donc pas actuellement dans un processus d'activation d'une « *controverse publique* » (Sgard, 2015) concernant les actions engagées et les moyens mobilisés pour les financer.

*« c'est-à-dire à la fois la formulation d'un problème partagé (qui sort du domaine privé ou confiné) et son apparition sur une scène, devant un public qui devient lui aussi protagoniste en tant que juge (Lemieux, 2007) ; cette publicisation amène une régulation ou une tentative de régulation, généralement par des*

---

<sup>208</sup> Stefan Leiderer et Peter Wolff prennent pour exemple l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). Lancée par le Royaume-Uni au Sommet de Johannesburg en 2002 et soutenue par le G-8 et la Banque mondiale, les critères de l'EITI servant à vérifier le respect de ces principes comprennent notamment la publication régulière des montants que les industries pétrolière, gazière et minière versent au gouvernement et le contrôle de ces flux monétaires par des organismes indépendants et satisfaisant aux normes internationales. Après diverses hésitations, plus de vingt pays ont jusqu'ici déclaré officiellement appliquer les principes de l'EITI. Le principal problème réside dans le fait que le respect de ces principes est volontaire.



*instances publiques (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001, Cefai & Terzi, 2012). »*

*(Ibid ; 4)*

La gestion des finances et la transparence en ce domaine sont l'une des composantes liée à la gestion des paysages du parc des Coteaux. Elles interagissent avec la gestion des humains, des outils, ainsi qu'avec la gestion de l'organisation à la fois sociale et spatiale.

Après avoir abordé les lieux, les outils, l'organisation et les finances, explorons deux autres composantes non matérielles, mais tout aussi déterminante dans la dynamique de gestion des paysages : les « savoirs » et le « temps ».

### 5.1.5. Les savoirs

Le paysage en tant que notion et la fabrication de paysage dans les actes appellent un lien étroit avec la mobilisation de savoirs. La fabrication d'un paysage peut, par exemple, faire appel à un « *savoir de l'espace* » (Besse, 2010 ; 269), c'est-à-dire un savoir fondé sur un rapport à l'espace vis-à-vis de ses matérialités, de ses dynamiques, de ses usages. Elle peut être issue de la mobilisation d'un savoir ou de savoirs pluriels – savoir-faire et savoir-être –, pouvant être liés à des dynamiques spatiales, sociales et culturelles, actuelles ou passées. Il s'agit, ici, d'alimenter cette réflexion à partir d'une analyse du rôle éventuel des savoirs dans la gestion quotidienne des paysages. Partant du postulat que les paysages du parc des Coteaux sont issus d'un processus socio-culturel constitutif à la convocation de savoirs, de quelle manière leur observation et leur prise en compte peuvent-elles orienter la gestion des paysages ?

Dans le cadre du diagnostic des usages et des services publics sur le parc des Coteaux, une série de « portraits-types » des jardiniers des villes a été réalisée (figure 96). Ce travail a ensuite servi à représenter « *la perception des décisions et des influences des différents acteurs* » de la part des jardiniers (figure 97). Cette démarche a initié une analyse – et une mise en débat – des relations de pouvoirs entre ces acteurs, ainsi qu'une part des moyens d'agir mobilisés. La convocation de savoir-faire spécifiques

liés à la pratique du jardinage de la part de certains jardiniers permet, par exemple, de les envisager comme des personnes « ressources ». Cette posture leur permet d'être acteur dans la transmission de leurs savoirs vis-à-vis d'autres jardiniers ou d'usagers. Il ne s'agit donc pas uniquement de la mobilisation d'un savoir-faire, mais également d'un savoir-être. L'acquisition de connaissances participe d'une évolution des relations sociales. À cet égard, les relations observées révèlent l'émergence de rapports sociaux pouvant être à la fois attentionnés et conflictuels.

Les « jardiniers ressources » disent avoir une attention particulière pour les animaux, les plantes et les milieux écologiques dont ils dépendent, et sont prêts, pour cela, à défier l'autorité hiérarchique. Ils « contournent parfois les ordres, voire désobéissent pour la bonne santé des espèces »<sup>209</sup>. L'acquisition de savoirs peut mener à une forme d'émancipation des individus. Cette observation fait écho aux recherches portant sur l'« empowerment ». Ce concept désigne à la fois un état (le pouvoir) et le processus d'apprentissage pour y accéder. Il implique :

*« une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes ou des communautés et de transformation sociale. »*

*(Bacqué, Biewener, 2013)*

Ce concept a été développé, durant les années 1970 par des militantes féministes et des mouvements noirs américains. Cette notion véhiculée dans le milieu du travail social, mais également dans le management, et aujourd'hui intégrée dans les politiques publiques nationales et internationales, en devient parfois contradictoire. Elle est aussi bien utilisée « dans une perspective radicale d'émancipation que pour conforter les visions néo-libérales ou social-libérales » (*Ibid*). Mais si l'on garde en substance sa version émancipatrice, on la retrouve importée en Europe et traduite en France par les notions de « pouvoir d'agir » ou de « capacitation ».

---

<sup>209</sup> Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, p 36 – Juin 2017.

Jardiniers de métier formés à l'horticulture ou au paysagisme, ils ont une vision ornementale car ce sont leurs fondamentaux mais sont très ouverts aux modes de gestion écologiques. Pour s'épanouir dans leur travail ils doivent avoir une part de créativité.



### **Jardiniers pro**

Ils ont eu un parcours professionnel plus ou moins long dans un tout autre domaine (re-conversion professionnelle), intéressés par le savoir et le savoir-faire des jardiniers expérimentés. Ils ont tout à apprendre mais ont envie de progresser et s'en donne les moyens. Ils reconnaissent dans les jardiniers-ressources (voir plus loin) un vecteur de transmission.



### **Jardiniers convertis**

Ils ne sont pas jardiniers de formation ou ont eu une formation courte. Peu importe leur implication et leur niveau de motivation, ils se considèrent et sont traités comme de simples exécutants. Ils sont parfois issus de recrutement dits « sociaux ». Les plus jeunes sont parfois en contrats courts ou en intérim.



### **Jardiniers par défaut**

Ils ont développé un savoir considérable dans un domaine (botanique, faune, histoire, écologie, horticulture). Certains sont même décrits par leurs collègues comme des mentors. Ils connaissent les parcs et leurs écosystèmes par cœur. Ils sont la mémoire des lieux. Ce sont des passionnés qui pratiquent le « jardinage » (lectures, observation, action) en dehors de leur travail. Ils sont pionniers sur les pratiques écologiques et de gestion de la biodiversité donc se heurtent aux a priori du public et des élus. Ils prennent des initiatives, contournent parfois les ordres, voire désobéissent pour la bonne santé des espèces. Leur approche protectrice et environnementaliste les met parfois en porte-à-faux avec les usages des publics. On retrouve au moins un profil de ce type par commune et ils sont souvent proche de la retraite.



### **Jardiniers ressources**

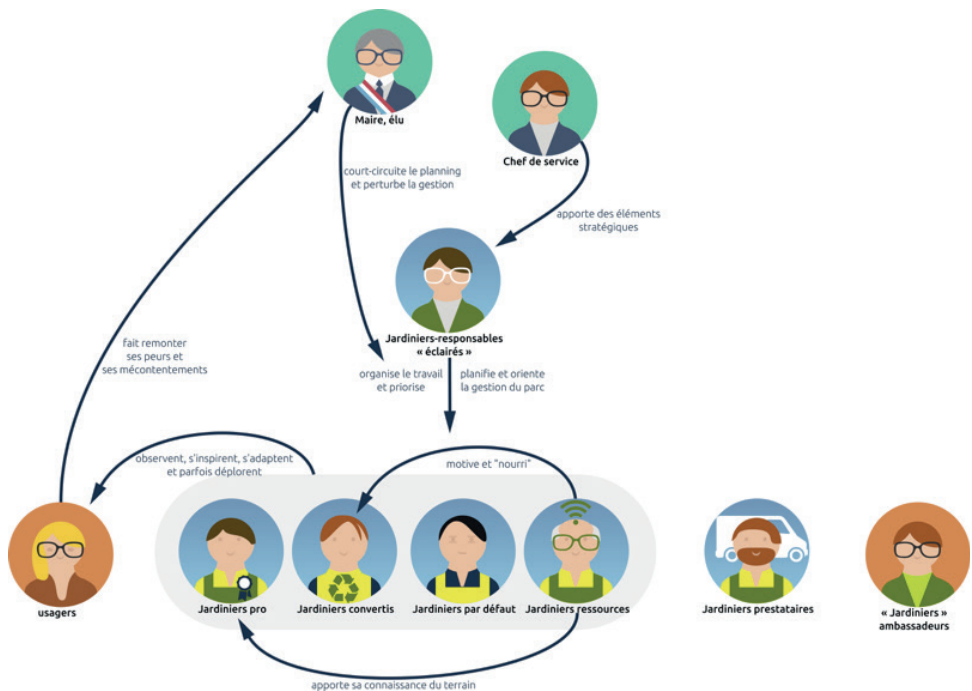


Figure 96. Page précédente, proposition de « portraits-typés » des jardiniers des villes. Ce travail avait pour objet « de faire émerger quelques caractéristiques fortes ». Il était précisé que : « Aucun jardinier ne se reconnaîtra pleinement dans un seul portrait-typé mais cette classification montre des constantes que l'on peut retrouver dans chaque commune ». Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, p 36 – Juin 2017.

Figure 97. Ci-dessus, schéma de représentation de la « perception des décisions et des influences des différents acteurs » perçu par les jardiniers. Ce schéma a été réalisé à mi-parcours de la réalisation du « plan de gestion intercommunal ». Il a été pensé afin d'initier le débat avec les personnes concernées, telles que les élus, les responsables de services et les jardiniers. Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, p 37 – Juin 2017.

Ce lien théorique permet d'aborder de récentes recherches développées à ce sujet vis-à-vis de la démarche éthique, notamment dans le domaine de la santé (Aiguier et al., 2012, Aiguier 2017). Le développement d'un « pouvoir d'agir », d'une émancipation des individus et des communautés, est envisagée en décalage avec une approche éthique normative.

*« L'éthique est plutôt appelée à devenir une ressource d'action, une compétence, que les professionnels doivent intégrer à leurs pratiques pour être capables, en situation, de définir des finalités et des modalités d'intervention adéquates, de les adapter en fonction de l'évolution des situations, le tout dans la visée d'un agir juste et responsable. Sur le plan théorique, cette "transformation de l'éthique" (Maesschalck, 2010) est caractéristique d'un tournant pragmatique de l'éthique (Aiguier et Cobbaut, 2016), autrement dit d'un recentrement de la démarche éthique sur les sujets et leur capacité d'agir en situation, en fonction de la singularité de cette dernière et plus largement du contexte dans lequel elle s'inscrit. »*

(Aiguier, 2017 ; 1)

L'éthique est pensée comme une « compétence », comme un « savoir-agir » :

*« Par ce recours à la notion de compétence éthique, la visée de l'intervention en santé est redéfinie en termes de savoir-agir en situation par la mobilisation et la combinaison adéquate de ressources internes (les savoirs, capacités, aptitudes du sujet) mais aussi externes (liées à l'environnement). »*

(Ibid ; 4)

La notion de « compétence » affiliée à l'éthique initie des débats que Grégory Aiguier s'attelle à explorer. Cette proposition théorico-pratique tire parti de l'approche « pragmatique » développée par John Dewey au début du XX<sup>ème</sup> siècle ou encore de la « conscientização » de Paulo Freire (1967). On peut considérer la capacité à développer un apprentissage de l'éthique à partir de la formulation d'une « *pédagogie expérientielle et réflexive* » (Ibid). De ce point de vue, l'éthique en entreprise ou dans le service public doit être envisagée dans une approche active, réflexive et située, pouvant faire l'objet d'une démarche pédagogique adaptée :

*« S'il fallait résumer trivialement cette proposition pédagogique, nous dirions que l'on apprend en faisant, mais que l'expérience ne devient réellement apprentissage que si elle est accompagnée d'une analyse réflexive qui remet en question non seulement les finalités et les modalités de l'action, mais aussi ses fondements. »*  
(Ibid ; 10)

Sur ces bases, dans le cadre du parLAB, si un travail peut être mené afin de développer les savoirs des jardiniers, il s'agit de formuler une approche pédagogique permettant non pas de « transmettre » des savoirs, mais de construire un apprentissage lié au développement d'un « savoir-être » et d'un « savoir-agir » réflexif. L'enjeu est d'activer un processus de développement des savoirs dans leur expérimentation intégrant une remise en débat des finalités, des modalités et des fondements de l'action.

Cette démarche paraît nécessaire, autant pour les jardiniers que pour les usagers, car l'approche « *protectionniste et environnementaliste [des jardiniers] les met parfois en porte-à-faux avec les usages des publics* »<sup>210</sup>. Les uns et les autres doivent avoir l'opportunité de co-construire l'évolution actuelle des pratiques de jardinage. Cette perspective relationnelle, intrinsèquement liée à la gestion quotidienne des paysages, renvoie à la difficulté actuelle du parLAB à élargir sa démarche coopérative aux usagers. La construction collective des savoirs et d'une pensée éthique « *expérientielle* » dépasse la dynamique collective initiée au sein du parLAB. De la même manière que Grégory Aiguier le suggère au sujet du « *champ de la santé* », cette démarche amène :

*« à devoir reconsidérer les formes de pouvoir à l'œuvre, qui se traduisent par une forte hiérarchisation des professions, mais aussi de réinventer un management plus ouvert, plus coopératif, qui favorise la participation de tous à l'élucidation et au traitement des problèmes. Il s'agit au fond, comme le souligne Michel Dupuis en référence aux réflexions d'Axel Honneth, de lutter contre les « organisations du mépris » (Dupuis, 2014) et de s'engager dans une meilleure reconnaissance d'autrui (Honneth,*

---

<sup>210</sup> Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, p 36 – Juin 2017.

2010), quel que soit son statut. On rejoint ici l'idée, chère à Ricœur, " d'institutions [plus] justes " et donc d'une éthique considérée comme projet politique. »

(Aiguié, 2017 ; 16)

L'analyse de l'évolution du métier de jardinier au sein des quatre collectivités, réalisée au commencement de cette recherche, a mis en évidence l'importance du rôle des responsables d'équipe et des élus dans l'émancipation – ou inversement – dans le découragement des jardiniers des villes dans leur pratique quotidienne. Le développement d'une « éthique du paysage » appelle ainsi à envisager non pas uniquement une approche relationnelle spécifique entre les humains, mais aussi une approche permettant d'influer sur les capacités d'agir liées à l'action publique dans son ensemble ; la fabrique intégrée de ses lieux et de son organisation, l'emploi éclairé de ses outils, la transparence de ses finances, et la co-construction de ses savoirs.

Par ailleurs, tel que Jean-Marc Besse l'énonce :

*« Le paysage et l'espace public demandent du temps, et de la pédagogie. Le paysage est un art du temps, en effet, autant que de l'espace. »*

(Besse, 2010 ; 285)

Nous pouvons donc initier l'exploration d'une dernière composante liée à la gestion des paysages : le « temps ».

## 5.1.6. Le temps

« Le temps du paysage », tel est le titre que Serge Briffaud choisit en 2006 pour aborder l'évolution du regard porté sur le paysage au tournant du XVIII<sup>ème</sup> et du XIX<sup>ème</sup> siècle à travers la pensée d'Alexandre de Humboldt. « Le temps des paysages », titre à son tour Juliette Carré en 2010 pour énoncer l'importance du temps dans l'action portée sur les territoires et le rôle du paysage envisagé comme un outil susceptible de permettre de « *mieux comprendre les dynamiques territoriales et les gérer dans le futur* » (Carre, 2010). Les « traces du temps », titre enfin, Bernard Davasse en 2014, pour évoquer la nécessité de prendre en compte la « profondeur historique » afin :

*« de trouver des réponses aux enjeux du présent et de se positionner par rapport à des futurs envisageables et/ou souhaitables. Cela nécessite de prendre un recul historique relatif à la fois au temps des matérialités environnementales et à celui, distinct, des représentations culturelles. La dimension temporelle peut faire gagner en compréhension sur un certain nombre de grandes questions environnementales contemporaines et, donc, en réflexivité. »*

(Davasse, 2014 ; 7)

Les considérations et les évolutions actuelles des paysages peuvent donc se lire au prisme de l'histoire – ou des histoires – passées de tel ou tel territoire. Mais il s'agit, aussi, de tenir compte des dynamiques à l'œuvre conditionnant les paysages de demain. L'évolution des paysages peut être reliée au « temps social » (Hirsch, 2010, 2014), entendu comme des formes d'appréhension à la fois individuelles et collectives du temps, variant selon les sociétés, dans l'histoire comme dans l'espace (Hirsch, 2010 ; 1). Mais il peut également être lié au « temps institutionnel » dans le sens où les institutions génèrent des temps qui obligent les acteurs sociaux à inscrire leurs activités dans des cadres temporels contraints (Pronovost, 1996). Le temps institutionnel pouvant lui-même être envisagé du côté du « temps administratif » et/ou du côté du « temps politique » (Varone, 2001), régis l'un et l'autre par des finalités et des perspectives temporelles associées ou variables. L'ensemble de ces temporalités influe de façon entrecroisée la fabrique et la gestion des paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain.



Dans le cas du parc des Coteaux, tel que cela a été évoqué par de multiples exemples, la gestion des paysages est intrinsèquement liée aux dynamiques temporelles. La gestion des lieux, la gestion des relations humaines, la gestion des finances, des outils, des matériaux, sont régis par des temporalités à la fois naturelles – la croissance des animaux et des végétaux, l'usure des bâtiments et des outils, le vieillissement des employés communaux –, ainsi que par l'évolution progressive de représentations construites socialement et culturellement, et enfin par des temporalités administratives et politiques propres à la conduite de l'action publique. Tel que cela a été énoncé dans le « Guide de gestion écologique du parc des Coteaux », le parc et sa gestion appellent un lien avec le jardin en tant qu'espace vivant et matériel soumis au temps qui passe, mais également avec l'acte de jardiner en tant qu'action engagée dans ce fil du temps parfois saisissable, parfois incontrôlé :

*« Ainsi, le jardinier s'inscrit dans un véritable continuum historique<sup>211</sup> figuré par le jardin au cours des années, voire des siècles. À la fois éphémère et pérenne, le jardin perdure au-delà de ceux qui le mettent en œuvre et l'entretiennent, fragile et changeant, mais toujours là, renouvelé. Cette caractéristique, étroitement liée au rythme des saisons et des années, fait du jardin un indicateur du temps qui passe. »*

*(Larbey, 2013 ; 94)*

L'enseignement que je peux tirer de l'accompagnement et de l'analyse du projet du parc des Coteaux est que la gestion des paysages est un processus inscrit dans un temps long. Elle ne s'arrête pas à l'aménagement d'un jardin, à la « livraison d'un chantier » ou d'un « plan », d'une « charte » et d'un « schéma directeur ». L'étude du processus de mise en œuvre du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux révèle cela. La gestion des paysages préexiste de façon diffuse et non formelle à tout projet de paysage dans les relations sociales, culturelles, spatiales, écologiques, économiques et politiques à l'œuvre. Elle est à la source des projets de paysages. Elle se développe avec eux et se poursuit dans les évolutions relationnelles qui s'ensuivent. Il paraît

---

<sup>211</sup> Note de l'auteur : Robert Harrison, op. cit., p. 19.

nécessaire d'en prendre conscience et de fédérer les acteurs autour de cette gestion hybride et constamment évolutive.

De façon similaire à l'acte de jardiner, la gestion des paysages suppose d'être attentif à la diversité des interactions à l'œuvre dans l'espace et le temps. Mais telle que cette présente recherche a pu le mettre en évidence, la pratique du jardinage, tout comme celle de la gestion des paysages, peut s'orienter vers une démarche de rendement, de profit et d'exploitation des ressources vivantes, matérielles et cognitives. À cet égard, l'engagement dans la formulation d'une approche éthique conscientisée, réflexive et expérientielle paraît être une nécessité. La gestion des paysages peut ainsi faire appel à une approche éthique inscrite dans un dynamique d'apprentissage au long cours. Ce rapport au temps est à la fois une richesse permettant d'ajuster/de réguler l'action dans la durée, et une épreuve nécessitant de faire face à l'incertitude, à la diversité des changements pouvant advenir au fil du temps. Le temps peut ainsi être considéré comme le moyen principal d'agir sur la gestion jardinière des paysages. Mais il est sa richesse tout autant que sa fragilité permanente.

## *Conclusion synthétique*

Cette exploration en six étapes correspondant à autant de moyens d’agir a permis de mettre en avant une pluralité d’acteurs (vivants ou non) et les jeux de pouvoir émergeant dans la fabrique et l’évolution des paysages du parc des Coteaux. Les enseignements issus de l’analyse des actions conduites dans le cadre du parcLAB mettent également en évidence une diversité de modes de gestion – écologique, spatiale, humaine, organisationnelle, financière – à l’œuvre dans le cadre de ce projet de paysage et, à ce titre, l’ancrage temporel et interactionnel préexistant et continu dans une démarche de gestion. La mobilisation de divers travaux théoriques portant sur l’éthique appliquée au domaine de l’entreprise et du secteur public, telles que la santé et l’éducation, a également permis d’esquisser les contours d’une éthique liée à la spécificité du processus de gestion des paysages.

Il s’agit désormais de poursuivre cet apport réflexif en argumentant sur les fondements de la gestion jardinière des paysages.

## 5.2. Acteurs, réseau et positionnement éthique de la gestion des paysages

Les actions conduites et analysées dans le cadre de cette recherche ont permis de formuler l'hypothèse de l'appartenance du processus de gestion des paysages à un réseau d'acteurs hétérogènes (vivants ou non). Je propose de poursuivre, ici, l'exploration de cette hypothèse en tirant partie de l'expérience menée dans le cadre du parLAB en lien avec la théorie de l'« acteur-réseau ». Sur ces bases, il sera également possible d'approfondir l'émergence d'un positionnement éthique adapté à la gestion jardinière des paysages. Pour cela, un apport réflexif en trois temps est envisagé. (i) Les interactions à l'œuvre entre une diversité d'acteurs (vivants ou non) située dans un processus de gestion des paysages et le – ou les – positionnement(s) éthique(s) associé(s) seront explorées, en premier lieu, à partir d'un exemple vécu dans le cadre du parLAB. L'étude de la gestion du domaine de Sybirol, l'un des parcs composant le parc des Coteaux, à travers deux générations de propriétaires (depuis 50 ans à aujourd'hui), permettra d'explicitier les jeux d'acteurs conditionnés par l'évolution des pratiques de jardinage et les dynamiques socio-écologiques en place à travers le temps. À partir de cet exemple, j'énoncerai un lien apparent entre l'action menée dans le domaine du paysage et l'un des courants de pensée contemporains de l'éthique : l'éthique environnementale. (ii) L'étude de la constitution d'un large réseau d'acteurs hétérogènes associé à la gestion des paysages et le lien éventuel de ce champ d'action avec l'éthique environnementale seront poursuivis à partir d'un énoncé des effets de l'évolution des pratiques de jardinage sur celles des acteurs humains de la gestion des paysages du parc des Coteaux. (iii) Enfin, il s'agira de préciser les réflexions menées sur l'éthique environnementale pouvant contribuer à guider la mise en pratique d'une gestion jardinière des paysages. Les différents courants de l'éthique environnementale et les liens formulés avec une autre approche de l'éthique – l'éthique du *care* – seront explorés afin d'enrichir l'analyse et de contribuer à un renouveau de l'action paysagère.

### 5.2.1. La tempête, le laurier, le(s) jardinier(s) et le girobroyeur

L'un des parcs composant le parc des Coteaux est encore aujourd'hui non accessible au public. Ce domaine, datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle, nommé « Sybirol », a un statut particulier. Il vient d'être légué à la ville de Floirac par son propriétaire actuel, qui en conserve, pour autant, l'usufruit jusqu'à son décès. Ce parc d'une superficie de vingt et un hectares comprend une partie boisée. Lors de la tempête de 1999, des arbres ont été couchés par les rafales de vents créant des espaces de clairières dans le boisement. Cette situation laisse imaginer, de prime abord, un développement important du sous-bois lié à la pénétration de la lumière dans ces espaces depuis vingt ans. De même, la présence du laurier palme<sup>212</sup> – *Prunus laurocerasus* – sur l'ensemble des coteaux peut laisser croire à son développement rapide et dense dans ces parties du bois enrichies de lumière. Mais il n'en est rien. Le laurier, malgré sa présence importante avérée, peine à se développer à cet endroit. Sur place, un jardinier averti reste surpris de ce constat et cherche une raison à cela.

Suite à la tempête, M. Lafont, le propriétaire, a d'abord progressivement déblayé les arbres couchés à terre. Il a ensuite fait le choix de ne pas passer le « girobroyeur »<sup>213</sup> dans le sous-bois, tel que son père l'a pratiqué régulièrement pendant de nombreuses années, afin de favoriser la pratique de la chasse. Il a, selon ses mots, « *laissé faire la nature* ». L'objectif était bien, pour lui, de laisser le sous-bois se développer en espérant que de jeunes chênes, issues de semis naturel, poussent et participent à la régénération du boisement vieillissant. Une quantité importante de

---

<sup>212</sup> Le « laurier palme », ou « laurier cerise », est une espèce végétale qui se reproduit et se développe plus rapidement que bon nombre d'autres espèces. Grâce à cela, elle a la capacité à occuper l'espace de façon plus rapide et de contraindre le développement d'autres espèces. A ce titre, le laurier palme est une espèce qualifiée d' « envahissante ». Source : wikipedia – Consulté en août 2018.

<sup>213</sup> « *Un girobroyeur, gyro-broyeur ou girobroyeur est un outil servant à nettoyer une jachère, à débroussailler une friche ou le bas-côté des routes, en coupant et en broyant les végétaux* ». Source : Wikipedia – Consulté en août 2018.

semis de chêne poussent chaque année, mais peu d'entre eux arrivent réellement à se développer. M. Lafont en sélectionne quelques-uns et complète la régénération du boisement par la plantation de jeunes chênes de collection. Son regard, ses gestes et ses savoirs mobilisés sont ceux d'un jardinier-paysagiste<sup>214</sup> attentif aux dynamiques naturelles en place et aux effets qu'il peut produire à moyen et long terme sur les interrelations socio-spatiales.

Suite au passage de la tempête de 1999, le propriétaire-jardinier de Sybirol s'est d'abord senti tributaire de cette dynamique naturelle, mais il a su, ensuite, en tirer parti.

Par le passé, le passage régulier du girobroyeur a contribué aux configurations spatiales et paysagères actuelles du boisement. Les actions menées par le père de M. Lafont ont des effets sur les dynamiques actuelles. Cette coupe régulière des sous-bois n'a pas permis la régénération du boisement. Cette situation se retrouve de façon similaire dans d'autres parcs gérés par les villes. Les sous-bois sont débroussaillés une à deux fois par an, non pas pour favoriser la chasse, mais pour des raisons de sécurité (crainte des incendies), d'accessibilité et d'esthétique (le dégagement des passages et des vues). Suite à la réalisation du plan de gestion intercommunal et des préconisations de gestion établies, les services espaces verts des villes se sont engagés dans une démarche d'évolution de ces représentations et de ces pratiques de jardinage, car ces boisements vieillissant doivent être renouvelés. De fait, cela induit une adaptation conséquente de leurs modes de gestion.

De son côté, M. Lafont n'intervient plus mécaniquement depuis le passage de la tempête (il y a 20 ans) et d'autres acteurs, non prévus, agissent de façon discrète et autonome dans la régulation des lauriers palme. Dans cet espace privé, quelques chevreuils – *Capreolus capreolus* – vivent et mangent régulièrement les pousses annuelles des lauriers. Les lauriers sont bien présents mais ils sont comme nanifiés par le broutage régulier des chevreuils. Il s'agit là

---

<sup>214</sup> Mr Lafont Pierre était enseignant en BTS aménagement paysager. Il est aujourd'hui retraité.

d'une interrelation spontanée entre le propriétaire et les chevreuils habitants du domaine.

Cette interrelation ne s'arrête pas là. La présence des chevreuils ne facilite pas non plus le développement des arbres. M. Lafont doit donc protéger les jeunes plants sélectionnés et les jeunes arbres de collection plantés. La pose de tuteurs en bois et de grillage métallique s'impose (figure 98).



*Figure 98. Visite des clairières du domaine de Sybirol et échanges autour des dynamiques écologiques, humaines et spatiales à l'œuvre, avec un groupe composé de jardiniers amateurs, de responsables de services et de jardiniers des villes, ainsi que d'autres professionnels, tel qu'une paysagiste. Malgré son aspect dégagé, le sous-bois n'est pas entretenu mécaniquement depuis 20 ans. La présence de chevreuils dans le domaine participe de l'entretien du sous-bois, notamment de la régulation de la pousse des lauriers palme. Source : Grand Projet des Villes Rive Droite – Décembre 2017.*

Une étude plus précise du nombre de chevreuils, des raisons de ces choix en matière d'alimentation et de la pression qu'ils exercent sur le développement des lauriers permettrait de mieux comprendre ce phénomène. Mais dans la situation actuelle, un équilibre semble s'être établi. Les lauriers n'ont pas l'opportunité de se développer dans ces clairières.

Cette situation permet de formuler plusieurs observations. Il est possible d'évoquer le basculement du domaine de Sybirol du statut de « lieu de chasse » à celui de « lieu de refuge ». Il y a 50 ans, à l'époque du père de M. Lafont, les chevreuils étaient les bienvenus, mais il s'agissait de les pourchasser dans le domaine. Pour cela, le sous-bois était dégagé régulièrement avec l'aide d'un girobroyeur. Les interrelations observées actuellement ne pouvaient donc pas avoir lieu. Aujourd'hui, M. Lafont ne pratique plus la chasse et alors que les environs du domaine se sont de plus en plus urbanisés, les chevreuils, dont l'espace vital s'est réduit, y vivent à l'abri. Les interrelations entre M. Lafont, le sous-bois, les lauriers, les chevreuils, les jeunes arbres et leurs protections, a lieu dans ces conditions. Mais le domaine est voué à être ouvert au public un jour. La commune envisage d'en faire un nouveau parc public. Un cheminement a déjà été envisagé dans une partie restreinte du parc, permettant au public d'en profiter et à M. Lafont de conserver l'usage privé du lieu. Dès lors, l'habitat des chevreuils va se restreindre et l'équilibre être remis en question. La gestion des sous-bois fera ainsi face à de nouvelles interrelations, à de nouveaux enjeux et de nouvelles gestions.

En ce qui concerne les autres parcs composant le parc des Coteaux, le choix de réguler ou non les lauriers n'est pas sans conséquences. La diversité des usages spontanés et encadrés qui s'y déploie n'est pas favorable à la présence de chevreuils. Pour réguler les lauriers, il est nécessaire d'intervenir régulièrement mécaniquement (tronçonneuses, girobroyeur) tout en étant attentif au développement des jeunes arbres. Ces interventions ont lieu dans des espaces précis, là où l'enjeu de la régénération des sous-bois et à terme celle des boisements, sont jugées nécessaires. Les responsables de services et les jardiniers des villes agissent sous les conseils des écologues et des paysagistes impliqués dans la réalisation du plan de gestion intercommunal. Toute intervention est, par ailleurs, préalablement discutée avec les élus afin d'avoir l'aval



technique et financier. Des actions de communication et de sensibilisation des usagers des parcs peuvent également être envisagées. Enfin, une telle démarche est parfois réalisée en faisant intervenir une entreprise d'insertion locale. La régulation des lauriers nécessite donc d'activer une gestion prenant en compte des facteurs écologique, technique, humaine, financière et politique.

Dans le cas du domaine de Sybirol et de ceux des autres parcs, les pratiques de jardinage et l'évolution des paysages correspondant sont conditionnées par une pluralité d'interrelations entre des acteurs hétérogènes inscrits dans un réseau aux échelles entrecroisées : celles des clairières, des boisements, des parcs, des villes de la rive droite, de la métropole de Bordeaux et au-delà. La formulation d'un processus collectif de gestion des paysages du parc des Coteaux ne permet pas d'anticiper et de maîtriser toutes les dynamiques à l'œuvre. Elles sont multiples, variables et incertaines. Mais l'expérimentation d'une gestion jardinière des paysages initiée dans le cadre de cette recherche permet de guider une posture réflexive et expérientielle des acteurs humains impliqués dans l'action. La prise en compte de l'activation d'une diversité de modes de gestion constitutive à la conduite d'un projet de paysage, ainsi que la prise de conscience du « *grand nombre d'éléments hétérogènes qui participent de manière active, silencieuse et invisible* » (Callon, 2006 ; 274) peuvent orienter le positionnement éthique engagé dans ce processus de gestion des paysages.

L'évolution actuelle des pratiques de jardinage concernant le parc des Coteaux participe également de la formulation d'un positionnement éthique renouvelé. Il s'agit de guider ses actes en intégrant une logique interrelationnelle non pas uniquement centrée sur la qualité du cadre de vie de l'homme, telle que la pratique de la chasse à Sybirol. Il ne s'agit pas non plus de tenir compte de la seule dimension écologique. L'intention est d'agir à partir d'une entrée sociale dans l'environnement. C'est-à-dire, en considérant l'environnement comme un complexe socio-écologique influant sur les dynamiques d'évolution des paysages (Bertrand, 2000, Davasse et al. 2012, Bercovitz 2014). Cette orientation théorique et pratique peut ainsi tirer parti de la pluralité des travaux menés sur l'éthique dans le domaine de l'environnement, en même temps que de la diversité des débats qu'ils animent et des apports réflexifs

mobilisables. Or, ce lien potentiel entre la pensée éthique environnementale et l'action menée dans le domaine du paysage suscite une divergence de points de vue. Anne Sgard évoque ainsi « *l'impasse de l'éthique environnementale* » (Sgard, 2011 ; 177) privilégiant « *la piste de l'esthétique environnementale* » (*Ibid* ; 179), car plus adaptée à :

*« ce qui nous intéresse dans notre interrogation sur l'éthique : le sensible et l'émotion, les valeurs symboliques, esthétiques, patrimoniales, identitaires dévolues à un lieu. »*

(*Ibid* ; 177)

Afin de poursuivre le rapprochement éventuel entre l'éthique environnementale et l'action dans le domaine du paysage, il paraît donc nécessaire de préciser les effets de l'évolution des pratiques de jardinage sur celles des acteurs humains de l'aménagement et de la gestion des paysages du parc des Coteaux.

### 5.2.2. Ce qui est le plus important dans le jardinage c'est ce qui ne se perçoit pas

Dans le cadre de ce travail, le basculement d'une gestion horticole à une gestion écologique des espaces publics, engagé par les collectivités étudiées, a fait l'objet d'une analyse des discours et des relations sociales qui y sont liées. La prégnance actuelle d'une approche hygiéniste et esthétisante de la part de certains acteurs, contribuant à l'émergence de représentations divergentes et de conflits sociaux entre les élus, les responsables de service, les jardiniers des villes et les usagers des parcs, a, par exemple, été mise en avant. L'évolution des pratiques de jardinage sur le territoire étudié est en partie liée à l'injonction juridique à laquelle les communes doivent se soumettre via le respect de la loi Labbé depuis 2014. Le changement de paradigme lié à une évolution des interrelations sociales, culturelles et techniques que ce cadre législatif induit devient, par ailleurs, un enjeu socio-politique auquel les élus éprouvent des difficultés à faire face dans la durée. Ce changement des pratiques nécessite de renouveler les « *valeurs symboliques, esthétiques, patrimoniales, identitaires dévolues à un lieu* » (Sgard ; 177). Pour certains élus, habitants, voire même pour certains jardiniers, cette situation est déstabilisante.

L'évolution des pratiques de jardinage intégrant une approche écologique suppose de prendre conscience que de nombreuses dynamiques socio-écologiques échappent à notre perception. Certaines d'entre elles sont connues, mais peu accessibles à nos sens, d'autres sont méconnues, et d'autres encore échappent aux connaissances actuelles dans les domaines des sciences naturelles, humaines et sociales. Le propos, ici, est d'élargir le prisme de la réflexivité à ce qui n'est pas perçu ; à ce qui ne l'est pas encore, ainsi qu'à ce qui ne le sera jamais. La construction des valeurs symboliques, patrimoniales et identitaires, doit intégrer cette capacité à ne pas porter un jugement uniquement fondé sur ce qui est perceptible, mais accepter l'inconnu et la diversité des relations qui nous échappent. Il paraît ainsi possible d'énoncer que ce qui est le plus important dans la pratique du jardinage qualifié d' « écologique », c'est ce qui ne se perçoit pas.

De ce point de vue, les valeurs esthétiques ne sont pas ignorées, elles sont juste envisagées comme secondaires. Un vieil arbre ne produisant plus de feuillage peut, par exemple, être qualifié d' « *arbre mort* » par un visiteur (figure 99). Cette représentation influe sur les valeurs esthétiques qui sont portées. Or, ce jugement, fondé sur une représentation sensorielle – la vue de cet arbre sans feuillage – et sur un système de valeurs culturelles, ne prend pas en considération les interactions socio-écologiques non perçues par cette personne. En effet, cet arbre regorge encore de vie. Pas celle à laquelle ce visiteur peut s'attendre, mais une autre, située dans le tronc, dans les branches, dans les racines de l'arbre, ainsi que liée à d'autres interactions méconnues. De nombreux insectes, champignons et autres formes de vie sont actifs et contribuent à des dynamiques socio-écologiques non perceptibles, telle que la fertilité du sol. Cet arbre peut, par ailleurs, avoir une charge symbolique positive importante pour une personne ou un collectif, même dans son état actuel. Les valeurs esthétiques accordées à cet arbre peuvent être influencées par cette prise de conscience. Les pratiques de jardinage fondées sur une attention portée aux dynamiques socio-écologiques amènent ainsi à renouveler les perceptions et les valeurs mobilisées. L'hypothèse de la formulation d'une approche « mutualiste créative » dans l'évolution des pratiques de jardinage du parc des Coteaux va dans ce sens. Si les jardiniers sont attentifs à l'aspect esthétique résultant de leur action, leur jugement peut être conditionné par ce qu'ils appréhendent sur la

base d'un système de valeur, mais également principalement – à titre d'hypothèse –, en amont de cela, par ce qui échappe à leurs perceptions.



*Figure 99. Un chêne centenaire dans le parc de la Burthe à Floirac a été laissé en l'état malgré l'arrêt de son développement. Il est considéré par les jardiniers de la ville comme un refuge pour la « biodiversité ». Un panneau d'information a été installé à proximité afin d'informer les passants sur la démarche écologique engagée à ce sujet.  
Source : Thomas Saint-Upéry – Novembre 2013.*

Ce positionnement théorique et pratique ne va pas de soi pour les acteurs du parc des Coteaux, car les pratiques de jardinage et les représentations sociales sont marquées par quarante ans de pratique horticoles<sup>215</sup>. Pour autant, en France, depuis les années 1980, la conscientisation du rôle des dynamiques socio-écologiques et les effets produits sur les perceptions et les pratiques liées à l'aménagement et à la gestion spatiale des paysages prennent de l'ampleur. De multiples travaux de recherche, évoqués tout au long de cette thèse, ont été consacrés à ce sujet (Aggeri, 2004 ; Donadieu 2009, 2012 ; Le Crenn-Brulon, 2010 ; Bergues, 2011 ; Tollis, 2012 ; Leger-Smith, 2014 ; Erwein, 2015 ; Legrand, 2015). De même, la dynamique collective, incarnée par le parcLAB depuis 2013, montre l'intégration progressive de ce changement de paradigme.

Une analyse des pratiques, des relations sociales et des évolutions des configurations spatiales, engagée sur cinq ou dix ans de plus permettrait de réaliser une étude plus fine des effets de cette dynamique collective initiée depuis quelques années. Néanmoins, ce premier retour d'expérience paraît suffisant afin de justifier de la formulation d'un positionnement éthique adapté à l'action dans le domaine du paysage, pouvant tirer parti des recherches sur l'« éthique environnementale », ou les « éthiques environnementales ».

---

<sup>215</sup> 3.2. Jardinage d'hier, jardinage d'aujourd'hui, p 164.

### 5.2.3. « Prendre soin » du « jardin planétaire »

Les réflexions menées sur l'éthique environnementale sont issues des profondes mutations de l'idée de nature vécues depuis le tournant du XVIII<sup>ème</sup> et du XIX<sup>ème</sup> siècle dans la pensée occidentale. Plusieurs courants se distinguent ainsi. L'anthropocentrisme, le biocentrisme, l'écocentrisme et plus récemment le pragmatisme, révèlent des conceptions différentes des rapports homme-nature. Parmi ces quatre courants de pensées, les deux derniers peuvent permettre de replacer dans un cadre théorique les pratiques jardinières en cours d'évolution sur le parc des Coteaux. L'écocentrisme, dont Aldo Leopold incarne un des fondateurs, intègre les activités humaines dans les dynamiques naturelles. Selon lui, il s'agit de s'engager dans un « *bon usage de la terre* » en considérant que l'homme fait partie intégrante d'une « *communauté-terre* », autrement appelée une « *communauté biotique* ». Cette pensée correspond à une approche de l'environnement considéré comme un complexe social et écologique, appelant à une prise de conscience des dynamiques, parfois imperceptibles, à l'œuvre :

*« Le citoyen ordinaire d'aujourd'hui part du principe que la science sait ce qui fait tourner la machine communautaire ; le scientifique, lui, est convaincu du contraire. Il sait que le mécanisme biotique est si complexe que nous n'en comprenons peut-être jamais pleinement les rouages. »*

*(Leopold, 1949 ; 259)*

Aldo Leopold propose, de façon métaphorique, de « penser comme une montagne » (*Ibid* ; 168). Il illustre son propos par des récits de sa vie correspondant au temps qu'il a passé en tant que garde forestier dans la forêt nationale Kit Carson, au nord-ouest du Nouveau-Mexique, au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il relate la chasse au loup à laquelle il a lui-même pris part au commencement de sa carrière. Selon lui, si le chasseur tue les loups de crainte qu'ils mangent les troupeaux, la montagne « sait » de son côté que le loup participe des dynamiques socio-écologiques et qu'il est préférable de ne pas lui porter atteinte.

*« À présent, je soupçonne que, de la même manière qu'un troupeau de cerfs vit dans la crainte mortelle de ses loups, la montagne vit dans la crainte mortelle de ses cerfs. Et peut-être à meilleur escient car, tandis qu'un vieux cerf tué par les loups peut être remplacé en deux ou trois ans, une montagne mise à mal par les excès de cerfs a parfois besoin de deux ou trois décennies pour se reconstituer. »*

(Leopold, 1949 ; 170)

Dès lors, la proposition de pensée d'Aldo Leopold tend à s'inscrire dans « *un rapport positif à la "wilderness", à l'idée d'une nature sauvage, maintenue à l'écart des intrusions humaines* » (Larrère, 2012 ; 235). L'orientation écocentrique de l'éthique de l'environnement introduite par Aldo Leopold propose à la fois de considérer l'homme comme un acteur parmi d'autres dans la nature, mais également de le considérer comme un acteur devant se situer à l'écart des dynamiques écologiques en place. Cette ambiguïté naissante nécessite d'approfondir le propos d'Aldo Leopold, mais également de l'inscrire dans une prolongation de sa pensée, menée jusqu'à aujourd'hui par de multiples travaux philosophiques concernant l'écocentrisme<sup>216</sup>. Mais là n'est pas le propos dans le cadre de cette thèse. Un autre courant de l'éthique environnementale, apparaissant plus adapté à l'action menée sur le parc des Coteaux, est privilégié : le pragmatisme.

Le pragmatisme repositionne l'éthique environnementale à partir du processus réflexif et expérientiel vécu par l'homme (Letourneau, 2010 ; Aiguier 2017). Il ne s'agit pas de renouer pleinement avec une approche anthropocentrée, mais de faire état du fait que la formulation d'un positionnement éthique est issue d'un processus réflexif humain influencé par des interactions sociales, culturelles et politiques. Alain Letourneau énonce, ainsi, que pour le pragmatisme, il n'est pas nécessaire de choisir entre l'anthropocentrisme, le biocentrisme et les autres orientations, car il y a des appareils discursifs, des effets de systèmes, une pluralité de centres de perspective à prendre en compte :

---

<sup>216</sup> Certains travaux développent un écocentrisme « *non nécessairement antihumaniste* » (Bergandi, 2000).

*« Si quelque chose est exclu, ce serait d'avoir à choisir a priori, donc sur la base de principes, entre la considération des humains OU celle des écosystèmes etc. Les engagements de valeur se verront dans les actions, mais aussi par et dans des engagements langagiers et intersubjectifs sans doute nombreux, en se dotant des conditions pour le faire, dans des interactions validées d'un point de vue social. »*

*(Letourneau, 2010 ; 7)*

L'éthique environnementale envisagée à partir d'une approche pragmatique appelle un lien avec la pratique du jardinage. L'acte de jardiner et le lieu de son expression – le jardin – sont intrinsèquement liés à une action sociale. Le jardinage et le jardin sont issus de dynamiques sociales et culturelles qu'ils activent. De même, cette orientation théorique se révèle proche de la théorie de « la controverse » à propos de laquelle ces auteurs (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994, Lascoumes, Barthe, 2001) expriment sa capacité à enrichir le débat public et la délibération collective qui s'en suit. Le lien entre *pragmatisme*, *controverse* et *délibération* est formulé par Catherine Larrère :

*« Les pragmatistes font ressortir les valeurs démocratiques du pluralisme : il autorise le compromis (car tous ceux qui s'entendent sur un même objectif sont prêts à abandonner une partie de leurs divergences) et il favorise la délibération, car, en rapprochant les arguments, on peut être amené à changer de raisons et à se rallier sur une base commune. »*

*(Larrère, 2010 ; 411)*

Cette approche se reflète dans la démarche du parcLAB. Pour les membres du parcLAB, si l'enjeu est d'inscrire les actions menées dans une perspective de préservation et de valorisation de la diversité animale et végétale ainsi que des milieux écologiques correspondant, cela ne peut se faire qu'à partir d'une évaluation et d'une mise en débat des rapports de force qui prennent forme entre la préservation des milieux de vie de telles ou telles espèces et le développement d'usages humains. La gestion paysagère du parc des Coteaux est une gestion liée aux dynamiques écologiques, mais également sociales, politiques et culturelles. Elle doit engager la formulation de controverses, nécessiter des délibérations et aboutir à des compromis. La qualité des relations sociales qui prennent



forme au quotidien dans le cadre du projet du parc des Coteaux, dont j'ai pu mettre en avant toute la complexité et la fragilité dans le temps, dépend de cette capacité à enrichir les valeurs démocratiques. La volonté de laisser tel ou tel espace en prairie est dépendante des choix effectués dans la répartition des espaces dédiés aux usages récréatifs – pour les usagers/visiteurs – et de ceux dédiés à une fonction d' « accueil » ou de « refuge » – pour les communautés animales et végétales. Pour autant, les prises de décisions collectives pouvant impliquer le responsable du service espaces verts, les jardiniers des villes et les élus référents à l'environnement, sont soumises à des avis divergents et des jeux de pouvoirs.

De ce point de vue, la gestion spatiale et écologique du parc des Coteaux qu'il est nécessaire de mettre en œuvre peut être assimilée à une gestion « jardinière », et la position éthique à une éthique environnementale pragmatiste. En effet, au quotidien, les choix de favoriser le développement de telle ou telle espèce et/ou de tel ou tel usage, impliquent la mobilisation d' « *interactions validées d'un point de vue social* » (Letourneau, 2010 ; 7). Bien que ce projet soit situé dans un contexte hiérarchique parfois favorable à des prises de décisions unilatérales auxquelles les jardiniers, les responsables de services et les habitants-usagers ne sont pas partie prenante, il faut envisager de nouvelle capacité d'agir pouvant s'exprimer en lien avec le système démocratique en place.

En outre, certaines recherches portant sur l'éthique environnementale se sont intéressées aux liens éventuels avec une autre pensée éthique ; l' « éthique du *care* ». Un questionnaire guide ces recherches : l'éthique environnementale n'est-elle pas, en elle-même, inscrite dans une approche de sollicitude ? Catherine Larrère exprime, à ce propos, que le « *care et [la] wilderness sont incompatibles ; le care n'apparaît que quand disparaît la wilderness* » (Larrère, 2012 ; 235). Il est ainsi nécessaire, selon elle, de « *rechercher, hors de la wilderness, dans une autre conception de l'environnement* » (*Ibid*). Elle justifie cela notamment via l'énonciation des recherches de Grace Clement interrogeant la capacité de l'éthique du *care* à s'appliquer aux animaux sauvages :

*« ...vouloir préserver les animaux sauvages des souffrances qu'ils s'infligent les uns aux autres tourne assez vite à l'absurde. Dans un monde où vivre, c'est manger ou être mangé, où les relations entre les êtres vivants passent par leur estomac, il serait assez ridicule de se préoccuper de souffrance : ce serait transposer dans le monde sauvage des exigences et des espoirs qui n'ont de sens que dans le monde humain. »*

*(Larrère, 2012 ; 235)*

Ce propos conforte l'orientation pragmatiste repositionnant la posture éthique activée et le processus réflexif dont elle dépend, en lien avec un engagement de valeurs humaines. Selon Catherine Larrère, le rapprochement entre l'éthique de l'environnement et l'éthique du *care* est, ainsi, possible en faisant appel à l'image du « jardin » plutôt qu'à celle de la « montagne ».

*« Les jardins, en effet, sont une façon d'être dans la nature, pas de l'admirer de l'extérieur. Or, à reconsidérer la proposition de Joan Tronto (inclure dans le care nos relations avec les objets, les animaux, la nature), on se rend compte qu'il ne s'agit pas nécessairement de quitter le monde humain pour aller dans d'autres mondes (animal ou naturel) mais plutôt de prendre conscience que, dans notre monde humain, nous avons également relation à des non-humains. »*

*(Ibid ; 250)*

Cette proposition formule un lien avec les travaux de Bruno Latour (1999). Notre perception de la nature intègre en soi un processus constructif lié à des projections sociales et culturelles. Catherine Larrère évoque ainsi la « "bonne nouvelle" de l'écologie » :

*« celle d'une éthique, non de l'arrachement (de l'homme par rapport à la nature), mais de l'attachement (des multiples rapports dans lesquels nous nous développons). Mais la bonne nouvelle est aussi une mauvaise nouvelle : ces réseaux complexes sont des réseaux fragiles, ils "nous"<sup>217</sup> fragilisent. De*

---

<sup>217</sup> « ce "nous" n'est pas limité aux seuls humains. C'est le "nous" que nous formons avec l'ensemble des relations que nous avons avec les "non-humains", animaux, plantes, ensemble naturels avec lesquels nous partageons un monde commun ». (Larrère, 2012 ; 257)

*ce point de vue, le monde environnemental, le monde commun est bien un monde vulnérable. Il relève donc du care. »*

*(Ibid ; 257-258)*

En guise de conclusion, elle propose enfin de faire « *de la Terre notre demeure à tous, un jardin planétaire* » (Ibid ; 261). Il est donc possible d'énoncer, dans la même perspective que la pensée de Gilles Clément, la nécessité de « prendre soin du jardin planétaire » :

*« Chacun devrait se comporter à l'égard de la planète avec la même "sagesse", c'est-à-dire le même sens du dévouement et de la responsabilité que le jardinier à qui l'on confie la plus petite parcelle du monde. »*

*(Clément, Brunon, 2018 ; 139)*

Cette orientation théorique permet de nouer un lien entre l'échelle d'action des parcs et des jardins et celle des grands paysages. Cependant, tel que cette recherche-projet a pu l'expérimenter, plus l'échelle est vaste et plus les interrelations sociales, culturelles, spatiales, écologiques, économiques et politiques, se complexifient et se fragilisent. Prendre soin d'un jardin et prendre soin du parc des Coteaux sont relatifs à la constitution d'un réseau d'acteurs hétérogènes plus ou moins large et complexe. Le retour d'expérience du parc des Coteaux me permet d'énoncer que si la mobilisation de valeurs propre à la pratique du jardinage peut être favorable à l'engagement d'une attitude de soin portée, à la fois, envers son environnement proche et l'environnement situé à l'échelle planétaire, à une certaine échelle et à un certain niveau de complexité des interrelations, cela éprouve certaines limites. Dans le cadre de ce travail, les retours réflexifs initiés au sujet de la gestion des paysages m'ont permis d'énoncer et de mettre à l'épreuve la capacité de ce champ d'action à intégrer la gestion des dynamiques écologiques et anthropiques – la « Sagesse du Jardinier » –, ainsi que la gestion des interrelations des composantes humaines et non-humaines, vivantes et matérielles du projet du parc des Coteaux. L'intention souhaitée de prendre soin du parc des Coteaux a donc pu être activée dans une démarche non pas uniquement de « jardinage des paysages du parc », mais de gestion jardinière des paysages du parc. Ce positionnement reste encore à expérimenter dans la durée afin d'être en capacité de formuler un retour réflexif plus complet. Mais il est possible de l'envisager comme constituant

les bases d'une nouvelle façon d'être et d'agir dans la fabrication et la gestion des paysages du parc des Coteaux, et, plus largement, dans d'autres lieux, d'autres territoires, d'autres projets de paysages.

### *Conclusion synthétique*

Le parcLAB a été, et reste encore, un dispositif de coopération et de médiation permettant le développement d'un positionnement éthique hybride situé à la croisée de l'éthique environnementale pragmatique et de l'éthique du *care*. Il paraît désormais possible d'envisager ce positionnement comme un outil permettant de guider l'action dans le domaine du paysage au-delà de ce territoire et de cette expérience collective. En guise de piste de réflexion et d'expérimentation, je propose ainsi d'énoncer les fondements actuels de la gestion jardinière des paysages afin de contribuer à la formulation d'un positionnement éthique appliqué à l'action dans le domaine du paysage, et dont l'expérience du parcLAB a montré la nécessité de son déploiement.

### 5.3. Gestion jardinière des paysages et éthique paysagère : principes d'action

À la fin de cette thèse, sur la base de l'expérience du parc des Coteaux je postule que la gestion jardinière des paysages peut constituer un guide aux actions menées dans le domaine du paysage. À ce titre, la formulation d'une posture spécifique – que j'ai nommé, ici, une « posture jardinière » – apparaît être une source de la formulation d'un positionnement éthique adaptée aux projets de paysages : une *éthique paysagère*

Pour alimenter et poursuivre cette réflexion, six manières d'être et d'agir semblent pouvoir constituer les fondements théorique et pratique de ce processus de gestion jardinière des paysages. En voici une première proposition, issue de l'expérience du parcLAB et inspirée par d'autres, que je soumets à l'échange et au débat, mais aussi et surtout à l'expérimentation de chacun. Ces six énoncés sont considérés comme des outils permettant de mettre en pratique la gestion jardinière des paysages. Cependant, tous les outils n'ont pas toujours leur utilité et certains d'entre eux nécessitent même parfois d'être modifiés ou réadaptés. La « sagesse pratique jardinière »<sup>218</sup> formulée dans le cadre de cette recherche appelle cette liberté de penser et d'agir au service des valeurs mobilisées en contexte. La mise à l'épreuve de ces outils constitue, pour moi-même, un chantier à venir dans la poursuite de l'animation du parcLAB et probablement par la suite dans d'autres lieux, d'autres contextes, d'autres projets de paysages.

---

<sup>218</sup> 2.2. Une sagesse pratique jardinière, p 78.

### 5.3.1. *Faire l'expérience du jardin*

« Faire l'expérience du jardin » me semble être la première attitude à avoir pour activer une gestion jardinière des paysages. Cette proposition, formulée par Cyrille Marlin (2008) dans le cadre de sa thèse, consiste à vivre et à ressentir ce qui peut constituer l'acte de faire un jardin, ou des jardins dans toutes leurs diversités. Or pour cela, il est nécessaire selon lui de renouveler notre vision du jardin. Il faut le dissocier de l'idée de propriété, l'envisager au-delà de la présence de clôtures ou de limites, tel que cette notion est historiquement et culturellement considérée dans la pensée occidentale (Marlin, 2008 ; 14-15) :

*« Disons, pour reposer la question correctement, que le fait qu'il y ait des jardiniers, de la terre et des plantes cultivées suffit à les considérer comme des jardins. »*

*(Ibid ; 387)*

Le jardin peut ainsi tout autant être envisagé comme un espace relativement petit, parfois éphémère, tel qu'un pot de fleur posé sur le rebord d'une fenêtre ou la pousse de plantes au pied d'un arbre (figures 100, 101), que de façon planétaire. Faire l'expérience du jardin permet de prendre la mesure des dynamiques sociales, écologiques et spatiales à l'œuvre. Cette façon de concevoir le jardinage comme une « *expérience sensible* » (Ibid ; 437) est un des outils de l'activation d'un processus de gestion jardinière des paysages. Pour cela, elle doit engager la prise en compte des dynamiques écologiques, voire politiques et économiques en place. De l'échelle d'une plante ou d'un ensemble de plantes à celle d'un territoire, cette posture permet non seulement de vivre et d'être attentif aux interrelations sociales entre les acteurs humains, mais aussi de prendre en compte, comme le montrent les expériences du parLAB, celles entre les humains et les non-humains dont les dynamiques paysagères sont interdépendantes.



*Figure 100. Un « jardin de balcon » dans un quartier de la ville de Lormont.  
Source : Elsa Tustes et Julien Virlouvét – Mars 2017.*



*Figure 101. Un « jardin au pied d'un arbre » dans un quartier de la ville de Floirac.  
Source : Marine Civel et Micheal Sobrado – Mars 2017.*



*Figure 102. Elsa Tustes et Julien Virlouvet, étudiants de l'ENSAP Bx, participant à un atelier de jardinage avec des habitants organisé par la régie de quartier de Lormont. Source : Elsa Tustes et Julien Virlouvet – Mars 2017.*



*Figure 103. Participation à un temps de jardinage avec James Tastet et Francis Demarty, jardiniers de la ville de Bassens, dans le parc Panoramis, l'un des parcs composant le parc des Coteaux. Source : Benjamin Chambelland – Août 2015.*



Prendre le temps de rencontrer, voire de jardiner avec les jardiniers intervenant sur le tel ou tel espace permet d'être attentif aux représentations, aux attentes de chacun, aux dynamiques humaines, écologiques, spatiales, politiques et économiques associées, et d'en faire le support de la gestion des paysages concernés. Dans le cadre de sa thèse Cyrille Marlin s'est appliqué à devenir lui-même un « jardinier-habitant » de son quartier afin de faire l'expérience du jardin. Tout au long de cette présente recherche l'accompagnement des jardiniers des villes dans leur quotidien m'a permis de m'immerger dans la complexité des interrelations à l'œuvre (figure 102). De même, lors d'un travail d'inventaire des pratiques « jardinières-habitanes » engagées par des étudiants de l'ENSAP Bx, l'identification de la diversité des formes de jardins existants dans les quartiers limitrophes au parc des Coteaux a permis de mettre en évidence l'intégration des pratiques de jardinage dans un réseau d'acteurs élargi et une diversité de modes de gestion (figure 103).

La plantation au pied d'un arbre est, par exemple, liée à une pratique jardinière individuelle (figure 101) : Mr Plantard prend plaisir à faire cela. Mais cette pratique est aujourd'hui reconnue et valorisée par la collectivité. Elle permet notamment aux copropriétaires de ce quartier d'obtenir une aide financière plus importante affiliée à l'entretien des espaces communs. Cette aide financière est soumise à des critères écologiques. Elle est « éco-conditionnée », selon le système normatif de la collectivité. Les plantations de Mr Plantard rentrent pleinement dans ces critères, car il n'utilise pas d'eau, ni de produits chimiques. De même, les jardiniers des villes peuvent apporter un soutien matériel dans le jardinage des communs. L'acte individuel de Mr Plantard s'intègre à un réseau d'acteurs hétérogènes (lui, l'arbre, les plantes, la vie du sol, les bordures, les copropriétaires, les élus, le dispositif d'aide financière, les jardiniers des villes). La compréhension des jeux d'acteurs, des interrelations à l'œuvre, a permis aux étudiants de mieux cerner la construction en cours de ces paysages. Les étudiants ont fait l'expérience de ce jardin. Dans une situation professionnelle, cela aurait pu permettre de guider leurs choix, leurs actions et celles des autres acteurs impliqués dans la gestion de ces paysages.

Cette manière d'être – faire l'expérience individuelle et collective du jardin – peut ainsi conditionner nos manières d'agir. Elle guide la stratégie, le ou les pari-éthiques (Morin, 2004) mobilisés, à partir d'une prise de conscience des enjeux passés, actuels et à venir. À cet égard, elle est susceptible de constituer l'un des socles fondamentaux de l'éthique paysagère.

Faire l'expérience du jardin peut être mis en pratique par les élus, les responsables de services, les jardiniers des villes, les habitants et les autres professionnels de l'aménagement et de la gestion des paysages (paysagistes, écologues, urbanistes, architectes). Cependant, être attentif aux représentations, aux attentes de chacun et, de façon plus large, aux dynamiques paysagères en place, n'est pas une chose qui va de soi pour tous. Cyrille Marlin l'évoque et j'ai moi-même vécu cela au commencement de cette recherche. Il a été nécessaire de me défaire « *d'un certain nombre de préjugés ou d'habitudes* » (Marlin, 2008 ; 432). C'est la raison pour laquelle d'autres outils doivent-être mobilisés afin de consolider cette démarche. Déployer une réelle capacité d'écoute est l'un d'entre eux.

### 5.3.2. Être à l'écoute

« Être à l'écoute » a été un principe d'action conscientisé et formulé dès le commencement de cette thèse. Pendant trois ans, j'ai eu l'occasion de le mettre en pratique, de l'adapter et de me l'approprier. Je me permets donc de revenir sur certains de mes propos tout en y apportant des compléments issus de ce retour d'expérience.

Être à l'écoute de l'autre, ou des autres, n'est pas une chose si facile, car écouter pleinement quelqu'un nécessite plus que d'entendre ce qu'il dit et de formuler une compréhension de sa parole. Il y a là le piège de se laisser entraîner par sa propre interprétation des mots et de la réalité observée, mais il y a aussi le

risque de ne pas être dans une attitude de pleine attention et réception de la parole exprimée<sup>219</sup>.

Être à l'écoute peut être considéré comme une attitude à la fois passive et active. Passive parce qu'il s'agit avant tout de laisser l'autre prendre sa place, s'exprimer, agir. Active parce que cela contribue à l'évolution des interrelations entre soi et l'autre (Ricœur, 1990). Cette manière d'être et d'agir mobilise son corps, ses gestes, sa parole et son esprit, mais il peut également être l'objet du déploiement d'une « bienveillance dispositive » (Belin, 1999), c'est-à-dire de la mobilisation de lieux, de temps ou d'objets, permettant de « bien-veiller » à l'expression de l'autre.

Tout au long de ces trois années, se tenir à l'écoute de l'autre, ou des autres, a nécessité pour moi un apprentissage quotidien. En tant qu'apprenti chercheur, d'une part, il s'agissait initialement pour moi d'être en capacité de libérer la parole des personnes rencontrées. Cependant, progressivement cette posture d'écoute n'a pas seulement été envisagée comme un outil de récolte pour le chercheur, permettant de mieux saisir les dynamiques en cours, mais aussi et surtout comme un outil d'émancipation de l'autre tout autant que de moi-même. Être à l'écoute contribue ainsi à la constitution de nouveaux savoirs scientifiques, ainsi qu'à un enrichissement de l'expérience individuelle et collective. L'expérimentation de ce principe d'action a, d'autre part, été bénéfique concernant mon rôle d'animateurs du parcLAB. Il a été l'un de mes outils principaux me permettant d'activer des processus de médiations socio-culturels. Enfin, en tant que paysagiste-jardinier, je me suis positionné à l'écoute des animaux, des plantes, des dynamiques socio-écologiques, autant que je pouvais (Gilles, 2004 ; 26). Cette manière d'être a progressivement pris une place importante. Elle est devenue une compétence, un savoir-faire spécifique capitalisant mes expériences personnelles et professionnelles (Ardoino, 2008 ; 292) en tant que paysagiste-jardinier-chercheur.

---

<sup>219</sup> 1.2.1. Être à l'écoute, p 47.

Se tenir à l'écoute des autres, de l'ensemble des êtres vivants, me semble ainsi constituer une attitude-clé dans la mise en pratique d'une éthique paysagère. Pour autant, cette posture paraît peu développée au quotidien dans nos relations sociales. Martha Nussbaum évoque même une « crise planétaire de l'éducation » (2010) dont le manque de développement de notre capacité à donner et recevoir de l'empathie constitue l'un des principaux écueils.

Pour renforcer notre capacité d'écoute, il me semble donc possible de l'associer à une autre manière d'être et d'agir relative à l'activation d'un processus de sollicitude.

### 5.3.3. *Prendre soin*

« Prendre soin » des autres, de « L'environnement », de « Notre environnement » et des « paysages » a été l'objet d'un développement spécifique dans cette recherche. J'ai notamment eu l'occasion de révéler les ambiguïtés et les contradictions apparentes dans l'emploi de ces formulations conditionnant les dynamiques paysagères. « Prendre soin », « être attentionné », paraît aller de soi pour de nombreux acteurs rencontrés (élus, responsables, jardiniers, habitants, paysagistes, écologues, urbanistes). Cela prend parfois une place importante dans leurs discours. Néanmoins dans les actes, le respect des êtres vivants passe régulièrement au second plan face à des intérêts personnels ou collectifs dissociés des intérêts de la « communauté terre » (Leopold 1949).

Le réaménagement d'un parking réalisé récemment dans un des parcs du parc des Coteaux en est un exemple. Malgré la présence d'une pluralité d'acteurs professionnels de l'aménagement et de la gestion des paysages impliqués (élus, responsables de services, paysagiste-concepteur) ce projet a eu des effets irréversibles sur des vieux arbres. Lors des travaux d'aménagement, certaines places de parking ont été faites à proximité d'arbres et ont causé des dégâts importants sur leurs racines. L'un d'entre eux (centenaire) paraît ainsi désormais voué à dépérir progressivement (figure 104).



*Figure 104. Cet aménagement illustre le peu d'attention portée envers ces arbres et de façon plus globale envers les dynamiques socio-écologiques qui y sont liées.*

*Source : Benjamin Chambelland – Août 2015.*

Ce projet a eu lieu en 2014, au moment-même où la volonté de fonder la démarche coopérative du parLAB, vouée à repositionner la place des responsables de services et des jardiniers des villes dans les projets d'aménagement et de gestion des paysages, a été activée. Pour les responsables de services et les jardiniers des villes membres du parLAB, cette expérience a marqué négativement les esprits.

À l'instar des propos de Martha Nussbaum, de nombreux autres auteurs, dont Aldo Leopold, expriment le besoin d'encourager la capacité à donner et recevoir de l'empathie dans l'éducation. L'éducation au service de l'éthique peut ainsi tendre à un enrichissement de la responsabilité et de la solidarité, à un rapprochement entre l'éthique individuelle et celle de la cité. Aldo Leopold propose celle de « la terre », je me permets de les intégrer dans une éthique pragmatique environnementale hybridée : une éthique paysagère.

Se tenir à l'écoute et prendre soin des autres, peuvent être considérés comme des ressources au développement de l'éthique paysagère. Mais pour les activer et les développer, les enseignements du parLAB montrent l'importance de pouvoir

mobiliser ces ressources dans nos parcours, nos formations, nos éducations, nos expériences individuelles et collectives. Les paysagistes, les jardiniers des villes, les élus, les autres professionnels liés à l'aménagement et à la gestion des paysages et les habitants-usagers sont concernés, tous acteurs de la fabrication et de la gestion des paysages. De ce point de vue, « faire l'expérience du jardin » me semble prendre tout son sens. Cette philosophie pratique invite à aller au-delà du visible à travers l'expérience des interrelations socio-écologiques. Les personnes ayant réalisé l'aménagement des places de parking en dépit des arbres ne l'ont peut-être pas fait en pleine conscience du mal occasionné. Il ne s'agissait peut-être pas d'une « mauvaise intention ». Faire l'expérience du jardin et se tenir à l'écoute des jardiniers des villes et/ou du responsable du service espaces verts de la commune, aurait, par contre, peut-être permis de comprendre l'importance de prendre soin des racines de ces arbres. Cette situation se prêtait pleinement, selon moi, au déploiement d'une éthique paysagère conscientisée.

En complément des principes d'action que je viens d'énoncer, d'autres ont révélé toute leur importance dans le cadre de l'expérience du parcLAB en lien avec l'acte de jardiner. La capacité à « faire avec », intrinsèquement liée à la pensée et à la pratique développées par Gilles Clément, fait partie de ceux-là.

### 5.3.4. Faire avec

*« Faire avec la nature consiste à ne pas dépenser d'énergie contraire inutile et polluante. Faire avec les autres c'est construire un projet sur la combinaison des différences. »*

*(Clément, 2014 ; 12)*

« Faire avec la nature » fait appel à la patience et à la capacité à composer avec l'incertitude. Gilles Clément définit ainsi la patience comme un « *outil de jardinage* » (*Ibid* ; 20). L'incertitude, de son côté, peut être considérée comme un rappel du caractère vivant, processuel et interrelationnel de la fabrique des jardins et des paysages. Les dynamiques écologiques, mais également sociales en cours entre les acteurs vivants ou non, peuvent échapper à toute « programmation », à toute « rationalisation ». Cette situation peut-être déstabilisante, éprouvante et/ou enrichissante. Quelle que soit la situation, quel que soit le projet engagé, il faut s'attendre à devoir s'adapter.

*« ... un jardinier sait que chaque matin, il lui faut aller voir sa planche de poireaux pour constater qu'il s'y est passé pendant la nuit des choses imprévues, auxquelles il va falloir s'adapter. »*

*(Clément, 2015)*

Gilles Clément part du principe que le jardinier respectueux des dynamiques socio-écologiques sait adapter ses gestes et ses outils. Il sait tirer parti du peu dont il dispose. Il développe une économie de moyen au service de son action, tout autant qu'une force créatrice valorisant les énergies en place. Néanmoins, il ne faut pas minimiser l'effet de découragement qui peut advenir dans un contexte d'incertitude trop marquée. Les efforts physiques et mentaux dédiés aux jardins appellent en retour une récolte du fruit de son travail. Dans le cadre du parcLAB, l'attitude du « faire avec » (Tollis, 2012) a montré certaines limites dans un contexte jugé trop dévalorisant par les jardiniers des villes. Les jardiniers ont témoigné être prêts à subir les conditions difficiles de leur métier à condition d'être encouragés et soutenus en retour.

Pour cela, il paraît nécessaire que les élus et les habitants soient en capacité de faire évoluer leurs attentes suite à l'injonction du changement des pratiques de jardinage et au temps de

réadaptation, d'expérimentation, que cela induit pour les jardiniers et leurs responsables. Les élus et les habitants doivent « faire avec » les dynamiques sociétales en cours et être en capacité de comprendre les conditions nécessaires au changement. « Faire l'expérience du jardin » est une piste leur permettant de prendre la mesure des conditions de travail des jardiniers. L'éthique du « faire avec » appliquée à la gestion jardinière des paysages doit donc s'élargir à tous les acteurs humains, aux jardiniers, aux élus, aux habitants-usagers, ainsi qu'aux intervenants professionnels extérieurs.

Ce positionnement me permet d'évoquer un quatrième outil lié à la formulation d'une gestion jardinière des paysages et d'une éthique paysagère. La capacité à « laisser faire ».

### 5.3.5. *Laisser faire*

« Laisser faire » est une proposition invitant à « lâcher prise ». Il s'agit d'accorder de la place aux dynamiques écologiques et humaines dans l'action. Il s'agit de laisser l'autre, ou les autres agir, sans pour autant activer une posture d'exploitation. Au contraire, l'objectif de cette approche est d'engager une dynamique de coopération ou de mutualisme. Laisser faire peut se décliner de plusieurs façons : laisser agir, laisser s'adapter, laisser expérimenter.

Dans la pratique du jardinage écologique, laisser les dynamiques naturelles agir, tel que laisser les vers de terre enrichir le sol plutôt que d'intervenir avec des produits de synthèse<sup>220</sup>, est l'un des enseignements fondamentaux. Ce principe d'action peut également s'appliquer aux acteurs non-vivants. Des objets ou des configurations spatiales peuvent déclencher des interactions bénéfiques non anticipées. Un petit fossé de récupération des eaux de ruissellement d'un parking s'est ainsi révélé, un jour, être un

---

<sup>220</sup> « *Jardinons Sol Vivant ! Ensemble, apprenons à jardiner avec la vie du sol* ». Source : site « [jardinonssolvivant.fr/](http://jardinonssolvivant.fr/) » – Consulté en avril 2018.



refuge intéressant pour des batraciens et des reptiles dans le parc des Coteaux. Néanmoins, le fruit des interactions entre les acteurs vivants et non-vivants ne correspond pas toujours à nos attentes. Il faut donc suivre et parfois réguler ces interactions.

Concernant les relations entre les acteurs humains, selon Bruno Mattei, René Jam et Houria Tazi Sadeq :

*« Les transformations sociales et politiques doivent être précédées et issues des transformations des personnes et des relations entre les personnes. »*

*(Mattei, Jam, et Tazi Sadeq, 2003)*

L'une des façons d'accompagner ces transformations peut être de les laisser se produire d'elles-mêmes. L'activation de processus de médiations socio-culturels dans le cadre du parLAB correspond à cette approche. Face aux tensions et aux conflits, les membres du parLAB sont impliqués dans la recherche d'une solution mutuellement satisfaisante. Les propos de Jacques Faget, déjà évoqués précédemment, précisent cela :

*« La médiation glorifie la capacité des individus à exercer des choix, à porter une parole qui leur soit propre. Ce postulat de la compétence des personnes est au cœur d'un processus qui considère, de façon délibérément optimiste, que tout être humain peut à tout moment progresser, changer et améliorer ses capacités d'écoute, de communication et de compréhension. »*

*(Faget, 2012 ; 22)*

Si l'objectif formulé ici est de laisser l'autre expérimenter afin d'activer un processus d'émancipation, il paraît tout de même nécessaire d'être attentif au contexte et aux moyens disponibles au déploiement de ce « pouvoir d'agir ». « Laisser faire » requiert l'activation d'un rôle de veille, d'un accompagnement dans l'évolution personnelle et professionnelle. Les jardiniers des villes ont souvent témoigné de l'importance de certains amis, parents, voisins, collègues ayant non seulement contribué à ce qu'ils apprennent un métier, mais aussi à ce qu'ils développent une passion pour l' « univers des plantes ».

Par ailleurs, si « laisser faire » me semble peu compatible avec des logiques de « rendement » et d' « efficacités » pouvant-être envisagées à court terme, dans les modes de gestion humaine, inversement, sur le long terme cette manière d'être et d'agir peut révéler toute sa richesse. Un jardinier en témoigne ainsi :

*« Je pense que c'est souvent ce qui peut manquer, la transmission de l'amour d'un métier. Bernard a su nous le transmettre. Je me suis approprié un métier. Ses qualités techniques et humaines ont permis d'apprendre avec plaisir. Ce n'était pas forcé.*

*Des personnes comme ça sont des trésors. C'est un vrai investissement pour les communes, car cela apporte beaucoup par la suite. »*

*(Responsable de services, mai 2017)*

Dans le cadre de cette recherche, l'importance d'une gestion humaine bienveillante a maintes fois été énoncée. La gestion des autres dynamiques (écologique, spatiale, politique, économique) en dépend fortement.

Cette posture participe ainsi de l'activation d'une éthique paysagère aux côtés des autres outils précédemment énoncés. L'intention exprimée est de laisser faire l'autre tout en activant une posture d'écoute ; en prenant soin de lui, en acceptant ses limites, mais aussi en imaginant sa capacité à les dépasser.

Enfin, toutes ces manières d'être et d'agir me semble faire appel à un dernier principe transversal : « partager ».

### 5.3.6. Partager

La coopération entre les acteurs humains ou le mutualisme entre les acteurs humains et non humains ont été – et sont encore – au cœur de l'expérience du parcLAB. Les atouts et les faiblesses d'une posture de partage ont ainsi été explorés dans cette recherche. La difficulté des membres du parcLAB à engager une démarche participative auprès d'un large public est l'un des exemples rencontrés. Mais malgré cet écueil, la dynamique de partage est

restée l'une des sources principales du parLAB Lors des rencontres, lors des réunions avec les partenaires techniques et financiers, lors des actions quotidiennes sur le terrain, les attitudes de bienveillance (être à l'écoute, prendre soin) et de partage (faire avec, laisser faire) ont été des ressources importantes pour le dynamisme relationnel du projet. Une parole, un geste attentionné envers les autres a parfois suffi à montrer son engagement dans cette démarche collective souvent affaiblie par les tensions et les conflits sociaux vécus au quotidien (figures 105, 106). Faire l'expérience du jardin s'inscrit également dans cette intention. Il s'agit de partager une expérience, de partager un point de vue. Cependant, partager peut tout autant signifier être ensemble que diviser (Sgard, 2011 ; 236). Il convient donc de prendre la mesure de cette démarche, de clarifier l'intention, le positionnement éthique qui la sous-tend. S'agit-il d'agir ensemble ou de « diviser pour mieux régner » ?

L'activation d'un principe de partage, tel que l'expérience du parLAB s'est attelée à le mettre en place, engage l'action dans le domaine du paysage avec une visée politique (Bédard, 2009). Nos actes en tant que paysagistes, élus, responsables de services, jardiniers des villes ou tout simplement en tant que citoyen, peuvent être ainsi guidés par une volonté d'agir ensemble dans la fabrication, l'évolution et la gestion des paysages. Cette visée politique me semble être un terrain fertile pour la mise en pratique d'une éthique paysagère, mais elle se confronte encore aujourd'hui à l'attitude d'une partie des élus, des directeurs de services et des professionnels de l'aménagement et de la gestion des territoires engagés dans une démarche sectorielle favorable à la division des tâches et des modes de pensée.

Le peu de considération et la faible place accordée aux jardiniers des villes dans les processus d'aménagement ont démontré cela tout au long de la thèse. L'intention d'agir collectivement se situe ainsi dans une démarche de renouveau de l'action publique dans le domaine du paysage dont la gestion jardinière des paysages peut être le reflet.



## À déguster

*Parce que derrière l'acte de jardiner se cache souvent une âme de cuisinier. Initiions un partage de recettes de saison !*

### Recette du « Gâteau aux pommes et Raisin »\*

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de cuisson : 45 minutes

Ingrédients (pour 8 personnes) : - 150 g de sucre

- 3 œufs
- 10 cl d'huile de tournesol
- 1 yaourt nature
- 200 g de farine
- des pommes
- des raisins sec
- 1 sachet de levure

Préparation de la recette :

Mettre les raisins sec à tranper dans le yaourt  
 Casser les œufs dans un saladier ou dans le bol du batteur.  
 Ajouter le sucre et battre jusqu'à ce que le mélange blanchisse et prenne du volume (il doit faire un ruban lorsqu'on soulève le fouet).  
 Ajouter l'huile doucement tout en continuant de fouetter.  
 Ajouter le yaourt et les raisin, battre encore 1 à 2 min.  
 Mettre la farine avec la levure en 2 fois en soulevant bien la masse de pâte à l'aide d'une spatule pour bien l'incorporer à la préparation et obtenir une pâte parfaitement homogène mais sans fouetter.  
 Beurrer un moule à cake et y verser la pâte.  
 Faire cuire Th 6 pendant 40 à 45 min.  
 Vérifier la cuisson

Démouler et déguster !

\* <http://www.marmilton.org>

8

*Figure 105. Recette du « Gâteau aux pommes et raisins » éditée dans le récit du comité de co-pilotage # 4. Source : Benjamin Chambelland – Janvier 2017.*

*Lors de chaque réunion avec les membres du parcLAB et les partenaires institutionnels, j'ai réalisé un gâteau « fait maison » afin d'activer une posture de bienveillance et de partage auprès des personnes impliquées dans le projet. Il s'agissait de leur « faire plaisir » et de leur « donner en retour » de leur implication collective. Cette démarche avait précédemment été mise en place auprès des jardiniers des villes dans le cadre des « conversations de terrain ». Je l'ai poursuivie et élargie à tous les participants lors de ces rencontres collectives. Suite à ces réunions un récit des échanges et des présentations effectuées a été réalisé et diffusé aux participants et absents. La recette du gâteau dégusté ce jour-là a systématiquement été publiée à la fin de ces documents afin de poursuivre la démarche de partage. L'ensemble des récits et des recettes est, par ailleurs, accessible à tous sur le site internet du parcLAB.*



*Figure 106. Semis de graines de tomates. Source : Elsa Tustes – Mars 2017.*

*Peu avant le début du printemps, j'ai réalisé un semis de graines de tomates issu d'une récolte de graines de l'année précédente. J'ai ensuite donné ces semis aux étudiants paysagistes travaillant sur le parc des Coteaux et ses abords afin qu'ils puissent s'en servir comme outil auprès des habitants rencontrés dans le cadre de leur travail de recensement des pratiques jardinières-habitées. Les étudiants ont repiqué les semis dans des pots afin qu'ils puissent se développer et être distribués aux habitants individuellement. Ces graines de tomates issues de mon jardin sont ainsi devenues un outil de dialogue et de partage avec des habitants de la rive droite. Avec un peu d'attention, certaines d'entre elles ont peut-être même permis aux habitants de déguster de belles tomates.*

## Conclusion chap. 5 // Jardiner l'éthique

Ce chapitre a permis d'exposer les fondements de la gestion jardinière des paysages considérée comme une philosophie d'action appliquée à la conduite de projets de paysages. Sur la base de l'expérience du parcLAB, j'ai pu démontrer la pluralité d'acteurs (humains ou non) actifs dans les interrelations quotidiennes liées au processus de gestion des paysages du parc des Coteaux. Dans les faits, l'évolution permanente de la mise en réseau de ces acteurs hétérogènes participe de la dynamique de projet. Les interrelations à la fois sociales, culturelles, écologiques, techniques et politiques à l'œuvre en lien avec les diversités des acteurs actifs dans le réseau contribuent tout autant à la richesse, à la complexité et à la fragilité des dynamiques paysagères. La gestion jardinière des paysages vise à conscientiser ces interrelations et à activer une posture éthique située à la croisée d'une éthique environnementale pragmatique et d'une éthique du *care*. Il s'agit de porter une attention envers « L'environnement » – située à l'échelle planétaire – et envers « Notre environnement » – ce qui nous environne – engagée dans une visée expérientielle et pragmatique. Pour autant, tel que j'ai pu l'expérimenter tout au long de cette recherche, l'activation de cette approche ne va pas de soi. Les six manières d'être et d'agir exposées, constituant les fondements théoriques et pratiques de ce processus de gestion jardinière des paysages, supposent de mener un travail personnel d'évolution de ses capacités d'écoute, d'ouverture, de compréhension, de médiation et de sollicitude. Il m'est apparu nécessaire d'être en capacité de se défaire « *d'un certain nombre de préjugés ou d'habitudes* » (Marlin, 2008 ; 432). La gestion jardinière des paysages suppose ainsi de poursuivre au quotidien l'apprentissage d'une éthique qualifiée de paysagère. Il s'agit d'être en capacité de jardiner sa propre « *sagesse pratique* » (Ricœur, 1990) dont l'un des enjeux est de contribuer – en reflet – à l'évolution de la posture éthique des autres acteurs humains impliqués dans le projet.

# Conclusion générale

## **La gestion jardinière des paysages : agir de façon partagée et bienveillante dans un paysage incertain**

En prologue de cette thèse, j'ai évoqué ma rencontre avec Francis Demarty, un jardinier de la ville de Bassens aujourd'hui en retraite après quarante années d'exercice de ce métier. Ses propos ont orienté mes premières pistes de réflexions qui ont par la suite été infléchies par la rencontre d'une pluralité d'acteurs impliqués, de près ou de loin, dans l'aménagement et la gestion des paysages du parc des Coteaux (élus, responsables de services, chargés de projets des collectivités locales, jardiniers, paysagistes, écologues, architectes, urbanistes, sociologues, membres d'associations, habitants et usagers). Au cours de ces rencontres et des échanges avec ces acteurs humains, la place et les rôles des acteurs non-humains ont surgi. Les organismes vivants, acteurs des dynamiques naturelles, ainsi que les outils et les objets employés sont eux aussi partie prenante des actions conduites dans le parc des Coteaux et sont susceptibles d'en modifier le déroulement. Au final, cette recherche en paysage engagée dans l'action permet d'identifier toute la complexité des réseaux d'acteurs humains et non-humains (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994), à l'œuvre au quotidien dans la conduite d'un projet de paysage. Elle offre une vision plus équilibrée de la répartition des capacités d'action entre les humains et leur environnement, ainsi que leur inscription dans la durée (Barbier et Trépos, 2007). Ce travail de thèse propose une nouvelle façon d'appréhender le projet de paysage et de le mettre en œuvre, en s'intéressant notamment aux temporalités et aux réseaux d'acteurs (humains ou non) qui activent et font fluctuer au quotidien la dynamique de projet.

Dans le cadre du parc des Coteaux, j'ai expérimenté pendant sept ans (2013-2019) un dispositif coopératif dénommé le parLAB – le laboratoire du parc des Coteaux – dont l'orientation principale est d'accompagner les acteurs du parc des Coteaux dans la gestion et l'aménagement des paysages de cet ensemble de parcs et de jardins possédant des statuts diversifiés (400ha). Après ces années de mise en pratique et de bilan du parLAB, je me permets



aujourd'hui de proposer une nouvelle manière d'être et d'agir appelée « la gestion jardinière des paysages ». Cette proposition est potentiellement opérante dans d'autres contextes. Il s'agit de faire émerger des propositions d'action en tenant compte des circonstances matérielles et sociales dans lesquelles elles s'insèrent. La *gestion jardinière des paysages* vise à intégrer la portée spatiale de l'action collective en prenant en compte toute la complexité des interrelations sociales, écologiques, spatiales, politiques et économiques propre à la conduite des projets en ce domaine du paysage, ainsi que leurs imbrications. L'objectif est de conscientiser les dynamiques à l'œuvre, les effets du temps sur le processus de projet et de l'incertitudes des « *inter-retro-actions* » (Morin, 2014) qui en émanent. À travers cela, il s'agit d'être en capacité de clarifier les valeurs et les stratégies éthiques à mobiliser au quotidien et dans la durée, dans la conduite d'un projet de paysage.

En conclusion de cette thèse, je propose de revenir sur le déroulé de cette expérience, d'explicitier les méthodes mises en œuvre et de présenter les principaux résultats identifiés. Cette première étape me permettra ensuite de présenter les perspectives théoriques et pratiques de la *gestion jardinière des paysages*.

### *L'expérience paysagère du parc des Coteaux : agir dans un paysage incertain*

Le projet de paysage du parc des Coteaux m'a permis de passer d'une position de praticien à celle de praticien-chercheur. Suite à mon implication dans ce projet trois ans auparavant en tant que paysagiste indépendant (2013-2015), une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) a vu le jour. Cette CIFRE (2015-2019) a été envisagée par le Grand Projet des Villes Rive Droite, l'UMR 5319 Passages et moi-même comme une opportunité de poursuivre ce processus de projet en développant une approche réflexive de l'action publique menée à l'échelle du parc des Coteaux et plus largement dans le domaine du paysage. Dans ce contexte, pendant sept ans, il m'a été possible de mettre à l'épreuve des modalités de projet de paysage fondées sur la construction de relations humaines au long court. Pour cela, j'ai mis en place une démarche visant à vivre une « *expérience paysagère* » (Pernet,

2014). Un travail d'enquête ethnographique a été mené afin de « se frotter en chair et en os à la réalité étudiée » (Olivier de Sardan, 2007 ; 3). Mon implication quotidienne dans l'action a ainsi favorisé l'émergence de liens relationnels avec les jardiniers, les responsables de services, une part des élus communaux, des chargés de projets des villes et des autres collectivités locales (Bordeaux Métropole, Département de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine), des membres d'associations, des habitants et d'autres usagers du parc. Fort de ce positionnement impliqué, j'ai pu vivre au quotidien la complexité des dynamiques humaines, mais également écologiques, techniques, temporelles et spatiales, pouvant tout autant se situer à l'échelle des parcs et des jardins que de celle de grands paysages. En rendant compte de cela, j'ai ainsi pu montrer la nécessité de faire évoluer nos manières d'être et d'agir dans la conduite des projets de paysage et de proposer le jardinage comme paradigme d'action. Cette *gestion jardinière des paysages* revêt un caractère politique et éthique affirmé : une gestion partagée et bienveillante envers les dynamiques paysagères et la pluralité d'acteurs qui y sont liés. Elle est déclinable dans de multiples champs de la pratique paysagiste et/ou paysagère.

Quelle que soit l'échelle – ou les échelles – à laquelle un projet de paysage est mis en œuvre (communal, intercommunal, parc, jardin, massif ou plante), cela nécessite de prendre en compte la diversité des interactions issues d'un réseau d'acteurs (humains ou non) vaste et complexe. L'expérience du parc des Coteaux a ainsi révélé l'importance d'entretenir une dynamique de coopération et de médiation entre les acteurs humains, propice à la complicité, la confiance et l'envie d'agir ensemble (Bergère, 2015). De même, l'activation d'une dynamique de mutualisme (Dubreuil, 2016) entre tous les êtres vivants (humains et non-humains) a été identifiée comme étant bénéfique à court et à long terme pour la gestion quotidienne des dynamiques paysagères concernées. Enfin, le projet du parc des Coteaux a permis de mettre en évidence en quoi la prise en compte des interrelations à l'œuvre entre les êtres vivants et les objets, les outils et les lieux (Callon, 1986 ; Latour, 1987 ; Law, 1994 ; Vinck 2009) peut contribuer à la qualité des dynamiques entrecroisées de coopération et de mutualisme. De fait, *la gestion jardinière des paysages* prend corps dans l'expression d'un positionnement éthique se revendiquant d'une attitude de

sollicitude portée envers « Notre environnement » ce qui nous environne, mais également envers « L'environnement » – située à l'échelle planétaire. Cette double approche permet d'associer notre statut de « citoyen ordinaire » à celui de « citoyen de la terre » (Leopold, 1949). Il s'agit de se comporter :

*« à l'égard de la planète avec la même "sagesse", c'est-à-dire le même sens du dévouement et de la responsabilité que le jardinier à qui l'on confie la plus petite parcelle du monde. »*

*(Clément, Brunon, 2018 ; 139)*

Par ailleurs, l'expérience du parc des Coteaux a mis en évidence en quoi cette attitude de sollicitude située à l'échelle locale et à l'échelle planétaire peut être exprimée en lien avec une visée empirique et expérimentielle de l'action. Car dans les faits, malgré le développement d'une attention spécifique portée envers toute la diversité des interrelations à l'œuvre, la complexité des jeux d'acteurs et l'incertitude permanente des effets produits par nos actes rend le projet de paysage incertain. Dans le cas du parc des Coteaux, la *gestion jardinière des paysages* a ainsi été envisagée comme un processus évolutif favorable à une fabrication négociée, voire participative, de l'action (Davasse, 2014). La gestion quotidienne des paysages du parc s'inscrit, en partie, dans une pratique du « bricolage » et de l'« improvisation » afin de ne pas se laisser dominer par les effets de rationalisation des cadres normatifs, parfois situés en décalage avec la réalité du terrain. Ainsi, bien que le planning prévisionnel d'intervention prévoie une tonte à la fin de la semaine dans telle partie du parc, la pluviométrie, les températures, les usages, l'état des machines, la répartition des tâches, l'expérience, mais aussi et surtout les objectifs sociaux, culturels, écologiques, financiers et politiques déterminés en lien avec la gestion de cet espace spécifique, sont autant de paramètres qui peuvent influencer sur l'acte de tondre le jour venu.

Dans cette situation, l'affirmation d'une pensée éthique à la fois environnementale et pragmatique vise à développer la capacité d'agir des jardiniers et de leurs responsables en faisant valoir des valeurs d'autonomie, de responsabilité et de solidarité (Nizet, Pichault, 2015). « *Flirter avec l'incertitude* » (Pernet, 2014 ; 88) constitue ainsi l'un des outils privilégiés de la *gestion jardinière des paysages* à condition de clarifier en amont et tout au long du

processus la « *visée éthique* » (Ricœur, 1990) individuelle et collective engagée. Les ressources théoriques et pratiques de la gestion jardinière des paysages s’ancrent ainsi dans les courants de pensée de l’éthique environnementale et ceux de l’éthique du *care* : une posture de sollicitude appliquée aux humains et au non-humains, aux autres et aux objets (Tronto, 2008 ; 244) en lien avec une visée empirique et expérientielle de l’action.

L’expérience du parcLAB a démontré en quoi ce sentiment d’incertitude fait partie intégrante de la démarche de projet et du processus d’affirmation d’un positionnement éthique. Mais pour mener cela à bien, la diversité et la complexité des interrelations supposent d’être en capacité d’observation et d’écoute permanente. Il s’agit de *bien veiller* sur les autres (humains ou non). Cependant, dans les faits, il n’est pas toujours évident de maintenir ces manières d’être et d’agir. Les échecs, les tensions sociales et la pluralité des démarches à mener dans le cadre du développement du projet du parc des Coteaux ont régulièrement affaibli mon attention de sollicitude portée envers les autres, voire parfois envers moi-même. La dynamique coopérative et mutualiste constitue tout autant la richesse et la fragilité du processus de gestion jardinière des paysages.

### Une dynamique fragile, mais à faire perdurer dans le temps et dans les lieux

Ce travail de recherche m’a permis de mettre en avant en quoi la gestion des paysages constitue un moyen d’agir face à la complexité et à l’incertitude des dynamiques paysagères à l’œuvre. Néanmoins, j’ai également évoqué les difficultés actuelles à développer sereinement et dans la durée ce processus de gestion collectif dans le cadre du projet du parc des Coteaux. Si des responsables de services, des chargés de projets, des jardiniers des villes, des élus référents et des habitants-usagers se sont engagés progressivement dans cette démarche via le parcLAB, une majorité des élus a révélé un manque d’investissement, voire pour certains d’entre eux, l’activation d’une opposition, vis-à-vis de ce processus collectif. Le développement des compétences des jardiniers des villes et leur repositionnement dans les processus de projet d’aménagement et de gestion des paysages a interpellé et déstabilisé certains acteurs

humains liés à ces processus. Si l'évolution des paysages via la diversité de ses dynamiques peut être considérée comme incertaine, la mise en œuvre d'une gestion jardinière des paysages efficiente dans la durée se révèle également hypothétique. Le changement des positionnements politiques, par exemple, constitue l'un des facteurs les plus pesants sur la pérennité des actions engagées.

La mise en pratique de cette manière d'être et d'agir peut être affaiblie par la complexité des interrelations à l'œuvre. Cependant, malgré la fragilité de cette dynamique, il s'agit de veiller à la faire perdurer dans le temps et dans les lieux. Le projet de paysage ne s'achève pas au moment de la livraison du chantier ou du rendu des livrables liés à la fin d'une étude paysagère. Il prend corps dans la durée à court, moyen et long terme. L'enjeu est d'être en capacité d'animer le projet de paysage en prenant conscience de la diversité des temporalités, des échelles d'action et des dynamiques sociales, écologiques, spatiales, politiques et économiques à l'œuvre. Il s'agit de faire en sorte que les choix effectués et les décisions prises s'ancrent dans une visée *éthique paysagère* éclairée et intégratrice. Les années à venir vont me permettre de poursuivre l'apprentissage par la pratique de la gestion jardinière des paysages. J'éprouve l'envie de pouvoir partager cette ouverture théorique et pratique avec d'autres praticiens-chercheurs en comparaison d'autres projets de paysages situés, tout à la fois, à l'échelle de grands paysages et de celle des parcs et des jardins.

### Un chantier ouvert pour un renouveau des projets de paysages

Au commencement de cette thèse, j'ai mis en avant tout à la fois l'affirmation du champ d'action de la gestion des paysages depuis les années 1990 dans le cadre législatif français et européen<sup>221</sup> et le peu de travaux de recherche consacrés à ce sujet. L'élargissement de la mise en pratique de la gestion jardinière des paysages offre ainsi de riches perspectives à la recherche et à l'action dans le domaine du paysage. En outre, elle peut contribuer à alimenter

---

<sup>221</sup> Notamment grâce à la loi paysage (1993) et par la suite la Convention européenne du paysage (2000).

d'autres champs disciplinaires auxquels cette recherche a fait régulièrement appel : l'écologie, la sociologie, la philosophie et les sciences de gestion.

Ce nouveau chantier reflète la richesse du croisement des approches et des méthodes pouvant s'exprimer dans la gestion des paysages, donnant libre champ à des expérimentations innovantes et à une exploration épistémologique dédiée. En cela, si ce travail de thèse a permis d'engager la réalisation d'un plan de gestion intercommunal novateur en faisant appel à une diversité de compétences (écologues, pédologues, forestiers, sociologues, paysagistes, historien, designer), mes compétences personnelles et le contexte de la CIFRE impactant le temps dédié à la recherche ne m'ont pas permis d'initier une analyse épistémologique spécifique. Un chantier théorique reste donc encore largement à mener afin de poursuivre la mise à l'épreuve de cette pensée dans l'action et de mener un retour réflexif plus approfondi.

Le cadre de la CIFRE a également révélé une ambivalence dans les bienfaits et les méfaits de devoir tout à la fois maintenir une implication constante dans l'action et mener de front l'exercice de la thèse. Les temps d'analyse des matériaux, de prise de recul et d'écriture nécessitent une disponibilité et une concentration importante qui ont régulièrement pâti des exigences réciproques de la conduite du projet. Les quatre années dédiées à cette recherche-projet ont été très enrichissantes, mais également éprouvantes pour moi et mes proches. J'ai désormais l'opportunité de poursuivre cette expérience dans un contexte plus favorable. L'achèvement de cette thèse va me permettre de me consacrer plus sereinement à cette aventure collective sans pour autant perdre de vue la nécessité d'approfondir le chantier théorique.



## Bibliographie

- Afeissa Hicham-Stéphane, 2009, (dir.) *Ecosophies, la philosophie à l'épreuve de l'écologie*, Collection *Dehors*, Editions MF, 290 p.
- Afeissa Hicham-Stéphane, 2007, (Textes réunis et traduits par) *Éthique de l'environnement, nature, valeur, respect*, Edition VRIN, 384 p.
- Agerri Gaëlle, 2004, *La nature sauvage et champêtre dans les villes : origine et construction de la gestion différenciée des espaces publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier*, Thèse de doctorat, 328 p.
- Agerri Gaëlle, Donadieu Pierre, 2003, « Le retour du sauvage dans les parcs publics : un nouveau jardinage ». *Les Carnets du paysage* n°9 & 10 « Jardiner », Editions Actes Sud et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, pp 171-187.
- Aiquier Grégory, 2017, « De la logique compétence à la capacitation : vers un apprentissage social de l'éthique », *Éthique publique*, Vol. 19, n° 1, 16 p.
- Aiquier Grégory, et al, 2012, « Chapitre 8. Du pragmatisme au pragmatisme : quels enjeux pour la formation à l'éthique ? », *Journal International de Bioéthique*, Vol. 23, n° 3, pp. 123-148.
- Antonioli, Manola, 2013, « Design et écologie. Pour un design de la singularité », *Multitudes*, Vol. 53, n° 2, pp. 171-178.
- Ardoino Jacques, 2008, « L'écoute (de l'autre) », *Nouvelle revue de psychosociologie*, Vol. 6, n° 2, pp. 291-302.
- Arpin Isabelle, Coralie Mounet, et David Geoffroy, 2015, « Inventaires naturalistes et rééducation de l'attention. Le cas des jardiniers de Grenoble », *Etudes rurales*, vol. 195, no. 1, pp. 89-108.
- Auricoste Isabelle, 2003 « Urbanisme moderne et symbolique du gazon », *Communications*, Vol. 74. p. 19-32.
- Auziol Eric, 2006, « Méthodologie de la recherche action sur les nouveaux usages », 13 p.
- Averlant, Philippe, Sabatier Richard, 2008, « Habiter, habitant, habitat », *VST - Vie sociale et traitements*, Vol. 97, n° 1, pp. 26-32.



- Bacqué, Marie-Hélène, Mario Gauthier, 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, Vol. 1, n° 1, pp. 36-66.
- Balay Claire, Michelin Yves, Morlans Shantala et Orth Dominique, 2012, « La contribution des fleurs. De la gestion des prairies à l'hybridation des savoirs ». *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, n° 128-129, pp. 37-59.
- Banzo Mayté, Prost Dominique, 2009, « Aménagements paysagers et renouvellement urbain dans la périphérie bordelaise », *M@ppemonde*, n° 93, 19 p.
- Banzo Mayté, 2009, *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, Geography. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 205 p.
- Barbier Rémi, Trépos Jean-Yves, 2007, « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 1, n° 1, pp. 35-58.
- Barrault Julia, 2012, *Les pratiques de jardinage face aux risques sanitaires et environnementaux des pesticides, Les approches différenciées de la France et du Québec*. Thèse de doctorat, 449 p.
- Baridon Michel, 1998, *Les jardins ; paysagistes – jardiniers – poètes*. Editions Robert Laffont, 1233 p.
- Beck Corinne, Luginbühl Yves, Muxart Tatiana, 2006, *Temps et espaces des crises de l'environnement*. Editions Quæ, « Indisciplines », 416 p.
- Bédard Mario (dir.), 2009, *Le paysage, un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, 372 p.
- Bédard Mario, 2006, « La pertinence géographique et sociale d'un projet de paysage : errements et suffisances de notre habiter », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 50, n° 141, pp. 409-414.
- Beillerot Jacky, 2004, « Médiation, éducation et formation », *Tréma*, pp. 27-34.
- Belet Daniel, 2013, « Le « servant leadership » : un paradigme puissant et humaniste pour remédier à la crise du management », *Gestion 2000*, Vol. 30, n° 1, pp. 15-33.

- Belgourch Abderrahman. Pierre Lenain, 1988, *Le temps politique*, In : *Politique étrangère*, n°4, 53<sup>e</sup> année, p. 1014.
- Belin Emmanuel, 1999, « De la bienveillance dispositive. (Extrait de sa thèse de sociologie, choisi et présenté par Philippe Charlier et Hugues Peeters) », Hermès, La Revue n° 25, pp. 245-259.
- Belorgey, Nicolas, 2010, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le nouveau management public*. Paris, La Découverte, 330 p.
- Bercovitz Rémi, Briffaud Serge, 2015, « Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. Une expérimentation dans la Sèvre niortaise », In : *Biodiversité, paysage et cadre de vie, La démocratie en pratique*, Yves Luginbühl (dir.), Victoires Éditions, pp. 42-70.
- Bercovitz Rémi, 2015, *Paysage, médiation paysagère et "bon état écologique" de la haute vallée de la Sèvre niortaise : mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIII<sup>ème</sup> -XXI<sup>ème</sup> siècles)*. Thèse de doctorat, 395 p.
- Bercovitz Rémi, 2013, « Paysage, médiation paysagère et « bon état écologique » de la haute vallée de la Sèvre niortaise », *Projets de paysage*, 17 p.
- Bergandi Donato, 2000, « Écologie, éthique environnementale et holisme ontologique », In : *L'éthique environnementale*, (dir.) Fagot-Largeault Anne, Acot Pascal, Sens Edition, pp. 65-79.
- Bergère Jean-Marie, 2015, « Trois raisons de coopérer ». In : *La 27<sup>e</sup> Région, Chantiers ouverts au public*, La Documentation française, pp. 396-404.
- Bergson Henry, 1907, *L'évolution créatrice*, 214 p.
- Bergues Martine, 2011, *En son jardin. Une ethnologie du fleurissement*, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 400 p.
- Bergues, Martine, 2010 « Fleurs jardinières et fleurs fleuristes », *Ethnologie française*, Vol. 40, n° 4, pp. 649-656.
- Bergues Martine, 2004, « La relation jardinière, du modèle paysan au modèle paysager. Une ethnologie du fleurissement », *Ruralia*, n°15, 7 p.
- Berque Augustin, 2004, « Ce qui fonde l'éthique environnementale », *Diogène*, n° 207, pp. 3-14.

- Bernier Pierre, 2002, « L'éthique au sein du service public : un aspect de la gestion à moderniser », *Éthique publique*, Vol. 4, n° 1, 12 p.
- Bertrand Georges, Briffaud Serge, 2011, *Le paysage : retour d'expériences entre recherche et projet*. Conseil général des Landes
- Centre départemental du Patrimoine des Landes, 251 p.
- Bertrand Georges, Deffontaines Jean-Pierre, 2004, « De la connaissance des paysages à l'action paysagère, Compte rendu de colloque (Bordeaux, 2-4 décembre 2004) », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14, n° 2, pp. 204-205.
- Bertrand Claude, Bertrand Georges, 2002, *Une géographie Traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, éditions Arguments, 311 p.
- Bertrand Georges, 1978, « Le paysage entre nature et société » in *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, Vol. 49, n° 2, pp. 239-258.
- Besse, Jean-Marc, 2015, « Voisinages », *Annales de géographie*, Vol. 704, n° 4, pp. 385-390
- Besse Jean-Marc, 2010, « Le paysage, espace sensible, espace public ». *Meta: Research in Hermeneu*, pp. 259-286.
- Besse Jean-Marc, 2009, *Le goût du monde. Exercices de paysage*, Actes Sud/ENSP, collection *Paysage*, 232 p.
- Besse Jean-Marc, 2003, « Du jardin au jardinage : la ruse du paysagiste », *Les Carnets du paysage*, Editions Actes Sud et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, n° 9-10, pp. 16-28
- Besse Jean Marc, 2003, « Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson », *ARCHES*, Association Roumaine des Chercheurs Francophones en Sciences Humaines, n° 6, pp. 9-27.
- Besse Jean-Marc, Tiberghien Gilles A, 2003, « L'expérience du paysage », In *À la découverte des paysages vernaculaires*, Brinckerhoff Jackson John, Actes Sud, École Nationale Supérieure du Paysage, 2003.
- Besse Jean-Marc, 2000, « Le paysage et les discours contemporains. Prolégomènes », In *Le Jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Jean-Luc Brisson (sld.), Les Éditions de l'Imprimeur, pp. 71-89.

- Besse Jean-Marc, 2000, *Voir la Terre: six essais sur le paysage et la géographie*. Actes sud, 168 p.
- Biewener Carole, Bacqué Marie-Hélène, 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Edition La Découverte, 175 p.
- Blanc Nathalie et Glatron Sandrine, 2005, « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », *L'Espace géographique*, Vol 1, tome 34, pp. 65-80
- Blanc Nathalie, 2008, « Éthique et esthétique de l'environnement », *Espaces Temps*, Vol 31, 15 p.
- Blanchon-Caillet Bernadette, 2007, « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Strates*, Vol 13, 22 p.
- Blandin Patrick, 2009, « De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité ». Editions Quæ, pp. 11-84.
- Blouin- Gourbillière Claire, 2013, *L'élaboration d'images « paysages » habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne*. Geography. Université d'Angers, Thèse de doctorat, 629 p.
- Boisvert Yves, 2011, « Éthique et gestion publique : apprendre des scandales », *Revue française d'administration publique*, Vol. 140, n° 4, pp. 641-658.
- Bonaccorsi Julia et Nonjon Magali, 2012, « «La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif ». *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 79, pp. 29-44.
- Bonafé-Schmitt Jean, 2012, « Les médiations », *Communication et organisation*, 1997, n° 11, 19 p.
- Bonnin Philippe, Clavel Maïté, 2010, « Quand la ville s'urbanise » Introduction *Natures urbanisées*, Ethnologie française, Vol 40, n°4, pp 581-587.
- Bonvalot Hélène, 2005, « Agent de développement à Cergy. », *Revue Projet*, Vol 2, n° 285, pp. 38-41.
- Bossuet Luc, Boutry Ornella, 2012, « Conflits d'usage et de voisinage autour de la ressource en eau. Illustration à partir du littoral charentais », *Économie rurale*, n° 332, pp 74-87.

- Boudou, Benjamin, 2012, « Éléments pour une anthropologie politique de l'hospitalité », *Revue du MAUSS*, Vol. 40, n° 2, pp. 267-284.
- Boutefeu Benoît, 2007, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, Thèse de doctorat, 524 p.
- Boyer André, et al, 2002, *L'impossible éthique des entreprises. France: Éditions d'Organisation*, 225 p.
- Bretegnyer Aude, 2009, « Sociolinguistique alter réflexive. Du rapport au terrain à la posture du chercheur », *Cahiers de sociolinguistique*, Vol 1, n° 14, pp. 27-42.
- Briffaud Serge, 2013, *Le paysage, le regard et le temps, Enquête historique et géographique sur l'empaysagement des espaces et des sociétés*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches. Vol 1, 183 p.
- Briffaud Serge, Damée Olivier, Heulmé, Emmanuelle, 2013, *Chantilly au temps de Le Notre, Un paysage en projet*. Leo S. Olschki, 236 p.
- Briffaud Serge, Davasse Bernard, 2012, « Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du patrimoine mondial » (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre). Luginbühl Y., Terrasson D. *Paysage et développement durable*, Éditions Quæ, pp. 171-183.
- Briffaud Serge, 2011, « Représentations sociales des paysages et gouvernance locale. Le cas de la Juridiction de Saint-Emilion, "paysage culturel" du Patrimoine mondial de l'humanité », *Paysages de la vie quotidienne - Regards croisés entre la recherche et l'action*, 8 p.
- Briffaud Serge, 2009, La culture du pittoresque et le patrimoine paysager contemporain. *Patrimoine et paysage, Journées Jean Hubert*, Cahiers Jean Hubert, n° 3, pp. 40-47.
- Briffaud Serge, 2006, « Le temps du paysage. Alexandre de Humboldt et la géohistoire du sentiment de la nature » In : *Géographies plurielles. Les sciences géographiques au moment de l'émergence des sciences humaines (1750-1850)*, (dir.) Hélène Blais et Isabelle Laboulais, pp. 275-301.

- Brinckerhoff Jackson John, Carrère Xavier, Besse Jean-Marc, et al. 2003, *À la découverte du paysage vernaculaire*. Edition Actes Sud, École Nationale Supérieure du Paysage, 277 p.
- Brugère Fabienne, 2011, *L'éthique du Care*, Presses Universitaires de France, *Que sais-je ?*, 128 p.
- Brunon-Le-Crenn Patricia, 2008, « Récits de vie et qualité paysagère : le point de vue de jardiniers », *Projets de paysage*, 15 p.
- Brunon Hervé, 2014, *Jardins de sagesse en Occident*, Seuil, 128 p.
- Brunon Hervé, Chomarar-Ruiz Catherine, Donadieu Pierre et Torre André, 2009, « Pour une « métascience » du paysage », *Projet de Paysage*, 12 p.
- Brunon Hervé et Mosser Monique, 2009, « L'enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l'art des jardins », Dans *Ligeia. Dossiers sur l'art*, n°73-76, dossier Art et espace, (dir) Stanic Milovan, pp. 59-75.
- Brunon Hervé, 1999, (dir), *Le jardin, notre double, Sagesse et déraison*, Edition Autrement, 295 p.
- Cadet Jean-Paul et Guitton Christophe, 2013 *Les professions intermédiaires. Des métiers d'interface au cœur de l'entreprise*. Armand Colin, 400 p.
- Cadiou Nathalie, Luginbühl Yves, 1995, « Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine » In : *Paysage au pluriel : Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp 18-34.
- Callon, Michel, 2006, « Sociologie de l'acteur réseau » In, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (Eds.), Presses des Mines, pp. 267-276.
- Callon, Michel, 2006, « Pour une sociologie des controverses technologiques » » In, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (Eds.), Presses des Mines, pp. 267-276.
- Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick, 2001, *Agir dans un monde incertain*. Essai sur la démocratie technique, Paris, Le Seuil, *La couleur des idées*, 358 p.

- Callon Michel, Lhomme Robert, Fleury Jean, 1999, « Pour une sociologie de la traduction en innovation ». In: *Recherche & Formation*, N°31, Innovation et formation des enseignants, sous la direction de Françoise Cros. pp. 113-126.
- Callon Michel, Latour Bruno (dir.), 1991, *La science telle qu'elle se fait*. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise, *La Découverte*, 390 p.
- Canto-Sperber Monique, 2014, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Presses Universitaires de France, 1000 p.
- Canto-Sperber Monique, 2004, (sous la direction de), *Éthiques d'aujourd'hui*, Presses Universitaires de France, 215 p.
- Capacitation citoyenne, 2013, *Pour faire société, on est capables de tout*, Edition Couleur livres, 95 p.
- Capdevila, Ignasi, 2016, « Une typologie d'espaces ouverts d'innovation basée sur les différents modes d'innovation et motivations à la participation », *Gestion 2000*, Vol. 33, n° 4, pp. 93-115.
- Cardot Fabienne, 2006, *L'éthique d'entreprise*, Presses universitaires de France, *Que sais-je ?* 127 p.
- Carnet du paysage n°9 et 10, 2003, *Jardiner*, Actes sud et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, 403 p.
- Carnet du paysage n°32, 2017, *Le chantier*, Actes sud et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, 238 p.
- Catroux Michèle, 2002 « Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, Vol. 21, n° 3, pp. 8-20.
- Cazenave Philippe, 1971, « Valeur économique du temps et théorie de la demande. Le cycle vital du temps », In: *Revue économique*, Vol 22, n°5, pp. 812-842.
- Chambelland Benjamin, 2017, « Jardiner l'éthique de la médiation : mise en perspectives des liens entre médiation, éthique et jardinage », In *L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ?* ISIAI et l'IUT Bordeaux Montaigne.

- Chambelland Benjamin, 2016, « La sagesse des jardiniers : Contours et premiers retours d'expérience d'une "recherche-projet" de paysage » In *Recherche et projet : productions spécifiques et apports croisés*, (dir.) Bénédicte Grosjean ENSAP de Lille, Comptendu du 2e séminaire inter-écoles "Ville, Territoire, Paysage" (VTP), pp. 135-140.
- Chambelland Benjamin, 2014, *La profession de paysagiste et le paysage, à l'épreuve de l'éthique ; En quête de sens et de mises en application*, Mémoire de recherche en vue de l'obtention de la mention recherche au diplôme de paysagiste dplg, 116 p.
- Chambelland Benjamin, Duprat Stéphane, 2009, « La fabrique de jardin », In *Expériences de médiation paysagères, paysage en partage, acte du colloque d'Arthous, Le paysage, retour d'expériences entre recherche et projet* (dir) Bertrand Georges et Briffaud Serge,
- Chambelland Benjamin, 2008, *Des cailloux dans les poches, l'expérience d'un projet partagé*, Travail Personnel de Fin d'Etude (TPFE) en vue l'obtention du diplôme de paysagiste dplg, 360 p.
- Champy F, 2000, *Les architectes, les urbanistes et les paysagistes*, in T. Paquot et al. (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 444 p.
- Charles Julien, 2012, « Les charges de la participation », *SociologieS*, 19 p.
- Charles Lionel, Kalaora Bernard, 2007, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, Vol 3, n° 130, pp. 121-133.
- Charvolin Florian, 2003, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*. La Découverte, 132 p.
- Chelkoff Grégoire, Paris Magali (dir), 2012, « Des jardins pour ménager les bords de route et de voie ferrée », Séminaire de recherche du 17 décembre 2012, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.
- Chouquer Gérard, 2003, « Françoise Burel et Jacques Baudry, Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications », *Études rurales*, N° 167-168, pp. 329-333.



- Claeys Cécilia, 2010, « Les « bonnes » et les « mauvaises » proliférantes. Controverses camarguaises », *Etudes rurales* Vol 1, n° 185, pp. 101-118.
- Claval Paul, 2001, *Épistémologie de la géographie*, Paris, Nathan, 304 p.
- Clément Gilles, 2017, *Toujours la vie invente. Carte blanche à un paysagiste-jardinier*, Locus Solus, 112 p.
- Clément Gilles, Brunon Hervé, 2016, « Jardiner le monde ? Entretien avec Gilles Clément », *Vacarme* Vol 4, n° 77, pp. 137-141.
- Clément Gilles, Van Eersel Patrice, 2015, « Le monde est un jardin », Complément d'enquête, *Question de*.
- Clément Gilles, 2014, *Abécédaire*, Sens & Tonka, 28 p.
- Clément Gilles, 2013, *Belvédère*, Edition Tarabuste, 124 p.
- Clément Gilles, 2012, *Jardins, paysage et génie naturel*, Collège de France, Fayard, 80 p.
- Clément Gilles, 2009, « Rêver le paysage, se soucier du vivant : pour une recherche-fiction », *Projets de paysage*, 9 p.
- Clément Gilles, 2009, « Où en est l'herbe ? », *Alliage*, n° 64, 4 p.
- Clément Gilles, Louisa Jones, 2006, *Gilles Clément : Une écologie humaniste*, Aubanel, 271 p.
- Clément Gilles, 2004, *La Sagesse du jardinier*, L'Œil Neuf Editions, 109 p.
- Clément Gilles, 2004, *Manifeste du Tiers paysage*, Sujet/Objet, 70 p
- Clément Gilles, 2002, *Eloge des vagabondes*, Nil Editions, 216 p.
- Clément Gilles, 2001, *Le jardin en mouvement*, de la Vallée au jardin planétaire, SenseTonka, 307 p.
- Clément Gilles, 1997, « Jardins en mouvement, friches urbaines et mécanismes de la vie », In: *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 39<sup>e</sup> année, bulletin n°2, Sauvages dans la ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine, (dir.) Bernadette Lizet, Anne-Elizabeth Wolf et John Celecia, pp. 157-175.
- Clément Gilles, Claude Eveno, 1997, *Le jardin planétaire*, l'Aube, La Tour-d'Aigue, 197 p.

- Clerc Denis, 2008 « Services publics municipaux : à quoi sert la délégation de service public ? », *Alternatives économiques*, Vol. 270, n° 6, pp. 67-67.
- Codo Sylvie, Cintas Caroline, 2011, « Quand le stress envahit la fonction publique territoriale : une recherche empirique auprès des managers intermédiaires et des managers de proximité », *Politiques et management public*, pp. 89-110.
- Collignon Béatrice, 2012, Positionnement de recherche, Dossier pour une Habilitation à diriger des recherches, Université Paris-Diderot, Vol 1, 101 p.
- Collignon Béatrice, 2010, « L'éthique et le terrain », *L'Information géographique*, Vol. 74, n° 1, 2010, pp. 63-83.
- Cometti Jean-Pierre, 2007, « Wittgenstein, l'art, l'architecture et le paysage », *Penser, dessiner, construire. Wittgenstein & l'architecture*. Editions de l'Éclat, 2007, pp. 165-178
- Conan Michel, Favaron Juliette, 1997, « Comment les villes devinrent des paysages », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 74, pp. 48-58.
- Corajoud Michel, 2000, « Se mettre en état d'effervescence. Les neuf conduites nécessaires pour une propédeutique, pour un apprentissage du projet de paysage », In *Le Jardinier, l'Artiste et l'Ingénieur*, (dir) Jean-Luc Brisson, *Jardins et paysages*, 96 p.
- Courtois Lucile, Labbé Sabrina, 2015, « Recherche-action et coopération: entre idéal et réalité », In *Biennale Internationale de l'Éducation, de la Formation et des Pratiques professionnelles*, 13 p.
- Coy Martin, Weixlbaumer Norbert, 2007, « Perception de la gestion du paysage », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, Vol. 95, n° 4, pp. 81-90.
- Craipeau Sylvie, Jean-Luc Metzger, 2007, « Pour une sociologie critique de la gestion », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 38, n° 1, pp. 145-162.
- Cusin Julien, 2011, « Vers l'instauration d'une culture du « droit à l'erreur » dans les entreprises innovantes », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, Vol. 104, n° 2, pp. 36-47.

- Da Costa Gomes Paulo C, Fort-Jacques Théo, 2010, « Spatialité et portée politique d'une mise en scène », *Géographie et cultures*, Vol. 73, pp. 7-22.
- Dafflon Bernard, 1998, *La gestion des finances publiques locales*. Economica, présentation du contenu pédagogique d'un master en économie.
- D'Almeida, Nicole, Ivone de Lourdes Oliveira, Ângela Salgueiro Marques, 2017, « Communauté, sociabilité et bien commun : approche internationale. Introduction », *Communication & Organisation*, Vol. 52, n° 2, pp. 5-12.
- D'Andréa Nicolas, Tozzi Pascal, 2014, « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : De l'espace cultivé à un habiter durable ? », *Norois*, Vol 2, n° 231, pp. 61-74.
- Darras Bernard, Findeli Alain, 2014, (dir.) *Design : savoir & faire. Savoir pour mieux faire et faire pour mieux savoir*, Lucie éditions, 242 p.
- Derrida Jacques, 1998, « De l'Hospitalité – Fragments », *Ecarts d'identité*, Vol 8, n° 854, pp. 2-5.
- Davasse Bernard, Henry Dominique, Rodriguez Jean-François, 2016, « Retour au terrain! Nouvelles pratiques en observation de paysage pour une médiation paysagère entre recherche et action », *Projets de paysage*, n°15, 25 p.
- Davasse Bernard, 2014, *La trace des temps : Les complexes socio-écologiques au prisme du paysage. Pour une géographie de l'environnement impliquée*, Dossier pour une Habilitation à diriger des recherches, Vol 1, 138 p.
- Davasse Bernard, Briffaud Serge, Carre Juliette, Henry Dominique, Rodriguez Jean-François, 2012, « L'observation environnementale au prisme du paysage. Dynamiques paysagères, actions territoriales et représentations socio-spatiales contemporaines dans le territoire de l'OHM Pyrénées-Haut Vicdessos », dans *Sud-Ouest européen*, p. 57-68.
- Davasse Bernard, 2004, « La notion de paysage, éléments de réflexion pour une pédagogie dans le domaine du paysage ». Franck Bichindaritz. *Qu'est-ce que le paysage ?*, Vol 2, pp.38-42.

- David Jérôme, 2001, « Politique de la ville : chronologie », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, pp. 15-22.
- Davodeau Hervé, Sant'Anna Gomes Camilla, 2013, « La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, pp. 50-65.
- Davodeau Hervé, 2012, « Paysages et médiations, retour d'expériences pédagogiques », in Xavier Guillot (dir.), *Espace rural / & projet spatial*, Presses universitaires de St Etienne, pp. 161-166/267.
- Davodeau Hervé, 2011, « La dimension spatiale de l'action paysagère », *Annales de géographie*, Vol 3, n° 679, pp. 246-265.
- Davodeau Hervé, Toublanc Monique, 2010, « Le paysage outil, les outils du paysage, Principes et méthodes de la médiation paysagère », *OPDE Outils pour décider ensemble, Aide à la décision et gouvernance*, colloque des 25/26 octobre à Montpellier, pp. 375-391/436.
- Davodeau Hervé, 2005, « La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 49, n° 137, pp. 177-189.
- Davodeau Hervé, 2003, *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale ; paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire*, Université d'Angers, Thèse de doctorat, 304 p.
- Debarbieux Bernard, 2001, « Les montagnes : représentations et constructions culturelles », In : *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, (dir.), Y. Veyret, Sedes, 15 p.
- Décamps H. et O., 2004, *Au printemps des paysages*. Paris, Buchet-Chastel, coll. Écologie, 225 p.
- De Certeau Michel, 1990, *L'invention du quotidien. Tome 1 : Arts de faire*, Union générale d'éditions, 1980, 369 p.
- Decety Jean, 2010 « Mécanismes neurophysiologiques impliqués dans l'empathie et la sympathie », *Revue de neuropsychologie*, Vol 2, n° 2, pp. 133-144.

- Deffontaines Jean-Pierre, 2004, De la connaissance des paysages à l'action paysagère, Compte rendu de colloque (Bordeaux, 2-4 décembre 2004), *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14, p. 204-205.
- De Gaugejac Vincent, 2009, *La Société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Le Seuil, 368 p.
- Delbaere Denis, Pousin Frédéric, 2011, « Éditorial. », *Espaces et sociétés*, Vol 3, n° 146, pp. 7-15.
- Delbaere Denis, 2010 « La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie », Edition Ellipses, 192 p.
- Denis Jérôme, Pontille David, 2010, « Petite sociologie de la signalétique Les coulisses des panneaux du métro, Presses de l'École des mines, coll. " Sciences sociales " », Compte rendu de Gabrielle Varro (Laboratoire Printemps, CNRS-UVSQ) », *Langage et société*, Vol 2, n° 140, pp. 140-143.
- Descola Philippe, 2011, *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature*, Edition Quae, 110 p.
- Descola Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, coll. NRF, 628 p.
- Dewey John, 2008, « La théorie de la valuation », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, Vol. 15, 10 p.
- Dewey John, 2005, « « La réalité comme expérience » », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, Vol. 9, 9 p.
- Donadieu Pierre, 2012, *Science du paysage. Entre théories et pratiques*, Edition TEC & DOC, 230 p.
- Donadieu Pierre, 2009, *Les paysagistes ou les métamorphoses du jardinier*, Actes Sud, 169 p.
- Donadieu Pierre, 2009, « Quel bilan tirer des politiques de paysage en France ? », *Projets de paysage*, 13 p.
- Donadieu Pierre, 2007, « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », *Économie rurale* 297-298, pp. 10-22.
- Donadieu Pierre, 2005, « Le paysage et les paysagistes. Paysager n'est pas seulement jardiner ». *La polyphonie du paysage*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, pp. 21-52.
- Donadieu Pierre, Fleury André, 2003, « Les jardiniers restaurent notre monde », *Les Carnets du paysage*, n° 9-10, pp. 151-170.

- Donadieu Pierre, 2002, *La société paysagiste*. Actes sud, 149 p.
- Donadieu Pierre, Aggeri Gaëlle, 2001, « Quatre postures de valorisation et d'évaluation des paysages dans les régions de montagne : le designer, le planificateur, le gestionnaire et le scientifique », *Projets de paysage*, 22 p.
- Drago Roland, 2000, « Du bon usage du temps », In : *La Revue Administrative*, Vol. 53, n° 1, pp. 7-9.
- Dris Yasmina, 2018, « La gestion des espaces paysagers : de l'enseignement aux pratiques professionnelles. Entretien avec Armelle Varcin, Benjamin Chambelland, Stéphane Duprat », In *Concevoir la ville durable. Un enjeu de gestion ?* (dir) Grudet Isabelle, Macaire Elise, Roudil Nadil, *Cahiers du Ramau*, n°8, pp. 113-117.
- Droz Yvan, Mieville-Ott Valérie, Spichiger Rachel, Forney Jérémie, 2014, « Le champ du paysage, représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage de la Vue-des-Alpes au Pays-d'Enhaut », NRP 48 *Landscapes and Habitats of the Alps*, 67 p.
- Dubet François, 2002, *Le déclin de l'institution*, Editions du Seuil, 421 p.
- Dubet François, 1994, *Sociologie de l'expérience*, Editions du Seuil, 368 p.
- Dubost Françoise, 2010, « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, Vol. 40, pp. 629-638.
- Dubost Françoise, LIZET Bernardette, 2003 « La nature dans la cité », In *Bienfaisante nature*, (dir) Françoise Dubost, Bernardette Lizet, *Communications*, n° 74, pp. 5-18.
- Dubost Françoise, 1999, « Plates-bandes et herbes folles : les ethnologues au jardin », In *Le jardin et son double*, (dir) Hervé Brunon, *Autrement*, n° 17, pp. 17-30.
- Dubost Françoise, 1997, *Les jardins ordinaires*, L'Harmattan, 176 p.
- Dubost Françoise, Lizet Bernardette, 1995, « Pour une approche ethnologique du paysage », In *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, (dir) Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 225-240

- Dubost Françoise, 1994, *Vert patrimoine. La constitution d'un nouveau domaine patrimonial*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 172 p.
- Dubost Françoise, 1991, « La problématique du paysage. État des lieux ». In *De l'agricole au paysage*, (dir) Jacques Cloarec, Pierre Lamaison, *Études rurales*, n° 121-124, pp. 219-234.
- Dubost Françoise 1984, « Les paysagistes en quête d'identité », P+A, n° 1.
- Dubost Françoise, 1983, « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail*, 1983, pp. 432-445.
- Dubost Françoise, 1976, « Les jardins de Créteil », In *Traverses*, n° 5-6, pp. 192-204.
- Dubreuil Benoît, 2016, « Qu'est-ce que coopérer ». *Apprendre à coopérer*, *Sciences humaines*, Vol. 282, n° 6, 17 p.
- Dufour Annie-Hélène, 1998, « La passion du jardinage », In *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, (Dir) Christian Bromberger, Bayard éditions, pp. 71-94.
- Ernwein Marion, Tollis Claire, 2017, « Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains », *L'Information géographique* 3, Vol. 81, pp. 13-31.
- Ernwein Marion, 2016, « La gestion différenciée des espaces verts : Explorer les paradoxes du vivant en ville ». In *Le vivant en ville : Nouvelles émergences*, (dir) Darrilhaude, F., Gardon, S. et Linsel, B. Métropole de Lyon/Vetagro Sup, pp. 90-97.
- Ernwein Marion, 2015, *Jardiner la ville néolibérale: la fabrique urbaine de la nature*, Thèse de doctorat, 570 p.
- Escande Yolaine, 2009 « L'art du jardin, chemin de sagesse dans la tradition chinoise », *Études* 10, Tome 411, pp. 365-375.
- Estebanez Jean, 2015, « Pour une ville vivante ? Les animaux dans la fabrique de la ville, histoire d'une requalification partagée », *Histoire urbaine*, Vol. 44, n° 3, pp. 5-20.
- Estebanez Jean, 2016, « Les animaux et la ville. Une histoire sociale, politique et affective à poursuivre », *Histoire urbaine*, Vol. 47, n° 3, pp. 125-129.
- Estienne Isabelle, 2011, « L'aménagement comme stratégie professionnelle », *Projets de paysage*, 16 p.

- Faburel Guillaume, Thibault Christian, 2009, « Planifications et environnement : l'habitant au centre du débat », *Les Cahiers de l'IAU*, « Composer avec l'environnement » n° 152, 92 p.
- Faget Jacques, 2012, « Les mondes pluriels de la médiation », *Informations sociales*, Vol 2, n° 170, pp. 20-26.
- Faget Jacques, 2010, « 3. Le cadre éthique et déontologique de la médiation », *Médiations, ERES, Trajets*, pp. 87-108.
- Findeli Alain, 2015, « La recherche-projet en design et la question de la question de recherche : essai de clarification conceptuelle », *Sciences du Design*, n° 1, pp. 45-57.
- Findeli Alain, 2004, « La recherche-projet : une méthode pour la recherche en design », Texte de la communication présentée au premier Symposium de recherche sur le design tenu à la HGK de Bâle sous les auspices du Swiss Design Network les 13-14 mai 2004 et publiée en allemand dans Michel, R. (dir.), *Erstes Designforschungssymposium*, Zurich, SwissDesignNetwork, 2005, pp.40-51.
- Filleron Jean-Charles, 1998, « Le paysage, cela existe, même lorsque je ne le regarde pas ou quelques réflexions sur les pratiques paysagères des géographes » *REM. Revue de l'économie méridionale*, Vol. 46, n° 183, pp. 275-287.
- Fisher Berenice, Tronto Joan, 1990, « Towards a feminist theory of care », In *Circles of Care. Work and Identity in Women's Lives*, (dir) Emily K. Abel, Margaret Nelson Albany, NY, SUNY Press, 326 p.
- Forestier Jean Claude Nicolas, 1908, réédité en 1997, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Edition Norma, 382 p.
- Forrest, Ray, 2007, « Le voisinage ? Quelle importance ? », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 191, n° 1, pp. 137-151.
- Fortier Agnès, 2003, « Les vertus du jardinage d'insertion ». In: *Communications*, 74, Bienfaitante nature, (dir) Françoise Dubost et Bernadette Lizet. pp. 85-102.
- Fortin Marie-José, 2002, « Les analyses paysagères dans l'évaluation environnementale au Québec: Paradigmes en action: Aménagement des grands paysages ». In : *Annales des ponts et chaussées*. Elsevier, pp. 11-19.



- Friedberg Erhard, Musselin Christine, 1999, « Les externalités d'un point de vue sociologique. Quelques remarques », *Innovations et performances. Approches interdisciplinaires* (Eds, Foray, D., Mairesse, J.). Paris: Ed. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 447-451.
- Frileux Pauline, 2013, *Le Bocage pavillonnaire. Une ethnologie de la haie*, Créaphis Éditions, 288 p.
- Frileux Pauline, 2010, « À l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire », *Ethnologie française* Vol. 40, pp. 639-648.
- Gadras Simon, 2010, « La médiation politique comme cadre d'analyse de l'évolution des pratiques de communication au sein de l'espace public local », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 2, pp. 12-25.
- Galbaud Diane, 2016, « Comment apprendre en groupe », *Apprendre à coopérer, Sciences humaines*, Vol. 282, n° 6, 17 p.
- Garel Gilles, 2003, « Pour une histoire de la gestion de projet », *Gérer et comprendre*, Vol. 74, n° 1, p. 77-89.
- Garfinkel Harold, 1967, *Recherches en ethnométhodologie*, (trad. Fr). Michel Barthélémy, Baudouin Dupret, Jean-Manuel de Queiroz et Louis Quéré, Puf, 473 p.
- Gerber Jean-David, Rodewald Raimund, Knoepfel Peter, 2007, « Gestion durable du paysage », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, Vol. 95, n° 3, pp. 53-62.
- Germaine Marie-Anne, 2009, *De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées du nord-ouest de la France. Représentations, enjeux d'environnement et politiques publiques en Basse-Normandie*, Thèse de doctorat, 645 p.
- Ghorra-Gobin Cynthia, 2010, « De la métropolisation : un nouveau paradigme ? », *Quaderni*, 73, pp. 25-33.
- Ghitti Jean-Marc, 2000, « Responsabilité de l'architecte et architecture de l'éthique », In *Éthique, architecture, urbain*, (dir) Thierry Paquot, Chris Younès, Edition La découverte, p. 201-216.
- Giffard Bénédicte, Lechevalier Bernard, 2006, « Neurosciences et affects », *Champ psychosomatique*, Vol. 41, n° 1, pp. 11-27.
- Girard Diane, 2002, « Éthique et service public : où en sommes-nous ? », *Éthique publique*, Vol. 4, n° 1, 14 p.
- Girel Jacky, 2006, « Quand le passé éclaire le présent : écologie et histoire du paysage », *Géocarrefour*, Vol. 81, n° 4, pp. 249-264.

- Godier Patrice, 2009, Fabrication de la ville contemporaine : processus et acteurs. Le cas de l'agglomération bordelaise. Thèse de doctorat en sociologie, 342 p.
- Gonzalez-Laporte Christian, 2014, « Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ? » Rapport de recherche, 28 p.
- Gouédard Catherine, Rabardel Pierre, 2012, « Pouvoir d'agir et capacités d'agir : une perspective méthodologique ? », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, Vol.14, n° 2, 35 p.
- Grolleau Gilles, Salhi Salima, 2009, « L'externalité et la transaction environnementale, les deux faces de la même pièce ? », *Économie rurale*, 311, pp. 4-18.
- Greiley Pierre, 2014, « Contrepoint. Cultiver son jardin », *Informations sociales* Vol 1, n° 181, 75 p.
- Grimand Amaury, 2009, « Fiction, culture populaire et recherche en gestion. Une exploration croisée à travers la série Les Simpsons », *Revue française de gestion*, Vol 4, n° 194, pp. 169-185.
- Groutel, Emmanuel, 2014, « Mary Parker Follett. La facette méconnue du management jardiné », *Revue française de gestion*, Vol. 239, n° 2, 2014, pp. 13-29.
- Guattari Felix, 2013, *Qu'est-ce que l'écosophie ?* Textes présentés par Stéphane Nadaud, éditions Lignes/Imec, 591 p.
- Habermas Jürgen, 1986, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Le Cerf, 202 p.
- Haudricourt André-Georges, 1962, « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », dans *L'Homme*, Vol. 2, n° 1, pp. 40-50.
- Heald David, 2012, « Pourquoi la transparence des dépenses publiques est-elle si difficile à atteindre ? », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 78, no. 1, pp. 33-53.
- Henry Dominique, 2012, *"Entre-tenir la montagne" : paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénéenne : hautes vallées du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larboust.*, Thèse de doctorat, 417 p.

- Henocque Yves, Kalaora Bernard, 2013, « Gestion intégrée », In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, (dir.) Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. *GIS Démocratie et Participation*.
- Hirsch Thomas, 2014, *Le temps social. Conceptions sociologiques du temps et représentations de l'histoire dans les sciences de l'homme en France (1901-1945)*, Thèse de doctorat
- Hirsch Thomas, 2010, « Le temps social : parcours d'une notion », *Les récits du temps*. Presses Universitaires de France, pp. 83-106.
- Hondeghem Annie, Vandenabeele Wouter, 2005 « Valeurs et motivations dans le service public. Perspective comparative », *Revue française d'administration publique*, Vol 3, n° 115, pp. 463-479.
- Jaffro Laurent, « Habermas et le sujet de la discussion », *Cités*, Vol 1, n° 5, pp. 71-85.
- Joliveau Thierry, Michelin Yves, 1998, « Approche méthodologique de la gestion paysagère concertée d'un espace avec un système d'information géographique : l'exemple de la commune de Viscomtat » (63). In : *Actes du Colloque: Gestion des territoires ruraux: connaissances et méthodes pour la gestion publique*, pp. 85-102.
- Joliveau Thierry, 1998, « Outils informatiques et gestion du paysage : entre concertation virtuelle et virtualisation déconcertante », Colloque "Le paysage", Saint-Etienne,
- Joliveau Thierry, 1994, « La gestion paysagère des espaces ruraux : questions, concepts, méthodes et outils », In, *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 69, n° 4, Paysage : Le mot et la chose. pp. 325-334.
- Jonas Hans, 1990, *Le Principe de responsabilité*, Le Cerf, 470 p.
- Kalaora Bernard, Vlassopoulos Chloé, 2013, *Pour une sociologie de l'environnement : environnement, société et politique*, Champ Vallon, 301 p.
- Kalaora Bernard, 2006 « La question paysagère », *Espaces et sociétés*, Vol. 127, n° 4, pp. 165-174.

- Kalaora Bernard, 1993, Le sociologue et l'environnement. *Natures sciences sociétés*, Vol. 1, n° 4, pp. 309-315.
- Karolewicz Francis, 2010, « Chapitre 5 : De la préparation à la floraison », In, *Écomanagement. Un management durable pour des entreprises vivantes*, (dir.) Karolewicz Francis. De Boeck Supérieur, pp. 145-158.
- Keravel Sonia, 2008, « La participation du public au projet de paysage », *Projets de paysage*, 15 p.
- Keravel Sonia, 2008, « Passeurs de paysages », *Projets de paysage*, 4 p.
- Kuleshova Marina, Semenova Tamara, 2009, « Paysage et éthique », 5<sup>e</sup> conférence du conseil de l'Europe sur la convention Européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg.
- Labat Didier, 2011, *Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale. Essai d'évaluation de la politique paysagère du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux*. Architecture, aménagement de l'espace. AgroParisTech, Thèse de doctorat, 443 p.
- Labat Didier, 2011, « Entre expertise paysagère et stratégies d'acteurs : quelle place pour le paysage ? », *Projets de paysage*, 20 p.
- Labat Didier, 2009, « L'apport de l'identification des théories d'action dans l'évaluation des politiques publiques de paysage des documents d'urbanisme », *Projets de paysage*, 23 p.
- Lafaye Claudette, 1994, « Aménager un site littoral : Entre politique et pragmatisme », *Etudes rurales*, pp. 163-180.
- Laoukili Abdelaâli, 2009, « Les collectivités territoriales à l'épreuve du management », *Connexions*, Vol. 91, n° 1, pp. 103-121.
- Lapassade Georges, 1992, « L'observation participante, La méthode ethnographique ». DESS d'Ethnométhologie et Informatique, année scolaire 1992-1993.
- Larbey Vincent, 2013, *Jardins et jardiniers : les pieds dans la terre, la tête dans les nuages. Une anthropologie du potager*. Sociologie. Université Paul Valéry - Montpellier III. Thèse de doctorat, 460 p.
- Larrère Catherine, 2012, « Care et environnement : la montagne ou le jardin », In : Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement, (dir.) Sandra Laugier, pp. 233-261.

- Larrère Catherine, 2010. « Les éthiques environnementales ». *Natures Sciences Sociétés*, pp. 405-413.
- Larrère Catherine, 2009, « Actualité de l'éthique environnementale : du local au global. La question de la justice environnementale », In : *Écosophies, la philosophie à l'épreuve de l'écologie*, Hicham-Stéphane Afeissa (dir.), MF éditions, pp 105-119.
- Larrère Catherine et Raphaël, 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une Philosophie de l'environnement*, Edition Flammarion (2009), 355 p.
- Larrue Corinne, 2000, *Analyser les politiques publiques d'environnement*. Editions L'Harmattan, 208 p.
- Lascombes Pierre, Le Galès Patrick, 2012, *Sociologie de l'action publique*, Edition Armand Colin, 127 p.
- Lascombes Pierre, Le Bourhis Jean-Pierre, 1997, *L'environnement ou L'administration des possibles: la création des directions régionales de l'environnement*. Editions L'Harmattan, 258 p.
- Lassus Bernard, 1977, *Jardins imaginaires*, Les Presses de la Connaissance, *Les habitants paysagistes*, 190 p.
- Lassus Bernard, 1975, « Habitants-Paysagistes », *Espaces verts*, (35), pp 34-36.
- Latour Bruno, 2007, « Morale ou moralisme ? Un exercice de sensibilisation », In *Raisons Politiques*, n° 34, pp. 143-166.
- Latour Bruno, 2003, « L'impossible métier de l'innovation technique - PROTEE Une nouvelle méthode d'évaluation des projets fortement incertains » in Philippe Mustar et Hervé Penan *Encyclopédie de l'innovation*, Paris, Economica, 2003, pp. 9-26.
- Latour Bruno, 1999, « Morale et technique : la fin des moyens », In *Réseaux*, numéro spécial anniversaire, n° 100, pp. 39-58.
- Latour Bruno, 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, *Armillaire*, 383 p.
- Latour Bruno, 1991, « Crises des environnements, défis aux sciences humaines » In *Futur Antérieur* , Cécile Schwartz, Florian Charvolin, n°6, pp. 28-56.
- Laugier Sandra, 2012, *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*, Editions Payot & Rivages, 320 p.

- Laurens Lucette, 1997, « Les Parcs naturels régionaux, une approche patrimoniale de la fragilité et de la gestion paysagère », In *Les Parcs naturels en France, un concept de développement territorialisé et environnemental à l'épreuve du temps*, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, n° 3-4, pp. 13-29.
- Lauriol Jacques, Mesure Hervé, et al, 2003, *L'éthique d'entreprise à la croisée des chemins*, 182 p.
- La 27e Région, 2015, *Chantiers ouverts au public*, La Documentation française, Ouvrage collectif coordonné par Pauline Scherer, 498 p.
- Layla Raïd, 2012, « De la Land Ethic aux éthiques du care », In : *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*, (dir.) Sandra Laugier, pp. 173-203.
- Le Blanc, Guillaume, 2011, « Politiques de l'hospitalité », *Cités*, Vol. 46, n° 2, pp. 87-97.
- Le Crenn-Brulon Patricia, 2010, *Les espaces verts au cœur de nouveaux enjeux : des projets de territoire au renouvellement des références jardinières : le regard des jardiniers sur l'évolution de leur métier*. Thèse de doctorat, 575 p.
- Le Crenn-Brulon Patricia, 2011, « De la problématique de l'eau en Bretagne (France) aux techniques alternatives d'entretien des espaces verts », *VertigO*, Vol 11, n° 3, 34 p.
- Le Crenn-Brulon Patricia, 2008, « Récits de vie et qualité paysagère : le point de vue de jardiniers », *Projets de paysage*, 15 p.
- Lefay Sophie, 2015, « La naissance de la sensibilité à l'environnement à travers l'art des jardins (1770-1810) : The role of the leisure gardens art in the birth of the sensitivity to environmental issues », *Le Temps des médias*, Vol 2, n° 25, pp. 70-84.
- Leger-Smith Fanny-Anaïs, 2014, *Evolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine*, *Université d'Angers*, Thèse de doctorat, 288 p.
- Legrand Marine, 2015, *La mise en ordre écologique des parcs urbains. Savoirs, pratiques et paysages : Exemple d'un grand parc francilien*. Anthropologie sociale et ethnologie. Muséum national d'Histoire Naturelle, Thèse de doctorat, 419 p.

- Leiderer Stefan, Peter Wolff, 2009, « Gestion des finances publiques : une contribution à la bonne gouvernance financière », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 26, n° 2, 22 p.
- Lelli Laurent, Paradis Sylvie, 2013, « L'appropriation des politiques publiques du paysage dans les services de l'État ? », *Projets de paysage*, 18 p.
- Lemieux Cyril, 2007, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, Vol. 25, n° 1, pp. 191-212.
- Lenoir Jonathan, 2013, « Ecologie du paysage », In *Unité Écologie et Dynamique des Systèmes Anthropisés*, Université de Picardie Jules Verne.
- Leopold Aldo, 1949, *Almanach d'un comté des sables*, Editions Flammarion (2000), 289 p.
- Lericollais André, 1990, « La gestion du paysage ? Sahélisation, surexploitation et délaisement des terroirs sereer au Sénégal », *La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest*, pp. 151-16.
- Létourneau Alain, 2010 « Pour une éthique de l'environnement inspirée par le pragmatisme : l'exemple du développement durable », *VertigO* , Vol 10, n°1, 23 p.
- Levinas Emmanuel, 1991, *Entre nous. Essais sur le penser à l'autre*, Le Livre de Poche, 252 p.
- Levinas Emmanuel, 1982, *Ethique et infini*, Le Livre de Poche, 120 p.
- Lévy Jacques, Lussault Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1128 p.
- Lionel Charles, Kalaora Bernard, 2003, « Sociologie et environnement en France. L'environnement introuvable ? », *Ecologie & politique*, Vol. 27, n° 1, pp. 31-57.
- Lionel Charles, Kalaora Bernard, 1999, « Natura 2000, loi sur la chasse, la France et l'Europe. Exception ou allergie française à l'environnement ? », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 7, n° 1, pp. 62-63.
- Liu Michel, 1992, « Représentation de la recherche-action : définition, déroulement et résultats », *Revue Internationale de Systémique*, Vol. 6, n° 4, pp. 293-311.

- Lizée Marie-Hélène, Bourdil Chloé, Barthélémy Carole, Deschamps-Cottin Magali, 2014, « Approche socio-écologique des parcs publics marseillais : relation entre gestion et biodiversité urbaine », *Méditerranée*, n°123, pp. 123-132.
- Lizet Bernadette, 1979, « Le jardin, lieu de confrontation culturelle. Étude du cas d'une vallée de Haute-Savoie », dans *JATBA*, Vol. 26, n° 3-4, pp. 247-274.
- Lizet Bernadette, 1989, « Naturalistes, herbes folles et terrains vagues », dans *Ethnologie française*, Vol. 19, n° 3, pp. 253-269.
- Lizet Bernadette, 2010, « Du terrain vague à la friche paysagée. Le square Juliette-Dodu, Paris, Xe », *Ethnologie française*, Vol. 40, pp. 597-608.
- Lorino Philippe, 2002, *Vers une théorie pragmatique et sémiotique des outils appliquée aux instruments de gestion*. Groupe ESSEC, 34 p.
- Loute Alain, 2015, « La sagesse pratique face aux tensions des éthiques du care », *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, Vol. 10, n° 3, pp. 13-28.
- Luginbühl Yves, 2006, « Modèles paysagers », dans Berque, A. (sous la dir. de), *Mouvance II. Soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, 120 p.
- Luginbühl Yves, 2009, Pour un paysage du paysage, *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2007, n° 297-298, pp. 23-37.
- Lussault, Michel, 2007 « 2. Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain », Thierry Paquot éd., *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoire et philosophie*. La Découverte, pp. 35-52.
- Lussault, Michel, 2003 « Lieu 4 » in Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, *EspacesTemps.net*, 1128 p.
- Maccaglia, Fabrizio, Hovig Ter Minassian, 2014, « L'action publique en situation d'inachèvement. Que se passe-t-il quand ça s'arrête ? », *L'Information géographique*, Vol. 78, n° 2, pp. 8-23.



- Macaire Elise, 2006, *Actions pédagogiques et participatives en architecture ; Construction d'une hypothèse sur la socialisation «démocratique» de l'activité de l'architecte*. Thèse de doctorat, 427 p.
- Madila Basanguka. A. Marcel, 2005, « Éthique et imagination chez Paul Ricœur », *Revue d'éthique et de théologie morale*, Vol. 1, n° 233, pp. 113-134.
- Magnaghil Alberto, 2000, *Le projet local*, Architecture + Recherches, Edition Mardaga, 123 p.
- Mahey Pierre, 2006, *Pour une culture de la participation*, adels, 126 p.
- Mangumatin Michel, Nys Philippe, Younes Chris, et al. 1996, *Le sens du lieu. Bruxelles, Ousia*,.
- Maris Virginie, 2006, *La protection de la biodiversité : entre science, éthique et politique*, Thèse de doctorat, 336 p.
- Marlin Cyrille, 2017, « Ce qu'observer veut dire », *Projets de paysage*, 18 p.
- Marlin Cyrille, 2008, *L'expérience ordinaire ; Fabrique d'un énoncé de jardin*, Thèse de doctorat, 460 p.
- Martin Olivier, 2012 « Induction-déduction », *in* Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, *Que Sais-Je ?*, pp. 13-14.
- Marzano Michela, 2008, *L'éthique appliquée*, Presses Universitaires de France, *Que sais-je ?*, 128 p.
- Massé Raymond, 2005, « Les fondements éthiques et anthropologiques d'une participation du public en santé publique », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, Vol. 7, n° 2, 20 p.
- Mattei Bruno, Jam René et Tazi Sadeq Houria, 2003, « Session : eau, éthique, pédagogie », *VertigO - Hors-série 1*, 3 p.
- Mazeaud Alice, Sa Vilas Boas Marie-Hélène, Berthomé Guy-El-Karim, 2012, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, Vol. 1, n° 2, pp. 5-29.

- Mehdi Lotfi, Di Pietro Francesca, 2009, « L'espace vert public, lieu d'interactions entre société et biodiversité », *Projet de Paysage*, 2009, 17 p.
- Melot Romain, Torre Andre, 2012, « Introduction : Conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains », *Économie rurale*, n° 332, pp. 4-8.
- Menozzi Marie-Jo. (dir.), 2014, *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 362 p.
- Menozzi Marie-Jo, 2010. « Comment catégoriser les espèces exotiques envahissantes ». *Etudes rurales*, n° 185, pp. 51–66.
- Menozzi Marie-Jo, Manusset Sandrine, Bioret Frédéric, 2009, « Jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité », Colloque,
- Menozzi, Marie-Jo, 2007, « « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 15, n° 2, pp. 144-153.
- Mercier Samuel, 2004, *L'éthique dans les entreprises*. La Découverte, 128 p.
- Metzger Jean-Luc, Benedetto-Meyer Marie (dir.), 2008, *Gestion et sociétés. Regards sociologiques*, L'Harmattan, coll. « Sociologie de la gestion », 223 p
- Michalon Jérôme, Doré Antoine, Mondémé Chloé, 2016, « Une sociologie avec les animaux : faut-il changer de sociologie pour étudier les relations humains/animaux ? », *SociologieS, Dossiers, Sociétés en mouvement, sociologie en changement*, 27 p.
- Michelin Yves, Candau Jacqueline, 2009, « La médiation paysagère en pratique », Collection *APPORT Agriculture et Paysage*, Institut Français de la Vigne et du Vin, 8 p.
- Michelin Yves, 2005, « Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère », dans Droz, Y. et Miéville-Ott, V. (dir.), *La Polyphonie du paysage*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 143-177.

- Michelin Yves, Joliveau Thierry, 2005 « Le paysage au service de démarches participatives et prospectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action conduites dans le Massif central », *Revue d'Auvergne*, n° 571, pp. 233-262.
- Michelin Yves, 2000, « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) », *Cybergéo: European Journal of Geography*, Document 118, 13 p.
- Michelin Yves, 1998, Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise, *Cybergeog, Politique, Culture, Représentations*, article 65, 17 p.
- Minichiello Federica, 2017, « Compétences socio-émotionnelles : recherches et initiatives », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 76, pp. 12-15.
- Milin Robert, 2004, *Robert Milin ; palais de Tokyo*. Editions joca seria, 240 p.
- Moison Jean-Claude, Hatchuel, A., et al, 1997, « Du mode d'existence des outils de gestion ». *Actes du séminaire Contradictions et Dynamique des Organisations-CONDOR-IX*, 95 p.
- Molénat Xavier, 2008, « Ethnométhodologie, la société en pratiques », *Sciences Humaines*, Les animaux et nous n° 194
- Mondada Lorenza, 2006, « Interactions en situations professionnelles et institutionnelles : de l'analyse détaillée aux retombées pratiques », *Revue française de linguistique appliquée*, XI-2, pp. 5-16.
- Monnet Jérôme, 1998, « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeog : European Journal of Geography*, Politique, Culture, Représentations, doc 56, 13 p.
- Mormont Marc, 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, n° 183, pp. 143-160.
- Morin Edgar, 2004, *La méthode 6.Ethique*, Editions Points, p 12.

- Mousli Marc, 2005, « Éloge du conflit. Mary Parker Follett et le conflit constructif. », *Négociations*, Vol. 2, n° 4, pp. 21-33.
- Mousselin Guilhem, Scheromm Pascale, 2015, « Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne », *Articulo Special issue* 6, 20 p.
- Morvan Alexia, 2014, « Recherche-action », *in* Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation.
- Name Pauline, 2010, « Vers une approche neuropsychologique de l'empathie », *Revue de neuropsychologie*, vol. volume 2, no. 4, pp. 292-298.
- Nez Héloïse, 2015, *Urbanisme : La parole citoyenne*, Edition Le bord de l'eau, 284 p.
- Nicolas-Le Start Pascal, 2013, *Quand la sociologie entre en action ; La recherche en situation d'expérimentation sociale, artistique ou politique*, Presses Universitaires de Sainte Gemme, 206 p.
- Nicolas-Le Start Pascal, 2014, « La transmission des expériences collectives ».
- Nicolas-Le Start Pascal, 2014, « Une recherche de plein vent ».
- Nizet Jean, Pichault François, 2015, *Les critiques de la gestion*, Edition La Découverte, 128 p.
- Noddings Nel, 2008, « Caring and moral education », *In*: L. Nucci & D. Narvaez (Eds) *Handbook of moral and character education*, London, Routledge, pp. 175–203.
- Nonjon Magali, 2005, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n° 70, pp. 89-112.
- Nussbaum Martha, 2010, « Une crise planétaire de l'éducation » *Courrier international*, Vol. 24, 8 p.
- OCDE, 2000, *Renforcer l'éthique dans le service public*, 360 p.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain », *Enquête* n°1, 30 p.

- Pansepp Jaak, 1998, *Affective Neuroscience, The foundation of human and animal emotions*, Oxford/New York : Oxford university Press.
- Paradis Sylvie, Lelli Laurent, 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2, 18 p.
- Paquet Gilles, 2002, « L'éthique est une sagesse toujours en chantier. Réflexions sur l'éthique et la gouvernance », *Éthique publique*, Vol. 4, n° 1, 19 p.
- Paquot Thierry, 2016, *Le paysage*, Editions La découverte, 125 p.
- Peneff Jean, 2009, *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, La Découverte, coll. « Grands Repères », 250 p.
- Pernet Alexis, 2014, *Histoire, critique et expérience. Le grand paysage en projet*, Edition MetisPresses, 318 p.
- Pernet Alexis, 2009, « Une médiation paysagiste comme support de recherche: l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance », *Projets de paysage*,
- Pernet Alexis, 2008 : « Le journal des poirières. Pour une approche relationnelle de la médiation paysagère », *Les Cahiers de la compagnie du paysage*, n°5, Seyssel, Champ-Vallon, pp. 253-269.
- Perru Olivier, 2011, « Modéliser la croissance des populations mutualistes : une question scientifique complexe », *Philosophia Scientiæ*, Vol 15, n° 3, pp. 223-251.
- Peyrache-Gadeau Véronique et Perron Loïc, 2010 « Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial », *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2, 15 p.
- Piponnier Anne, 2015, « Le projet dans les pratiques de recherche. Pour un retour réflexif sur nos engagements ». *Sciences de la Société*, Presses universitaires du Midi, pp.110-123.
- Piraux Alexandre, 2008, « L'éthique administrative à l'épreuve de ses usages », *Pyramides*, Vol. 16, n° 1, pp. 83-144.
- Pirone Ilaria, 2014, « Capacité éthique et désir en recherche », *Journal des anthropologues*, Vol. 1, n° 136-137, pp. 105-121.
- Pronovost Gilles, 1996, *Sociologie du temps*. De Boeck Supérieur,

- Pueyo Valérie, Zara-Meylan Valérie, 2012, « Impacts d'outils de gestion sur la conduite de cultures en pépinière », *Activités*, Vol. 9, n° 1, 23 p.
- Pumain Denise, Saint-Julien Thérèse, 2001, « Les interactions spatiales ». Ed. Armand Colin. In: *Revue de géographie alpine*, tome 89, n° 1, 135 p.
- Pluinage Manuel, 2003, « Pour une histoire sociale du jardinage », *Les Carnets du paysage*, n° 9-10, pp. 139-149.
- Puthod Dominique, Thévenard-Puthod Catherine, 2006, « Coopération, tensions et conflit dans un réseau d'innovation construit autour d'une PME », *Revue française de gestion*, n° 164, pp. 181-204.
- Quellier Florent, 2017, « Le jardin, une histoire de l'organisation domestique de la nature », Actes du colloque scientifique de la Société Nationale d'Horticulture de France, La nature, le jardin & l'homme ; Innover et préserver.
- Quinton Philippe, 2002, « Le sens du terrain », *Études de communication*, 7 p.
- Racine Jean-Bernard, 2010 « Géographie, éthique et valeurs », *Géographie et cultures*, n° 74, pp. 27-42.
- Raïd Layla, 2012, « De la Land ethic aux éthiques du care », In *Tous Vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*, Sandra Laugier (dir), Payot & Rivages.
- Ramade François, et al, 1993, *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*. Ediscience international, 1100 p.
- Randin Jean-Marc, 2008, « Qu'est-ce que l'écoute? Des exigences d'une si puissante « petite chose » », *Approche Centrée sur la Personne. Pratique et recherche*, Vol. 7, n° 1, pp. 71-78.
- Rencontre de Volubilis, 2014, *Jardiner le monde ; les nouveaux paysages de la biodiversité*. Wildproject.
- René Audet, 2012 « L'écologie humaine de Pierre Dansereau et la métaphore du paysage intérieur », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 20, p. 30-38.

- Régnier Jean-Claude, 2006, Paulo Freire, Pédagogie de l'autonomie. Savoirs nécessaires à la pratique éducative, Toulouse, érès, pp. 171-172.
- Réto Gwénola, 2016, « Le caring, une voie pour reconfigurer l'École française au moment de sa refondation ? », *Éducation et socialisation*, 14 p.
- Reynaud Jean-Daniel, 1997, *Les Règles du jeu : L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, Paris, 348 p.
- Riboulot-Chetrit Mathilde, 2015, « Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations ? », *Articulo - Journal of Urban Research*, Special issue 6.
- Raymond Richard, 2009, « La « société civile », ce « nouvel » acteur de l'aménagement des territoires », *L'Information géographique*, Vol. 73, n° 2, pp. 10-28.
- Ricœur Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Edition du Seuil, 448 p.
- Ricœur Paul, 1990, « Ethique et morale », passage extrait de "lectures1"
- Rochas, Bruno, Marin Catherine, 2016, « Tenter de mettre en mots », *Jusqu'à la mort accompagner la vie*, Vol. 126, n° 3, pp. 5-9.
- Roques Jean-Luc, 2013, « Une approche sociologique des problèmes environnementaux : deux hypothèses explicatives », *VertigO*,
- Rousseau Carine, 2013, « Prise en compte de la dimension éthique chez les enfants pour élaborer un référentiel en éducation aux valeurs environnementales », *Éducation relative à l'environnement*, Vol. 11, 9 p.
- Roux Adrien, 2011, *50 ans de démocratie locale. Comment la participation citoyenne s'est laissée endormir, pourquoi elle doit reprendre le combat*, Yves Michel, 122 p.
- Roux-Lafay Corinne, 2016, « L'éthique du care dans le champ éducatif ou le nouveau paradigme de la bienveillance », *Éducation et socialisation*, 14 p.
- Russ Jacqueline, Leguil Clotilde, 2012, *La pensée éthique contemporaine*, PUF, *Que sais-je ?*, 4ème édition, 128 p.

- Sansot Pierre, 1989, « Pour une esthétique des paysages ordinaires », dans *Crise du paysage ? Ethnologie française*, tome 19, n° 3, pp. 239-243.
- Saielli Philippe, 2000, « Analyse de la démarche Éthique en gestion », *Communication et organisation*, n° 17, 18 p.
- Schmutz Jacob, 2006, « Épistémologie de la fiction : Thomas Hobbes et Hans Vaihinger. », *Les Études philosophiques*, Vol. 4, n° 79, pp. 517-535.
- Scocuglia Afonso Celso et Régnier Jean-Claude, 2007, *Origines et évolutions de la pensée politico-pédagogique de Paulo Freire*, Reliance, Vol. 4 n° 26, pp. 103-108.
- Sgard Anne, 2015, « Chapitre 9. La controverse publique comme objet et dispositif d'apprentissage en géographie : questionner la frontière nature-culture », In, *Sciences de la nature et de la société dans une école en mutation. Fragmentations, recompositions, nouvelles alliances*, (dir.) Audigier François, Sgard Anne, Tutiaux-Guillon Nicole. De Boeck Supérieur, pp. 113-124.
- Sgard Anne, 2011, *Le partage du paysage*. Geography. Université de Grenoble, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, 262 p.
- Sgard Anne, 2010, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2, 19 p.
- Sgard Anne, Fortin Marie-José, Peyrache-Gadeau Véronique, 2010, « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2, 12 p.
- Sgard Anne, 2010, « Une "éthique de paysage" est-elle souhaitable ? », *Vertigo*, Vol. 10, n° 1, 13 p.
- Sgard Jacques, 1991, « Quelques aspects de la gestion paysagère de l'espace rural », *Études Rurales*, n° 121-124, pp. 207–212.
- Simonneaux Laurence, 2008, « L'enseignement des questions socialement vives et l'éducation au développement durable », *Pour*, Vol. 198, n° 3, pp. 179-185.
- Soulé Bastien, 2007, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherche Qualitatives – Vol. 27*, n° 1, pp. 127-140.



- Sylvain Routley Richard, 1973, A-t-on besoin d'une nouvelle éthique, d'une éthique environnementale ?, In, *Éthique de l'environnement, nature, valeur, respect*, (dir.) Hicham-Stéphane Afeissa, 2007, pp. 31-49.
- Tabouret René, 2016, « Villes, Territoires, Paysages en devenir, une responsabilité particulière », In, *Ville, territoire, paysage, vers un nouveau cycle de pensée du projet*, Guillot Xavier (Coord), p 302,
- Terrasson Daniel, 2006, « Un tournant dans la recherche sur le paysage en France : contexte et apports du programme Politiques publiques et paysages », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14, pp. 187-195.
- Terrin Jean-Jacques, 2013, *Jardins en ville, villes en jardin, Gardens in the city*, Éditions parenthèses, 320 p.
- Tesson Frédéric, 2014, *Territorialités et réticularités - essai sur les registres de spatialité des acteurs politiques locaux*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Dossier pour une Habilitation à diriger des recherches, 265 p.
- Thévenot Laurent, 1986, « Les investissements de forme », In *Conventions économiques*, Thévenot, L. (ed.), Presses Universitaires de France (Cahiers de Centre d'Etude de l'Emploi), pp. 21-71.
- Thiébaud Christian, 2009, « La patience du manager-jardinier », *L'Expansion Management Review*, n° 135, pp. 114-120.
- Thoenig Jean-Claude, Dupuy François, 1983, « La loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation. De l'analyse des textes à l'observation des premiers pas. » In, *Revue française de science politique*, 33<sup>e</sup> année, n° 6, pp. 962-986.
- Titus Craig Steven, 2008, « Le développement moral dans la psychologie morale de Lawrence Kohlberg et de Martin Seligman », *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 251, pp. 31-50.
- Tollis Claire, 2013, « Éthique, espace, action : un triptyque à activer », *Géographie et cultures*, n° 74, 12 p.
- Tollis Claire, 2013, « Pour le meilleur et pour le pire ! Les arbres en ville peuvent-ils faire patrimoine ? Analyse des spatialités concurrentes arbres riverains à Grenoble », *VertigO*, Hors-série 16, 17 p.

- Tollis Claire, 2012, « Vers une Géographie des Associations Hétérogènes », *EspacesTemps.net*, pp. 1-22.
- Tollis Claire, 2012, *Bien gérer les "espaces de nature", une éthique du faire avec : propositions pour une géographie des Associations hétérogènes*. Sciences agricoles. Université de Grenoble. Thèse de doctorat, 630 p.
- Torre André, 2010, « Jalons pour une analyse dynamique des Proximités », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°. 3, pp. 409-437.
- Tozzi Pascal, 2013, « Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français », *Norois*, n°227, pp 97-113.
- Tozzi Pascal, 2014, « Enjeux participatifs dans l'adaptation urbaine durable », *Sud-Ouest européen*, n° 37, pp. 105-116.
- Tozzi Pascal et D'Andrea Nicolas, 2014, « Écoquartiers français et jardins collectifs : actualité et perspectives », *VertigO*, Vol 14, n°2, 16 p.
- Trego Kristell, 2005, « De l'éthique de la sagesse à l'éthique de la liberté. La doctrine de la liberté d'Augustin à la lumière de ses sources philosophiques antiques », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, Vol.4, Tome 89, pp. 641-653.
- Tronto Joan C, 2008, « Du care », *Revue du MAUSS*, Vol. 32, n° 2, pp. 243-265.
- Vallet Cédric, 2017, « Glyphosate : l'ombre de Monsanto sur l'Europe », *Alternatives économiques*, Vol. 373, n° 11.
- Vanier Martin, 2013, « La métropolisation ou la fin annoncée des territoires ? », *Métropolitiques*, 3 p.
- Varone Frédéric, 2001, « Le temps administratif et la nouvelle gestion publique », 24 p.
- Vasquez Ana, 1982, « Temps social, temps culturel », In: *Enfance*, tome 35, n°5, pp. 335-350.
- Veyrunes Philippe et al, 2003, « L'exercice de la pensée critique en recherche-formation : vers la construction d'une éthique des relations entre chercheurs et enseignants débutants », *Savoirs*, Vol.2, n° 2, pp. 51-70.

- Viard Jean, 2012, *Penser la nature. Tiers espace entre ville et campagne*, Editions de l'Aube, 240 p.
- Vieillard-Baron Jean-Louis, 2008, « Réflexion sur la réception théorique de L'évolution créatrice », *Archives de Philosophie*, vol. tome 71, n° 2, pp. 201-217.
- Villechaise Agnès, 1997, « La banlieue sans qualités. Absence d'identité collective dans les grands ensembles », In: *Revue française de sociologie*, Vol. 38, n° 2, pp. 351-374.
- Vinck Dominique, 2009, « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. Vers la prise en compte du travail d'équipement », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 3, n° 1, pp. 51-72.
- Vinck Dominique, 2003, « L'instrumentation du travail interdisciplinaire: cadrage des échanges et médiation par les objets intermédiaires », *Esprit Critique: Revue Internationale de Sociologie et de Sciences sociales*, Vol. 5, n° 1.
- Vollet Dominique, Guérin Marc, 2005, « Effets économiques du paysage sur le développement régional : Illustration à partir d'une zone rurale française (le Pays de la Météorite) », *Canadian Journal of Regional Science*, Vol. 28, n° 3, pp. 577-601.
- Vuaridel Roger, 1959, « Le rôle du temps et de l'espace dans le comportement économique », In: *Revue économique*, Vol 10, n° 6, pp. 809-837.
- Weber Max, (1919), 1995, *Le savant et le politique*, Plon, 10/18, 221 p.
- Weber Florence, 1998, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XXe siècle*, Belin, coll. « socio-histoire », 287 p.
- Younès Chris, Paquot Thierry, 2012, *Espace et lieu dans la pensée occidentale. De Platon à Nietzsche*, 320 p.
- Younès Chris, Paquot Thierry, 2000, *Éthique, architecture, urbain*, Edition La découverte, 223 p.

## Acteurs

### **Les personnes impliquées dans le cadre de la dynamique du parcLAB depuis 2013**

*Elus / Jean-Pierre Turon, Jean Touzeau, Jean-François Egron, Alain David, Jean-Jacques Puyobrau, Jean-Louis Bouc, Claude Dambrine, Bernard Trainaud, Anne Laouilleau, Didier Iglesias, Christophe Bagilet.*

*Responsables de services ou chargés de projets / Gabriel Lombardo, Bertrand Vincent, Philippe Muraro, Elodie Boudé, Anne Hélène Defoug, Rodolphe Carre, Emmanuel Nagoua, Alain Monimeau, Alexandre Betin, Stéphanie Cruchon, Thierry Lafaye, Julien Briton, Sylvain Pradère, Benoit Petridis, Pascale Wertheimer, Patrick Bonnier, Garry Voisin, Philippe Gravereau, Renaud Gondran, Jonathan Duvivier, Gérard Thomas.*

*Jardiniers / Francis Demarty, James Tastet, Yoan Artiga, Tanguy Dupré, Didier Robin-Chabanne, Philippe Millner, Aly M'Boup, Abasse Sané, Kamel Amar Bahida, Rehane Geslin, Alex Vinci, Francisco Sanchez, Benjamin Hible, Coirier Jordan, Joshua Cortes, Jean François Laurent, Stéphane Bartholome, Frédéric Iregaray, Fabrice Fauquey, Saïd Ghabte, Jérémy Grellier, Patrick Cornet, Marie Paul Guilbaud, Anne Petnga, Didier Maire, William Bourdeau, Hervé Gassies, Arnaud Barrere, Dominique Kallenborn, Didier Corade, Denis Escaloin, Mustapha Defillat, Maxime Lalande, Romuald Samson, Olberse Guerin de Font Joyeuse, Jérôme Vaurs, Philippe Laurent, Gérard Fayssade.*

*Membres du GPV / Etienne Parin, Florence Cossou, Charlotte Hüni, Claire Thiriet, Maxime Derrien, Hélène Melkebeke, Bérangère Dray, Ebène Hames, Christophe Arpaillange, Hugues De Domingo, Hugo Réveillac, Rachel Léobet.*

*Membres de l'équipe de la mise en place du parcLAB / Stéphane Duprat, Eric Dordan, Wenwen Cia, Thomas Saint-Upery.*

*Membres de l'équipe du plan de gestion* / Adrien Demay, Fabien Reix, Rémi Bercovitz, Christophe Coïc, Mathieu Molières, Matthieu Berroneau, Thomas Ruys, Claude Freigné, Alain Royaud, Pierre Becheler, Christian Riboulet.

*Membres des institutions locales* / Elise Genot, Anne Desurmont, Eric Pesme, Catherine Delaloy, Alain De Framond, Daniel Hirigoyen, Gislhaine Peral, Elsa Barre, Magali Creste, Lionel Barrere, Caroline Astre, Laurence Moret, Laure Matthieusent, Guillemette Husson, Clémentine Brachet-Sergent.

*Habitants-usagers* // Michel Amade, Alain Delgoudet, Anne Derien, Bruno Vancon, M. et Mme Simon, Olivier Darboucabe, Pascale Bloch, Michel et Sabine Rivet, Martin Berho, Raymond Besin, Bernard Brasier, Maryse Carriere, Alain Demaison, Pierre Lafont, Luc Desplat, Jean-Jacques et Claude Dupouy, Philippe Fernandes Da Silva, Jean Fritz, Serge Hadon, Laurent Lafond, Antonio Linares, Catherine Mazurie, Marine Nougues, Raymond Payneau, Annick Perraud, Bernard Pouzolz, Melanie Rosset, Mr et Mme Dedieu, Josette Galy, M. Peyre, Joël Plantard, Christian Robert, Mme Hernandez, Mme Cayron, Mme Pontygayot, Mme Oden, M. Valerot, Mme Rebillout.

*Etudiants* / Julien Virlovet, Yu Liu, Marine Civel, Michael Sobrado, Chris Pividori, Elsa Tustes, Thibault Arnould, Antoine Jallut, Yoan Clazure, Thomas Stricot, Hugo Levère, Natan Torres, Miguel Rebelo.

*Enseignants* / Bernard Davasse, Serge Briffaud, Dominique Henry, Grégory Epaud.

## **Partenariat**

*Cette thèse a été réalisée en partenariat avec le Grand Projet des Villes Rive Droite, les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, l'Université Bordeaux Montaigne, l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), l'école Doctorale Montaigne Humanités, l'unité mixte de recherche Passages, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine.*

Mes remerciements les plus sincères vont à mes parents, à mes amis, à mes directeurs de thèse, aux membres du jury, à mes collègues au sein du GPV, aux chercheurs et doctorants rencontrés, aux partenaires institutionnels, mais aussi et surtout aux membres du parcLAB sans qui cette aventure n'aurait pas pu voir le jour.

Les mots de la fin vont pour Karine, Patxi et Felix. Merci pour votre patience quotidienne et pour votre encouragement. Cette aventure vous a demandé tant d'efforts.

